



# Rapport d'activité du Conseil d'Etat

—  
2009



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG  
[WWW.FR.CH](http://WWW.FR.CH)



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Conseil d'Etat CE**  
**Staatsrat SR**

[WWW.ADMIN.FR.CH/CE](http://WWW.ADMIN.FR.CH/CE)

# Conseil d'Etat CE

—  
2009

<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>	<b>VII. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ET EN PERSONNEL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE GRAND CONSEIL DURANT L'ANNÉE 2009</b>	<b>24</b>
<b>II. CONTEXTE CONJONCTUREL 2009</b>	<b>1</b>	1. Concernant le compte des investissements.....	24
1. Economie mondiale .....	1	2. Concernant le compte de fonctionnement .....	24
2. Economie suisse.....	1		
3. Economie fribourgeoise .....	1	<b>VIII. ETAT DU PERSONNEL</b>	<b>31</b>
<b>III. AVANCEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL</b>	<b>2</b>	<b>IX. LISTE DES INSTRUMENTS PARLEMENTAIRES</b>	<b>31</b>
1. Défi n° 1: Profiler notre jeunesse comme force vive de Fribourg... 2			
2. Défi n° 2: Améliorer notre qualité de vie..... 4			
3. Défi n° 3: Mieux vivre ensemble..... 5			
4. Défi n° 4: Préserver notre cadre de vie .....	7		
5. Défi n° 5: Renforcer notre économie et positionner notre canton.....	9		
6. Défi n° 6: Assurer la sécurité de proximité et une organisation judiciaire performante.....	11		
7. Défi n° 7: Se rapprocher du citoyen et alléger la fiscalité .....	13		
<b>IV. PLAN DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE</b>	<b>16</b>		
<b>V. VIE DU CONSEIL D'ETAT</b>	<b>17</b>		
1. Séances.....	17		
2. Rencontres de travail .....	17		
3. Manifestations traditionnelles .....	17		
4. Visites et réceptions.....	17		
5. Centenaires.....	18		
<b>VI. RELATIONS EXTÉRIEURES</b>	<b>18</b>		
1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) .....	18		
2. Fondation ch .....	18		
3. Conférences des directeurs cantonaux .....	18		
4. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale.....	21		
5. Rencontres gouvernementales bilatérales .....	21		
6. Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales.....	21		
7. Consultations fédérales.....	21		

—  
2009

## I. INTRODUCTION

---

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2009 tient compte, à l'exemple des rapports pour les années 2007 et 2008, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, l'état de réalisation du programme de législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

Le mode de présentation du rapport d'activité, bien accueilli depuis deux ans, n'a pas été modifié pour la présente édition, qui est toutefois caractérisée par sa nouvelle couverture et une nouvelle présentation graphique, conformes à la nouvelle identité visuelle de l'Etat de Fribourg adoptée par le Conseil d'Etat.

## II. CONTEXTE CONJONCTUREL 2009

---

### 1. Economie mondiale

---

Après une sévère récession en début d'année, une amorce de reprise conjoncturelle est perceptible depuis mi-2009. Les mesures de soutien économique octroyées par les gouvernements ne sont pas étrangères à cette embellie. Les effets positifs de ces mesures devraient se poursuivre provisoirement en 2010. Toutefois, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) se veut prudent: les impulsions actuelles trouvent en majeure partie leur origine dans les programmes de soutien à la conjoncture, sont de nature transitoire et faibliront inévitablement durant l'année 2010. Le redressement durable de l'économie ne s'opérera que par une reprise – encore incertaine – de la consommation privée.

Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), le produit intérieur brut (PIB) de l'économie mondiale a reculé de 1,1% en 2009, qui est ainsi la pire année pour la croissance mondiale depuis la seconde guerre mondiale. Pour 2010, le FMI prévoit une croissance mondiale de 3,1%. La reprise devrait être soutenue principalement par une croissance de 5,1% envisagée pour les économies des pays émergents, en particulier de la Chine (9%) et de l'Inde (6,4%), alors que les autres zones devraient connaître une stabilisation de leur PIB ou une reprise modeste (croissance de 1,5% du PIB aux Etats-Unis, de 0,3% dans la zone Euro et de

1,7% au Japon) et être confrontées à un pic de chômage de plus de 10% de la population active.

### 2. Economie suisse

---

Sur l'ensemble de l'année 2009, le PIB suisse devrait enregistrer un recul de 1,6%, le plus mauvais résultat depuis 1975. Selon les experts du SECO, l'économie suisse est cependant sortie de la récession au troisième trimestre 2009, après quatre trimestres consécutifs de contraction. Ce redressement devrait se poursuivre en 2010, le SECO comptant sur une croissance contenue de 0,7% du PIB. La reprise conjoncturelle devrait être plus robuste en 2011 (2%).

Suite à l'effondrement des exportations durant une année (-9,7%), la tendance s'est inversée mais les experts estiment que la relance sera plutôt timide: le niveau d'utilisation des capacités de production est tombé à son niveau le plus bas depuis plusieurs années et, dans la plupart des secteurs, aucun besoin d'extension de ces capacités ne devrait être ressenti prochainement.

Cette situation ne permettra pas de diminuer le taux de chômage, qui s'élève à 3,7% en moyenne annuelle en 2009 (2,6% en 2008). Les entreprises évolueront en dessous de leur rythme d'expansion moyen et n'auront guère besoin d'embaucher du personnel. Le SECO prévoit dès lors que le chômage atteindra un taux de 5% en 2010 et concernera plus de 200'000 personnes.

### 3. Economie fribourgeoise

---

N'échappant pas à la tendance, le canton de Fribourg a connu un ralentissement en 2009, avec un recul de son PIB de 1,4% selon le BAK Basel Economics. Son industrie exportatrice réalisant une majeure partie de ce PIB (61% en 2008), le canton de Fribourg est fortement dépendant du niveau conjoncturel et du climat de consommation à l'étranger et a été fortement touché par la baisse des exportations, qui ont chuté de 18,1% durant l'année 2009. L'industrie des biens d'équipement a également connu un exercice très difficile (-6,8%). La croissance du secteur de la construction (2,2%), du secteur public (2,1%) et des distributeurs d'eau et d'électricité a eu toutefois un effet stabilisateur sur l'ensemble de l'économie fribourgeoise. L'année 2010 s'annonce plus positive et les prévisions font état d'un retour à la croissance (0,4%).

Le chômage a aussi augmenté dans le canton de Fribourg en 2009. En moyenne annuelle, son taux atteint 3,3% (2,5% en 2008); il se situe ainsi juste au-dessous du taux de chômage national (3,7%) et reste le plus faible de la Suisse romande, devant le Valais (4,1%) et le canton de Vaud (5,1%).

Les mesures de soutien existantes, notamment la réduction de l'horaire de travail, ainsi que les 24 mesures liées au plan de

—  
2009

relance gouvernemental ont permis de soutenir l'économie et de freiner la récession.

### III. AVANCEMENT DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

---

#### 1. Défi n° 1: Profiler notre jeunesse comme force vive de Fribourg

##### 1.1 Poursuivre l'harmonisation de l'école obligatoire

Le 12 février 2009, le Grand Conseil a adopté la loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et la loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande. La loi relative à HarmoS a fait l'objet d'une demande de referendum et sera soumise à votation populaire le 7 mars 2010.

L'introduction de la deuxième année d'école enfantine, votée par le Grand Conseil le 5 septembre 2008 et complétée par le règlement d'exécution du 9 décembre 2008, est devenue effective à la rentrée 2009 dans 48 cercles scolaires sur 107. Le délai ultime pour l'ensemble des communes échoit à la rentrée scolaire 2013. Une enquête de satisfaction et de suivi de cette mise en œuvre a été lancée en décembre 2009.

Après s'être développée dans chaque cercle scolaire alémanique, la gestion des établissements scolaires de l'école primaire au moyen d'une structure de pilotage adéquate est également devenue réalité dans 62 des 74 établissements de la partie francophone qui remplissent le critère fixé. La phase de développement de la conduite de projets d'établissement est prévue jusqu'en 2012.

Le système de prise en charge des élèves présentant de graves problèmes de comportement a été confirmé et renforcé par le Grand Conseil par la loi du 8 octobre 2008.

Un projet expérimental de santé scolaire (PESS) a été mené dans huit établissements du primaire et du cycle d'orientation. Il a permis de définir l'état de santé et les besoins des élèves fréquentant l'école obligatoire et des enseignants. En même temps, cette démarche a permis d'étayer une réflexion sur ce que signifie actuellement la santé à l'école, en particulier une meilleure identification des paramètres influençant la santé des élèves et le bien-être professionnel des enseignants. Elle permet d'envisager les manières d'agir et d'intervenir de manière cohérente dans ces domaines. Le

concept de santé scolaire qui en est résulté sera mis en consultation en 2010.

Chargé de la reprise de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires, le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aides (SESAM) est en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), responsable de l'élaboration d'un concept cantonal, a mis sur pied un groupe de travail et des sous-groupes de travail spécialisés par domaine. Le cadre général de ce domaine a été fixé dans l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, auquel le Grand Conseil a voté l'adhésion du canton de Fribourg le 16 décembre 2009.

#### 1.2 Moderniser les infrastructures du Secondaire II

A la suite du vote populaire du 1<sup>er</sup> juin 2008, puis du rachat par l'Etat de la propriété du collège de Gambach à la Congrégation des Soeurs Ursulines, le chantier de rénovation et d'agrandissement a démarré au cours de l'été 2009. Les nouvelles infrastructures seront disponibles progressivement à partir de la rentrée 2012.

A la suite du concours d'architecture relatif à l'agrandissement du Collège du Sud, le Conseil d'Etat a demandé à l'atelier d'architecture, lauréat du concours, d'effectuer une étude détaillée de son projet, afin de permettre l'élaboration d'un message et d'un projet de décret au Grand Conseil en cours d'année 2010.

Un projet de décret relatif à l'équipement technique du Collège Ste-Croix et du Collège St-Michel a été transmis au Grand Conseil par le Conseil d'Etat le 9 novembre 2009.

Le projet de construction «Boucle» du Centre professionnel cantonal – Derrière-les-Remparts – qui a commencé en 2008 s'est poursuivi durant l'année 2009. Il en va de même du chantier de la nouvelle Ecole des métiers, à Pérolles.

#### 1.3 Améliorer les instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté

L'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental. Le passage de la scolarité obligatoire à une formation subséquente s'avère problématique pour un certain nombre d'élèves. La Plate-forme Jeunes permet, grâce à une coordination entre plusieurs institutions, d'offrir une solution transitoire à tous ceux et celles qui n'ont pas trouvé une place de formation au sortir du cycle d'orientation.

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport final établi par la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle. Il a donné son accord à la mise en œuvre des mesures proposées. Les Directions de l'économie et de l'emploi

—  
2009

(DEE), de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la santé et des affaires sociales (DSAS) sont chargées d'établir un nouveau mandat à l'attention de la Commission. Celle-ci devra établir un plan de réalisation des recommandations contenues dans le rapport et déterminer les priorités au sein des mesures proposées. Parmi celles-ci figurent notamment la pérennisation de la Plateforme Jeunes, la coordination du case management et le renforcement de l'orientation professionnelle.

#### 1.4 Positionner les hautes écoles fribourgeoises

L'avant-projet de nouvelle convention intercantonale concernant la HES-SO, soumis en 2008 au Département fédéral de l'économie (DFE), a fait l'objet d'un examen par un groupe d'experts. Suite aux recommandations formulées par celui-ci, le Comité stratégique de la HES-SO a adapté le projet de nouvelle convention qu'il a soumis en octobre à la Confédération pour un nouvel examen. Ce nouveau projet prévoit notamment de renforcer la conduite académique et opérationnelle du rectorat et d'assurer la participation du personnel et des étudiants et étudiantes. Avec la nouvelle convention, la HES-SO devrait remplir les conditions fixées en 2008. La réponse de la Confédération est attendue pour janvier 2010.

Les travaux concernant la future loi sur la haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR) sont quasiment terminés. Ils doivent encore être mis en phase avec le nouveau projet de convention.

L'Université a continué à rassembler ses forces autour d'un certain nombre de domaines d'expertise et à améliorer la visibilité de son offre en procédant à des changements structurels, des concentrations et des développements ciblés. Ainsi, la Faculté des lettres a été entièrement restructurée et, en particulier, le nombre de départements qui la composent a été réduit de 14 à 7. Les nouveaux départements réunissent l'ensemble d'une orientation scientifique et confèrent une meilleure lisibilité structurelle. Le fonctionnement de la Faculté a aussi été simplifié. En parallèle, un renforcement des sciences sociales a été effectué en regroupant ce domaine, partagé jusqu'à présent entre deux facultés, au sein de la Faculté des lettres, dans un département qui rassemble l'anthropologie sociale, la politique sociale et le travail social, la science politique, la science des religions et la sociologie. La Faculté des sciences économiques et sociales a entrepris pour sa part le développement de l'offre en langue française en sciences de la communication et des médias. La Faculté des sciences poursuit le développement initié en misant sur deux domaines phares: les sciences des matériaux avec l'AMI et le Frimat, d'une part, et les sciences de la vie, d'autre part. Ce deuxième domaine attire un nombre très important d'étudiants. La 3<sup>e</sup> année de médecine humaine a accueilli sa première cohorte de 21 étudiants en automne 2009. La Faculté de théologie a créé deux nouveaux instituts dans le but de ren-

forcer la recherche dans ses domaines d'expertise reconnus. La Faculté de droit continue à renforcer son profil international en offrant à l'automne 2009 un nouveau master post-grade en Cross-Cultural Business Practice.

Le projet de révision de la loi sur la HEP sera prochainement mis en consultation. Sur le plan structurel, la HEP poursuit la reconstruction des différentes unités (formation, recherche et développement) en terme d'Unités d'Enseignement et de Recherche. L'objectif de cette réorganisation est de pouvoir proposer un dispositif de formation plus cohérent et de promouvoir certains secteurs de compétences au niveau national. Le cursus d'études est également en cours de modification en vue de son adaptation aux nouvelles exigences de la politique intercantonale de l'éducation (ex: introduction de l'anglais ou intégration des enfants à besoins spécifiques).

Au niveau cantonal et intercantonal, la HEP a été sollicitée dans le cadre de différentes procédures de consultation portant sur des thématiques liées au développement de l'école ou sur des questions relatives à la formation des enseignants et enseignantes. Elle a notamment été nommée pour la co-direction (avec la HEP Zurich) du «Consortium national pour l'éducation au développement durable».

Quant à la loi sur l'Université, le groupe de travail formé par le Conseil d'Etat a soumis son rapport intermédiaire à une consultation interne puis l'a remanié afin de remettre au Conseil d'Etat le rapport final qui doit servir de base au projet législatif.

#### 1.5 Projets législatifs du défi n° 1

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
1.1	Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire, révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
1.2	Loi sur l'enseignement spécialisé (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.3	Loi sur l'Office cantonal du matériel scolaire (nouveau)	Loi du 13.9.2007
1.4	Loi cantonale sur le sport (nouveau)	Avant-projet transmis au Conseil d'Etat
1.5	Loi sur les bourses et prêts de formation (révision totale)	Loi du 14.2.2008
1.6	Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (révision totale)	Loi du 13.12.2007
1.7	Loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (révision totale)	Loi du 14.3.2007
1.8	Loi sur l'Université (révision totale)	Etudes préalables en cours

—  
2009

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
1.9	Loi sur la Haute Ecole pédagogique (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.10	Loi sur la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.11	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (nouveau)	Loi adoptée le 12.2.2009 (soumise au peuple le 7.3.2010)
1.12	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande (nouveau)	Loi adoptée le 12.2.2009
1.13	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (nouveau)	(Objet ajouté au programme 2007–2011) Loi adoptée le 16.12.2009

## 2. Défi n° 2: Améliorer notre qualité de vie

### 2.1 Préserver et promouvoir la santé de la population

L'accès à des soins de qualité pour tous continue de guider l'action de l'Etat dans le domaine de la santé. Les travaux de planification sanitaire se sont poursuivis, avec un accent particulier sur le projet «Urgences préhospitalières». La couverture du territoire en médecins de premier recours fait aussi l'objet de réflexions soutenues. L'année 2009 a en outre été marquée par deux dossiers importants: celui, prévu, de la protection contre la fumée passive, dont la législation est entrée en vigueur, et celui de la grippe A(H1N1), qui a mobilisé beaucoup de ressources et montré que le canton était prêt à faire face à une pandémie.

Sur le plan de la promotion de la santé et de la prévention, l'élaboration d'un plan d'action s'est poursuivie et des mandats de prestations ont été concrétisés avec les principales institutions actives dans ce domaine. Deux projets d'envergure ont été lancés, «Poids corporel sain» et le «Plan cantonal d'action alcool».

### 2.2 Consolider les deux réseaux de soin

Les deux réseaux de soins ont continué leur mise en place et le développement de leurs prestations à un rythme soutenu. L'hôpital fribourgeois (HFR) a concrétisé les nouvelles missions de certains sites, telles la réadaptation cardiovasculaire à Billens ou la permanence médicale à Meyriez. Il a franchi un pas important dans l'équipement du site de Riaz avec l'adoption par le Grand Conseil

du décret pour la construction d'un bâtiment de radiologie, qui accueillera notamment une IRM.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) adapte son offre en développant les soins de liaison, ambulatoires et intermédiaires. Il les a rendus plus accessibles en ouvrant deux nouvelles antennes régionales (Romont et Tavel) et en étendant la psychiatrie de liaison à l'ensemble des EMS du canton. Il a en outre créé une équipe mobile pluridisciplinaire dans son secteur «enfants et adolescents».

### 2.3 Unifier la gestion de la sécurité alimentaire

Malgré le fait que le nouveau Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires soit encore contraint d'exercer ses activités sur deux sites (Pérolles et Granges-Paccot), les travaux visant à renforcer l'unité de ce service se sont poursuivis. Les exigences légales propres à la fois au contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels et à la gestion des affaires vétérinaires, de même que les méthodes de travail propres à chaque domaine, compliquent la création d'une culture harmonieuse du Service. En l'état, le regroupement a permis le développement de plusieurs synergies, en particulier dans le domaine administratif et dans celui du contrôle de l'hygiène des viandes. Enfin, les travaux de planification et de rénovation du bâtiment abritant le Service des autoroutes, où il est prévu d'installer le Service, se sont poursuivis.

### 2.4 Revisiter le soutien aux personnes fragilisées

Le soutien aux personnes fragilisées est un mandat de la Constitution cantonale. Il représente déjà une réalité mais appelle plusieurs développements. A la suite d'études approfondies, le Conseil d'Etat a renoncé à l'introduction d'un revenu déterminant unique (RDU) pour les prestations cantonales sous condition de ressources. Ce n'est pas l'outil adéquat, mais l'objectif de la coordination et de l'harmonisation de l'action sociale est maintenu, notamment sous la forme d'une uniformisation des procédures d'aide sociale. Dans le cadre de la RPT, le canton a mis en consultation son plan stratégique pour l'intégration des personnes en situation de handicap. Quant à la politique de la personne âgée, elle a trouvé un élan décisif avec le lancement du projet Senior+, qui couvre l'ensemble des domaines concernés.

L'avant-projet de loi sur l'exercice de la prostitution a été mis en consultation au printemps 2009. Au terme de la consultation, c'est la variante de l'annonce facultative et non celle de l'annonce obligatoire des prostituées auprès des autorités qui a été retenue. La nouvelle loi vise à renforcer la lutte contre la prostitution forcée, à améliorer l'information et à soutenir les organisations qui effectuent un travail de prévention auprès des prostituées.

—  
2009

## 2.5 Favoriser la création artistique et le sport

Le concept de soutien à l'accueil de productions scéniques ou musicales fribourgeoises par des lieux d'accueil situés dans le canton a donné lieu à 11 opérations de décentralisation depuis son entrée en vigueur à fin 2008. En ce qui concerne la diffusion à l'étranger, l'accord de coopération signé avec la Région Alsace a permis l'accueil de plusieurs spectacles alsaciens et d'une résidence de création dans le canton de Fribourg. De même, une dizaine d'enseignants ont bénéficié d'une formation à la médiation théâtrale à Strasbourg. Le Comité de pilotage bipartite a décidé de proposer aux autorités compétentes un renouvellement de l'accord à son échéance à fin 2010.

L'Orchestre de chambre fribourgeois (OCF) a donné son concert inaugural le 3 mai 2009 à La Tour-de-Trême. Depuis cette date, il a donné 5 concerts et accompagné la production 2009 de l'Opéra de Fribourg.

Le canton participe aux différents programmes mis en place par la Confédération, comme «la Suisse bouge» et particulièrement «les communes bougent»; 17 communes fribourgeoises sont actuellement inscrites pour l'édition 2010. A la suite de la consultation conduite en 2008 et 2009, un projet de loi sur le sport pourra être transmis au Grand Conseil en janvier 2010. Sur le plan des infrastructures sportives, les travaux entrepris en 2009 à St-Léonard permettront l'ouverture de la deuxième patinoire le 4 janvier 2010 et son inauguration le 28 janvier 2010. Pour la salle de sport, les travaux devraient être terminés pour le début de l'été 2010.

## 2.6 Projets législatifs du défi n° 2

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
2.1	Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (révision partielle)	Loi du 4.12.2008
2.2	Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (révision totale)	Etudes préalables en cours
2.3	Loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux (révision totale)	Travaux en cours
2.4	Loi sur la santé (révision partielle)	Loi adoptée le 8.5.2009
2.5	Loi sur l'eau potable (révision totale)	Avant-projet élaboré
2.6	Loi sur la prostitution (nouveau)	Projet transmis au Grand Conseil
2.7	Loi d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (nouveau)	Avant-projet définitif en préparation

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
2.8	Loi relative aux personnes en situation de handicap (nouveau)	Etudes préalables en cours
2.9	Loi relative aux personnes âgées (nouveau)	Etudes préalables en cours

## 3. Défi n° 3: Mieux vivre ensemble

### 3.1 Consolider la politique familiale

D'importants travaux législatifs ont été menés durant l'année dans le domaine de la politique familiale, pour la plupart liés à la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale. L'instauration de prestations complémentaires pour familles de condition modeste a fait l'objet d'études approfondies et l'avant-projet y relatif est en préparation. Il en va de même du projet «un enfant – une allocation», pour lequel il convient cependant de tenir compte des développements en cours de la législation fédérale. Le dossier «Structures d'accueil de la prime enfance» a progressé avec l'étude approfondie de la couverture du canton et des besoins; l'avant-projet de nouvelle loi est proche de la procédure de consultation. Le projet de loi sur les allocations de maternité, qui complète le dispositif fédéral d'assurance maternité, a été remis au Conseil d'Etat.

Egalement transmis au Parlement qui en a pris acte, le rapport sur la mise en place d'un guichet social, qui faisait suite à un postulat. La DSAS est chargée de mettre en œuvre cette «porte d'entrée» vers l'ensemble des prestations sociales, qui facilitera l'accès à toutes les informations et services nécessaires. De son côté, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille a mis en ligne les premiers chapitres du Classeur des familles ([www.familles-fribourg.ch](http://www.familles-fribourg.ch)).

L'année sous revue est aussi celle d'un renforcement structurel de la politique familiale: un poste de coordinateur en matière de politique familiale a été créé au sein du Service de l'action sociale et une coordinatrice a été engagée par le Service de l'enfance et de la jeunesse pour promouvoir les accueils extrascolaires et soutenir les communes dans ce domaine. Enfin, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), jusqu'ici rattaché administrativement à la DIAF, est transféré à la DSAS avec effet au 1er janvier 2010. Les deux Directions ont proposé conjointement au Conseil d'Etat ce transfert, qui promet de fructueuses synergies.

### 3.2 Profiler le bilinguisme comme atout du canton

Un projet de concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères a été mis en consultation de février à juin 2009. Il

—  
2009

concerne les trois degrés de l'école obligatoire, ainsi que le degré secondaire II, pour lesquels il entend renforcer l'enseignement de la langue partenaire et des autres langues, en particulier l'anglais. Les 401 prises de position enregistrées montrent que les neuf mesures proposées suscitent globalement une large adhésion. Le concept a été adapté à la suite de la consultation et le Conseil d'Etat transmettra en début 2010 un rapport sur cette question, afin d'informer le Grand Conseil et de donner suite à plusieurs interventions parlementaires déposées sur ce thème.

S'agissant des Hautes Ecoles, l'Université comme la HES-SO // FR et la HEP considèrent le bilinguisme, voire le plurilinguisme, comme un atout et un axe stratégique. Elles offrent, selon le domaine, les différentes possibilités de suivre une partie d'études dans une autre langue. L'Institut de plurilinguisme commun de l'Université et de la HEP a été inauguré officiellement le 23 mars 2009 en présence d'invités de toute la Suisse. Son activité se développe de manière importante et il a obtenu plusieurs mandats de la part des autres cantons et de la Confédération.

Un projet national de Graduate School et Master en didactique des langues étrangères a été mis sur pied, et la première formation dans ce domaine débutera en automne 2010. Les hautes écoles partenaires de ce projet, initié par la CDIP dans le cadre d'un appel d'offres, sont les Universités de Fribourg et de Berne et les hautes écoles pédagogiques de Fribourg et de Berne. Une convention de coopération a été signée entre les deux Universités et les deux HEP en novembre 2008.

### 3.3 Intégrer les migrants

Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat à la fin 2008 du Schéma directeur cantonal et plan d'actions pour l'intégration des migrants, la politique cantonale d'intégration a passé la vitesse supérieure en 2009. Plusieurs projets d'envergure ont été mis en route ou poursuivis: encouragement de l'apprentissage des langues officielles du canton par les migrants, brochure d'accueil pour les personnes arrivant dans le canton, élaboration d'une loi-cadre cantonale sur l'intégration. Ce dernier processus permettra de mener un débat public sur les questions d'intégration et la politique cantonale en la matière. La nouvelle loi-cadre soulignera l'implication des communes dans la mise en œuvre de la politique d'intégration. La collaboration entre le canton et les communes a été approfondie en 2009, avec notamment la désignation de personnes-relais pour l'intégration par plus de la moitié des communes du canton.

En outre, suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative populaire fédérale interdisant la construction de minarets en Suisse, le Conseil d'Etat a tenu à rappeler publiquement l'importance de la politique cantonale d'intégration, dont la finalité est d'améliorer la cohabitation entre les différentes communautés.

### 3.4 Ajuster les structures territoriales à l'évolution de la société

Dans le cadre du projet de mise en œuvre de la Constitution sur le réexamen des structures territoriales visant à définir l'organisation spatiale de l'Etat de Fribourg, afin de lui permettre de remplir au mieux ses missions étatiques, le Comité de projet a déposé son rapport, conformément à la mission qui lui avait été donnée. Celle-ci consistait à

- > poursuivre l'examen d'un nouveau découpage des districts;
- > privilégier l'option prévoyant la création de trois districts;
- > réexaminer la législation sur les préfets, singulièrement sous l'angle de leur statut et de leurs attributions;
- > réexaminer le découpage des cercles électoraux.

Le Comité de pilotage a procédé à un premier examen de ce rapport et fera part de sa détermination au Conseil d'Etat sur la suite de ce projet.

### 3.5 Renforcer le centre du canton

L'Agglomération de Fribourg est désormais constituée. Ses statuts, adoptés par le corps électoral en 2008, prévoient que l'agglomération concrétise la collaboration intercommunale dans les tâches d'intérêt régional relevant des domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la protection de l'environnement, de la promotion économique, de la promotion touristique et de la promotion des activités culturelles. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'Agglomération établit son plan directeur et en assure le suivi, d'entente avec le Conseil d'Etat.

### 3.6 Réduire les disparités financières entre les communes

Les travaux de réforme de la péréquation financière intercommunale se sont poursuivis durant l'année 2009 par la transmission au Grand Conseil d'un projet de loi, qui a été adopté le 16 novembre 2009. Cette loi, faisant l'objet du référendum financier obligatoire, sera soumise à votation populaire le 7 mars 2010.

### 3.7 Projets législatifs du défi n° 3

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
3.1	Loi sur le régime cantonal d'allocations de maternité et d'adoption (révision totale)	Avant-projet transmis au Conseil d'Etat
3.2	Loi sur l'accueil de la prime enfance (révision totale)	Avant-projet en fin d'élaboration

—  
2009

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
3.3	Loi cantonale sur les allocations familiales (révision totale)	Etape 1 terminée (loi du 8.10.2008); étape 2 (mise en œuvre art. 60 al. 1 Cst.) en cours
3.4	Loi instituant un régime de prestations complémentaires en faveur des familles de condition modeste (nouveau)	Avant-projet en cours d'élaboration
3.5	Loi sur les pensions alimentaires (nouveau)	Avant-projet en cours d'élaboration
3.6	Loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs (révision totale)	2 <sup>e</sup> phase des travaux terminée (rapport du Comité de projet adressé au Comité de pilotage)
3.7	Loi sur les préfets (révision totale)	Intégré dans le projet 3.6
3.8	Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Etudes préalables en cours
3.9	Loi sur la péréquation financière intercommunale (nouveau)	Loi adoptée le 16.11.2009 (soumise au peuple le 7.3.2010)
3.10	Loi sur l'intégration des migrants (nouveau)	Avant-projet en cours d'élaboration
3.11	Adaptation des lois dans les domaines touchés par le projet RPT	Loi du 12.6.2007
3.12	Loi sur les fusions de commune (nouveau)	(Objet ajouté au programme 2007–2011) Avant-projet en préparation

#### 4. Défi n° 4: Préserver notre cadre de vie

##### 4.1 Moderniser les bases légales de l'aménagement du territoire

Le 2 décembre 2008, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC). Le règlement d'exécution de cette loi (ReLATEC) a été adopté par le Conseil d'Etat le 1er décembre 2009. Entrée en vigueur le 1er janvier 2010, la nouvelle législation reprend les éléments de l'ancien droit qui ont fait leurs preuves, tout en optimisant les procédures. Elle fixe une exigence de qualification professionnelle pour déposer des dossiers de planification et des demandes de permis de construire. Le caractère stratégique de l'aménagement du territoire est renforcé par le biais d'une plus grande importance donnée à la planification régionale, qui reste toutefois facultative. La loi offre de nouveaux moyens aux communes pour leur permettre de mieux gérer leurs zones à bâtir (renforcement de la planification directrice communale, moyens de lutte contre la thésaurisation). La compétence exclusive de l'exécutif communal pour adopter les plans d'aménagement local est maintenue. Le nouveau droit tient également compte de l'accord intercantonal

harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC) auquel le canton a adhéré. La LATEC introduit enfin un nouveau système pour l'exploitation des matériaux qui permettra d'améliorer le traitement des dossiers et le suivi des exploitations.

Divers documents (directives sur le contenu des demandes de permis, guide des constructions, etc.) accompagnant la mise en œuvre de ces nouvelles bases légales et facilitant leur application seront élaborés et diffusés dans le courant 2010.

##### 4.2 Protéger l'environnement et la nature

La loi sur les eaux (LCEaux) a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 18 décembre 2009. Elle regroupe en une seule loi les dispositions de protection des eaux souterraines et superficielles et celles de l'aménagement des cours d'eau. Elle introduit la notion de gestion coordonnée des eaux avec la mise en place de bassins versants par régions. Elle règle les questions de financement. Il est prévu que la LCEaux soit mise en vigueur au début 2011 avec son règlement d'application.

Le plan de mesures pour la protection de l'air, entré en vigueur le 1er janvier 2008, agit comme instrument de coordination dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Il institue des mesures dans le domaine des installations de combustion, des transports dans les agglomérations, de l'urbanisation et de l'agriculture. En matière de mobilité, il est étroitement coordonné avec le plan cantonal des transports et constitue une référence importante pour les plans directeurs d'agglomération. Il sera soumis à une évaluation approfondie en 2010.

La mise en œuvre des mesures de protection contre le bruit routier fait l'objet d'une convention-programme passée entre la Confédération et le canton. Elle permet au canton de bénéficier de subventions importantes pour la réalisation des projets d'assainissement du bruit routier. Les moyens financiers nécessaires à la réalisation du programme en matière de routes cantonales ont fait l'objet d'un crédit-cadre de 6 millions de francs en 2008. Les travaux en vue de l'assainissement ont été engagés selon la planification. Le Conseil d'Etat a adopté le 17 mars 2009 une ordonnance clarifiant l'organisation et les procédures pour la protection contre le bruit.

Dans le domaine des sites pollués, le canton a entamé la mise en œuvre des mesures requises suite à la publication du cadastre en octobre 2008. Les travaux d'investigation, de surveillance et d'assainissement sont demandés aux concernés en tenant compte de leur degré d'urgence. Les principales informations du cadastre sont disponibles sur le guichet cartographique de l'Etat. L'ancienne décharge de La Pila a continué à faire l'objet d'investigations techniques de détail de grande ampleur. Des mesures urgentes ont été prises sur le site en été 2009 pour éviter tout glissement dans la Sarine d'une partie exposée de la décharge. La prochaine phase consistera à élaborer un projet d'assainissement. La rédaction

—  
2009

d'un avant projet de loi cantonale d'exécution des dispositions fédérales sur les sites pollués a débuté. Il est prévu d'instituer un fonds alimenté par des taxes sur les déchets mis en décharge pour permettre de financer certains coûts liés à l'assainissement.

En matière de déchets, le plan directeur cantonal et le plan cantonal de gestion des déchets ont été révisés pour ce qui concerne le stockage définitif des matériaux inertes, la gestion des matériaux d'excavation et la valorisation de la biomasse. Il s'agissait d'apporter les adaptations nécessaires pour répondre aux évolutions de la situation dans ces domaines. Les modifications ont été adoptées par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2009.

Un avant-projet de loi sur la protection de la nature et du paysage a été finalisé. Sa mise en consultation publique a été autorisée par le Conseil d'Etat et aura lieu au début 2010. La nouvelle loi doit permettre notamment d'organiser la protection au plan cantonal et d'en assurer le financement compte tenu des impératifs du subventionnement et de la RPT. Le projet de parc naturel régional Gruyère-Pays d'Enhaut est devenu réalité en 2009. Après le soutien des cantons de Vaud et Fribourg et la reconnaissance du statut de candidat au label de parc d'importance nationale par l'OFEV en août 2009, quatorze communes, dont sept fribourgeoises, ont désormais signé le contrat de Parc. La mise sous protection et l'entretien des biotopes, des zones alluviales et des marais inventoriés par la Confédération s'exécutent conformément aux prévisions.

La cartographie des dangers naturels de la partie «Plateau» est en voie de réalisation. Le travail est coordonné entre plusieurs services de l'Etat, notamment le Service des constructions et de l'aménagement, le Service des forêts et de la faune et le Service des ponts et chaussées, section lacs et cours d'eau.

Le soutien accordé aux propriétaires forestiers pour la réalisation des fonctions de la forêt d'intérêt public important est maintenu; il s'agit notamment de l'entretien de la forêt protectrice, des ouvrages de protection et de la qualité de la fonction d'accueil des forêts.

### 4.3 Encourager les énergies renouvelables

En septembre 2009, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport sur la nouvelle stratégie énergétique qu'il entend mener à court, moyen et long terme. Cette stratégie met en évidence l'ensemble des mesures, associées aux moyens financiers et structurels correspondants, devant être concrétisées pour atteindre l'objectif d'une «société à 4000 Watts» d'ici 2030, à savoir pour réduire de 1000 GWh/an la part chaleur et de 550 GWh/an la part d'électricité, soit par des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie, soit par la valorisation des énergies renouvelables. En parallèle à son rapport, le Conseil d'Etat a concrétisé le postulat Josef Fasel pris en considération le 6 septembre 2005 (BGC 2005, p. 326) par une première modification de la loi sur l'énergie, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> février 2010. Il est en outre

prévu qu'une révision du règlement sur l'énergie soit effectuée au début de l'année 2010, afin de mettre en œuvre les premières mesures possibles, et qu'une autre révision de la loi sur l'énergie soit proposée avant la fin de l'année 2010.

Dans le cadre de l'exemplarité des collectivités publiques, la stratégie retient comme objectif commun pour l'Etat et les communes de couvrir, d'ici 2015, 25% de leurs besoins en électricité par du courant labellisé naturemade Star. De nouvelles installations de production d'électricité valorisant les énergies renouvelables devront être réalisées sur le territoire cantonal. Pour l'Etat de Fribourg, cela représente une part de consommation de 8.5 GWh par année.

### 4.4 Repenser la mobilité des Fribourgeois

Les travaux en vue de la réalisation du Réseau Express Régional fribourgeois (RER FR) ont été poursuivis en 2009. Un groupe de travail spécifique a, en particulier, analysé les différentes options de desserte entre Bulle, Romont et Fribourg. En décembre 2009, le Conseil d'Etat a pu communiquer les mesures prévues. Dès décembre 2011, la première étape du RER devrait devenir réalité avec la nouvelle liaison ferroviaire Bulle-Romont-Fribourg-Berne. La mise à la cadence systématique à 30 minutes est prévue à l'horizon 2014. Les transports publics fribourgeois (TPF) vont collaborer avec les CFF dans le cadre du RER FR.

### 4.5 Créer une structure cantonale pour le développement durable

Le 3 juin 2008, le Conseil d'Etat a décidé dans un arrêté d'attribuer le développement durable à la DAEC, de la doter d'un équivalent plein temps pour cette tâche et de mettre en place une structure.

La personne responsable du développement durable du canton a pris ses fonctions début juin 2009. Elle a pour mission d'assurer l'application des principes de développement durable dans l'administration cantonale et de les promouvoir sous leurs trois dimensions, économie, social et environnement, dans les politiques sectorielles menées par les services, notamment dans les domaines de la gestion du territoire et de la mobilité, des infrastructures, des bâtiments et de l'énergie, des marchés publics, de la cohésion sociale et de la santé, des ressources naturelles, de la formation et des entreprises.

Le concept «Développement durable du canton de Fribourg: stratégie et plan d'action» a pour objectif de développer une stratégie et des actions en vue de faire de Fribourg un canton durable exemplaire, où l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité écologique sont respectées lors de la planification, la prise de décisions, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit de passer du concept à la mise en pratique et d'intégrer le développement durable dans les secteurs clés de l'Etat.

—  
2009

Les réflexions portent sur les domaines suivants: aménagement, transports, bâtiments, bureau, achats/marchés publics, énergie, cohésion sociale, santé, famille et travail, gestion des ressources naturelles, formation, recherche, économie, entreprises et tourisme. La priorité est donnée aux actions qui se situent dans le domaine de compétence du canton. Ce sont d'une part des actions qui concernent le fonctionnement interne de l'administration et d'autre part des actions en vue d'intégrer le développement durable dans les tâches courantes de l'administration, comme par exemple l'information, les incitations financières, la législation cantonale ou les messages sur les projets de lois et de décrets. Etant donné les ressources humaines limitées, le soutien aux communes viendra dans un deuxième temps.

La «Stratégie développement durable» concerne l'ensemble des activités de l'Etat et fonctionne de manière transversale. Une structure qui intègre les Directions concernées et traite des secteurs-clés de l'administration a ainsi été mise en place en 2009. Cette structure de travail est constituée d'un comité de pilotage stratégique et de six groupes de travail thématiques, internes à l'administration. Au comité de pilotage, les Directions suivantes sont représentées: DAEC (présidence), DEE (vice-présidence), DFIN, DIAF et DSAS.

Le processus mis en place comprend un état des lieux, l'élaboration d'objectifs et d'actions, la rédaction d'un rapport, sa consultation, sa validation politique par le Conseil d'Etat et finalement la mise en œuvre des actions, qui sera par la suite soumise à évaluation. Le but est que la stratégie aboutisse à la mise en place d'une vingtaine d'actions, qui auront été approfondies quant à leur apport au développement durable, leur efficacité, leur coût éventuel, leur financement et les ressources en personnel nécessaires.

Les travaux de la stratégie ont débuté en novembre 2009. Le rapport final «Développement durable: Stratégie et plan d'action» devrait être disponible courant 2011.

#### 4.6 Projets législatifs du défi n° 4

N° du défi	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
4.1	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision totale)	Loi du 2.12.2008
4.2	Loi sur la protection de la nature (nouveau)	Avant-projet en consultation
4.3	Législation sur le transport et la distribution du gaz naturel (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.4	Loi sur les routes (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.5	Loi sur les transports (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.6	Loi sur les eaux (révision totale)	Loi adoptée le 18.12.2009

## 5. Défi n° 5: Renforcer notre économie et positionner notre canton

### 5.1 Consolider le concept «High tech in the Green»

Afin d'améliorer la compétitivité du canton de manière durable et en conformité avec le concept «High tech in the green», le Conseil d'Etat entend focaliser davantage les axes stratégiques de sa politique économique vers la promotion des cleantech (technologies propres) et l'amélioration continue de la capacité d'innovation. L'étude sur la «Compétitivité de l'économie fribourgeoise» menée par le Professeur Philippe Gugler de l'Université de Fribourg relève que divers secteurs économiques du canton peuvent gagner en efficacité et productivité tout en réduisant les émissions et en ménageant les ressources utilisées grâce à une orientation vers les technologies propres. La création d'une plate-forme cleantech, soutenue par la Nouvelle Politique Régionale, a pour objectif d'encourager les entreprises à explorer leur potentiel d'innovation dans ce domaine et à renforcer ainsi leur position concurrentielle sur le marché.

Une plate-forme cleantech sera également concrétisée au niveau intercantonal dans le cadre de la CDEP-SO. Le canton de Fribourg en assurera la co-présidence avec le canton du Valais.

La qualité des instituts de formation et de recherche du canton sera mise davantage au service de l'amélioration de la capacité d'innovation des entreprises grâce à un transfert technologique renforcé. A cet effet, la création d'un parc technologique est à l'étude et les concepts pour la mise en œuvre d'un fonds de soutien à l'innovation et d'un fonds de «seed capital» sont en développement.

L'attractivité de la place économique fribourgeoise sera également améliorée grâce à l'installation sur l'ensemble du territoire du canton d'un réseau de fibres optiques permettant des accès rapides à Internet et des services de données résolument novateurs. Les premiers travaux dans le cadre d'un projet pilote ont été lancés, portés par un partenariat du canton avec le Groupe et Swisscom.

### 5.2 Pérenniser le secteur primaire

Le premier rapport quadriennal sur l'agriculture élaboré au cours de l'année 2008, conformément à la loi sur l'agriculture, a été soumis au Grand Conseil puis au public lors d'une conférence de presse. Les discussions sur ce rapport tant au niveau du pouvoir législatif qu'au sein du public, singulièrement des milieux professionnels, ont révélé un intérêt marqué quant à la qualité du rapport et aux options de politique agricole générales.

Le rapport «agriculture et environnement» a été accepté par le Conseil d'Etat. Il a fait l'objet d'une conférence de presse et a été

—  
2009

présenté au Club agricole et au Club environnement du Grand Conseil. Une séance est agendée en janvier 2010 afin de le discuter avec les organisations agricoles et de protection de l'environnement du canton. Ce rapport comporte 26 mesures concrètes concernant la protection des sols, de l'air et de l'eau ainsi que le maintien de la biodiversité. Ces mesures sont suivies par les services de l'Etat concernés.

Plusieurs projets de développement de production d'énergies renouvelables impliquant l'agriculture sont en cours d'étude. Les services de l'Etat ont dû clarifier certaines problématiques en relation avec ces projets, cela dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (par exemple volume de stockage exigé dans le cadre de la construction d'une installation de biogaz). Le service de la vulgarisation de l'IAG doit répondre à de nombreuses questions des agriculteurs. L'IAG collabore avec l'Association pour la promotion de l'énergie renouvelable (APER), notamment dans le cadre de la création d'un stand d'information lors de la manifestation Energissima qui a lieu à Forum Fribourg.

La mise en place des structures forestières, notamment la création des corporations de triage, est arrivée à son terme. De nombreux effets positifs ont été constatés en particulier sous l'angle de la gestion économique.

L'Etat se doit de tout mettre en œuvre afin que la politique forestière, qui nécessitera toujours un soutien public en raison de ses missions d'intérêt général, soit la plus efficiente possible. Dans ce sens, un processus de réexamen de l'organisation forestière a été initié.

### 5.3 Réintégrer les demandeurs d'emploi

Les mesures de lutte contre le chômage ont été renforcées en 2009. Le taux de chômage dans le canton, qui était de 3,4 % au début de l'année, a diminué jusqu'à 2,9 % au mois de juin, pour remonter à 3,8 % à fin décembre. Le renforcement des mesures de lutte contre le chômage ont permis de contenir les effets de la crise sur le marché du travail, notamment en faisant largement usage de la réduction d'horaire de travail dans les entreprises et des mesures destinées aux jeunes contenues dans le plan de relance.

Le Conseil d'Etat a accepté les mesures proposées par le rapport de la commission pour les jeunes en difficulté de réinsertion professionnelle. Elles seront mise en œuvre en 2010. Les travaux liés à la révision de la législation cantonale relative au travail se sont poursuivis. Des adaptations ont été apportées au projet suite à des interventions parlementaires et aux résultats d'une étude portant sur l'efficacité des mesures cantonales de réinsertion professionnelle. Un projet de loi pourra ainsi être soumis au Grand Conseil en 2010.

### 5.4 Intensifier la collaboration intercantonale et internationale

S'agissant de la collaboration intercantonale, il y a lieu de relever que la participation du canton de Fribourg, par l'intermédiaire de la Promotion économique, s'est fortement intensifiée en raison de l'avènement de la nouvelle politique régionale. Dans ce cadre, le canton a garanti sa participation aux plates-formes thématiques (sciences de la vie, technologies de l'information, micro- et nanotechnologies) placées sous l'égide de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale.

Tout au long de l'année 2009, la Promotion économique a collaboré également avec les cinq autres cantons de Suisse occidentale (BE, GE, NE, VD et VS) à la mise sur pied de la Greater Geneva Berne area (GGBa). Annoncé le 2 juillet 2009 et formellement constitué sous la forme d'une association le 8 octobre, ce nouvel organe vise à assurer la prospection et l'acquisition d'entreprises à l'étranger pour l'ensemble des cantons concernés. La création de l'association commune de promotion exogène GGBa permettra de faire part de ses revendications d'une seule voix auprès de la Berne fédérale. Le canton de Fribourg attend de sa participation à GGBa, opérationnelle au 1er janvier 2010, l'implantation d'un plus grand nombre de projets étrangers grâce à la plus forte présence de l'association dans un nombre plus élevé de marchés.

Suite à leur rencontre de fin août 2009, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Conseil d'Etat du canton de Fribourg ont décidé de renforcer leur collaboration. Ils ont mandaté une délégation des deux Gouvernements pour élaborer un plan d'action avec pour objectif de renforcer leur position commune de cantons pont entre les cultures francophone et alémanique et de région centrale autour de la capitale de la Suisse. Les travaux se poursuivront en 2010.

Concrétisant leur volonté de promouvoir les compétences de la Suisse occidentale dans le secteur des technologies environnementales et de l'énergie, et sur la base d'une étude prospective mandatée par la CDEP-SO, les cantons de Suisse occidentale ont décidé la création d'une plate-forme commune de promotion des cleantechs. Placée sous la co-présidence des cantons de Fribourg et du Valais, cette nouvelle plate-forme de promotion sera opérationnelle, après une phase de mise en œuvre, dès le second semestre de l'année 2010. Elle aura pour mission de mettre en valeur, dans le secteur des cleantechs, les compétences technologiques des cantons membres, ainsi que les structures de formation et de recherche existantes, sur les scènes nationale et internationale.

S'agissant des relations internationales, il y a lieu de relever que le canton a accueilli plusieurs délégations étrangères dans le cadre des relations économiques bilatérales. En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le Directeur de l'économie et de l'emploi a assuré la représentation du canton dans la

—  
2009

délégation suisse présente à la réunion du bureau et du comité permanent «Affaires institutionnelles». Le Conseil d'Etat a par ailleurs accueilli les 14 et 15 mai 2009 à Fribourg le bureau de l'ARE, soit des représentants d'une quarantaine de régions issues d'une vingtaine de pays européens. La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été renforcée par la signature, en septembre 2009, de la lettre d'engagement du canton de Fribourg dans le programme Eurodyssée. Le canton de Fribourg est aussi un partenaire au programme Interreg IV France-Suisse et a confirmé en 2009 sa participation, dans le cadre de la nouvelle politique régionale, à cinq projets de coopération transfrontalière.

### 5.5 Projets législatifs du défi n° 5

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
5.1	Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 14.12.2007
5.2	Loi sur l'emploi et le marché du travail (révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
5.3	Loi portant adhésion à la Convention des conventions (révision totale)	Projet définitif de Convention (CoParl) en consultation

## 6. Défi n° 6: Assurer la sécurité de proximité et une organisation judiciaire performante

### 6.1 Généraliser la police de proximité

Mise en œuvre depuis 2004 dans l'agglomération du Grand-Fribourg, la police de proximité a pour but d'améliorer la sécurité par une action dans trois directions: présence accrue dans les lieux à risques; contacts réguliers avec la population; démarche partenariale de résolution des problèmes. Suite à l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi modifiant la loi sur la Police cantonale, la police de proximité a été déployée sur l'ensemble du canton dès le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Dans le cadre de la mise en œuvre du concept «police de proximité», les policiers communaux qui le souhaitent et qui remplissaient les conditions professionnelles ont été intégrés dans la Police cantonale. En parallèle, les études en vue de préciser les tâches et les compétences des polices locales se sont poursuivies.

En outre, un Conseil cantonal de prévention et de sécurité a été institué, afin d'intégrer dans le développement de la sécurité de proximité l'ensemble des partenaires et des acteurs susceptibles d'y contribuer. Présidé par le Directeur de la sécurité et de la justice, le Conseil cantonal de prévention et de sécurité a tenu sa première séance. Ses tâches consistent notamment à proposer sur le plan cantonal les objectifs stratégiques du renforcement de la sécurité de proximité, les rôles attendus des divers partenaires ainsi que les moyens nécessaires à leur réalisation.

### 6.2 Réorganiser la justice et unifier les procédures

Deux étapes importantes ont été franchies en 2009 dans le cadre de la réorganisation de la justice.

En ce qui concerne la mise en œuvre des nouveaux codes de procédure fédéraux, le Conseil d'Etat a saisi l'occasion de regrouper dans un seul texte de loi la plupart des règles d'organisation judiciaire, jusqu'alors dispersées dans une vingtaine de lois spécifiques. Adopté le 14 décembre 2009 par le Conseil d'Etat, le projet de loi sur la justice et le message no 175 accompagnant ce projet ont été transmis au Grand Conseil. L'entrée en vigueur de la nouvelle législation devra intervenir le 1<sup>er</sup> janvier 2011, en même temps que celle des codes de procédure fédéraux.

La Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 a eu pour conséquence plusieurs modifications de l'organisation du pouvoir judiciaire, dont l'une des plus importantes a été la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif en une seule autorité, le Tribunal cantonal unifié. Afin de concrétiser le mandat constitutionnel et d'unifier effectivement le Tribunal cantonal, il est indispensable que toutes les sections de ce Tribunal (civile, pénale et administrative) soient réunies sous le même toit. Ainsi, le 15 décembre 2009, le Grand Conseil a adopté le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation de l'ancien prieuré des Augustins, à Fribourg. Selon la planification des travaux, le Tribunal cantonal unifié pourra siéger dans ce bâtiment dès l'automne 2012.

### 6.3 Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins

Le nombre élevé de personnes à placer, la diversification des régimes de détention et le renforcement de l'encadrement des détenus entraînent des besoins accrus aussi bien dans le domaine de la détention avant jugement que dans celui de l'exécution des sanctions pénales. Pour répondre à ces besoins, le canton de Fribourg réalise actuellement la construction d'un nouvel établissement de 40 places sur le site de Bellechasse, destiné en priorité aux personnes en régime d'exécution anticipée d'une peine privative de liberté. Cet établissement comportera également une salle de sport destinée à tous les détenus des Etablissements de Bellechasse. Mis à part un léger retard dû aux conditions météorologiques durant l'hiver 2008/2009, les travaux ont avancé comme prévu en 2009, de sorte que le nouvel établissement pourra être prêt en automne 2010.

Comme prévu, un nouveau secteur destiné à l'exécution des peines en régime facilité (semi-détention, travail externe, journées séparées) a été réalisé à la Prison centrale de Fribourg. Les travaux de transformation ont été subventionnés à raison de 35% par la Confédération et se sont achevés à la fin 2009. Les premiers détenus seront accueillis le 1<sup>er</sup> février 2010. La Maison de détention «Les Falaises» offre 20 places au total et permet d'opérer une

—  
2009

séparation complète entre la détention sécurisée (détention avant jugement, détention administrative, etc.) et la détention facilitée.

#### 6.4 Prévenir les catastrophes et se préparer aux situations d'urgence

L'organe cantonal de conduite (OCC) a poursuivi sa formation en participant à deux modules d'instruction dirigés par l'Office fédéral de la protection de la population et en prenant part à deux exercices portant, pour l'exercice MEDEA, sur un cas d'augmentation extraordinaire de la radioactivité survenant au sein de la centrale nucléaire de Mühleberg et, pour l'exercice Hermès, sur une collision en chaîne survenant sur le tronçon de la H189.

L'OCC a été par ailleurs fortement engagé dans le cadre de la pandémie A-H1N1. Il a pu, en la circonstance, démontrer son efficacité et la qualité de son organisation.

Dans le domaine des organes communaux de conduite (ORCOC), la majorité des communes fribourgeoises ont mis en place leur ORCOC dans le délai légal de fin 2009 fixé dans la loi sur la protection de la population. Un instructeur a été engagé auprès du Service des affaires militaires et de la protection de la population pour assurer la formation des ORCOC qui, en application de l'ordonnance sur la formation et les exercices des organes de la protection de la population, débute en 2010.

Sur le plan pratique, la préparation des mesures à prendre en cas d'accidents majeurs s'est poursuivie. Un fascicule d'information fixant les règles de comportement en cas d'événement radioactif impliquant la centrale de Mühleberg a été conçu et soumis pour adoption aux Forces motrices bernoises. La diffusion de ce fascicule pour l'ensemble des ménages domiciliés dans les communes de la zone 2 aura lieu en 2010.

Le plan cantonal d'engagement en cas de pandémie est prêt à être présenté au Conseil d'Etat. Il subit les dernières adaptations en fonction des expériences vécues dans le cadre de la pandémie de grippe porcine A-H1N1.

Quant au projet «Sapeurs-pompiers 2010 – FriFire», qui a pour but d'adapter l'organisation, l'équipement et l'instruction des sapeurs-pompiers à l'évolution des exigences, son élaboration est terminée. Le rapport final, débouchant sur des recommandations et sur des propositions de révisions législatives, devrait être remis au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre 2010. Il est prévu que ce rapport soit ensuite mis en consultation, notamment auprès des communes et des fédérations de sapeurs-pompiers. Parallèlement, sous l'impulsion de FriFire, l'étude et la réalisation des regroupements de corps de sapeurs-pompiers ont continué à progresser dans tous les districts.

#### 6.5 Projets législatifs du défi n° 6

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
6.1	Loi sur l'élection et la surveillance des juges (nouveau)	Loi du 11.5.2007
6.2	Loi sur l'organisation du Tribunal cantonal (nouveau)	Loi du 14.11.2007
6.3	Loi d'introduction de la procédure civile fédérale (nouveau)	Intégré dans le projet 6.15
6.4	Loi d'introduction de la procédure pénale fédérale (nouveau)	Intégré dans le projet 6.15
6.5	Loi d'introduction de la législation fédérale sur la protection de l'enfant et de l'adulte (révision totale du droit de la tutelle) (nouveau)	Etudes préalables en cours
6.6	Loi d'introduction de la loi sur le Tribunal fédéral (juridiction administrative) (nouveau)	Loi du 9.10.2008
6.7	Loi portant création d'un tribunal des affaires familiales (nouveau)	Intégré dans le projet 6.15
6.8	Loi d'application du code civil suisse (révision totale)	Etudes préalables en cours
6.9	Loi sur la protection des données (révision partielle)	(voir 7.3)
6.10	Loi sur la vidéosurveillance (nouveau)	Avant-projet définitif en préparation
6.11	Loi sur le contrôle des habitants (révision totale)	(voir 7.1)
6.12	Loi d'application de la législation fédérale sur les étrangers (révision totale)	Loi du 13.11.2007
6.13	Loi sur la protection de la population (nouveau)	Loi du 13.12.2007
6.14	Loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
6.15	Loi d'organisation judiciaire (révision totale)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Projet transmis au Grand Conseil
6.16	Loi instituant le tribunal des baux – révision partielle (nouveau)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Intégré dans le projet 6.15
6.17	Statut des enfants et jeunes adultes en procédure (art. 29 al. 5 Cst.)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Intégré dans le projet 6.15
6.18	Assistance judiciaire (art. 29 al. 4 Cst.)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Intégré dans le projet 6.15

—  
2009**7. Défi n° 7: Se rapprocher du citoyen et alléger la fiscalité****7.1 Améliorer les prestations pour les administrés et les communes**

L'intensification de la collaboration avec les communes par l'harmonisation des systèmes informatiques s'est accentuée en 2009.

S'agissant de l'harmonisation des registres des habitants, la plate-forme informatique est en construction. Cette plate-forme permettra, d'une part, aux communes et au canton de répondre aux exigences de la législation fédérale sur l'harmonisation des registres et, d'autre part, de simplifier de manière significative les échanges de données entre les administrations communales, cantonales et fédérales ainsi qu'avec d'autres utilisateurs dûment autorisés. C'est l'application GERES du canton de Berne et développée par l'entreprise BEDAG qui a été choisie après un appel d'offres public. Des tests intensifs ont été faits avec les communes, l'Etat et la Confédération afin de garantir une mise en production pour le recensement de la population en 2010. Pour le financement de ce projet d'envergure, le Grand Conseil a accepté un crédit d'engagement.

Concernant l'application informatique relative au suivi des demandes de permis de construire (projet DATEC: dossiers d'autorisation en aménagement du territoire, environnement et construction), deux mises en production ont eu lieu en 2009. Actuellement, mis à part la procédure simplifiée qui porte sur des objets de minime importance, tous les processus concernant les constructions sont en production. Cette application repose sur la plate-forme FileNet (plate-forme stratégique de l'Etat de Fribourg pour la gestion documentaire, des flux des documents et d'archivage). Les tests et validations du processus PAL (Plan d'aménagement local) par les utilisateurs n'ont pas pu être faits par manque de disponibilité métier. Le processus PAD (plan d'aménagement de détail) doit encore être modélisé et validé par les utilisateurs au printemps 2010. Les processus des communes sont validés dans l'environnement de développement. Le passage en production pour les villes de Fribourg et de Bulle est prévu pour le printemps de l'année 2010. Il est ensuite envisagé d'intéresser d'autres villes et communes du canton de Fribourg pour l'application DATEC. La liste des informations qui pourront être données aux requérants quant aux permis préfectoral et communal a été approuvée par la protection des données. Toutefois, avant de passer en production au printemps 2010, l'Autorité sera consultée une deuxième fois au sujet de la publication de l'avis d'enquête sur le guichet cartographique.

Dès le premier trimestre 2010, l'application entre dans la phase de maintenance.

Dans le cadre de la collaboration dans le domaine de l'informatique avec les communes, une cinquantaine de communes sup-

plémentaires sont hébergées au SITel dans le cadre du projet CommuNet (l'association CommuNet est le partenaire de l'Etat de Fribourg). Il y a maintenant plus de 65 communes (Association CommuNet et RZGD – Rechenzentrum Gemeinden Deutschfreiburgs) qui sont reliées par des moyens sécurisés au réseau de télécommunications de l'Etat de Fribourg.

Les travaux d'établissement du registre foncier fédéral se sont poursuivis avec, à fin 2009, 140 874 immeubles au registre foncier fédéral sur les 204 698 que compte le canton. A l'issue de ces travaux, le registre foncier jouit véritablement de la foi publique en ce sens qu'il est complet et épuré des droits obsolètes. 141 457 immeubles sont en outre entièrement saisis dans le système informatique, ce qui d'une part les rend accessibles sur Internet pour consultation (Intercapi, RFpublic) et d'autre part diminue sensiblement le temps de traitement des mutations et de délivrance des extraits du registre foncier.

Le Grand Conseil a adopté, le 9 septembre 2009, la loi sur l'information et l'accès aux documents, dont le Conseil d'Etat a fixé la date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**7.2 Optimiser le fonctionnement interne de l'administration**

Dans le domaine de la gestion de projets informatiques, 54 projets se trouvent dans la phase d'initialisation, d'élaboration, de construction ou de transition, afin d'optimiser le fonctionnement interne de l'administration. 24 études préalables ont été effectuées en 2009.

Sur le plan informatique, concernant l'harmonisation des registres des personnes, le projet informatique est entré dans sa phase de construction. La collaboration avec BEDAG Informatique SA, le fournisseur de l'application GERES choisi par le canton de Fribourg, a commencé en janvier 2009 et une première mise en production a eu lieu en fin d'année. Bien que le raccordement des communes à la plate-forme ait commencé plus tardivement que prévu, les résultats sont tout à fait encourageants. Une communauté de dix cantons utilisateurs du produit GERES a été fondée et le canton de Fribourg en assurera la vice-présidence en 2010.

Le projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles (HarmAdminEcoles) est entré dans une phase d'étude à laquelle sont associés tous les services, écoles et institutions qui font partie du périmètre du projet. L'objectif est de décrire une vision d'ensemble des performances attendues par le système et d'en chiffrer les coûts, afin de pouvoir présenter un message et un projet de décret au Grand Conseil en automne 2010. Des mesures ponctuelles ont déjà été prises pour répondre à des besoins urgents, comme par exemple un programme de gestion administrative de la HEP et un autre pour la gestion des remplacements à l'école obligatoire. Ce projet est coordonné

—  
2009

avec celui de l'harmonisation du registre des personnes (Harm-Pers), ainsi qu'avec celui du recensement scolaire et de la modernisation des enquêtes de formation, piloté par l'Office fédéral des statistiques (OFS).

La première application fonctionnelle sur la plate-forme stratégique de l'Etat de Fribourg pour la gestion documentaire, des flux de documents et d'archivage est en production (application DATEC). Le projet ARPA (application pour le recouvrement des pensions alimentaires) est en phase de construction qui devrait être achevée au premier trimestre 2010.

Le projet concernant la gestion des affaires pour la Chancellerie d'Etat et pour le Grand Conseil, qui repose également sur la plate-forme FileNet, a dû être recadré et se trouve en phase d'élaboration. Une éventuelle collaboration avec le Canton de St-Gall est envisagée. Ce canton a construit son application pour la gestion du Grand Conseil et de la Chancellerie sur la plate-forme FileNet («Ratsinformationssystem (RIS)»), mais elle comporte quelques spécificités (p.ex. non-séparation du bureau du Grand Conseil et de la Chancellerie) qui doivent être adaptées au contexte fribourgeois. Le RIS est actuellement en phase de test à l'Etat de Fribourg.

Dans le cadre de l'optimisation des instruments de gestion de l'organisation, on peut relever notamment en 2009 le soutien et l'accompagnement accrus de plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'organisation, l'optimisation, la réorganisation de leur unité, le choix de leur consultant ou le suivi des activités confiées à des tiers. Dans ce cadre, une trentaine de mandats de différents niveaux ont été effectués grâce aux moyens financiers mis à disposition via un budget centralisé géré par le Service du personnel et d'organisation. Dans le cadre de l'analyse périodique des tâches, inscrite dans la Constitution du canton de Fribourg (article 82 Cst.), la mise à jour des catalogues de prestations de toutes les unités de l'Etat a été lancée pour la première fois en 2009. En outre, le Conseil d'Etat a poursuivi l'analyse des propositions faites par les unités dans le cadre du projet APE (analyse des prestations).

Dans le cadre de l'optimisation des instruments de gestion du personnel, le nouveau règlement sur le temps de travail (cf. le point 7.3 ci-après) permettra de mieux planifier et d'adapter la présence du personnel au volume du travail et aux besoins des citoyens et citoyennes.

Le déploiement de l'outil de gestion financière SAP s'est poursuivi en 2009, en particulier avec son utilisation pour certaines fonctionnalités par l'Ecole des métiers, la Haute école pédagogique, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, le Service de la formation professionnelle. De plus, un outil permettant de procéder à l'analyse des créances dues avant paiement des factures a été élaboré.

Les travaux se rapportant à l'extension de la gestion par prestations au sein de l'administration cantonale se sont poursuivis. Ils font l'objet d'une présentation plus détaillée dans le rapport d'activité de l'Administration des finances. Enfin, notamment pour répondre aux besoins de la gestion par prestations, en collaboration avec le SITel, un outil performant de saisie des temps consacré aux prestations a été développé.

### 7.3 Rester un employeur attractif

Afin de maintenir l'attractivité des conditions salariales, le Conseil d'Etat a octroyé, au début 2009, une revalorisation des salaires réels de l'ordre de 0,6% ainsi qu'une adaptation au renchérissement de 1,4% par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation du mois de novembre 2008 servant comme référence. En date du 9 septembre 2009, le Grand Conseil a adopté l'introduction, dès le 1er janvier 2010, d'un congé payé de paternité de cinq jours. Ce principe a été concrétisé par des dispositions réglementaires adoptées par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2009: le congé de paternité peut être pris en une fois ou en jours isolés, dans le courant de l'année qui suit la naissance de l'enfant.

Le nouveau règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat est entré en vigueur en juillet 2009. Comme point essentiel et nouveau par rapport à la réglementation précédente, il introduit une réelle flexibilité de l'horaire, tout en veillant à respecter les besoins à la fois de l'employé-e et de l'employeur. A cet effet, il distingue un horaire flexible, selon un modèle de base, d'un horaire flexible établi par convention (entrée en vigueur au 1er janvier 2010) entre le ou la supérieur-e hiérarchique et l'employé-e.

En ce qui concerne le travail de nuit, une nouvelle réglementation a été adoptée par le Conseil d'Etat le 22 décembre 2009. Selon ces dispositions qui entrent en vigueur le 1er janvier 2010, le travail de nuit donne droit à deux catégories de prestations qui se cumulent, soit le droit à une compensation majorée du temps de travail et l'octroi d'indemnités dont le montant est identique au régime précédemment en vigueur. Ainsi, les heures de travail accomplies entre 23h et 6h sont compensées à raison de 110% et les heures accomplies entre 20h et 6h donnent droit à des indemnités en francs. Dès 2013, le travail de nuit sera compensé à raison de 110% entre 20h et 6h et, pour le personnel âgé de 50 ans et plus, à raison de 115%. Les indemnités entre 20h et 6h seront maintenues. Quant au service de garde, dès le 1er janvier 2010, il est entièrement compté dans le temps de travail.

Enfin, la première étape de l'octroi de cinq jours supplémentaires de vacances a débuté avec le passage en 2009 de 20 à 23 jours de vacances pour le personnel de 20 à 49 ans et de 25 à 28 jours pour le personnel de 50 à 59 ans. Le personnel de 60 ans et plus continuera de bénéficier de 30 jours. La deuxième étape liée à l'augmentation des vacances sera réalisée en 2011 (25 jours pour le personnel de 20 à 49 ans; 28 jours de 50 à 57 ans; 30 jours dès 58 ans).

—  
2009

Par égalité de traitement avec le personnel administratif dont la durée des vacances a été augmentée, des mesures compensatoires ont été prises en faveur du personnel enseignant non soumis à un horaire administratif. Décision a été prise par le Conseil d'Etat d'avancer de 55 à 50 ans l'octroi de deux unités de décharges pour tout le personnel enseignant des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation, des écoles du secondaire du deuxième degré, du Conservatoire et des écoles professionnelles. Un congé payé de deux semaines (10 jours de classe) est en outre accordé au terme de la quinzième année de service au corps enseignant, à l'exception de celui des écoles secondaires du deuxième degré. Cette décision permet d'équilibrer le temps de travail des enseignants et enseignantes qui est ainsi ramené, sur l'ensemble de la carrière, à celui du personnel administratif. Elle assure, de plus, une équité entre les degrés d'enseignement.

La promotion de la sécurité et la protection de la santé au travail sont des éléments importants pour l'emploi dans le secteur public, souvent soumis à des conditions ambiantes spécifiques. Le Conseil d'Etat a mandaté le service spécialisé (le SPO) pour évaluer la conformité des bâtiments de l'Etat au niveau des voies d'évacuation. Ainsi, une dizaine de bâtiments dont l'Etat est propriétaire ont été analysés en 2009. Cette tâche se poursuivra dans les années à venir afin d'analyser l'ensemble des bâtiments appartenant à l'Etat.

En ce qui concerne l'avant-projet de nouvelle loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, la consultation prévue n'a pas encore pu avoir lieu, étant donné que les modifications de la législation fédérale relative à la prévoyance professionnelle, en particulier celles concernant les institutions de prévoyance de droit public, sont encore en discussion au sein des Chambres fédérales. Cette consultation sera cependant ouverte durant le 1er semestre 2010, sans attendre l'aboutissement de la législation fédérale.

#### 7.4 Assurer un équilibre durable des finances de l'Etat

Les résultats du budget 2010 permettent d'atteindre l'objectif d'équilibre durable des finances cantonales. De plus, il a même été possible de lancer un plan de soutien à l'économie et de réaliser une nouvelle étape d'allègement de la fiscalité tout en garantissant un niveau élevé d'investissements.

Les perspectives financières découlant de l'actualisation du plan financier pour les années 2011 à 2013 sont, en revanche, plus préoccupantes. Le ralentissement de la progression des recettes, les conséquences négatives de plusieurs décisions fédérales récentes, le coût croissant des tâches actuelles et les demandes portant sur de nouveaux projets se traduisent par une progression rapide des déficits. Si les perspectives économiques ne s'améliorent pas et si les risques élevés découlant de la politique fédérale se concrétisent, le respect de l'objectif d'un équilibre durable des finances de

l'Etat deviendra de plus en plus compliqué. Dans cette situation, des choix difficiles vont devoir être faits lors de l'élaboration des prochains budgets.

#### 7.5 Abaisser la fiscalité

Pour la période législative 2007–2011, le Conseil d'Etat a mis l'accent principal sur la baisse d'impôt en ramenant les coefficients de l'impôt sur le revenu (1.1.2007: 106,6%) et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales (1.1.2007: 108,9%) à 100% dans la première partie de la législature. Un premier pas a été franchi lors de l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 15 novembre 2007 fixant le coefficient des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2008. Cette loi a eu pour effet de ramener l'ensemble des coefficients à 103% dès la période fiscale 2008. Un deuxième pas a été réalisé lors de l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 5 novembre 2008 fixant le coefficient des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2009. Cette loi a eu pour effet de ramener l'ensemble des coefficients à 100%. Ainsi, dès l'année 2009, l'ensemble des coefficients sont à nouveau à 100%.

Un autre projet en matière de fiscalité a été mené à terme en 2008 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales. Les principales modifications réalisées concernent le premier volet de la Réforme de l'imposition des entreprises II (essentiellement l'imposition partielle des dividendes), la pleine compensation des effets de la progression à froid ainsi qu'une amélioration des déductions sociales et des barèmes. L'objectif annoncé du Conseil d'Etat en matière de baisse fiscale a ainsi déjà été atteint à la mi-législature.

Un deuxième projet a été mené à terme en 2009 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 6 octobre 2009. Les principales modifications réalisées concernent une diminution de 5% de l'imposition du bénéfice et du capital de toutes les personnes morales, une réduction moyenne de 10,8% de l'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance, une augmentation des déductions sociales pour enfants et des frais de garde ainsi que l'introduction du rappel d'impôt simplifié en cas de succession et de dénonciation spontanée non punissable.

#### 7.6 Projets législatifs du défi n° 7

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
7.1	Loi sur le contrôle des habitants (révision totale)	Loi adoptée le 16.11.2009 (révision partielle)
7.2	Loi sur l'information (nouveau)	Loi adoptée le 9.9.2009
7.3	Loi sur la protection des données (révision partielle)	Loi du 8.5.2008
7.4	Loi sur les finances de l'Etat (révision partielle)	Avant-projet prêt en vue d'une consultation en 2010

—  
2009

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2009
7.5	Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision totale)	Avant-projet prêt en vue d'une consultation en 2010
7.6	Loi sur les impôts cantonaux directs (révisions partielles)	Révisions partielles adoptées le 5.9.2008 et le 6.10.2009 ; futures révisions en préparation
7.7	Loi sur l'impôt sur les successions et les donations (révision totale)	Loi du 14.9.2007
7.8	Loi sur la mensuration officielle (révision partielle)	Etude préalable suspendue vu la réorganisation du SIT
7.9	Loi modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations (nouveau)	Loi du 13.9.2007
7.10	Lois annuelles fixant les coefficients cantonaux des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales (révision totale)	Lois adoptées le 15.11.2007, le 5.11.2008 et le 11.11.2009
7.11	Décret pour la réorientation de la production agricole aux Etablissements de Bellechasse (nouveau)	Projet abandonné
7.12	Décret pour le réaménagement du Foyer de la Sapinière aux Etablissements de Bellechasse (nouveau)	Etudes préalables en cours
7.13	Décret pour une buanderie pour les hôpitaux publics du canton (nouveau)	Etudes préalables en cours
7.14	Accord intercantonal relatif à la surveillance des fondations (nouveau)	Etudes préalables en cours
7.15	Dispositions légales concernant la médiation administrative (nouveau)	Avant-projet de loi élaboré

contre ces dernières («Task Force»). Sur proposition de ce groupe, une délégation du Conseil d'Etat a rencontré, en date du 9 février 2009, les principales entreprises du canton. Cette séance avait pour but de consulter les entrepreneurs sur leurs besoins immédiats pour faire face à la crise. En parallèle, la «Task Force» a organisé une rencontre avec les syndicats du canton, afin de les consulter également sur les mesures qui devraient être prises.

Au-delà de ces mesures, le Conseil d'Etat a décidé, dans le cadre de la clôture des comptes 2008, de consacrer un montant global de 50 millions de francs à un plan de soutien de l'économie fribourgeoise. En acceptant, en date du 6 mai 2009, le décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2008 et à l'institution d'un fonds de relance, le Grand Conseil a donné une base légale à ce fonds. Par son message du 19 mai 2009 adressé au Grand Conseil, le Conseil d'Etat a proposé un décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg, lequel a été adopté en séance du 18 juin 2009. Ce décret prévoit 24 mesures réparties en 6 domaines d'intervention (soutien à l'emploi, formation continue et soutien à la jeunesse; innovation ; infrastructures; énergie; transports publics; environnement, agriculture et alpages). Ces mesures sont les suivantes:

Domaine	Mesure N°	Mesure	Montant en mio
<b>Soutien à l'emploi, Jeunesse, Formation continue</b>	1	Cours interentreprises	3.500
	2	Allocation d'insertion professionnelle	0.800
	3	Places d'apprentissage à l'Etat	0.500
	4	Stages professionnels à l'Etat	3.000
	5	Appui pour les jeunes en difficulté	0.760
	6	Perte de gain pour demandeurs d'emploi	0.300
	7	Formation continue pour entreprises en RHT	3.500
	8	Guichet unique	0.400
	9	Seed Capital	2.000
<b>Innovation</b>	10	Fonds de soutien à l'innovation	3.000
	11	Fibre to the Home (fibre optique)	5.000
<b>Infrastructures</b>	12	Routes cantonales	5.500
	13	Bâtiments et constructions	2.465
	14	Assainis. des bâtiments (cent. climatique)	1.000
<b>Energie</b>	15	Assainis. des bâtiments - certificat énergétique	0.200
	16	Photovoltaïque	5.000
	17	Cité de l'énergie (promotion)	0.200

#### IV. PLAN DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

Compte tenu de la dégradation de la conjoncture constatée dans le canton dès 2008 suite à la crise économique, le Conseil d'Etat a décidé, au mois de novembre 2008, de prendre certaines mesures immédiates en vue de se tenir informé du développement de la situation et d'analyser dans quelle mesure un programme de soutien à l'économie cantonale devait être initié. A ce titre, il a mandaté la DEE afin de mettre sur pied un groupe de travail chargé du suivi des conséquences de la crise et de l'analyse des mesures propres à

—  
2009

Domaine	Mesure N°	Mesure	Montant en mio
Transports publics	18	RER FR Travaux préparatoires	3.090
	19	Remplacement et assainis. équipement	1.010
	20	Halte de St-Léonard (frais d'étude)	0.490
Environnement agriculture et alpages	21	Protection des biotopes et des espèces	1.650
	22	Forêts	0.890
	23	Aide structurelle à l'agriculture	0.400
	24	Revitalisation de l'économie alpestre	1.500

Le plan de soutien à l'économie a été complété subséquemment par deux mesures supplémentaires, dont le montant a été prélevé sur la réserve de 5 195 000 prévue par le décret relatif au plan de soutien: une campagne de communication a été mise sur pied avec les principaux médias écrits du canton (500 000 francs) et une action visant à rechercher des places d'apprentissage pour les jeunes sans solution a été initiée en été 2009 (17 000 francs).

Un premier bilan sur les effets du plan de soutien est en cours d'élaboration.

## V. VIE DU CONSEIL D'ETAT

### 1. Séances

Le Conseil d'Etat a tenu 58 séances, dont 3 entièrement consacrées à l'examen du budget de l'Etat pour l'année 2010 et deux journées de réflexion. Il a adopté quelque 1293 arrêtés (53 séances et 1436 arrêtés en 2008). Il a adopté 57 nouveaux règlements et ordonnances et 42 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2008: 64 et 38). Il a transmis 18 projets de loi (2008: 30), 20 projets de décrets (2008: 24) et 22 rapports (2008: 27) au Grand Conseil. Il a répondu à 84 questions (2008: 86), à 17 postulats (2008: 17) et à 17 motions (2008: 40) de députés. Les nouveaux instruments parlementaires, mandats, initiatives parlementaires et motions populaires ont nécessité de sa part respectivement 4, aucune et 2 réponses.

### 2. Rencontres de travail

Le Conseil d'Etat a rencontré en séances de travail le Conseil exécutif du canton de Berne, le Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel et le Gouvernement du canton de Vaud. Lors de ces rencontres ont été abordés, entre autres, les thèmes

de la crise financière et de la récession, les différents projets de coopération bi- et multilatéraux et les nouvelles formes de coopération intercantionales (Genève-Vaud, Berne-Fribourg). D'autres rencontres de travail avec le Conseil communal de la ville de Fribourg et le comité de l'Association des communes fribourgeoises ont également eu lieu. La traditionnelle séance de travail avec les préfets a eu lieu dans le district de la Singine. La rencontre annuelle avec les cadres supérieurs de l'administration cantonale a été organisée à l'Espace Nuithonie, à Villars-sur-Glâne. Comme il le fait chaque année, le Gouvernement a visité des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

### 3. Manifestations traditionnelles

Le Conseil d'Etat a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal, aux représentants de l'Evêché, de la Corporation ecclésiastique catholique, de l'Eglise évangélique réformée et de la Communauté israélite, ainsi qu'au doyen du Chapitre cathédral de Saint-Nicolas. Il a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la messe de Pâques, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solennité à Morat, la célébration du Jeûne fédéral, la cérémonie In Memoriam, la Journée de l'Europe, le Dies Academicus de l'Université de Fribourg et la messe de Noël. Il a également pris part à la Fête-Dieu célébrée en ville de Fribourg. Le Conseil a répondu aux invitations de communautés religieuses pour le repas du Jeudi-Gras au Couvent des Cordeliers, celui de la mi-carême au Couvent des Capucins et celui de recollection à l'Abbaye d'Hauterive. Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement, les anciens chanceliers et vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints.

### 4. Visites et réceptions

Deux visites protocolaires ont eu lieu et ont permis au Gouvernement de recevoir l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne en Suisse et celui de la République du Cameroun en Suisse. Le Gouvernement a également eu l'honneur de recevoir M. Ahmed Akhchichine, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique du Royaume du Maroc. A l'occasion de la venue à Fribourg du Bureau de l'Association des Régions d'Europe (ARE), une délégation du Conseil d'Etat a rencontré Mme Michèle Sabban, présidente de l'ARE et une réception a été offerte en l'honneur des membres de ce Bureau. Il a été invité par les Gouvernements des cantons de Nidwald et du Jura. Il a reçu la Communauté cistercienne d'Hauterive et les Autorités religieuses fribourgeoises au domaine des Faverges, domaine viticole de l'Etat de Fribourg en Lavaux. Les officiers généraux anciens et nouveaux, qui exercent des activités les mettant en étroit contact avec le canton de Fribourg, ont été reçus par le Conseil d'Etat. A l'occasion de son excursion annuelle dans le canton de son président, le Gouver-

—  
2009

nement a accueilli le Conseil des Etats, après avoir eu l'honneur de recevoir d'abord sa Commission de sécurité sociale et de santé publique et ensuite son Bureau. De son côté, il a été reçu au Palais fédéral par M. Alain Berset, président de la Chambre des cantons. Il a été associé aux manifestations prévues dans le cadre de la 23<sup>e</sup> édition du Festival International de Films de Fribourg et du 100<sup>e</sup> anniversaire de la Croix-Rouge fribourgeoise. Il a participé au lancement de La Télé, télévision valdo-fribourgeoise. Sur invitation, il a accompagné le Corps de musique de la Landwehr dans sa tournée en Chine ainsi que l'Association Nova Friburgo – Fribourg lors de son voyage au Brésil, à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. Il a ensuite eu l'honneur d'accueillir à Fribourg M. Herodoto Bento de Mello, préfet de Nova Friburgo, et Mme Maria Stela Pompeu Brasil Frota, ambassadeur du Brésil en Suisse.

## 5. Centenaires

Lors de l'entrée dans leur 100<sup>e</sup> année, 19 Fribourgeois et Fribourgeoises ont reçu, à l'occasion de la visite d'un membre du Conseil d'Etat, le cadeau traditionnel du Gouvernement.

## VI. RELATIONS EXTÉRIEURES

### 1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des Gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières auxquelles a participé le président du Conseil d'Etat en exercice. Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus, il faut citer: la réforme de la péréquation financière (RPT), la politique européenne de la Suisse (votation de février sur la libre-circulation des personnes, état des lieux de la politique européenne), le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public et la mise en vigueur du nouveau régime de financement des soins.

### 2. Fondation ch

La Fondation ch poursuit son travail de valorisation de la collaboration entre les cultures, les langues et les régions du pays. Le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts est membre du Conseil de fondation depuis 2000. Il siège également au Comité directeur.

L'année 2009 a été marquée par la politique des langues. L'échange d'enseignants, d'apprentis et d'étudiants au niveau suisse constitue l'une des activités importantes de la Fondation ch pour la collaboration confédérale depuis sa création, en 1967. Etablir des

contacts et séjourner dans des régions culturelles et linguistiques différentes favorisent la confrontation avec sa propre identité, un des principes que consacre la nouvelle loi fédérale sur les langues et la compréhension entre les communautés linguistiques. Les dispositions d'exécution de la loi sur les langues devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Il est prévu que l'Office fédéral de la culture et la Fondation ch mettent au point une convention de prestation – valable dès 2010 et pour quatre ans – qui définit l'activité future de la fondation en lien avec la promotion de l'échange d'apprentis et d'enseignants. L'objectif est ambitieux, avec la volonté de doubler les échanges d'ici à 2020.

Pour la collaboration avec l'Union européenne dans le domaine jeunesse et formation, 2009 a aussi été une année décisive. La Suisse va probablement participer dès 2011 aux programmes de l'UE dans les domaines de la formation, de la formation professionnelle et de la jeunesse. La gestion de la participation suisse doit être confiée à une Agence nationale. La Fondation ch devra mettre en place cet organisme et le gérer. Cette agence, qui constituera un nouveau domaine d'activités de la Fondation ch, sera située à Soleure et comprendra un effectif de 30 personnes.

En juin 2009, Sandra Maissen, docteur en droit, a pris ses fonctions de directrice de la Fondation ch et de secrétaire générale de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Cette avocate expérimentée a pris la succession de Canisius Braun, devenu chancelier d'Etat du canton de St-Gall le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### 3. Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est fortement engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. L'un d'entre eux assume la présidence d'une conférence et cinq siègent au sein des comités ou bureaux des conférences nationales.

Conférences nationales des directeurs cantonaux (état au 31.12.2009)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Présidence du Conseil d'Etat	Membre
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Directrice ICS	Présidente
Conférence universitaire suisse	Directrice ICS	Membre
Conseil suisse des HES	Directrice ICS	Membre
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJJP)	Directeur SJ	Membre

—  
2009

Conférences nationales des directeurs cantonaux (état au 31.12.2009)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile	Directeur SJ	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des forêts (CDFo)	Directeur IAF	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	Directeur IAF	Membre du bureau
Conférence tripartite Confédération – cantons – villes	Directeur IAF	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Directeur EE	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CDTP)	Directeur EE	Membre
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Directeur EE	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Directrice SAS	Membre du comité
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Directrice SAS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Directeur FIN	Membre du comité
Convention des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	Directeurs FIN et SJ	Membres
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Directeur AEC	Membre
Conférence des chanceliers d'Etat	Chancelière d'Etat	Membre

Le Conseil d'Etat est également représenté au sein des conférences régionales de Suisse.

Conférences régionales de Suisse: participation du canton de Fribourg (état au 31.12.2009)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale (CGSO)	Présidence du Conseil d'Etat	Membre
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Directrice ICS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)	Directrice ICS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique des cantons alémaniques (D-EDK)	Directrice ICS	Membre
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	Directeur SJ	Membre
Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande	Directeur SJ	Membre
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Directeur EE	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP-SO)	Directeur EE	Membre
Conférence OUESTRAIL	Directeur EE	Membre
Conseil des Pouvoirs Publics EOSH	Directeur EE	Président
Comité stratégique HES-SO/S2	Directeur EE et Directrice ICS	Membres
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Directrice SAS	Présidente
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, Berne et Tessin	Directeur FIN	Membre
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Directeur AEC	Membre

—  
2009

Ce sont actuellement 13 conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, qui sont en cours d'élaboration et de négociation au sein de ces conférences ou en cours de ratification auprès des Parlements cantonaux. Chaque Direction rapporte dans sa partie sur les activités intercantionales en cours.

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernée	Etat au 31.12.09
1	Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire («HarmoS»)	Dès ratification par 10 cantons	Tous les cantons suisses	DICS	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Entrée en vigueur au 1.8.2009. Au 31.12.09, 11 cantons ont ratifié, 6 cantons ont rejeté, 1 canton (FR) doit voter (referendum)
2	Accord intercantonal réglant la collaboration dans le domaine de l'enseignement spécialisé	Indéterminée Echéance 2011	Tous les cantons suisses	DICS	CDIP	En phase de ratification. Au 31.12.09, 6 cantons ont ratifié, 2 cantons (dont FR) ont ratifié sous réserve de referendum, 1 canton doit voter (referendum)
3	Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études	Dès ratification par 10 cantons	Tous les cantons suisses	DICS	CDIP	En phase de ratification
4	Convention intercantonale HES-SO et S2	2009–2010	BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS	DICS/DEE	HES-SO	Avant-projet soumis à la Confédération
5A	Concordat intercantonal sur les hautes écoles	2010–2011	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	Conférence universitaire suisse (CUS); Conseil suisse des HES (CSHES); CDIP; sera fait sur la base de la LAHE	En phase de rédaction (en lien avec la LAHE*)
5B	Accord intercantonal sur les hautes écoles	2010–2011	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	CDIP	En phase de discussion (en lien avec la LAHE*)
6	Concordat intercantonal du 2 avril 2009 concernant la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (concordat ViCLAS)	indéterminée	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	En phase de consultation interne à Fribourg
7	Concordat sur les services de sécurité privés	indéterminée	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	En consultation auprès des cantons
8	Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives	01.01.2010	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	Ratification terminée (évtl. 01.01.10)
9	Concordat latin du 30 octobre 2009 sur la culture et le commerce du chanvre	indéterminée	Tous les cantons latins	DSJ	CLDJP	En phase de ratification
10	Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)	01.01.10	Tous les cantons suisses	DAEC	DTAP	Ratification terminée (Entrée en vigueur liée à la LATeC**)
11	Convention sur la participation des parlements CoParl	2010	FR, GE, JU, NE, VD, VS	DIAF/CHA	CGSO	En cours de consultation
12	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	indéterminée	Tous les cantons suisses	DSAS	CDAS	En phase de négociation
13	Convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)	01.01.2011	FR, VD	DSAS	Pas de conférence	En phase de négociation

\* LAHE: Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles

\*\* LATeC: Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

—  
2009

**4. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale**

—  
La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réunie à quatre occasions en 2009. La CGSO s'est préoccupée de l'évolution de certains dossiers fédéraux, en particulier de la mise en œuvre dans les cantons de la RPT, du financement des institutions de prévoyance de droit public et de la politique européenne de la Suisse.

Fin 2007, la CGSO a adopté un projet de Coparl (Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'adoption et de l'exécution des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger) destiné à remplacer la Convention des Conventions. Une commission interparlementaire a examiné le projet et a fait part à la CGSO de sa détermination au début 2009. Le projet a été par la suite remanié par la CGSO. Ce projet sera formellement adopté par les gouvernements cantonaux et soumis à la ratification des Parlements cantonaux en 2010.

**5. Rencontres gouvernementales bilatérales**

—  
La collaboration intergouvernementale bilatérale est ponctuée par des rencontres régulières avec les gouvernements des cantons limitrophes. En 2009, le Conseil d'Etat fribourgeois a rencontré les gouvernements des cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud.

Dans le cadre de leur rencontre, à fin août 2009, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Conseil d'Etat du canton de Fribourg ont décidé de renforcer leur collaboration. Ils ont mandaté une délégation des deux Gouvernements pour élaborer un plan d'action avec pour objectif de renforcer leur position commune de cantons pont entre les cultures francophones et alémaniques et de région centrale autour de la capitale de la Suisse. Ce projet à long terme se poursuivra en 2010.

**6. Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales**

—  
Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2009 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton, notamment les investissements fédéraux pour les transports publics et privés, les mesures fédérales et cantonales de relance de l'économie, le développement du RER fribourgeois, la situation de Billag, la 4<sup>e</sup> révision de la loi sur l'assurance-chômage. Des rencontres particulières sur des sujets d'actualité ont été organisées entre des délégations du Conseil d'Etat et de la députation et des conseillers fédéraux et/ou des directeurs d'Offices.

**7. Consultations fédérales**

—  
Le Conseil d'Etat a répondu à 102 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des Gouvernements cantonaux ou de Conférences nationales des directeurs cantonaux.

	Titre	Organe consultant
08.445 Initiative parlementaire. Pour une redevance hydraulique équitable		CEATE-E
Réglementation du prix du livre (lvpa 04.430)		CER-CN DFE
Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP): redéfinition du niveau et de la répartition de la part préalable		CdC
Sapeurs-pompiers 2015		CSSP
Adaptation des critères justifiant un refus de permis au titre de la loi sur le contrôle de biens		DFE
Modification de la loi sur le génie génétique relative à la prolongation du moratoire sur l'utilisation d'OGM dans l'agriculture		DETEC
06.3658 Motion Heberlein. Mesures législatives visant à lutter contre les mariages forcés		DFJP
Modification de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI)		DETEC
Demande d'avis: révision de l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)		DETEC
Modifications de la loi sur l'énergie, de l'ordonnance sur l'énergie et de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans d'installations électriques		DETEC
Réseau Emerald		DETEC
Révision de l'ordonnance sur l'alarme (OAL, RS 520.12)		DDPS
05.309 Initiative du canton de Berne. Différenciation de l'impôt sur les véhicules à moteur au niveau fédéral		CEATE-E DFF
Loi fédérale sur l'exonération fiscale de la solde allouée pour le service du feu – Projet de loi fédérale sur l'exonération fiscale de la solde allouée pour le service du feu		DFF
Deuxième révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques		DETEC
Révision de la loi sur le CO2		DETEC
Révision partielle du code des obligations (protection en cas de signalement de faits répréhensibles par le travailleur)		DFJP
Via sicura - Variantes relatives au programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière		DETEC
Protection des données lors de l'utilisation de l'infrastructure électronique de la Confédération		DFJP
SuisseEnergie après 2010. Rapport intermédiaire du Groupe stratégique		OFEN
Consultation sur le mandat de négociation pour des accords de libre-échange entre l'AELE et la Russie ainsi que l'Ukraine		CdC

—  
2009

Titre	Organe consultant
Projets de modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal), de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) et du règlement du 31 octobre 1947 sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS)	DFI
Plan d'introduction des «modèles de géodonnées minimaux» applicables aux géodonnées de base relevant du droit fédéral, dans le cadre de la mise en œuvre de la Lgéo	DDPS
Subdivision de la Suisse en grandes régions	CdC
Mesures de stabilisation de l'économie/Domaine de la biodiversité	DETEC
Projet de modification de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers	DFJP
Modification de la loi fédérale sur les étrangers concernant le contre-projet indirect à l'initiative sur le renvoi	DFJP CdC
Dégrèvement des familles avec enfants	DFF
Modification du code pénal (droits d'accès en ligne à VOSTRA)	DFJP
Projet de concordat suisse du 14 novembre 2008 adopté par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJ) sur les entreprises de sécurité	CLDJ
Projet de révision de la loi sur le contrat d'assurance (LCA)	DFF
Ordonnance instituant un système d'information pour la gestion des expériences sur animaux (O-SIGEXPA)	
Ordonnance de l'OVF concernant les animaleries, la production d'animaux génétiquement modifiés et les méthodes d'expérimentation animale (Ordonnance sur l'expérimentation animale)	DFE
Révision de la loi sur l'aménagement du territoire	DETEC
Arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011–2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération	DETEC
Arrêté fédéral concernant le programme d'élimination des goulets d'étranglements sur le réseau des routes nationales et l'allocation des moyens financiers nécessaires	DETEC
Accord sur la libre circulation des personnes Suisse-UE (ALCP): décision sur le recours à la clause de sauvegarde ; procédure par voie de circulation	CdC
8.515 Initiative parlementaire «Retrait conditionnel d'une initiative populaire en cas d'adoption d'un contre-projet indirect»	CIP-E
Loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (Loi UID)	DFI
Aides financières de la Confédération dans le domaine de la protection du patrimoine culturel et de la conservation des monuments historiques; Proposition de conclusion de la convention-programme pour la période 2008–2011	DFI
Révision du code civil (autorité parentale) et du code pénal (art. 220)	DFJP

Titre	Organe consultant
Projet d'ordonnance sur les produits thérapeutiques, paquet III	DFI
Révision de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP): procédure d'assainissement	DFJP
Modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (diagnostic préimplantatoire)	DFI
Révision de la loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM)	DFI
Avant-projet de modification de la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) – Création d'un registre des allocations familiales	DFI
Enquête: Problèmes dans l'application des accords bilatéraux Suisse – UE	CdC
Révision de l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse (Odét)	DFE
Modification des articles 82 et 83 de l'ordonnance du 24 septembre 2004 sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (Ordonnance sur les maisons de jeu, OLMJ; RS 935.521)	CFMJ
Révision urgente de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal); consultation menée sous la forme d'une conférence	DFI
Modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire, en rapport avec le message concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui à l'étranger dans le cadre de l'opération NAVFOR Atalante de l'Union européenne et sur la modification de la loi sur l'armée et l'adm. militaire	DDPS
Projets de modification de l'ordonnance du 12 avril 1995 sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR)	DFI
Projet de législation concernant le trafic marchandises – ordonnances	DETEC
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STE 201)	DFJP
Révision des dispositions techniques ferroviaires ainsi que des ordonnances relatives à l'aménagement des transports en fonction des besoins des handicapés	DETEC
05.404 Initiative parlementaire. Réprimer explicitement les mutilations sexuelles commises en Suisse et commises à l'étranger par quiconque se trouve en Suisse	CAJ-CN
Mise en vigueur de la loi fédérale sur les enlèvements internationaux d'enfants et les Convention de La Haye sur la protection des enfants et des adultes (LF-EEA)	DFJP
Lignes électriques à haute tension – Critères pour l'évaluation des variantes «en câble» et «aérienne» des lignes	DETEC
Acquisition d'un nouveau logement. Encourager la mobilité professionnelle (lv. pa. 04.450n)	CER-CN
Révision partielle de l'ordonnance sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (OTEO)	DFF
Ordonnances Révision des actes normatifs relatifs aux transports publics (RévTP)	DETEC

—  
2009

Titre	Organe consultant	Titre	Organe consultant
Révision de la loi sur le CO2, émissions des nouvelles voitures immatriculées en Suisse (réalisation de la motion 07.3004)	DETEC	Avant-projet de modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (RS 861)	DFI
Approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité	DFJP	08.407 Iv. pa. Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse	CIP-CN
Loi fédérale sur les juristes d'entreprise (LJE)	DFJP	Deuxième étape de la réforme des chemins de fer 2	DETEC
Approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne sur la reprise de la décision-cadre 2008/977/JAE relative à la protection des données à caractère personnel traités dans le cadre de la coopération policière et judiciaire en matière pénale	DFJP CdC	Ordonnance relative à la nouvelle loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée	DFF
Projet de concordat latin sur le commerce du chanvre (adoption de mesures préventives imposables aux cultivateurs et aux commerçants) adopté par la Conférence	CdC/ CLDJP	6e révision de l'AI, premier train de mesures	DFI
Convention sur une commission nationale du film et la protection des mineurs	CCDJP	Reconduction de la convention de droit public relative à la collaboration entre la Confédération et les cantons pour la gestion du Portail suisse www.ch.ch de 2011 à 2014	ChF
Péréquation des ressources, compensation des charges et des cas de rigueur en 2010	CDF	Révision de la loi sur les denrées alimentaires	DFI
Mise en vigueur du nouveau régime de financement des soins	CdC	Ordonnance sur la protection en cas d'urgence au voisinage des installations nucléaires (Ordonnance sur la protection d'urgence, OPU)	DETEC
Consultation des Gouvernements cantonaux sur la CoParl	CGSO	CoParl: consultation des Gouvernements cantonaux sur le texte final	CGSO
Evaluation de la Suisse par le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe – Mise en œuvre des recommandations	DFJP	Modification du code pénal et du code pénal militaire concernant les symboles racistes	DFJP
Ordonnance sur l'étiquette-environnement	DETEC	Ordonnance sur l'organisation des interventions en cas d'événement ABC et d'événement naturel (ordonnance sur les interventions ABCN, RS 520.17)	DDPS
Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise de la directive sur le retour (développement de l'acquis de Schengen)	DFJP	Modification de l'art. 25b de l'ordonnance sur les médicaments	DFI
Loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports	DFF	Enquête sur les expériences des cantons avec la mise en œuvre de la RPT	CdC
Ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif	DFI	Loi fédérale portant révision partielle du code civil, du code des obligations et du code de procédure civile (fonds en déshérence)	DFJP
Mandat de négociation pour un accord de libre-échange avec Hong Kong	CdC	Etat des lieux en politique européenne – Réévaluation	CdC
Projet de modification de l'ordonnance du 27 novembre 2000 sur les substances explosibles (Ordonnance sur les explosifs, Oexpl; RS 941.411)	DFJP	Ordonnance réglant la mise sur le marché de produits fabriqués conformément à des prescriptions techniques étrangères	DFE
Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité	DFF	Approbation des échanges de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise des décisions relatives au Fonds pour les frontières extérieures et l'accord additionnel avec la Communauté européenne relatif à une participation de la Suisse au Fonds pour les frontières extérieures (développements de l'acquis de Schengen)	DFJP
Révision totale de l'ordonnance du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue d'adoption (OPEE) et avant-projet d'ordonnance sur l'adoption (OAdo)	DFJP	Signature de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	DFAE
Ordonnance sur l'imposition des bénéfices de liquidation en cas de cessation définitive de l'activité lucrative indépendante	DFF	Initiative parlementaire Kohler. Interdiction des pitbulls en Suisse (loi sur les chiens)	CSEC-CdE
Arrêté fédéral portant approbation du règlement (CE) n°380/2008 introduisant la biométrie dans les titres de séjour pour étrangers (développement de l'acquis de Schengen)	DFJP	Loi fédérale sur la garantie des dépôts bancaires	DFF
		Modification de l'ordonnance sur le CO2	DETEC
		Modification de l'ordonnance concernant la banque de données sur le trafic des animaux, de l'ordonnance sur les épizooties, de l'ordonnance concernant les émoluments liés au trafic des animaux, de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires ainsi que de l'ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes	DFE

—  
2009

## VII. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ET EN PERSONNEL DES DÉCISIONS PRISES PAR LE GRAND CONSEIL DURANT L'ANNÉE 2009

---

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2009, le Grand Conseil s'est déterminé sur 20 projets de lois et 22 projets de décrets. Presque la moitié des dispositions discutées et admises, soit 11 lois et 9 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de fonctionnement que le compte des investissements.

### 1. Concernant le compte des investissements

---

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté dix décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 82 594 850 francs. Les trois principaux objets concernent: le crédit additionnel pour la route de contournement de Bulle (26 040 347 francs), l'acquisition de l'ancien siège de la BCF place Notre-Dame (13 millions de francs), la transformation de l'ancien prieuré des Augustins (13 003 000 francs).

### 2. Concernant le compte de fonctionnement

---

Les répercussions des neuf lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de fonctionnement peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs:

- › une hausse conséquente de charges liée à la mise en œuvre de la péréquation financière intercommunale avec un effet évalué à 11,8 millions de francs;
- › une nouvelle réduction de la fiscalité cantonale pour une somme de 15,6 millions de francs;
- › un accroissement des dépenses nettes de personnel de 27,4 millions de francs en relation avec la création de nouveaux postes de travail dans le cadre du budget 2010 (environ 300 postes supplémentaires);
- › diverses autres dispositions légales nouvelles à l'origine de charges nettes additionnelles de 6,3 millions de francs.

Pour ce qui a trait aux charges nouvelles uniques, il y a lieu de relever le décret relatif à la création d'un fonds de relance de 50 millions de francs et le décret de 4,2 millions de francs pour l'harmonisation des registres.

Dans un cas, les modifications apportées par le Grand Conseil à un projet du Conseil d'Etat ont accentué les répercussions financières prévues dans le projet gouvernemental. Cela concerne la péréquation financière intercommunale. Le Grand Conseil a porté la charge à supporter par l'Etat de 8 millions de francs prévus initialement à 11,8 millions de francs.

—  
2009

PROJETS DE LOIS ET DE DECRETS EXAMINES DURANT L'ANNEE 2009  
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la législation fédérale sur l'harmonisation des registres	112	DSJ	10.02.09			Dépenses: + 4 242 200 fr. (dont 390 000 fr. pour les communes)
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008	118	DFIN	10.02.09		Aucune incidence financière	
L portant révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes	110	DIAF	11.02.09		Aucune incidence financière ou en personnel	
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'énergie/rétribution à prix coûtant du courant injecté)	124	CE	11.02.09		Aucune incidence financière	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales	108	DIAF	11.02.09			Dépenses: + 4 470 000 fr.
L portant adhésion du canton de Fribourg à la convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009)	94	DICS	12.02.09		Economie: - 162 000 fr.	
L concernant l'adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et à la Convention scolaire romande	102	DICS	12.02.09	+ 28.5 EPT	Coûts annuels totaux: + 3 050 000 fr. (Etat: + 1 295 000 fr. / Communes: + 1 755 000 fr.)	
D relatif à l'acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2, à Fribourg	111	DAEC	13.02.09			Dépenses: + 13 000 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H189)	119	DAEC	13.02.09			Dépenses: + 26 040 347 fr.
L modifiant la loi sur l'élection et la surveillance des juges (réélections collectives)	120	DSJ	24.03.09		Le projet n'entraîne pas de nouvelles dépenses	
D relatif aux naturalisations	123	DIAF	24.03.09		Pas d'incidences financières	

—  
2009

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
					Dépenses nouvelles: + 3 335 200 fr. (contribution HES-SO y.c avantage de site) Garantie de déficit: + 450 000 fr. Recettes nouvelles: Frais de la HEM facturés au Conservatoire de Lausanne: + 453 780 fr. Economies: - 1 116 160 fr. (Etat: - 580 400 fr. / Communes: - 535 760 fr.) - 825'000 fr: contributions que le canton de Fribourg payait pour les écoles de musique, d'arts visuels et de théâtre. Bilan pour le canton: Charges supplémentaires: + 1'926'020 fr.	
L modifiant la loi sur les institutions culturelles de l'Etat	122	DICS	25.03.09	- 12.33 EPT personnel enseignant		
D relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue Guillaume-Techtermann 8, à Fribourg	125	DICS	06.05.09			Dépenses: + 2 000 000 fr.
D relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2008 et à l'institution d'un fonds de relance	127	DFIN	06.05.09	- 1.50 EPT personnel administratif	Création d'un fonds de relance: 50 000 000 fr.	
					Pas d'incidences financières La planification des installations de haute technicité pourra induire des coûts supplémentaires liés à une charge administrative non négligeable	
L modifiant la loi sur la santé (révision partielle)	115	DSAS	08.05.09			
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Prolongation du moratoire sur la culture de plantes génétiquement modifiées)	130	DIAF	16.06.09		Pas d'incidences financières	
D relatif aux naturalisations	131	DIAF	18.06.09		Pas d'incidences financières	

—  
2009

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg	132	DEE DFIN	18.06.09			Pas d'incidences financières Prélèvement sur le fonds de relance de 39 805 000 fr.
D relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour les études et les acquisitions de terrain en vue de la réalisation de la route de contournement de Düdingen	129	DAEC	19.06.09			Dépenses: + 9 000 000 fr dont 5 300 000 fr. sont destinés à l'achat de terrains et le solde, aux études.
L modifiant la loi sur le Grand Conseil (incompatibilités, mode de traitement des affaires, développement durable)	134	DAEC	08.09.09			Les deux premiers projets n'induisent aucune incidence financière et en personnel. Les conséquences financières de la troisième modification sont tributaires du degré de réalisation concrète de cette nouvelle disposition par l'administration cantonale
L sur l'information et l'accès aux documents (LInf)	90	DI AF	09.09.09	+ 0.80 EPT		Les règles relatives à la publicité des séances et au devoir d'informer auront des conséquences financières et en personnel limitées. Domaine du droit d'accès: l'enveloppe budgétaire allouée à l'Autorité de surveillance doit être augmentée de 90 000 fr. par an (dont 86 000 fr. pour le personnel supplémentaire)
L modifiant la loi sur le personnel de l'Etat (LPers)	133	DFIN	09.09.09			Coût maximal brut: +270 000 fr., soit 90 000 fr. par année et par jour supplémentaire de congé payé de paternité
D relatif aux naturalisations	147	DI AF	09.09.09			Pas d'incidences financières

—  
2009

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L portant adhésion du canton de Fribourg au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives	137	DSJ	11.09.09		En principe, aucune incidence financière ou en personnel	
L concernant les conventions intercantionales (LConv) relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment d'imagerie médicale à l'HFR Riaz	140	DIAF	11.09.09		Conséquences financières minimales et en principe pas d'incidence en termes de personnel	
D	144	DSAS	11.09.09			Dépenses: + 7 067 529 fr.
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	151	DFIN	06.10.09		Diminution des recettes pour l'Etat: - 15 600 000 fr. Diminution des recettes de 12 500 000 fr. pour les communes et de 1 400 000 fr. pour les paroisses	
L modifiant la loi sur les routes (aménagement de bandes et pistes cyclables)	149	DAEC	08.10.09			La mise en œuvre de la loi s'opérera au travers de crédits d'engagements
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2010	164	DFIN	11.11.09		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100 % pour 2010	
D relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA	156	DFIN	11.11.09			Dépenses: + 7 000 000 fr.
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010	163	DFIN	11.11.09	+ 299.38 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires)	Nouveaux postes et postes supplémentaires: Charge brute: + 34 200 000 fr. Charge nette: + 27 400 000 fr.	

—  
2009

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L	modifiant la loi sur l'énergie relatif au subventionnement des travaux complémentaires de transformation et de rénovation du toit de l'hôpital fribourgeois, site de Billens	159	DEE	13.11.09	Mesure «Bâtiments publics neutres en CO2»: conséquences financières difficile à estimer Mesure «Utilisation de courant Jade-STAR»: pour les 5 prochaines années, l'ensemble du programme représente un coût de 5 250 000 fr. et à partir de 2015, cela coûtera 2 000 000 fr./an)	Dépenses: + 180 444 fr. au maximum
D		150	DSAS	13.11.09		
L	modifiant la loi sur le contrôle des habitants	152	DSJ	16.11.09	Le projet n'implique pas de charges supplémentaires par rapport à celles qui ont été retenues dans le décret du 10 février 2009 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mise en œuvre de la législation fédérale sur l'harmonisation des registres Nouvelle dépense périodique de 8 000 000 fr. par an (adapté au renchérissement) pendant une 1 <sup>re</sup> période de 6 ans. Adaptation du programme Scom: 80 000 fr. <b>GC: la péréquation des besoins représentera 50 % de la péréquation des ressources. Charge pour l'Etat: + 11 796 808 fr. selon statistique fiscale 2007 du SCC</b>	
L	sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interdiction des jeux vidéo violents)	141	DI AF	16.11.09		
D		146	DSJ	16.11.09	Aucune incidence financière ou en personnel	

—  
2009

Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation de l'ancien prieuré des Augustins, à Fribourg, destiné au Tribunal cantonal	154	DSJ	15.12.09			Dépenses: + 13 003 000 fr.
L portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée	167	DICS	16.12.09		N'entraîne pas de coûts supplémentaires en termes financiers et en personnel	
L modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages	168	DSJ	16.12.09		N'entraîne pas de nouvelles dépenses	
L sur les eaux (LCEaux)	145	DAEC	18.12.09			Gestion des eaux: 1 000 000 fr./an pendant la période de planification, puis 700 000 fr./an Dépense supplémentaire liée à la revitalisation des cours d'eau: + 30 000 fr./an en moyenne Subvention complémentaire pour l'entretien: + 50 000 à 100 000 fr./an
D relatif aux naturalisations	171	DI AF	18.12.09		Pas d'incidences financières	
D relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Taverna et l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la participation du canton à la construction d'un pont sur la route cantonale Flamatt-Fribourg-Plaffeien	155	DAEC	18.12.09			Subvention: + 1 128 630 fr. au maximum Dépenses: + 834 530 fr.

—  
2009

## VIII. ETAT DU PERSONNEL

	Compte 2009 EPT	Compte 2008 EPT	Ecart EPT
<b>POUVOIRS ET DIRECTIONS</b>	<b>9'576.25</b>	<b>9'356.92</b>	<b>219.33</b>
Pouvoir législatif	7.72	6.26	1.46
Pouvoir judiciaire	258.99	256.91	2.08
Pouvoir exécutif	7.00	7.00	
Chancellerie d'Etat	29.68	29.51	0.17
Instruction publique, culture et sport	4'293.02	4'204.52	88.50
Sécurité et justice	797.96	776.97	20.99
Institutions, agriculture et forêts	398.33	359.86	38.47
Economie et emploi	589.03	557.40	31.63
Santé et affaires sociales	2'446.49	2'420.84	25.65
Finances	362.69	355.28	7.41
Aménagement, environnement et constructions	385.34	382.37	2.97
<b>SECTEURS</b>	<b>9'576.25</b>	<b>9'356.92</b>	<b>219.33</b>
Administration centrale	2'376.25	2'364.57	11.68
Secteur de l'enseignement	4'586.88	4'474.08	112.80
Secteur hospitalier	2'312.11	2'221.47	90.64
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	301.01	296.80	4.21

IX. LISTE DES INSTRUMENTS  
PARLEMENTAIRES

L'article 68 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC) prescrit que «le Conseil d'Etat dresse chaque année, dans son rapport d'activité, la liste des instruments auxquels il a donné suite durant l'année écoulée et fait un rapport succinctement motivé sur l'état des motions, postulats et mandats encore pendants et sur la planification prévue pour y donner suite». Le Conseil d'Etat a décidé de faire de cette liste un état des lieux exhaustif des instruments parlementaires en cours d'examen à un stade ou à un autre de la procédure. La situation est arrêtée au 31 décembre 2009.

Liste des abréviations:

Abréviation	
BGC	Bulletin des séances du Grand Conseil
CHA	Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg
CE	Conseil d'Etat du canton de Fribourg
D	Dépôt/transmission à la Chancellerie d'Etat

DAEC	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi
DFIN	Direction des finances
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
DSJ	Direction de la sécurité et de la justice
GC	Grand Conseil
R	Réponse du Conseil d'Etat

Lorsque plusieurs Directions sont mentionnées dans la colonne «N° et Direction», c'est la première Direction citée qui a le leadership.

—  
2009

## 1. Motions

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
1087.09 DAEC	<b>Genoud Joe</b> – Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC)	D: 19.11.09		Réponse en préparation.
1086.09 DSAS	<b>Bourguet Gabrielle/Boschung Moritz</b> – Prise en charge des personnes âgées handicapées mentales et psychiques	D: 19.11.09		Réponse en préparation.
1085.09 DAEC/DSJ	<i>Initiative cantonale</i> <b>Rime Nicolas/Piller-Carrard Valérie</b> – Pas de 60 tonnes sur les routes suisses	D: 19.11.09		Réponse en préparation.
1084.09 DICS	<b>Schnyder Erika</b> – Port du voile à l'école – modification de la loi scolaire	D: 19.11.09		Réponse en préparation.
1083.09 DAEC/DSAS/DFIN/DICS	<b>Burgener Woeffray Andrea/Roubaty François</b> – Modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation	D: 15.10.09		Réponse en préparation.
1082.09 DFIN	<b>Romanens-Mauron Antoinette/Gendre Jean-Noël</b> – Modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques	D: 15.10.09		Réponse en préparation.
1081.09 DSAS	<b>Aeby-Egger Nicole/Repond Nicolas</b> – Attribution d'un montant pour le bloc opératoire de l'hôpital de Riaz	D: 15.10.09		Réponse en préparation.
1080.09 DICS	<b>Boschung Bruno</b> – Adaptation de l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre concernant le choix des matériaux pour la toiture des chalets d'alpage	D: 17.09.09		Réponse en préparation.
1079.09 DIAF	<b>Duc Louis/Glauser Fritz</b> – Création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune	D: 17.09.09		Réponse en préparation.
1078.09 DSAS	<b>de Weck Antoinette/Gobet Nadine</b> – Loi sur un nouveau mode de financement des structures d'accueil de l'enfance	D: 17.09.09		Réponse en préparation.
1077.09 CHA	<b>Ganioz Xavier</b> – Vote par internet pour les Suisses de	D: 13.08.09		Motion retirée par son auteur et remplacée par

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
	l'étranger inscrits dans le canton de Fribourg			la question 3267.09 du même auteur. Objet liquidé.
1076.09 DFIN	<b>Waeber Emanuel/Thürler Jean-Pierre</b> – Déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des partis	D: 13.08.09		Réponse en préparation
1075.09 DAEC	<b>Chassot Claude</b> – Loi du 6 novembre 1986 sur les réclames	D: 20.07.09 R: 13.10.09	Retirée le 16.11.2009	Objet liquidé.
1074.09 DAEC	<b>Thomet René</b> – Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) (art. 129 al. 1 et 2)	D: 25.06.09 R: 05.10.09	Refusée le 16.11.09	Objet liquidé.
1073.09 DAEC	<b>Schorderet Edgar/Schorderet Gilles</b> – Liaison Marly-Matran et aménagement de l'axe actuel Marly-Fribourg en faveur des transports publics	D: 14.05.09 R: 01.09.09	Retirée le 08.10.09	Objet liquidé.
1072.09 DFIN	<b>Rossier Jean-Claude/Peiry Stéphane</b> – Assouplissement de l'imposition de la valeur locative	D: 25.06.09 R: 13.10.09	Refusée le 18.12.09	Objet liquidé.
1070.09 DIAF	<b>Butty Dominique</b> – Loi sur les communes	D: 02.04.09		Prolongation de délai (3 mois).
1069.09 DFIN	<b>Peiry Stéphane</b> – Assouplissement des règles relatives à la compensation de la progression à froid	D: 02.04.09 R: 13.10.09	Refusée le 18.12.09	Objet liquidé.
1068.09 DAEC	<b>Gander Daniel/Collaud Elian</b> – Modification de l'article 20 de la loi sur les routes et de l'article 24 du règlement d'exécution de la loi sur les routes	D: 02.04.09 R: 18.08.09	Acceptée le 09.09.09	Réponse en préparation.
1067.09 DFIN	<i>Motion urgente</i> <b>Romanens Jean-Louis/Kuenlin Pascal</b> – Crise économique et affectation de moyens à la relance	D: 11.02.09 R: 13.02.09	Acceptée le 16.02.09	Projet de décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2008 et à l'institution d'un fonds de relance: message 127 du 17.03.09 ( <i>prévision de la constitution d'un fonds de relance de 50 millions de francs</i> ). Objet liquidé.
1066.08 DEE	<i>Motion urgente</i> <b>Boschung Moritz/Thalmann-Bolz Katharina</b> – Augmentation des crédits pour la rétribution du courant injecté à prix coûtant (RPC)	D: 09.12.08 R: 27.01.09 + 09.02.09 (nouvelle version)	Acceptée le 11.02.09	Projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'énergie/rétribution à prix coûtant du courant

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
				injecté): message 124 du 09.02.09. Objet liquidé.
1065.08 DSJ	<i>Motion urgente</i> <b>Commission de justice</b> – Loi sur l'élection et la surveillance des juges	D: 09.12.08 R: 27.01.09 (message 120)		Projet de loi modifiant la loi sur l'élection et la surveillance des juges (réélections collectives): message 120 du 27.01.09. Objet liquidé.
1064.08 DSJ	<b>Schnyder Erika</b> – Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers	D: 12.11.08 R: 09.06.09	Retirée le 09.09.09	Objet liquidé.
1063.08 DFIN	<b>Tschopp Martin/Raemy Hugo</b> – Modification de l'imposition des réductions de primes de l'assurance-maladie	D: 12.11.08 R: 15.06.09	Retirée le 09.09.09	Objet liquidé.
1062.08 DAEC	<b>Schuwey Roger</b> – Levée de l'interdiction de cueillir des champignons	D: 12.11.08		Réponse en préparation.
1061.08 DSJ	<b>Dorand Jean-Pierre/de Roche Daniel</b> – Réhabilitation de Catherine Repond, dite Catillon	D: 16.10.08 R: 27.01.09	Retirée le 24.03.09	Objet liquidé.
1060.08 DFIN	<b>Peiry Stéphane</b> – Compensation annuelle et intégrale des effets de la progression à froid	D: 11.09.08 R: 20.01.09	Retirée le 25.03.09	Objet liquidé.
1059.08 DSJ	<b>Commission de justice</b> – Loi sur l'organisation judiciaire (LOJ) – incompatibilités et récusation	D: 11.09.08 R: 17.02.09	Acceptée le 24.03.09	Projet de loi sur la justice (LJ): message 175 du 14.12.09. Objet liquidé.
1058.08 DSJ	<b>Collomb Eric</b> – Initiative cantonale sur l'interdiction des jeux vidéo violents	D: 11.09.08 R: 26.05.09	Acceptée le 19.06.09	Projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (interdiction des jeux vidéo violents): message 146 du 18.08.09. Objet liquidé.
1056.08 DIAF	<b>Boschung Moritz/Schorderet Edgar</b> – Adaptation des articles 28 et 30 de la loi sur les agglomérations à une situation réelle	D: 26.06.08 R: 25.11.08	Refusée le 11.02.09	Objet liquidé.
1055.08 DSAS	<b>Peiry Stéphane</b> – Modification de la loi sur l'aide sociale	D: 26.06.08 R: 28.04.09	Acceptée le 18.06.09	Projet de loi modifiant la loi sur l'aide sociale (révision et inspection des dossiers des bénéficiaires): message 173 du 09.12.09. Objet liquidé.
1053.08 DAEC	<b>Schorderet Edgar/Thomet René</b> – Loi sur les routes –	D: 15.05.08 R: 30.09.08	Acceptée le 02.12.08	Projet de loi modifiant la loi sur les routes

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
	aménagement de bandes/pistes cyclables			(aménagement de bandes et pistes cyclables): message 149 du 18.08.2009. Objet liquidé.
1052.08 DICS/DEE	<b>Ganioz Xavier/Siggen Jean-Pierre</b> – Chèque-formation fribourgeois: garantir l'émancipation par le savoir !	D: 15.05.08 R: 09.12.08	Acceptée le 12.02.09	L'expérimentation ne pourra démarrer qu'en début 2010. Une demande de report de délai du rapport sera déposée.
1051.08 DSJ	<b>Studer Theo/Ith Markus</b> – Loi sur l'organisation tutélaire, émoluments de justice et dépens	D: 15.05.08 R: 11.11.08	Acceptée le 04.12.08	Projet de loi sur la justice (LJ): message 175 du 14.12.09. Objet liquidé.
1050.08 DIAF	<b>Losey Michel/Glauser Fritz</b> – Prolongation du moratoire sur la culture de plantes génétiquement modifiées	D: 10.04.08 R: 19.08.08	Acceptée le 04.12.08	Projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Prolongation du moratoire sur la culture de plantes génétiquement modifiées): message 130 du 04.05.09. Objet liquidé.
1048.08 DFIN	<b>Kuenlin Pascal/Siggen Jean-Pierre</b> – Diminution de la fiscalité immobilière	D: 10.04.08 R: 21.04.09	Acceptée le 07.05.09	Préparation des modifications légales en cours.
1047.08 DSJ	<b>Waeber Emanuel/Geinoz Jean-Denis</b> – Ouverture des commerces le dimanche – nombre limité de dimanches ouverts sans restrictions (adaptation de la loi sur l'exercice du commerce)	D: 10.04.08 R: 30.09.08	Refusée le 10.02.09	Objet liquidé.
1046.08 DICS	<b>Kaelin Murith Emmanuelle/Vial Jacques</b> – Création d'un fonds d'équipement sportif	D: 20.02.08 R: 08.07.08	Refusée le 12.02.09	Objet liquidé.
1043.07 DEE	<b>Rime Nicolas/Suter Olivier</b> – Pourcentage d'utilisation et/ou de production d'énergie(s) renouvelable(s) dans les nouvelles constructions	D: 20.02.08 R: 19.08.08	Retirée le 13.11.09	Objet liquidé.
1042.07 DEE	<b>Rime Nicolas/Suter Olivier</b> – Promotion des énergies renouvelables	D: 20.12.07 R: 08.07.08	Retirée le 13.11.09	Objet liquidé.
1039.07 DEE	<b>Bourgeois Jacques/Haenni Charly</b> (motion reprise par <b>Kolly René</b> ) – Loi spécifique sur la politique régionale	D: 22.11.07 R: 10.03.09	Refusée le 08.05.09	Objet liquidé.
1038.07 DEE	<b>Collomb Eric</b> – Apport minimal d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire	D: 22.11.07 R: 08.07.08	Acceptée le 13.11.09	Projet en cours.

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
1034.07 DSJ	<b>Boschung Moritz/Thalmann-Bolz Katharina</b> – Introduction d'un impôt écologique sur les voitures automobiles	D: 18.10.07 R: 11.02.08	Acceptée le 03.04.08	Un avant-projet de loi a été mis en consultation le 10.12.09 (jusqu'au 15.03.2010).
1031.07 DICS	<b>Grandjean Denis</b> – Modification de la loi scolaire (gratuité des transports en cas de 10 <sup>e</sup> année linguistique)	D: 20.09.07 R: 24.06.08	Acceptée le 07.11.08	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport (consultation: après le vote populaire du 07.03.2010).
1030.07 DFIN	<b>Haenni Charly/lth Markus</b> – Loi sur le personnel (congé paternité de 5 jours)	D: 18.10.07 R: 08.04.08	Acceptée le 07.05.08	Projet de loi modifiant la loi sur le personnel de l'Etat (LPers): message 133 du 19.05.09. Objet liquidé.
1027.07 DICS/DIAF	<b>Suter Olivier/Steiert Jean-François</b> – Bilinguisme à l'école	D: 20.09.07		Cette question est intégrée au projet de concept de l'enseignement des langues qui a été mis en consultation en début février 2009. La réponse formelle du CE au GC interviendra en février 2010.
1023.07 DSJ	<b>Hunziker Yvan/Glauser Fritz</b> – Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques / fiscalité écologique pour les voitures automobiles	D: 12.07.07 R: 11.02.08	Acceptée le 03.04.08	Un avant-projet de loi a été mis en consultation le 10.12.09 (jusqu'au 15.03.2010).
1022.07 Bureau GC	<b>Rey Benoît</b> – Incompatibilité entre la Commission de justice et le Conseil de la magistrature (modification de l'article 16 al. 3 (nouveau) de la LGC)	D: 21.06.07 R: 02.11.07	Acceptée le 12.02.08	Projet de loi modifiant la loi sur le Grand Conseil (incompatibilités, mode de traitement des affaires, développement durable): message 134 du 09.04.09. Objet liquidé.
1021.07 DEE	<b>Romanens Antoinette/Ackermann André</b> – Loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs	D: 21.06.07 R: 03.06.08	Acceptée le 05.11.08	Projet de décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg: message 132 du 19.05.09.  <i>Le plan de relance est à considérer comme mesure anticipée seulement. Il faut attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Projet de loi</i>

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
				<i>sera présenté au GC au courant de 2010.</i>
1019.07 Bureau GC	<b>Crausaz Jacques/Ducotterd Christian</b> – Modification de la loi sur le Grand Conseil	D: 21.06.07 R: 02.11.07	Acceptée le 12.02.08	Projet de loi modifiant la loi sur le Grand Conseil (incompatibilités, mode de traitement des affaires, développement durable): message 134 du 9.04.09. Objet liquidé.
1018.07 DEE	<b>Fasel Josef/Bulliard Christine</b> – Adaptation des mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie	D: 21.06.07 R: 01.07.08	Retirée le 13.11.09	Objet liquidé.
1017.07 DSAS	<b>Bachmann Albert/Clément Pierre-Alain</b> – Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	D: 21.06.07 R: 28.10.08	Acceptée le 04.12.08	Projet de loi en 2010. Tributaire d'une modification en cours de la LAMal.
1016.07 DSJ	<b>Mauron Pierre/Ganioz Xavier</b> – Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution, l'interdiction de toute forme de prostitution forcée et l'aide aux victimes de ces actes	D: 18.05.07 R: 08.10.07	Acceptée le 12.02.08	Projet de loi sur l'exercice de la prostitution: message 158 du 29.09.09. Objet liquidé.
1013.07 DFIN	<b>Bapst Markus/Romanens Jean-Louis</b> – Allègement fiscal pour un développement durable et un soutien à la famille	D: 18.05.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	- Projet de loi modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales (message 82 du 01.07.08): <i>suite partielle.</i> - Projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009 (message 101 du 14.10.08): <i>suite partielle.</i> - Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (message 151 du 01.09.09): <i>suite partielle.</i>
1012.07 DSJ	<b>Badoud Antoinette</b> – Loi sur la prostitution	D: 21.06.07 R: 08.10.07	Acceptée le 12.02.08	Projet de loi sur l'exercice de la prostitution: message 158 du 29.09.09. Objet liquidé.
1010.07 DFIN	<b>Peiry Stéphane/Page Pierre-André</b> – Réduction de l'imposition des personnes physiques et morales	D: 19.04.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	- Projet de loi modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales (message 82 du 01.07.08): <i>suite partielle.</i> - Projet de loi fixant le

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
				coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009 (message 101 du 14.10.08): <i>suite partielle</i> . - Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (message 151 du 01.09.09): <i>suite partielle</i> .
1007.07 DIAF	<b>Crausaz Jacques/Waeber Emanuel</b> – Loi sur les régions	D: 28.03.07 R: 27.05.08	Refusée le 08.05.09	Objet liquidé.
1002.07 DFIN	<b>Ith Markus</b> – Loi sur les impôts cantonaux directs – Déduction de l'impôt sur le bénéfice de l'impôt sur le capital pour les sociétés de capitaux	D: 28.03.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Suite à donner en préparation.
164.06 DIAF	<b>Romanens Jean-Louis/Geinoz Jean-Denis</b> – Loi sur les communes – Fixation du coefficient d'impôt	D: 03.11.06		Projet de réponse en préparation. Le retard est dû à l'introduction d'un nouveau plan comptable et le Service des communes souhaite examiner la question du coefficient d'impôt dans ce cadre-là. La réponse devrait être prête d'ici le mois de mars 2010.
163.06 DAEC	<b>Galley Jean-Pierre/Thürler Jean-Pierre</b> – Loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (parcs naturels)	D: 03.11.06 R: 11.03.08	Acceptée le 04.04.08	Un avant-projet de loi sur la protection de la nature et du paysage est en cours d'élaboration.
161.06 DIAF	<i>Initiative parlementaire</i> <b>Berset Solange/Haenni Charly /Rey Benoît</b> – Implication du Parlement dans les collaborations intercantionales	D: 10.10.06 R: 11.09.07	Acceptée le 11.09.07	Projet de loi concernant les conventions intercantionales (LConv): message 140 du 11.05.09. Objet liquidé.
160.06 DIAF	<b>Boivin Denis/Haenni Charly</b> – Reprise du processus d'encouragement aux fusions de communes – objectif 2011: 89 communes dans le canton de Fribourg !	D: 10.10.06 R: 04.09.07	Acceptée le 09.10.07	Processus en cours.
156.06 DFIN	<b>Schnyder Jörg/Marti Jean-Jacques</b> (motion reprise le 16.03.07 par <b>Vonlanthen Rudolf</b> et <b>Ith Markus</b> ) – Baisse de l'impôt sur les	D: 27.06.06 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs: message 151 du 01.09.09.

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
	prestations en capital provenant de la prévoyance			Objet liquidé.
150.06 DSJ	<b>Weber-Gobet Marie-Thérèse/Steiert Jean-François</b> – Loi régissant la vidéosurveillance des lieux publics	D: 15.05.06 R: 31.10.06	Acceptée le 10.05.07	Consultation terminée. Un projet de loi sera présenté en 2010.
149.06 DICS	<b>Freiburghaus Madeleine/Romanens Jean-Louis</b> – Apprentissage de la langue partenaire	D: 15.05.06		Cette question est intégrée au projet de concept de l'enseignement des langues qui a été mis en consultation en début février 2009. La réponse formelle du CE au GC interviendra en février 2010.
133.05 DICS	<b>Collaud Jean-Jacques/Schnyder Jörg</b> (motion reprise le 14.03.2007 par <b>Bachmann Albert</b> ) – Durée des études pour obtenir la maturité fédérale	D: 15.12.05		Délai de réponse prolongé.
122.05 DICS	<b>Fasel Bruno/Brönimann Charly</b> – Leçon sur les évacuations des écoles à dispenser au début de l'année scolaire en prévision de catastrophes naturelles ou de feu	D: 13.10.05 R: 09.05.06	Acceptée le 15.05.06	Projet d'article proposé dans le cadre de la révision totale de la loi scolaire (consultation: après le vote populaire du 07.03.2010).
119.05 DIAF	<i>Initiative parlementaire</i> <b>Bapst Markus/Rey Benoît</b> – Demande de création d'une loi sur les collaborations intercantionales	D: 09.09.05 R: 16.05.06	Acceptée le 15.05.06	Projet de loi du concernant les conventions intercantionales (LConv): message 140 du 11.05.09. Objet liquidé.
095.05 DEE	<b>Fasel Josef</b> – Gestion de l'énergie dans le canton/énergie de la biomasse	D: 16.03.05 R: 17.08.05	Acceptée le 06.09.05	Projet de loi modifiant la loi sur l'énergie: message 159 du 29.09.09. Objet liquidé.
083.04 DEE	<b>Boivin Denis</b> – Mise à jour de la législation sur les jours fériés	D: 16.12.04 R: 10.05.05	Acceptée le 12.05.05	Projet de loi sur l'emploi et le marché du travail prévu en 2010.
073.04 DAEC	<b>Carrel Hubert</b> – Taxes d'évacuation et d'épuration des eaux usées	D: 14.10.04 R: 06.09.05	Acceptée le 09.09.05	- Projet de loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC): message 43 du 20.11.07. - Projet de loi sur les eaux (LCEaux): message 145 du 07.07.09. Objet liquidé.
014.02 DIAF	<b>Godel Georges/Romanens Jean-Louis</b> – Péréquation et	D: 03.05.02 R: 25.03.03	Acceptée le 26.03.03	Projet de loi sur la péréquation financière

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
	répartition des tâches entre le canton et les communes			intercommunale (LPFI): message 141 du 07.07.09. Objet liquidé.
110.01 DICS	<b>Baudois Jacques/Garnier Bernard</b> – Apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire	D: 09.02.01 R: 18.09.01	Acceptée le 02.10.01	Cette question est intégrée au projet de concept de l'enseignement des langues qui a été mis en consultation en début février 2009. La réponse formelle du CE au GC interviendra en février 2010.

## 2. Postulats

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
2065.09 DSAS	<b>Aeby-Egger Nicole</b> – Prise en charge des toxicodépendances	D: 22.12.09		Réponse en préparation.
2064.09 DEE	<b>Mutter Christa</b> – Récupération des rejets de chaleur des eaux usées	D: 19.11.09		Réponse en préparation.
2063.09 DSAS	<b>Brodard Jacqueline/Bourguet Gabrielle</b> – Réinsertion professionnelle des mères ou des pères qui ont quitté leur emploi pour s'occuper de leurs enfants	D: 19.11.09		Réponse en préparation.
2062.09 DICS	<b>Bulliard Christine/Fasel Josef</b> – Ajout de la branche "Gestion quotidienne" / "Economie familiale" aux matières obligatoires	D: 15.10.09		Réponse en préparation.
2061.09 DAEC	<b>Ganioz Xavier/Burgener Woeffray Andrea</b> – Engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables	D: 15.10.09		Réponse en préparation.
2060.09 DAEC	<b>Etter Heinz</b> – Planification à long terme de l'épuration des eaux usées dans la région du lac de Morat	D: 15.10.09		Réponse en préparation.
2059.09 DEE	<b>Tschopp Martin/Raemy Hugo</b> – Défi démographique dans le canton de Fribourg – Que fait le Conseil d'Etat?	D: 15.10.09		Réponse en préparation.
2058.09 DEE/ DAEC	<b>Chassot Claude</b> – Analyse des avantages et inconvénients du transfert du Service des transports et de l'énergie à la DAEC	D: 17.09.09		Réponse en préparation.
2057.09 DEE	<b>Dorand Jean-Pierre/Clément Pierre-Alain</b> – Etude d'un projet de train-tramway entre Belfaux et Fribourg	D: 17.09.09		Réponse en préparation.
2056.09 DSAS	<b>Bourguet Gabrielle/Thomet René</b> – Mesures d'aide en faveur des parents d'enfants gravement malades	D: 25.06.09		Réponse en préparation.
2055.09 DAEC	<b>Gander Daniel/Collaud Elian</b> – Etude de faisabilité et réalisation d'un tunnel ou d'une galerie couverte reliant le site St-Léonard à la route	D: 25.06.09 R: 15.09.09	Retiré le 08.10.09	Objet liquidé.

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
	de la Fonderie			
2054.09 DIAF/ DFIN	<b>Boschung Moritz/Glardon Alex</b> – Gouvernement d'entreprise publique	D: 14.05.09 R: 01.09.09	Accepté le 08.10.09	Projet en cours d'élaboration.
2053.09 DSAS	<b>Fasel Josef/Cotting Claudia</b> – Obtention déloyale d'aide sociale et fraudeurs	D: 14.05.09 R: 13.10.09	Retiré le 13.11.09	Objet liquidé.
2052.09 DSJ	<b>de Weck Antoinette/Gobet Nadine</b> – Exécution des peines, libération conditionnelle et contrôle	D: 02.04.09 R: 25.08.09	Accepté le 06.10.09	La réponse du CE fait office de rapport. Objet liquidé.
2051.09 DAEC	<b>Rime Nicolas/Kolly René</b> – Exemplarité de l'Etat sur le choix de véhicules écologiques et assainissement de son parc automobile	D: 02.04.09 R: 18.08.09	Accepté le 09.09.09	Projet en cours d'élaboration.
2050.09 DEE	<b>Wicht Jean-Daniel/Ackermann André</b> – Contrôle des coûts et des prestations des entreprises de transports publics	D: 19.02.09 R: 01.09.09	Accepté le 08.10.09	Projet en cours d'élaboration.
2049.09 DSJ	<b>Roubaty François</b> – Sécurité des usagers dans les ascenseurs	D: 19.02.09 R: 19.05.09	Accepté le 19.06.09	Projet en cours d'élaboration.
2048.09 DSAS	<b>Krattinger-Jutzet Ursula/Marbach Christian</b> – Programme de soins palliatifs dans le canton de Fribourg	D: 19.02.09		Réponse en préparation.
2047.09 DEE	<b>Ducotterd Christian/de Reyff Charles</b> – Concept global des transports publics dans l'agglomération fribourgeoise	D: 19.02.09 R: 01.09.09	Accepté le 08.10.09	Projet en cours d'élaboration.
2046.08 DFIN	<b>Peiry Stéphane/Mauron Pierre</b> – Système de contrôle interne	D: 12.11.08 R: 17.02.09	Accepté le 25.03.09	Le GC a pris acte que le rapport sera remis d'ici à la fin de l'année 2010.
2045.08 DAEC	<b>Suter Olivier/Crausaz Jacques</b> – Aménagement du territoire respectueux du développement durable	D: 12.11.08 R: 20.01.09	Accepté le 24.03.09	Le rapport du CE sera commun au rapport sur le postulat 2021.07.
2044.08 DSJ	<b>Bourguet Gabrielle</b> – Concept de sécurité	D: 11.09.08 R: 03.03.09	Accepté le 24.03.2009	Projet de rapport en préparation.
2043.08 DFIN	<b>Schorderet Edgar</b> – Vue d'ensemble de l'amélioration fiscale en faveur des familles et des PME depuis 10 ans	D: 11.09.08 R: 27.01.09	Accepté le 16.02.09	La réponse du CE fait office de rapport. Objet liquidé.
2042.08 DICS	<b>Ducotterd Christian/Marbach Christian</b> – Procédure permettant de définir le nombre de maîtres attribués à une école primaire	D: 11.09.08 R: 17.02.09	Accepté le 25.03.09	La réponse du CE fait office de rapport. Objet liquidé.
2041.08 CHA	<b>Boschung Moritz</b> – Examen du sens, de la nécessité et de la manière de fonctionner des commissions administratives de l'Etat	D: 11.09.08 R: 13.01.09	Refusé le 10.02.09	Objet liquidé.
2040.08 DEE/ DSAS	<b>Wicht Jean-Daniel/Ducotterd Christian</b> – Stages en entreprises pour la réinsertion professionnelle	D: 11.09.08		Réponse en préparation.
2039.08 DEE	<b>Grandjean Denis</b> – Réalisation de centrales hydroélectriques dans le canton de Fribourg	D: 11.09.08 R: 29.09.09	Accepté le 13.11.09	Projet en cours d'élaboration.
2038.08 DAEC	<b>Weber-Gobet Marie- Thérèse/Bachmann Albert</b> –	D: 17.07.08 R: 28.10.08	Accepté le 16.02.09	Prolongation du délai de remise du rapport jusqu'en

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
	Inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques			novembre 2010.
2037.08 DIAF	<b>Dorand Jean-Pierre/Siggen Jean-Pierre</b> – Modification de la loi sur les communes: fusions de communes – création d'arrondissements	D: 11.09.08		Réponse en préparation.
2035.08 DIAF	<b>Schoenenweid André/Siggen Jean-Pierre</b> – Aide financière à la fusion des agglomérations	D: 11.09.08		Réponse en préparation.
2034.08 DIAF	<b>Boschung Moritz/Ackermann André</b> – Soutien du canton aux communes bilingues	D: 26.06.08		Réponse en préparation.
2033.08 DSAS	<b>Collomb Eric</b> – Subsidiarité, abus et fraude dans l'aide sociale	D: 15.05.08 R: 28.04.09	Accepté le 18.06.09	La réponse du CE fait office de rapport. Objet liquidé.
2032.08 DSAS	<b>Raemy Hugo/Tschopp Martin</b> – Egalité hommes-femmes dans l'administration	D: 15.05.08 R: 11.11.08	Accepté le 11.02.09	Rapport en préparation (transfert du Bureau de l'égalité et de la famille de la DIAF à la DSAS).
2031.08 DFIN	<b>Peiry-Kolly Claire</b> – Simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables (en particulier pour nos personnes âgées)	D: 15.05.08 R: 16.09.08	Accepté le 05.11.08	Rapport 176 du 14.12.09 concernant la simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables (en particulier pour nos personnes âgées). Objet liquidé.
2030.08 DAEC	<b>Mutter Christa/Ackermann André</b> – Modernisation et application du concept Valtraloc (modération de trafic dans les localités)	D: 15.05.08 R: 30.09.08	Accepté le 13.02.09	La réponse du CE fait office de rapport. Objet liquidé.
2029.08 DICS	<b>Collomb Eric</b> – Création de structures de «Sports-Arts-Etudes» dans le canton de Fribourg	D: 15.05.08 R: 22.12.09		Attente de la prise en considération du Grand Conseil.
2028.08 DICS	<b>Thomet René/Ridoré Carl-Alex</b> – Réalisation et exploitation d'infrastructures sportives d'envergure cantonale	D: 13.03.08 R: 08.07.08	Accepté le 12.02.09	Le CE intégrera le rapport dans son message accompagnant le projet de loi sur le sport, qu'il transmettra au GC en janvier 2010.
2025.07 DICS	<b>Berset Solange/Gobet Nadine</b> – Dixième année linguistique	D: 12.12.07 R: 10.06.08	Accepté le 12.02.09	Le CE intégrera dans le rapport les propositions développées dans le Concept cantonal de l'enseignement des langues, qu'il transmettra au GC en février 2010.
2024.07 DEE	<b>Collomb Eric</b> – Héberger l'innovation par la création d'un parc technologique	D: 12.12.07 R: 16.12.08	Accepté le 16.02.09	Projet de rapport en préparation.
2023.07 DSJ	<b>Grandjean Denis</b> – Règlement concernant les objets trouvés	D: 11.12.07 R: 11.03.08	Accepté le 03.04.08	Il est prévu de traiter cet objet dans le cadre de la révision de LACC (en cours).
2022.07 DAEC	<b>Etter Heinz</b> – Protection du Grand Marais contre les crues	D: 30.08.07 R: 04.03.08	Accepté le 04.04.08	Rapport 135 du 26.05.09 relatif à la protection du Grand Marais contre les crues. Objet liquidé
2021.07 DAEC	<b>Zurkinden Hubert/Suter Olivier</b> – Développement durable	D: 21.08.07 R: 03.06.08	Accepté le 13.02.09	Le rapport du CE à ce postulat sera commun au rapport sur le

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
				postulat 2045.08.
2018.07 DSAS	<b>Bulliard Christine/Steiert Jean-François</b> – Réduire la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles	D: 11.05.07 R: 27.10.09	Accepté le 16.12.09	Projet de rapport en préparation.
2017.07 DEE	<b>Losey Michel/Collomb Eric</b> – Mise en place d'une politique énergétique novatrice dans les domaines des énergies renouvelables et les nouvelles technologies de production de celles-ci	D: 10.05.07 R: 06.11.07	Accepté le 01.04.08	Rapport 160 du 29.09.09 relatif à la planification énergétique du canton de Fribourg (nouvelle stratégie énergétique). Objet liquidé.
2015.07 DEE	<b>Haenni Charly</b> – Politique cantonale des transports	D: 08.05.07 R: 26.08.08	Accepté le 05.11.08	Projet de rapport en préparation.
2014.07 DAEC	<b>Genoud Joe/Grandjean Denis</b> – Réalisation d'une route de contournement de la ville de Châtel-Saint-Denis	D: 18.05.07 R: 18.03.08	Accepté le 08.05.08	Rapport 172 du 01.12.09 concernant la réalisation d'une route de contournement de la ville de Châtel-Saint-Denis. Objet liquidé.
2013.07 DEE/ DAEC/ DFIN	<b>Bourgeois Jacques/Glauser Fritz</b> – Diminution des charges administratives et simplification des procédures afin d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME)	D: 17.04.07 R: 15.01.08	Accepté le 01.04.08	Rapport 161 du 05.10.09 concernant la diminution des charges administratives et la simplification des procédures afin d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME). Objet liquidé.
2010.07 DAEC/ DEE	<b>Fasel Josef/Collaud Elian</b> – Flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable	D: 27.03.07 R: 26.06.07	Accepté le 14.09.07	Rapport 165 du 13.10.09 concernant le flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable. Objet liquidé.
2008.07 DICS/ DSAS	<b>Raemy Hugo/Krattinger Ursula</b> – Tâches de travail social dans l'école durant la scolarité obligatoire	D: 16.03.07 R: 23.10.07	Accepté le 13.02.08	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport (consultation: après le vote populaire du 07.03.2010).
2006.07 DSJ	<b>Ducotterd Christian/Schoenenweid André</b> – Mesures d'intégration des étrangers	D: 15.03.07 R: 04.12.07	Accepté le 12.02.08	Rapport 138 du 15.06.09 relatif aux mesures d'intégration des étrangers. Objet liquidé.
2004.07 DEE	<b>Haenni Charly</b> – Revenu cantonal par habitant	D: 14.03.07 R: 04.09.07	Accepté le 11.10.07	Rapport 139 du 15.06.09 concernant le revenu par habitant. Objet liquidé.
2003.07 DEE	<b>Grandjean Denis</b> – Construction d'aires de stationnement pour voitures aux entrées des autoroutes de notre canton (parkings point de contact)	D: 13.03.07 R: 18.12.07	Accepté le 01.04.08	Rapport 142 du 07.07.09 concernant la construction d'aires de stationnement pour voitures aux entrées des autoroutes de notre canton (parkings point de contact). Objet liquidé.
322.06 DICS/ DSAS	<b>Morel Françoise/Masset André</b> – Services auxiliaires scolaires	D: 03.11.06 R: 08.05.07	Accepté le 27.03.07	Le rapport sera inclus dans un message relatif au concept cantonal de l'enseignement spécialisé et accompagnant

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
				un projet de loi y relatif, dont la consultation est planifiée pour 2011.
321.06 DAEC	<b>Berset Solange/Collaud Elian</b> – Route cantonale Broye–Fribourg: traversée de Belfaux	D: 03.11.06 R: 23.01.07	Accepté le 13.06.07	Rapport 172 du 01.12.09 concernant la route cantonale Broye–Fribourg, traversée de Belfaux. Objet liquidé.
320.06 DEE	<b>Crausaz Jacques/Bürgisser Nicolas</b> – Par quels moyens le Conseil d'Etat pense-t-il augmenter la production d'énergie électrique dans notre canton?	D: 10.10.06 R: 03.07.07	Accepté le 11.10.07	Rapport 160 du 29.09.09 relatif à la planification énergétique du canton de Fribourg (nouvelle stratégie énergétique). Objet liquidé.
319.06 DAEC	<b>Peiry-Kolly Claire/Brouchoud- Bapst Marie-Hélène</b> – Rationalisation de l'administration cantonale	D: 08.09.06 R: 15.01.08	Accepté le 13.02.08	Rapport 136 du 09.06.09 concernant la rationalisation de l'administration cantonale. Objet liquidé.
316.06 DAEC	<b>Johner-Etter Ueli/Maeder Ernst</b> – Planification routière dans le district du Lac, notamment le contournement de Kerzers	D: 27.06.06 R: 03.10.06	Accepté le 04.10.07	Rapport 172 du 01.12.09 concernant le trafic et la planification routière dans le district du Lac, en particulier le contournement de Kerzers. Objet liquidé.
314.06 DEE	<b>Romanens Jean-Louis/Bapst Markus</b> – Mise en place d'une fondation «SEED CAPITAL»	D: 15.05.06 R: 31.10.06	Accepté le 13.03.07	Rapport 117 du 13.01.09 concernant la mise en place d'une fondation «SEED CAPITAL». Objet liquidé.
313.06 DIAF	<b>Gendre Jean-Noël/Sansonnens Paul</b> – Mettre en place une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt	D: 15.05.06 R: 02.10.06	Accepté le 15.06.07	Rapport 177 du 22.12.09 concernant la mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt. Objet liquidé.
303.05 DEE	<b>Bürgisser Nicolas/Dorand Jean- Pierre</b> – Création d'un tramway en site propre entre la gare de Fribourg et le sud de Marly	D: 15.12.05 R: 11.06.07	Accepté le 14.09.07	Rapport 121 du 21.01.09 concernant la création d'un tramway en site propre entre la gare de Fribourg et le sud de Marly. Objet liquidé.
301.05 DSJ	<b>Genoud-Page Madeleine</b> – Assistance judiciaire	D: 15.12.05 R: 20.06.06	Accepté le 06.09.06	Le projet de loi sur la justice (message 175 du 14.12.09) tient lieu de rapport. Objet liquidé.
285.05 DSJ	<b>Badoud Antoinette/Masset André</b> – Création d'un établissement pour les femmes privées de liberté à des fins d'assistance	D: 24.06.05 R: 16.05.06	Accepté le 06.09.06	Le rapport sera présenté en 2010.
273.05 DSJ	<b>Berset Solange/Bapst Markus</b> – Prévention des séismes dans le canton de Fribourg	D: 03.02.05 R: 21.06.05	Accepté le 22.06.05	Le rapport sera présenté en 2010.
269.04 DSAS	<b>Bourgeois Jacques</b> – Pour une maîtrise – réduction des coûts AI – réinsertion facilitée – encadrement optimal des personnes invalides bénéficiaires de rentes	D: 16.12.04 R: 26.04.05	Accepté le 23.06.05	Rapport 143 du 07.07.09 concernant une maîtrise et réduction des coûts AI, une réinsertion facilitée et un encadrement optimal des personnes invalides

—  
2009

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
				bénéficiaires de rentes. Objet liquidé.
268.04 DSAS	<b>Keller-Studer Catherine</b> – Structures d'accueil de la petite enfance	D: 16.12.04 (dépôt), 03.02.05 (dév.) R: 26.04.05	Accepté le 23.06.05	Le rapport sera intégré dans le message de la nouvelle loi.
257.04 DFIN	<b>Glardon Alex/Haenni Charly</b> – Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	D: 16.09.04 R: 25.01.05	Accepté le 16.03.05	La suite donnée à ce postulat figurera dans le projet de loi (révision totale) sur la CPPEF. Il est prévu que ce projet soit mis en consultation en 2010.
255.04 DICS	<b>Krattinger Ursula</b> – Ecole de jour et temps-blocs aux écoles publiques	D: 16.09.04 R: 06.09.05	Accepté le 13.10.04	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport (consultation: après le vote populaire du 07.03.2010).
253.04 DFIN	<b>Berset Solange</b> – Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	D: 16.06.04 R: 07.09.04		La suite donnée à ce postulat figurera dans le projet de loi (révision totale) sur la CPPEF. Il est prévu que ce projet soit mis en consultation en 2010.
251.04 DIAF	<b>Steiert Jean-François/Haenni Charly</b> – Fusion de communes	D: 16.06.04 R: 01.02.05	Accepté le 03.02.05	Analyse des conséquences après 3 ans – en parallèle à l'élaboration de la loi sur les fusions (au courant de 2009).
248.04 DSAS	<b>Demierre Anne-Claude/Menoud Yves</b> – Création d'un service d'information pour les familles et les enfants	D: 24.03.04 R: 14.09.04	Accepté le 15.09.04	Rapport 153 du 07.09.09 concernant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants. Objet liquidé.
223.03 DSJ	<b>Fasel Josef</b> – Dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques	D: 12.02.03 R: 24.06.03	Accepté le 24.06.03	Rapport en cours d'élaboration.
221.02 DICS	<b>Berset Solange/Bourgeois Jacques</b> – Législation cantonale sur le sport et sa promotion notamment auprès des jeunes	D: 15.11.02 R: 08.04.04	Accepté le 07.05.03	Le CE intégrera le rapport dans son message accompagnant le projet de loi sur le sport, qu'il transmettra au GC en janvier 2010.
210.02 DIAF	<b>Losey Michel/Genoud Joe</b> – Nouvelle clé de l'indice de la capacité financière des communes et nouvelle classification de celles-ci	D: 01.05.02 R: 25.03.03	Accepté le 26.03.03	Projet de loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI): message 141 du 07.07.09. Objet liquidé.
253.01 DIAF	<b>Dorand Jean-Pierre</b> – Mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres	D: 06.04.01 (dépôt), 10.05.01 (dév.) R: 10.12.02	Accepté le 11.02.03	Projet de loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI): message 141 du 07.07.09. Objet liquidé.

### 3. Mandats

No et Direction	Auteurs (10 au minimum) et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
4017.09 DSAS/DICS/ DFIN/DAEC	<b>Burgener Woeffray Andrea/Jelk Guy-Noël/Raemy Hugo/Marbach Christian/Roubaty François/Tschopp Martin/Krattinger Ursula/Mauron</b>	D: 15.10.09		Réponse en préparation.

—  
2009

No et Direction	Auteurs (10 au minimum) et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
	<b>Pierre/Piller Carrard Valérie/Girard Raoul</b> – Financement initial pour la création de places d'accueils extrascolaires			
4016.09 DFIN	<b>Romanens Jean-Louis/Collomb Eric/Bussard Christian/Kaelin Murith Emanuelle/Goumaz-Renz Monique/Andrey Pascal/Jordan Patrice/Menoud Yves/Schoenenweid André/Bourgknecht Jean</b> – Conférence suisse des impôts: son rôle et ses compétences	D: 17.09.09		Réponse en préparation.
4015.09 DSAS	<b>Cardinaux Gilbert/Losey Michel/Brönnimann Charly/Peiry-Kolly Claire/Zadory Michel/Johner-Etter Ueli/Genoud Joe/Schuwey Roger/Gander Daniel/Peiry Stéphane</b> – Subventions cantonales pour l'assurance-maladie	D: 25.06.09 R: 27.10.09	Retiré le 16.12.09	Objet liquidé.
4014.09 DEE	<b>Rime Nicolas/Girard Raoul/Krattinger Ursula/Thomet René/Ganioz Xavier/Piller Valérie/Clément Pierre-Alain/Mauron Pierre/Burgener Andrea/Jelk Guy-Noël</b> – Développement d'un réseau RER et amélioration des dessertes vers les agglomérations et localités sur le territoire fribourgeois	D: 14.05.09		Réponse en préparation.
4013.09 DSAS	<b>Girard Raoul/Mauron Pierre/Ganioz Xavier/Piller Valérie/Thomet René/Krattinger Ursula/Jelk Guy-Noël/Rime Nicolas/Repond Nicolas/Roubaty François</b> – Abaissements des primes d'assurance-maladie et pouvoir d'achat	D: 14.05.09 R: 27.10.09	Retiré le 16.12.09	Objet liquidé.
4012.09 DEE	<b>Rime Nicolas/Brodard Vincent/Mauron Pierre/Roubaty François/Tschopp Martin/Marbach Christian/Repond Nicolas/Gendre Jean-Noël/Thomet René/Ganioz Xavier</b> – Liaison Bulle–Romont–Fribourg par le train	D: 14.05.09		Réponse en préparation.
4011.09 DEE	<b>Ganioz Xavier/Girard Raoul/Gendre Jean-Noël/Burgener Andrea/Jelk Guy-Noël/Schnyder Erika/Aebischer Bernard/Thomet René/Marbach Christian/Romanens Antoinette</b> – Crise financière: un train de mesures particulières pour les jeunes	D: 14.05.09 R: 07.07.09	Le 28.08.09, le Bureau du GC considère que l'objet est liquidé.	Projet de décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg: message 132 du 19.05.09. Objet liquidé.
4010.09 DEE	<b>Kolly René/Schorderet Gilles/Peiry-Kolly Claire/Lauper Nicolas/Brodard Jacqueline/Vial Jacques/Crausaz Jacques/Cotting Claudia/Andrey Pascal/Jordan Patrice</b> – Menace de fermeture de nombreux offices de postes dans le canton de Fribourg	D: 02.04.09 R: 15.06.09	Retiré le 10.09.09	Objet liquidé.
4009.08	<b>Losey Michel/Collomb Eric/Duc</b>	D: 09.05.08	Accepté le	Une solution, en cours

—  
2009

No et Direction	Auteurs (10 au minimum) et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
DAEC	<b>Louis/Piller Valérie/Bachmann Albert/Corminboeuf Dominique/Zadory Michel/Hänni Charly/Collaud Elian/Glardon Alex –</b> Gens du voyage	R: 14.10.08	05.12.08, avec 3 points modifiés	de discussion avec l'OFROU, a été proposée par la DAEC.
4008.07 DEE	<b>Studer Theo/Fürst René/Etter Heinz/Stempfel-Horner Yvonne/Feldmann Christiane/Thalmann Katharina/Johner-Etter Ueli/Zürcher Werner/de Roche Daniel/Hänni Bernadette/Reamy Hugo –</b> Ligne à haute-tension Galmiz–Yverdon	D: 14.12.07 R: 22.01.08	Accepté le 14.02.08	Rapport 160 du 29.09.09 relatif à la planification énergétique du canton de Fribourg (nouvelle stratégie énergétique). Objet liquidé.
4002.07 DEE	<b>Boschung-Vonlanthen Moritz/Bapst Markus/Boschung Bruno/Johner-Etter Ueli/Tschopp Martin/Hänni Bernadette/Fasel Bruno/Mutter Christa/Marbach Christian/Fürst René/Waeber Emanuel –</b> Réunion des communautés tarifaires frimobil (Fribourg) et libero (Berne)	D: 18.05.07 R: 18.12.07	Accepté le 01.04.08	Négociations en cours avec les communautés tarifaires concernées.

## 4. Motions populaires

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
1508.09 DICS	<b>Bonny David/Seydoux Christian/Cochard Anne- Marie/Joye-Feist Nathalie/Kessler-Steinmann Catherine –</b> Des cours de natation pour tous les élèves fribourgeois	D: 03.04.09 R: 25.08.09	Refusée le 06.10.09	Objet liquidé.
1507.08 DFIN	<b>Esseiva Louis/Esseiva Bernadette/Wicht Claudia –</b> Pour la suppression de l'impôt sur la valeur locative	D: 18.12.08 R: 07.04.09	Refusée le 07.05.09	Objet liquidé.
1505.07 DSAS	<b>Parti chrétien-social –</b> Des logements appropriés et bon marché pour nos aîné(e)s	D: 20.11.07		Projet de réponse en préparation pour transmission début 2010.

## 5. Initiatives parlementaires

No et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
5002.07 DAEC/Bureau du GC	<b>Boschung-Vonlanthen Moritz/Bourguet Gabrielle –</b> Prise en compte des effets sur le développement durable dans les décrets et dans les messages relatifs aux projets de lois	D: 20.12.07 R: 14.10.08	Acceptée le 13.02.09	Projet de loi modifiant la loi sur le Grand Conseil (incompatibilités, mode de traitement des affaires, développement durable): message 134 du 09.04.09. Objet liquidé.

—  
2009

## 6. Questions

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3151.08 DIAF	<b>Peiry-Kolly Claire</b> – Ralentisseur de trafic sur la route Crau Rappo - Cousimbert	D: 20.06.08 R: 21.04.09
3153.08 DSAS	<b>Thomet René</b> – Modification de l'Arrêté du 19 mars 1971 d'exécution de la loi du 16 novembre 1965 sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	D: 30.06.08 R: 13.01.09
3164.08 DSAS	<b>Ganioz Xavier</b> – Fixation par le canton du montant des primes de l'assurance maladie	D: 12.09.08 R: 13.01.09
3166.08 DSAS	<b>Berset Solange</b> – «Familles d'accueil»	D: 29.09.08 R: 04.05.09
3167.08 DIAF	<b>Fürst René</b> – Encouragement de l'exploitation durable du potentiel de bois dans le canton de Fribourg	D: 10.10.08 R: 13.01.09
3168.08 DSAS	<b>Jordan Patrice</b> – Buanderie pour les hôpitaux et EMS fribourgeois	D: 13.10.08
3171.08 DFIN	<b>Mauron Pierre</b> – Conséquences financières du plan de sauvetage de l'UBS pour le canton de Fribourg	D: 24.10.08 R: 20.01.09
3174.08 DIAF	<b>Ducotterd Christian</b> – Impôt sur les chiens: quelle équité?	D: 03.11.08 R: 03.02.09
3175.08 DFIN	<b>Siggen Jean-Pierre</b> – Circulaire n°28 de la CSI sur l'estimation des titres non cotés	D: 04.11.08 R: 27.01.09
3177.08 DIAF	<b>Ducotterd Christian</b> – Construction d'une scierie pour bois feuillu	D: 05.11.08 R: 27.01.09
3178.08 DAEC	<b>Boschung Moritz</b> – Giratoires	D: 14.11.08 R: 17.03.09
3179.08 DIAF/DFIN/DICS	<b>De Weck Antoinette</b> – Iniquité des mécanismes de solidarités intercommunales pour la ville de Fribourg	D: 21.11.08 R: 09.02.09
3180.08 DIAF	<b>Vonlanthen Rudolf/Piller Alfons</b> – Réglementation du trafic sur les chemins alpestres et forestiers en Haute-Singine	D: 01.12.08 R: 03.02.09
3181.08 DEE	<b>Piller Alfons</b> – Source de chauffage par ondes (Carbowell) Chauffage infrarouge: pourquoi le Conseil d'Etat s'oppose-t-il à la reconnaissance de ce mode de chauffage?	D: 01.12.08 R: 27.01.09
3182.08 DSJ	<b>Piller Alfons</b> – Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre suite à la dénonciation par les hôtes belges d'Intersoc du contrat de location du camp de Schwarzsee ?	D: 01.12.08 R: 27.01.09
3183.08 DSJ	<b>Zadory Michel</b> – Police de proximité	D: 05.12.08 R: 09.06.09
3184.08 DEE/DFIN DAEC	<b>Mutter Christa</b> – Examen d'alternatives à l'investissement dans la centrale à charbon de Brunsbüttel	D: 23.12.08 R: 19.05.09
3185.08 DAEC/DSJ	<b>Peiry-Kolly Claire/Brönnimann Charles</b> – Bâtiments militaires à vendre	D: 30.12.08 R: 31.03.09
3186.09 DSJ	<b>Peiry Stéphane</b> – Utilisation du pistolet à impulsion électrique (taser)	D: 09.01.09 R: 25.08.09
3187.09 DEE	<b>Fürst René</b> – Electricité à partir d'énergies renouvelables	D: 14.01.09 R: 07.04.09
3188.09 DSAS/DICS	<b>Zadory Michel/Peiry-Kolly Claire</b> – Manque de médecins généralistes dans le canton	D: 19.01.09 R: 31.03.09
3189.09 DSAS	<b>Krattinger-Jutzet Ursula</b> – „Alliance contre la dépression“	D: 20.01.09 R: 04.05.09
3190.09 DAEC/DICS	<b>Dorand Jean-Pierre/Suter Olivier</b> – Pose d'antennes sur les bâtiments scolaires	D: 02.02.09 R: 23.03.09
3191.09 DSAS	<b>Bourguet Gabrielle</b> – Hospitalisations extra-cantoniales	D: 02.02.09 R: 23.03.09
3192.09 DEE	<b>Thürler Jean-Pierre</b> – Mesures d'économie dans le bâtiment – application des décisions fédérales	D: 05.02.09 R: 28.04.09
3193.09 DFIN/DEE/DAEC	<b>Wicht Jean-Daniel/Siggen Jean-Pierre</b> – Plan de relance de l'économie fribourgeoise	D: 06.02.09 R: 17.03.09

—  
2009

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3194.09 DEE/DSJ	<b>Wicht Jean-Daniel</b> – Efficacité de la lutte contre le travail au noir dans le canton de Fribourg	D: 06.02.09 R: 15.06.09
3195.09 DSAS	<b>Buchmann Michel</b> – Le futur de la médecine de premier recours en question !	D: 12.02.09 R: 03.11.09
3196.09 DSAS	<b>Losey Michel</b> – Nouveau centre de requérants d'asile sur la commune du Bas-Vully à Sugiez	D: 13.02.09 R: 12.05.09
3197.09 DICS	<b>Tschopp Martin</b> – Offre du programme pédagogique en lien avec la sexualité „Teenstar“ dans les écoles fribourgeoises	D: 16.02.09 R: 28.04.09
3198.09 DSAS/DICS	<b>Aeby-Egger Nicole/Bourguet Gabrielle</b> – Accueil des enfants et 2ème année d'école enfantine	D: 17.02.09 R: 18.08.09
3199.09 DEE	<b>Schorer Edgar</b> – Politique cantonale énergétique et Cités de l'énergie	D: 17.02.09 R: 28.04.09
3200.09 DEE	<b>Schnyder Erika</b> – Déclenchement du plan d'alerte enlèvement	D: 19.02.09 R: 28.04.09
3201.09 DEE	<b>Collomb Eric</b> – Quid des transports publics dans le canton	D: 20.02.09 R: 03.06.09
3202.09 DSJ	<b>Savary Nadia</b> – La cyber-intimidation	D: 25.02.09 R: 04.05.09
3203.09 DIAF	<b>Romanens Jean-Louis</b> – Interdictions de circuler avec des véhicules sur les chemins de forêts et de montagnes	D: 05.03.09 R: 15.06.09
3204.09 DICS	<b>Wicht Jean-Daniel</b> – L'éducation à l'école, une nécessité	D: 09.03.09 R: 23.06.09
3205.09 DIAF	<b>Fasel-Roggo Bruno</b> – Utilisation des chemins alpestres et forestiers	D: 13.03.09 R: 15.06.09
3206.09 DEE	<b>Rey Benoît/Aeby-Egger Nicole</b> – Avenir des semestres de motivation (SEMO) et soutien aux jeunes en grandes difficultés d'insertion socioprofessionnelle	D: 20.03.09 R: 15.09.09
3207.09 Bureau du GC	<b>Duc Louis</b> – Des départs successifs au sein de l'administration du Grand Conseil. Explications	D: 23.03.09 R: Bureau du GC
3208.09 DICS	<b>Aeby-Egger Nicole</b> – Poids des performances sportives à la HEP	D: 25.03.09 R: 15.06.09
3209.09 DICS	<b>Repond Nicolas/Gobet Nadine</b> – Projet d'agrandissement du collège du Sud à Bulle, sans nouvelle halle de sport	D: 25.03.09 R: 15.06.09
3210.09 DICS	<b>Marbach Christian</b> – mesures en vue de la maîtrise de la situation des classes à effectifs élevés	D: 26.03.09 R: 07.07.09
3211.09 DEE	<b>Rime Nicolas</b> – Nouvelles fermetures d'offices de poste dans le canton	D: 31.03.09 R: 15.06.09
3212.09 DAEC	<b>Etter Heinz</b> – Mesures de protection contre le bruit à Sugiez, secteur Péage (Bas-Vully)	D: 07.04.09 R: 03.06.09
3213.09 DSJ/DAEC	<b>Rime Nicolas/Repond Nicolas</b> – Sécurité sismique de notre canton	D: 09.04.09 R: 23.06.09
3214.09 DAEC	<b>Rime Nicolas/Girard Raoul</b> – Saturation du réseau hydrologique	D: 14.04.09 R: 07.07.09
3215.09 DAEC	<b>Hänni Bernadette</b> – Giratoire de Sugiez: immissions sonores inacceptables suite à une mesure provisoire pour l'Expo 02	D: 15.04.09 R: 03.06.09
3216.09 DIAF	<b>Jordan Patrice</b> – Ordonnance contributions d'estivage	D: 15.04.09 R: 23.06.09
3217.09 DSJ	<b>Collomb Eric</b> – Notre canton abrite-t-il des délinquants récidivistes en situation d'admission provisoire (permis F)?	D: 24.04.09 R: 19.05.09
3218.09 DSJ	<b>Girard Raoul/Menoud Yves</b> – Loi d'application de la loi fédérale sur les maisons de jeux	D: 28.04.09 R: 17.11.09
3219.09 DEE/DICS	<b>Ducotterd Christian</b> – Tickets combinés (manifestations et transports publics)	D: 29.04.09 R: 07.07.09
3220.09 DSAS	<b>Thomet René</b> – Application de la LEMS	D: 08.05.09 R: 22.09.09

—  
2009

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3221.09 DFIN	<b>Boschung Moritz</b> – Répartition linguistique du personnel de l'Etat	D: 08.05.09 R: 30.06.09
3222.09 DSJ	<b>Fasel Bruno</b> – Inquiétudes au sein du corps de police	D: 11.05.09 R: 03.06.09
3223.09 DSAS	<b>Fasel Bruno</b> – Transport des patients	D: 11.05.09 R: 15.07.09
3224.09 DAEC	<b>Brönnimann Charles</b> – Publicité paysagère	D: 11.05.09 R: 07.07.09
3225.09 DSAS	<b>Ganioz Xavier</b> – "Introduction critique face aux forfaits par cas/DRG"	D: 11.05.09 R: 29.09.09
3226.09 DIAF	<b>Fürst René</b> – Soutien des méthodes alternatives contre le feu bactérien	D: 22.05.09 R: 07.07.09
3227.09 DIAF	<b>Fürst René</b> – Fromage artificiel ou véritable Gruyère?	D: 22.05.09 R: 07.07.09
3228.09 DSAS	<b>Jordan Patrice</b> – Buanderie de Marsens	D: 26.05.09
3229.09 DAEC/DEE	<b>Buillard Christine/Bapst Markus</b> – Etude de trafic de la Basse-Singine	D: 05.06.09 R: 15.09.09
3230.09 DEE	<b>Dorand Jean-Pierre</b> – 150 ans de la ligne Lausanne-Fribourg-Berne	D: 18.06.09 R: 18.08.09
3231.09 DSJ	<b>Dorand Jean-Pierre</b> – Cinq cents ans de la Paix de Fribourg (1516)	D: 18.06.09 R: 01.09.09
3232.09 DSJ/DEE	<b>Peiry-Kolly Claire</b> – Fondations d'utilité publique	D: 24.06.09 R: 22.09.09
3233.09 DICS	<b>Berset Solange</b> – Nouveaux moyens d'enseignement	D: 24.06.09 R: 17.11.09
3234.09 DSJ	<b>Bachmann Albert</b> – Modification de la procédure d'établissement des passeports et des cartes d'identité	D: 07.07.09 R: 18.08.09
3235.09 DSAS	<b>Peiry-Kolly Claire</b> – Subsidés pour la réduction des primes à l'assurance-maladie - traitement des dossiers par la Caisse de compensation	D: 08.07.09 R: 15.09.09
3236.09 DSAS	<b>Cotting Claudia</b> – Décisions concernant la réduction des primes d'assurance-maladie	D: 08.07.09 R: 15.09.09
3237.09 DICS	<b>Peiry Stéphane</b> – Apprentissage de l'hymne national dans l'enseignement scolaire obligatoire	D: 13.07.09 R: 17.11.09
3238.09 DEE	<b>Etter Heinz</b> – Liaison en bus Morat - Düdingen	D: 15.07.09
3239.09 DAEC	<b>Schorderet Edgar</b> – Lieu du regroupement des services du laboratoire cantonal, du service vétérinaire et du service de la protection de l'environnement	D: 20.07.09 R: 07.09.09
3240.09 DIAF	<b>Grandjean Denis</b> – Présence du loup dans le canton de Fribourg	D: 21.07.09 R: 02.10.09
3241.09 DSJ	<b>Brodard Vincent</b> – Trafic des poids lourds - contrôle du respect des prescriptions quant aux limites de charge et des dispositions sur le temps de travail des chauffeurs	D: 21.07.09 R: 15.09.09
3242.09 DAEC	<b>Hunziker Yvan</b> – Bâtiment scolaire dans la Veveysse	D: 23.07.09 R: 25.08.09
3243.09 DICS	<b>Duc Louis</b> – Situation financière critique pour de nombreuses exploitations agricoles de notre canton à la suite des récentes averses de grêle	D: 30.07.09 R: 15.09.09
3244.09 DICS/DSJ/DEE/ DSAS/DAEC	<b>Schuwey Roger</b> – Slow-up dans le canton de Fribourg	D: 17.08.09 R: 17.11.09
3245.09 DSAS	<b>Wicht Jean-Daniel</b> – Fonctionnement des urgences à l'Hôpital fribourgeois	D: 20.08.09 R: 27.10.09
3246.09 DAEC	<b>Johner-Etter Ueli</b> – Interdiction de prélèvement d'eau dans les eaux de surface du canton de Fribourg	D: 25.08.09 R: 24.11.09
3247.09 DICS	<b>Collomb Eric</b> – Monitrices et moniteurs de natation en milieu scolaire: quelles responsabilités	D: 01.09.09 R: 01.12.09

—  
2009

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3248.09 DSJ	<b>Gander Daniel</b> – Coût des mesures de sécurité de la Police cantonale dans le cadre du procès de la "Maffia turque"	D: 09.09.09 R: 03.11.09
3249.09 DEE/CHA	<b>Mauron Pierre</b> – Publication dans la presse de l'activité du Conseil d'Etat	D: 09.09.09 R: 13.10.09
3250.09 DEE	<b>Mauron Pierre</b> – Mise à disposition de locaux et d'un système informatique adéquat pour les commissions de conciliation en matière de baux à loyers de la Sarine et du Sud du canton	D: 09.09.09 R: 02.10.09
3251.09 DSAS	<b>Boschung Moritz/Stempfel-Horner Yvonne</b> – Senior 60+	D: 11.09.09
3252.09 DEE	<b>Beyeler Hans-Rudolf</b> – Mise en pratique du plan cantonal de stabilisation afin de surmonter les effets de la crise dans le canton de Fribourg	D: 11.09.09
3253.09 DSAS	<b>Tschopp Martin</b> – Application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam)	D: 01.10.09 R: 22.12.09
3254.09 DEE	<b>Gander Daniel</b> – Procédure de formation, de promotion et de nomination aux TPF	D: 01.10.09 R: 09.11.09
3255.09 DSJ	<b>Peiry Stéphane</b> – Accueil à Fribourg d'ex-détenus de Guantanamo	D: 01.10.09
3256.09 DAEC	<b>Tschopp Martin</b> – Marchés publics	D: 01.10.09 R: 01.12.09
3257.09 DAEC	<b>Feldmann Christiane</b> – Tracé de la T 10	D: 12.10.09 R: 01.12.09
3258.09 DEE	<b>Rime Nicolas/Girard Raoul</b> – Mesure d'encouragement cantonal pour les installations solaires photovoltaïques, poursuite de l'encouragement lancé dans le cadre du plan de relance	D: 12.10.09
3259.09 DSAS/DICS	<b>Bourguet Gabrielle</b> – Programme de prévention et de promotion de la santé à l'école - prise en compte de nouvelles substances peu recommandables pour les enfants et les jeunes	D: 12.10.09
3260.09 DEE	<b>Wicht Jean-Daniel/Siggen Jean-Pierre</b> – Exigences du canton de Genève à l'égard des entreprises fribourgeoises travaillant sur le territoire genevois	D: 13.10.09
3261.09 DICS	<b>Tschopp Martin</b> – Gratuité de la scolarité obligatoire	D: 19.10.09 R: 22.12.09
3262.09 DIAF	<b>Peiry-Kolly Claire</b> – Application de l'ordonnance sur les contrôles d'hygiène spécifiques à la transformation du lait dans les exploitations d'alpage	D: 10.11.09
3263.09 DEE	<b>Schuwey Roger</b> – Maintien du niveau d'eau du lac de Montsalvens	D: 10.11.09
3264.09 DAEC/DEE	<b>Ganioz Xavier</b> – Affection future du siège actuel du Groupe E	D: 17.11.09
3265.09 DAEC	<b>Boschung Moritz</b> – Marquage	D: 18.11.09
3266.09 DICS	<b>Thomet René</b> – Position du Conseil d'Etat par rapport aux changements qui se préparent dans le domaine de l'information à la radio et la télévision suisse romande	D: 20.11.09
3267.09 CHA	<b>Ganioz Xavier</b> – Vote par Internet pour les Suisses de l'étranger inscrits dans le canton de fribourg	D: 23.11.09 R: 14.12.09
3268.09 DEE	<b>Bussard Christian</b> – RER: Bulle - Romont - Fribourg	D: 01.12.09
3269.09 DEE	<b>Rime Nicolas</b> – Investissement du Groupe E dans une centrale à charbon	D: 09.12.09
3270.09 DSJ	<b>Romanens Jean-Louis</b> – Mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la procédure judiciaire	D: 09.12.09
3271.09 DFIN	<b>Romanens Jean-Louis</b> – Mise en place d'une amnistie fiscale cantonale	D: 14.12.09
3272.09 DEE	<b>Mutter Christa</b> – Parking d'appoint du centre de formation professionnel ACPC	D: 15.12.09

—

2009

No et Direction	Auteur et objet	Dépôt et Réponse
3273.09 DIAF/DSJ	<b>Butty Dominique</b> – Prise en charge des animaux sur la voie publique	D: 16.12.09
3274.09 DAEC	<b>Corminboeuf Dominique</b> – Pérennité des sites de déchargement ferroviaire du sel pour l'entretien hivernal des routes et autoroutes dans le canton et en particulier celui de Domdidier	D: 17.12.09
3275.09 DEE	<b>Menoud Eric</b> – Projet RER fribourgeois	D: 17.12.09
3276.09 DFIN	<b>Bapst Markus/Romanens Jean-Louis</b> – Mise en œuvre de la motion n°1013.07 - Allègement fiscal pour un développement durable et un soutien à la famille	D: 17.12.09
3277.09 DAEC	<b>Thévoz Laurent</b> – Evaluation du développement durable dans le canton de Fribourg	D: 21.12.09
3278.09 DIAF	<b>Frossard Sébastien</b> – Avancer de quelques semaines l'acompte des paiements directs (agriculture)	D: 02.12.09
3279.09 DEE	<b>Ganioz Xavier</b> – Implantation de l'entreprise Alcon dans le canton	D: 21.12.09
3280.09 DEE	<b>Gendre Jean-Noël/Schorderet Gilles</b> – Nouveau téléphérique de Moléson - utilisation du bois dans la construction des bâtiments	D: 21.12.09
3281.09 DAEC	<b>Hänni Bernadette</b> – Suivi des constructions publiques de grande envergure au niveau du droit des constructions	D: 22.12.09
3282.09 DICS	<b>Suter Olivier</b> – Cours d'introduction aux études universitaires suisses	D: 24.12.09



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS**  
**Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD**

[WWW.FR.CH/DICS](http://www.fr.ch/dics)

# Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS

—  
2009

<b>I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL</b>	<b>1</b>	<b>VIII. HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ FRIBOURG</b>	<b>51</b>
1. Missions .....	1	1. Missions .....	51
2. Activités .....	1	2. Activités .....	51
3. Collaboration intercantonale .....	3		
4. Affaires contentieuses .....	4	<b>IX. HAUTE ÉCOLE FRIBOURGEOISE DE TRAVAIL SOCIAL</b>	<b>54</b>
5. Législation .....	4	1. Mission du service .....	54
		2. Activités .....	54
<b>II. SERVICE DES RESSOURCES</b>	<b>5</b>		
1. Missions .....	5	<b>X. SERVICE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES ADULTES</b>	<b>56</b>
2. Activités .....	5	1. Missions du service .....	56
		2. Orientation .....	56
<b>III. SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE</b>	<b>7</b>	3. Formation des adultes .....	58
1. Missions .....	7		
2. Activités .....	7	<b>XI. SUBSIDES DE FORMATION</b>	<b>59</b>
		1. Missions .....	59
<b>IV. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIÈME DEGRÉ</b>	<b>25</b>	2. Activités .....	59
1. Missions .....	25		
2. Activités .....	26	<b>XII. SERVICE DU SPORT</b>	<b>60</b>
3. Collège Saint-Michel .....	28	1. Missions .....	60
4. Collège Sainte-Croix .....	31	2. Activités courantes .....	60
5. Collège de Gambach .....	33		
6. Collège du Sud .....	36	<b>XIII. SERVICE DE LA CULTURE</b>	<b>63</b>
7. Ecole de culture générale de Fribourg / ECGF .....	38	1. Promotion de la culture: missions et activités .....	63
8. Gymnase intercantonal de la Broye .....	41	2. Institutions culturelles: missions et activités .....	65
		3. Archives de l'Etat .....	66
<b>V. SERVICE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES</b>	<b>42</b>	4. Bibliothèque cantonale et universitaire .....	69
1. Missions .....	42	5. Conservatoire .....	76
2. Activités .....	42	6. Musée d'art et d'histoire .....	79
		7. Musée d'histoire naturelle .....	82
<b>VI. UNIVERSITÉ</b>	<b>45</b>	8. Château de Gruyères .....	84
1. Missions .....	45	9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre .....	85
2. Activités .....	46	10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle .....	85
		11. Musée romain de Vallon .....	86
<b>VII. HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE</b>	<b>48</b>		
1. Missions .....	48		
2. Activités .....	48		

**XIV. SERVICE ARCHÉOLOGIQUE** **86**

---

1. Missions ..... 86  
2. Activités ..... 87  
3. Événements particuliers ..... 93

**XV. SERVICE DES BIENS CULTURELS** **94**

---

1. Missions ..... 94  
2. Activités ..... 94  
3. Événements particuliers ..... 96

**XVI.ÉTAT DU PERSONNEL** **97**

---

—  
2009

## I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

---

### 1. Missions

---

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) est compétente pour les domaines suivants (OADir): l'enseignement préscolaire et l'enseignement obligatoire, l'enseignement du degré secondaire 2 de formation générale, l'enseignement professionnel tertiaire dans les domaines santé-social et arts, la formation professionnelle du personnel enseignant, les affaires universitaires, l'orientation scolaire et professionnelle, la formation des adultes, l'octroi de subsides de formation, la promotion des activités culturelles, les institutions culturelles de l'Etat, la conservation des sites archéologiques et des biens culturels, l'éducation physique et la promotion du sport. Le site Internet de la DICS ([www.admin.fr.ch/dics](http://www.admin.fr.ch/dics)) fournit une multitude d'informations sur les tâches et activités de la Direction.

*La DICS a été dirigée en 2009 par M<sup>me</sup> Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat.*

*Le Secrétariat général de la DICS a été conduit par M. Michel Perriard.*

La mission du Secrétariat général (SG-DICS) consiste en l'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, au support logistique aux unités administratives de la Direction, ainsi qu'à certaines tâches de représentation. Les quatre domaines de tâches principaux dévolus au Secrétariat général de la DICS sont l'appui stratégique à la Directrice ICS, qui inclut notamment la communication, la coordination et le controlling des activités de la DICS, le conseil juridique et le règlement des contentieux, les finances et les équipements, ainsi que l'appui opérationnel à la Directrice ICS, qui comprend le secrétariat de direction et la traduction.

### 2. Activités

---

#### 2.1 Activités courantes

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, auxquels une partie des compétences est déléguée, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. La Directrice ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chefs d'unité administrative afin de traiter des questions de principe et de veiller au suivi des dossiers. Le détail des activités courantes est intégré ci-après dans les chapitres respectifs des unités.

Le Secrétariat général, quant à lui, accomplit des tâches d'état-major pour la Directrice ICS et apporte également sa contribution aux

travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de conseils, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière comptable, de traductions, de participation à des projets et à des séances (de manière permanente, présidence de la Conférence des chefs de service de l'enseignement, pilotage des procédures budgétaires et comptables, groupe de travail de reconnaissance de titres d'enseignement) et de conférences données sur divers thèmes (aspects juridiques de la profession enseignante, responsabilité professionnelle du corps enseignant et des cadres scolaires, rôle et compétences des commissions scolaires, principes de fonctionnement de la gestion publique dans le domaine de l'enseignement, politique de la formation, collaboration intercantonale, politique d'information de la DICS). En 2009, le Secrétariat général a également été tout particulièrement impliqué dans les travaux de révision totale de la loi scolaire et de son règlement d'application, dans la préparation de la décision relative aux calendriers scolaires des années 2010/11 à 2014/15, dans la mise au point de la convention relative à l'organisation de l'enseignement religieux dans les écoles de la scolarité obligatoire, ainsi que dans le dispositif de préparation de la Direction en cas de pandémie de grippe A/H1N1. S'agissant de ce dernier point, la situation dans les écoles a fait l'objet d'un suivi permanent du mois de septembre jusqu'à celui de décembre; c'est durant le mois de novembre que le pic de la maladie a été constaté dans les classes. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat, au comité de pilotage «Structures territoriales» de la mise en œuvre de la Constitution cantonale, à la commission des subventions, à la commission FRI-INFO, à la conférence cantonale des marchés publics, au groupe des personnes de contact pour la protection des données.

#### 2.2 Evénements particuliers

Plusieurs événements impliquant le Secrétariat général et la Direction méritent d'être tout particulièrement relevés ici pour l'année 2009, même si certains d'entre eux sont repris de manière plus détaillée dans d'autres chapitres du rapport d'activité.

##### 2.2.1 Mise en œuvre de la RPT dans le domaine de la pédagogie spécialisée

La nouvelle répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons (RPT) touche plusieurs domaines de la DICS. Les changements de loin les plus importants concernent le domaine de la pédagogie spécialisée, qui relève de la seule compétence des cantons au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Dès l'automne 2006, un groupe de travail «Organisation de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires» a été mandaté; il a remis son rapport final le 30 avril 2007. Celui-ci a notamment résulté en la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, du nouveau Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM).

—  
2009

Outre la reprise de l'ensemble des activités du domaine de la pédagogie spécialisée par la DICS, le canton devra également élaborer un concept cantonal, qui pourrait entrer en vigueur au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Une organisation de projet a été mise en place à cet effet et ses travaux ont été intensifs en 2009.

#### 2.2.2 Préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse

Le 21 mai 2006, le peuple et les cantons ont approuvé à une très large majorité la révision des articles de la Constitution fédérale sur la formation. La collaboration entre les cantons et entre les cantons et la Confédération est par conséquent devenue un principe constitutionnel visant à assurer la qualité et la perméabilité du système éducatif; l'harmonisation de certains paramètres devient une obligation et l'ensemble du domaine des hautes écoles doit être piloté conjointement par la Confédération et les cantons.

Dans le secteur de la scolarité obligatoire, les cantons doivent dorénavant harmoniser l'instruction publique, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, sans quoi la Confédération légifère à leur place. Le 12 février 2009, le Grand Conseil a voté l'adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et à la Convention scolaire romande (CSR). Alors que la CSR, qui reprend l'essentiel de HarmoS tout en approfondissant certains domaines de collaboration, n'a pas été contestée, une demande de referendum a en revanche abouti contre l'adhésion fribourgeoise à l'accord HarmoS. Le vote populaire aura lieu le 7 mars 2010.

#### 2.2.3 Concept cantonal d'enseignement des langues

En février 2009 a été mis en consultation un Concept cantonal d'enseignement des langues destiné à favoriser l'acquisition de la langue partenaire et d'autres langues étrangères de l'école enfantine au cycle d'orientation, avec des prolongements vers le secondaire II. Porté par un souci de concrétisation, ce plan montre la volonté de saisir toutes les opportunités d'apprendre afin d'améliorer les connaissances linguistiques. Projet mobilisateur pour un canton qui pratique deux langues, ce concept en neuf propositions poursuit l'objectif de l'acquisition d'une langue partenaire – ou étrangère – utile, utilisable et utilisée. D'une durée de cinq ans, la mise en œuvre réclamera des forces de l'ordre de 40 équivalents plein temps et des efforts d'accompagnement, de suivi, de soutien et de formation de plus d'un million de francs. Le Conseil d'Etat se déterminera en 2010 sur la base des résultats de la consultation, avant de transmettre le dossier au Grand Conseil.

#### 2.2.4 Harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles

Le projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles (HarmAdminEcoles) est entré dans une phase d'étude à laquelle sont associés tous les services, écoles et institutions qui font partie du périmètre du projet; cinq Directions du Conseil d'Etat sont impliquées: DICS, DIAF, DEE, DSAS et DFIN. L'objectif est de décrire une vision d'ensemble des performances attendues par le système et d'en chiffrer les coûts, afin de pouvoir présenter un message et un projet de décret au Grand Conseil en automne 2010. Des mesures ponctuelles ont déjà été prises pour répondre à des besoins urgents, comme par exemple un programme de gestion administrative de la HEP et un autre pour la gestion des remplacements à l'école obligatoire. Ce projet est coordonné avec celui de l'harmonisation du registre des personnes (HarmPers), ainsi qu'avec celui du recensement scolaire et de la modernisation des enquêtes de formation, piloté par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

#### 2.2.5 Décision fixant les calendriers scolaires pour les années 2010/11 à 2014/15

Par lettre du 27 février 2009, la DICS s'est adressée aux Directions du Conseil d'Etat, aux conseils communaux, aux commissions scolaires des écoles enfantines et primaires, aux associations de communes pour les écoles du cycle d'orientation, aux commissions des écoles du secondaire du deuxième degré (S2), aux associations de parents (FAPAF et S&E), aux conférences des inspecteurs scolaires, des directeurs de CO, des directeurs du S2, aux associations professionnelles du corps enseignant (FAFE), au service de la formation professionnelle, aux associations faitières de l'économie, au Conseil des jeunes et à la Conférence des préfets et a envoyé à ces milieux un projet de calendrier scolaire pour les années 2010/11 à 2014/15, en demandant le degré d'approbation du projet, sur une échelle à 6 positions. Par le site Internet de la DICS, la consultation était ouverte également aux parents, au corps enseignant et à toute autre personne intéressée. Le délai de réponse était fixé au 30 avril 2009.

1484 réponses valides sont parvenues à la DICS. Un grand nombre de questionnaires avaient toutefois été modifiés. Une analyse statistique en a été faite, dont les résultats ont été communiqués. A l'issue de cette procédure, la Direction a fixé, par lettre du 29 septembre 2009, les calendriers scolaires pour les années 2010/11 à 2014/15. Les calendriers et la synthèse de la procédure de consultation peuvent être consultés sur le site Internet de la Direction.

---

**2009**

### 2.2.6 Initiative de la Broye fribourgeoise et de la Broye vaudoise pour une approche intercantonale de l'organisation de l'école obligatoire dans la région de la Broye

Par lettre du 4 juillet 2008, MM. les préfets de la Broye fribourgeoise et de la Broye-Vully vaudoise, co-présidents du groupe de travail décidé par les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois le 13 avril 2005 à la suite des sollicitations des communes de la région, avaient livré leur rapport intermédiaire au 30 juin 2008 aux deux Conseils d'Etat sur la situation actuelle et la possibilité d'organiser la fréquentation de l'école obligatoire de manière intercantonale. Après un examen approfondi du dossier, les deux Conseils d'Etat ont demandé, lors de leur rencontre du 13 janvier 2009, que les initiants de la démarche organisent une consultation des communes et de la population concernées. Celle-ci a eu lieu durant le printemps; le secrétaire général de la DICS a notamment participé à deux présentations et débats publics à Payerne, les 11 et 25 mars. A fin mai 2009, un rapport complémentaire était adressé aux Conseils d'Etat, concluant à la nécessité de poursuivre l'étude. Les gouvernements des deux cantons ont pris des dispositions en termes de ressources pour que des travaux complémentaires puissent débiter en 2010.

### 2.2.7 Autres événements particuliers en bref

En octobre, le concours d'architecture a été lancé, en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Des travaux de démolition d'anciens bâtiments contigus ont commencé dans cette perspective.

Plusieurs institutions culturelles ont participé le 16 mai à la Nuit des Musées, qui a connu un grand succès populaire.

La Fondation du Père Grégoire Girard, dont l'Etat de Fribourg, l'Université et l'Évêché sont fondateurs et qui est présidée par le secrétaire général de la DICS, a débuté les travaux en vue de la réalisation d'un site Internet dédié au pédagogie visionnaire de la première moitié du XIXe siècle.

## 3. Collaboration intercantonale

---

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale, Comité stratégique HES-SO), sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

### 3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2009, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: ratifications et mise en œuvre de l'Accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (accord HarmoS) entré en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2009, standards de formation HarmoS, ratifications et mise en œuvre de l'Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, adoption de l'Accord intercantonal du 18 juin 2009 sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études, monitoring de l'éducation, révision de l'ordonnance du Conseil fédéral sur la maturité professionnelle, évolution de la maturité gymnasiale, paysage suisse des hautes écoles, catégorisation des diplômes d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.

La Directrice ICS est Présidente de la CDIP depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Le comité de la Conférence a siégé à quatre reprises et pris aussi un certain nombre de décisions par voie de circulation.

Le Secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même membre de la Conférence des secrétaires généraux et de la Commission des secrétaires généraux. Le Secrétaire général siège en tant que vice-président à la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire.

### 3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2009, la CIIP s'est réunie à cinq reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: ratifications et mise en œuvre de la Convention scolaire romande du 21 juin 2007 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2009, décisions découlant de la Convention dans plusieurs domaines (plan d'étude romand PER, profils de compétence et épreuves de référence), moyens d'enseignement d'anglais et de mathématiques, projet de CFC de danseur-interprète, projet de soutien coordonné à la production théâtrale.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP.

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même membre de la Conférence des secrétaires généraux et du Comité de pilotage du Plan d'études romand. En 2009, il a démissionné du Bureau de la Conférence, duquel il était membre depuis sa constitution en 1996.

—  
2009

### 3.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)

Au cours de l'année 2009, la NWEDK a notamment traité des sujets et projets suivants: évaluation externe des écoles du degré secondaire II, benchmarking au niveau du degré secondaire II, coopération des cantons de BL, BS, BE, FR, SO et VS en matière d'enseignement du français en tant que langue 2 et de l'anglais en tant que L3 dès la 5<sup>e</sup> année primaire (projet «Paspartout»), projet de plan d'études de la Suisse alémanique, entrée en vigueur du RSA (Regionales Schulabkommen) au 1<sup>er</sup> août 2009.

Pour certains objets concernant l'ensemble de la partie alémanique du pays, tout particulièrement le projet de plan d'étude, les trois conférences alémaniques se regroupent au sein de la D-EDK en cours de constitution.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK et de la D-EDK.

Le secrétaire général de la DICS est membre de la Conférence des secrétaires généraux de la D-EDK.

## 4. Affaires contentieuses

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs, de directrices et directeurs d'école ou de jurys d'examens et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 54 (33) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2009, 44 (23) concernant l'enseignement de langue française et 10 (10) concernant l'enseignement de langue allemande). 1 (1) recours a été déclaré irrecevable, 6 (7) ont été rayés du rôle (retrait du recours ou nouvelle décision), 3 (1) ont été admis, 2 (1) ont été partiellement admis, 40 (17) ont été rejetés et 2 (6) sont en cours d'instruction.

En matière de personnel, 3 (3) recours ont été déposés contre des décisions de la Direction et sont en cours d'instruction.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de culture et de sport.

## 5. Législation

### 5.1 Lois et décrets

Loi du 12 février 2009 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire.

Loi du 12 février 2009 portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande.

Loi du 12 février 2009 portant adhésion du canton de Fribourg à la convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions.

Loi du 25 mars 2009 modifiant la loi sur les institutions culturelles de l'Etat.

Décret du 6 mai 2009 relatif à l'acquisition de l'immeuble de la rue Guillaume-Techtermann 8, à Fribourg.

Loi du 16 décembre 2009 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

### 5.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

Ordonnance du 3 février 2009 diminuant le temps de travail du personnel enseignant (mesures en compensation de l'augmentation des vacances du personnel soumis à un horaire administratif).

Ordonnance du 3 mars 2009 limitant le nombre d'admission à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise pour l'année scolaire 2009/10.

Ordonnance du 17 mars 2009 concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2009/10.

Ordonnance du 19 mai 2009 modifiant l'ordonnance concernant la finance d'inscription et les taxes de cours pour la formation initiale à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social.

Ordonnance du 26 mai 2009 concernant la répartition de la contribution financière de l'Etat en faveur des communes en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine.

Ordonnance du 26 mai 2009 fixant les taxes de cours du Conservatoire.

Convention du 30 juin 2009, passée entre l'Eglise catholique romaine du canton de Fribourg et l'Etat de Fribourg, sur l'exercice de l'enseignement religieux catholique romain dans la scolarité obligatoire.

Convention du 30 juin 2009, passée entre l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg et l'Etat de Fribourg, sur l'exercice de l'enseignement religieux évangélique réformé dans la scolarité obligatoire.

Ordonnance du 15 juillet 2009 modifiant le règlement sur les bourses et les prêts d'études.

—  
2009

Ordonnance du 18 août 2009 modifiant l'organisation et les examens au Conservatoire.

Ordonnance du 9 novembre 2009 concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2010/11.

Ordonnance du 9 décembre 2009 modifiant le règlement sur les études gymnasiales.

Ordonnance du 9 décembre 2009 modifiant le règlement concernant les examens de baccalauréat.

Ordonnance du 9 décembre 2009 modifiant l'ordonnance sur la formation bachelor en soins infirmiers à la Haute Ecole de santé Fribourg.

Ordonnance du 9 décembre 2009 abrogeant l'ordonnance sur la formation initiale d'infirmier et d'infirmière à la Haute Ecole de santé Fribourg.

Ordonnance du 22 décembre 2009 limitant le nombre d'admissions à la formation francophone à l'enseignement au secondaire II (DAES II) pour l'année académique 2010/11.

## II. SERVICE DES RESSOURCES

### 1. Missions

Issu de la restructuration intervenue au sein de la DICS en 2002, le Service des ressources est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Il comprend quatre domaines d'activités: la gestion administrative du personnel dépendant de la DICS (personnel enseignant et administratif de toutes les unités à l'exception de l'Université et des institutions rattachées au Service de la culture), la reconnaissance et le subventionnement des transports scolaires, la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire («pot commun») et la gestion des conventions intercantionales relatives à l'accueil réciproque des élèves.

*Cheffe de service: M<sup>me</sup> Christiane Brühlhart.*

## 2. Activités

### 2.1 Activités courantes

#### 2.1.1 Ressources humaines

##### 2.1.1a Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes	Equivalents plein temps
Enseignement préscolaire	428	272
Enseignement primaire	1899	1291
Cycle d'orientation (CO)	1250	881
Ecoles du secondaire II	561	401
Haute Ecole pédagogique	108	58
Haute Ecole de santé	55	44
Haute Ecole fribourgeoise de travail social	47	29
Total	4348	2976

##### 2.1.1b Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Enseignement préscolaire	0	287	1	140	99,99%
Enseignement primaire	246	1130	72	451	83%
Cycle d'orientation (CO)	383	490	169	208	56%
Ecoles du secondaire II	225	169	83	84	45%

##### 2.1.1c Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2008/09, on a enregistré 10 démissions au degré préscolaire, 67 dont 25 pour raison d'âge au degré primaire, 67 dont 19 pour raison d'âge au cycle d'orientation, 18 dont 11 pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

Dans les degrés préscolaire et primaire, plus de 200 postes d'enseignement ont été mis au concours, dont environ le tiers à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus mais il est très difficile de trouver du personnel formé pour assurer les remplacements ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 60 postes ont été mis au concours dont 4 à plein temps. La pénurie de personnel enseignant diplômé persiste, plutôt dans le domaine des langues étrangères dans la partie francophone et dans les domaines scientifiques dans la partie alémanique. Les CO francophones ont pu engager plusieurs personnes en possession des titres requis pour le degré secondaire

—  
2009

supérieur, qui n'avaient pas trouvé d'emploi dans les gymnases. Il a fallu en plus faire appel à des étudiants et étudiantes n'ayant pas achevé leur formation pédagogique ou d'autres personnes qui ont été engagées pour une durée limitée.

Au degré secondaire supérieur, 25 postes ont été mis au concours dont 3 à plein temps. La plupart des nouveaux engagés sont porteurs des titres requis ou en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

Pour la rentrée 2009/10, plus de 1100 contrats de travail ont été établis, entérinant les nouveaux engagements et les changements de statut: 229 nouveaux contrats à durée indéterminée et 264 à durée déterminée, 291 reconductions, 92 changements de postes et 311 changements notables de taux d'activité.

#### 2.1.2 Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2009/10 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2008/09 présentées par les transporteurs ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés en 2009 s'élève à environ 395 000 francs pour le préscolaire, 5 150 000 francs pour le primaire et 1 250 000 francs pour le cycle d'orientation.

Le Service des ressources, en collaboration avec le Service des transports et de l'énergie, a poursuivi son étude concernant le remplacement du système actuel par une participation forfaitaire du canton. Les conclusions de cette étude seront reprises dans le cadre de la révision de la loi scolaire.

#### 2.1.3 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

L'Inspection des finances, en collaboration avec le Service des communes, a procédé au contrôle de la répartition intercommunale des frais afférents à la scolarité infantine et primaire pour l'exercice 2008. Au terme de ce contrôle, l'exactitude du décompte 2008 a pu être certifiée. Le groupe d'accompagnement du pot commun, composé de représentants des communes, du SITel et de la DICS, a analysé les composantes des comptes 2008 et du budget 2010 en janvier 2010. Pour l'année 2009, le 13<sup>e</sup> passage effectué à fin décembre 2009 indique que le coût moyen/classe est de 122 621 francs pour l'école infantine et de 148 110 francs pour l'école primaire. Dix communes ont ainsi bénéficié d'un taux correcteur pour l'école infantine et cinq communes pour l'école primaire.

#### 2.1.4 Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions

Le 12 février 2009, le Grand Conseil a voté la loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009). Cette nouvelle convention, passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Soleure, de Zurich et nouvellement du Valais, abroge la convention scolaire régionale de 2000. Elle se limite désormais aux voies de formation de l'école obligatoire et aux filières de l'enseignement général du cycle secondaire II.

Cette année, le canton de Fribourg a déboursé 5 214 665 (4 848 521) francs pour 275 (251) élèves et étudiantes et étudiants scolarisés dans d'autres cantons. Parmi ceux-ci, le nombre d'étudiantes et étudiants fribourgeois qui fréquentent une haute école spécialisée d'un autre canton a passé de 135 à 162.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 558 125 (1 768 754) francs pour l'accueil de 126 (142) élèves, étudiants ou étudiantes extracantonales dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes correspondant aux autres écoles sont inscrites directement dans les comptes de celles-ci. 118 (118) des élèves indiqués proviennent du canton de Berne.

## 2.2 Evénements particuliers

### 2.2.1 Diminution du temps de travail du personnel enseignant

Par égalité de traitement avec le personnel administratif dont la durée des vacances a été augmentée, des mesures compensatoires ont été prises en faveur du personnel enseignant non soumis à un horaire administratif.

Décision a été prise d'avancer l'octroi de deux unités de décharges de 55 ans à 50 ans pour tout le personnel enseignant des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation, des écoles du secondaire du deuxième degré, du Conservatoire et des écoles professionnelles.

Un congé payé de deux semaines (10 jours de classe) est en outre accordé au terme de la quinzième année de service au corps enseignant, à l'exception de celui des écoles secondaires du deuxième degré. Cette décision permet d'équilibrer le temps de travail des enseignants et enseignantes qui est ainsi ramené, sur l'ensemble de la carrière, à celui du personnel administratif. Elle assure, de plus, une équité entre les degrés d'enseignement.

—  
2009

### 2.2.2 Statut du personnel enseignant

A la suite de la signature de la Convention du 30 juin 2009, passée entre l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg et l'Etat de Fribourg, sur l'exercice de l'enseignement religieux évangélique réformé dans la scolarité obligatoire, les personnes dispensant l'enseignement religieux réformé au CO ne sont plus membres du personnel de l'Etat. Elles sont désormais engagées et rémunérées par leurs paroisses, lesquelles reçoivent une indemnité forfaitaire de la part de l'Etat en fonction du nombre de périodes hebdomadaires dispensées.

Le Service a participé activement à l'élaboration d'ordonnances réglant le statut du personnel enseignant des quatre écoles appartenant à la HES-SO//Fribourg d'une part et à la HEP d'autre part. Il a également collaboré à l'introduction de la deuxième année enfantine, à la révision de la loi scolaire et au projet d'harmonisation des systèmes d'information (Har-AdminEcoles).

## III. SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

### 1. Missions

Les deux Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande assument la responsabilité de l'enseignement dispensé à l'ensemble des élèves des classes enfantines, primaires et du cycle d'orientation (CO). A leurs côtés, le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide assure la même fonction auprès des élèves suivant un enseignement spécialisé ou bénéficiant d'appuis renforcés en raison d'une déficience attestée. Au total, les trois services regroupent l'ensemble des établissements de la scolarité obligatoire, qui totalisent un effectif de 36 136 (35 270) élèves à la rentrée d'août 2009.

Les Services de l'enseignement obligatoire jouent à la fois le rôle de prestataires de service et de contrôleurs de la qualité des prestations fournies. Pour répondre à cette double finalité, sont rattachés aux Services de l'enseignement des cadres intermédiaires, inspecteurs et inspectrices des écoles, directeurs et directrices des écoles du CO, conseillers/conseillères et collaborateurs/collaboratrices pédagogiques qui encadrent l'activité professionnelle du corps enseignant engagé à l'école obligatoire (quelque 3500 personnes) et dans l'enseignement spécialisé (environ 300 personnes enseignantes). Les principaux dossiers, chantiers ou domaines traités en 2009 sont développés dans le cadre du bilan des activités établi selon les différents degrés de la scolarité obligatoire; ceux qui se

rattachent à l'enseignement spécialisé et aux services auxiliaires le sont dans le chapitre spécifique qui leur est consacré.

*Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF): M. Léon Gurtner.*

*Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA): M. Reto Furter.*

*Cheffe du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM): M<sup>me</sup> Fouzia Rossier.*

## 2. Activités

### 2.1 Généralités

#### 2.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Les deux Services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux parmi lesquels il convient de relever:

Ecole enfantine: la loi scolaire relative à l'introduction d'une 2<sup>e</sup> année d'école enfantine est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2009. Ce sont ainsi plus de 40 nouvelles classes qui ont été ouvertes à la rentrée scolaire; elles ont permis d'accueillir 1167 nouveaux élèves qui sont dans leur cinquième année d'âge (523 francophones et 644 alémaniques) et qui fréquentent la première année enfantine. La formation destinée aux enseignantes qui conduisent les classes 1 + 2 EE a eu lieu, pour une première partie, durant quatre jours au mois de juillet et se poursuit, pour la deuxième partie, au cours de quatre mercredis après-midi durant l'année scolaire 2009/10. Les communes qui n'ont pas introduit les deux années d'école enfantine ont été sollicitées une nouvelle fois au mois de décembre pour annoncer leur détermination quant à la mise sur pied de cette année d'école enfantine supplémentaire dès la rentrée scolaire 2010/11 ou pour avertir d'un report à une rentrée ultérieure, mais au plus tard en 2013/14. Ces prises de position permettront à la Direction, au groupe opérationnel et au groupe de travail chargé de planifier la formation de préparer les rentrées scolaires à venir.

Réforme de l'enseignement spécialisé: participation à l'élaboration du concept cantonal, lancement de projets-pilote.

Conduite des établissements scolaires de l'école primaire: poursuite de la mise en place désormais quasi généralisée dans les deux parties linguistiques d'une structure opérationnelle de pilotage destinée à assurer l'organisation et le fonctionnement des établissements. Les principales missions remplies par les responsables d'établissement portent sur l'ensemble des aspects liés à la vie d'un établissement scolaire, sa culture et son climat de fonctionnement, sur la qualité de la communication, sur sa

—  
2009

représentation vis-à-vis de l'extérieur, en particulier les liens avec les autorités locales et l'inspectat scolaire, sur la coordination des activités pédagogiques, notamment la conduite de projets pédagogiques, l'aide apportée à la prise en charge des situations scolaires particulières (mesures d'aide) ou difficiles. La formation des responsables d'établissement, terminée dans la partie alémanique, a débuté à la rentrée scolaire dans la partie francophone et se terminera en automne 2010. Organisée sous la responsabilité d'un consortium (FORDIF) de quatre Hautes Ecoles romandes mandatées par la CIIP, une volée particulière a été mise sur pied à l'intention du canton de Fribourg; 56 responsables d'établissement y sont inscrits.

Enseignement des langues: les travaux conduits précédemment ont permis de finaliser le projet de concept général qui intègre également les données propres au degré de la scolarité postobligatoire. Pour rappel, ce projet a été élaboré en lien avec les dispositifs des conférences régionales que sont la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et la Nordwestschweizerische Erziehungsdirektorenkonferenz (NW EDK) (projet Passepartout). Avec l'autorisation du Conseil d'Etat, ce projet de concept cantonal de l'enseignement des langues a été mis en consultation de février à juin 2009. Les 401 réponses qui sont parvenues à la DICS ont été analysées de manière détaillée et ont fait l'objet d'un rapport dont le contenu servira à étoffer les réponses aux diverses interventions (motions et postulats) de plusieurs députés concernant la langue partenaire. De manière très résumée, il convient de signaler que les 9 propositions d'amélioration de l'enseignement/apprentissage des langues figurant dans le concept ont été accueillies favorablement par la plupart des partenaires consultés.

Promotion de la santé à l'école et prévention des comportements à risque: une fois terminées les enquêtes conduites sur les sites pilotes, le rapport y relatif décrivant l'état de santé des enfants et des jeunes fribourgeois (plus de 3000 élèves questionnés) a été déposé auprès des deux Directions ICS et SAS. Sur la base des données récoltées, un projet de concept de santé à l'école a été développé et mis en consultation limitée auprès des acteurs directement concernés au printemps 2009. Revu et complété, ce projet de concept sera soumis à l'autorisation de consultation générale auprès du Conseil d'Etat.

Dispositif des mesures pour les élèves présentant des difficultés comportementales: après l'ouverture des trois classes relais, l'attribution du poste de coordinatrice et le soutien aux interventions internes aux établissements, la quatrième mesure du dispositif de suivi a été mise sur pied. Il s'agit d'une unité mobile d'intervenants francophones et alémaniques destinée d'une part à répondre aux situations d'urgence et, d'autre part, à faciliter le choix de solutions appropriées par les établissements (type cellule de crise).

Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE): poursuite de la formation du corps enseignant et développement du portail pédagogique qui va mettre en ligne les ressources d'enseignement et d'apprentissage.

### 2.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2009, en complément des dossiers et sujets évoqués ci-dessus au point 2.1.1, ont concerné en toute priorité:

- > plan d'études commun au niveau de la Suisse romande (PER): l'EPRO (équipe projet) du PER, constitué d'un représentant de chacun des cantons romands, a conduit les travaux liés aux aménagements décidés suite à la consultation effectuée en 2008. Elle a organisé quatre sessions de 2 jours qui ont rassemblé une centaine de rédacteurs, dont 14 Fribourgeois. L'EPRO a aussi rédigé, à l'intention de la CIIP, un concept de formation et d'information du corps enseignant pour l'introduction du PER.
- > création d'un nouveau poste (50%) de collaboration pédagogique pour les travaux conduits au niveau intercantonal: incidences de l'Accord intercantonal HarmoS, particulièrement au niveau des standards de formation et différentes composantes de la Convention scolaire romande, dont le plan d'études romand et les moyens d'enseignement harmonisés au niveau romand.
- > pratiques en évaluation: la mise en œuvre généralisée du nouveau cadre de référence est terminée, le recours au bulletin scolaire informatisé pour tous les degrés de la scolarité enfantine, primaire et du cycle d'orientation pleinement opérationnel. Les nouvelles approches ont fait l'objet d'une brochure de présentation aux parents, aux autorités scolaires locales ainsi qu'à toute personne intéressée. Cette documentation a été distribuée aux parents d'élèves lors des séances d'information accompagnant la rentrée scolaire.
- > médiation scolaire: une nouvelle volée de 25 médiateurs et médiatrices scolaires a terminé sa formation et a été certifiée en septembre 2009. 28 médiateurs et médiatrices sont actuellement en fonction dans les 13 CO et 8 dans les écoles primaires francophones du canton. Une nouvelle volée de formation a débuté fin août 2009; elle se terminera en juin 2011. Elle compte 13 candidat-e-s issu-e-s du secondaire I, 4 du secondaire II général et 8 du secondaire II professionnel.
- > soutien et accompagnement des enseignants à titre individuel dans les situations d'épuisement professionnel: portant principalement dans l'aide à la résolution de conflits, la conduite de classe difficile, les relations Ecole-Famille, ce soutien a été proposé tant au degré primaire qu'au CO. 54 enseignants et enseignantes en ont bénéficié durant l'année 2008/09.

—  
2009

- > dispositif romand de formation des chefs d'établissement (consortium de Hautes Ecoles, sous la dénomination FORDIF): un inspecteur est inscrit pour la seconde volée de formation du certificat (CAS) et un autre pour la première volée de formation du diplôme (DAS), sur les sites de Lausanne et de Genève.
- > site Internet: mise à jour et développement du site, élargissement des informations concernant le Service, des tâches et attributions de ses collaborateurs ainsi que les contacts nécessaires pour chacun des degrés de l'enseignement obligatoire: école enfantine, école primaire et cycle d'orientation.

### 2.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a mis l'accent sur le traitement des thèmes suivants:

- > achèvement du concept général de qualité avec ses quatorze domaines et début de la mise en place d'une partie des mesures issues des domaines de qualité;
- > distribution de la brochure «Devoirs à domicile» à tous les membres du corps enseignant et formations continues internes aux établissements dans ce cadre;
- > enquête sur le fait de savoir jusqu'à quel point la procédure de passage existante entre l'école primaire et le CO pouvait être améliorée et faire l'objet de légères adaptations avec, en arrière-plan, une recherche scientifique et une évaluation par l'Université de Fribourg;
- > collaboration dans le cadre du projet «Lehrplan 21» en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'études pour tous les cantons de langue allemande;
- > suite de la mise sur pied du projet «Passepartout» de coopération entre les cantons de Fribourg, du Valais, de Berne, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Le projet inclut l'introduction et l'amélioration de l'enseignement du français dès la 3<sup>e</sup> année scolaire et l'introduction de l'enseignement de l'anglais dès la 5<sup>e</sup> année scolaire. Par ailleurs, l'enseignement des langues étrangères devrait continuer à se développer de manière générale avec ce projet;
- > mise en place et début de l'activité du nouvel inspectorat pour les degrés école enfantine et école primaire avec siège à Tafers et par conséquent mise en place des nouveautés suivantes: infrastructure commune; intégration des bureaux des collaboratrices et collaborateurs pédagogiques; extension des cercles d'inspection de trois à quatre; passage d'un inspectorat pour le degré école enfantine à un inspectorat général pour les années 1–8 (2 années d'école enfantine, 6 années d'école primaire);

transformation de l'inspection des branches économie familiale, dessin technique, activités créatrices sur textile en une fonction de collaboration pédagogique;

- > mise en place du nouveau concept de soutien aux élèves à haut potentiel;
- > engagement d'une personne-ressource pour le cycle d'orientation dans le domaine du développement continu de l'apprentissage des langues étrangères;
- > formation initiale et continue de trois directeurs d'écoles du cycle d'orientation, de deux responsables d'établissements d'école enfantine et primaire et de quatre spécialistes de l'enseignement des langues étrangères;
- > organe de conseil pour le corps enseignant: la conseillère pour le corps enseignant (poste à 30%) a été active dans les domaines suivants: conseil individualisé, coaching et supervision pour le personnel enseignant et les directions d'écoles. Les principales interventions ont concerné les thèmes suivants: gestion du stress et du temps, détermination de la position personnelle, conflits avec des classes, des élèves, d'autres membres du corps enseignant et des parents, burn-out (épuisement professionnel) et prévention du burn-out, maladies psychiques, développement du travail en équipe, développement de modèles à l'école primaire;
- > organe de conseil pour le soutien aux élèves à haut potentiel: la conseillère pédagogique responsable (poste à 20%) a soutenu le corps enseignant dans la gestion de l'hétérogénéité des classes. Elle a mis sur pied dans différentes écoles des démarches de formation continue interne. Par ailleurs, elle a conseillé de nombreux membres du corps enseignant dans le cas où des élèves avaient besoin de sollicitations supplémentaires;
- > le Service a à nouveau organisé deux réunions avec les inspectrices, inspecteurs et directeurs des écoles du cycle d'orientation afin de débattre avec les cadres de questions scolaires importantes de manière exhaustive et approfondie. Le thème «Leadership» et le contenu du concept général de qualité ont cette fois été au centre des discussions.

### 2.1.4 Enseignement spécialisé

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SE-SAM) a mis la priorité sur les thèmes suivants:

- > rédaction du projet de message concernant l'adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur la pédagogie spécialisée;

2009

- > mise sur pied, sous une forme pilote, d'une cellule d'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap;
- > amélioration du traitement administratif des demandes de financement par l'engagement d'une collaboratrice administrative à temps plein;
- > suivi des projets pilotes lancés dans le cadre des travaux liés à la RPT notamment le projet Team Teaching de Romont;
- > suivi du concept d'intégration par le biais de la recherche conduite par l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg sur l'effet de l'intégration;
- > coordination des groupes de travail dans l'élaboration du concept cantonal et information sur l'avancement des travaux;
- > organisation de la formation continue des enseignants spécialisés dans les domaines suivants: extension du concept fri-tic au corps enseignant des écoles spécialisées, violence, guidance interactive, visite d'institution.

2.1.5 Effectifs

Ecole enfantine

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10
Nombre d'élèves	2622	3146	1005	1522	3627	4668
Nombre de classes	157,3	180,5	60,5	81,3	217,8	261,8
Moyenne par classe	16,67	17,43	16,61	18,72	16,65	17,83

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 23,2 (- 1,2 en 2008/09) unités et celui des élèves a augmenté de 524 (- 41). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 20,8 (+ 0) unités et celui des élèves a augmenté de 517 (+ 26). Au total, l'augmentation des classes est de 44 (- 1,2) unités et l'augmentation des élèves est de 1041 (- 15); ce fort accroissement est dû à l'introduction de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine.

Ecole primaire

Il y avait 19 607 (19 774) élèves dans les classes primaires régulières au début de l'année scolaire 2009/10, dont 14 865 (14 966) dans les classes francophones et 4742 (4808) dans les classes alémaniques.

Dans la partie francophone, le nombre de classes a diminué de 4 (+ 13,5) unités et celui des élèves a diminué de 101 (+ 158). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 1,6 (- 8) unités et celui des élèves a diminué de 66 (- 117). Au total, la diminution des classes est de 5,6 (- 5,5) unités et la diminution des effectifs d'élèves de 167 (+ 41). La moyenne du nombre d'élèves par classe est de 19,41 (19,46), et de 19,10 (19,09) en comptant les classes de développement.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10
1 <sup>re</sup> année	2512	2365	753	727	3265	3092
2 <sup>e</sup> année	2487	2553	801	773	3288	3326
3 <sup>e</sup> année	2423	2442	788	807	3211	3249
4 <sup>e</sup> année	2638	2493	782	784	3420	3277
5 <sup>e</sup> année	2467	2565	862	790	3329	3355
6 <sup>e</sup> année	2439	2447	822	861	3261	3308
Total	14 966	14 865	4808	4742	19 774	19 607
Nombre de classes	772	768	244	242,4	1016	1010,4
Moyenne par classe	19,39	19,36	19,70	19,56	19,46	19,41

En plus des effectifs ci-dessus, il convient de mentionner que 265 (313) élèves fréquentent les classes de développement, dont 180 (232) dans les classes francophones et 85 (81) dans les classes alémaniques.

Cycle d'orientation

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 8 (+ 4,5) unités et le nombre d'élèves a augmenté de 67 (+ 112). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 1 (+ 0) unité et celui des élèves a diminué de 42 (+ 13). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 9 (+ 4,5) unités et celle de l'effectif des élèves de 25 (+ 125).

Effectifs des élèves selon les années au CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10
7 <sup>e</sup> année	2602	2583	991	889	3593	3472
8 <sup>e</sup> année	2621	2700	936	969	3557	3669

—  
 2009

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10
9 <sup>e</sup> année	2572	2579	960	987	3532	3566
Total	7795	7862	2887	2845	10 682	10 707
Nombre de classes	369,5	377,5	158	159	527,5	536,5
Moyenne par classe	21,10	20,83	18,27	17,89	20,25	19,96

Effectif moyen par classe selon les différents types de classe

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10
Prégymnasiale	23,88	23,85	20,82	21,05
Générale	22,89	22,75	21,55	20,85
A exigences de base	16,86	16,25	15,37	14,91
Cl. développement	9,83	9,64	8,35	8,22
Total	21,10	20,83	18,27	17,89

Répartition des élèves selon les types de classe sur l'ensemble des trois années au CO

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2008/09		2009/10		2008/09		2009/10	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Prégymnasiale	2961	37,99	2933	37,31	791	27,40	821	28,86
Générale	3273	41,99	3299	41,96	1293	44,79	1250	43,94
A exigences de base	1332	17,09	1381	17,57	661	22,90	626	22,00
Cl. développement	172	2,21	188	2,39	142	4,92	148	5,20
Cl. accueil	57	0,73	61	0,77	-	-	-	-
Total	7795	100	7862	100	2887	100	2845	100

 Effectif des élèves effectuant une 10<sup>e</sup> voire une 11<sup>e</sup> ou 12<sup>e</sup> année de scolarité

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2008/09		2009/10		2008/09		2009/10	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
10 <sup>e</sup> année	647	8,30	630	8,01	160	5,54	168	5,90

2009

2.1.6 Scolarisation des enfants allophones

Dans ce domaine, l'année scolaire écoulée n'a pas été marquée par plusieurs changements.

A noter que les cours proposés aux élèves allophones durant les trois premières semaines des vacances d'été ont pris de l'ampleur: 3 cours ont été mis sur pied à Morat (enfants des classes enfantines exclusivement), 3 à Fribourg (2 pour les enfants du primaire et 1 pour les élèves du CO) et 3 en Gruyère (même répartition). Cette participation croissante témoigne de l'intérêt de nombreux parents à voir leurs enfants maîtriser au mieux la langue de l'école et s'intégrer ainsi plus harmonieusement dans leur nouvel environnement.

Le mémento rédigé à l'intention du corps enseignant, des cadres de l'enseignement et commissions scolaires, initialement conçu par la Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants, a été remanié par la DICS et sera soumis pour approbation aux instances concernées par la thématique. Ce document devrait permettre aux professionnel-le-s confrontés aux questions d'intégration d'y répondre en tenant compte d'un cadre commun à l'ensemble du canton.

Dans la partie alémanique, des cours d'allemand pour élèves allophones ont à nouveau été organisés de la mi-juillet jusqu'à fin juillet. 55 enfants ont pu bénéficier de cette offre de cours proposée à Düdingen (Guin). Le projet lancé par la Commission cantonale pour la scolarité des migrants «Prise en charge des élèves primo-arrivants dans les écoles du CO» s'est poursuivi pour la troisième année dans le cadre du CO de Murten. Une documentation y relative «Modèle partiellement intégratif pour élèves allophones des CO de Gurmels, Kerzers et Murten» a été éditée. Le groupe de travail pour la scolarisation des enfants allophones a planché sur les thèmes suivants: examen et expérimentation de nouveaux matériels et moyens d'enseignement, spécialement de logiciels pour l'enseignement de l'allemand à tous les degrés, utilisation cohérente des bulletins scolaires au CO, rapports d'évaluation pour élèves allophones, élaboration de recommandations pour la mise en œuvre de l'enseignement de l'allemand aux élèves allophones de tous les degrés. Destinés aux enseignants qui exerçaient pour la première fois un enseignement d'allemand langue étrangère, des cours d'introduction ont été organisés ainsi qu'une formation continue sur le thème «bibliomédia».

2.2 Ecole enfantine, partie francophone

2.2.1 Effectifs et organisation

A la rentrée 2009, la Région inspectoriale Nord de la partie francophone du canton de Fribourg compte 89 (78,8) classes enfantines; de son côté, la Région inspectoriale Sud compte 91,5 (78,5) classes enfantines. L'école enfantine totalise ainsi 180,5 (157,3) classes.

Compte tenu des décisions prises au sujet de l'ouverture de la seconde année d'école enfantine dès la rentrée scolaire 2009, des changements importants sont à signaler en terme d'ouverture des classes. Ce sont ainsi 25 cercles scolaires qui ont proposé cette nouvelle forme d'organisation de l'école enfantine, dont 9 de la région Sud et 14 de la région Nord: Corminbœuf, Chésopelloz / Courgevauz, Morat, Meyriez, Greng, Montilier / Cressier-sur-Morat / Givisiez / Granges-Paccot / Grolley / La Sonnaz / Cugy, Vesin / Dompierre, Russey / Fétigny, Menières / Lully, Bollion, Châtillon, Seiry / Murist, Vuissens / St-Aubin, Vallon / Cottens / Neyruz / Prez-vers-Noréaz / Treyvaux / Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue / Billens, Hennens, Romont / Siviriez / St-Martin / Ursy / Remaufens / Riaz et Semsales. Certains d'entre eux avaient cependant déjà anticipé cette mesure depuis quelques années en ayant ouvert la seconde année EE à leur charge, sous la forme de projet pilote. Un cycle élémentaire comprenant des élèves des deux années de l'école enfantine et des deux premières années de l'école primaire se poursuit pour la cinquième année consécutive à Barberêche.

2.2.2 Répartition géographique des classes

	2008/09		2009/10	
Ville de Fribourg	16 classes	274 élèves	15 classes	267 élèves
Sarine				
campagne	49,3 classes	823 élèves	56 classes	969 élèves
Broye	21 classes	340 élèves	26 classes	484 élèves
Glâne	16 classes	250 élèves	25 classes	434 élèves
Gruyère	32 classes	521 élèves	34 classes	582 élèves
Lac	9,5 classes	172 élèves	10 classes	163 élèves
Veveysse	13,5 classes	242 élèves	14,5 classes	247 élèves
Total	157,3 classes	2622 élèves	180,5 classes	3146 élèves

2.2.3 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2009

Il a fallu procéder à 8,7 ouvertures de classes à 1 an EE: Villars-sur-Glâne (Cormanon) / Villars-sur-Glâne (Les Rochettes) / Corpataux, Magnedens, Rossens / Murist, Vuissens (0,2) / La Folliaz / Pont-en-Ogoz / Echarlens, Marsens / Gruyères / Courtepin, Walenried (0,5) et Bossonnens.

D'autre part, 6,5 classes à 1 an EE ont été fermées: Grolley (0,4) / Corminbœuf, Chésopelloz (0,4) / Matran (0,5) / Fribourg (Jura) / Lully, Bollion, Châtillon, Seiry (0,2) / La Roche, Pont-la-Ville / Bulle (Condémine) / Bas-Intyamou, Grandvillard et Châtel-St-Denis.

La mise en œuvre de la deuxième année EE a amené l'ouverture de 21 classes à 2 ans: Givisiez / Grolley / La Sonnaz / Cugy, Vesin / Fétigny, Menières (2) / Lully, Bollion, Châtillon, Seiry / St-Aubin, Vallon / Cottens / Neyruz / Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue

## 2009

/ Billens, Hennens, Romont (5) / Siviriez (2) / Remaufens (0,5) / Riaz (2) et Semsales (0,5).

A la rentrée scolaire 2009/10, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 23,2 (- 1,2) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2008/09.

### 2.2.4 Axe de travail prioritaire: introduction de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine

Une fois prises les décisions de mise sur pied de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine par le Grand Conseil, le 6 septembre 2008, de nombreuses soirées d'informations ont été mises sur pied pour répondre à l'attente des conseils communaux, commissions scolaires, associations de parents d'élèves. Lors de ces séances, sont présentés les aspects administratifs, organisationnels ainsi que les enjeux pédagogiques et sociaux du concept d'introduction de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine.

Dans la perspective de la préparation à cette introduction, un groupe de travail composé d'enseignantes d'école enfantine et d'école maternelle, de formatrices praticiennes, de représentantes de la HEP-FR, des conseillères pédagogiques, avait été mandaté par la DICS pour élaborer une formation continue destinée aux enseignantes engagées. Celle-ci comprend une première session de 4 jours durant l'été précédant la rentrée scolaire puis des après-midi de formation organisés durant les deux premières années d'introduction. Au terme de ces journées comptant environ 50 heures de formation, les enseignantes recevront une attestation de formation continue. Ce concept de formation sera renouvelé tout au long des 5 prochaines années. La mise en place des cours a été confiée au service de la formation continue de la HEP-FR et le contenu pédagogique était placé sous la responsabilité du Service de l'enseignement obligatoire.

Principales thématiques traitées lors de la session 2009 fréquentée par 74 enseignantes: organisation du temps et de l'espace dans une classe à deux degrés, gestion des apprentissages, co-éducation, développement de l'enfant de 4 ans et identité professionnelle en changement. Ont particulièrement été soulignés la spécificité de la pédagogie à l'école enfantine, l'importance du jeu dans le développement affectif et cognitif de l'enfant, les enjeux de cette «première» école dont les premiers pas vers la coopération et le vivre-ensemble. Une grille d'évaluation remplie par les participantes et analysée par le Service de la formation continue permettra d'ajuster les cours pour les prochaines sessions de formation.

Le suivi et l'accompagnement des enseignantes enfantines sont assurés par les conseillères pédagogiques.

### 2.2.5 Admissions à l'école primaire

Les parents de 138 (134) élèves ont demandé de retarder l'entrée de leur enfant à l'école primaire. Les parents de 75 (88) élèves ont demandé une admission anticipée en classe primaire.

### 2.2.6 Intégration d'enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage

Trois enseignantes spécialisées sont engagées à hauteur de 2,6 équivalents plein-temps (EPT) afin d'intervenir auprès de jeunes enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage et de comportement. Dans un souci de verticalité, leurs interventions, se passant en principe au sein de la classe, couvrent le premier cycle dans le but de poursuivre le projet d'un élève ou pour apporter un soutien à une classe perturbée par le comportement d'un ou de plusieurs élèves. Par ce soutien spécifique, il s'agit d'offrir aux enseignantes titulaires et aux élèves, un accompagnement et un encadrement professionnel par des enseignantes spécialisées mettant leurs compétences au service des classes du premier cycle. Elles participent aux réseaux animés par les conseillères pédagogiques en collaboration, au besoin, avec d'autres partenaires engagés auprès des enfants rencontrant des difficultés de développement.

### 2.2.7 Relations école maternelle – école enfantine

Les enseignantes maternelles et enfantines ont poursuivi leur collaboration dans le but de partager leurs démarches et leurs observations, l'objectif étant d'assurer la cohérence des projets pédagogiques élaborés pour les élèves qui leur sont confiés. Dans les situations particulières et en partenariat avec divers organismes (Service éducatif itinérant, Service de pédopsychiatrie, médecins...), les enseignantes maternelles et enfantines participent au réseau «passage de témoin» organisés par les conseillères pédagogiques afin d'assurer une transition optimale pour les enfants rencontrant des difficultés dans leur développement et pour leur famille.

### 2.2.8 Travail spécifique dans le domaine de l'environnement

Au cours de l'année scolaire 2008/09, dans le cadre de la formation obligatoire des enseignantes du premier cycle, un module de formation spécifique au domaine de l'environnement a été organisé en collaboration avec les didacticiens-formateurs de la HEP-FR et le collaborateur pédagogique dudit domaine. Il s'agissait de s'approprier le document officiel mis en œuvre dans les classes enfantines et en 1P-2P, intitulé: «Compétences visées dans le domaine de l'environnement» et de planifier ensemble, enseignantes enfantines et primaires, des thèmes dans une logique de partenariat et de progression au sein du cycle en identifiant quelques caractéristiques du développement durable.

## 2009

### 2.3 Ecole enfantine, partie alémanique

#### 2.3.1 Généralités

Les préparatifs en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine ont constitué le thème principal auprès des autorités scolaires, des directions d'écoles, du corps enseignant et des parents. A quelques exceptions près, des réunions de parents consacrées à ce thème ont eu lieu dans tous les cercles scolaires. Des tâches importantes et multiples ont été générées par l'ouverture des 22 nouvelles classes enfantines à la rentrée 2009/10: recrutement du corps enseignant, nouvelle organisation de l'horaire, introduction des horaires-blocs, préparation des locaux nécessaires.

Le projet «Basisstufe/classe multi-âges» dans les trois communes de Murten, Fräschels et Barberêche s'est poursuivi avec succès.

15 (16) enfants handicapés et atteints de troubles de comportement ont été intégrés dans des classes régulières du cycle élémentaire, dont 12 par l'intermédiaire de l'institution des Buissonnets. L'intégration de trois autres enfants est placée sous la gestion de la DICS. 10 (11) éducatrices spécialisées en pédagogie curative suivent et soutiennent ces enfants dans des classes enfantines régulières. 0.36 EPT sont consacrés aux trois enfants placés sous la gestion de la DICS.

24 (22) cercles scolaires proposent des cours d'allemand pour favoriser l'intégration des enfants de langue étrangère. Durant l'année scolaire 2009/10, 258 (181) élèves de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> année de l'école enfantine ont pu bénéficier de tels cours.

#### 2.3.2 Ouvertures et fermetures de classes

La mise en œuvre de la deuxième année de l'école enfantine a provoqué 21,8 (4) ouvertures de classes à 2 ans: Flamatt / JLS (Jeuss, Lurtigen, Salvenach) / Bösinggen / Ueberstorf / Tafers (1), ABGRU (Ried-Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ulmiz) (1,8), Wünnewil / St. Antoni / Dündingen / Gurmels / Rechthalten / Plaffeien (2), Schmitten (3).

D'autre part, 0,3 classe à 1 an a été fermée: FOS-Freiburg (0,4).

A la rentrée scolaire 2009/10, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 21,5 ( 0 ) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2008/09.

#### 2.3.3 Répartition géographique des classes

	2008/09		2009/10	
Ville de Fribourg (all.)	6,5 classes	101 élèves	6,2 classes	104 élèves
Singine	30 classes	486 élèves	47 classes	892 élèves
Gruyère (all.)	1 classe	16 élèves	1 classe	20 élèves
Lac (all.)	23 classes	402 élèves	27,1 classes	506 élèves
Total	60,5 classes	1005 élèves	81,3 classes	1522 élèves

\*Y compris 2 classes du projet «Basisstufe»

Effectif moyen pour l'année scolaire 2009/10: 18,72 (16,61) élèves par classe. Toutes les écoles enfantines fonctionnent à plein temps.

52 (39) classes enfantines sont tenues par deux enseignant(e)s à temps partiel. (6) enseignantes enfantines assument des fonctions de direction dans le cadre de la Schulleitung.

#### 2.3.4 Formation continue

Afin de se préparer à enseigner dans des classes enfantines à 2 degrés, tout le corps enseignant des classes enfantines a bénéficié d'une formation continue de quatre jours durant les vacances d'été. L'inspectorat des classes enfantines a mis sur pied, en collaboration avec le service de la formation continue de la HEP de Fribourg, un programme de cours très varié. Par des cours tels que «Apprendre dans des classes d'âges hétérogènes», «Donner un rythme aux demi-jours d'enseignement», «Organisation de l'environnement de jeu et d'apprentissage», les enseignantes ont été préparées en théorie et en pratique à leurs nouvelles tâches. Les mêmes personnes participent en cours d'année à quatre autres demi-jours de formation continue obligatoire. Par ailleurs, le programme du service de formation continue comporte en plus une série de cours spécifiques pour l'enseignement dans des classes enfantines à deux degrés.

#### 2.3.5 Admission à l'école primaire

Les parents de 71 (113) enfants ont demandé de repousser d'une année l'entrée de leur enfant à l'école primaire, ce qui représente le 7.92% (12,17%) des enfants entrés en âge de scolarité en 2009. En revanche, les parents de 23 élèves (22) ont utilisé la possibilité d'une admission anticipée.

#### 2.3.6 Situation de l'emploi

De par l'ouverture de 22 nouvelles classes enfantines, tous/toutes les étudiant(e)s sortant de la HEP ont pu être engagé(e)s. Des personnes provenant d'autres cantons ont également dû être engagées.

## 2009

## 2.4 Ecole primaire, partie francophone

## 2.4.1 Répartition géographique des classes

	2008/09		2009/10	
Ville de Fribourg	85 classes	1505 élèves	83 classes	1440 élèves
Sarine campagne	232,5 classes	4489 élèves	229 classes	4439 élèves
Broye	104 classes	2029 élèves	104 classes	2028 élèves
Glâne	81,5 classes	1583 élèves	79,5 classes	1565 élèves
Gruyère	164 classes	3322 élèves	165 classes	3283 élèves
Lac	41,5 classes	735 élèves	43,5 classes	786 élèves
Veveyse	63,5 classes	1303 élèves	64 classes	1324 élèves
	772	14 966	768	14 865
Total	classes	élèves	classes	élèves

## 2.4.2 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2009

Il a fallu procéder à 9,5 ouvertures de classes: Cottens (0,5) / Fribourg (Auge-Neuveville) / Chables, Cheyres, Font / Romont (0,5) / Ursy / Bulle (Condémine) / Vuadens / Misery, Courtion, Villarepos / Courtepin, Wallenried / Semsales (0,5) et Châtel-St-Denis.

D'autre part, 13,5 classes ont été fermées: Villars-sur-Glâne (Les Rochettes) / Matran / Autigny, Chénens / Le Glèbe / Fribourg – Vignettaz (2) / Fribourg (Jura) / Cugy, Vesin / La Folliaz / Mézières, Berlens / Siviriez / Esmonts, Montet, Vuarmarens (0,5) / Bulle (La Léchère) et Bossonnens.

A la rentrée scolaire 2009/10, l'ensemble de l'opération a consisté en la fermeture de 4 (+ 13,5) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2008/09.

## 2.4.3 Axes de travail prioritaires

## 2.4.3a Pilotage d'établissement et conduite de projet

La mise en œuvre du concept de conduite d'établissement a encore franchi une étape importante à la rentrée scolaire avec plus de 60 cercles scolaires comptant désormais à leur tête un responsable d'établissement. Le texte général d'orientation émis en avril 2008 à cet effet par la Direction a servi de cadre à cette opération, en donnant une meilleure visibilité à l'établissement scolaire, à son fonctionnement et à son pilotage. Ce dernier porte en particulier sur les aspects pédagogiques visant l'amélioration des apprentissages, sur la conduite sur le site des enseignants, sur la qualité de la communication interne et externe à l'établissement, sur l'aide à la prise en charge des situations scolaires difficiles ou particulières et sur les aspects matériels. Les responsables d'établissement sont régulièrement réunis par leur inspecteur d'arrondissement au sein du conseil éponyme.

Projets d'établissement: après une phase expérimentale basée sur un concept mis au point dans les années 2000, l'année 2009 a permis d'augmenter encore le nombre de ces projets. Actuellement, plus de 50 établissements sur les 94 que compte le Service de l'enseignement obligatoire de langue française ont vu leur projet validé. Un membre de l'équipe enseignante en assume plus particulièrement la conduite, voire le responsable d'établissement lui-même, et participe à ce titre aux séances de coordination/formation et de mise en réseau conduites au niveau cantonal.

## 2.4.3b Enseignement du français

L'introduction du moyen «S'exprimer en français – Séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit» est maintenant achevée dans tous les degrés. Divers projets d'exploitation en lien avec l'intégration des TICE sont préparés et conduits par les collaborateurs pédagogiques et les personnes ressources. Durant l'année scolaire 2009/10, l'accent porte essentiellement sur le premier cycle. La préparation de la mise en place du portail pédagogique «fripportail» se poursuit.

Le texte cadre pour l'apprentissage de la lecture-écriture a été officiellement introduit. La brochure prévue à cet effet, «L'apprentissage du lire-écrire: un défi au quotidien», présente les composantes essentielles, dont il faut désormais tenir compte dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. L'information/formation du corps enseignant est prévue en quatre phases, réparties sur les années scolaires 2009 à 2011. L'expérimentation en 1P des nouveaux moyens d'apprentissage de la lecture «Grindelire» et «Que d'histoires» adoptés par la CIIP en juin 2007 se poursuit désormais dans une dizaine de classes 2P. Le pilotage du projet est placé sous la responsabilité du SEnOF qui œuvre en collaboration avec la HEP-FR pour en assurer le suivi. Un premier rapport intermédiaire a été présenté en automne 2009 au Service de l'enseignement obligatoire de langue française. Le choix définitif du ou des moyens est prévu à l'automne 2010.

Une nouvelle épreuve cantonale de français a été réalisée en juin 2009 dans toutes les classes 2P du canton. L'analyse des résultats montre une bonne mise en place des savoir-faire fondamentaux dans le domaine de la lecture et de l'écriture pour une large majorité des élèves; cependant, 7 à 8% d'entre eux n'atteignent pas les seuils minimaux de compétence attendue; ils sont l'objet d'une attention particulière du corps enseignant, bénéficient d'appuis ciblés sous forme d'aides aux apprentissages et de soutien des services auxiliaires et pour certains, la prolongation du cycle élémentaire s'est avérée nécessaire. Ces résultats ont été présentés aux enseignant-e-s concerné-e-s durant l'automne.

## 2.4.3c Enseignement des mathématiques

Durant l'année 2009, le groupe de formation en mathématiques a porté une attention particulière sur les documents écrits propo-

## 2009

sés au corps enseignant. Outre la rédaction des épreuves de pré-orientation vers le CO, les épreuves cantonales pour la fin du cycle 2, un groupe d'auteurs a débuté la rédaction des fiches de devoirs destinées aux élèves de 3<sup>e</sup> année. Ces fiches font suite à celles déjà publiées pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.

### 2.4.3d Enseignement de l'allemand

L'introduction des nouveaux moyens EOLE concernant l'éducation et l'ouverture aux langues à l'école s'est poursuivie tout au long de l'année; ainsi, le corps enseignant de l'école enfantine à la 6<sup>P</sup> aura été formé à la fin de l'année scolaire 2009/10. Ces nouveaux moyens sont accueillis favorablement et leur utilisation sera rendue obligatoire dès la rentrée prochaine.

La méthode Geni@l, déjà utilisée au CO, a été introduite à la rentrée 2009 dans toutes les classes de 6<sup>e</sup> année, après une phase de formation touchant le corps enseignant de 5<sup>P</sup> et de 6<sup>P</sup>. A partir de cette année, les moyens Tamburin couvrent les classes de 3<sup>P</sup> à 5<sup>P</sup> et Geni@l celles de 6<sup>P</sup> à la 3<sup>e</sup> du CO, assurant ainsi un relais judicieux entre les apprentissages effectués en dernière année primaire et ceux, subséquents, du CO.

### 2.4.3e Enseignement de la géographie et connaissances de l'environnement

Les élèves de 4<sup>P</sup> bénéficient dès cette année d'un nouveau moyen d'enseignement de la géographie (GEO|FR). Centré sur le tourisme et les loisirs, il a été réalisé en étroite collaboration avec la partie alémanique qui l'introduira l'année prochaine. Le contenu est ainsi quasi identique pour tous les élèves fribourgeois. Il s'agit du premier ouvrage d'une collection de 6 dossiers couvrant l'ensemble du canton et traitant des principaux grands thèmes en géographie. Une formation obligatoire de deux demi-jours destinée au corps enseignant des classes de 3<sup>P</sup>-4<sup>P</sup> accompagne l'introduction de ce nouveau moyen.

Diverses tâches ont été assumées au niveau cantonal: accompagnement à la mise sur pied d'un sentier didactique en collaboration avec le corps enseignant du cercle scolaire du Flon, la commune et divers partenaires, cours donné dans le cadre de la formation continue sur le thème: Exploiter le site pédagogique de la gravière de Ménières (Broye). Les objectifs étant de découvrir un espace particulier, de s'approprier le matériel didactique à disposition et de créer des activités basées sur les compétences visées en sciences naturelles et humaines et à travers les autres disciplines.

Au niveau romand, il convient de signaler la participation de Fribourg dans un groupe d'experts mandaté par la CIIP pour l'évaluation de nouveaux moyens de géographie dans les degrés 3<sup>P</sup>-6<sup>P</sup>, l'adaptation du classeur «Connaissance de l'environnement» pour les degrés 1<sup>P</sup>-2<sup>P</sup>, le concours «Environnement et jeunesse» qui a

pour but d'inciter les élèves de la Suisse romande à préparer un projet, une réflexion sur un thème scientifique.

### 2.4.3f Activités proposées en histoire

Comme les années précédentes, de très nombreuses classes se sont inscrites aux activités didactiques élaborées par l'enseignant préposé. Le thème de la ville retenu pour cette année et la leçon consacrée à Gruyères ont connu un très gros succès. Une nouvelle leçon destinée aux classes de 4<sup>P</sup>, portant pour titre «L'âge des métaux» a, elle aussi, été très demandée. Sur le site de Vallon, par contre, la demande est moins forte; une nouvelle activité intitulée «A table avec les Romains» a été testée.

### 2.4.4 Classes de développement

La partie francophone compte 21 classes de développement qui accueillent 180 élèves. La région Nord en compte 13, soit 1 à Belfaux-Autafond, 7 à Fribourg, 2 à Estavayer-le-Lac, et 3 à Villars-sur-Glâne; la région Sud en compte 8, soit 1 à Marly, 2 à Romont, 1 à Châtel-St-Denis et 4 à Bulle. A la rentrée scolaire 2009/10, les 13 classes de développement de la région Nord accueilleraient 102 élèves et les 8 classes de la région Sud, 78 élèves.

De plus, 42 postes de maîtres de classe de développement itinérants (MCDI) sont engagés auprès des élèves rencontrant de plus grandes difficultés dans leurs apprentissages, soit 21,4 postes pour la région Nord et 20,6 pour la région Sud.

### 2.4.5 Classes d'accueil et classes de langue

A la rentrée scolaire 2009/10 la région Nord avait à disposition 7.2 EPT et la région Sud 5.2 EPT. L'appui aux enfants allophones est organisé en fonction des besoins de ceux-ci: classe d'accueil où les élèves vont passer une partie de l'année avant d'être intégrés dans une classe ou cours de langue intensif individuel ou en groupe. L'offre peut varier au cours de l'année afin d'être toujours en adéquation avec la situation de l'établissement scolaire et les besoins des élèves.

### 2.4.6 Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année scolaire 2009, les inspectrices, inspecteurs scolaires et conseillères pédagogiques se sont réunis à 20 reprises, en présence du chef de service adjoint ou du chef de service. De nombreux sujets ont été abordés, qui concernent aussi bien la conduite et la gestion de l'école que des thèmes plus pédagogiques, voire didactiques.

Au niveau de la gestion et conduite de l'école: la conférence, en collaboration avec le projet HarmAdminEcoles, le SEnOF et le SRess a mis en place un nouvel outil informatique actualisant la base de données cantonale du corps enseignant, des différents

—  
2009

types de contrats et des classes. C'est désormais un fichier unique, accessible par tous (SEnOF, Régions Nord et Sud, SRes) qui comporte l'ensemble de ces données. La mise en place de la 2<sup>e</sup> année EE et la procédure de passage de l'école primaire au CO ont régulièrement fait l'objet de discussions.

La mise en place des responsables d'établissement et la conduite des projets d'établissement a occupé la conférence qui a été particulièrement attentive à l'entrée en fonction des 60 nouveaux responsables d'établissement. Si, dans un premier temps, ceux-ci ont surtout été occupés par des questions de gestion, d'organisation et de mise en place, le cœur de leur activité s'est ensuite déplacé vers les projets d'établissement. Il est intéressant de relever des différences de fonctionnement entre les cercles scolaires en fonction des structures existantes. Celles-ci sont autant d'avantages en terme de cohérence au sein des équipes enseignantes, d'avance dans la conduite des projets et d'efficacité plus grande lors des réunions. Après une année de fonctionnement déjà, on constate que les conseils d'arrondissement généralisés en 2008 représentent un outil efficace de communication.

Au niveau pédagogique et didactique, la conférence a participé aux consultations concernant le concept des langues, le Lehrplan 21; elle a pris également une part active tant par ses délégués que par ses réflexions aux différentes thématiques traitées au niveau romand (moyens d'enseignement, plan d'études romand,...). Elle a rencontré régulièrement les collaborateurs pédagogiques des diverses branches (Maths, Français, Langue2, Education musicale) afin de faire le point en ce qui concerne les épreuves cantonales et l'avancement des divers travaux tant au niveau romand que cantonal. Elle a également organisé avec les collaborateurs de branche, des visites didactiques dans les classes (éducation musicale et Langue2). Elle a assisté à la présentation, par les rédacteurs, du nouveau moyen GEO/FR, moyen destiné aux classes francophones et alémaniques du second cycle. Le concept global de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide en lien avec le futur concept fribourgeois (RPT) retient régulièrement l'attention de la conférence qui participe activement, à travers ses délégué-e-s à l'élaboration de ce concept. L'évaluation et le bulletin scolaire pour les élèves de l'EE ont également occupé la conférence, qui a participé à la lecture de la nouvelle brochure «L'évaluation du travail de l'élève», document d'information destiné aux parents et distribué dans toutes les classes enfantines et primaires.

Collaboration avec divers partenaires: la conférence a entretenu des relations avec la HEP-FR dans le cadre de la formation initiale pour les examens pratiques de fin de formation, pour l'organisation des stages, pour la mise en place d'une convention entre étudiants et maîtres de stage, projet qui permet de clarifier les attentes et les besoins des deux partenaires. En ce qui concerne la formation continue, elle a rencontré la responsable de l'accompagnement des enseignants débutants. La conférence a également reçu les représentants du SG-DICS pour traiter de la responsabi-

lité des enseignants en cas d'accident et des changements de cercle scolaire. Le Médecin cantonal a rendu visite à la conférence pour traiter des questions ayant trait à l'épidémie de rougeole qui sévissait en Suisse.

La conférence a reçu les représentants de fri-tic en ce qui concerne le portail pédagogique et le responsable de l'Office cantonal du matériel scolaire pour traiter des divers moyens d'enseignement. Elle a également examiné avec la responsable des enfants migrants la procédure d'accueil de ces enfants et fait des propositions de modification. Elle a invité également la coordinatrice des mesures de suivi des élèves présentant de graves difficultés de comportement, afin d'échanger sur cette thématique. Enfin les membres de la conférence ont également participé à plusieurs séances avec M. Anton Strittmatter et les responsables des dispositifs d'accompagnement des projets. Ces séances de réflexion ont débouchés sur des propositions concernant l'organisation de l'école fribourgeoise remises au SEnOF.

#### 2.4.7 Médiation scolaire

Le Service de la médiation scolaire est constitué de huit personnes pour les écoles enfantines et primaires qui travaillent en étroite collaboration avec le dispositif d'éducation générale.

#### 2.4.8 Rencontres avec les associations professionnelles

La Directrice ICS et les responsables du SEnOF ont pris part à l'Assemblée des délégués de la SPFF et ont reçu à deux reprises le comité de cette association. Les thèmes suivants ont été traités: l'orientation générale de l'école et ses priorités (quelle école en 2013?), l'organisation des mercredis après-midi de formation continue, la procédure de pré-orientation au CO, les rôles respectifs de l'inspecteur et du responsable d'établissement, l'équivalent pour le corps enseignant des vacances supplémentaires octroyées au personnel de l'Etat, l'éventuelle pénurie d'enseignant-e-s, la formation continue pour l'école infantine, les dispenses de gymnastique, les futurs moyens d'enseignement de lecture-écriture.

Le Service a reçu à plusieurs reprises le comité cantonal de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF). Les discussions ont notamment porté sur la gestion des mercredis après-midi de formation, la formation en activités créatrices, l'introduction de la 2<sup>e</sup> année d'école infantine, le bilan des rencontres avec les responsables d'établissement, la formation et le cahier des charges de ces derniers, le statut du corps enseignant des classes de développement, les contrats de travail, notamment des duo pédagogiques, la nouvelle approche de l'enseignement du français 1P-2P, les projets conduits par les inspecteurs dans leur propre arrondissement, les dispenses pour l'enseignement biblique, la question des remplacements et diverses questions administratives.

—  
2009

## 2.5 Ecole primaire, partie alémanique

### 2.5.1 Généralités

L'introduction progressive du nouveau moyen bilingue fribourgeois d'apprentissage de géographie pour les classes de 4P et de 5P a été réalisée. Ainsi est paru le premier des six cahiers au total, qui porte le titre «Tourisme et Loisirs» dans le canton de Fribourg. Les cahiers restants, intitulés «Agriculture»; «Transports»; «Le long de la Sarine»; «Travail»; «Hommes» paraîtront au cours des trois prochaines années. Ce nouveau moyen se distingue par plusieurs particularités didactiques, par exemple l'accent mis sur l'apprentissage global avec large prise en considération des dimensions émotionnelle, cognitive et active, l'accent mis sur l'apprentissage autonome sur la base de niveaux d'exigence différents ainsi que la présentation de contenus et de thèmes authentiques. Une particularité à souligner consiste, bien sûr, au niveau de l'important recours à une démarche bilingue.

### 2.5.2 Répartition géographique des classes

	2008/09		2009/10	
Ville de Fribourg (all.)	28 classes	529 élèves	28 classes	529 élèves
Singine	133 classes	2648 élèves	33 classes	2590 élèves
Gruyère (all.)	3 classes	56 élèves	3 classes	55 élèves
Lac (all.)	80 classes	1575 élèves	78,4 classes	1568 élèves
Total	244 classes	4808 élèves	242,4 classes	4742 élèves

### 2.5.3 Cours de langue, état au 1<sup>er</sup> septembre 2009

Cercle scolaire de ABGRU (Ried-Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ulmiz) 6/28; Alterswil 3/28; Bösinggen 5/28; Courtepin 9/28; Düdingen 21/28; Flamatt: 34/28; Freiburg 26/28; Galmiz 2/28; Giffers 8/28; Gurmels 12/28; Heitenried 2/28; cercle scolaire de JLS (Jeuss, Lurtigen, Salvenach) 1/28; Jaun 1/28; Kerzers 34/28; Murten 30/28; Plaffeien 2/28; Plasselb 7/28; Schmitten 7/28; St. Antoni 2/28; St. Ursen 2/28; Tafers 15/28; Wünnewil 5/28.

### 2.5.4 Formation continue pour le corps enseignant

Le corps enseignant et les responsables d'établissements ont à nouveau été convoqués à de nombreux cours obligatoires: construire et comprendre les mathématiques; après-midi de sensibilisation «Promotion de la lecture dans notre école»; introduction au portfolio européen des langues 2; introduction et cours de suivi pour le nouveau moyen «Die Sprachstarken» (classes de 2P, 4Pet 5P); introduction au nouveau moyen de géographie pour les classes de 4P et 5P; nouveaux moyens dans l'enseignement des activités manuelles; cours de formation de base et continue pour le personnel enseignant d'allemand aux enfants allophones (promotion

de la lecture et nouveau moyen «Hoppla»); collaboration entre les titulaires de classes et les éducatrices spécialisées en pédagogie curative dans les classes qui accueillent des enfants handicapés intégrés (diagnostic et intervention en cas de perturbations de l'enseignement et de comportement agressif); introduction du nouveau moyen de français «Mille feuilles» pour les classes de 3P (classes expérimentales).

### 2.5.5 Conférence des inspecteurs scolaires

La conférence a tenu 16 séances auxquelles le chef de service ou son adjoint ont participé et a traité les thèmes suivants: plan d'études suisse alémanique, projet en langues «Passepartout», expérimentation du nouveau moyen de français «Mille feuilles», promotion de la lecture, évaluation des performances des élèves, gestion des élèves qui posent des problèmes de comportement, remaniement de la procédure de passage de l'école primaire au CO, formation continue du personnel enseignant des écoles primaire et enfantine, entretiens avec les collaborateurs pour les responsables d'établissements, offre de conseil et de soutien pour le personnel enseignant.

Sous la conduite du chef de service et de l'inspecteur de l'enseignement spécialisé, la conférence a rencontré la conférence des directeurs d'école du CO au cours d'une séance commune d'information au sujet de l'état actuel du projet de réorganisation de la pédagogie spécialisée. Par ailleurs, le secrétaire général et les conseillers juridiques ont donné des informations sur la collaboration intercantonale et divers aspects liés à des questions d'ordre juridique. La conférence a également assuré des tâches de coordination avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, le Service des ressources, la conférence des directeurs d'école du CO, la conférence des inspectrices et inspecteurs de la partie francophone, l'Office cantonal du matériel scolaire, les services auxiliaires scolaires, la collaboratrice pédagogique pour l'intégration des élèves allophones, la collaboratrice pédagogique pour le soutien aux élèves à haut potentiel, la HEP et son service de formation continue, le centre fritic, le Service de planning familial et d'information sexuelle, l'école Les Buissonnets, l'institut St-Joseph, le LDF (syndicat du personnel enseignant de la partie alémanique) et le comité directeur de l'association des responsables d'établissements de l'école enfantine et primaire.

Enfin, la conférence a pris part à diverses consultations: Lehrplan 21 (plan d'études suisse alémanique), lignes directrices relatives à la sécurité pour l'enseignement du sport dans les écoles, concept cantonal des langues, calendrier scolaire 2010/11–2014/15, rapport sur les bibliothèques scolaires et les bibliothèques combinées communales et scolaires.

## 2009

### 2.5.6 Classes de développement

9 (10) classes de développement fonctionnent durant l'année scolaire 2009/10: 3 à Düdingen, 2 à Flamatt et 4 à Kerzers. La classe dite d'introduction de Düdingen, qui accueille également des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, est considérée comme une classe de développement sur le plan administratif. A Schmitten, les classes de développement ont été remplacées par des appuis.

L'offre en appuis se présente comme suit: 21,98 (21,29) EPT sont répartis dans les cercles scolaires de ABGRU, Alterswil, Bösing, Brünisried, Cordast-Guschelmuth, Courtepin, Freiburg, Freiburg FOS, Giffers, Gurmels, Heitenried, Jaun, JLS, Liebistorf, Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, Schmitten, St. Antoni, St. Silvester, St. Ursen, Schwarzsee, Tafers, Ueberstorf, Wünnewil.

## 2.6 Cycle d'orientation, partie francophone

### 2.6.1 Généralités

Les 13 établissements du CO francophone enregistrent à nouveau cette année une augmentation du nombre d'élèves à la rentrée 2009, soit 67 de plus que l'an dernier (+ 112). Le nombre de classes a augmenté de 8 (+ 4,5).

### 2.6.2 Effectifs par école du CO

	2008/09		2009/10	
	Classes	Élèves	Classes	Élèves
Belluard	33 classes	671 élèves	33 classes	660 élèves
Bulle	39 classes	822 élèves	39 classes	782 élèves
Domdidier	18 classes	401 élèves	18 classes	378 élèves
Estavayer	32 classes	687 élèves	32 classes	692 élèves
Gibloux	18 classes	363 élèves	18 classes	375 élèves
Glâne	42,5 classes	933 élèves	42 classes	914 élèves
Jolimont	34 classes	693 élèves	35 classes	721 élèves
La Tour/ Jaun	39,5 classes	840 élèves	41,5 classes	903 élèves
Marly	26 classes	572 élèves	27 classes	578 élèves
Morat	9 classes	164 élèves	9 classes	169 élèves
Pérolles	26,5 classes	531 élèves	27 classes	508 élèves
Sarine Ouest	25 classes	503 élèves	26 classes	526 élèves
Veveysse	27 classes	615 élèves	30 classes	656 élèves
Total CO	369,5 classes	7795 élèves	377,5 classes	7862 élèves

### 2.6.3 Répartition des élèves au terme de la procédure de passage du primaire au CO

La procédure de préorientation a concerné 2494 (2498) élèves répartis, au terme de la procédure, dans les différents types

de classes du CO de la manière suivante:

	Élèves		Pourcentage	
	2007/08	2008/09	2007/08	2008/09
Prégymnasiales	895	857	35,83	34,36
Générales	1105	1111	44,24	44,55
A exigences de base	468	500	18,73	20,05
Autres solutions	30	26	1,20	1,04

### 2.6.4 Classes et cours de langue pour les élèves étrangers

Au début du premier semestre de l'année scolaire, on compte 5 (5) classes d'accueil regroupant 61 (57) élèves. Des classes d'accueil existent dans les établissements du Belluard, de Bulle, de Jolimont (2) et de Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les différents types de classes et bénéficient de cours d'appui, en français notamment.

### 2.6.5 Axes de travail prioritaires

En français, la commission cantonale a porté toute son attention à la consultation du projet de plan d'étude romand (PER); elle s'est aussi penchée sur les manuels de grammaire recommandés par la CIIP et qui seront introduits en même temps que le PER.

En langue, tant en allemand qu'en anglais, un soin particulier a été apporté au développement de la qualité de l'enseignement. Des rencontres régulières ont eu lieu tant au niveau cantonal, que dans les établissements entre enseignants de langue; les échanges entre enseignants d'allemand et enseignants d'anglais ont été encouragés. La méthode Geni@l, utilisée au cycle d'orientation, a été introduite à la rentrée 2009/10 dans les classes de 6e année. Dès janvier 2009, l'ensemble du corps enseignant des classes de 5P et 6P a participé à une formation dans laquelle les animateurs d'allemand des écoles du CO ont joué un rôle prépondérant. Cette formation est complétée cette année, comme l'an passé, par une visite au CO afin d'y suivre une leçon dans une classe de 1<sup>re</sup> année.

Histoire-géographie: une séquence d'enseignement sur La naissance de la Suisse a été mise à la disposition du corps enseignant de 1<sup>re</sup> année du CO, en ligne sur friportail et en version papier. En lien avec le programme d'histoire-géographie de 3<sup>e</sup> année du CO, des supports d'enseignement sur le thème du tourisme, avec la perspective du développement durable, ont été proposés aux écoles. Ils permettent une approche pluridisciplinaire et, par définition, concernent plusieurs disciplines de la grille horaire: initiation à l'économie, citoyenneté, éthique, économie familiale en plus de l'histoire et de la géographie. Ces supports sont disponibles en version électronique sur le site fristoria.ch

—  
2009

Éthique et culture religieuse: 10 séquences d'enseignement servant de support au plan d'étude de 3<sup>e</sup> année du CO ont été élaborées, mises d'abord à disposition des enseignants en version informatique et diffusées sous forme d'un classeur à la rentrée 2009.

Devoirs: le CO a fait du thème des «devoirs» un point fort de l'année scolaire 2009/10. Selon leurs besoins et les ressources à disposition, les écoles vont offrir diverses aides aux élèves qui peinent à faire à domicile leur travail personnel. Un dispositif de formation est proposé aux enseignants qui se chargeront de ces aides.

En mathématiques: au printemps 2009, une vaste enquête a été menée par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), sur mandat de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), auprès du corps enseignant romand sur l'utilisation des nouveaux moyens et leur impact sur les pratiques des utilisateurs. Les premiers résultats seront publiés dans le courant de cette année. Dans le cadre de l'évolution de ces moyens d'enseignement, des changements importants sont prévus pour les élèves de 7<sup>e</sup> année dès la rentrée 2011. Pour l'instant, la nouvelle édition 2009 a été enrichie d'activités complémentaires et une refonte de l'aide-mémoire améliore son utilisation.

En informatique et dactylographie: pour permettre un meilleur suivi des élèves entre la 7<sup>e</sup> et la 8<sup>e</sup> année, l'attestation des compétences par le corps enseignant a été facilitée par l'informatisation du brevet lui-même. De nouvelles ressources en ligne ont été mises en place sur educanet2 pour le cours d'informatique de 7<sup>e</sup> année du CO.

La gestion des fichiers «Étudiants», «Classes», «Cours» et «Personnel» appartenant aux différents établissements du CO a évolué vers une 3<sup>e</sup> version proposée par Macrogram. Cet outil informatique qui permet, par exemple, d'insérer des notes et des appréciations, de saisir une absence ou une sanction, d'utiliser des formulaires, de former des classes, de créer des options, de définir des paramètres de tris et d'enregistrements, améliore grandement le travail du corps enseignant et de la direction d'une école.

La 3<sup>e</sup> heure d'éducation physique, supprimée dans le programme d'économie de 1993, a été réintroduite à la rentrée scolaire pour les classes de 9<sup>e</sup> des 2 établissements scolaires restant du CO, les 11 autres ayant appliqué cette mesure à la rentrée 2008. Pour rappel, aucune discipline n'a vu son quota diminuer pour autant, car la 3<sup>e</sup> heure d'éducation physique a été ajoutée à la grille horaire qui totalise ainsi 34 unités hebdomadaires en 9<sup>e</sup> année.

#### 2.6.6 Conférence des directeurs

La conférence des directeurs et directrices a siégé 23 fois durant l'année 2009 et a travaillé sur de nombreux dossiers en collaboration étroite avec le chef de service, l'inspectrice et les collabo-

rateurs pédagogiques: amélioration du nouveau bulletin scolaire, mesures internes pour les élèves en difficulté et mise en œuvre de l'Unité Mobile, suivi des stages pour la formation des maîtres, consultation sur le plan d'étude romand (PER), dossier HarmoS, orientation scolaire et professionnelle, concept «sportifs d'élite», enseignement spécialisé et RPT, projet d'ordonnance modifiant le RPer et de règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat, concept cantonal des langues, nouveau calendrier scolaire, classes d'accueil, mesures de sécurité dans les sports scolaires.

Dans le domaine pédagogique, outre le suivi habituel des différentes disciplines enseignées au CO (aménagement du plan d'étude d'allemand, nouveau manuel de français et d'éducation familiale, amélioration du brevet informatique, formation des maîtres de musique, cours d'éthique et de cultures religieuses), un accent particulier a été mis sur l'un des points forts de l'année scolaire 2009/10: le travail personnel de l'élève et les devoirs à domicile.

La CDCO a rencontré à plusieurs reprises la conférence des inspecteurs, le secrétaire général de la DICS et les deux conseillers juridiques, la cheffe de service du SRes, le chef de service de l'orientation scolaire et professionnelle, le chef de service du SEJ et son adjoint, le médecin cantonal et son adjoint, des représentants de fri-tic et du REPER, le directeur de l'Office cantonal du matériel scolaire, les responsables de la formation des maîtres de l'Université, les collaborateurs pédagogiques des différentes disciplines et de l'éducation physique, la coordinatrice des mesures SED et des inspecteurs de la Brigade des mineurs.

#### 2.6.7 Échanges avec les associations professionnelles

Des contacts réguliers ont été établis entre les responsables du SEnOF, en particulier le chef de service, et le président de l'AMCOFF afin d'échanger ou de traiter les thèmes suivants: dossier de l'enseignement des mathématiques au CO, situation particulière d'élèves en intégration, élargissement des mesures de suivi des élèves présentant des problèmes de comportement, temps de travail et nouvelles dispositions à cet effet, modalités de règlement des heures d'étude, de surveillance des repas, développement des travaux intercantonaux (Convention scolaire romande et Accord HarmoS) et leurs conséquences pour le cycle d'orientation francophone.

### 2.7 Cycle d'orientation, partie alémanique

#### 2.7.1 Généralités

La nouvelle forme d'organisation de la formation continue obligatoire est opérationnelle. Ainsi a eu lieu la deuxième partie (sur cinq) de la série consacrée à l'évolution de l'enseignement sur les thèmes «Variabilité de l'enseignement» et «Apprentissage autonome». Par ailleurs, le corps enseignant des classes de développement a participé à un cours spécial dans le domaine des ma-

—  
2009

thématiques et le corps enseignant d'informatique au nouveau cours d'introduction pour l'enseignement de l'informatique dans les classes de 7<sup>e</sup> année.

Dans chaque école du cycle d'orientation a été développé un concept d'évaluation des élèves, s'inscrivant déjà comme une des nombreuses mesures issues du concept général de qualité (cf. 2.1.3).

Pour la première fois, en complément aux épreuves comparatives en mathématiques, une épreuve comparative en anglais a également été mise sur pied.

L'introduction du portfolio européen des langues (ESP II) a été achevée.

Avec le CO de Murten, c'est une troisième école qui a fait l'objet d'une évaluation externe après les CO de Gurmels et de Dürdingen. Il est prévu à l'avenir de soumettre chaque année scolaire deux nouvelles écoles à une évaluation externe.

#### 2.7.2 Effectifs par école

	2008/09		2009/10	
Ville de Fribourg (allemand)	20 classes	375 élèves	21 classes	368 élèves
Dürdingen	24 classes	469 élèves	24 classes	457 élèves
Plaffeien	22 classes	396 élèves	22 classes	402 élèves
Tafers	23 classes	436 élèves	23 classes	429 élèves
Wünnewil	18 classes	306 élèves	17 classes	306 élèves
Gurmels	11 classes	199 élèves	11 classes	194 élèves
Kerzers	17 classes	296 élèves	18 classes	288 élèves
Murten	23 classes	410 élèves	23 classes	401 élèves
Total CO	158 classes	2887 élèves	159 classes	2845 élèves

La procédure de passage s'est déroulée de la même manière que l'année passée: la décision d'attribution à un type de classe se base sur la recommandation du ou de la titulaire de classe de l'école primaire et sur une évaluation comparative cantonale d'allemand et de mathématiques. L'avis des parents est pris en considération en complément lors de la prise de décision.

#### 2.7.3 Intégration des élèves allophones

Le projet «Accueil des élèves nouvellement arrivé(e)s au CO» (GuKeMu), qui a été lancé par la commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants en 2006, s'est poursuivi pour la 3<sup>e</sup> année au CO de Murten. Tous les élèves allophones nouvellement arrivés fréquentent un cours de langue allemande dans une classe spéciale centralisée au CO de Murten et passent le reste du temps dans leurs classes régulières à Murten, Kerzers

ou Gurmels. Ce modèle permet aux jeunes de langue étrangère une bonne intégration sur le site de l'école dès leur arrivée. Les expériences faites jusque là avec ce nouveau modèle apparaissent comme très positives. Le modèle a été évalué et son introduction définitive décidée.

#### 2.7.4 Conférence des directeurs de la partie alémanique

Les membres de la conférence se sont réunis lors de 18 séances ordinaires. Le chef de service ou son adjoint ainsi que l'inspecteur du CO y étaient en principe présents. A côté de nombreux autres thèmes, la conférence s'est fixé de nouveaux objectifs relatifs à sa propre organisation du travail, objectifs qu'elle a mis en œuvre. Plusieurs spécialistes de domaine ont été invités en conférence pour traiter de questions spécifiques. Par exemple, les thèmes du case management, les mesures pour les jeunes présentant des problèmes de comportement, la nouvelle organisation de l'enseignement spécialisé, la collaboration avec les éditions scolaires, les échanges d'information avec le Service des ressources, le centre fri-tic, la visite des classes relais. Le secrétaire général et les deux conseillers juridiques de la DICS ont été reçus par la conférence. En différentes occasions organisées sur des journées entières, d'importantes questions thématiques et inter-degrés ont été traitées. Par ailleurs, la conférence est représentée dans plusieurs groupes de travail et commissions et a pris part à plusieurs consultations.

Les thèmes suivants ont aussi constitué les points principaux du travail de la conférence: collaboration avec l'inspectorat et les groupes de branches, évaluation externe, travail dans le domaine de qualité «Conduite pédagogique et administrative de l'école», échanges sur la qualité de l'enseignement et sur les résultats du travail scolaire, discussions relatives au nouveau calendrier scolaire, projet «Passepartout», interfaces CO - écoles du secondaire 2, concept de crise.

## 2.8 Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

### 2.8.1 Généralités

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) compte 4 nouveaux collaborateurs. Sont venus se joindre aux 10 collaborateurs, une collaboratrice administrative, et 3 conseillères pédagogiques, 2 francophones et une conseillère alémanique, pour un total de 9,1 EPT.

Le Service a poursuivi la coordination des travaux dans le domaine de la réforme de l'enseignement spécialisé qui sont répartis dans les 14 sous-groupes de travail chapeautés par le groupe de travail faitier. Trois de ces sous-groupes ont déposé leur rapport final dans le domaine de la coordination des mesures d'aide, l'intervention précoce et l'orientation professionnelle.

—  
2009

Le personnel des institutions et des services auxiliaires scolaires ainsi que leur direction continuent à être associés aux travaux. Différentes séances d'information ont été organisées pour les deux parties linguistiques à cet effet. Le site bilingue consacré à la réforme (resonfr.ch) est régulièrement actualisé. La Directrice ICS a également rencontré l'association fribourgeoise des parents d'enfants dyslexiques et signé une convention avec le Groupement fribourgeois de l'association suisse des thérapeutes en psychomotricité. Le SESAM a également poursuivi sa collaboration avec l'Association fribourgeoise des pédiatres par le biais d'une rencontre et d'une formation sur le dépistage précoce de l'autisme.

### 2.8.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

	Partie francophone		Partie alémanique		Totaux	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10
Nombre d'élèves	744	754	130	135	874	889
Nombre de classes	105	104	19	20	124	124
Moyenne par classe	7,09	7,25	6,85	6,75	7,1	7,17

Les institutions de l'enseignement spécialisé du canton offrent 752 (752) places en classes spéciales. Cette capacité est dépassée de 18,2% avec 889 élèves en institution.

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

> partie alémanique: 37 (36) dont 35 dans le canton de BE, 1 OW, 1 BL

> partie francophone: 19 (21) dont 18 dans le canton de VD, 1 NE

Enfants non fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

> partie alémanique 1 (1) 1 enfant du canton de BE

> partie francophone 34 (47) 24 enfants du canton de VD; 4 de NE; 4 de BE; et 2 de GE

Les écoles spécialisées (y compris services d'intégration) occupent au total 405,23 (397,31) EPT dont 335,93 EPT de langue française et 69,30 EPT de langue allemande. Le service éducatif itinérant qui déploie ses activités auprès des enfants en âge pré-scolaire occupe quant à lui 23,64 EPT.

Divers projets de co-enseignement sont poursuivis actuellement, des soutiens spécialisés et réguliers sont couplés.

### 2.8.3 Corps enseignant

Le personnel enseignant dans les écoles spécialisées compte au total 311 personnes, ce qui représente 183,73 (183,6) EPT, dont 256 (267) personnes de langue française pour 152,88 (165,27) EPT et 55 (32) personnes de langue allemande pour 30,85 (22,03) EPT. L'effectif demeure stable malgré la complexification des situations qui nécessitent des prises en charge toujours plus individualisées; la répartition linguistique a été corrigée en 2009. Le personnel enseignant des services d'intégration de langues française et allemande n'est pas compris ici.

### 2.8.4 Évolution des classes

104 classes recouvrent la partie francophone du canton. Un projet de Team Teaching ainsi qu'un projet intégratif langage sont conduits dans le cadre de la réforme de l'enseignement spécialisé et évalués par l'Institut de pédagogie curative de Université de Fribourg.

Dans la partie alémanique, le nombre de classes augmente d'une unité.

Le tableau synoptique 2009/10 laisse apparaître une augmentation de 15 enfants dans l'enseignement spécialisé.

### 2.8.5 Intégrations en classe régulière

204 (195) enfants déficients cognitifs fréquentent l'école ordinaire. Ces derniers sont encadrés par le service d'intégration du Centre éducatif et scolaire de la Glâne (CesG) qui compte 55 (51) personnes enseignantes pour 41,18 (37,31) EPT. 20 enfants souffrent de déficiences sensorielles et 8 de déficiences langagières sont également intégrés dans la partie francophone du canton.

L'Institut St-Joseph assure le service de soutien pédagogique pour ces deux populations.

Les enfants malvoyants ou aveugles francophones, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignantes spécialisées du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne. Ils sont au nombre de 7.

Les CO francophones accueillent cette année 28 élèves suivis par le CesG.

Dans la partie alémanique, 58 (56) enfants et adolescents sont pris en charge par le *Schulheim* des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 12 (10) à l'école enfantine, 35 (33) à l'école primaire et 11 (13) au CO. 23 (21) enseignant(e)s pour 12,31 EPT assurent l'intégration par le *Schulheim* des Buissonnets.

## 2009

De plus, quelques enfants atteints d'autres déficiences ou de troubles de comportement sont intégrés par le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide: 11 (6) à l'école enfantine, 18 (14) à l'école primaire, 11 (13) dans les classes de développement et 7 (4) au CO.

### 2.8.6 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

#### 2.8.6a Personnel

55 (56) psychologues pour 31,77 (31) EPT. 83 (84) logopédistes pour 52,12 (51,75) EPT. 25 (26) psychomotricien(ne)s pour 13,16 (12,45) EPT.

#### 2.8.6b Service de psychologie scolaire

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant:

Lac: 13,37% (12,48%), Singine: 10,32% (10,99%), Sarine: 10,32% (10,42%), Broye: 10,21% (10,06%), Glâne-Veveyse: 7,33% (6,76%), Gruyère: 6,92% (5,97%).

L'ensemble des 3293 (3211) élèves suivis se répartit en 1927 (1882) garçons 58,5% (58,6%) et 1366 (1329) filles 41,5% (41,4%) et représente 11,07% (10,88%) des garçons et 7,32% (7,91%) des filles de la population scolaire globale.

166 (182) observations et 55 (95) interventions en classe ainsi que 25 (35) interventions de crise ont été effectuées durant l'année.

Les 3293 (3211) élèves pris en charge, examinés et/ou traités représentent un pourcentage de 9,43% (9,46%) de tous les élèves des classes enfantines, primaires, de développement et du CO.

2319 (2212) élèves pour 8,90% (8,79%) ont été vus dans la partie francophone et 974 (999) élèves pour 10,99% (11,38%) dans la partie alémanique. Le pourcentage d'élèves pris en charge selon le niveau scolaire est le suivant: classes de développement: 34,82% (35,16%), classes enfantines: 13,23% (12,3%), classes primaires: 10,52% (10,34%), CO: 5,31% (5%), classes pré gymnasiales: 2,34% (2,23%), classes générales: 4,86% (4,65%), classes à exigences de base: 8,68% (9,44%), classes de développement et accueil: 22,91% (15,92%).

67,42% (62,48%) des élèves suivis ont été signalés par le personnel enseignant, 21,93% (24,86%) par les parents, 4,72% (6,96%) par des logopédistes et les autres par des médecins et d'autres instances. 65 (23) élèves ont eux-mêmes pris contact avec les services de psychologie scolaire. Les motifs de signalement concernent le domaine des apprentissages scolaires 58,23% (58,05%), le domaine lié au comportement et à l'entourage familial ou social

48,26% (47,18%), ainsi qu'une problématique personnelle 34,72% (6,38%), les différentes catégories pouvant se cumuler.

Des mesures scolaires ont été proposées dans 20,87% (20,52%) des situations et des mesures pédagogiques/pédago-thérapeutiques dans 20,34% (19,53%) des cas. D'autres mesures telles que les conseils avec suivi (enseignants/parents) 36,99% (32,54%), les conseils à l'enseignant(e) ou à la famille (travail avec système) 28,60% (26,72%) et le soutien psychologique 44,53% (45,25%), ont été plus fréquemment proposées. 5,68% (6,42%) des situations n'ont nécessité aucune mesure particulière.

60,40% des élèves signalés sont des nouveaux cas. 24,50% des prises en charge ont débuté l'année précédente. 4,10% des élèves ont bénéficié d'un traitement de 4 ans ou plus. 63,91% des cas ont nécessité une intervention de 1 à 10 heures. Pour 10,40% des élèves, la prise en charge a duré plus de 20 heures.

#### 2.8.6c Services de logopédie

Secteur	Nombre d'enfants	% de la population scolaire	Garçons	Filles
francophone	2034 (1981)	7,81	1207	827
alémanique	1129 (1176)	12,74	711	418
Total	3163 (3157)	9,07	1918	1245

Répartition par degré scolaire:

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	32	49	81	-
Ecole enfantine	366	261	627	17,29
Ecole primaire	1448	659	2107	10,66
Classe de développement	59	66	125	39,94
Cycle d'orientation	129	94	223	1,94
<b>Total</b>	<b>2034</b>	<b>1129</b>	<b>3163</b>	<b>9,07</b>

Dont en traitement durant l'année

Sarine	1080
Sarine (sans ville)	753
Fribourg Ville	327
Broye	213
Glâne	201
Gruyère (dont 13 enfants de langue allemande)	413

—  
 2009

Lac (francophone)	121
Lac (alémanique)	343
Singine	697
Veveyse	95
<b>Total</b>	<b>3163</b>

Interventions prises en charge sous forme de mesures renforcées

Partie francophone (1163)	1132 soit 72,85%
Partie alémanique (432)	422 soit 27,15%
<b>Total (1595)</b>	<b>1554 soit 49,13%</b>

#### 2.8.6d Services de psychomotricité

Durant l'année scolaire 2008/09, dans l'ensemble du canton, 742 enfants ont consulté les services auxiliaires scolaires de psychomotricité.

Partie francophone	591 (557) enfants, dont 151 filles et 440 garçons, soit le 2,27% de la population scolaire
Partie alémanique	151 (150) enfants, dont 33 filles et 118 garçons, soit le 1,71% de la population scolaire
<b>Total</b>	<b>742 (707) enfants soit 2,13% (2,08%) de la population scolaire</b>

Répartition dans les degrés scolaires

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	12	0	12	-
Ecole enfantine	143	49	192	5,29
Ecole primaire	418	101	519	2,62
Classes de développement	12	0	12	3,83
Cycle d'orientation	6	1	7	0,06
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>151</b>	<b>742</b>	<b>2,13</b>

Répartition dans les districts

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (francophone)	14	38	52
Fribourg Ville (alémanique)	5	10	15
Sarine (francophone, sans Fribourg)	38	129	167
Broye	18	61	79
Glâne	38	79	117
Gruyère	13	51	64
Lac (français)	11	24	35
Lac (alémanique)	17	52	69
Singine	11	56	67
Veveyse	19	58	77
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>558</b>	<b>742</b>

Les statistiques de l'année scolaire 2008/09 montrent une stabilité dans les signalements dans la partie alémanique (+ 1) et une augmentation dans la partie francophone (+34). Au total 742 élèves ont consulté les services de psychomotricité durant cette année, représentant 2,13% de la population scolaire, soit 591 enfants pour la partie francophone et 151 enfants pour la partie alémanique. La répartition par sexe correspond à 75,20% de garçons et 24,80% de filles.

85,85% des signalements et des traitements concernent les enfants scolarisés de l'école enfantine à la 3<sup>e</sup> année.

67,9% des signalements sont effectués par le personnel enseignant, les autres demandes étant formulées par les psychologues 10,2%, les parents 9,3%, les logopédistes 7,4%, et divers professionnels 5,2%. L'analyse des situations après les entretiens, les observations, les examens psychomoteurs, conduit à des conseils 39,5%, des traitements 53,2% et 7,3% des signalements traités n'exigent pas de suite. Les enfants dont les difficultés nécessitent un traitement sont orientés majoritairement vers une thérapie individuelle, des prises en charge en groupe étant également parfois indiquées. La durée des interventions est de six mois à deux ans pour 96,3% des cas.

La moyenne cantonale de la dotation se situe à un poste pour 2651 élèves, employant 25 psychomotriciens répartis sur 13,16 postes (+0,71).

## 2.9 Échanges scolaires

### 2.9.1 Généralités

L'année 2009 a été marquée par la participation au mois de janvier à START au Forum des professions à Fribourg avec les partenaires d'Intermundo, de l'Office fédéral des migrations et de l'Ecole des métiers. Le bilan a été très positif. Une nouvelle participation en

## 2009

2011 a d'ores et déjà été décidée pour autant que les partenaires y participent.

La coordination a intensifié une nouvelle fois sa campagne d'information par des conférences et des présentations des différents programmes d'échanges tout au long de l'année au sein du canton de Fribourg et dans les autres cantons.

La mise en place et l'organisation du programme EA 8-9 (Échanges de classes) a vécu au mois de septembre 2009 à Berne son 1<sup>er</sup> séminaire de bilan avec le succès attendu.

Le site Internet [www.bucoli.ch](http://www.bucoli.ch) a été visité durant l'année 2009 par approximativement 6000 visiteurs. Le site est actuellement en phase de transformation pour trouver sa place sur la page officielle de l'Etat de Fribourg et vraisemblablement sera opérationnel dans le courant de l'année 2010.

### 2.9.2 Dixième année linguistique (DAL)

Le nombre de participant-e-s s'élève pour 2008/09 à 186 élèves et pour 2009/10 à 181 élèves placés. Une légère baisse a pu être constatée. Le rapport entre alémaniques (55 en 2008/09 / 64 en 2009/10) et francophones (131 en 2008/09 / 117 en 2009/10) n'a toujours pas trouvé l'équilibre. Par conséquent, la répartition des places provoque toujours quelques problèmes d'organisation. 26 élèves en 2008/09 et 28 élèves en 2009/10 ont choisi l'échange réciproque (variante 2).

### 2.9.3 Échanges élèves / classes (EEEC)

Les échanges de classes annoncés à la coordination ont atteint pour l'année scolaire 2008/09, quasiment le même nombre qu'en 2007/08; au total pour tout le canton, la coordination a enregistré tous degrés confondus, 29 classes annoncées et 2 échanges individuels au S2 (1 classe et 2 individuels en 2008/09). Les classes francophones ont été plus nombreuses que celles de la partie alémanique, 11 pour la partie alémanique, 18 pour la partie francophone.

Il est à remarquer que le nombre d'échanges est certainement supérieur du fait que certains échanges directs entre les établissements scolaires échappent à la coordination.

### 2.9.4 Échanges individuels pendant les vacances (EIV)

La coordination a pu constater une diminution globale de la participation avec 65 francophones placé-e-s (77 en 2008) dont 1 au Tessin et 11 alémaniques placé-e-s (30 en 2008) dont 2 au Tessin. Le total de participant-e-s fribourgeois (alémaniques et francophones) se porte dès lors pour l'année 2009 à 78 (2008: 107 élèves). Il apparaît à nouveau un grand écart en faveur des francophones placés.

La diminution s'explique notamment par le fait que les inscriptions devaient se faire impérativement par le système électronique (pas de format papier), ce qui a posé quelques difficultés aux élèves voulant participer. Le système a également montré quelques faiblesses, ce qui a eu comme conséquence qu'un certain nombre d'élèves n'a pas pu s'inscrire. Le système électronique sera revu et amélioré d'une manière simple et efficace pour l'édition 2010. Ce nouveau système électronique d'inscription pour les élèves via Internet a été mis en place pour l'année scolaire 2008/09; il est géré par ch échanges de jeunes à Soleure.

### 2.9.5 Échanges de classes, degré 8 – 9 (EA 8-9)

Un nouveau programme d'échanges de classes (EA 8-9) a vu le jour dans le courant du printemps 2008, porté conjointement par NW EDK et la CIIP. Le responsable fribourgeois des échanges scolaires est le chef de projet EA 8-9 pour la CIIP. 10 classes y ont participé pour la première année en 2008/09. Les cantons concernés fournissent 1 classe, les cantons bilingues 2 classes. Le séminaire du bilan 1 et le séminaire de lancement 2 ont eu lieu en septembre 2009 à Berne et ont été couronnés de succès. La 2<sup>ème</sup> volée 2009/10 comporte 16 classes et fonctionne sur le même principe qu'en 2008/09.

## IV. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIÈME DEGRÉ

### 1. Missions

Le Service de l'enseignement secondaire du 2<sup>e</sup> degré (S2) est responsable de la gestion administrative et pédagogique des filières de formation de la maturité gymnasiale, du certificat de culture générale et des études commerciales à plein temps. Il est plus précisément chargé de superviser:

- > l'organisation et la pédagogie de l'enseignement;
- > l'administration générale et financière;
- > l'engagement et la formation continue des enseignants;
- > la construction et l'aménagement;
- > la coordination cantonale et intercantonale.

L'enseignement est dispensé dans les établissements scolaires cantonaux suivants: le Collège St-Michel, le Collège Ste-Croix et le Collège de Gambach, à Fribourg, le Collège du Sud à Bulle, l'Ecole

—  
2009

de culture générale à Fribourg. De plus, le S2 gère, en collaboration avec la Direction des gymnases vaudois, le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne.

*Chef de service: M. Nicolas Renevey.*

## 2. Activités

### 2.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2009/10, l'effectif des élèves des écoles cantonales du S2 se présentait ainsi:

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10	2008/09		2009/10			
fr.	1393 = 41.31%	1377 = 41.49%	1979 = 58.69%	1942 = 58.51%	3372	155	21.75	3319	160	20.74
al.	496 = 38.72%	514 = 37.57%	785 = 61.28%	854 = 62.43%	1281	57	22.47	1368	57	24.00
total	1889 = 40.60%	1891 = 40.35%	2764 = 59.40%	2796 = 59.65%	4653	212	21.95	4687	217	21.60

A cela s'ajoute le cours préparatoire voie professionnelle santé de l'ECGF, soit 23 étudiant-e-s (1 classe) et l'effectif des élèves fribourgeois du GYB, à savoir 485 (450).

Par rapport à la rentrée 2008, les effectifs des élèves du S2 se sont très légèrement accrus dans leur ensemble (+1,3%). Mais cela est dû uniquement à l'augmentation relevée au GYB et surtout au Collège du Sud. Dans les établissements de la ville de Fribourg les effectifs sont en légère baisse, avec toujours un accroissement de la proportion des élèves germanophones. Ceci doit être cependant relativisé car tous les élèves des classes bilingues sont généralement recensés dans les sections alémaniques. La proportion des filles reste stable à 61% contre 39% de garçons.

### 2.2 Enseignement

#### 2.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au GYB. La révision partielle de la réglementation concernant la maturité gymnasiale, initiée en juin 2007 par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) est maintenant réalisée pour les trois premiers niveaux. Seules les classes terminales restent soumises à l'ancienne réglementation.

#### 2.2.2 Ecole de culture générale

Cette formation est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg, (ECGF), le Collège du Sud et le GYB et aboutit, en trois ans, au certificat ECG, dans deux domaines: santé ou socio-éducatif. L'ouverture des filières de maturité spécialisées, complétant

le certificat ECG moyennant une année supplémentaire est envisagée pour la rentrée 2010, selon trois orientations: santé, social et pédagogique.

#### 2.2.3 Ecole de commerce à plein temps

Cette filière est offerte aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Elle conduit à un diplôme de commerce et/ou à la maturité professionnelle commerciale (MPC).

L'OFFT a engagé une réforme intitulée «Avenir des Écoles de commerce», destinée à renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps, lesquelles délivreront ensuite des certificats fédéraux de capacité (CFC) d'employé-e-s de commerce et des certificats de maturité professionnelle commerciale (MPC). La mise en vigueur de cette réforme dans le canton est prévue pour la rentrée 2011.

#### 2.2.4 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 394 (461) élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 18 (19) classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complète et partielle. La session 2009 a vu la remise de 109 (73) certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

#### 2.2.5 3<sup>e</sup> heure de sport

A la rentrée 2009, la 3<sup>e</sup> leçon hebdomadaire d'éducation physique a été introduite dans toutes les classes du S2, sauf au collège de Gambach et à l'ECGF où cela ne sera possible qu'après la

—  
2009

construction des nouvelles halles de sport. Dans ces deux écoles, les élèves qui le désirent peuvent suivre une 3<sup>e</sup> leçon hebdomadaire de sport, sous forme de cours facultatif.

## 2.3 Conférence et commissions

### 2.3.1 Conférence des recteurs des collèges cantonaux

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB, sous la présidence du chef de service S2; les recteurs et rectrice des collèges se réunissent en séances spécifiques présidées par un recteur. Outre les affaires courantes de gestion pédagogique et administrative des écoles, la conférence a abordé les sujets suivants: équipement technique des salles de classe pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (tic) dans l'enseignement; gestion des travaux de maturité; stratégies de l'enseignement des langues étrangères au S2.

### 2.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année, pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

### 2.3.3 Informatique

La Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI) conduit ses travaux par le biais de deux sous-commissions. Celle s'occupant de la technique procède à l'inventaire du matériel, élabore les propositions de budget et coordonne les procédures pour la gestion des réseaux, l'acquisition et l'entretien des équipements. La sous-commission pédagogique a poursuivi sa réflexion sur le renouvellement de l'enseignement de l'informatique dans les écoles secondaires du 2<sup>e</sup> degré. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le chef de service, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Au Centre fri-tic s'est poursuivie la formation des enseignants du S2 dans l'utilisation pédagogique des techniques de l'information et de la communication. Le Centre fri-tic assure aussi la formation des personnes ressources dans ce domaine.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HarmAdminEcoles) et de la mise en place d'un centre de maintenance informatique pour les écoles du S2 (CME), ceci en collaboration avec le SITel.

### 2.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente au niveau des certificats de maturité gymnasiale et des diplômes de commerce et MPC, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2009. Le président du jury des examens finaux de l'ECGF et le nouveau président du jury du GYB ont collaboré à ces travaux.

### 2.3.5 Échanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire du deuxième degré avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

## 2.4 Services auxiliaires

### 2.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique (CPS2) a poursuivi son activité selon les structures mises en place. L'équipe du CPS2 occupe trois personnes, représentant un taux d'activité total de 0.5 EPT. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

### 2.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La communication et l'entraide entre les différents services sont fonctionnelles et efficaces. Cette cohésion est appuyée par une rencontre annuelle organisée par le S2. La formation des nouvelles médiatrices et nouveaux médiateurs est assurée en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire (SEnOF) et le Service de la formation professionnelle (SFP); un nouveau cycle de formation a débuté en automne 2009 et s'achèvera en septembre 2011.

## 2.5 Associations

### 2.5.1 Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS)

En 2009, la DICS a rencontré l'association à propos des sujets suivants: l'avenir du gymnase en Suisse et dans le canton, ainsi que l'organisation des travaux de maturité.

## 2009

### 2.5.2 Associations de parents d'élèves

La DICS a rencontré les associations francophones des parents des collèges ainsi que l'association alémanique des collèges de la ville de Fribourg.

### 2.6 Formation continue des enseignants

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS), l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte.

### 2.7 Bâtiments et constructions

Les travaux relatifs au réaménagement des bâtiments et aux nouvelles constructions du Collège de Gambach ont commencé durant l'été 2009. D'autre part la DICS, en collaboration avec le Service des bâtiments (SBat) a organisé un concours d'architecture en vue de l'agrandissement du Collège du Sud.

### 2.8 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). D'autre part, M. Matthias Wider, recteur du collège St-Michel, participe à celles des cantons du Nord-Ouest (NW-EDK). Cette collaboration touche plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, ainsi que la réforme de l'école supérieure de commerce et de l'école de culture générale. En 2009, la CDIP a institué une nouvelle Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), à laquelle prend part le chef de service S2.

## 3. Collège Saint-Michel

### 3.1 L'école en bref

Études:	maturité gymnasiale (toutes les options), établissement bilingue
Élèves:	1311 au total
Corps professoral:	151 enseignant-e-s (111,53 EPT)
Recteur:	M. Matthias Wider
Adresse:	Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

## 3.2 Élèves

### 3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2008/09	2009/2010	2008/09	2009/10
Gymnase francophone	735	732	34	34
Gymnase alémanique	570	579	24	25
Total	1305	1311	58	59

Domicile	2008/09	2009/10
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	1297	1304
Elèves domiciliés dans un autre canton	8	7

### 3.2.2 Admissions

	2008/09	2009/10
Elèves admis en 1 <sup>re</sup> année (215 fr. + 126 dt.)	346	341
Elèves admis en 2 <sup>e</sup> année	30	34
Total	376	375

## 2009

### 3.2.3 Certificats délivrés

Options spécifiques	Francophones	Germanophones	Bilingues	Total
Grec	5	0	3	8
Latin	3	0	2	5
Italien	13	7	2	22
Espagnol	33	12	20	65
Physique + Appl. Maths	6	14	0	20
Biologie + Chimie	53	13	1	67
Economie et droit	33	17	12	62
Arts visuels	15	11	7	33
Musique	1	6	3	10
Total	162	80	50	292

Au total, 302 candidat-e-s, 167 en section francophone et 135 en section alémanique se sont présent-e-s aux examens. Il y eut 2 retraits avant inscription aux examens et 10 échecs, 7 chez les francophones, 2 chez les alémaniques et 1 dans les classes bilingues: 292 certificats furent donc délivrés. La répartition de ces certificats par option est la suivante:

Remarque: Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les gymnases de la ville de Fribourg, 41 étudiants des Collèges de Ste-Croix et de Gambach ont passé leurs examens d'option complémentaire au Collège Saint-Michel et 35 élèves de St-Michel ont passé les mêmes examens dans les autres collèges de la ville.

### 3.3 Marche générale de l'école

#### 3.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone

Rencontres parents – professeurs au cours des mois de février et mars 2009, après les résultats du 1<sup>er</sup> semestre, pour les classes de 1<sup>re</sup>. Le taux de participation des parents à ces séances est d'environ 70%. Pour les autres degrés, des rencontres ponctuelles sont organisées à la demande des parents ou des étudiants eux-mêmes.

Les parents sont en outre régulièrement informés par l'intermédiaire des bulletins de notes fournis aux élèves au 1<sup>er</sup> mi-semestre, au semestre et à la fin de l'année scolaire.

Séances d'information au début du mois de septembre 2009 pour les parents des élèves de 1<sup>re</sup> année: présentation des études (esprit, programmes, méthodes de travail) par les proviseurs.

Le recteur et les proviseurs ont rencontré le comité des parents d'élèves.

En section alémanique

Au mois de février se sont tenues les soirées de parents pour les classes de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup>, rencontres bien fréquentées. Les parents des futurs élèves ont été invités à une soirée d'information à la fin du mois de juin (deux séances). A cela s'ajoutent les rencontres individuelles entre parents et proviseurs pour discuter les problèmes concrets de quelques élèves.

Le recteur et les proviseurs ont participé à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, ils ont rencontré les deux co-présidents pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

#### 3.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
151 Enseignants-e-s au 1 <sup>er</sup> septembre 2009	58	93	111,53

12 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 6 pour moins de 12 et 6 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

4 professeur-e-s ont fait valoir leur droit à la retraite et 2 ont quitté le Collège en fin d'année scolaire.

#### 3.3.3 Activités culturelles et éducatives

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, une pour chaque section linguistique.

—  
2009

Liste des principales activités culturelles en section francophone:

- > Opéra à l'Université de Fribourg; Spectacles au Théâtre des Os-  
ses à Givisiez; Cabaret: *Coup de théâtre* du Théâtre des collèges  
St-Michel et Ste-Croix; *DUNANT*, présenté par la troupe de  
Théâtre de l'ECGF à l'occasion des 100 ans de la Croix-Rouge  
Fribourgeoise; *Le Château* de Kafka par la compagnie Pasquier-  
Rossier; *Le Général Guisan monte en grade*.
- > Participation au Festival international du film de Fribourg;  
*Gran Torino* de Clint Eastwood.
- > Visite de l'exposition sur le colonialisme avec conférence.
- > Rencontre avec l'écrivain suisse Hansjörg Schneider pour une  
lecture de *Tod einer Ärztin*.

En section alémanique:

- > Thème «Fil Rouge» USA (2008/09): Yes, we can! Yes, can we  
really? L'élection de Barack Obama: analyse et conséquences.  
USA – Schlaglichter aus Politik, Kultur und Alltag. Echoes in  
Blues: concert de Walter Liniger.
- > Thème «Fil Rouge» Weltall-Astronomie (2009/10): Film «Gali-  
leo Galilei – Der Kampf um die Sterne»
- > Rencontres avec Urs Widmer et Hansjörg Schneider, écrivains  
suisses; Conférence et rencontre avec Serkalem Fasil, Ethiopie;
- > Participation au Festival international du film de Freiburg:  
«Meninas» (Brésil); Films «Into the Wild», «Die Welle»;
- > Théâtre «Ein Wintermärchen» de William Shakespeare par le  
groupe de théâtre des trois collèges fribourgeois; Théâtre «Die  
Leiden des jungen Werthers» de Johann Wolfgang Goethe.

A l'occasion de son concert annuel, la Fanfare du collège, sous la  
direction de M. Pierre-Etienne Sagnol, a présenté son nouveau  
CD. Le Chœur St-Michel a effectué son traditionnel camp musi-  
cal à carnaval. Sous la houlette de son directeur, M. Philippe Sa-  
voy, il a donné plusieurs concerts publics et participé au Festival  
Musica Mundi à Venise (diplôme d'or et d'argent). Il a également  
chanté dans «Peer Gynt» de Grieg (Murtenclassics) et donné un  
concert de Noël.

### 3.3.4 Evénements particuliers

La 103<sup>e</sup> Fête de Saint Nicolas s'est déroulée le samedi 5 décembre  
2009. Le dernier vendredi de décembre, le Collège Saint-Michel a  
organisé une journée thématique, dite *Dies Collegiarius*. Après des  
cours surprise dispensés par les professeurs, les élèves et le corps  
professoral se sont rassemblés pour fêter Noël.

### 3.3.5 Échanges scolaires

Échanges individuels: en 2009/10, 20 étudiant-e-s de la section  
francophone et 9 de la section alémanique passent une année  
dans une autre région linguistique (USA, Allemagne, Amérique  
du Sud, Suisse alémanique) et le Collège accueille 20 étudiants  
étrangers. 4 élèves de la section alémanique passent six mois au  
Chili (Ecole Suisse de Santiago de Chile). Pendant ce temps, leurs  
familles accueillent leur camarade chilien.

En hiver 2009, 7 élèves de 2<sup>e</sup> année ont passé deux semaines dans  
un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux  
autres semaines au Collège Saint-Michel le (la) camarade aléma-  
nique.

### 3.3.6 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences po-  
litiques» ont participé aux journées SUNESCO dans la salle du  
Grand Conseil. Pendant la semaine du 31 mars au 3 avril, la plu-  
part des élèves de 3<sup>e</sup> ont participé à des journées thématiques.  
Les classes de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années de la section alémanique ont  
suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu  
l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie  
et interdisciplinaire.

Environ 35 élèves profitent de l'offre Tandem.

Cette année, le collège compte sept classes bilingues, trois en 2<sup>e</sup>,  
deux en 3<sup>e</sup> et deux en 4<sup>e</sup> année. Les élèves des classes bilingues  
suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention  
bilingue» prévue par la nouvelle maturité.

## 3.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

- > Au Lycée: réfection, transformation des armoires d'entreposage  
des produits chimiques et sécurisation de la ventilation.
- > Au Bâtiment bleu (Nouveau bâtiment): réfection et réaménage-  
ment d'un local de pique-nique pour élèves.
- > Au Gymnase et dans les anciens bâtiments: rénovation complè-  
te de 4 salles de classe (ancien Internat/2e); travaux ponctuels  
dans différents locaux, salles et corridors; rénovation du bureau  
du secrétariat du rectorat.
- > Au Centre sportif: assainissement chauffage (distribution  
d'énergie).

—  
2009**4. Collège Sainte-Croix****4.1 L'école en bref**

Études: maturité gymnasiale (toutes les options),  
établissement bilingue

Élèves: 959 au total

Corps professoral: 127 enseignant-e-s (83,78 EPT)

Rectrice: Mme Christiane Castella Schwarzen

Adresse: Rue Antoine-de-St-Exupéry 4, 1700 Fribourg

**4.2 Élèves****4.2.1 Effectifs**

	Elèves		Classes	
	2008/09	2009/2010	2008/09	2009/10
Gymnase francophone	574	570	25	25
Gymnase alémanique	315	290	14	13
Section bilingue	92	99	4	5
Total	981	959	43	43

Domicile	2008/09	2009/10
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	975	952
Elèves domiciliés dans un autre canton	6	7

**4.2.2 Admissions**

	2008/09	2009/10
Elèves admis au gymnase en 1 <sup>re</sup> année (section fr. + al.)	249	243
Elèves admis au gymnase en 2 <sup>e</sup> année	0	0
Total	249	243

2009

4.2.3 Certificats délivrés

En juin 2009, 221 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 212 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Germanophones	Bilingues	Total
Grec	9	0	0	9
Italien	9	5	2	16
Anglais	3	8	0	11
Espagnol	28	13	10	51
Physique + Appl. Maths	12	13	0	25
Biologie + Chimie	10	8	3	21
Economie et droit	26	20	6	52
Arts visuels	12	5	6	23
Musique	3	1	0	4
Total	112	73	27	212

4.3 Marche générale de l'école

4.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone: 20 réunions de parents pour 13 classes: participation de 60% des parents; une soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique: 11 réunions de parents pour 7 classes: participation de 50% des parents; une soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section bilingue: 1 réunion de parents pour 1 classe: participation de 45% des parents.

Assemblées des associations de parents et Commission d'école: la direction a participé à deux séances.

4.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
127 Enseignants-e-s au 1 <sup>er</sup> septembre 2009	66	61	83,78

6 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 3 pour moins de 12 et 3 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

4.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Représentations théâtrales, opéra, concert, cinéma: «Veronica» de Mauricio Farias; «Luftbusiness» de Dominique de Rivaz; «La

Finta Giardiniera» opéra de Mozart; «Forteresse» de Fernand Melgar; «Home» d'Ursula Meier; Théâtres: «Dunant» de Michel Beretti; «Coup de théâtre» cabaret de Jean-Paul Alègre; concert du chœur de chambre de l'université de Fribourg «To Axion Esti» de Mikis Theodorakis; «Ein Wintermärchen» de Shakespeare; «Lekombinaqueneau» de Raymond Queneau ; «Un éclat de bonheur» de Jean Winiger; «Le jeu de l'amour et du hasard» de Marivaux; English théâtre: «The Muse Sneezes»; «Britannicus» de Jean Racine.

Expositions: «Moi fasciste»; dans le cadre de l'année mondiale de l'astronomie, le Collège Sainte-Croix a présenté une exposition du 20 mars au 30 avril 2009; visite de «Pour tout l'or des mots»; WINS, orientation aux études et participation aux journées portes ouvertes à l'UNIFR.

Nouveau concept des journées sportives: 3 jours consécutifs, 12 activités à choix; Collégiades, tournois interclasses durant toute l'année scolaire (15 sports d'équipe et 5 disciplines individuelles); participation avec les équipes de basket au derby contre les équipes du collège St-Michel; championnats suisses des écoles du secondaire II à Bienne; giantXtour, journée de qualification et finale nationale à Leysin.

4.3.4 Evénements particuliers

> Débats politiques: Initiative constitutionnelle «fumée passive et santé» et loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes; l'arrêté fédéral portant sur l'approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et l'Union européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi

2009

qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie.

- > Parlement francophone des jeunes à Paris, un élève sélectionné.
- > Assemblée générale de l'ONU (simulation) sur le thème de l'éducation à la citoyenneté à la salle du Grand Conseil, collaboration entre les 3 collèges de la ville.
- > Voyage à Bamberg en Allemagne.
- > EYP (european youth parliament): visite de Vienne (France) par la session nationale; organisation du débat au Collège sur le thème «construire l'Europe».
- > Amnesty International: action pour la journée internationale des droits de l'Homme.
- > Concert à Avenches: «De Bach à Sister Act» collaboration des classes et de l'atelier choral du collège d'Avenches.
- > SUNESCO: «environnement construit et développement durable».

4.3.5 Journées thématiques

Pour la première fois, tous les élèves ont participé aux journées thématiques, un concept élaboré par un groupe de pilotage. Les journées thématiques de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> année se sont construites autour du thème de l'énigme, qui a été décidé par les élèves de 1<sup>er</sup> de l'année précédente et par les enseignants. Les journées thématiques de 3<sup>e</sup> année ont eu lieu dans le cadre de l'option spécifique: énigme historique, conception d'une énigme et interview de personnes, l'énigme identitaire, chasse au trésor, l'énigme dans la littérature française, le changement climatique dans les arts visuels, semaine économique, énigmes sur l'identité, premiers regards philosophiques, énigmes mathématiques et illustration, énigmes et mathématiques, la poésie moderne: une lecture énigmatique? Enquêtes chimiques (Sherlock Holmes et la chimie), pourquoi le ciel est noir la nuit et autres énigmes cosmologiques, l'énigme de la drogue, création de publicités énigmatiques, l'œuvre d'art comme énigme, énigmes criminologiques (biologie et chimie), organiser une nuit de la lecture autour de l'énigme, Afrique – un continent énigmatique.

4.3.6 Échanges scolaires

2 élèves en Suisse alémanique, 4 élèves de Suisse alémanique au Collège, 21 élèves aux USA, en Allemagne et en Autriche. 9 élèves des USA, d'Allemagne et de Hongrie au Collège.

4.3.7 Programmes, études, bilinguisme

Bilinguisme:

5 élèves francophones en section alémanique; 5 classes bilingues.

Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 27 élèves, 15 alémaniques et 12 francophones.

Tandems individuels (plus de cent) et tandems de classes (pratiquement toutes les classes de langue 2).

Échanges avec divers gymnases de Suisse et d'Allemagne (séjours de 3 à 5 semaines).

4.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

Rénovation du secrétariat, de deux bureaux de proviseurs, du couloir de la direction. Suite à un dégât d'eau dû à la rupture d'une gaine technique de chauffage, changement du sol de la bibliothèque-médiathèque. En lien avec l'engagement d'une spécialiste en information documentaire et bibliothéconomie, archiviste, transformation du bureau et du comptoir de la bibliothèque-médiathèque. Récupération, pour les besoins en locaux du Collège, du 1<sup>er</sup> étage de la Villa Gallia ayant nécessité des travaux de peinture, d'électricité et de rénovation des sols. Suite du remplacement des chaises d'élèves et première étape du remplacement des pupitres. Remplacement des gaines techniques du chauffage et rinçage des serpentins du chauffage de sol.

5. Collège de Gambach

5.1 L'école en bref

Études: maturité gymnasiale (option langues modernes, biologie et chimie, économie et droit), école de commerce à plein temps, formation cantonale d'assistant-e en gestion et administration (AsGA); établissement bilingue

Élèves: 665 au total

Corps professoral: 93 enseignant-e-s (62,81 EPT)

Recteur: M. Jean-Pierre Bugnon

Adresse: Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

—  
2009

## 5.2 Élèves

—  
5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2008/09	2009/2010	2008/09	2009/10
Gymnase francophone	290	255	14	14
Gymnase alémanique	213	213	9	9
Ecole de commerce francophone – diplôme	82	83	4	4
Ecole de commerce francophone – MPC	30	41	2	2
Ecole de commerce alémanique – diplôme	47	42	2	2
Ecole de commerce alémanique – MPC	15	20	1	1
Assistant-e en gestion et en administration fr. + al. (AsGA)	12	11	1	1
<b>Total</b>	<b>689</b>	<b>665</b>	<b>33</b>	<b>33</b>

Domicile	2008/09	2009/10
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	679	658
Elèves domiciliés dans un autre canton	3	3
Elèves domiciliés à l'étranger (échanges)	7	4

## 5.2.2 Admissions

	2008/09	2009/10
Elèves admis au gymnase	140	109
Elèves admis à l'école de commerce et MPC	66	70
Elèves admis à l'AsGA (ass. gestion et administration)	12	11
<b>Total</b>	<b>218</b>	<b>190</b>

## 5.2.3 Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale

En juin 2009, 100 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 97 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Germanophones	Bilingues	Total
Italien	10	5	2	17
Anglais	5	7	0	12
Espagnol	13	1	1	15
Biologie + Chimie	9	6	5	20
Economie et droit	21	8	4	33
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>97</b>

2009

Diplôme d'études commerciales

Sur 52 candidat-e-s, 41 ont obtenu le diplôme d'études commerciales; en section francophone 23 et en section alémanique 18.

Certificat de maturité professionnelle commerciale

Sur 14 candidat-e-s, 14 ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

Formation cantonale d'Assistant-e en Gestion et en Administration (AsGA)

Sur 12 candidat-e-s, 12 ont obtenu le diplôme.

5.3 Marche générale de l'école

5.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

Dix-huit réunions des parents d'élèves ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2009.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2009 pour les nouveaux élèves de chaque section et de nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction.

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école. Il a également participé à trois soirées d'information destinées aux parents des élèves des CO.

5.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
93 Enseignants-e-s au 1 <sup>er</sup> septembre 2009	42	51	62,81

5 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s à temps partiel.

A la fin de l'année 2008/09, 1 professeur a pris sa retraite, 1 une demi-retraite; 3 ont quitté le collège pour diverses raisons; 2 ont pris un congé sabbatique.

5.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

- > Divers films dans le cadre du Festival international du film de Fribourg accompagnés de journées thématiques pour les classes intéressées.
- > Divers spectacles et concerts.
- > Visites et déplacements: camp de sport, visites d'entreprises, journées d'études, travaux pratiques en laboratoire à la faculté

des sciences de l'Université de Fribourg, participation au SUNESCO et à la finale suisse de «La Jeunesse débat».

- > Les journées thématiques: le nouveau collège, les méthodes de travail, des activités interdisciplinaires, des modules de formation MPC, la pratique professionnelle.
- > Diverses séances d'information/conférences, «People with AIDS».
- > Trois journées consécutives polysportives et ski; diverses compétitions et tournois.

5.3.4 Échanges scolaires

Un échange d'élèves d'une dizaine de jours a eu lieu en avril avec le Collège Harker de San Jose, Californie. L'accueil à Fribourg s'est déroulé au mois de juin.

5.3.5 Programmes, études, bilinguisme

Réforme de l'école de commerce

Le Groupe de travail chargé de la mise en œuvre du projet «Avenir des écoles de commerce» dans le canton de Fribourg a poursuivi ses travaux. Le concept définitif ainsi qu'une nouvelle grille horaire ont été arrêtés. Plusieurs journées de formation et de travail ont été mises sur pied en collaboration avec l'IFFP afin de rédiger les nouveaux plans d'études cantonaux. L'école de commerce fribourgeoise accueillera prioritairement des candidat-e-s à la maturité professionnelle commerciale (MPC). L'accès à la formation commerciale renouvelée sera possible dès l'année scolaire 2011/12. Les premiers certificats conformes à la nouvelle réglementation seront délivrés en 2014.

Qualité de l'enseignement

Le projet «Amélioration de la qualité de l'enseignement», initié au début de l'année scolaire 2008/09, se poursuit comme prévu. L'évaluation des premiers travaux mis en œuvre a permis d'effectuer les correctifs et adaptations nécessaires. De plus, de nouveaux projets ont vu le jour. L'effet «boule de neige» de la démarche est indéniable. La plupart des groupes de discipline ont à cœur de mettre sur pied des projets réalistes exigeant une pleine collaboration des enseignants. Ce constat réjouissant incite à la poursuite de l'expérience.

Mentoring

Le service de médiation a développé un projet original d'accompagnement des nouveaux élèves: le mentoring. Le but de la démarche est double: améliorer l'environnement scolaire des jeunes élèves et faciliter la transition CO – collège. Une meilleure gestion du stress en est l'une des préoccupations majeures. A son entrée au collège, chaque nouvel élève est attribué à un mentor, élève de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année dûment sélectionné et formé. Le mentor a pour tâche

## 2009

de familiariser ses protégés avec la vie de l'école en leur apportant son soutien pour faire face aux nouvelles exigences de l'enseignement gymnasial. Les mentors collaborent avec les médiateurs qui assurent la supervision de l'opération. Les premiers résultats sont réjouissants. Ce projet a fait l'objet d'une communication à l'ensemble des médiateurs du canton, lors de la remise des certificats de fin de formation en septembre 2009.

### 5.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

#### 5.4.1 Bâtiments

Depuis septembre 2009, suite à la démolition des bâtiments dans le cadre du chantier du nouveau Collège de Gambach, il ne subsiste, sur le site même de l'école, que l'ancien bâtiment appelé bâtiment principal (A). 18,5 salles de classes sont situées dans un des bâtiments du cercle scolaire de l'ELP (bâtiment B). Les cours de musique sont dispensés au Collège Saint-Michel; les cours d'éducation physique ont lieu à l'ECGF ainsi qu'à la salle de sport de Sainte-Agnès, alors que l'Atelier de Théâtre Vertige s'exerce à l'aula du CO de Jolimont.

Les problèmes liés à la disposition des lieux de cours sont toujours aussi aigus, mais les nouvelles constructions et aménagements mettront un terme à cet état de fait.

#### 5.4.2 Aménagements réalisés en 2009

Bâtiment A: Équipement multimédia de la salle 21 (ancien laboratoire de langues). Aménagement de bureaux provisoires pour les proviseurs au rez-de-chaussée. Équipement d'une salle conjointe pour l'orientation/médiation/aumônerie (34a). Équipement multimédia des salles 20 et 43. Tableau interactif installé en salle multimédia 7.

Bâtiment B: (ELP): Aménagement d'une salle supplémentaire au sous-sol (53). Équipement multimédia des salles 53 et 85. Ordinateurs portables (unité mobile) pour le bâtiment B. Renouvellement du système d'obscurcissement des 4 salles en sous-sol.

#### 5.4.3 Projet du nouveau collège

L'été 2009 a été marqué par le défrichage de la parcelle ainsi que la «déconstruction» de trois corps de bâtiments. Un certain nombre d'aménagements provisoires ont également été réalisés durant l'été, de manière à maintenir l'établissement opérationnel durant toute la durée du chantier (bureaux provisoires, aménagements extérieurs et accès transitoires). Enfin, de nouvelles canalisations définitives (eau, gaz, électricité et évacuation des eaux usées) ont été réalisées. La poursuite du chantier se fera selon la planification arrêtée. Aussi, les travaux d'excavation démarreront au début du mois de février 2010. La construction du gros œuvre suivra. En conséquence, si tout se déroule comme prévu, les nouveaux bâtiments seront disponibles pour la rentrée 2012 et la totalité de l'ouvrage le sera pour la rentrée 2013.

## 6. Collège du Sud

### 6.1 L'école en bref

Études:	maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps, école de culture générale
Élèves:	1057 au total
Corps professoral:	124 enseignant-e-s (88,41 EPT)
Recteur:	M. François Piccand
Adresse:	Rue de la Léchère 40, Bulle

## 6.2 Élèves

### 6.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2008/09	2009/2010	2008/09	2009/10
Gymnase francophone	624	684	30	32
Ecole de commerce – diplôme	122	127	7	8
Ecole de commerce – MPC	33	41	0	0
Section ECG	211	205	10	11
Total	990	1057	47	51

—  
2009

En raison de la hausse des effectifs, quatre classes ont été ouvertes. La capacité d'accueil du bâtiment (750 élèves) est largement dépassée. L'horaire des classes a dû être prolongé.

Domicile	2008/09	2009/10
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	988	1055
Elèves domiciliés dans un autre canton	2	2

### 6.2.2 Admissions

	2008/09	2009/10
Elèves admis au gymnase	183	185
Elèves admis à l'école de commerce et MPC	75	57
Elèves admis à l'ECG	72	64
Total	330	306

### 6.2.3 Certificats délivrés

#### Certificat de maturités gymnasiales

En juillet 2009, au total 111 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 103 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Bilingues	Total
Grec	3	1	4
Italien	0	2	2
Anglais	6	2	8
Espagnol	24	1	25
Physique + Appl. Maths	5	3	8
Biologie + Chimie	20	6	26
Economie et droit	15	3	18
Arts visuels	7	1	8
Musique	3	1	4
Total	83	20	103

#### Diplôme d'études commerciales

Sur 35 candidat-e-s, 31 ont obtenu le diplôme.

#### Certificat de maturité professionnelle commerciale

Sur 10 candidat-e-s, 9 ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

#### Diplôme de culture générale

Sur 57 candidat-e-s, 50 ont obtenu le diplôme.

## 6.3 Marche générale de l'école

### 6.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

› Réunions des parents des classes de 1<sup>re</sup> année en décembre 2008; en février 2009, réunion des parents des classes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années.

› Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs).

—  
2009

- > Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et en cas de réorientation.
- > Séances d'information au début décembre 2009 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-ECG-gymnase).

### 6.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
124 Enseignants-e-s en septembre 2009	46	78	88,41

12 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 7 pour moins de 12 et 5 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

Aucun professeur n'a fait valoir son droit à la retraite.

### 6.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Peuvent être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- > Concerts, Opéra, Quatuor «Sine Nomine», Orchestre de chambre de Lausanne, Chœurs du Collège et de l'ECG.
- > Spectacles.
- > Films: p.ex. «Darfour, du sable et des larmes».
- > Conférences: «Cynthia assassinée: la femme chez les poètes d'amour à Rome» par Paolo Fedeli à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: «Droits de l'Homme, Résistance, Shoah», avec témoignage de Ruth Fayon, «Elie Wiesel» par Michaël de Saint-Cheron, «A quoi servent les droits de l'Homme dans la vie internationale» par Paul Grossrieder; «Conflit israélo-palestinien: point fort de l'histoire»; «Route de la Soie: le plus long marché du monde» par Bernard Olivier.
- > Diverses expositions.
- > Divers: semaine économique SEMECO, Etude Benchmarking, Forum «Réalités économiques», stages wins, job infos, concours de version latine, cours facultatif de chinois.
- > Activités thématiques: «Journées sur l'Islam»; visite du camp de concentration du Struthof (Alsace); visite du Parlement fédéral et du Kunstmuseum.

- > Activités sportives: journée «marche d'automne» en octobre, journée «blanche» (ski, en janvier), journée «verte» (diverses activités sportives ou culturelles) en juin.

### 6.3.4 Échanges scolaires

Les échanges scolaires sont nombreux et connaissent diverses modalités. 23 élèves ont séjourné à l'étranger: 11 pour une année, 1 pour 6 mois, 11 pour un séjour court. Le collège a accueilli 25 élèves pour des échanges unilatéraux.

Le partenariat culturel avec le Lycée Mahamane Alassane HAI-DARA de Tombouctou (Mali) s'est poursuivi dans le cadre des journées sur l'Islam. Des échanges réguliers ont lieu avec le Collège Edouard-Montpetit de Longueuil (Québec). Des rencontres annuelles ont lieu à Tilff (Belgique) entre le Dreikönigsgymnasium (Cologne) et le Miniemeninstituut (Louvain). Un partenariat a été conclu avec l'Ecole Datong de Shanghai.

### 6.3.5 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2009, le Collège comptait 194 élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques. Au terme de leurs études, les élèves qui ont suivi ce parcours obtiennent la mention bilingue selon le règlement de reconnaissance de la maturité gymnasiale.

## 7. Ecole de culture générale de Fribourg / ECGF

### 7.1 L'école en bref

Études:	Ecole de culture générale (domaines santé et socio-éducatif)
Élèves:	695 au total
Corps professoral:	82 enseignant-e-s (56,91 EPT)
Directeur:	M. Jean-François Comment
Adresse:	Avenue du Moléson 17, Fribourg

—  
2009

## 7.2 Élèves

## 7.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2008/09	2009/2010	2008/09	2009/10
Section francophone – 1 <sup>re</sup> année	203	186	10	10
2 <sup>e</sup> année	179	164	7	7
3 <sup>e</sup> année	140	176	6	7
Section alémanique – 1 <sup>re</sup> année	65	66	3	3
2 <sup>e</sup> année	39	55	2	2
3 <sup>e</sup> année	37	48	2	2
Total	663	695	30	31

Domicile	2008/09	2009/10
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	660	693
Elèves domiciliés dans un autre canton	3	2

## 7.2.2 Admissions

	2008/09	2009/10
Elèves admis en section francophone	214	205
Elèves admis en section alémanique	68	80
Total	282	285

De plus, 23 adultes formant une classe suivent les cours de compléments de formation pour l'entrée à la HES santé-social (HES-SO).

## 7.2.3 Diplômes délivrés

	Nbre de candidat-e-s aux examens	Nbre de réussites
Section francophone	136	132
Section alémanique	37	35

Aux cours de compléments de formation pour adultes, 13 adultes dont 3 femmes ont obtenu leur certificat de suivi des cours de compléments de formation relatifs à l'admission à la HES-SO.

## 7.3 Marche générale de l'école

## 7.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

> douze soirées réunissant parents, professeurs et élèves;

> deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;

> deux séances d'information à l'intention des élèves du degré 3 du CO et de leurs parents;

> une séance d'information pour l'organisation des cours de compléments de formation pour adultes.

La Commission d'école a tenu quatre séances; de plus, son Président et le Directeur se sont réunis à cinq reprises.

—  
2009

## 7.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
82 Enseignants-e-s en septembre 2009	41	41	56,91

6 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 3 pour au moins 12 heures hebdomadaires.

1 professeur est revenu après un congé non payé de deux ans.

5 professeur-e-s ont quitté l'Ecole en fin d'année, 2 pour un autre secteur de l'enseignement, 3 départs de l'Etat.

## 7.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

- > Films: «Home» d'Ursula Meier; participation au Festival international de films de Fribourg; «La Forteresse» de Fernand Melgar.
- > Théâtre, musique: «Musique traditionnelle africaine» par Idrissa Ouattara et son groupe Mirya; «Clios le Bandit»; «Hommage à Barbara»; «La Finta Giardiniera», «LéKombinaQueneau»; participation du groupe théâtral de l'ECGF au 100<sup>e</sup> anniversaire de la Croix-Rouge fribourgeoise, avec le spectacle «Dunant»; «Bluthochzeit»; «Schachnovelle»; «Antilopen»; «Oskar und die Dame in Rosa».
- > Visites, courses scolaires avec visites de 15 musées et sites de Suisse, excursions écologiques, visites d'expositions, de la centrale nucléaire de Mühleberg, et du Séculab à L'EPAI, du Musée de la photographie, du Salon du livre et d'«Energissima» à Fribourg.
- > Conférences: entretien de Charles Juliet, poète, dramaturge.
- > Aumônerie: activités liées à l'année liturgique, visites de 15 homes et institutions médicosociales, action de Noël, retraite intercollège au Simplon, ventes de l'Ecu d'or, de mimosa et d'oranges.
- > Sport: tournois traditionnels, matchs entre professeurs et élèves; participation aux Collégiades; camp d'hiver; journées polysportives, sport et marche de fin d'année scolaire.
- > Éducation: réalisation et présentation de films d'animation par des groupes d'élèves de l'option photo; participation à «Start 2009!» Forum des métiers; discussion des élèves avec le Président du Conseil des États 2009.

## 7.3.4 Événements particuliers

A l'occasion de la semaine spéciale «Santé-Social et Information professionnelle», 60 conférences et séances d'informations avec ateliers ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social, de l'éducation et du médico-technique.

## 7.3.5 Échanges scolaires

L'opération «Tandem», qui groupe des paires d'élèves des deux sections linguistiques, a concerné 35 participant-e-s, soit 21 francophones et 14 germanophones, répartis en 9 groupes.

6 classes du premier degré et 2 classes du troisième degré des deux sections linguistiques ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique par lettres, courriel puis rencontre avec le gymnase allemand de Bienne a été réalisé par 2 classes francophones de l'Ecole.

Un voyage linguistique de 5 jours à Edimbourg (Ecosse) a été organisé pour les élèves de l'option «English Conversation» de 3<sup>e</sup> année germanophone.

15 élèves sont partis en échanges externes, soit pour une année linguistique dans différents pays d'Europe et d'Amérique, en Australie et aussi en Suisse.

Le partenariat entre le Lycée provincial de Banfora au Burkina Faso et l'Ecole, consistant en dialogue Nord-Sud, aide humanitaire et échanges pédagogiques s'est concrétisé par un voyage de 10 élèves encadrés de 2 professeurs.

## 7.3.6 Programmes, études

Suite à une longue procédure, le système de «Management par la qualité» de l'ECGF a été auditionné et certifié ISO9001: 2008 par la SGS. Le certificat est valable du 29 juin 2009 au 28 juin 2012.

L'introduction de la Maturité spécialisée (MS), conformément au règlement de la CDIP concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale du 12 juin 2003, est en cours. Dès l'année scolaire 2010/11, les ECG cantonales délivreront la MS dans les domaines Santé, Social et Orientation pédagogie.

—  
2009**8. Gymnase intercantonal de la Broye****8.1 L'école en bref**

La particularité du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes: maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps avec maturité professionnelle commerciale post-certificat, école de culture générale

---

Elèves: 901 au total

---

Corps professoral: 95 enseignant-e-s (69 EPT)

---

Directeur: M. Thierry Maire

---

Adresse: Rue du Gymnase 1, case postale 188, Payerne

**8.2 Élèves****8.2.1 Effectifs**

	2008/09		2009/10		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2008/09	2009/10
1 <sup>re</sup> année de maturité	85	15	116	15	5	6
2 <sup>e</sup> année de maturité	89	99	81	74	8	7
3 <sup>e</sup> année de maturité	90	82	84	82	7	7
4 <sup>e</sup> année de maturité	66	58	79	77	3	7
1 <sup>re</sup> année ECG (*)	46	61	40	75	5	5
2 <sup>e</sup> année ECG (*)	35	43	38	42	3	3
3 <sup>e</sup> année ECG (*)	31	38	25	41	3	3
Maturité prof. commerciale	8	4	22	7	1	1
Total	450	400	485	413	35	39

(\*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-pédagogique) et école de commerce.

3 élèves hors canton dans le cadre de l'école de football de l'Association suisse de football de Payerne.

**8.2.2 Certificats délivrés**

Au terme de l'année scolaire 2008/09, le GYB a décerné les titres suivants:

	Nbre de candidat-e-s aux examens	Nbre de réussites
Certificat de maturité gymnasiale	124	119
Certificat de culture générale (santé)	20	19
Certificat de culture générale (socio-pédagogique)	20	20
Diplômes d'études commerciales	23	20
Maturité professionnelle commerciale		14

—  
2009

### 8.3 Marche générale de l'école

#### 8.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2009, il a été présidé par M<sup>me</sup> Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat du canton de Fribourg, et a tenu deux séances. Il a adopté les comptes 2008 et accepté le projet de budget 2010 proposé par le directeur.

La Commission interparlementaire est composée de 7 députés vaudois et 7 députés fribourgeois. En 2009, elle a été présidée par le député fribourgeois Elian Collaud. Elle a notamment pu prendre connaissance des comptes 2008 et du budget 2010 ainsi qu'exercer la haute surveillance sur l'institution en étant informée des éléments marquants de son fonctionnement.

La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignants. Ses 15 membres ont été désignés par le Conseil du GYB. Elle a siégé à 3 reprises.

#### 8.3.2 Administration et corps enseignant

Le nombre de postes d'enseignant-e-s a crû dans la même proportion que le nombre d'élèves. Les postes de l'administration sont demeurés stables.

Le GYB a eu la satisfaction de recevoir la reconnaissance pour sa filière de maturité professionnelle commerciale. Désormais toutes les filières ont vu aboutir la demande de reconnaissance du titre sur le plan suisse.

#### 8.3.3 Activités spéciales, événements

Une commission culturelle composée d'enseignant-e-s anime l'espace de la Blancherie par la tenue d'expositions et offre des conférences ouvertes au public et aux élèves. Dans le programme, on peut relever:

- > des conférences: «La maison brûlée», au sujet de l'insurrection de Varsovie, par Ana Szatkowska Bignon, écrivain – «Humbert le Bâtard», par l'historien Daniel de Raemy.
- > des manifestations: «La Bonne Âme du Setchuan», pièce de théâtre de Bertolt Brecht – projection du film «Citadelle humanitaire» de Frédéric Gonseth, avec débat en présence de l'auteur.
- > des expositions: «De la terre à l'univers», pour fêter l'année mondiale de l'astronomie, avec une conférence de M. Lovis, chercheur de l'Observatoire de Genève, sur les planètes extrasolaires –travaux d'élèves.

#### 8.3.4 Séjours linguistiques et bilinguisme

Les échanges *tandem* sur des périodes de deux à sept semaines ont permis à quelques élèves de partir en Allemagne ou en Suisse alémanique. Trois élèves effectuent un échange d'une année dans un établissement similaire en Suisse alémanique / Allemagne.

A la rentrée 2009, le GYB comptait 146 élèves en section bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité (126), de l'école de commerce ou de l'école de culture générale (20). Les cours donnés en allemand sont Wirtschaft und Recht, Biologie, Mathematik, Geschichte, Geografie.

#### 8.4 Bâtiments, exploitation et aménagements

Le bon rendement énergétique du bâtiment Minergie est confirmé par les chiffres de consommation durant l'année scolaire 2008.

## V. SERVICE DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

---

### 1. Missions

Le Service des affaires universitaires (SAfU) fait le lien entre les hautes écoles du canton et les autorités politiques. Il exerce la haute surveillance de ces institutions au nom de la Direction, les soutient dans leur gestion administrative et est leur interlocuteur dans leurs rapports avec les autorités cantonales, la Confédération, les autres cantons et les autres institutions dans le domaine des hautes écoles. Le Service assume également le rôle de l'instance cantonale de la Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2). Le Service appuie la Directrice ICS dans la gestion des dossiers politiques relevant du domaine des hautes écoles.

*Cheffe de service: M<sup>me</sup> Barbara Vauthey Widmer.*

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Domaine universitaire

La Conférence universitaire suisse (CUS), dont la Directrice ICS est membre, a tenu en 2009 quatre séances et pris une fois des décisions par voie de correspondance, en particulier en ce qui concerne les sujets suivants:

## 2009

- > Financement des projets de collaboration et d'innovation.
- > Rapports d'évaluation (Quality Audits) des Universités.
- > Projet de la Conférence des Recteurs des Universités suisses relatif à la planification stratégique 2012-2015.
- > Différents objets relatifs à l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ): rapport de l'inspection des finances, démission du directeur et engagement de son successeur, renouvellement des membres du conseil scientifique pour la période 2009-2011, révision du règlement.
- > Élection du président et du vice-président de la CUS pour la période 2010/11.
- > Abandon de l'offre de cours préparatoires et de langue et dissolution de la fondation du Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS).
- > Décisions relatives à l'accréditation.

La séance annuelle de la CUS, à laquelle les représentants de tous les organes fédéraux et intercantonaux concernés par les hautes écoles ont participé, a été organisée, cette année, par le canton de Fribourg et s'est tenue les 25 et 26 juin à Gruyères. Elle a été consacrée aux sujets suivants:

- > délibérations des Chambres fédérales concernant la LAHE; accompagnement politique par la CUS et par le Conseil des hautes écoles spécialisées;
- > accréditation et reconnaissance: bilan et questions ouvertes.

La Cheffe de service des affaires universitaires est membre de la Conférence des chefs de service de la CUS (quatre séances en 2009). Elle représente cette conférence au Conseil de fondation du CIUS.

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par la Directrice ICS, s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme, suivre son développement et assurer le financement de la deuxième phase de travaux de rénovation de ses locaux.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997, le canton de Fribourg a encaissé, en 2009, 52 474 902 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 17 231 413 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 35 243 489 francs (37 564 637 francs en 2008).

## 2.1.2 Formation des enseignants et enseignantes

L'admission à la Haute Ecole pédagogique (HEP) a une nouvelle fois été limitée par voie d'ordonnance du Conseil d'Etat.

La Conférence de la formation pédagogique n'a pas tenu de séance.

Le Comité de gestion de la convention générale de coopération entre la HEP et l'Université n'a pas tenu de séance. En effet, un groupe de travail chargé d'étudier les prestations fournies par le Centre d'Enseignement et Recherche Francophone pour la formation des enseignants et enseignantes du secondaire I et II (CERF), les conséquences financières de ces prestations, une nouvelle organisation du service germanophone et un rapprochement de l'Université et de la HEP a été mis sur pied par le Rectorat de l'Université; il a dès lors œuvré en lieu et place du Comité de gestion. La Cheffe de service adjointe y a siégé. Ce groupe de travail a terminé son étude. Ses conclusions ayant été adoptées par la Commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université, le Rectorat et la HEP, un mandat a été donné pour élaborer des scénarii de mise en œuvre des variantes de rapprochement entre l'Université et la HEP.

La Commission HEP s'est réunie trois fois sous la présidence de Mme Christine Bulliard, afin de préavisier le budget de la HEP, les comptes, le plan financier et une nouvelle structure de direction de la HEP, reprise dans le projet de révision de la loi sur la HEP. La dernière séance, en présence de la Directrice ICS, a été consacrée en grande partie à l'avant-projet de révision partielle de la loi sur la HEP qui doit être mise en consultation en 2010.

La Cheffe de service adjointe siège également à la Commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. En 2009, la Commission s'est penchée prioritairement sur l'engagement de didacticiens et didacticiennes, sur l'organisation des études pour les diplômes d'enseignement au niveau secondaire I et II, sur les divers règlements et sur les problèmes d'admission au diplôme d'aptitude à l'enseignement au secondaire II (DAES II). Elle a proposé une nouvelle fois au Rectorat et au Conseil d'Etat d'adopter une ordonnance limitant le nombre d'admissions au DAES II, sur la base d'une évaluation de cette procédure de sélection. La Commission interfacultaire a également décidé de constituer deux groupes de travail d'évaluation des programmes d'enseignement de la musique et des arts visuels dont la présidence a été confiée à la Cheffe de service adjointe.

## 2.1.3 Haute Ecole spécialisée: Formations santé-social et musique

La Directrice ICS représente le canton de Fribourg au comité stratégique de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) pour les domaines santé, social et musique. Le canton compte deux sites du domaine santé-social qui font partie du réseau

—  
2009

HES-SO, la Haute Ecole de Santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS). La section HES du Conservatoire est devenue un lieu d'enseignement décentralisé du Conservatoire de Lausanne, sous le nom de «Conservatoire de Lausanne Haute école de musique – site de Fribourg».

Le Comité stratégique de la HES-SO a tenu cinq séances ordinaires et plusieurs séances à huis clos, consacrées à l'avant-projet de nouvelle convention intercantonale unique remplaçant les deux conventions actuelles et à l'évaluation du projet de convention par un groupe d'experts (cf. chapitre 2.2.3 ci-dessous). Les autres objets qui ont été traités sont: la mise en place et la gestion des filières master (autorisations d'exploiter, financement, locaux, recours), différents dossiers de financement, l'année préparatoire (modules complémentaires) et la maturité spécialisée dans le secteur santé, l'approbation des conventions de collaboration, la mobilité, l'accès aux études HES, la reconnaissance des formations post-grades, la formation pratique. La préparation de ces séances s'est faite en commun avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), responsable pour les deux autres hautes écoles fribourgeoises faisant partie de la HES-SO.

Le comité stratégique a confirmé M<sup>me</sup> Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud à la présidence du Comité stratégique de la HES-SO pour une période de deux ans.

Les sites fribourgeois des domaines de la santé et du social sont représentés par le Directeur général de la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG) aux comités directeurs de la HES-SO. Les collaborations entre les Directions (DICS et DEE) et les sites HES fribourgeois ainsi qu'entre le Directeur général de la HEF-TG et la Cheffe de service adjointe du SAfU sont importantes. Plusieurs projets communs DICS/DEE ont démarré.

Les collaboratrices du SAfU tiennent à jour les conventions intercantionales sur la fréquentation des écoles extra-cantoniales dans les domaines de la santé et du social, ainsi qu'au niveau universitaire. Elles traitent les demandes respectives et règlent les questions de financement. La décision ayant été prise de regrouper, à partir de 2010, le traitement des dossiers relatifs à l'Accord sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) à la DEE, les travaux préparatoires ont été menés. Un groupe de travail interdirectionnel (DEE, DICS, DIAF) a été également instauré pour améliorer la gestion coordonnée de tous les accords intercantonaux concernant les formations dans un autre canton.

## 2.2 Événements particuliers

### 2.2.1 Domaine universitaire

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil, le 10 mars, le message et le projet de décret relatif à l'acquisition de l'immeuble de

la rue Guillaume-Techtermann 8, à Fribourg. Ce bâtiment, loué depuis 40 ans, abrite le Centre étudiantin, les bureaux de services sociaux et des aumôneries de l'Université. Le décret a été adopté le 6 mai.

L'Institut de plurilinguisme a été inauguré officiellement le 23 mars en présence de nombreux invités de toute la Suisse. Les possibilités de collaboration entre l'Institut fribourgeois et la fondation «Formation universitaire à distance, Suisse (FS-CH)», à Brig, ont fait l'objet d'un rapport qui propose plusieurs projets dont la réalisation doit encore être discutée entre les deux cantons.

Le SAfU a organisé la séance annuelle de la CUS qui s'est déroulée les 25 et 26 juin à Gruyères, à l'invitation du canton de Fribourg. Elle a réuni 60 participants.

La mise en place de la 3<sup>e</sup> année de médecine est suivie par le groupe d'accompagnement DICS/DSAS. La cheffe de service en fait partie et elle a pris en charge en particulier la préparation de différents accords relatifs à la collaboration entre l'Université et l'HFR, ainsi qu'avec les facultés de médecine des autres universités suisses.

L'Institut Adolphe Merkle a emménagé, en février, dans des locaux (laboratoires et bureaux) loués à Marly. Ceux-ci ont été reliés au réseau informatique de l'Université et ont fait l'objet de quelques aménagements spécifiques selon les besoins de l'Institut. Il s'agit d'une solution temporaire en attendant la transformation de l'ancienne clinique Garcia. La Cheffe de service fait partie de la commission de bâtisse y relative.

### 2.2.2 Formation des enseignants et enseignantes

La Cheffe de service adjointe a présidé les deux groupes de travail créés par la Commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. Le premier a pour objectif l'évaluation des programmes et des exigences d'enseignement de la musique au secondaire II et leur adéquation avec l'enseignement dispensé à l'Université. Le second poursuit le même objectif mais dans le domaine des arts visuels. Ces groupes de travail ont reçu l'appui d'experts durant l'année 2009. Il s'agit aujourd'hui de rédiger les rapports de conclusions et de mettre en œuvre en 2010 diverses collaborations entre l'Université et d'autres hautes écoles de musique ou d'art.

En 2009, deux enjeux visaient la HEP: le projet de révision partielle de la loi sur la HEP qui doit être mis en consultation en 2010, accompagné d'une nouvelle ordonnance concernant le statut des formateurs et formatrices de la HEP, et l'intégration du Centre fri-tic à la HEP. Ce dernier, devenu centre de compétence cantonal, a été rattaché à la rectrice de la HEP. Le processus d'intégration a initialisé de nouvelles formes de collaborations internes.

—  
2009

Le mandat concernant l'étude sur la faisabilité d'une collaboration entre la HEP BEJUNE et la HEP FR, mandat de la Direction, a abouti et les recteurs des deux institutions ont remis leur rapport. Diverses collaborations, et notamment avec d'autres HEP, pourraient voir le jour.

Le service francophone de la formation universitaire des enseignants et enseignantes de langue française de l'Université de Fribourg (CERF) a dû appliquer pour la première fois la procédure de sélection des candidats et candidates à l'admission au DAES II, sur la base de l'ordonnance limitant le nombre d'admissions au DAES II. La procédure de sélection a bien fonctionné et un rapport d'évaluation a été remis au Rectorat de l'Université.

La Cheffe de service adjointe a collaboré à un groupe de travail, dirigé par le Chef du service de l'enseignement secondaire du deuxième degré, sur la maturité spécialisée orientation pédagogique. Les travaux sont quasiment achevés.

### 2.2.3 Haute Ecole spécialisée: Formations santé-social et musique

L'avant-projet de nouvelle convention intercantonale concernant la HES-SO, soumis en 2008 au Département fédéral de l'économie (DFE), a fait l'objet d'un examen par un groupe d'experts mandaté par le DFE, qui avait pour tâche d'examiner les structures de conduite et d'organisation de la HES-SO et de vérifier si elle remplirait les conditions pour une accréditation institutionnelle conformément au projet de loi sur l'aide aux hautes écoles. Selon le groupe d'experts, les structures de conduite et d'organisation ainsi que l'assurance qualité présentées par la HES-SO demeurent insuffisantes, en dépit d'une transparence accrue dans ce domaine. Le rapport recommande une série de mesures susceptibles de renforcer la conduite académique et opérationnelle par le rectorat.

Plusieurs séances réunissant la DICS et la DEE ont été consacrées à la nouvelle convention intercantonale et au rapport d'experts. Le Conseil d'Etat a été informé sur les résultats et a discuté les propositions. Des rencontres ont eu lieu entre la Conseillère fédérale en charge du dossier et le Comité stratégique de la HES-SO. Suite aux recommandations émises par le groupe d'experts, le Comité stratégique a remanié l'avant-projet de nouvelle convention qu'il a soumis le 2 novembre 2009 au DFE.

Le projet de loi HES-SO//Fribourg est quasiment terminé. Cependant, suite à la situation au niveau de la nouvelle convention intercantonale HES-SO, le projet a été mis en attente. Il est prévu de le mettre en consultation simultanément à la nouvelle convention. Néanmoins, plusieurs projets communs DICS/DEE en vue de la loi HES-SO//FR ont été poursuivis, notamment l'élaboration d'une ordonnance concernant le personnel d'enseignement et de recherche des hautes écoles

fribourgeoises faisant partie de la HES-SO, sous la présidence de la Cheffe de service adjointe. Le projet sera prochainement présenté au Conseil d'Etat en vue de l'ouverture de la consultation.

La Directrice ICS a codirigé au niveau de la HES-SO un groupe de travail ad hoc, chargé de trouver des solutions pour l'année préparatoire dans le domaine de la santé. Le groupe s'est rencontré trois fois et a préparé un mandat qui a été attribué à un expert externe.

Le projet de construction pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de Santé, prévu sur le site des Arsenaux, est géré par l'Architecte cantonal. La Cheffe de service adjointe et les Directions des écoles concernées ainsi que le Directeur général de la HES-SO//FR accompagnent le projet. Le concours d'architecture est en préparation.

La Cheffe de service adjointe a collaboré à d'autres groupes de travail, notamment au groupe dirigé par le Chef du service de l'enseignement secondaire du deuxième degré sur la maturité spécialisée dans les domaines santé et social et au groupe conjoint de la DICS/DSAS s'occupant des indemnités des étudiants et étudiantes au niveau HES.

## VI. UNIVERSITÉ

### 1. Missions

—  
La loi du 19 novembre 1997 sur l'Université définit sa mission de manière suivante:

- a) transmettre et faire progresser les connaissances scientifiques avec objectivité et dans un esprit de tolérance;
- b) promouvoir chez les étudiants, les chercheurs et les enseignants le sens de leur responsabilité envers l'homme, la société et l'environnement, et
- c) contribuer au développement culturel, social et économique de la société.

Pour la remplir, l'Université dispense une formation de haut niveau, basée sur les connaissances scientifiques et menant aux diplômes de bachelor, master et doctorat; elle conduit une activité de recherche et veille à la diffusion de ses résultats, promeut la relève scientifique et dispense une formation continue de niveau universitaire.

—  
2009

L'Université est dirigée par le Rectorat, composé d'un recteur et de quatre vice-recteurs, élus pour une période de quatre ans. *L'équipe rectorale actuelle est composée de Guido Vergauwen (recteur), Astrid Epiney, Jean-Luc Gurtner, Fritz Müller et Jacques Pasquier.*

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière synthétique, dans le rapport annuel qui porte désormais (depuis 2007) sur l'année civile. Il contient, en particulier, des renseignements sur les activités d'enseignement et de recherche dans les cinq facultés, sur la formation continue ainsi que des données chiffrées et statistiques. Il peut être consulté sur la page Internet de l'Université à l'adresse: [www.unifr.ch/rectorat/fr/documents/activites/](http://www.unifr.ch/rectorat/fr/documents/activites/).

## 2. Activités

### 2.1 Activités courantes

#### 2.1.1 Étudiants

	Automne 2007		Automne 2008		Automne 2009		
Total	9546	100,0%	9455	100,0%	9433	100,0%	
<b>a) Étudiants selon la provenance</b>							
Fribourgeois	2088	21,9%	2119	22,4%	2173	23,0%	
Confédérés	5901	61,8%	5760	60,9%	5626	59,6%	
Étrangers	1557	16,3%	1576	16,7%	1644	17,4%	
<b>b) Étudiants selon les facultés</b>							
Théologie	355	3,7%	340	3,6%	342	3,6%	
Droit	1690	17,7%	1656	17,5%	1648	17,4%	
Sciences économiques et sociales	2145	22,5%	2050	21,7%	1839	19,5%	
Lettres	3949	41,4%	3928	41,5%	3980	42,2%	
Sciences	a) sciences naturelles	1090	11,4%	1183	12,5%	1303	13,8%
	b) médecine	317	3,3%	298	3,2%	331	3,5%

L'analyse de l'évolution du nombre des étudiants appelle les remarques suivantes:

- Malgré une croissance nette des nouvelles inscriptions, l'effectif total des étudiants est resté stable, avec une baisse de 0,13%. Cet effet est en lien partiellement avec la fin d'études des rentrées particulièrement importantes de 2002 et de 2003, années de doubles maturités dans certains cantons. Cette explication est confirmée par le fait que c'est exclusivement le total des étudiants confédérés qui a diminué.
- Selon la provenance des étudiants, le nombre des étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton a augmenté de 54 unités ou 2,6%, celui des étudiants étrangers même de 68 unités ou de 4,3%; le nombre total des étudiants confédérés a baissé de 134 unités ou 2,3%, ceci malgré l'augmentation des débutants dans cette catégorie.
- En ce qui concerne les effectifs des différentes facultés, on constate une augmentation dans toutes les facultés à part celle du droit avec un recul de 0,5% et celle des sciences économi-

ques et sociales, où l'on constate un recul important de 10,3%. Ce recul est notamment dû au transfert des étudiants en sociologie dans la faculté des lettres ainsi qu'à la fin proche de certaines formations de licence. Dans les autres facultés, les taux de croissance sont de 0,6% en théologie, de 1,3% en lettres et de 10,3% en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine.

- L'augmentation de 10,6% du nombre des étudiants débutants (1999 nouveaux inscrits) est importante, compense entièrement les départs, mais ne se traduit pas encore en une croissance nette de l'effectif total. Le nombre des Fribourgeois nouvellement inscrits augmente le plus fortement de 93 personnes ou 24,3%, celui des confédérés de 87 unités ou 7,6% et celui des étrangers de 11 unités ou 3,8%.

Le nombre des étudiants débutants continue notamment à croître fortement en faculté des sciences avec 495 personnes (57 nouveaux inscrits de plus qu'en 2008). La croissance est particulièrement importante en lettres avec 779 débutants (augmentation de 156 unités ou 25,1%). Le droit compte

—  
2009

328 nouvelles inscriptions (croissance de 35 unités ou 12%) pendant que le chiffre de la théologie reste stable avec 52 débutants (-1 unité). Seules les sciences économiques et sociales comptent, avec 345 débutants, 56 unités en moins qu'en 2008, parce que la faculté n'accueille plus d'étudiants en sociologie, qui s'inscrivent désormais en lettres.

f) Les étudiantes constituent 57,3% du total des étudiants et 62,6% des étudiants débutants.

A l'automne 2009, un pourcentage supérieur à 50% caractérise les effectifs des étudiantes débutantes en faculté des lettres (78,1%), en médecine (64,9%), en faculté de droit (63,1%) ainsi qu'en faculté des sciences économiques et sociales (51,3%).

g) Parmi les très nombreuses personnes qui suivent les cours de formation continue, seules celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits au minimum sont considérées comme «étudiants de formation continue». Leur nombre a augmenté de 160 en 2008 à 183 en 2009.

### 2.1.2 Organes centraux

Le Sénat de l'Université a tenu cinq séances ordinaires et une séance de réflexion. Il a notamment traité la nouvelle structure et les nouveaux statuts de la faculté des lettres et approuvé le document «Stratégie horizon 2020» sur le développement de l'Université. La séance de réflexion du 15 mai a été consacrée au développement de la qualité et aux relations publiques de l'Université.

Le Conseil de l'Université, qui est un organe consultatif du Conseil d'Etat, s'est réuni trois fois. Il a, en particulier, accompagné le développement du programme de formations et de compétences en éthique qu'il soutient financièrement par des moyens sous sa gestion.

### 2.1.3 Corps professoral

Des postes de professeur-e-s ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

- > en faculté des lettres: philosophie de l'Antiquité, philologie classique, sciences de l'éducation;
- > en faculté des sciences économiques et sociales: sciences de la communication et des médias;
- > en faculté des sciences: physique expérimentale, chimie des polymères (Institut Adolphe Merkle);

Des professeur-e-s associé-e-s ont été engagés dans les domaines suivants:

> en faculté de théologie: Nouveau Testament, théologie pastorale;

> en faculté de droit: droit européen;

> en faculté des lettres: histoire contemporaine, générale et suisse (2 postes à 50%), allemand langue étrangère;

> en faculté des sciences: neurobiologie, sport et motricité, géographie humaine, chimie (boursier FNS), médecine (boursier FNS);

Parmi les 6 professeur-e-s ordinaires engagé-e-s en 2009, 2 sont des femmes; pour les 11 professeur-e-s associé-e-s, il s'agit de 3 femmes et 8 hommes.

Le titre de professeur-e titulaire a été octroyé à deux membres du corps enseignant, une chargée de cours de la faculté de droit et une maître d'enseignement et de recherche de la faculté des lettres.

L'âge moyen des professeur-e-s est de 51 ans et 4,8 mois (en décembre 2009). Il est de 48 ans et 6,5 mois pour les professeur-e-s associé-e-s et de 53 ans et 4,5 mois pour les professeur-e-s ordinaires.

### 2.1.4 Organisation des études

Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse (CUS), le canton de Fribourg a reconduit, par ordonnance du 17 mars 2009, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine humaine et dentaire. Le nombre de places en 1<sup>re</sup> année d'études à Fribourg a été limité à 103 en médecine humaine et à 17 en médecine dentaire. Également sur recommandation de la CUS, le Conseil d'Etat a reconduit, en date du 9 novembre 2009, l'ordonnance concernant l'admission des candidats étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année 2010/11.

La faculté des lettres a, sous mandat du Sénat et du rectorat, procédé à une restructuration de ses départements dont le nombre est réduit de treize à sept. Cette restructuration, qui devient effective début 2010 avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts facultaires, a pour but de rendre les procédures d'administration et de soutien pour les étudiants plus efficaces et plus aisément lisibles. Également au cours de 2009, les compétences de l'Université dans le domaine de la sociologie ont été concentrées dans la faculté des lettres en transférant cinq professeurs de sociologie venant de la faculté des sciences économiques et sociales. A partir du semestre d'automne 2009, la faculté des lettres propose un cursus complet de bachelor et master en sociologie, et ceci en français, en allemand ou bilingue.

—  
2009

En 2009, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a approuvé cinq règlements et quatre modifications de règlement, ainsi que quatre nouveaux statuts et deux modifications de statuts de départements ou d'instituts. Après la décision du Conseil d'Etat de mettre à disposition de l'Université les ressources pour assurer la troisième année d'études en médecine, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a notamment pu approuver le nouveau règlement d'études pour le Bachelor of Medicine et les études précliniques en médecine dentaire.

## 2.2 Evénements particuliers

Durant l'année 2009, le rectorat a, en étroite collaboration avec les facultés, élaboré le document «Stratégie horizon 2020» qui définit les lignes de développement de l'Université pour les prochaines années. Le document a été approuvé le 9 décembre 2009 par le Sénat et a ensuite été porté à la connaissance du Conseil d'Etat.

A la rentrée 2009, pour la première fois, une volée de 21 étudiants en médecine a pu commencer la troisième année d'études à Fribourg, avec le but d'obtenir le bachelors en médecine en 2010. Pour la formation pratique de la troisième année en médecine, des locaux provisoires ont été loués et aménagés dans un bâtiment de la Cité St. Justin. La mise en place des pavillons sur le site de l'Hôpital cantonal est en cours.

Au sein de l'Institut Adolphe Merkle (AMI) de recherche en nanomatériaux, créé en 2008 grâce au don du Dr Adolphe Merkle, le deuxième groupe de recherche a commencé ses activités suite à l'engagement du deuxième professeur rattaché à l'institut. Désormais deux groupes financés par la Fondation A. Merkle et par différentes sources tierces poursuivent leurs activités dans le siège provisoire de l'Institut à Marly. Les travaux préparatoires pour la transformation du bâtiment Garcia, futur siège de l'Institut situé à proximité de la faculté des sciences à Fribourg ont commencé. Le poste de directeur de l'Institut devra être repourvu suite à l'annonce, en fin décembre, du départ du titulaire.

Avec la fondation d'un nouvel Institut de recherche en histoire suisse contemporaine au sein de la faculté des lettres, l'Université a donné une structure renforcée à un point d'expertise traditionnel. La faculté de théologie a également créé deux nouveaux instituts qui ont pour but de profiler davantage deux de ses pôles de recherche: l'Institut «Dominique Barthélemy» pour l'histoire du Texte et de l'exégèse de l'Ancien Testament et l'Institut «Thomas d'Aquin» pour la théologie et la culture.

L'expertise scientifique et les réseaux internationaux des chercheurs de l'Université ont donné lieu à des nombreuses publications et conférences, des nominations et prix prestigieux, ainsi que des projets et des résultats scientifiques à large impact international.

## VII. HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE

### 1. Missions

Cinq missions fondamentales sont dévolues à la Haute Ecole pédagogique (HEP): la formation des futurs enseignants et enseignantes des degrés préscolaire et primaire, l'organisation et la coordination de la formation continue du personnel enseignant, la contribution à la recherche et au développement en matière d'éducation et de formation, la mise à disposition des enseignants et enseignantes et étudiants et étudiantes de ressources documentaires et technologiques nécessaires à leur pratique et leur formation et la promotion et le développement du bilinguisme.

*Rectrice: M<sup>me</sup> Pascale Marro.*

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Secteur «Formation initiale»

A la rentrée 2009/10, la HEP comptait un effectif de 440 étudiants et étudiantes, répartis entre les filières «Cours préparatoire» (51), «Formation initiale» (313), «Formation DAES I (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I – économie familiale et activités créatrices)» (67), «Formation complémentaire en économie familiale et activités créatrices» (8) et «Passerelle (permettant aux enseignants et enseignantes de degré école enfantine d'enseigner dans les deux premières années du primaire)» (1):

- > Filière «Cours préparatoire»: la clôture du huitième cours préparatoire a eu lieu le 3 juillet 2009. A cette occasion ont été délivrés 21 certificats (17 dans la section francophone, 4 dans la section alémanique) permettant de se présenter à la procédure d'admission à la formation initiale. 6 échecs ont été enregistrés lors de la session d'examens. L'année scolaire 2009/10 comprend la dernière volée d'étudiants et étudiantes au cours préparatoire. En effet, dès la rentrée 2010/11, une maturité spécialisée option pédagogie (MSOp) ouvrira ses portes dans les écoles cantonales de culture générale (ECG).
- > Filière «Formation initiale»: le 26 novembre 2009 a eu lieu la première remise annuelle des diplômes regroupée en une seule session à l'aula de l'Université de Fribourg. Parmi les 84 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivrés (45 francophones et 25 alémaniques), 14 comportaient la mention «bilingue».
- > Formation DAES I: un nombre suffisant d'inscriptions a permis à nouveau l'ouverture d'une première année de formation

2009

pour les disciplines «Économie familiale» et «Activités créatrices», dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg. Les étudiants et étudiantes admis en 2009 poursuivent leur formation disciplinaire et en didactique de branche en vue de l'obtention du diplôme d'enseignement pour le niveau secondaire I. Au total, 67 étudiants et étudiantes suivent cette voie de formation (42 en «Économie familiale» et 25 en «Activités créatrices»).

- > 8 étudiants et étudiantes effectuent une formation complémentaire dans ces domaines.
- > Formation complémentaire «Passerelle 2007 à 2009»: 9 personnes ont terminé une formation «Passerelle» (1 francophone et 8 alémaniques). Elles étaient réunies en une seule classe bilingue.

2.1.2 Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques» (RRDP)

En février 2009, le Secteur RRDP a organisé le deuxième colloque de recherche et développement de la HEP Fribourg. Ces deux journées ont permis de valoriser les travaux en cours et de renforcer l'engagement des formateurs et formatrices dans la recherche et le développement, notamment par l'encouragement de travaux de thèses de doctorat.

Centres de documentation pédagogique / Didaktisches Zentrum (CFDP/DZ)

Documentation, prêts, services:

	CFDP	DZ	
Etat du catalogue	29 700 / 53 000	24 800 / 39 000	notices / exemplaires
Catalogage	1 700 / 3 500	1 600 / 1 900	notices / exemplaires (y compris lectures suivies / sans renouvellements de prêt)
Prêts	93 400	71 000	
Lecteurs inscrits	4 600	4 300	
Lecteurs actifs	1 660	880	
Nouveaux lecteurs	290	140	

De nombreux autres services non chiffrés ont également été dispensés aux utilisateurs et utilisatrices: accès à huit bases de données scientifiques du Consortium des bibliothèques universitaires suisses, conseil pédagogique, technique et didactique, accompagnement de projets audiovisuels, etc.

La médiathèque du DZ a été entièrement réaménagée dans le but d'offrir au public un meilleur accès aux collections et davantage de confort dans la circulation: réunion des différentes salles et organisation des collections autour d'îlots thématiques.

Les centres de documentation ont organisé diverses formations et animations pour le public interne et externe: visites des médiathèques et de l'Atelier Multimédia, expositions thématiques (astronomie, école enfantine, ...), ateliers de lecture en collaboration avec le service de la recherche HEP, cours sur les médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC), sur le film d'animation et le son, formation à la recherche documentaire et dans les bases de données, journée portes ouvertes au DZ, etc.

Nouvelles publications:

Elaboration d'un concept et de matériel «Bibliofit mit der Büchermaus» pour former les jeunes élèves à l'utilisation de la bibliothèque scolaire.

Publication d'une mallette d'expérimentation et d'un site Internet sur les milieux humides en collaboration avec le Bureau de la protection de la nature et du paysage (BPNP).

Publication de carnets pédagogiques et d'un site Internet «L'art en ville: à la découverte d'une sculpture».

Publication d'un site Internet sur la St-Nicolas dans le cadre du portail pédagogique fribourgeois (Friportail). Mise en ligne de ressources documentaires pour les enseignants en collaboration avec les conseillers pédagogiques de la Direction.

Réalisation de deux films de promotion d'ouvrages de littérature de jeunesse dans le cadre du «Prix TSR Littérature Ados».

Service de la formation continue francophone et alémanique: Le programme des cours 2009 a été proposé à l'ensemble du corps enseignant fribourgeois par l'intermédiaire de deux affiches (F) et (D) et du site Internet.

Côté francophone, la session n'a pas retenu de thématiques particulières étant donné que la session d'été accueillait les formations relatives à la mise en place de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine. Plusieurs conférences et des ateliers ont rythmé ces temps de formation. Les demandes de cours «à la carte» (F) gardent le rythme de ces dernières années avec plus de 108 cours (F). Pour le corps enseignant alémanique, dix cours «à la carte» ont été organisés. De plus, une douzaine d'établissements scolaires a été soutenue dans l'organisation de formation décentralisée «Schulinterne Weiterbildung (SchiLw)».

Selon les dates de formation, les inscriptions de l'année 2009 se répartissent de la manière suivante:

## 2009

- > 846 (F) et 769 (D) inscriptions traitées pour 84 (F) et 79 (D) cours «année» proposés
- > 822 inscriptions (F) traitées pour 94 cours (F) «été» proposés
- > 1696 (F) et 90 (D) inscriptions pour 108 (F) et 6 (D) cours «à la carte», plus 14 (D) «SchiLw»
- > 176 (F) inscriptions pour 7(F) cours relatifs à l'enseignement spécialisé
- > Programme des langues 2009: 31 (F + D) inscriptions
- > Perfectionnement intensif – Horizon 2009 – langues: 11 (F) et 15 (D) inscriptions
- > Perfectionnement intensif – Horizon 2009 – «bien-être professionnel»: 55 (F) séances
- > Autres formations individuelles: 80 (F) et 63 (D) inscriptions
- > Introduction à la profession: 136 (F) et 49 (D)

Entre 2008 et 2009, les inscriptions traitées (F) sont passées de 3097 à 3620.

Services de la recherche francophone et alémanique:

Les services ont proposé aux formateurs et formatrices de se former dans le cadre de plusieurs forums, colloques de recherche, ateliers de lecture et conférences. Les différentes thématiques abordées ont permis de diffuser des informations relatives aux différents projets de recherche et d'approfondir la réflexion sur les thèmes prioritaires des services. Deux collaborateurs du service de recherche germanophone ont reçu des bourses du fonds national et terminent des séjours de recherche à l'étranger.

Dès juillet 2008, le service de la recherche a également pu engager une collaboratrice scientifique à mi-temps. Ce nouvel apport de forces vives donne au service une plus grande assise scientifique notamment pour l'accompagnement des professeurs et permet également de développer le suivi, la conduite et la valorisation de projets de recherche subventionnés.

La partie francophone du service s'est attachée à un intense travail de valorisation des résultats obtenus suite à une recherche subventionnée par le fonds DORE (en 2006/07) traitant de l'intégration des MITIC selon le regard des élèves. Des contributions ont été faites dans des conférences internationales. Le service a poursuivi sa collaboration avec les autres HEP de Suisse romande en continuant son implication dans le projet «Inserch» (introduction à la profession). Plusieurs conférences et publications ont pu être réalisées dans ce cadre. En outre, le service a collaboré avec le Département des sciences de l'éducation de

l'Université de Fribourg, pour une recherche traitant de l'intégration des élèves primo-arrivant du canton de Fribourg. Une autre collaboration – avec la Haute Ecole de musique – a permis de travailler sur une problématique en lien avec l'évaluation certificative dans les hautes écoles. Le service a entrepris de développer un pôle de compétence dans le domaine de la pensée créative. Cette thématique continue d'occuper les membres du service et plusieurs projets sont dans ce domaine en cours de réalisation. Le service assure par ailleurs des prestations de service pour des tiers. Dans ce contexte, il a finalisé un contrat de suivi des entretiens de développement personnels avec le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) pour plusieurs années. Le responsable siège dans des conseils scientifiques, des groupes de coordination ou des commissions à l'échelle nationale et internationale. Il a été actif au sein du comité de rédaction de la «Revue suisse des sciences de l'éducation» et est rédacteur en chef de la revue des HEP «Formation et pratiques d'enseignement en questions». Il préside l'«Association Suisse de recherche en éducation musicale (ASRREM)».

Le service de recherche germanophone a achevé son projet national de fonds à l'encouragement de lecture fin septembre 2009 et a publié deux articles dans les revues scientifiques. Le service de recherche, dans le cadre du congrès «European Association for Research in Learning and Instruction (EARLI)» à Amsterdam, a organisé un symposium à l'encouragement de lecture dans la famille à laquelle les personnes spécialisées internationales ont été invitées. Sur la base d'un projet de recherche terminé sur les devoirs à domicile, une brochure a été publiée par la Direction à l'intention des enseignants et enseignantes. Un autre projet sur l'«Empowerment» dans le «Mentoring» est en cours d'élaboration. Le responsable de la recherche germanophone a organisé un cours de certificat pour «Mentoring & Coaching» en collaboration avec l'Université de Fribourg. Ce cours est organisé pour la deuxième fois avec succès par la formation continue de l'Université.

### 2.1.3 Centre fri-tic

Suite à l'adoption par la DICS d'une directive demandant au personnel de l'enseignement spécialisé la maîtrise des MITIC, la formation de ce personnel s'est intensifiée. Ainsi, plus de 200 enseignants et enseignantes de tous les degrés et des deux parties linguistiques du canton ont suivi des cours fri-tic durant l'année scolaire 2008/09. Aujourd'hui, près de 95% des enseignants et enseignantes sont formés ou se trouvent en formation. La base de données du site [www.fri-tic.ch](http://www.fri-tic.ch) contient plus de 2500 scénarios pédagogiques développés par les enseignants et enseignantes qui documentent des séquences d'intégration des MITIC dans leur classe.

En automne 2009, une nouvelle volée de formation des personnes ressources a commencé. Cette volée est destinée à combler les effectifs de personnes ressources formées, afin de pallier les

—  
2009

fluctuations d'effectifs. 12 francophones et 11 alémaniques suivent cette formation qui se poursuivra durant la première moitié de l'année 2010.

Le Centre fri-tic pilote avec l'appui du CFDP et du DZ la mise en place du portail cantonal de ressources pédagogiques. Des projets destinés à développer des TIC dans l'enseignement ont été ainsi développés dans plusieurs domaines comme la musique, les arts visuels, les langues anciennes, etc.

Le Centre fri-tic a également participé en 2009 à la campagne de prévention sur les dangers liés à l'utilisation d'Internet, en collaboration avec la police fribourgeoise et la Direction. Il a organisé une journée de formation MITIC à Tramelan, en collaboration avec les autres cantons romands. Deux après-midis d'information ont été organisés à l'attention des directions des écoles sur la thématique de l'introduction des logiciels libres (Open Office) et l'équipement des salles de classes avec des tableaux blancs interactifs.

Aujourd'hui, 244 écoles sont connectées au réseau pédagogique cantonal grâce au contrat de parrainage avec Swisscom. D'autres écoles sont connectées par d'autres fournisseurs. Globalement, on peut estimer que 98% des écoles primaires et 85% des ordinateurs sont connectés à Internet. En 2000, seulement 45% des écoles primaires et 14% des ordinateurs avaient une connexion Internet. Depuis 1998, le nombre d'ordinateurs a plus que quadruplé et est maintenant proche de 8700, tous degrés confondus.

## 2.2 Événements particuliers

Sur le plan structurel, la HEP poursuit la reconstruction des différentes unités (formation, recherche et développement) en terme d'Unités d'Enseignement et de Recherche. L'objectif de cette réorganisation est de pouvoir proposer un dispositif de formation plus cohérent et de promouvoir certains secteurs de compétences au niveau national. Le cursus d'études est également en cours de modification en vue de son adaptation aux nouvelles exigences de la politique intercantonale de l'éducation (ex: introduction de l'anglais ou intégration des enfants à besoins spécifiques).

Au niveau cantonal et intercantonal, la HEP a été sollicitée dans le cadre de différentes procédures de consultation portant sur des thématiques liées au développement de l'école ou sur des questions relatives à la formation des enseignants et enseignantes. Elle a notamment été nommée pour la co-direction (avec la PH Zurich) du «Consortium national pour l'éducation au développement durable».

Sur mandat de la Conférence suisse des hautes écoles pédagogiques (COHEP), le responsable du DZ assure la coordination suisse des HEP pour l'accès aux bases de données et périodiques

électroniques scientifiques du Consortium des bibliothèques universitaires suisses. Il participe également au groupe de pilotage de la bibliothèque scolaire numérique. Les responsables CFDP/DZ assurent la vice-présidence des groupes romand et tessinois des «Centres de documentation pédagogique (GROCEDOP)» et alémanique «Medien- und Informationszentren der Pädagogischen Hochschulen der deutschen Schweiz» (MIPHD) et participent au groupe de travail spécialisé COHEP des bibliothèques HEP. M<sup>me</sup> Marro a été nommée au comité de la COHEP.

## VIII. HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ FRIBOURG

### 1. Missions

La Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) a pour mission d'offrir une formation professionnalisante de haut niveau, en deux langues, le Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers. Elle déploie également des activités dans les domaines de la recherche appliquée, de la formation continue et des prestations de services dans plusieurs domaines d'expertise (santé des populations vieillissantes, psychogériatrie, chronicité et soins dans la durée, psychiatrie et santé mentale, etc.). En 2009, l'accent a été mis sur le développement des relations internationales et de la mobilité des étudiants et étudiantes. La remise des premiers bachelors ainsi que l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes ont également marqué l'année sous revue.

*Directrice: M<sup>me</sup> Jacqueline Gury Racine.*

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Conseil de direction

Présidé par la Directrice ICS, le Conseil de direction a siégé à deux reprises. Il a notamment examiné les comptes, le bilan et le rapport 2008 qu'il a transmis au Conseil d'Etat; examiné le budget 2010; procédé aux engagements et pris acte des démissions du personnel; pris connaissance du dossier de la formation continue HEdS-FR et HES-SO; pris connaissance des dossiers en cours: loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale Fribourg (LHES-SO//Fribourg), Bachelor of Science HES-SO et année préparatoire; été informé des travaux en lien avec la HES-SO: projet de loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE); nouvelle convention HES-SO et modèle de gouvernance.

## 2009

Outre toutes ses tâches statutaires, il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux filières HES.

### 2.1.2 Programmes

Au 31 décembre 2009, l'effectif total des personnes en formation initiale Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers s'élève à 300 personnes. A l'occasion de la remise des titres, 41 personnes francophones et germanophones ont reçu les premiers bachelors en soins infirmiers. Pour la dernière fois, 9 personnes, en prolongation de formation, ont reçu les derniers diplômes HES en soins infirmiers. En application de l'ordonnance sur les HES, les titulaires d'un diplôme HES pourront porter le titre de bachelor correspondant.

### 2.1.3 Formation initiale

En septembre, la HEdS-FR a accueilli un nombre record d'étudiants et étudiantes en première année bachelor: 91 francophones et 18 germanophones. L'année préparatoire enregistre, quant à elle, une légère baisse avec 58 francophones et 13 alémaniques. Ces variations s'expliquent notamment par l'augmentation des entrées directes en bachelor. En effet, cette année l'école a enregistré 21 entrées directes en première année bachelor (filière francophone) en provenance de la filière d'assistants et assistantes en soins et santé communautaire (ASSC) avec maturité professionnelle. La filière ASSC n'existant pas encore pour les germanophones dans le canton, ceci explique en partie le faible nombre d'étudiants et étudiantes alémaniques à la HEdS-FR.

Environ 550 stages ont été organisés (17 070 journées), répartis sur 69 institutions de soins dont 25 hors canton. Le système d'alternance «école-stage» garantit que les futur-e-s diplômé-e-s disposent d'excellentes compétences professionnelles pour assumer les responsabilités liées à la profession des soins infirmiers. L'investissement continu de la collaboration entre le site de formation et les institutions de soins, ainsi que le retour positif de l'engagement des premiers diplômés du niveau HES ont suscité un intérêt croissant de la part des institutions de soins à encadrer les étudiants et étudiantes de cette formation.

### 2.1.4 Formations continues et postgrade

L'offre de la HEdS-FR comprend des diplômes et certificats postgrade (DAS et CAS) reconnus HES-SO s'adressant aux professionnel-le-s diplômé-e-s des domaines santé et travail social, ainsi que des formations continues courtes de niveau HES et non HES.

En 2009, la HEdS-FR a développé et offert, en collaboration avec d'autres Hautes écoles spécialisées, les formations postgrade suivantes:

- > DAS HES-SO en Santé des populations vieillissantes;
- > DAS HES-SO en Psychiatrie et santé mentale: interventions et politiques;
- > CAS HES-SO en intégration des savoirs scientifiques dans les pratiques professionnelles de la santé;
- > CAS HES-SO Praticiens formateurs et praticiennes formatrices (en français et en allemand);
- > CAS HES-SO en qualité des soins et conseil (en allemand);
- > CAS HES-SO en soins palliatifs (en allemand).

En 2009, les filières d'études et les cours ponctuels de formation continue suivants ont pu être mis sur pied:

- > CAS HES-SO en Psychogériatrie;
- > CAS HES-SO en Chronicité et soins dans la durée;
- > formation continue destinée aux professionnel-le-s de la santé diplômés et ayant pour thème: travailler avec des diagnostics de soin;
- > formation continue des aides certifié-e-s;
- > journée de formation continue ponctuelle organisée en collaboration avec les sites HFR sur l'accompagnement des patients et patientes en réadaptation;
- > formation des référents aux premiers secours – SST Services de l'Etat de Fribourg.

La HEdS-FR a également poursuivi sa coopération avec la Haute école spécialisée bernoise (BFH) en vue de développer des offres communes de formation continue en allemand.

L'exigence d'autofinancement des cours oblige les écoles à demander des finances d'inscription qui dépassent souvent les moyens des professionnel-le-s et des institutions intéressés. Une des conséquences observées depuis trois ans dans les statistiques des formations continues de la HEdS-FR est un nombre très restreint de candidats et candidates en provenance des institutions socio-sanitaires du canton.

### 2.1.5 Prestations de services

En 2009, sur le plan des prestations de services, les nombreuses demandes émanant d'institutions du domaine de la santé, d'associations en rapport avec la santé et le social ainsi que d'instituts

—  
2009

de culture générale et de formation (Hautes écoles) ont pu être satisfaites.

Parmi les prestations réalisées par la HEdS-FR, les plus fréquemment sollicitées sont:

- > la formation continue ciblée sur les besoins spécifiques d'une institution (sanitaire, sociale, ou éducative);
- > l'analyse de pratique et le développement de nouvelles compétences chez les professionnels actifs et les professionnelles actives au sein de différentes institutions de la santé dans des domaines tels que les soins aux personnes âgées, le comportement en cas d'agression et de violence ainsi que la santé mentale et la psychiatrie;
- > la supervision d'équipe et la supervision individuelle;
- > l'accompagnement conceptuel et méthodologique d'un projet ou d'une nouvelle mission dans une institution sanitaire ou dans un service, l'audit qualité ainsi que la réalisation d'un projet de recherche mandaté par une institution ou une administration spécifique;
- > la formation assurée dans d'autres centres de formation: Université de Fribourg, Université de Lausanne, Centre de formation continue pour les métiers de la santé d'Aarau, Centre de formation continue de l'Association suisse des infirmières et infirmiers, Zurich, autres sites de la HES-SO, écoles professionnelles, associations, etc.

Font également partie des prestations assurées par l'école:

- > la poursuite des travaux sur les mandats pour la HES-SO dans les domaines de la santé et du travail social, concernant en particulier le développement du plan cadre d'enseignement, du profil de compétences, des conditions d'admission, du règlement de formation et des questions concernant la mise en œuvre de la filière Master en sciences infirmières de l'Université de Lausanne et de la HES-SO;
- > la participation à divers groupes de travail, en particulier à ceux de la HES-SO et à ceux de la Conférence suisse des Hautes écoles spécialisées.

La procédure de reconnaissance des acquis de praticiens formateurs et praticiennes formatrices HES-SO fait l'objet d'un important mandat confié en 2005 par le siège central de la HES-SO à la HEdS-FR. Ce mandat a pris fin au 31 décembre 2009. Au cours de cette dernière année, 349 dossiers ont été analysés par cinq commissions régionales, présidées par la directrice de la HEdS-FR, au cours de 14 séances.

#### 2.1.6 Recherche appliquée et développement (Ra&D)

Les activités de recherche, les multiples publications ainsi qu'une participation active du corps professoral à des conférences et congrès ont permis de maintenir le rayonnement de l'école au plan national et international. Les travaux de recherche menés en informatique médicale, les travaux sur les mécanismes régulateurs de la coordination au travail, conduits en partenariat avec l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), site de Payerne, ou encore la recherche menée en partenariat avec l'Hôpital de Châtel-St-Denis «Espoir, sens et dignité» méritent d'être relevés. Il en va de même avec les activités scientifiques présentées au IV<sup>e</sup> Congrès mondial du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) à Marrakech (Maroc) et aux congrès de l'Oncology Nursing Society et de l'European Group for Public Administration.

#### 2.1.7 Relations internationales

La HEdS-FR a renforcé son rayonnement scientifique en participant, de manière active, au IV<sup>e</sup> Congrès mondial des infirmières et infirmiers francophones, du 7 au 11 juin 2009, à Marrakech (Maroc). Ses collaborateurs et collaboratrices ainsi que plusieurs étudiants et étudiantes sont intervenus dans deux forums en plénière, 5 séances parallèles et 2 affichages. La qualité était au rendez-vous puisque les étudiants et étudiantes ont obtenu le deuxième prix (sur 80) pour leur présentation.

L'année 2009 a été également l'occasion, pour la première fois, d'organiser un échange semestriel complet d'étudiant-e-s avec l'étranger. En effet, une étudiante de la HEdS-FR a suivi et réussi un semestre d'études dans une université turque (Hitit Üniversitesi, Çorum), alors qu'une étudiante du Québec (Université de Chicoutimi) a suivi un semestre dans la HEdS-FR (stage et formation théorique). Au total, 7 étudiants et étudiantes de la HEdS-FR sont partis en 2009 effectuer une partie de leur formation à l'étranger.

#### 2.1.8 Collaboration avec la HES-SO

La directrice a participé aux séances des conseils de domaine santé et santé-social de la HES-SO. La directrice et d'autres membres de la direction, notamment la directrice adjointe et le responsable romand de filière, ont participé aux diverses activités concernant le développement de la filière bachelor en soins infirmiers. Ils ont également collaboré au développement du Master en Sciences infirmières et à la définition des compétences finales bachelor-master sur mandat de l'OFFT en septembre 2009.

## 2009

### 2.2 Événements particuliers

#### 2.2.1 Stratégie et objectifs

En complément aux séances de direction, la HEdS-FR a tenu deux séminaires de direction concernant la stratégie de développement et les priorités 2010 ainsi que les objectifs définis en fonction des processus du système de gestion par la qualité.

#### 2.2.2 Collaboration HES-SO//Fribourg et qualité

La collaboration entre les écoles de la HES-SO//Fribourg se réalise fructueusement, en particulier dans les domaines des finances, de l'informatique et de la qualité. Le déploiement du système de gestion par la qualité se poursuit; un audit de recertification est prévu en 2010.

#### 2.2.3 Manifestations organisées à la HEdS-FR et communication

L'information au public, aux candidats et candidates, aux partenaires de l'école et à l'interne a été faite par le site Internet de la HEdS-FR, ainsi que par des séances d'information organisées à la HEdS-FR et dans divers lieux pour présenter les formations.

La traditionnelle exposition intitulée «Le marché des formations» s'est tenue les 7 et 8 janvier 2009 à l'intérieur de l'école en collaboration avec divers employeurs, afin d'aider les étudiants et étudiantes de l'école à se projeter dans le marché du travail.

Du 20 avril au 8 mai 2009, l'Association de la Crèche Pérollino, la répondante à l'égalité des chances, la HES-SO//FR et la HEdS-FR ont présenté l'exposition itinérante lab-elle, exposition qui décrypte à travers sept panneaux richement illustrés les stéréotypes de genre encore présents dans les albums illustrés pour enfants.

La rencontre de la HEdS-FR avec l'ensemble de ses partenaires s'est déroulée le 12 mai 2009 à Marsens. Elle a réuni environ 70 personnes. L'accent a été mis sur la fonction des praticiens formateurs et praticiennes formatrices, sa reconnaissance et son implication dans la formation des étudiants et étudiantes.

La remise des premiers Bachelors of Science HES-SO en soins infirmiers et la fondation de l'Association des Alumni de la HEdS-FR se sont déroulées le 3 décembre 2009.

#### 2.2.4 Sécurité et protection de la santé au travail

Élaboré en 2007 et 2008, un concept «santé-sécurité des personnes» a permis l'ouverture, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, d'un service d'aide aux étudiants et étudiantes ainsi qu'au personnel des quatre HES fribourgeoises. Un poste à 50% a été attribué à ce service et la personne qui l'occupe collabore avec le réseau socio-sanitaire

existant pour résoudre les situations problématiques d'ordre psychologique et/ou social. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2009, ce sont 47 personnes qui ont bénéficié de ce service, dont une forte proportion (33 personnes) en début d'année scolaire (septembre à novembre).

La grippe A H1N1 a aussi fait l'objet de préoccupations au sein de la HEdS durant l'année 2009. Outre la participation à diverses séances de travail en partenariat avec le Service du médecin cantonal et l'organe cantonal de conduite, la HEdS-FR a organisé dans ses locaux, le 26 novembre 2009, une campagne de vaccination contre la grippe A H1N1 à l'attention de tous les étudiants et étudiantes ainsi qu'au personnel des quatre HES fribourgeoises.

## IX. HAUTE ÉCOLE FRIBOURGEOISE DE TRAVAIL SOCIAL

### 1. Mission du service

La Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) a pour mission principale d'offrir une formation professionnelle de niveau universitaire en travail social. Celle-ci repose sur les principes de l'apprentissage par alternance et du développement des compétences professionnelles. La HEF-TS dispense ainsi des formations initiales de niveau bachelor et master qui correspondent aux exigences énoncées dans la loi et des ordonnances fédérales sur les HES ainsi qu'aux normes européennes fixées dans la Déclaration de Bologne. Toujours conformément au cadre légal, la HEF-TS développe également des formations continues et postgrades, des recherches appliquées, des prestations de service et des échanges internationaux.

*L'école est dirigée par M. Dimitri Sudan.*

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Formation initiale

La HEF-TS propose une formation de niveau bachelor en travail social avec les orientations de service social et d'éducation sociale. L'orientation en animation socioculturelle n'est pour l'instant pas enseignée à Fribourg. La HEF-TS participe également activement au master consécutif développé par le domaine travail social de la HES-SO. Au mois de septembre, le master a ainsi pu démarrer avec 45 étudiants et étudiantes inscrits (26 femmes, 19 hommes).

---

**2009**

L'enseignement se déroule dans les locaux de «HES-SO Master» à Lausanne et dans les différents sites cantonaux.

Au 15 octobre 2009, l'effectif total des personnes immatriculées en vue de l'obtention du titre de bachelor, toutes orientations confondues, s'élève à 440 étudiants et étudiantes dont 325 femmes (73,87%) et 115 hommes (26,13%). 264 étudiants et étudiantes suivent la formation à plein temps (60%), 166 en emploi (37,7%) et 10 à temps partiel (2,3%).

Les premiers titres de bachelor of arts en travail social ont été décernés en automne 2009. Les personnes au bénéfice d'un «ancien» titre HES ont désormais l'autorisation de porter également le titre bachelor.

En ce qui concerne l'admission en formation, le nombre de dossiers de candidature traités durant l'année académique 2008/09 s'élève à 118. Ce nombre semble se stabiliser depuis quelques années.

Enfin, 39 diplômes ont été décernés lors de la remise du 20 mai 2009. Parmi les lauréats et lauréates, deux ont obtenu un prix pour l'excellence de leurs travaux de mémoire de fin de formation. Une autre cérémonie est organisée pour février qui verra la remise de 58 diplômes de bachelor. La HEF-TS délivre ainsi près de 80 diplômes par année.

### 2.1.2 Autres missions HES

Les activités relatives aux missions élargies restent fidèles aux valeurs et aux lignes développées par la HEF-TS depuis plusieurs années. Elles s'inscrivent en particulier dans les domaines de spécialisation suivants: les problématiques et enjeux liés aux confins du social, aux handicaps et personnes en situation de handicap, à l'insertion sociale et professionnelle, à la prévention et promotion de la qualité de vie et aux violences et comportements auto-dommageables.

Parmi les recherches qui ont débuté en 2009, on retiendra en particulier celle qui est menée en collaboration avec l'Ecole d'Ingénieurs et d'Architectes de Fribourg et qui porte le titre «Qualité de vie en formation». Cette recherche envisage de mettre en lumière les paramètres, les conditions, les situations qui influent sur le déroulement des processus de formation et qui s'avèrent particulièrement favorables au déroulement des études. Parmi les nombreux autres projets on retiendra également, en cette période de crise particulièrement difficile du point de vue de l'emploi des jeunes, la recherche «Jeunes adultes entre aide sociale et dispositifs d'insertion socioprofessionnelle dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg: catégorisation d'un public et des interventions à son égard». Au plan de la formation continue, la HEF-TS participe également activement aux principales offres des domaines santé et travail social (praticien

formateur, supervision, systémique, violence conjugale, direction d'institutions socio-sanitaires, actions et politiques sociales et case management).

### 2.1.3 Activités du Comité de Direction

Le Comité a siégé à six reprises. Il a notamment approuvé les comptes 2008; été tenu au courant de l'évolution du budget 2009; examiné le budget 2010; pris connaissance du rapport du 17 juillet 2009 relatif à la révision des comptes 2008 de la HEF-TS; validé le règlement sur la formation à l'intervention dans les Accueils extrascolaires et a transmis son préavis favorable à la DICS; pris acte de la création de l'association des étudiants de la HEF-TS; pris connaissance du rapport du groupe d'experts relatif à la nouvelle Convention HES-SO; pris connaissance des résultats de l'enquête menée auprès des anciens étudiants et anciennes étudiantes de la HEF-TS en lien avec leur insertion socioprofessionnelle; pris connaissance de l'évolution du dossier de la nouvelle construction sur le plateau de Pérolles pour la santé et le travail social.

## 2.2 Evénements particuliers

### 2.2.1 Certification ISO de la HEF-TS

En date du 25 juin 2009, la HEF-TS a reçu la certification selon la norme ISO 9001:2008. Les quatre écoles cantonales étant ainsi certifiées, c'est l'ensemble du périmètre de la future HES-SO//Fribourg qui en bénéficie du même coup. Il s'agit d'une étape importante qui est franchie dans la mise en place et le développement continu d'un système de management par la qualité qui permettra notamment de faire face aux procédures d'accréditation prévues par le cadre légal national.

### 2.2.2 Suivi des anciens et anciennes étudiant-e-s de la HEF-TS

Au printemps 2009, la HEF-TS a mené une enquête par questionnaire auprès de ses anciens étudiants et étudiantes entrés en formation depuis 2002 (première entrée HES). Avec un taux de réponse de 67%, l'échantillon peut être considéré comme largement représentatif. Avec un taux et une durée de chômage très faibles, les résultats témoignent d'une très bonne insertion professionnelle des anciens diplômés. La grande majorité des étudiants et étudiantes estime que leur activité professionnelle au moment de l'enquête est en adéquation avec la formation reçue. Presque la moitié (49,5%) estime que l'activité exercée correspond exactement à l'activité idéalement souhaitée, alors que 44,3% dit qu'elle correspond en partie. La HEF-TS va renouveler, à intervalles réguliers, ce type d'enquête.

—  
2009

### 2.2.3 Remise des premières attestations de formation pour les familles d'accueil

Le samedi 26 septembre, 32 parents francophones et 15 alémaniques ont reçu la première Attestation de suivi de Formation pour les familles d'accueil du canton de Fribourg. Ce premier cycle de formation a duré deux ans et a abordé des thèmes tels que: l'enfant et son développement; le système familial comme espace d'éducation; l'accueil familial et le placement en tant que formes d'intervention sociale; les familles d'accueil et les transformations qu'elles vivent.

La HEF-TS a participé très activement à la manifestation START 2009 qui a connu un vrai succès populaire.

## X. SERVICE DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES ADULTES

---

### 1. Missions du service

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) a pour but d'aider les jeunes et les adultes à choisir une voie professionnelle, une voie d'étude ou à établir un parcours de carrière. Il les informe sur les possibilités existantes, les conseille dans leur choix et les soutient dans leur projet de formation ou d'insertion. Il favorise une approche éducative et continue lors de la phase du premier choix professionnel.

*Chef de service: M. Marc Chassot.*

### 2. Orientation

#### 2.1 Activités

##### 2.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. 1897 séances ont eu lieu dans les classes des écoles du cycle d'orientation.

Dans la partie francophone, un classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation et sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe.

##### 2.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est effectuée avec les moyens utilisés suivants:

- > information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);
- > information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- > moyens audio-visuels (disques CD-Rom, DVD);
- > sites cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- > visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- > stages d'information professionnelle.

15 582 dossiers ou documents ont été prêtés.

Grâce à une enquête réalisée chaque automne auprès des entreprises, le Service publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2009 est de 1439 (1409). Ce chiffre ne reflète toutefois pas totalement la réalité, car un certain nombre d'entreprises n'annoncent pas systématiquement leurs offres.

Afin d'assurer une mise à jour optimale du site Internet pour les places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier écrit et un suivi téléphonique auprès des formateurs en entreprise durant le printemps et l'été 2009.

Une nouvelle édition de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents. Une édition en allemand intitulée «Schulzeit–Berufswelt» a également été publiée pour la première fois en parallèle.

Dans le cadre de la collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle/Orientation professionnelle, universitaire et de carrière, le service de documentation a participé à la création ou à la mise à jour de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 105 fiches UNI INFO, 49 fiches ECOL'INFO sur les écoles fribourgeoises et 47 fiches INFOP sur les métiers qui ont été créées ou mises à jour par le canton de Fribourg. 977 offres de perfectionnement ont été introduites sur le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch).

## 2009

### 2.1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 27 741 visiteurs ont été recensés, dont 10 648 ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

### 2.1.4 Site cantonal de l'orientation professionnelle

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes dispose d'un site Internet qui comprend notamment la liste des centres d'orientation et celle des prestations proposées. Il renseigne sur les délais d'inscription dans les différentes voies de formation et permet l'accès au site national qui informe sur toutes les places d'apprentissage disponibles.

### 2.1.5 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- > Le nombre de cas suivis a connu une augmentation de 8,2%. Le nombre d'entretiens a augmenté de 582 unités par rapport à la période précédente, ce qui représente une augmentation de 5,5%;
- > Le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1578, ce qui correspond à 26,6%;
- > Les consultants adultes de 20 ans et plus représentent 22,2% du total des consultations, soit 1316 personnes.

Statistique des consultants:	2009			2008
	H.	F.	Total	
Nombre de personnes conseillées	2387	3534	5921	5475
Nombre d'entretiens d'orientation	4501	6690	11191	10609
<b>Age des consultants</b>				
jusqu'à 19 ans	1908	2697	4605	4326
20 ans et plus	479	837	1316	1149

### 2.1.6 Orientation des adultes

100 demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes et le Service public de l'emploi.

### 2.1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2009, 3488 (3606) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solutions choisies en%:	2009			2008
	H.	F.	Total	
apprentissage en entreprise ou en école	57,3	32,2	44,8	45,6
écoles du degré secondaire supérieur	26,5	43,4	34,9	35,0
autres écoles	2,9	2,8	2,9	2,1
travail rémunéré	0,3	0,0	0,2	0,1
dixième année linguistique	4,5	4,4	4,4	4,8
solutions transitoires ou inconnues	2,3	12,1	7,2	7,2
cours préparatoire ou cours d'intégration	6,2	5,1	5,6	5,2

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 44,8% (45,6), ce qui représente 1563 (1646) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a diminué de 0,8%. On constate une diminution de 0,7% chez les garçons et de 0,5% chez les filles.

L'augmentation de l'offre des places d'apprentissage a permis une amélioration de l'insertion. Le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et au secteur santé-social, le nombre de places disponibles est plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes disposant d'un bon potentiel scolaire trouvent facilement une place de formation; les élèves scolairement faibles et ceux issus de la migration rencontrent plus de difficultés. L'entrée en apprentissage se fait plus tardivement et les entreprises ont tendance à engager des élèves plus âgés.

## 2.2 Événements particuliers

### 2.2.1 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Dans le cadre d'un projet financé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, un programme de soutien aux jeunes en difficultés appelé «Case Management» a été initié. Il consiste à intervenir de manière précoce auprès des élèves du cycle d'orientation susceptibles d'être confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire et de les suivre de manière plus intensive jusqu'à la fin du cycle d'orientation.

—  
2009

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage a également été effectué jusqu'au début septembre. Une action spéciale intitulée «Last Minute» a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été.

La Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle instituée par le Conseil d'Etat a déposé un rapport sur la situation actuelle des jeunes et sur les mesures à prévoir en vue d'une optimisation de la transition à la fin de la scolarité obligatoire.

### 2.2.2 Forum des métiers

La deuxième édition du Forum des métiers s'est déroulée du 20 au 25 janvier 2009 à Forum Fribourg. Tous les élèves de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années des cycles d'orientation, soit près de 7200 jeunes, ont participé à la visite sur le temps de classe et près de 18 000 visiteurs ont été présents en fin de journée ou durant le week-end. 165 professions ont été présentées selon un concept de stations de métro représentant les différents secteurs professionnels. La manifestation était organisée de manière totalement bilingue.

## 3. Formation des adultes

### 3.1 Activités

#### 3.1.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu quatre séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- > en coordination avec le Délégué à l'intégration des migrants, la Coordination cours de langues migrant-e-s Fribourg et le Centre de perfectionnement interprofessionnel, un projet de formation continue pour les formateur-trice-s en français langue seconde ou de cours d'intégration a été élaboré et proposé au public concerné;
- > l'étude en vue de la mise en place d'un projet-pilote de chèque-formation dans le canton de Fribourg a été initiée.

Un montant de 42 250 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

La neuvième édition du prix d'encouragement à la formation des adultes a été attribuée à l'association CREAHM (Créativité et handicap mental). Suite à l'analyse des prestations de l'Etat, il a été décidé de renoncer à l'attribution de ce prix car le nombre de candidatures était en forte diminution.

#### 3.1.2 Université populaire

En 2008/09, 3340 (3004) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 48 151 heures/participants (44 483). 576 (592) cours ont été proposés et 380 (379) ont été lancés.

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Une subvention de 51 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation et un montant de 2 fr. 10 par nombre d'heures/participants. Le montant total de la subvention s'élève à 152 171 fr. 10.

#### > Moyens propres

Taxes de cours, cotisations, dons	83,41% (81,73%)
-----------------------------------	-----------------

#### > Subventions

Canton	15,41% (17,17%)
--------	-----------------

Communes	1,18% (1,10%)
----------	---------------

Total des subventions	16,59% (18,27%)
-----------------------	-----------------

#### 3.1.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestation avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

#### 3.1.4 Diplôme de formateur ou formatrice d'adultes DIFA

Ce programme de formation de formateurs et formatrices d'adultes, mis sur pied sous l'égide des conseillers et conseillères d'Etat et ministre des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Fribourg, n'a pas recueilli suffisamment d'inscriptions pour le cycle 2009–2011.

Après évaluation des besoins, il a été décidé de ne pas reconduire cette formation.

#### 3.1.5 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois. La

—  
2009

participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 16 000 francs.

Pour les formations en langue allemande, c'est la Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves qui s'applique.

### 3.2 Evénements particuliers

#### 3.2.1 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'entrée pour la validation des acquis. Il informe et conseille toute personne souhaitant recourir à cette procédure.

#### 3.2.2 Analyse périodique des subventions

Les mesures décidées par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 10 juin 2008 ont été appliquées, notamment celle relative à la répartition des compétences avec le Délégué à l'intégration à propos du subventionnement des cours pour personnes migrantes.

bourse, de prêt et 33 réclamations. Aucun recours n'a été adressé au Tribunal cantonal.

La séance plénière a servi à préparer, à l'attention du Conseil d'Etat, une modification du mode de calcul pour l'octroi de bourse et, à l'attention de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, des dispositions d'exécution dans les domaines particuliers. La Commission a également approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2008/09.

#### 2.1.2 Bourses cantonales

La comparaison avec l'année 2007/08 montre que le nombre de demandes a légèrement augmenté.

Année scolaire	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2007/08	3229	1872	1357	42,02%
2008/09	3253	1634	1590	48,87%

Les montants ci-dessous correspondent aux montants versés dans l'année civile 2009. Ils se répartissent dans les 9 catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante:

Catégories	Nombre	Subsides en francs
<b>Secteurs du secondaire II:</b>		
Ecoles de maturité gymnasiale	469	1 615 954
Autres formations générales	292	1 127 538
Ecoles professionnelles (à plein temps)	294	1 230 309
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	529	1 973 938
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	31	104 725
<b>Secteurs du tertiaire:</b>		
Formations professionnelles supérieures	59	408 312
Hautes Ecoles spécialisées	285	1 647 868
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	410	2 567 458
Formation continue	2	13 342
Total	2371	10 689 444

## XI. SUBSIDES DE FORMATION

### 1. Missions

L'objectif du domaine des subsides de formation est de promouvoir l'égalité des chances en matière de formation en octroyant des bourses et des prêts de formation. La mission du Service des subsides de formation consiste en l'application de la législation relative à l'octroi des bourses et des prêts de formation. De plus, il informe le public cible ainsi que les institutions de formation de l'existence d'une aide à la formation et de ses conditions d'octroi. Le Service est également l'organe exécutif de la Commission des subsides de formation dont il assure le secrétariat.

*Chef du service: M. Beat Schneuwly.*

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et huit fois en séance de sous-commission. Elle a examiné des demandes de

##### 2.1.3 Prêts de formation

Durant l'année civile 42 (51) demandes ont été examinées, dont 40 (48) ont été admises. Du montant budgétisé de 500 000 (450 000) francs, 401 800 francs ont été utilisés.

—  
2009

## 2.1.4 Subventions fédérales

L'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et cantons (RPT) le 1<sup>er</sup> janvier 2008 a comme conséquence le retrait de la Confédération du financement des bourses à l'exception du degré tertiaire. Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 858 000 francs.

## 2.2 Evénements particuliers

Le 1<sup>er</sup> septembre 2008, la nouvelle loi sur les bourses et les prêts d'études ainsi que son règlement sont entrés en vigueur. Les expériences réalisées durant l'année de formation 2008/09 ont permis une modification de l'article 17 du règlement du 8 juillet 2008. Aussi, les revenus déterminant la participation financière des parents ont pu être diminués d'un forfait par enfant en formation, selon les dispositions budgétaires de l'Etat et le nombre de bénéficiaires.

## XII. SERVICE DU SPORT

## 1. Missions

Les trois domaines principaux du Service du sport sont: Éducation physique et Sport scolaire, Jeunesse+Sport (J+S) et Loterie Romande-Sport (LORO-Sport).

Dans le domaine scolaire, le Service organise des cours de formation continue pour les enseignantes et enseignants d'éducation physique et sport, coordonne les activités du sport scolaire facultatif, conseille les sportives et sportifs de pointe en matière scolaire, coordonne les aménagements scolaires et préavise les demandes de prise en charge d'écologies hors canton.

En matière Jeunesse+Sport, le Service organise des cours de formation et de perfectionnement pour les monitrices et moniteurs et assure l'administration des cours et camps J+S organisés par les sociétés sportives, les fédérations sportives, les associations de jeunesse et les écoles.

Concernant LORO-Sport, le Service veille à la répartition réglementaire des bénéficiaires en étroite collaboration avec les organes de répartition (Commission cantonale du sport et de l'éducation physique et Association fribourgeoise des sports, AFS).

*Chef de service: M. Elmar Schneuwly (jusqu'au 30.09), M. Benoît Gisler (dès le 1.10).*

## 2. Activités courantes

## 2.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2009, la Commission, présidée par M. Henri Baeriswyl, s'est réunie à neuf reprises. Elle a:

- > entériné la répartition des subsides ordinaires et extraordinaires et proposé au Conseil d'Etat la répartition du bénéfice 2008 attribué au sport par la Loterie Romande (LORO-Sport, 2 307 987 francs);
- > traité 7 recours ainsi que 1 demande de reconsidération concernant des subventions LORO-Sport et attribué 23 subsides extraordinaires pour un montant de 271 700 francs (dont 100 000 francs pour la rénovation de la piscine de Regio Badi Sense Laupen);
- > examiné le 18 septembre l'avant-projet de loi sur le sport;
- > permis en 2009 à plus de 50 classes de bénéficier d'une journée d'accompagnement en moyenne montagne;
- > proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat;
- > décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à M<sup>me</sup> Andrea Thürler, 16 ans, de Jaun (ski) et à M. Christophe Nicolet, 20 ans, de Le Mouret (kayak – course en ligne);
- > aidé financièrement 5 sportifs fribourgeois dans leur préparation afin d'obtenir une sélection pour les Jeux Olympiques ou les Paralympics;
- > traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

## 2.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Durant l'année 2009, les champs d'activités principaux ont été les suivants:

## 2.2.1 Formation continue du corps enseignant

Formation continue obligatoire:

Plus de 350 enseignant(e)s de tous les degrés ont pris part aux nombreux cours de recyclage organisés pour répondre à l'obligation d'une mise à niveau bisannuelle du brevet de sauvetage.

—  
2009

L'ensemble des maîtresses et maîtres d'éducation physique du degré du secondaire II ont participé à une formation continue de deux journées.

Les responsables de la branche dans les établissements du degré secondaire I se sont retrouvés pour deux journées de séminaire pour traiter du thème de la qualité et élaborer un concept cantonal en la matière.

Formation continue facultative:

Le maintien de la majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que le corps enseignant porte à l'éducation physique.

De nombreuses demandes de cours à la carte ont été déposées et plus de 100 enseignantes et enseignants ont pu bénéficier des compétences des formateurs dans diverses disciplines avec un accent particulier sur le thème de la sécurité dans l'enseignement du sport scolaire.

#### 2.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

Les projets de directives concernant la sécurité dans l'enseignement du sport en milieu scolaire ont été retravaillés d'après les retours de la consultation de l'année passée. La présentation de ces directives est prévue pour le printemps 2010 et leur entrée en vigueur pour la rentrée scolaire 2010.

#### 2.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif a continué à s'étoffer. Les cours proposés à tous les niveaux d'enseignement ont permis à près de 4000 élèves de pratiquer une heure supplémentaire de sport par semaine.

#### 2.2.4 Tournois scolaires

L'année 2009 a vu les élèves du degré primaire se mesurer dans les disciplines suivantes: ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

Au niveau du secondaire I, le millésime 2009 a à nouveau vu de très nombreuses classes participer à ces joutes très appréciées. Au menu: basketball, handball, hockey sur glace, unihockey, triathlon, course d'orientation et football.

Au niveau gymnasial, les «collégiades», organisées par le Collège du Sud de Bulle ont rassemblé près de 500 étudiants la première semaine de juillet.

#### 2.2.5 Journées suisses du sport scolaire

Les vainqueurs des tournois scolaires cantonaux ont représenté avec succès le canton de Fribourg lors des journées suisses de sport scolaire à Schaffhouse. Le canton de Fribourg était l'un des cantons les mieux représentés avec des équipes inscrites dans presque toutes les disciplines.

#### 2.2.6 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements des grilles horaires, aide financière (LORO-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux existants. En 2009, environ 250 jeunes sportifs et sportives ont bénéficié d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive.

Si l'application des dispositions légales actuelles permet à un grand nombre d'athlètes, parents, associations et clubs sportifs de trouver des solutions satisfaisantes en matière de conciliation entre études et sport ou art, il y a cependant lieu de mettre en place dans le canton un cadre plus précis dans le domaine «sports-arts-études». La DICS, en collaboration avec la DEE, a dès lors mandaté un groupe de travail afin de proposer des projets de structures possibles pour le canton. Ce groupe de travail, présidé par M. Yvan Girard, directeur du cycle d'orientation de Sarine Ouest, a commencé ses travaux en automne 2009 et doit rendre son rapport à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

### 2.3 Jeunesse+Sport

L'année 2009 a permis d'introduire définitivement le nouveau programme «J+S-Kids» en faveur des enfants de 5 à 10 ans. Avec cette introduction, plus de 18 jours de formation et 6 jours de perfectionnement ont été ajoutés dans la planification 2010. Le succès des annonces de cours pour les enfants est grandissant. Les statistiques détaillées concernant les activités des jeunes et la formation des cadres seront présentées par le Service de la statistique.

#### 2.3.1 Activité et perfectionnement des experts

142 (137) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S. 25 (29) experts ont participé au cours central cantonal de ski et snowboard à Zermatt.



2009

**XIII. SERVICE DE LA CULTURE**

**1. Promotion de la culture: missions et activités**

Le Service a pour mission de traiter, au sein de l'Etat, l'ensemble des questions qui relèvent de la promotion des activités culturelles et d'assurer la mise en œuvre de celle-ci.

*Chef de service: M. Gérald Berger.*

**1.1 Commissions**

**1.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture**

La Commission a pour tâche de procéder à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et d'examiner les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie à une reprise.

**1.1.2 Commission des affaires culturelles**

La Commission s'est réunie à sept reprises. Elle a donné son préavis sur les 205 (211) demandes de subventions qui ont été adressées au Service. S'agissant de l'aide à la diffusion des spectacles, elle a porté une réflexion sur les divers problèmes liés aux coproductions théâtrales. Elle a adopté les modifications apportées aux directives concernant l'octroi d'aides financières à des requérants domiciliés hors du canton et à celles concernant le soutien à la production de CD ou de fichiers musicaux électroniques. La Commission a enfin approuvé les nouveaux formulaires de demandes d'aides financières (musique, théâtre et danse) mis en ligne par le Service.

**1.2 Subventions en faveur de la culture**

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 500 000 francs.

**1.2.1 Éléments statistiques**

Les aides en faveur de créations représentent 85% des subventions attribuées, respectivement 15% en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

théâtre:	43,2%
musique:	19,6%

festivals/manifestations culturelles:	11,7%
danse:	11,5%
arts visuels:	8,6%
cinéma / vidéo:	3,3%
littérature / édition:	2,1%

Le site Internet du Service ([www.fribourg-culture.ch](http://www.fribourg-culture.ch)) a été consulté à près de 52 000 reprises.

**1.2.2 Aides pluriannuelles à la création**

Les groupes de créateurs suivants ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création pour un montant global de 1 550 000 francs: Théâtre des Osses/Centre dramatique fribourgeois (Givisiez), Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), Compagnie de danse Fabienne Berger (Promasens), Ensemble Orlando Fribourg, Compagnie Drift (Fribourg / Zürich).

Quatre institutions ont bénéficié d'une aide financière semblable, pour un montant global de 505 000 francs: l'Opéra de Fribourg, le Centre d'art contemporain Fri-Art, le Belluard Bollwerk International et l'Espace Nuithonie (concept RésiDanse Fribourgeoise). Le montant versé à l'Espace Nuithonie lui a permis d'accueillir en résidence les créations de deux troupes de danse fribourgeoises: la Compagnie Da Motus (Fribourg) et la Compagnie Drift (Fribourg / Zürich).

**1.2.3 Aides à la création ponctuelles**

La Direction a octroyé des aides à la création ponctuelles pour un montant de 899 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants:

Musique, chant, rock, jazz:  
 Maîtrise «L'Annonciade», L'Accroche-Chœur Fribourg, Société de chant de la ville d'Estavayer-le-Lac, Chœur-Mixte de Farvagny, Chala Cubana, Divertimento vocale, Chœur symphonique de Fribourg, Concerts de la Semaine Sainte, Ensemble vocal De Musica, Collegium vocale Seeland, Chœur du Conservatoire de Fribourg, Gustav, Canta Sense, Trio Pan, Chœur des XVI, Chœur-Mixte St-Marcel Misery-Courtion, Chœur-Mixte St-André Onnens, Claudio Rugo, Nathalie Chassot, Laure Betris, Abu d'Abus, Tasteless, Ani and the flowers, Laure Perret, Clipperton, Fiebre Latina, Eric Constantin, Dilone, Johnny Dan Visan, Groupe Spectacle, Jo, Erik Angalo, Serge Vuille, Stefan Aeby Trio;

Littérature / édition:  
 Deutschfreiburger Heimatkundeverein, Stutz Druck AG, Verein O.S.K.A.R., Editions Faim de Siècle, Editions La Sarine, Editions

—  
2009

de l'Hèbe, Editions Cabédita, Editions de l'Aire, Société des amis du Musée gruérien, Jean Winiger;

Théâtre:

Kinder-Theater-Werkstatt, Le Guignol à Roulettes, Compagnie Ekinox, Compagnie «Au-de-l'Astre», Troupe «Cirque-en-Ciel», L'Aire du Théâtre, Cirque Toamême, La Joli Compagnie, 2b Company, Talman Ensemble, Le Magnifique Théâtre, Théâtre «On M'Ladit», Le Monde en Fête, Compagnie des Tours, Compagnie Pasquier-Rossier, Fondation «Attitude», Deutschfreiburger Theatergruppe DFTG, Compagnie des Barbares / Théâtre de l'Ecrou;

Cinéma / vidéo:

Hugofilm GmbH, C-Films AG, Troubadours Films, Ana Films, Vincent Borcard, Sélénite Films;

Arts visuels / photographie:

Guy Oberson, Adeline Mollard, Gilles Rotzetter, Jean-Luc Cramatte, Camille von Deschwanden, Franz Brühlhart, Jacques Basler, David Clerc, Dominique Gex, Olivier Zappelli, Pierre-Alain Morel, Yoki Aebischer, Georges Corpataux, David Brühlhart;

Danse:

Compagnie «Sé-Geste»

#### 1.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 441 000 francs principalement aux manifestations et organisations suivantes:

Association gruérienne pour le costume et les coutumes, Chœur de Jade (Fribourg), Suisse Diagonales Jazz, Ensemble vocal de Villars-sur-Glâne, Association Altitudes (Bulle), Kirchenkonzerte Murten, Fabian Marti (Murten), Musée Gutenberg (Fribourg), Maison St-Joseph (Châtel-St-Denis), Association «Une mémoire suisse romande» (Lausanne), Association Petzi (Lausanne), Association Guitare et Luth (Fribourg/Gruyères), Association ADMA (Fribourg), Musica Virtuosa (Fribourg), Association Guitare Passion (Fribourg), Storyteller Museum (Fribourg), BD Bilingue (Murten), Association «Matran Sculpte», Académie d'orgue de Fribourg, Eclatsconcerts Fribourg, Association Rencontres Guitares (Bulle), Stone Hill Festival (Alterswil), Vitromusée Romont, ktv-atp Association (Thoune), Quatuor Marquis de Saxe (Corpataux-Magnedens), Prix interrégional des jeunes auteurs (Charmey), Choeur-Mixte de Bulle, Rencontres chorales de la Broye (Estavayer-le-Lac/Payerne), Cantorama Jaun, Fête du livre et du papier (Gruyères), The Private Space (Fribourg/Barcelone), Association des amis de l'orgue du collège St-Michel (Fribourg), Rencontres théâtrales de Bulle, Société de musique La Gérania (Marly), Concours choral de Fribourg, Association «L'Anecdote» (Estavayer-le-Lac), Verein Kultur Pur (Düdingen), Corps

de musique de la ville de Bulle, Gilbert-Michel Rolle (Fribourg/New York), New Orleans meets Bulle, Nuit des musées Fribourg, Association des concerts de Corpataux-Magnedens, Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Société de développement de Broc.

#### 1.2.5 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 186 000 francs à 32 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes, ainsi qu'à des institutions intercantionales.

#### 1.2.6 Dons de la Loterie romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 2 390 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants: Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

D'autre part, également avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission a aussi soutenu, pour un montant global de 676 400 francs, les saisons culturelles des infrastructures suivantes: Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens).

#### 1.2.7 Bourse d'encouragement à la création littéraire

Pour permettre à des écrivains fribourgeois de pouvoir se consacrer exclusivement à l'écriture pendant un certain temps et pour dynamiser la création littéraire, la DICS accorde tous les deux ans une bourse d'encouragement. Pour l'édition 2009, 23 candidatures (13 en français et 10 en allemand) ont été envoyées. Sur la proposition du jury, une bourse de 10 000 francs a été accordée à Annick Geinoz, domiciliée à Semsales, pour lui permettre l'écriture de son prochain roman.

#### 1.2.8 Enquête photographique fribourgeoise

La 7<sup>e</sup> Enquête photographique fribourgeoise a été lancée en janvier. A l'échéance du délai, 25 projets provenant de toute la Suisse et de l'étranger ont été déposés. Le jury a porté son choix sur le projet d'Anne Golaz, domiciliée à Montcherand (VD), pour son projet intitulé «Chasses». L'Enquête fera l'objet d'une exposition dans le courant de l'année 2010.

---

**2009**

### 1.2.9 Fonds Pierre et Renée Glasson

Institué en 1995, le Fonds Pierre et Renée Glasson a pour but de contribuer au financement d'une formation post-grade d'un/e jeune musicien/ne fribourgeois/e dans un conservatoire en Suisse ou à l'étranger. Après audition des candidat/e/s, par un jury d'experts, une bourse de 10 000 francs a été octroyée à Valentin Mauron, tubiste, domicilié à Prez-vers-Noréaz, pour lui permettre de poursuivre ses études en Allemagne.

### 1.2.10 Infrastructures culturelles

Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil d'Etat, une subvention de 1 500 000 francs a été octroyée pour la construction du Théâtre de Fribourg (2<sup>e</sup> tranche sur 5).

### 1.2.11 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles). Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour la musique actuelle, du Fonds intercantonal «Regio-Films» et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles.

Le Service a collaboré à l'exposition de la Collection de l'Art Brut à Lausanne consacrée à plusieurs artistes fribourgeois.

Grâce à l'accord de coopération passé entre la Région Alsace et le canton de Fribourg en 2008, une plateforme de rencontre entre une trentaine d'opérateurs culturels des deux régions s'est déroulée en Alsace les 12 et 13 mars. Une dizaine d'enseignants fribourgeois ont pu bénéficier d'une sensibilisation à la médiation théâtrale par le Théâtre Jeune Public de Strasbourg du 17 au 19 mai. La Compagnie de danse Act2 de Mulhouse a été accueillie au mois de juillet pour une résidence de création à l'Espace Nuithonie à Villars-sur-Glâne. Deux spectacles alsaciens ont été programmés par l'Espace Nuithonie. Le comité de suivi bipartite chargé d'évaluer les effets de l'accord de coopération s'est réuni à Fribourg le 21 septembre. Il a décidé de proposer aux autorités compétentes un renouvellement de l'accord à son échéance à fin 2010. Enfin, il a proposé que la coopération soit étendue au domaine de l'enseignement supérieur.

Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein du conseil de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande, dont il assume la vice-présidence.

C'est l'artiste visuelle Adeline Mollard, domiciliée à Fribourg, qui a été choisie pour occuper durant six mois l'atelier «Schönhauser» à Berlin, mis à disposition par le canton.

A la demande de Présence Suisse et de l'Ambassade du Chili à Berne, la DICS a été invitée à collaborer à un projet de réalisation d'un musée de l'émigration fribourgeoise à Puerto Yartou en Patagonie chilienne, à l'occasion du bicentenaire de la création de la République du Chili en 2010.

### 1.2.12 Culture et école

Le Service a soutenu financièrement la mise en place, sous le label «Culture et école», d'un programme d'environ 50 spectacles, films et concerts, destiné aux écoles du canton et produits par des acteurs culturels fribourgeois.

Par ailleurs, il a accordé un soutien financier à douze musées et lieux d'exposition du canton pour l'élaboration d'ateliers et des animations pour les écoles. Grâce à cette aide, une quarantaine d'ateliers ont ainsi été proposés.

Le montant total accordé pour «Culture et école» s'élève à 180 819 francs.

## 1.3 Evénements particuliers

En collaboration avec le MAHF, le Service a organisé une exposition intitulée «Artistes fribourgeois contemporains» du 5 juin au 16 août, lors de laquelle a été présentée une sélection des 280 œuvres acquises entre 1984 et 2009 par le Fonds d'acquisition du Service au titre de l'aide à la création.

L'Orchestre de chambre fribourgeois (OCF) dont la création avait été inscrite par le Conseil d'Etat dans le programme de législation a donné son concert inaugural le 3 mai à la Salle CO2 à La Tour-de-Trême.

Le Service a été chargé de superviser pour le canton l'inventaire du patrimoine culturel immatériel (PCI) dont l'établissement a été décidé par la Confédération. Il en a confié la réalisation scientifique au Musée gruérien.

Le chef du Service a été appelé à siéger dans plusieurs jurys (projet d'extension de la BCU, animation artistique en lien avec l'extension des Etablissements de Bellechasse, présidence du jury de l'animation artistique en lien avec l'extension du Collège de Gambach). Il a été invité à donner une conférence à l'Université de Mulhouse sur la politique culturelle en Suisse.

## 2. Institutions culturelles: missions et activités

---

Le Service a pour mission d'exercer la surveillance des institutions culturelles de l'Etat, d'arrêter leur programme général d'activités et de veiller à la coordination de celles-ci.

—  
2009

### 2.1 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le chef du Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales, ainsi qu'une séance plénière avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune des institutions. Il a participé aux séances des commissions (bureau et commission plénière) de chacune d'elles.

Il a présidé le groupe de travail chargé de porter une réflexion sur la réorganisation territoriale du Conservatoire, lequel a remis son rapport final à la Directrice ICS. Il a également présidé le groupe chargé d'étudier une délocalisation des cours de danse et d'art dramatique du Conservatoire donnés à la Villa Gallia (Fribourg), lequel a remis un avant-projet d'implantation de ces enseignements au siège de l'institution à Granges-Paccot.

Le chef du Service a participé, comme représentant de l'Etat, au Conseil de la Fondation du Conservatoire de Lausanne.

## 3. Archives de l'Etat

### 3.1 Mission

Les Archives de l'Etat (AEF) ont pour mission principale d'évaluer, de classer, de conserver et de rendre accessibles au public les documents d'archives appartenant à l'Etat et à ses établissements, à l'administration centrale et aux services décentralisés. Elles veillent au préarchivage des documents par les services. Elles conseillent les communes, les paroisses et les personnes privées dans la gestion de leurs archives. Elles offrent au public, aux étudiants et aux chercheurs leurs ressources documentaires, des conseils ainsi que des possibilités particulières d'information et de recherche. Elles contribuent par leurs recherches et leurs publications à la connaissance de l'histoire fribourgeoise.

*Archiviste cantonal: M. Alexandre Dafflon.*

### 3.2 Activités

#### 3.2.1 Commission des Archives

La Commission des Archives s'est réunie à trois reprises en 2009. Elle a examiné le plan financier actualisé et le projet de budget 2010, a pris connaissance d'un rapport sur les besoins en surface des AEF pour la période 2015–2030, et a pris acte du rapport annuel 2009.

#### 3.2.2 Analyses et réflexions générales

L'analyse des prestations des AEF a été soumise à l'arbitrage de la DICS, puis du Conseil d'Etat. Le plan d'action établi en 2008 par l'archiviste cantonal a trouvé un début de mise en œuvre.

#### 3.2.3 Bâtiments et équipements

Avec le Service des bâtiments, il a été convenu de mettre progressivement en place les mesures de sécurité demandées en 2008: système de mesure et d'enregistrement automatisé des données climatiques dans les locaux de conservation et sur des points externes du bâtiment, mesures de nettoyage et de maintenance régulières de certains points sensibles, réglage de la climatisation. Deux épisodes d'intempéries estivales ont démontré la nécessité de mesures de sécurité importantes et rapides. Parallèlement, une réflexion sur les besoins des AEF en surfaces supplémentaires a été initiée en 2009. Le besoin des AEF est évalué à 2000 mètres carrés supplémentaires pour la période 2015–2030.

#### 3.2.4 Informatique et nouvelles technologies

Les AEF ont acquis le module «assistant d'images» de *scopeSolutions*, ainsi que plusieurs nouvelles licences de description. Elles ont également acquis l'application *File Maker Pro 10*, destiné à concevoir et mettre en place des bases de données spécifiques. La migration du site Internet des AEF a eu lieu à la fin de l'année 2009.

La numérisation et le microfilmage des plans de l'Etat, des Couvents et de l'Hôpital (environ 360 volumes) a commencé à la fin 2009. Son but est d'assurer la sauvegarde à long terme de ces documents et d'en permettre une consultation par le grand public via la base de données en ligne sur Internet. Par ailleurs, le *Miroir de Souabe* de Hensli Ferwer (1410) a été entièrement numérisé dans le cadre du projet «e-codices, bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse» de l'Institut d'études médiévales de l'Université de Fribourg.

#### 3.2.5 Relations avec les producteurs d'archives

22 (27) services de l'administration ont été visités: Chancellerie, Secrétariat du Grand Conseil, Office des poursuites de la Sarine, Secrétariat général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), Service des constructions et de l'aménagement, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Service des ponts et chaussées, Préfectures de la Glâne, du Lac et de la Singine, Rectorat de l'Université, Secrétariat général de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), Service du cadastre et de la géomatique, Office cantonal des faillites, Chambre pénale des mineurs, Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), Prison centrale, Service des

## 2009

tutelles de Tafers, Registre foncier de la Gruyère, Office de l'état civil de la Gruyère.

Des tiers ont également sollicité des conseils: Condensateurs SA, Transports publics fribourgeois (tpf), paroisse de Fétigny, Communauté des Pères rédemptoristes de la Maison Saint-Joseph de Matran, communes de La Brillaz et de Broc, section fribourgeoise d'Unia, Communauté des Frères cordeliers de Fribourg, Communauté des Frères dominicains de l'Alberinum de Fribourg.

## 3.2.6 Accroissement des fonds d'archives

Les fonds suivants ont été remis par des services de l'Etat pour un total de 270.20 ml (453.85 ml): Police cantonale: rapports d'activités journalières 2002-2003, journal d'information 2008 (3 ml); Service des constructions et de l'aménagement: dossiers de constructions 1993 (32 ml); Service de l'enfance et de la jeunesse: dossiers 1975-2006 (9.30 ml); Chancellerie d'Etat: Bulletins du Grand Conseil 1849-2006, protocoles du Conseil d'Etat 1991-1992, 1998, 2006, registres des légalisations 1954-1992, agendas du chancelier René Aebischer 1975-2005, correspondance du Conseil d'Etat et de la Chancellerie 1957-2001 (13.80 ml); Tribunal d'arrondissement du Lac: protocoles civils et pénaux, tutelles, faillites 1896-2003 (27 ml); Service de la culture: dossiers de demandes de subventions 2001-2004 (3 ml); Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de la justice: dossiers divers, législation, questions écrites, etc. 1949-2008 (14 ml); Service de l'application des sanctions pénales et des prisons: dossiers de personnes 1933-2008 (13 ml); Préfecture du Lac: registres de permis de séjour et d'établissement 1920-1934, registre des amendes 1952-1957, registre de contrôle des permis de vente de poison 1863-1964 (1.60 ml); Service du cadastre et de la géomatique: plans MCA des communes, plans d'ensemble, registres divers, correspondance, etc. 1829-1972 (42 ml); Chambre pénale des mineurs: dossiers 1999-2001 (19 ml); Tribunal d'arrondissement de la Veveyse: dossiers pénaux 1973-1988 (23 ml); Préfecture de la Singine: dossiers pénaux 1986-2002, autorisation de construire 1988-2004, dossiers d'accidents 1987-2001 (38 ml); Office des juges d'instruction: dossiers 1990 et 1995 (13 ml); 3 notaires: minutes et répertoires 1961-2008 (18.50 ml).

Les AEF ont reçu 77.50 (55.57) ml d'archives provenant d'autres collectivités ou de personnes privées: fonds Pierre-Gendre, inspecteur forestier de la ville de Fribourg, recherches historiques 1363-1926 (don, M. François Gendre Fribourg); carte topographique du canton de Fribourg 1843-1851 (don, Archives de l'Etat de Schwytz); 3 lettres de la Préfecture de Corbières 1831-1835 (don, M. François Blanc, Corbières); archives anciennes de la commune de Lurtigen 1435-1965 (dépôt); 1 acte notarié concernant la montagne de Nielenboden 1896 (don, Mme Marita Haller-Dirr, Stans); fonds des Pères rédemptoristes de Matran XX<sup>e</sup> siècle (dépôt); fonds du Club des marcheurs de Fribourg 1932-2009 (don, Amicale des marcheurs de Fribourg); documents et

photographies de la famille Kaeser de Zehnthaus / Wünnewil (don, Mme Marlène Zurch, Wünnewil); 6 cartes de géographies 1940-1950 (don, Communauté des Pères rédemptoristes de Matran); 1 manuscrit de Christoph Joachim Marro (don, M. Felix Kolly-Bapst, Tafers); plans de la ligne de chemins de fer Fribourg-Bulle et autres documents concernant les travaux publics 1910-1950 (don, M. Daniel Monney, Fribourg); 1 classeur de discours 1965-1986 (don, M. Rémi Brodard, ancien conseiller d'Etat, Villars-sur-Glâne); archives du Club des cactéophiles de Fribourg (don); correspondance, notes et photographies de la famille Michel XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles (dépôt de Mme Martine Michel-Blanco, Neyruz); archives du chanoine Louis Waeber 1901-1957 (don, M. François Waeber, Marly); documents relatifs aux biographies des médecins fribourgeois 1311-1960 (don, M. Alain Bosson, Fribourg); archives du Parti social-démocrate fribourgeois (don, Mouvement Ouverture); 3 lithographies de Karl Ludwig von Haller et un protocole du Comité de l'Archiconfrérie des mères chrétiennes de l'église Notre-Dame 1884-1888 (dépôt, M. l'abbé Jacques de Boccard, Fribourg); archives de la section fribourgeoise d'Unia 1860-2000 (dépôt d'Unia); complément au fonds de la famille Reynold de Cressier (don, Mme Sabine de Muralt, Monnaz); dossiers relatifs aux activités de Max Aebischer, ancien conseiller d'Etat (don, M<sup>me</sup> Max Aebischer, Fribourg); cahiers de cours suivis à l'Ecole d'agriculture de Grangeneuve années 1920 (don, Archives de l'Etat de Nidwald).

Les documents originaux suivants ont été acquis: documents divers relatifs au bailliage et à la commune de Corbières XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles; 6 actes notariés sur parchemin 1663-1818; divers documents officiels ou du domaine public XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> siècles; divers documents de la vie privée XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles; 2 lettres de Bernard-Emmanuel de Lentzburg, abbé d'Hauterive et évêque de Lausanne 1789.

## 3.2.7 Travaux de classement et d'inventaires

Les travaux suivants ont été achevés: répertoire du Fonds Pierre-Gendre, inspecteur des forêts de la ville de Fribourg: recherches historiques sur les forêts et domaines de la ville 1363-1926; répertoire du Fonds des Cartes et plans 1644-2008; répertoire sommaire du Fonds de la paroisse de Nuilly 1517-1906; répertoire du Fonds du Deutsch Katholisch Männerverein de Fribourg 1889-1944; répertoire du Fonds de l'Institut Saint-Joseph-La Gouglera 1683-2004; répertoire du Fonds du Club des cactéophiles de Fribourg 1939-2007; répertoire du Fonds du Club des marcheurs de Fribourg 1932-2009; répertoire du Fonds du couvent d'Hauterive, Livres et papiers XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles; répertoire des patentes d'auberges par communes 1896-1956.

Les informations suivantes ont été insérées dans la base de données: versements de la Chambre pénale des mineurs (1474 dossiers), du Service de l'enfance et de la jeunesse (1412 dossiers), de l'Office des juges d'instruction (1643 dossiers), du Service de

—  
2009

l'application des sanctions pénales et des prisons (1642 dossiers), du Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de la justice (694 dossiers), de la Chancellerie d'Etat (121 dossiers), du Tribunal d'arrondissement de la Veveyse (2957 dossiers), du Tribunal d'arrondissement du Lac (519 dossiers), de la Préfecture de la Singine (648 dossiers), du Tribunal administratif (1264 dossiers).

Il convient de signaler particulièrement deux travaux importants: le classement et l'inventaire des Fonds des Justices de paix, financés par le Service de la Justice (22 fonds classés depuis 2008) et le début du classement et de l'inventaire des archives de l'ECAB, financé par cet établissement dans la perspective de son bicentenaire en 2012.

### 3.2.8 Conservation, restauration, reliure et microfilmage

Les AEF ont confié aux restaurateurs les documents suivants: un passeport de Thérèse Vicarino de 1888 (Fonds Vicarino-Schaller 17), deux registres de la Préfecture de la Sarine (PF I.90 et 117), un plan du village d'Ependes du XVIII<sup>e</sup> siècle (CP I.278) et un plan de dime de Lessoc de 1742 (E 73). L'atelier de reliure de l'Etat a relié les journaux *La Broye* 2005-2007, *Der Murtenbieter* 2005-2007, *La Gruyère* 2007 et *La Liberté* 2007, soit 28 volumes, ainsi que 15 volumes de registres de l'état civil de la Sarine 1900-2003. L'atelier de microfilmage de l'Etat a microfilmé 74 registres paroissiaux (Attalens, Châtel-Saint-Denis, Fétigny, Fribourg-Ville, Lécheltes, Le Pâquier, Lully, Mannens, Ménières, Montagny, Remaufens, Rossens, Saint-Martin, Seiry, Surpierre et Villars-sous-Mont), 205 répertoires des Manuels/Protocoles du Conseil d'Etat 1438-1997, 14 répertoires des *Missivenbücher* 1449-1797, le *Thurnrodel* 15 1648-1652, 37 registres des Arrêtés du Conseil d'Etat 1803-1926, 20 registres des Délibérations du Conseil d'Etat 1971-1990, un rentier du château de Corbières 1721 (propriété privée), le Journal de Ferdinand Macherel, premier secrétaire de la Préfecture de la Sarine 1872-1919 (propriété privée).

En 2009 a été initié un vaste projet relatif à la conservation et à l'inventaire des fonds anciens (Moyen-Age et Ancien régime). En collaboration avec M. Andrea Giovannini, spécialiste dans ce domaine, les AEF ont procédé à une analyse d'un échantillon de fonds anciens, afin d'évaluer le coût et de planifier les opérations qui devraient s'étendre sur plusieurs années. Ce projet a pour but d'assurer une meilleure conservation, mais aussi un plus grand rayonnement culturel aux fonds anciens, exceptionnels à Fribourg.

### 3.2.9 Service au public: communication, visites, expositions

11 572 (8828) documents ont été consultés par 794 (776) lecteurs représentant 3310 (3185) passages. Les AEF ont transmis 568 (578) dossiers aux services de l'administration. Le secrétariat des AEF a répondu par écrit ou par téléphone à de très nombreuses demandes de renseignement portant, le plus souvent, sur des

recherches généalogiques. En outre, 72 (61) croquis d'armoiries ont été délivrés.

Les AEF ont accueilli de nombreux groupes pour des visites commentées, à savoir 12 (15) visites pour 154 (190) personnes. Par ailleurs, la Nuit des Musées du 16 mai 2009 a permis aux AEF d'accueillir près de 1200 visiteurs, non comptés dans les statistiques de fréquentation.

Les AEF ont présenté trois petites expositions: «Correspondances. Elisa Vicarino, Eulalie de Senancour, Etienne Eggis et les autres...» réalisée par les étudiants des Départements de français et d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg (Prof. Simone de Reyff et Francis Python) du 2 au 20 mars 2009, «Catillon, une sorcière fribourgeoise / Catillon, eine Freiburger Hexe (1663-1731)» du 23 mars au 15 août 2009, «Le fonds et l'histoire du Chapitre Saint-Nicolas à Fribourg / Der Fonds und die Geschichte des Kapitels Sankt Nikolaus in Freiburg» du 9 novembre 2009 au 28 février 2010. Ces deux dernières expositions ont donné lieu à l'édition de deux nouvelles fiches de la série «Connaissez-vous? / Schon bekannt?».

En outre, les AEF ont prêté des documents pour l'exposition «Sorcières imaginées et persécutées dans le canton de Fribourg» organisée au Musée de Morat, du 29 mars au 16 août 2009.

### 3.2.10 Recherche scientifique et publications

Les AEF ont apporté leur concours à plusieurs recherches à caractère historique et scientifique, particulièrement dans le domaine de l'histoire médiévale et moderne. Les archivistes ont prononcé plusieurs conférences, à Fribourg, dans les cantons voisins et à l'étranger, sur des sujets très variés. Ils ont notamment publié: «Les archives du Musée gruérien», dans: *Cahiers du Musée gruérien*, 7 (2009), p. 235-240; «Les archives communales de Bulle et La Tour-de-Trême», dans: *Cahiers du Musée gruérien*, 7 (2009), p. 241-248; «Les Affry. Trois gouverneurs fribourgeois de Neuchâtel au XVII<sup>e</sup> siècle», dans: *Clio dans tous ses états*, mélanges en l'honneur de Georges Andrey, Genève, 2009, p. 93-118; «Religion et Etat. Un rescrit de Frédéric II sur la «non-éternité des peines»», contribution à *Cinq siècles d'histoire religieuse. Approches d'une tradition protestante*, Neuchâtel, 2009, p. 307-322; «Neutralité et appartenance au Corps helvétique: Neuchâtel à l'épreuve de la guerre de Dix Ans», contribution à *Les ressources des faibles. Neutralités, sauvegardes, accommodements en temps de guerre (XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, 2009, p. 63-82; plusieurs contributions à: *Duchesses, sorcières et sages femmes. Sur les traces de femmes à Fribourg III / Von Herzoginnen, Hexen und Hebammen. Auf den Spuren von Frauen in Freiburg III, Pro Fribourg* 163 (2009); «Neuer Zugang zu alten Gesetzen», dans: *Freiburger Nachrichten*, 8, 14, 22, 29 juillet, 5, 12, 19, 26 août et 2 septembre 2009; «Praxisgebühren sind keine neue Erfindung», dans: *Freiburger Volkskalender*, 2010, p. 56-57; «Une contribution à la Bible vaudoise? Le Miroir de Souabe de Hensli Ferwer (Fri-

—  
2009

bourg, 1410)», dans: G. Audisio et al., *Valdesi medievali. Bilanci e prospettive di ricerca*, a cura di Marina Benedetti, Turin, 2009, p. 113–120; «Die Verehrung der hl. Katharina von Alexandria in Freiburg (15. und 16. Jahrhundert)», dans: *Freiburger Geschichtsblätter*, 86 (2009), p. 51-69; «Von Itha Stucki bis Catherine Repond alias Catillon. Hexenverfolgungen im Kanton Freiburg (15. bis 18. Jahrhundert)», dans: *Freiburger Geschichtsblätter*, 86 (2009), p. 70-115; «Neuerwerbungen des Staatsarchivs Freiburg: zwei Hausbücher (Rechnungsbücher) der Familie de Buman (Miscelle)», dans: *Freiburger Geschichtsblätter*, 86 (2009).

### 3.2.11 Collaborations

Les AEF ont participé aux activités du Forum des archivistes fribourgeois: une journée de formation sur la conservation du papier aux AEF, une séance consacrée au microfilmage et une séance consacrée à un état des lieux des archives communales et paroissiales dans le canton de Fribourg.

Les AEF ont activement participé à l'organisation de la première Nuit des Musées à Fribourg, en collaboration avec les autres institutions culturelles de l'Etat, les musées privés et les sociétés savantes. Grâce à l'appui de nombreux bénévoles, cette manifestation a été un succès pour les AEF.

Ces dernières ont également mis en place une collaboration avec la Fondation des Sources du droit de la Société suisse des juristes, dans le but de relancer un programme d'édition en ce qui concerne les sources du droit fribourgeois. Après la parution de La «*Première Collection des lois*» de Fribourg en Nuithonie, en 2009, deux nouveaux volumes sont en projet, pour lesquels les AEF devraient jouer le rôle de structure d'hébergement et de travail.

## 4. Bibliothèque cantonale et universitaire

### 4.1 Missions

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) a pour mission principale d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles au public et aux membres de la communauté universitaire des livres, des périodiques et d'autres supports d'information nécessaires à la culture générale, à l'enseignement universitaire et à la recherche scientifique. Elle conserve les publications et des archives nécessaires à la connaissance de l'histoire du canton, notamment en sauvegardant le patrimoine livresque et en assurant l'application des règles sur le dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements destinés au public. Elle contribue au développement de la lecture publique et de la vie culturelle. La BCU fournit des prestations bibliothéconomiques et assume des tâches de coordination et de formation en faveur d'une trentaine de bibliothèques universitaires et associées.

Directeur: M. Martin Good.

## 4.2 Activités

—

### 4.2.1 Commission

Au cours des deux séances de l'année, la Commission a pris connaissance des comptes 2008 et préavisé favorablement le budget 2010. Les membres ont étudié le plan financier 2010–2013 et ont apprécié la qualité et la diversité du programme culturel. Parmi les principaux thèmes traités: l'agrandissement et la restructuration des locaux de la Centrale, l'intensification des collaborations entre la BCU et l'Université, la réforme de la structure du Réseau romand des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), le projet d'intégration du catalogue sur fiches, la stratégie de la BCU concernant la bibliothèque électronique et les ressources électroniques.

#### 4.2.2.a Direction et services généraux

Le directeur ou la directrice adjointe a participé aux travaux des organes et associations suivantes:

- > Comité de l'Association des bibliothèques fribourgeoises ABF;
- > Comité de pilotage du projet E-lib.ch;
- > Commission de la BCU;
- > Commission de la Bibliothèque nationale suisse (participation à deux journées de réflexion consacrées à la politique nationale des bibliothèques);
- > Commissions des bibliothèques décentralisées sises à l'Université;
- > Conférence des bibliothèques universitaires suisses CBU (le directeur de la BCU assumait le rôle de réviseur du Consortium);
- > Conseil des directeurs des grandes bibliothèques romandes CDROM (présidé par le directeur de la BCU);
- > Conseil exécutif RERO élargi;
- > Groupe d'intérêts des bibliothèques d'étude et de culture générale;
- > Switch AAI Advisory Committee;
- > Université de Fribourg / Service de la Formation continue (collaboration à l'organisation du Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque).

—  
2009

Pour la première fois, la BCU a fait appel à des personnes accomplissant un service civil (3 personnes; total 329 jours) et à des personnes astreintes à un travail d'intérêt général (2 personnes; total 280 heures).

#### 4.2.2.b Bâtiments, équipements

Sous la conduite du Service des bâtiments et du Secteur logistique (cf. 4.2.11), plusieurs projets ont été réalisés en plus des tâches courantes d'entretien, en particulier:

- > bureaux et locaux: aménagement ou réfection du bureau du Secteur logistique, des ateliers technique, de reliure et d'équipement et du service du prêt, réaménagement des combles en économat;
- > infrastructures: mise en service d'une vidéosurveillance pour certains espaces publics.

#### 4.2.2.c Formation professionnelle

Deux apprenties AID (Assistants en information documentaire) ont terminé leur formation initiale, alors que cinq autres la poursuivent. Deux nouveaux apprentis AID ont été engagés: un en partenariat avec la Bibliothèque de la Ville de Fribourg et une en partenariat avec la Bibliothèque publique et scolaire de Bulle. Dans le cadre de la formation de Spécialiste HES en information et en documentation, deux personnes ont été engagées pour un stage d'immersion. L'apprentie médiaticienne poursuit sa formation.

La quatrième volée du Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque – formation organisée par l'Université avec la participation de la directrice adjointe de la BCU – s'est conclue avec la remise des certificats en novembre. Une cinquième volée est en préparation.

Deux séances de formation continue ont été organisées à l'intention du personnel de la BCU.

#### 4.2.2.d Coordination avec l'Université

Le groupe de coordination a traité des dossiers courants (les ressources financières pour l'engagement de personnel, les opérations de recatalogage, la production individuelle et collective au niveau du catalogage, la formation des usagers et des professionnels, le plan stratégique 2020). Un groupe de travail mixte a commencé à étudier l'intégration des bibliothèques de langues et littératures au projet d'extension de la BCU-Centrale. Un autre groupe de travail mixte a examiné l'opportunité de reprendre les licences d'accès aux ressources électroniques d'Elsevier, dont la politique tarifaire avait conduit à la résiliation de tous les abonnements. L'archivage des publications universitaires sur le serveur institutionnel RERO

DOC se poursuit. La création de liens entre la base de données Futura et RERO DOC est à l'étude.

#### 4.2.2.e Coordination des bibliothèques associées

La coordination des bibliothèques associées a été confiée à une nouvelle collaboratrice dans le cadre du secteur informatique. La coordinatrice et les bibliothécaires itinérants ont traité essentiellement les dossiers suivants: changement de modèle de collaboration avec le Service archéologique (SAEF), informatisation des bibliothèques du Service des biens culturels (SBC), VitroCentre Romont (VCR), projets d'informatisation des bibliothèques de la Haute Ecole pédagogique (HEP), des Archives de la Ville de Fribourg (AVF), des Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF).

#### 4.2.2.f Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF)

Le rapport sur l'avenir des bibliothèques scolaires et mixtes du canton, a été mis en consultation par la DICS. Parmi les cours de formation continue destinés au personnel des bibliothèques, certains ont été subventionnés par la DICS. La Loterie Romande a versé un don de 129 005 francs entièrement redistribué aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques mixtes. Les «Normes pour les bibliothèques de lecture publique», ont été envoyées par l'ABF à toutes les communes finançant une bibliothèque publique ou une bibliothèque mixte dans le canton.

#### 4.2.2.g Publications

Pour faire connaître ses fonds, ses activités et son fonctionnement, ou dans le cadre de collaborations, la BCU a publié les documents suivants:

- > «L'Atelier typographique de Fribourg (1585-1816)» par Alain Bosson;
- > «Chronique fribourgeoise 2008»;
- > Des feuillets thématiques complétant le prospectus BCU;
- > Newsletter électronique semestrielle à l'intention du corps enseignant de l'Université;
- > Prospectus Programme culturel 2009 et Programme culturel 2009/10;
- > Programmes Cinéplus printemps 2009 et 2009/10;
- > «BCU Info», n<sup>os</sup> 61–62.

## 2009

## 4.2.2.hProjet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

Les étapes suivantes ont été franchies sous la conduite de la DICS ou du SBat:

- > Adoption par le Conseil d'Etat du programme des locaux et du réaménagement (3 février);
- > Décision d'intégrer la Bibliothèque de langues et littératures (BLL) de l'Université – actuellement répartie sur trois sites – et de centraliser la gestion des fonds et les services dans ce domaine;
- > Préparation des documents et de la maquette pour le concours d'architecture;
- > Constitution et première convocation du jury;
- > Lancement du concours d'architecture (9 octobre);
- > Démolition des bâtiments Rue St-Michel 4 et 6 (en cours).

## 4.2.3 Activités culturelles

## 4.2.3.aExpositions

- > «Inde et Portraits d'artistes» de Sabine Weiss;
- > «Dieu en Fête» photographies des Mülhauser et de Jean-Claude Gadmer;
- > «Emil Zbinden et le livre (1908–1991)»;
- > «F.S.A.: Les années amères de l'Amérique en crise (1935–1942)».

## 4.2.3.bAnimations, conférences

Les Soirées de la Rotonde: Rencontre avec Sabine Weiss dans le cadre des expositions «Inde et Portraits d'artistes»; «Wider die Trägheit des Geistes: Die «Büchergilde Gutenberg Zürich Prag», die «Gilde du Livre Lausanne» und das Wirken von Emil Zbinden als Buchgestalter und Illustrator» mit Charles Linsmayer; pour les cent ans de la NRF: «La Nouvelle Revue française, revue de la modernité?» par Alban Cerisier, archiviste aux éditions Gallimard et auteur d'Une histoire de la NRF, Gallimard, 2009; «Une Révolution française à nulle autre pareille» par Alain-Jacques Czouz-Tornare auteur de La Révolution française pour les Nuls, Editions First, 2009.

Journée mondiale du livre: Présentation de la publication: «L'atelier typographique de Fribourg (1585–1816)» par Alain Bosson et conférence «Henri-Jean Martin et l'invention de la «nouvelle

histoire du livre» (1958–2008)» par Frédéric Barbier, directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes de Paris.

Nuit des Musées: L'enfer de la BCU: ces livres qu'on interdisait dans les siècles passés; les vieilles bobines ont de la mémoire: projection de films anciens comme l'incendie de l'Hôpital des bourgeois, 1937 ou le barrage de Rossens, 1948; Il y a 100 ans... , il y a 50 ans... dans la presse fribourgeoise: consultation des anciens journaux par la méthode traditionnelle, le microfilm ou l'écran d'ordinateur; la tête de l'auteur: jeu-concours et un quiz show sur la BCU.

Journée mondiale du patrimoine audiovisuel: Première du film «Et au milieu coule la Sarine» réalisé par Isabelle Dufour consacré à l'évocation de la création du Lac de la Gruyère (26') et présentation de documents audiovisuels patrimoniaux que conserve la BCU.

Les Midis de la Rotonde: visites commentées des expositions: «Fribourg s'affiche»; «Inde et Portraits d'artistes»; «Dieu en Fête»; «Emil Zbinden et le livre»; «F.S.A., Les années amères de l'Amérique en crise».

## 4.2.3.cCinéplus – activités cinématographiques

Pour sa 32<sup>e</sup> année, quelque 1092 (1064) spectateurs ont pris part aux projections de 22 (20) films différents ou en unique projection à Fribourg. Cinéplus-patrimoine lors de la journée du patrimoine audiovisuel à Fribourg et Bulle a accueilli plus de 500 spectateurs. 2397 (3130) élèves ont visionné les films proposés dans le cadre des projections scolaires.

## 4.2.3.dCollaborations

Collaboration au site «Notre Histoire.ch»; prêt de documents des «Enquêtes photographiques fribourgeoises» dans le cadre l'exposition Artistes fribourgeois contemporains au Musée d'art et d'histoire de Fribourg (MAHF); exposition de photos de Jean Mülhauser au Service de pédopsychiatrie; choix de photographies du fonds Mülhauser pour l'exposition et la publication «Dieu en Fête».

## 4.2.4 Secteur Collections spéciales: manuscrits, incunables et archives

## 4.2.4.aDons et acquisitions

Johannes Nider. «Praeceptorium divinae legis». – [Reutlingen, Michael Greyff, non post 1478]. – incunable (achat); Album de cartes postales adressées à René de Wuilleret. Ms. XX<sup>e</sup> s. (achat); Livre d'hôtes de Jean-Marie Musy. Ms. XX<sup>e</sup> s. (achat); 3 parchemins concernant le Cercle de la Grande Société. Ms. XVIII<sup>e</sup> s. (achat); Josef Ineichen, Cours de physique. Ms. XIX<sup>e</sup> s. (achat);

## 2009

«Le livre du sentiment...» Ms. 1778 (achat); dossiers de notes de Charles Descloux sur le retable des augustins et les fontaines de Fribourg. Ms. XX<sup>e</sup> s. (achat); 22 dessins de Charles de Castella. Ms. XVIII<sup>e</sup> s. (achat); 39 lettres adressées au prof. O. Wermelinger. Ms. XX<sup>e</sup> s. (don); complément au Fonds Marie-Claire Dewarrat; Fonds littéraire de Gérard A. Jaeger (don); 7 lettres adressées au bibliothécaire cantonal. 1849–1872 (don); lot de documents provenant de Louis Grangier. XIX<sup>e</sup> s. (achat); complément aux Archives de la famille de Castella de Delley. XVIII<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>–XXI<sup>e</sup> s. (don); 6 cartes et un plan de Fribourg. XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s.; Élie Henri Samuel Balmat, Recettes médicinales et autres. Ms. 1778 (don); complément au Fonds André Ducret (don).

## 4.2.4.b Traitement

Classement des nouvelles acquisitions: L 2113-2126 et des incunables Z 308-309. Classement des fonds: Papiers Georges Ducotterd (2<sup>e</sup> partie), Papiers Max de Diesbach (2<sup>e</sup> partie), Fonds Gérard A. Jaeger (pré-classement), Papiers J.-J. Berthier, Fonds André Ducret (nouvelles acquisitions).

## 4.2.4.c Restaurations

Ms. L 52: Sermons. Début du XV<sup>e</sup> s.; Ms. L 383/8: Recueil de documents des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.; Incunable Z 306: «Missale Lausannense». – Lausanne, Jean Belot 1 XII 1493; Placard de Rodolphe de Castella de Berlens. XVIII<sup>e</sup> s.; «Comptes de dépenses pour réparations». Ms. 1743-1753; fragment de la «Vie de S. Guillaume de Neuchâtel». Ms. XIV<sup>e</sup> s.; 5 plans d'immeubles des Archives de Castella. XVIII<sup>e</sup> s.

## 4.2.4.d Microfilmage

Ms. L 548: Statuts de l'Académie du collège de Bellelay. 1791.

## 4.2.4.e Collaboration et autres activités

> «Hexen. Hexenvorstellungen und Hexenverfolgungen im Kanton Freiburg – Sorcières imaginées et persécutées dans le canton de Fribourg». Museum Murten – Musée de Morat, 29 mars – 16 août 2009;

> «La Nuit des Musées», Fribourg 16 mai 2009: «L'Enfer de la BCU: ces livres qu'on interdisait dans les siècles passés».

## 4.2.5 Secteur Collections spéciales: documents imprimés

## 4.2.5.a Acquisitions

	2009	2008
Monographies (total)	3048	2101
Dépôt légal	1004	540

	2009	2008
Mémoires UNI + HES	431	748
Achats	387	373
Dons	1226	440

341 (349) affiches et 3 (4) cartes de géographie ont été collectées.

Périodiques fribourgeois reçus en dépôt légal	2009	2008
Fascicules reçus et bulletins	1365	938
Nouveaux périodiques reçus (titres)	52	27

## 4.2.5.b Bibliographie fribourgeoise (BF)

Traitement annuel	2009	2008
Notices pourvues d'indexation BF	933	1094
Documents imprimés	653	695
Documents audiovisuels	119	107
Notices analytiques	161	292
Notices d'autorité	1 004	1 913
Total cumulatif des notices:	30 614	29 681

## 4.2.5.c Traitement et consultation

Le prêt de livres anciens et précieux a enregistré 881 (684) consultations, pour un total de 1603 (1403) volumes consultés. Dans le cadre du catalogage des imprimés anciens, 1572 (629) titres, représentant 2239 (1368) volumes, dont 157 (446) de la bibliothèque de Castella de Delley, ont été catalogués.

## 4.2.5.d Conservation et reliure

	2009	2008
Reliures	211	202
Dorures	291	203
Brochages (bindos)	380	406
Rognages	156	206
Réparations de volumes endommagés	302	279
Boîtes spéciales de conservation	13	76
Passe-partout	168	93

Les relieurs ont collaboré au montage et démontage des expositions, à la gestion des journaux et périodiques de la salle de lecture (Rotonde). Ils ont également assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms: 373 (497) commandes de reproductions représentant un total de 4910 (5675) photocopies ont été traitées, ainsi que 31 (43) commandes de fac-similés de numéros complets de journaux fribourgeois.

## 2009

Le microfilmage des principaux journaux fribourgeois de l'année en cours a été géré selon les normes de l'Office fédéral de la protection des biens culturels. Les années de 1939 à 1948 de «La Liberté» ont été numérisées (29 046 pages), ainsi qu'une sélection d'imprimés fribourgeois du XVI<sup>e</sup> siècle (10 678 pages).

## 4.2.5.e Manifestations et collaborations

- > «Pour tout l'or des mots», exposition mise sur pied par l'association Semaines de la lecture; Fribourg, Safe Gallery (Banque cantonale de Fribourg), 14.1.-11.3.2009; prêt de 4 volumes, dictionnaires français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.
- > «Des Fribourgeois en Patagonie chilienne»; Musée Gruérien, Bulle, 7.2.-26.4.2009; prêt d'un imprimé fribourgeois.
- > «Correspondances»; Archives de l'Etat de Fribourg, 2.3.-15.3.2009, exposition organisée par le Département de Français de l'Université de Fribourg.
- > Prêt de 25 imprimés fribourgeois anciens, dont le premier imprimé (1585) au Musée Gutenberg de Fribourg, 29.4.-30.9.2009.
- > Publication d'Alain Bosson, *L'Atelier typographique de Fribourg. Bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816*. Fribourg, BCU, 2009. L'ouvrage a été officiellement rendu public à l'occasion de la Journée mondiale du livre: le 23 avril, la BCU a accueilli le préfacer Frédéric Barbier (Paris) pour une conférence à la Rotonde.

## 4.2.6 Secteur Collections spéciales: documents audiovisuels

## 4.2.6.a Acquisitions

Documents audiovisuels reçus en dépôt légal	2009	2008
Documents audio	121	102
Documents vidéo	76	17
Cédéroms	4	1
Total	201	120

Enregistrements patrimoniaux	2009	2008
audio	52	38
vidéo	31	30
Total	83	68

Le fonds des cartes postales a été augmenté de 305 pièces et 1210 cartes supplémentaires ont été numérisées. Le Club Alpin Suisse (CAS) section Moléson a fait don à la BCU de 3516 documents dont 1790 diapositives, 611 plaques de verre et 1115 plaques de

verre stéréo dont 158 pièces ont été numérisées. 586 photographes du fonds Joseph Bovet ont également été numérisées et cataloguées. Le fonds Ulrich Ackermann comprenant environ 1000 diapositives en panorama vertical provenant des projets *Gruyère et Fribourg, un canton vu du ciel* a été acquis. L'ensemble de la documentation photographique de la publication *La voix de St-Paul* a été remise à la BCU. L'archivage du Fonds Mülhauser a continué avec le barrage de Rossens et de Schiffenen. L'inventaire des fonds Rast, Thévoz et des cartes postales se poursuit; celui du fonds Andres est terminé et celui du fonds Semadénie (vues aériennes) a débuté.

La collection d'affiches fribourgeoises s'est enrichie de 37 affiches anciennes et rares et projets.

Les archives cinématographiques ont été augmentées du fonds René Sudan, de 2 films de la Landwehr et de divers films amateurs. Ces documents ont été transférés sur des supports numériques.

1193 (1579) documents ont été transférés ou copiés afin de les préserver. Les régies son et vidéo ont été utilisées durant 2558 (2205) heures.

## 4.2.6.b Services rendus

352 (226) documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

## 4.2.7 Secteur informatique

Projets principaux:

- > passage de RERO à l'architecture Virtua consortiale;
- > ancien catalogue sur fiches numérisé: fin d'une opération de tri des fiches visant à écarter les fiches correspondant à des documents déjà intégrés dans le catalogue informatique général; appel d'offres et choix d'une offre pour l'intégration du solde des fiches dans le catalogue Virtua RERO;
- > préparation d'une base de données pour le traitement du fonds «de Castella»;
- > mise en place d'une application interne pour la gestion des adresses;
- > mise en place d'un nouveau système de panneaux d'affichage électroniques.

## 2009

## 4.2.8 Secteur acquisitions

## 4.2.8.a Statistiques

Documents	2009	2008
Achats sur le budget de la Centrale	11 225	10 176
Achats sur le budget de l'Université	13 956	13 649
Achats sur crédits spéciaux	790	1 327
Dons	3 786	3 750
Dépôt légal (y compris supports audiovisuels)	1 678	1 471
Echanges	687	598
Dépôts	392	675
Périodiques: nouveaux abonnements	104	82
Périodiques: numéros spéciaux	407	429
<b>Total</b>	<b>33 025</b>	<b>32 157</b>

Périodiques	2009	2008
Etat de la collection	5 104	5 067
<b>Périodiques électroniques (titres)</b>		
abonnés via le Consortium	8 173	6 759
abonnés hors Consortium	927	938
gratuits référencés	23 368	20 229
Bases de données (cédéroms et en ligne)	390	390

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 24 834 fascicules.

## 4.2.8.b Acquisition de ressources électroniques

La BCU a continué sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses qui vise un approvisionnement coordonné en information électronique des hautes écoles suisses à des conditions financières favorables. En collaboration avec les autres universités romandes, un complément important de la «Eighteenth Century Collections Online (ECCO)» a été acquis (138 000 titres en anglais, parus entre 1701 et 1800); en collaboration avec l'Université de Berne, la base «Early English Books Online (EEBO)» a été acquise (125 000 livres parus entre 1475 et 1700). Un groupe de travail a été mis en place pour évaluer les possibilités d'une licence aux périodiques de l'éditeur Elsevier.

## 4.2.8.c Reliure

Volumes reliés par des entreprises extérieures: 9463 (8610)

## 4.2.9 Secteur catalogage

## 4.2.9.a Catalogage formel

Volumes	2009	2008
Nouveau catalogage	31 523	31 325
Recatalogage	38 761	41 886
Divers	3 861	3 420
<b>Total BCU</b>	<b>74 145</b>	<b>76 631</b>
Bibliothèques associées	23 913	14 620
<b>Total</b>	<b>98 058</b>	<b>91 251</b>

## 4.2.9.b Catalogage matières

	2009	2008
Volumes indexés par la BCU	14 885	17 186
Volumes indexés par une autre bibliothèque	27 177	25 667
Volumes non indexables	38 633	34 605
Notices d'autorité et de concordance	6 113	4 798
Total	86 808	82 256

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant 24% (26%) pour le catalogage formel et 40% (37%) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 50% (52%) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, respectivement 65% (60%) pour le catalogage matières si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue local 1 229 910 (1 232 100) notices bibliographiques. La diminution par rapport à 2008 s'explique par le changement de l'architecture informatique de RERO (une base de données centralisée), qui n'attribue plus les notices de collections sommaires aux différentes institutions. L'ensemble des notices fribourgeoises correspond à 1 758 204 (1 651 101) volumes.

## 4.2.9.c Recatalogage

Le traitement des fonds de la Bibliothèque de l'Institut interfacultaire de l'Europe orientale et centrale (IEO - domaines IEUO et SLS), des séminaires de théologie morale (STHM) et de dogme et morale (SDM) s'est terminé. Concernant le recatalogage courant et les différentes opérations, les chiffres se répartissent de la manière suivante:

à la Centrale: 27 850 volumes (29 788);

à l'Université: 10 911 volumes (12 098).

## 2009

De 1985 à 2009, 662 302 volumes ont été recatalogués dont 38 761 cette année (41 886).

### 4.2.10 Secteur public

#### 4.2.10.a Statistique

Documents:	2009	2008
prêtés à domicile y compris la médiathèque	303 651	308 659
(dont médiathèque uniquement)	69 776	76 566
prêtés en salle de lecture	14 949	14 412
prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	77 098	83 783
reçus d'autres bibliothèques	9 000	8 629
envoyés à d'autres bibliothèques	9 751	9 163
photocopiés envoyés	1 193	1 024
photocopiés reçus	565	625
<b>Total</b>	<b>416 207</b>	<b>426 295</b>
Envois de copies commandées de journaux fribourgeois	372	422

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les ouvrages consultés directement dans les magasins et les salles publiques de la BCU-Centrale, ni dans les libre-accès des bibliothèques sises à l'Université.

#### 4.2.10.b Accès aux ressources électroniques

175 000 articles contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés. Plus de 280 000 recherches ont été effectuées dans les 390 bases en ligne. Environ 500 000 visites sur le site web ont été recensées.

#### 4.2.10.c Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 60 visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 476 personnes. Plus de 750 étudiants ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

### 4.2.11 Secteur logistique

#### 4.2.11.a Organisation

Un Secteur logistique a été créé dans le cadre de la mise en place du nouvel organigramme. Ce secteur a repris du Secteur public la gestion des magasins et des bâtiments (y c. Beaugard) ainsi qu'une partie de la fourniture de documents; il a repris du Secteur acquisition l'équipement des documents («cotage»).

#### 4.2.11.b Stockage des documents en magasins, fourniture et reproduction de documents

Projets réalisés:

- > l'inventaire global des fonds s'est poursuivi et l'espace encore libre à disposition est évalué;
- > une réorganisation du classement par format a été faite (1<sup>re</sup> étape: périodiques et collections);
- > les revues et journaux stockés aux combles ont été déplacés (Centrale ou BCU-Beaugard);
- > l'organisation de la réserve des imprimés patrimoniaux et de la salle de consultation des collections spéciales a été revue (heures de livraison, etc.);
- > afin de libérer de la place dans la réserve fermée de la BCU-Beaugard, la bibliothèque AHP a été répartie dans différents espaces;
- > les travaux de fourniture et reproduction de documents (FRED) ont été réorganisés (passage à la version consortiale de Virtua), tout comme le tri des envois et les travaux de scannage.

#### 4.2.11.c Équipement des documents

Documents	2009	2008
Volumes cotés	72 842	58 765
Volumes magnétisés	44 074	21 938

L'augmentation du nombre de documents traités s'explique par le remplacement d'étiquettes abîmées et le changement des boîtiers pour les CD/DVD de la Médiathèque.

#### 4.2.11.d Courriers, transports, déménagements

3958 (4774) paquets ont été envoyés. Outre les transports réguliers pour l'Université, des transports spéciaux ont été réalisés: élimination des objets encombrants et des publications surnuméraires, déplacement de périodiques, du stock des publications, des anciennes machines de l'atelier de reliure, du catalogue par matières sur fiches, du «musée» des appareils audiovisuels, etc. La privatisation des transports a été étudiée.

#### 4.2.11.e Infrastructures et économat

Les économats actuels ont été rassemblés en un seul avec un stockage centralisé aux combles (1<sup>ère</sup> étape); les magasins ont été désencombrés, une étude pour l'extension et la rationalisation du parc des photocopieuses et des imprimantes a été réalisée.

—  
2009

## 4.2.12 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Les responsables des bibliothèques ont participé à un séminaire dans le but d'intensifier leur collaboration et d'améliorer la visibilité des bibliothèques à l'Université. A la suite de cette journée, différents groupes se sont constitués pour lancer des projets communs. Le portail «Bibliothèques» a été ouvert sur le site web de l'Université. L'offre de formations à la recherche documentaire intégrées aux études se développe sous la conduite du formateur et avec la participation active des bibliothécaires de l'Université.

**5. Conservatoire****5.1 Missions**

Le Conservatoire a pour mission l'enseignement de la musique vocale et instrumentale, de la danse et de l'art dramatique aux degrés amateur et préprofessionnel. Cet enseignement est décentralisé dans chaque district.

Directeur: *M. Giancarlo Gerosa.*

**5.2 Activités**

## 5.2.1 Commission du Conservatoire

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2008 et préavisé favorablement le budget 2010. Elle a traité notamment des thèmes suivants: projet d'ordonnance modifiant l'organisation et les examens au Conservatoire, projet d'ordonnance fixant les taxes de cours, désignation du nouveau doyen de la classe des cuivres, projet de regroupement territorial de l'enseignement, rentrée scolaire 2009/10.

## 5.2.2 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique de juin 2009.

## Art dramatique

› Doyen: Yann Pugin; nombre d'élèves 31; répartition par degré: cours d'introduction I, II, III 7; certificat amateur I, II, III 17; certificat préprofessionnel 7; nombre de professeurs: 9; lieu d'enseignement: Fribourg.

## Classe des bois

› Doyen: Christophe Rody; nombre de cours 938: flûte à bec 248, flûte traversière 320, clarinette 177, saxophone 144, hautbois 30, basson 19; répartition par degré: inférieur 542, moyen 217, secondaire 131, certificat amateur 46; certificat d'études 2; nombre de professeurs: flûte à bec 15, flûte traversière 12, clarinette

5, saxophone 4, hautbois 1, basson 1; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 24 succursales réparties dans les 7 districts.

## Classe de chant

› Doyen: Nicolas Pernet; nombre de cours 218; répartition par degré: inférieur 112, moyen 51, secondaire 19, certificat amateur 17; certificat d'études 3; nombre de professeurs: 9; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et Morat.

## Classe des cordes

› Doyen: François Karth; nombre de cours 457: violon 347, violoncelle 97, alto 6, contrebasse 7; répartition par degré: inférieur 242, moyen 108, secondaire 64, certificat amateur 31; certificat d'études 8; nombre de professeurs: violon 16, violoncelle 4, alto 1, contrebasse 1; lieux d'enseignement: violon (Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Guin, Morat, Romont, Villars-sur-Glâne, Wünnewil); alto (Fribourg); violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil); contrebasse (Fribourg).

## Classe des cuivres

› Doyen: Guy Michel; nombre de cours 548: trompette 403, euphonium 71, tuba 10, cor 23, trombone 41; répartition par degré: inférieur 286, moyen 174, secondaire 54, certificat amateur 30; certificat d'études 4; nombre de professeurs: trompette 16, tuba et euphonium 3, cor 2, trombone 1; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 41 succursales réparties dans les 7 districts.

## Classe de danse

› Doyenne: Corinne Held; nombre d'élèves 58; répartition par degré: inférieur 20, moyen 18, secondaire 4, certificat amateur 3; certificat préprofessionnel 12; nombre de professeurs: 5; lieu d'enseignement: Fribourg.

## Classe de guitare

› Doyenne: Jacqueline Sudan; nombre de cours 428; répartition par degré: inférieur 291, moyen 94, secondaire 33, certificat amateur 10; nombre de professeurs: 13; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et Morat.

## Classe de jazz

› Doyen: Christophe Tiberghien; nombre de cours 422: piano 134, guitare 96, batterie 94, keyboard et synthétiseur 36, chant 19, guitare basse 18, saxophone 9, théorie 7, contrebasse 5, cuivres 3, clarinette 1; répartition par degré: inférieur 286, moyen 87, secondaire 40, certificat amateur 6; nombre de professeurs: 16; lieu d'enseignement: Fribourg.

## 2009

## Classe de piano

- › Doyen: Philippe Morard; nombre de cours 1327; répartition par degré: inférieur 756, moyen 322, secondaire 162, certificat amateur 55; certificat d'études 11; nombre de professeurs: 52; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 33 succursales réparties dans les 7 districts.

## Autres branches

- › *Accordéon*: nombre de cours 39; répartition par degré: inférieur 19, moyen 11, secondaire 5; certificat amateur: 4; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.
- › *Clavecin*: nombre de cours 10; répartition par degré: inférieur 9, moyen 1; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.
- › *Culture musicale*: formation initiale et amateur: nombre de cours pris 64; répartition par degré: niveau I 3; niveau II 17; certificat amateur 44; nombre de professeurs: 3; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et Tavel; formation préprofessionnelle: nombre de cours pris 40, répartition par degré: certificat d'études I: 19; certificat d'études II: 17; certificat d'études III: 4; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.
- › *Direction chorale*: degré certificat amateur, nombre d'élèves 7; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.
- › *Direction d'ensembles à vent*: degré certificat d'études, nombre d'élèves 7; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.
- › *Eveil à la musique*: nombre d'élèves: 177; répartition par discipline: initiation musicale 55, rythmique Jaques-Dalcroze 75, méthode Orff 47; nombre de professeurs: 3; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.
- › *Improvisation à l'orgue*: nombre de cours 7; répartition par degré: inférieur 5, moyen 2; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.
- › *Orgue*: nombre de cours 13; répartition par degré: inférieur 6, moyen 2, secondaire 2, certificat amateur 3; nombre de professeurs: 3; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.
- › *Percussion classique*: nombre de cours 80; répartition par degré: inférieur 54, moyen 16, secondaire 10; nombre de professeurs: 2; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.

## 5.2.3 Classification par degré

Degré inférieur 2678 (2591); moyen 1159 (1162); secondaire 555 (586); certificat amateur 227 (205); certificat d'études 48 (67).

## 5.2.4 Classification par âge et par sexe

- › 2091 (2261) cours suivis par les élèves féminines de moins de 18 ans;
- › 1344 (1449) cours suivis par les élèves masculins de moins de 18 ans;
- › 923 (915) cours suivis par les élèves féminines de plus de 18 ans;
- › 675 (643) cours suivis par les élèves masculins de plus de 18 ans.

## 5.2.5 Certificats décernés

- › 12 (8) *certificats d'études*: art dramatique, chant, piano, tuba, violoncelle.
- › 24 (19) *certificats amateur*: art dramatique, danse classique, euphonium, flûte à bec, flûte traversière, guitare, piano, tuba, trombone, trompette, violon, violoncelle.

## 5.2.6 Examens

Durant l'année scolaire 2008/09, 1132 examens ont eu lieu dans les 3 domaines (musique, art dramatique et danse).

## Musique

1062 examens répartis comme suit: entrées en degré moyen: 508; entrées en degré secondaire: 249; entrées en classe de certificat: 131; examens intermédiaires certificat amateur: 47; examens intermédiaires certificat d'études: 35. Culture musicale et solfège (examen final), certificat amateur: 40; culture musicale et solfège (examen final), certificat d'études: 16. Examens finals (certificat amateur): 28 (1 chant, 2 euphonium, 2 flûte à bec, 3 guitare, 1 guitare-jazz, 1 hautbois, 2 piano, 1 trombone, 9 trompette, 5 violon, 1 violoncelle). Examens finals (certificat d'études): 8 (1 chant, 4 piano, 1 trompette, 1 tuba, 1 violoncelle).

## Art dramatique

35 examens répartis comme suit: examens de passage certificat amateur 11; examen final certificat amateur: 2 (1 candidat, 2 épreuves); examens finals certificat préprofessionnel: 12 (6 candidats, 2 épreuves); examens d'admission en filière préprofessionnelle: 10.

## 2009

## Danse

35 examens répartis comme suit: formation de base et amateur 11 (entrées en degré moyen: 6; entrées en degré secondaire: 4; entrées en classe de certificat amateur: 0; final certificat amateur: 1); filière préprofessionnelle 24 (examens d'admissions: 8; entrées en degré secondaire: 5; entrées en classe de certificat: 1; examens intermédiaires: 11).

## 5.2.7 Personnel enseignant, nouveaux cours

Durant l'année scolaire 2008/09, 196 (206) professeurs ont assuré en moyenne 2926 (2981) heures d'enseignement hebdomadaire (110 EPT). L'année 2009 a vu l'adaptation des programmes d'études de la filière Direction d'ensembles à vent, en vue de la reconnaissance du Certificat direction de musique par l'ASM (Association Suisse des Musiques). Enfin, le Conservatoire accueille les étudiants des collèges (St-Michel, Ste-Croix et Collège du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique.

## 5.2.8 Activités culturelles

Les activités culturelles du Conservatoire se manifestent, à l'intention des parents et des mélomanes, par de nombreuses auditions d'élèves (300 durant l'année scolaire 2008/09, 180 auditions à Granges-Paccot et 120 dans les succursales) et par des concerts. Principaux événements:

- > le 21 et 22 mars, organisation d'une épreuve régionale du Concours suisse de musique pour la jeunesse;
- > le 28 mars, journée Portes ouvertes à Bulle;
- > le 3 avril, concert des professeurs avec Christophe Rody, flûte traversière, Guy Michel, tuba, Jean-François Michel, trompette, Eugenia Rody, piano;
- > le 29 avril, concert des professeurs avec Michel Weber, saxophone et clarinette, Mike Goetz, piano;
- > le 1<sup>er</sup> mai, concert de l'ensemble «Les Toubadours» avec Guy Michel, professeur;
- > le 2 mai, journée Portes ouvertes à Estavayer-le-Lac;
- > les 10 et 17 mai, concert des professeurs de flûte traversière à Bulle, Domdidier et Estavayer-le-Lac;
- > les 15 et 16 mai, spectacle de l'atelier collectif des classes de chant à Fribourg et Domdidier;
- > le 3 septembre, concert des professeurs avec Alain Bertschy, chant, Philippe Morard, piano;
- > le 2 octobre, concert des professeurs avec Marzena Toczek, violon, Julia Sadykava, piano;
- > du 1<sup>er</sup> au 5 décembre, 5 concerts réunissant les professeurs, les élèves actuels et les anciens dans le cadre du 30<sup>e</sup> anniversaire de la section jazz et du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Association des Amis du Conservatoire.

## 5.2.9 Vie pédagogique

L'année a été très riche en rencontres pédagogiques et cours de formation continue. Ces activités ont permis aux élèves et professeurs de parfaire leur formation en participant aux activités suivantes:

- > le 17 janvier, cours de maître avec Thomas Grossenbacher, violoncelle;
- > le 31 janvier, cours de maître avec Julien Roh, alto (cuivres);
- > le 25 avril, cours de maître avec Mokhtar Samba, percussion jazz;
- > le 25 avril, ateliers et concerts autour de l'oeuvre «Kontakte» de Karl-Heinz Stockhausen, en collaboration avec l'Association Jeune Musique, avec Maxime Favrod, percussion, François Margot, piano, Guy-Philippe Ayer, piano électronique;
- > durant l'année, 2 stages pour les classes de danse avec Hans Meister;
- > le 25 août, formation continue avec Mattia Piffaretti, thème: développer le potentiel d'un artiste, parallélismes avec la pratique sportive de compétition;
- > le 26 août, formation continue avec Urs Neuhaus, thème: technique Alexander;
- > le 26 août, formation continue pour les professeurs de piano avec Pierre-François Coen, thème: la leçon de piano;
- > le 27 août, formation continue pour les professeurs de cordes avec Pierre-Bernard Sudan, thème: l'intonation;
- > le 28 août, formation continue pour les professeurs de guitare avec Luc Fuchs, thème: l'improvisation;
- > le 10 octobre, formation continue pour les professeurs de chant avec Gregory Frank, thème: la voix parlée.

## 2009

### 5.2.10 Bases légales et réglementaires

A la suite de l'intégration des classes professionnelles au sein du Conservatoire de Lausanne, le Grand Conseil a approuvé la modification y relative de la loi sur les institutions culturelles, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2008. Désormais, le Conservatoire offre un enseignement de la musique vocale et instrumentale, de l'art dramatique et de la danse aux degrés amateur et préprofessionnel.

Pour le même motif, l'ordonnance du 7 septembre 2004 concernant le Conservatoire et l'ordonnance du 5 avril 2005 concernant les examens au Conservatoire ont été modifiées en conséquence. Enfin, le Conseil d'Etat a adapté les taxes de cours avec effet au 1<sup>er</sup> septembre.

### 5.2.11 Projet de regroupement territorial de l'enseignement du Conservatoire

Dans sa séance du 4 avril 2008, le Grand Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat déposé le 29 mai 2007 par les députés Françoise Morel et Patrice Morand, relatif à la décentralisation de l'enseignement au Conservatoire. Il ressort de ce rapport qu'un certain nombre de centres régionaux pourrait être envisagé. La DICS a décidé de constituer un groupe de travail en vue de formuler des propositions à l'intention du Conseil d'Etat. Le groupe de travail, qui s'est réuni à quatre reprises, a procédé à un examen de la situation, a formulé des propositions en vue de regrouper l'enseignement autour d'un certain nombre de centres régionaux dans chacun des districts et a étudié les coûts y relatifs. Le rapport final a été déposé à la DICS le 14 septembre.

### 5.2.12 Information et communication

Le site Internet du Conservatoire, fonctionnel depuis 2006 grâce au système informatique de gestion du contenu centralisé (CMS), a été consulté à 82 000 reprises. Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5000 exemplaires, est distribué deux fois par an. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information qui traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire.

## 6. Musée d'art et d'histoire

### 6.1 Missions

Le Musée d'art et d'histoire (MAHF) a pour mission principale d'offrir au public, aux élèves, aux étudiants et aux chercheurs la possibilité de connaître le patrimoine artistique et historique du canton ainsi que les diverses formes de création, anciennes et contemporaines dans le domaine des arts visuels. Il complète, recense et conserve les collections artistiques et historiques de l'Etat.

*Directrice: M<sup>me</sup> Yvonne Lehnherr (jusqu'au 28.02), M<sup>me</sup> Verena Villiger Steinauer (à partir du 01.03).*

## 6.2 Activités

### 6.2.1 Commission

La Commission et son bureau se sont réunis à deux reprises. Ils ont examiné les comptes et ont donné leur aval au projet de budget 2010.

### 6.2.2 Personnel

Engagement temporaire de trois civilistes et assistants scientifiques collaborant à la préparation d'expositions et à la réinventorisation de la collection. Cinq étudiants universitaires ont suivi des stages muséologiques de trois semaines.

### 6.2.3 Expositions temporaires et permanente

A la table de Dieu et de Leurs Excellences – L'orfèvrerie dans le canton de Fribourg entre 1550 et 1850 (21.11.08 – 15.03.09)/ Artistes fribourgeois contemporains – Fonds d'acquisition de l'Etat de Fribourg 1984–2009 (05.06 – 16.08.09)/Le Chant de la couleur – Chefs-d'œuvre de la Fondation Sturzenegger (25.09.2009 – 31.01.2010).

Les expositions précitées, l'exposition permanente et les animations ont reçu en tout 14 948 (19 236) visiteurs dont 221 (146) classes représentant 3611 (2426) élèves; la Nuit des Musées (le 16 mai) a été visitée par 1186 personnes. Moyenne journalière de 48 (64) visiteurs.

### 6.2.4 Visites guidées

Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires (y compris les «Dimanches en famille» et les «mamemimomu») est de 109.

«Dimanches en famille»: chaque premier dimanche du mois, de 11 heures à midi, le public a été invité à découvrir, avec un(e) guide, un aspect particulier de l'exposition permanente. Une activité adaptée a été proposée aux enfants pendant la visite. Cette activité a eu lieu dix fois.

«Mamemimomu» (Mangeons mercredi midi un morceau au musée, jusqu'à fin juin): le MAHF a proposé d'entamer la pause de midi par la découverte d'une œuvre de la collection (durée: 15 minutes). 20 œuvres ont été présentées.

## 2009

### 6.2.5 Conférences et concerts

Le nombre total de conférences (y compris les «Découvertes de 6 à 7») a été de 26.

«Découvertes de 6 à 7»: présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public.

Six concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire.

### 6.2.6 Réinventorisation complète de la collection du MAHF

L'opération d'inventaire et de conservation (dépôts/réserves) des collections du MAHF (2008-2012) est en cours. Cette année, 10 030 (3900) œuvres/objets ont été inventoriés.

### 6.2.7 Activités scientifiques et publications

Le MAHF a continué sa participation au projet de recherche du Fonds national suisse de la recherche scientifique sur la sculpture fribourgeoise des années 1500 («Zwischen Gotik und Renaissance – Die Freiburger Plastik aus der ersten Hälfte des 16. Jahrhunderts»). Le MAHF continue sa participation au groupe de travail trinational «Sculpture médiévale dans les Alpes» (Italie/France/Suisse).

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs: A la table de Dieu et de Leurs Excellences – L'orfèvrerie dans le canton de Fribourg entre 1550 et 1850/DVD Artistes fribourgeois contemporains – Fonds d'acquisition de l'Etat de Fribourg/ Le Chant de la couleur – Chefs-d'œuvre de la Fondation Sturzenegger.

Six nouvelles «Fiches du MAHF» (courtes monographies d'œuvres) ont paru (79 fiches parues depuis 1997).

### 6.2.8 Site Internet

Le site Internet du MAHF a été consulté à 188 679 (110 073) reprises. Un nouveau site est en préparation pour 2010.

### 6.2.9 Dons et Dépôts

#### 6.2.10 Dons

Peinture: M. Alfons Brügger: Inconnu, Vierge de Mariahilf, XVIII<sup>e</sup> s.-XIX<sup>e</sup> s., huile sur toile. Congrégation des Rédemptoristes, Matran: Thérèse Hartmann, Portrait du supérieur Nicolas Mauron, 1878, huile sur toile; Inconnu, Saint Bernard recevant le Christ dans ses bras, XVII<sup>e</sup> s., huile sur toile; Inconnu, Por-

trait de saint Alphonse de Liguori, XIX<sup>e</sup> s., huile sur panneau; Inconnu, Saint Joseph et l'Enfant, attique de retable, XVIII<sup>e</sup> s., huile sur toile. M. Henri Ellgass: Jean-Baptiste Bonjour: Paire de portraits de Jean et Rosalie Kussler, 1843 huile sur toile. Société des Amis du Musée: Yoki, Fin de l'hiver dans le Jura français, 2009, huile sur toile. M. et Mme Henri et Marguerite Pilloud-Dessieux: Inconnu, Fondue au café de la Poste à Fribourg, 2<sup>e</sup> tiers du XX<sup>e</sup> s., tempera sur Pavatex en forme de lunette.

Sculpture: M. et Mme Jean-Claude Gauthier: Théo Aeby, Portrait de Marie Angèle Dossenbach, née Collaud, 1905, plâtre; Marcel Mathys: Idem, 5 reliefs en bronze: La mort et la jeune fille I, 2003; La mort et la jeune fille II, 2004; La mort et le pèlerin, 2003; La mort et le philosophe, 2003; La mort et le couple, 2004.

Arts graphiques et imprimés: Mme Doris Grauwiler: Henri Robert, Bouquet d'œillets, 1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>e</sup> s., pastel; Henri Robert, Bouquet de dahlias, 1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>e</sup> s., pastel. M. et Mme Louis Hayoz: Louis Lagger, Jeune homme et âne au repos, 1853, crayon et rehauts blancs sur papier; J. P. Wagner, Ermitage de Ste-Vérène près de Soleure, XIX<sup>e</sup> s., lithographiée coloriée; Antoine Drulin, La porte de Morat, XIX<sup>e</sup> s., lithographie; Tirpenne et Engelmann, Fragments de paysage, 1826, lithographie. Société des Amis du Musée: Carol Bailly, Betsy + Millie, 2009, impression offset, 1/50.

Arts appliqués: M. Alfons Brügger, Lot d'objets de piété, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s. Congrégation des Rédemptoristes, Matran: 6 calices et patènes, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s., argent et argent vermeil; Croix d'autel, XIX<sup>e</sup> s., métal doré; ensemble de 6 candélabres, XIX<sup>e</sup> s., bronze doré; 11 chasubles et leurs accessoires, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s., soie. M<sup>e</sup> Jean Comment, Colt, 1855, calibre 28, env. 7 mm. M. Henri Ellgass: Laurent Freschot, Gobelet et son couvercle, XVII<sup>e</sup> s., argent doré; 2 reliefs représentant la bataille de Morat et la mort de Winkelried, XIX<sup>e</sup> s., terre cuite. M. Hans-Peter Klemenz, Idem, Rababou, 1970, photographie en couleur; Wildäpfel, 1973, photographie en couleur; 4 tirages de la série «Iceland», 1973, photographie en couleur; 15 tirages de la série «Seelenbäume», 1972-1976, photographie en couleur; L'inconnue de Monterey, 1977, photographie en couleur; Little pond, 1977, photographie en couleur. M. Benoît de Reyff, lot d'habits d'enfant, milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

#### 6.2.11 Dépôts

Le Service de la culture a confié au MAHF la gestion de son fonds d'acquisition. Artisans de l'Etat: Mobilier (fauteuils et bibliothèques), XVIII<sup>e</sup> s. et XX<sup>e</sup> s. Chancellerie d'Etat: Teddy Aeby, Souvenir de jeunesse, 1983, eau-forte et aquarelle; H. Blanc, Vue de Romont, 2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> s., eau-forte; Inconnu, Hôtel de ville de Berne, 2<sup>e</sup> moitié du XX<sup>e</sup> s., eau-forte. Direction de l'Hôpital cantonal: Armoire Louis XIII, 2<sup>e</sup> moitié du XVII<sup>e</sup> s., noyer;

## 2009

Piètement de table fribourgeoise, XVIII<sup>e</sup> s., chêne; Colonne, fin XIX<sup>e</sup> s., cerisier.

## 6.2.12 Acquisitions

Peinture: Dominico Alvarez, Portrait de Nicolas Fivaz, milieu du XIX<sup>e</sup> s., huile sur toile. Jean-Baptiste Bonjour, Paire de portraits de Jean-Pierre et de Marie Anne Savary, 1850, huile sur panneau de bois. Inconnu, Paire de portraits de Aloys Guillaume et de Madeleine Eggendorffer, 1786, huile sur toile. Inconnu, Portraits de Louis Jacques Balthasar de Reyff et de son épouse Joséphine de Reyff, née de Reynold, 2<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> s. huile sur toile. Inconnu, Portrait d'enfant de Jean-Pierre Ratzé tenant un arc et une flèche, 1717, huile sur toile. Inconnu, Portrait de Jean-Pierre Ratzé à l'âge de 13 ans, 1729, huile sur toile. Inconnu, Saint Antoine l'Ermite, XVII<sup>e</sup> s., huile sur toile. Meinrad Keller, Portrait de Marguerite de Praroman, 1745, huile sur toile. Attribué à Gertrude Richard, Portrait de femme aux armoiries indéterminées, 1732, huile sur toile.

Arts graphiques et imprimés: Emile Angéloz, Sans titre, 16 dessins au stylo à bille sur les pages blanches de «Vues de Fribourg» par Augustin Genoud, vers 1970. André Lambert, 10 dessins au crayon et rehauts blancs ayant servi à l'illustration des «Fontaines Anciennes de Fribourg», 1919. Idem, La chapelle de Lorette, vers 1919, plume et encre de Chine. Joseph Reichlen, Intérieur de chalet, 3<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> s., crayon sur papier. Idem, Le pont de Montbovon, 1890, crayon sur papier. Henri Robert, Portrait présumé de la mère de l'artiste, 1917, pastel. Idem, 2 portraits mortuaires de vieil homme, 1916, crayon sur papier. Stefano Torok, Estate, 1967, ensemble de 18 aquarelles sur papier. Pierre Wuilleret, Wolfgang Kilian, 5 gravures au burin tirées du cycle des Saints patrons de St-Gall, 1630: Saint Gall adopte l'emplacement de son futur monastère, Le bienheureux Nokter combat le diable, Le corps de saint Otmar est ramené de l'île de Werd, Saint Magne, Le martyr de sainte Wiborada.

Arts appliqués: Vitrail aux armes de Franz Niklaus Werro, 1701, verre et plomb.

## 6.2.13 Médiation culturelle

Le service de médiation culturelle (anciennement service pédagogique) propose aux groupes de visiteurs de découvrir une exposition de manière interactive et adaptée. Son but est de permettre une relation entre les œuvres/les artistes et le vécu de chacun. Le service de médiation culturelle est à disposition de tout groupe (écoles, privés, enfants et adultes) intéressé par le musée et répond volontiers aux demandes particulières.

La médiation culturelle a accueilli 126 groupes en 2009 (soit env. 2200 personnes): 114 groupes pour des «ateliers» et 12 classes 5P-6P pour les leçons d'histoire «Clé en main» (l'enseignant trouve

sur le site Internet un dossier avec des contenus et une démarche didactique; sur place au musée, il a à disposition des jeux et des fiches pour ses élèves). Les 114 «ateliers» ont été fréquentés par 104 groupes d'enfants (dont 87 classes de l'école obligatoire du canton), 8 groupes d'adultes et 2 groupes tous âges; 81 «ateliers» ont traité de l'exposition permanente et 33 «ateliers» des expositions temporaires. Thèmes traités: 30 x «Moi et le portrait» (quels sont les «habitants» du musée?); 22 x «De la mouche au dragon» (nombre d'animaux habitent les œuvres anciennes et modernes de la collection). 10 x «La vie de Château» (parcours de l'Hôtel Ratzé jusque dans ses recoins les plus cachés, en découvrant la vie de Fribourg). 6 x «Sculpture» (diverses époques, techniques, etc., collaboration avec le tailleur de pierre Marc Bucher). 1 x «Sculpture» (essentiellement Marcello). 3 x «La collection, en général». 6 x «Anniversaire» (la thématique est choisie en fonction de l'enfant). 4 x «Orfèvrerie». 2 x «Artistes fribourgeois contemporains – Fonds d'acquisition du canton». 26 x «Le Chant de la couleur». 4 x «Comment aller au musée avec des élèves» (formation d'adultes HEP).

La promotion des ateliers a été faite à travers un dépliant trimestriel (ancien) et des cartes postales (nouvelles), distribuées aux classes.

## 6.2.14 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves ainsi que des locaux d'exposition permanents et temporaires. Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes dans l'établissement (expertises technologiques et conseils techniques). Il a consacré 25% de son activité au projet de recherche du Fonds national (FN-1047) consacré à la sculpture fribourgeoise du 16<sup>e</sup> siècle ainsi que 25% au «Projet inventaire». Il a également assuré le suivi du projet de reproduction du Saint Sépulcre pascal de la Maigrange ainsi que celui du rapatriement et de la conservation de peintures murales médiévales déposées au château de Misery. Il a accueilli deux étudiantes de l'école de restauration de Berne pour un stage en cours de formation de cinq semaines. L'atelier a participé à la recherche de nouvelles réserves pour les collections du MAHF en évaluant l'adéquation de différents sites en cours d'année. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des expositions temporaires. Dans ce cadre, il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et restauration sur divers objets de la collection.

## 6.2.15 Organisation interne

Le conseil de direction a siégé dix fois, la conférence du personnel deux fois.

## 2009

### 6.2.16 Événement particulier

Le Conseil d'Etat et l'Abbaye de la Maigrauge ont signé le 19 août une convention relative au Saint Sépulcre pascal de la Maigrauge, œuvre d'art de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle d'importance européenne. L'original de l'œuvre continue d'être exposé en permanence au MAHF. Une copie à l'identique commandée par le Conseil d'Etat a été remise par la Directrice ICS à la Communauté des moniales cisterciennes.

## 7. Musée d'histoire naturelle

### 7.1 Missions

Le Musée d'histoire naturelle (MHN) a pour mission principale de permettre au public de mieux connaître la nature, en particulier le patrimoine naturel fribourgeois. Il organise diverses activités dans le but de transmettre et de vulgariser les sciences naturelles à l'intention du public et des écoles. Il donne aux écoliers, étudiants et chercheurs des possibilités d'informations et de recherches et veille à la conservation et à l'enrichissement de ses collections. Le MHN propose également ses services en tant que centre régional de compétence pour la faune et la protection de la nature et répond aux questions du public touchant ces sujets.

*Directeur: M. André Fasel.*

### 7.2 Activités

#### 7.2.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2008 et examiné le projet de budget 2010. Elle s'est préoccupée des problèmes de locaux que rencontre le MHN et s'est prononcée en faveur d'une délocalisation de l'institution.

#### 7.2.2 Généralités

En 2009, 51 747 (51 275) personnes ont visité le Musée d'histoire naturelle, dont 7881 (6313) élèves provenant de 473 (445) classes. Durant l'année, 680 708 (930 357) accès au site Internet du MHN ont été recensés.

Le directeur du MHN est membre de la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, ainsi que du Comité de Fribourg Tourisme.

Le directeur adjoint a représenté le MHN au sein de deux commissions (Möserkommission Düringen et Rechthalten – St. Ursen).

### 7.2.3 Service aux écoles

Le service du prêt a fourni 155 (159) objets les plus divers à 71 (67) personnes.

3 (3) dossiers pédagogiques ont été proposés au corps enseignant, en lien avec les expositions temporaires «Poussins», «Arctica» et «Le clan de la Tortue».

Outre le «Parcours découverte», 5 (3) nouveaux ateliers ont été mis sur pied sous le label «Culture et Ecole», avec le soutien du Service de la culture.

Des visites guidées des expositions temporaires ont été organisées à l'intention du corps enseignant fribourgeois.

La collaboration avec le Centre fri-tic s'est poursuivie. Sous la conduite du MHN, une classe de 4-5e primaire de Cordast élabore une borne informatique pour une future exposition temporaire sur les sangliers.

### 7.2.4 Animations diverses

8 (8) visites guidées, 21 (9) conférences, animations et films, et 6 (2) excursions ont été organisés, en particulier lors des expositions temporaires et de la première édition fribourgeoise de la Nuit des Musées. Le MHN a aussi été choisi comme point de ralliement pour l'ensemble des participants des Salons de Modeste 2009.

Un cours pour «Apprendre à reconnaître les oiseaux de chez nous» a été dispensé par le MHN dans le cadre du programme de l'Université populaire du canton de Fribourg.

Pour les plus jeunes, cinq activités ont été proposées dans le cadre des Passeports-vacances: une Nuit au Musée, un atelier sur les traces d'animaux, un Parcours découverte et des ateliers dans le cadre des expositions «Arctica» et «Le clan de la Tortue». Quant à l'atelier de «bricolage du mercredi», 364 enfants y ont participé.

### 7.2.5 Station de soins

Le MHN est reconnu comme station de soins pour animaux sauvages. Durant l'année, 251 (184) animaux blessés ont été apportés; 109 (66) ont été soignés et relâchés; 135 (105) sont morts ou ont été endormis. Le 31 décembre, 7 (10) animaux étaient encore en soins.

### 7.2.6 Collaborations diverses

Le MHN, reconnu en qualité d'établissement d'affectation du service civil, a accueilli cinq civilistes pour une durée totale de douze mois. Il a en outre collaboré avec la Fondation Intégration pour

## 2009

tous et le Centre d'intégration socioprofessionnelle en permettant à trois personnes d'effectuer un stage en entreprise, ainsi qu'avec l'Office régional de placement en accueillant quatre stagiaires.

L'inventaire de la bibliothèque s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

### 7.2.7 Expositions temporaires

- > «Dino, Mammouth & Co» (18 octobre 2008 – 1<sup>er</sup> février 2009)
- > «Hermine et Belette» (15 novembre 2008 – 26 avril 2009)
- > «Poussins» (14 mars – 19 avril), réalisée en collaboration avec le Jardin botanique de l'Université de Fribourg
- > «Arctica» (6 juin 2009 – 31 janvier 2010)
- > «Le clan de la tortue» (4 juillet 2009 – 18 avril 2010)
- > «François Louis Ruffieux (1848 – 1909): un éminent naturaliste fribourgeois» (14 octobre – 29 novembre)

### 7.2.8 Expositions permanentes

Les travaux de transformation de la salle de Zoologie I, dite «Salle de la baleine», ont débuté. Toutes les pièces de collection ont été temporairement mises en dépôt, à l'exception des gros animaux comme la baleine, la girafe et son squelette, l'éléphant et le crâne de cachalot. L'ouverture de la nouvelle exposition est prévue dans le courant de l'année 2010.

### 7.2.9 Prêt d'expositions temporaires

Des champignons lyophilisés ont été prêtés au Naturmuseum de Winterthur pour son exposition «Pilzgeschichten», présentée jusqu'au 1<sup>er</sup> février.

L'exposition «Hiboux et Chouettes» a été présentée au Musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds du 10 au 20 mars.

L'exposition «Hermes et Belettes» a été remise au Schweizer Museum für Wild und Jagd de Landshut en vue d'une future présentation, tandis que l'exposition «Tremblements de Terre», a été actualisée et présentée à Amman, en Jordanie, sous le titre «Promoting Awareness on Earthquake Risk in Jordanian Schools».

### 7.2.10 Collections

Les inventaires des différentes collections du MHN se sont poursuivis.

Les collections paléontologiques se sont enrichies de 1 (5) échantillon. Il s'agit d'un fossile de chimère provenant du célèbre site fossilifère mésozoïque de Solnhofen en Bavière. Ces poissons, en raison de leur caractère cartilagineux, sont rarement bien conservés. Néanmoins, cet échantillon est en excellent état et montre tous les détails anatomiques.

La collection minéralogique compte désormais 12 (43) nouveaux échantillons, dont un grand cristal d'aigue-marine sur matrice provenant du Népal et deux tectites du Désert de Gibson, en Australie.

La collection zoologique s'est enrichie de 170 (100) pièces, dont 88 proviennent de collections remises par des tiers. Plusieurs pièces ne figuraient pas encore dans les collections du MHNF, comme un Martin des Pagodes, un Ara hyacinthe, une Tortue charbonnière à pattes jaunes, une Hyène brune, un Cardinal vert et un Engoulevent lyre.

La collection de mollusques marins compte désormais 568 pièces supplémentaires, soit 298 bivalves et 270 gastéropodes.

En botanique, bien que l'inventaire de la flore des Préalpes fribourgeoises se soit poursuivi, l'accent a été mis sur la numérisation des planches d'herbier. A la fin de l'année, la collection d'images numériques comprenait 11 000 planches d'herbier, ce qui correspond à 20% des collections botaniques du Musée. L'herbier de Jean-Joseph Chenaux a été confié au MHN par le Musée gruérien. Cette collection a une valeur historique indéniable car elle comprend environ 3000 plantes collectées entre 1850 et 1865, et 40% d'entre elles proviennent du canton de Fribourg.

Enfin, la collection mycologique s'est enrichie de 63 (78) nouveaux lots de champignons grâce à la collaboration des sociétés mycologiques de Romont et de Fribourg. Une espèce peu fréquente, *Neolentinus adhaerens*, a notamment été collectée dans une cavité creusée dans un arbre par un pic.

### 7.2.11 Projets scientifiques

Les activités de suivi satellitaire de la Cigogne blanche Max et du Milan royal se sont poursuivies. Les déplacements des oiseaux ont été régulièrement mis à jour sur le site Internet du Musée et 4685 (4010) abonnés ont reçu chaque semaine de leurs nouvelles par courrier électronique.

Le projet Flore des Préalpes touche à sa fin. L'année 2009 a été marquée par la rédaction et la mise en page de l'ouvrage de vulgarisation scientifique qui sera publié en 2010 pour couronner ce projet. Les résultats seront particulièrement utiles aux scientifiques et aux étudiants.

—  
2009

Le MHN a initié un projet consacré aux milieux aquatiques. Ses buts sont d'étudier la diversité, la distribution et les menaces qui pèsent sur les plantes aquatiques dans le canton de Fribourg. Ce projet aboutira à une exposition temporaire, à la vulgarisation des résultats obtenus à l'intention du grand public et des milieux scientifiques, à l'enrichissement des collections d'herbiers et à l'agrandissement de la banque de données d'images et de films relatifs à ces organismes.

#### 7.2.12 Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments dans le cadre des travaux d'aménagement et d'entretien du MHN.

L'aménagement de la seconde partie des dépôts dans l'ancien arsenal de Fribourg est terminé. Les collections encore stockées dans des dépôts extérieurs, ainsi qu'une grande partie des pièces entreposées jusque-là au MHN sont maintenant rassemblées dans ces nouveaux dépôts, où elles bénéficient de conditions de conservation et d'accès adaptées.

Dans le cadre du programme de rénovation des salles d'expositions permanentes, la salle de Zoologie I a été vidée de son contenu. Le gros-œuvre a débuté en automne par la démolition des anciennes vitrines suivie des premiers travaux de réfection du sol et du plafond.

#### 7.2.13 Dons

292 (225) personnes ont fait don au MHN de 493 (310) animaux ou objets.

## 8. Château de Gruyères

### 8.1 Missions

La Fondation du Château de Gruyères a pour mission principale d'assurer, au nom de l'Etat, la restauration, la conservation, l'aménagement, la surveillance et la mise en valeur des bâtiments, des terres et des meubles du château de Gruyères.

Présidente du Conseil de fondation: Mme Isabelle Chassot, Directrice ICS.

*Conservateur: M. Raoul Blanchard.*

### 8.2 Activités

#### 8.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation du Château s'est réuni trois fois. Le bureau du Conseil de fondation s'est réuni trois fois.

#### 8.2.2 Expositions

- > Noël au Château: Les crèches CIRO de la collection Hartl (22 novembre 2008 au 11 janvier);
- > eaux@gruyère: Photographies et projections de Michel Roggo (24 janvier au 19 avril);
- > Beat Breitenstein: Sculptures et reliefs (2 mai au 30 août);
- > Gerry Embleton: Entre réalité et fantaisie (12 septembre au 8 novembre);
- > Noël au Château: Les crèches péruviennes de la collection Hartl (21 novembre au 10 janvier 2010).

Le Château a organisé des animations et spectacles:

- > «La Saint-Jean au castel» (Fête médiévale avec la compagnie de Saint-Georges, 20 et 21 juin);
- > Emission de lancement de la chaîne régionale La Télé depuis le Château (1<sup>er</sup> juillet);
- > Atelier de musique ancienne. Construction d'une copie d'un organistrum avec Christian Rault et Philippe Mottet-Rio. Trois concerts à l'église paroissiale de Gruyères, un cours de chant médiéval à l'Institut de la Gruyère et une rétrospective 2008 au Calvaire à Gruyères (23 au 30 août);
- > Stand au Comptoir Gruérien à Bulle (23 octobre au 1<sup>er</sup> novembre).

362 (429) visites commentées du Château et de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 175 633 (167 391) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 481 (457) visiteurs.

#### 8.2.3 Collection

Le dépliant avec la description du Château et de sa collection a été revu et corrigé. Un nouveau dépliant avec informations générales a été imprimé en quatre langues. Le CD «Musiques du pays de Gruyère» a été édité en collaboration avec les éditions ARTLAB.

Prêts d'œuvres de la collection:

- > Une table et six chaises style Louis XIII à la Société de Développement pour l'aménagement de l'Office du tourisme de Gruyères.

---

**2009**

Des travaux de conservation ont été réalisés sur les peintures murales de la salle des chevaliers et les tableaux de la collection d'art fantastique (2).

#### 8.2.4 Bâtiments

Les fenêtres du corps de logis ont été remises en état. Les planchers des galeries en bois et du balcon donnant sur le jardin à la française ont été contrôlés et remis en état. Le portail en fer forgé sur la montée du château a été restauré. Les installations techniques du spectacle multimédia ont été entièrement révisées.

#### 8.2.5 Informatique

Le site Internet du Château a été mis à jour régulièrement et consulté à 177 079 reprises.

#### 8.2.6 Dons, acquisitions

Don de Madame Christine Balland, Genève: Album d'esquisses de Daniel Bovy pour les décorations du Château de Gruyères, milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### 8.2.7 Service pédagogique

Durant l'année, 361 (379) «balades contées du Château» et «chasses au trésor» ont été organisées pour des écoles venant de toute la Suisse ainsi que pour des privés. Des cours d'histoire ont été donnés à 45 (29) classes des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années primaires du canton de Fribourg. 3 (2) écoles ont pris part à «la journée médiévale».

## 9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

---

### 9.1 Missions

La Fondation Vitrocentre Romont, a pour mission principale d'effectuer et de soutenir des recherches sur les arts du vitrail, de la peinture sous verre et du verre, sur le plan historique, technique et de la conservation. Le Vitrocentre rassemble des documentations et des collections d'étude, dont notamment le Fonds Ruth et Frieder Ryser. Il soutient la formation en ce domaine et collabore avec le Vitromusée Romont, Musée suisse du vitrail et des arts du verre.

Présidente du Conseil de fondation: M<sup>me</sup> Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Directeur: M. Stefan Trümpler.

## 9.2 Activités

---

### 9.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a adopté les comptes et le projet de budget et a examiné la planification des projets de recherche en cours et à venir. Il a été sollicité dans le cadre d'une évaluation du Vitrocentre par la Confédération.

### 9.2.2 Activités de recherche

Pour le Corpus Vitrearum des vitraux historiques fribourgeois, les recherches se sont concentrées sur le dépouillement des archives. Le manuscrit pour le volume de Schaffhouse est achevé et les travaux d'édition ont commencé. Le Corpus pour le canton de Berne est en préparation. Le projet de recherche sur l'atelier Röttinger et le vitrail en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle est en cours. La participation du Vitrocentre a été retenue pour la deuxième phase du Pôle de recherche national «Mediality» et un projet de recherche avec la Haute Ecole des arts de Berne a été accepté. Le Vitrocentre a organisé à Romont le 4<sup>e</sup> Colloque international sur l'art de la peinture sous verre. Les chercheurs du Vitrocentre ont continué leurs engagements dans la formation universitaire et HES ainsi que leurs coopérations sur le plan national et international. L'intégration de la bibliothèque au réseau RERO touche à sa fin.

Le Vitrocentre a contribué à la conservation de nombreux vitraux en Suisse, dans le canton de Fribourg, entre autres à la cathédrale et à l'église de Saint-Jean à Fribourg ainsi qu'à la collégiale de Romont. Sa participation au projet de recherche européen (6th Framework Programme) sur les matériaux de conservation et de restauration des vitraux s'est poursuivie.

Le Vitrocentre a été soumis à une évaluation de la part de la Confédération, en relation avec les subventions fédérales dont il bénéficie selon l'article 16 de la loi sur la recherche.

En exploitant les synergies avec le Vitromusée Romont, le centre de recherche a été mandaté pour participer à l'organisation du 1<sup>er</sup> Vitrofestival à Romont ainsi qu'à la préparation de l'exposition sur le peintre verrier Yves Siffer.

## 10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle

---

### 10.1 Missions

La Fondation Espace Jean Tinguely – Niki de Saint Phalle a pour mission principale d'entretenir un espace permanent consacré à une partie significative de l'œuvre de Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle et d'y établir les conditions favorables pour la rendre accessible au public.

—  
2009

Présidente du Conseil de fondation: Mme Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservatrice: *M<sup>me</sup> Caroline Schuster Cordone, Directrice adjointe du MAHF.*

## 10.2 Activités

### 10.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes et le projet de budget; en outre il a arrêté le programme des expositions et des animations.

### 10.2.2 Expositions et animations

L'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes: Sabine Hofkunst. Rêve, trouvailles et jeux de mots, jusqu'au 15.02; Dessins de Jean Tinguely (de la collection) (de mars à septembre); Carol Bailly: les dames pizza (dès le 5.11.). Une «Découverte de 6 à 7» a été consacrée à l'une des œuvres majeures de l'Espace: Remembering. Un concert a eu lieu dans le cadre du Festival international de la guitare de Fribourg. L'Espace a été visité par 13 755 (13 846) personnes dont 120 classes représentant 2162 élèves; il a participé à la Nuit des Musées (1368 visiteurs); il a été loué à 44 (42) reprises pour diverses manifestations. Au total 40 (50) visites commentées et 37 (44) animations pédagogiques y ont été organisées.

## 11. Musée romain de Vallon

### 11.1 Missions

La Fondation «Pro Vallon» a pour mission principale de conserver et de mettre en valeur le site archéologique de Vallon, en particulier par l'exposition permanente des mosaïques découvertes, ainsi que par des expositions temporaires, des animations et des publications.

Présidente du Conseil de fondation: M<sup>me</sup> Isabelle Chassot, Directrice ICS.

Conservateur: *M. Claus Wolf, Archéologue cantonal.*

### 11.2 Activités

#### 11.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a adopté les comptes et le projet de budget. Il s'est préoccupé en particulier de trouver une solution aux risques d'inondation récurrents des mosaïques.

#### 11.2.2 Expositions et animations

Le musée a accueilli 5523 (7211) visiteurs. Au total 37 (86) visites guidées et 36 (47) animations pédagogiques ont été organisées. Le Musée a verni une première exposition temporaire en février, «Villa Jovis. La résidence de Tibère à Capri», véritable palais impérial. Une seconde exposition temporaire inaugurée en novembre, «Grands dieux! Les divinités de Vallon et leurs histoires», est consacrée au laraire découvert dans la salle ornée par la mosaïque dite de Bacchus et Ariane.

L'ancienne exposition temporaire «Vallon: côté JARDIN, côté cour» a été présentée au Musée départemental de la céramique à Lezoux (F). Le Musée a produit deux nouveaux ateliers pédagogiques; il a participé à plusieurs événements culturels (Römertag à Vindonissa/Brugg, Journée Internationale des Musées à Vallon, Ludimania'k à Estavayer-le-Lac, Römerfest à Augst, Journées Européennes du Patrimoine à Vallon, inauguration des nouvelles collections au Musée romain de Nyon, La Nuit du Conte, en collaboration avec Contemuse, à Vallon) et il a organisé la deuxième édition de «La foire aux ateliers». Les projets développés en collaborations avec le Cercle scolaire de Saint Aubin/Vallon et avec Olim (Université de Lausanne) arrivent à leur fin et des publications à ces propos verront le jour en 2010. Le Musée a également créé son nouveau site Internet, en collaboration avec le Service archéologique (SAEF).

## XIV. SERVICE ARCHÉOLOGIQUE

### 1. Missions

La mission du Service archéologique consiste à identifier, inventorier et recenser les biens culturels archéologiques (sites et objets) en fonction de critères locaux, régionaux et nationaux. Le Service accompagne la procédure administrative concernant les vestiges sis en zone archéologique et met en œuvre les moyens pour réaliser des fouilles et, le cas échéant, préserver des vestiges. Une fois terminée la documentation descriptive, graphique et visuelle des biens culturels archéologiques (sites et objets), celle-ci est mise à disposition des scientifiques, des collectivités publiques et du grand public. Afin d'informer et de sensibiliser les divers publics (scientifique, politique, scolaire) et la population en général à la richesse et à la diversité du patrimoine archéologique cantonal, le Service organise des portes ouvertes des fouilles et des ateliers ainsi que des conférences et des expositions. Par ailleurs, un accent particulier est mis sur les activités de formation (cours Université/Hautes Ecoles, tutorat, fouilles-écoles).

*Chef de service (Archéologue cantonal): M. Claus Wolf.*

—  
2009**2. Activités****2.1 Fouilles et études de bâtiments**

Des fouilles de sauvetage ont été effectuées à: Arconciel/La Souche (poursuite de la fouille-école à l'emplacement de l'abri mésolithique sous falaise); Bossonnens/St-Claude (poursuite de la fouille-école dans le bourg médiéval); Fribourg/Grand-Rue 59/Planche-Inférieure 29 (petites interventions dans le sous-sol de bâtiments en transformation); Fribourg/Rue de la Neuveville 5 (fondations de bâtiments médiévaux menacés par la construction d'un parking souterrain); Montagny-la-Ville/Au Parchy (aqueduc romain recoupé par des travaux de pose d'un collecteur); Riaz/Fin de Plan (voies antiques recoupées par un gazoduc); Sévaz/Condémine (fosses protohistoriques mises au jour par la construction d'une route); Vallon/Sur Dompierre (poursuite de la fouille-école des jardins de l'établissement gallo-romain); Villeneuve/La Baume (abri sous falaise menacé par les galeries d'animaux fousseurs) et Villeneuve/Le Pommay (vestiges d'un bâtiment romain mis au jour lors de la pose des infrastructures pour un nouveau quartier résidentiel).

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation: Châtel-St-Denis/Ruelle Thomas 21/Château; Estavayer-le-Lac/Impasse de la Fausse Porte 6/Impasse du Temple 9/Escaliers des Egralats 2/Rue de la Gare 10/Rue du Musée 12; Fribourg/Bourguillon/Stalden 16/Rue des Bouchers 6/Cathédrale/Court-Chemin 20/Rue de Lausanne 29/Rue de la Neuveville 48/Planche-Inférieure 12 et 33/Eglise St-Jean/Rue de la Samaritaine 24/Rue du Tilleul 13/Rue Pierre-Aeby 11/Planche-Supérieure 35/Porte de Morat; Gruyères/Rue du Bourg 28/Rue du Château 4; Murten/Deutsche Kirchgasse 12, 21-23/Französische Kirchgasse 14/Rathausgasse 3, 5, 5-17, 26/Ryf 26/Remparts (Kleinschimmelturm)/Hauptgasse 13, 49-51; Romont/Collégiale/Rue du Château 92; Rue/Rue du Casino 22; Tafers/Tasberg.

**2.2 Prospections, sondages et surveillance de travaux**

La prospection (recherche de vestiges à la surface de champs et/ou de prairies) ainsi que les sondages (creusement de tranchées de reconnaissance au moyen d'une pelle mécanique ou réalisation de carottages) permettent de mieux cerner les caractéristiques de sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises. Ces investigations, qui rendent possible la délimitation de périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors de procédures de révisions de plans d'aménagement locaux, ont permis de localiser quelques nouveaux sites et de préciser les particularités de sites déjà recensés.

Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation du canton durant le Mésolithique, des campagnes de sondages ponctuels et des relevés ont été effectuées à Alterswil/Flue, Charmey/Gros Mont (abri des Pucelles), Illens/Abri du Chamois et Villeneuve/La Baume.

Par souci d'application d'une stratégie préventive, le Service a réalisé des sondages d'évaluation, sous forme de tranchées et de carottages, à: Arconciel/Pra du Not; Bösingens/Leimackerstrasse 4; Bulle/Le Dally; Cressier/Sur Fomet; Düdingen/Birch/Birch-Lüggwil; Ependes/Au Village; Fétigny/La Rappetta; Fribourg/Poya/Eglise des Augustins (St-Maurice); Greng/Dyfeld; Haut-Vully/Champ Perbou; Meyriez/Vieux-Manoir; Murten/Deutsche Kirche; Noréaz/En Praz des Gueux; Onnens/Route de Lovens; Romont/Tour de Billens; Vuisternens-dt-Romont/RC1440 Romont-Vaulruz; Vuadens/Le Briez; Wünnewil-Flamatt/Kapelle Sensebrück.

Une équipe de plongeurs est intervenue en début d'année à Font-Vers le Lac, Forel/La Grève 1-2, Muntelier/Schloss/Steinberg et Murten/Pantschau (documentation de sites lacustres).

Le Service est également intervenu sur l'île d'Ogoz pour donner ses directives et assurer le suivi des travaux de conservation des tours et des bâtiments attenants. Une importante campagne de mesures géophysiques a en outre été entreprise dans la plaine de Marsens, de part et d'autre de l'agglomération gallo-romaine mise au jour en 1983 au lieu-dit En Barras.

Des visions locales sur des chantiers, au nombre de 220, ont été effectuées sur l'ensemble du territoire cantonal. En outre, les chantiers suivants ont fait l'objet d'un suivi appuyé de la part du Service: Bulle/Centre-ville (poursuite du réaménagement du centre de la localité) et Le Terraillet (construction du nouveau bâtiment Glasson SA); Estavayer-le-Lac/Vieille-Ville (pose d'une conduite de chauffage à distance); Gletterens/Grèves du Lac (aménagement d'installations portuaires); Vaulruz-Semsaes et Riaz-Vuippens (pose de gazoducs) et Villeneuve/Le Pommay (aménagement d'un nouveau quartier résidentiel).

**2.3 Collaboration avec le Service des biens culturels**

Les médiévistes du Service ont été sollicités pour plusieurs projets de transformation et de restauration, de nombreux bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg ainsi que quelques monuments historiques appartenant à l'Etat de Fribourg (par exemple château de Châtel-St-Denis, couvent des Augustins à Fribourg, cathédrale St-Nicolas). Les deux Services ont également collaboré pendant les «Journées Européennes du Patrimoine» ainsi qu'à la rédaction des fiches concernant le recensement des biens culturels immeubles de la ville de Fribourg.

—  
2009**2.4 Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)**

Dans le cadre de la procédure de demandes de permis de construire, 585 préavis (651 en 2008) ont été formulés à l'attention du Service des constructions. 46 (97) préavis ont été donnés à des demandes anticipées dont 41 (84) dans le district de la Gruyère. 45 (39) dossiers de plans d'aménagement locaux (PAL) ainsi que 16 (26) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail (PAD) ont en outre été préavisés.

17% (14%) des requérants se sont conformés à la demande du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce préalable du début du chantier concerné.

Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement communaux (PAL), le recensement des périmètres archéologiques de 27 (26) communes a été mis à jour.

**2.5 Élaboration et publications****2.5.1 Monographies**

D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009.

**2.5.2 Articles**

C. Agustoni – C. Wolf, «Rapport d'activités 2008 au Musée Romain de Vallon», *CAF* 11, 2009, 208-210.

C. Andrey – R. Blumer, «La Tour-de-Trême/Les Partsis», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 34-35.

C. Andrey – R. Blumer, «Echanges de biens de prestige», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 42-43.

C. Andrey – R. Blumer, «La Tour-de-Trême/Les Partsis», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 64-65.

A.-F. Auberson, «Morat: un mystérieux objet sauvé par les flammes», *GNS* 10, 2009, 3-10.

A.-F. Auberson, «La monnaie à travers les âges en Gruyère», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier

(éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 46-47.

A.-F. Auberson, «Les offrandes monétaires de Tronche-Bélon», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 96-97.

M. Blant, «Charmey/Bärenloch», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 20-21.

R. Blumer, «Innovations, circulation et organisation territoriale», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 36-39.

R. Blumer, «Echanges et importations: une invitation au voyage», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 40-41.

R. Blumer, «Les sciences historiques face à la mort», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 62-63.

R. Blumer, «La Tour-de-Trême/A la Lévra», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 82-83.

R. Blumer – C. Wolf, «La vie avant la route / Vergangenheit wird lebendig», in: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions – Service des ponts et chaussées / Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion – Tiefbauamt (éd./Hrsg.), *Regards posés sur la H189 / Innen- und Aussenwelt der H189*, Fribourg / Freiburg 2009, 12-15.

G. Bourgarel, «Conclusions», in: A.-L. Napoléone – M. Scelles (éd.), *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France 2*, Actes du colloque de Cahors (2006), Toulouse 2009, 333-348.

G. Bourgarel, «Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 50-51.

G. Bourgarel, «Bulle: origines et développement», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 100-101.

## 2009

- G. Bourgarel, «Bulle/Poterne», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 112–113.
- G. Bourgarel, «Les productions de l'atelier de la Poterne à Bulle», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 114–115.
- G. Bourgarel, «La céramique de poêle en Gruyère», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 116–117.
- L. Braillard, «Origine et formation des Préalpes», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 14–15.
- L. Braillard, «Les ressources lithiques des Préalpes», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 16–17.
- C. Buchiller, «Vuadens/Le Briez», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 66–67.
- C. Buchiller, «Bulle/La Condémine», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 68–69.
- C. Buchiller, «Architecture et rites funéraires au Premier âge du Fer», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 70–71.
- C. Buchiller, «Gumefens/Pra Perrey», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 74–75.
- F. Carrard, «Organisation territoriale et espaces ruraux à La Tène finale en Suisse occidentale: un état des questions», in: I. Bertrand – A. Duval – J. Gomez de Soto – P. Maguer, *Habitats et paysages ruraux en Gaule et regards sur d'autres régions du monde celtique (Association des Publications Chauvinoises, Mémoire 35)*, Actes du XXXI<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF (Chauvigny, Vienne F, 2007), Chauvigny 2009, 321–361.
- A. Christe, «Le Bry/La Chavanne: une nécropole du Haut Moyen Age entre Sarine et Gubloux», *CAF* 11, 2009, 130–185.
- J. Doutaz, «La flore, un bouquet de ressources», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 18–19.
- G. Graenert, «Les châteaux forts médiévaux», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 48–49.
- G. Graenert, «Broc/Montsalvens», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 52–53.
- G. Graenert, «Charmey/Château», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 54–55.
- G. Graenert, «Jaun/Bellegarde», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 56–57.
- G. Graenert, «Incinérations et offrandes – l'archéologie funéraire», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 58–61.
- G. Graenert – A. Christe, «Le Bry/La Chavanne», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 80–81.
- G. Graenert – J. Monnier, «Tradition et changement – la population», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 76–77.
- D. Heinzelmann, «Erste Ausgrabungen in der Pfarrkirche St-Pierre-aux-Liens in Bulle», *FHA* 11, 2009, 186–205.
- D. Heinzelmann, «Bulle/St-Pierre-aux-Liens», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 102–103.
- P. Jud, «Die latènezeitliche Gräber von Gumefens», *FHA* 11, 2009, 56–109.

—  
2009

M. Mauvilly, «La vallée du Petit Mont, un joyau de la Préhistoire», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 22–23.

M. Mauvilly, «Charmey/Petit Mont, point 5», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 24–25.

M. Mauvilly, «Charmey/Petit Mont, point 2A», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 26–27.

M. Mauvilly, «Charmey/Les Arolles», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 28–29.

M. Mauvilly, «Enney/La Ronhlynetta», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 32–33.

M. Mauvilly, «Bulle/Terraillet», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 72–73.

M. Mauvilly, «Les habitats protohistoriques en Gruyère», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 88–89.

M. Mauvilly, «Au début de la métallurgie», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 108–109.

M. Mauvilly, «Le Mésolithique entre Plateau et Préalpes», *Dossiers d'Archéologie* 333, 2009, 26–31.

M. Mauvilly, «Das Mesolithikum zwischen Mittelland und Voralpen», *Dossiers d'Archéologie* 333, 2009, 26–31.

M. Mauvilly, «Les abris naturels en territoire fribourgeois, de la Préhistoire à nos jours», *AS* 32.4, 2009, 24–31.

M. Mauvilly – R. Blumer, «A la conquête des Préalpes», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 10–13.

M. Mauvilly – F. McCullough – M. Ruffieux – L. Brailard – L. Dafflon, «Deux nouveaux habitats de l'âge du Bronze final à La Tour-de-Trême», *CAF* 11, 2009, 30–55.

M.-F. Meylan Krause, «Marsens/En Barras», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 92–93.

M.-F. Meylan Krause, «Riaz/Tronche-Bélon», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 94–95.

M.-F. Meylan Krause, «Artisanats du feu», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 104–107.

M.-F. Meylan Krause, «Marsens, un village de forgerons?», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 110–111.

M.-F. Meylan Krause – E. Rossier, «Marsens-Riaz, une agglomération romaine au cœur de la Gruyère», *CAF* 11, 2009, 110–129.

J. Monnier, «Une statuette de Vénus en plomb à Vallon/Sur Dom pierre», *CAF* 11, 2009, 206–208.

J. Monnier, «Bulle/La Condémine», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 78–79.

J. Monnier, «De la cabane au château fort», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 84–87.

J. Monnier, «Les villae rusticae: le terroir romain en Gruyère», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 90–91.

J. Monnier, «Riaz/L'Étrety», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 98–99.

E. Rossier – J. Monnier, «Voies de communication et échanges», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 44–45.

## 2009

M. Ruffieux, «Complexité et diversité des rites funéraires dans deux petites nécropoles LT D1 du canton de Fribourg (Suisse)», *RAP* 3/4, 2009, 179–192.

M. Ruffieux – V. Cicolani, «Au-delà des Alpes: le Plateau suisse, plaque tournante du commerce protohistorique», in: Collectif, Golasecca. *Du commerce et des hommes à l'âge du Fer (VIII<sup>e</sup>–V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.)*, Catalogue d'exposition, Paris 2009, 127–129 et 151.

M. Ruffieux – M. Mauvilly, «Céramique hallstattienne: données récentes et premier essai de synthèse concernant le canton de Fribourg (Suisse)», in: B. Chaume (dir.), *La céramique hallstattienne: approches typologique et chrono-culturelle*, Actes du colloque international de Dijon (2006), Dijon 2009, 477–511.

M. Ruffieux – S. Menoud – R. Blumer, «Des trous dans la Gruyère: archéologie d'un terroir», *CAF* 11, 2009, 4–29.

C. Wolf, «Plus de 150 ans de recherches en Gruyère», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 118–119.

C. Wolf, «L'archéologie préventive – une solution pour l'avenir?», in: D. Bugnon – G. Graenert – M.-F. Meylan Krause – J. Monnier (éd.), *Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre*, Fribourg 2009, 120–121.

C. Wolf, «Pfahlbauerland Schweiz: 150 Jahre Forschung», *Universitas mars*, 2009, 24–27.

## 2.5.3 Annonces de découvertes

«Chronique archéologique 2008», *CAF* 11, 2009, 212–235.

*AAS* 92, 2009, *passim*.

## 2.6 Bureau des graphistes et dessinateurs

## 2.6.1 Mise en valeur

› Réalisation de deux expositions pour le Musée romain de Vallon: «Villa Jovis, la résidence de Tibère à Capri» et «Grands dieux! Les divinités de Vallon et leurs histoires».

› Réalisation des panneaux pour l'exposition permanente et pour diverses manifestations au Musée romain de Vallon (foire aux ateliers par exemple).

› Préparation de matériel pour l'exposition «Découvertes archéologiques en Gruyère» mise sur pied à Bulle et Charmey.

› Réalisation d'illustrations pour des brochures pédagogiques.

## 2.6.2 Collaborations à diverses publications, conférences et articles

› Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 11 (divers auteurs).

› Illustrations destinées à la réalisation de publications, d'études scientifiques, de panneaux ou de documents muséographiques, ceci tant en Suisse qu'à l'étranger.

## 2.6.3 Mise en page / layout

› Catalogue «Découvertes archéologiques en Gruyère. Quarante mille ans sous la terre» destiné à accompagner l'exposition mise sur pied au Musée gruérien de Bulle et au Musée de Charmey.

› Cahiers d'archéologie fribourgeoise 11.

## 2.7 Laboratoire de conservation et de restauration (LCR)

Le Laboratoire de conservation-restauration a réceptionné et provisoirement conditionné 2100 lots/fragments d'objets provenant en majorité de 16 interventions de terrains.

## 2.7.1 Traitements

› Les restaurateurs/trices ont nettoyé, consolidé, restauré et conditionné des objets en bronze allant de l'âge du Bronze à l'époque moderne mis au jour notamment à Bossonnens/Château, Bulle/Centre Ville et Condémine, Muntelier/Steinberg. Une reprise de la restauration de certains objets provenant de Bussy/Pra Natey et Pré de Fonds (Hallstatt), Gumefens/Pra Perrey et Sus Fey (La Tène), Gruyères/Les Adoux et Vallon Sur Dompierre (époque romaine), Le Bry/La Chavanne (Haut Moyen Age) a été rendue nécessaire en vue d'une étude ou publication. Les fragiles torques du Bronze ancien de La Tourde-Trême/Les Partsis ont été préparés pour être exposés, tandis que des objets provenant des maisons médiévales de Fribourg/Neuveville 5 ont été nettoyés. Des traitements conservatoires ont été prodigués à des objets en fer provenant de Bossonnens/Château, Le Bry/La Chavanne, Bulle/Condémine, Vuadens/Le Briez, Marsens/En Barras, Meyriez/Merlachfeld, Murten/Pantschau. Plusieurs lots d'objets de Vallon/Sur Dompierre, Arconciel/Es Nés II, Romont/Place de la Poste, Fribourg/Eglise des Augustins et Neuveville 5, Schmitten/Schlossmatte et Bulle/Poterne ont été dégagés en vue d'une identification sommaire. Le sablage d'objets de Murten/Combette a également été repris et complété parallèlement à l'étude.

› Des lots d'objets de Gumefens/Pra Perrey et Sus Fey, Marsens/En Barras et Riaz/Tronche-Bélon ont subi un traitement de déchloruration afin de pouvoir être restaurés puis publiés et/ou exposés.

—  
2009

- › Le LCR a nettoyé des bractéates provenant des anciennes collections ainsi que l'écu frappé par le Comte Michel en 1552 et acheté par les Amis du Château de Gruyères. Il a également prodigué ses soins conservatoires aux monnaies issues des fouilles de Vallon/Sur Dompierre et Villeneuve/La Baume et à quelques pièces trouvées en prospections (Villargiroud/Le Pâquier et Liamont, Orsonnens/La Quio, La Tour-de-Trême/Les Agges).
- › Les travaux de nettoyage et de conditionnement du matériel en verre, en céramique et en terre cuite ont concerné plusieurs sites. Pour le verre, nous mentionnerons Vallon/Sur Dompierre, Fribourg/Eglise des Augustins, Romont/Tour de Billens, Bossonnens/Château, Bulle/Poterne et Fribourg/Neuveville 5 (restauration, notamment, d'un très beau calice à pastilles). S'agissant de la céramique et de la terre cuite, un effort conséquent a été consenti en vue de la mise à disposition, pour l'exposition «Découvertes archéologiques en Gruyère», de plus de 170 récipients de l'atelier bullois de La Poterne. Un dégagement mécano-chimique a été nécessaire pour nettoyer un lot de cailles mis au jour fortuitement à Grandvillard/Village; c'est aussi à l'aide de processus chimiques qu'ont été nettoyées des pièces provenant du site de Bösinggen/Dorf. Les moules de bronziers gallo-romains identifiés à Marsens/En Barras ont été nettoyés puis collés. A côté de travaux de nettoyage courants et de remontage de récipients et autres éléments (gobelets de poêle de Fribourg/Neuveville 5 par exemple), signalons encore le dégagement et la consolidation de fusaioles en argile crue, objets peu courants mis au jour dans l'abri sous falaise de Villeneuve/La Baume.
- › S'agissant de la pierre, l'importante intervention de dé-restauration sur la statue de Laetitia de Domdidier s'est achevée. Des mesures de conservation préventives ont été réalisées sur la stèle funéraire romaine de l'église Saints-Ferréol-et-Ferjeux de Morens, stèle qui a été déplacée à l'intérieur du sanctuaire pour éviter sa dégradation. A Vallon/Sur Dompierre, un imposant bassin en grès découvert lors des fouilles 2009 a été déposé.
- › Au Musée romain de Vallon, le LCR a poursuivi divers contrôles et travaux sur la mosaïque de Bacchus et Ariane (analyses du contexte climatologique, radiométriques, géostatiques, hygrométriques et thermiques) avant de mener à bien le nettoyage fin du tapis et le changement du sable et du gravier entourant les vestiges.
- › Les enduits peints ont surtout fait l'objet de conditionnement et de rangement. Des travaux de nettoyage et de consolidation ont été entrepris sur un nouvel ensemble mis au jour à Vallon, tandis qu'une attention particulière a été portée aux travaux préparatoires sur les 300 cagettes de Fribourg/Cordeliers (Moyen Age) dont l'étude FNRS vient de démarrer.
- › Concernant la faune, d'importants lots provenant de Fribourg/Neuveville 5 et Villeneuve/La Baume ont été pris en charge pour nettoyage et marquage.
- › La réalisation de moulages d'objets destinés d'une part à la documentation des originaux en cas de perte ou de déprédation, d'autre part à la mise à disposition d'objets dans le cadre de manifestations ne pouvant assurer les conditions climatiques exigées a été poursuivie: fibules de Bussy/Pré de Fond et Pra Natey, outils et armes de Semsales/Clos Moyon et Saint Martin/Le Jordil, jatte de Prez-vers-Siviriez/La Montaneire, brassard de Romont/Bossens, bracelet de Blessens/La Cuannaz, plaque-boucle de ceinture d'Attalens/En Réraise, clé médiévale du château de Bossonnens. Dans le cadre de l'exposition présentée à Bulle et Charmey, c'est l'essentiel du mobilier de la tombe 16 de Gumefens/Pra Perrey (fibules, bagues, chaîne de ceinture) qu'il a fallu mouler.
- › Concernant les interventions liées à la muséographie, une collaboration active a été apportée dans la préparation d'objets, le montage et le démontage des expositions temporaires au Musée romain de Vallon (Villa Jovis et Grands Dieux), ainsi qu'au Musée gruérien de Bulle (collaboration à la présentation de sépultures de l'âge du Fer) et au Musée de Charmey. Pour le Musée romain de Vallon, un meuble en bois destiné à abriter un laraire a été construit de même que d'autres infrastructures de présentation (habillage de vitrines). Le travail d'adaptation de l'étanchéité de vitrines est en cours. Des socles de présentation ont été créés pour différents objets des collections, dont une bouteille en verre du XVIII<sup>e</sup> siècle de Fribourg/Criblet, et les éléments expographiques du pavillon de la H189 de La Tour-de-Trême ont été rapatriés à l'issue du Comptoir gruérien.
- › Parmi les prestations pour des tiers accomplies par le LCR figurent des travaux de conservation-restauration, de documentation et de soclage pour le Musée de la Bible et de l'Orient et le Musée gruérien, pour des prospecteurs autorisés (monnaies de Broc/Praz Derrey, Vallon/Fontanelle et Riaz/La Condémine) et pour le Centre fribourgeois de documentation pédagogique (moulage d'un harpon néolithique de Muntelier/Platzbünden).

### 2.7.2 Divers

Toute l'équipe a collaboré à l'accueil et l'encadrement d'Evelyne Rotzetta et Vincent Chappuis, futurs élèves de la HEARC, Fanny Sallin et Claudine Miserez, actuellement à l'Ecole de restauration de Berne. Comme chaque année, elle a également accueilli des étudiant(e)s entamant un travail sur du mobilier fribourgeois (Violetta Fontana, Barbara Schmidt, Vanessa Haussener, etc.). Le LCR a par ailleurs collaboré avec des étudiants de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIFR) dans le cadre d'une étude sur la résistance des outils du Néolithique (prof. Steinmann).

—  
2009

## 2.8 Collections, dépôts et inventaire

Suite aux dégâts causés par la grêle le 23 juillet, des travaux de nettoyage et de re-conditionnement ont dû être entrepris dans le dépôt de Villarsiviriaux. L'intégration des collections arrivées des locaux d'Estavayer-le-Lac s'est poursuivie (rangement et étiquetage) et l'optimisation du dépôt accueillant les restes fauniques a été achevée.

Sur le plan de l'inventaire, les lots laténiens des deux sites de Gumefens ont pu être inventoriés, conditionnés et rangés de manière définitive; il en va de même pour les récipients de pierre ollaire (étude M. Lhemon, UNIFR, Géosciences) et les scories de forge du vicus de Marsens/En Barras (étude de Sébastien Perret, UNIFR, Géosciences).

Les adaptations et uniformisations de fiches dans la base de données FRINARC ont continué en fonction du temps disponible de la responsable de l'inventaire, tandis que les civilistes ont notamment contribué à la saisie de fiches manuscrites d'inventaire réalisées sur les fouilles (Arconciel/La Souche et Marsens/En Barras).

### 2.8.1 Prêt d'objets

Des objets des collections archéologiques cantonales (originaux) ont été prêtés à deux institutions muséales françaises: treize fibules de l'âge du Fer de Bussy au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye (exposition «Du commerce et des hommes à l'âge du Fer. Golasecca») et trois fragments d'enduits peints gallo-romains avec graffiti au Musée d'archéologie et d'histoire de la Ville du Mans (reprise de l'exposition «Les murs murmurent»).

## 2.9 Archivage

Remise d'un second lot de diapositives, documentation primaire de fouille, à l'Économat cantonal pour archivage à long terme (10 juillet).

### 2.10 Laboratoire photo

- › Nombreuses réalisations pour publications, expositions, conférences et reproductions de clichés sollicitées par des chercheurs et des institutions tant en Suisse qu'à l'étranger.
- › Réalisation d'images dans le cadre du suivi des mosaïques du Musée romain de Vallon.
- › Collaboration avec le team graphistes dans le cadre de publications.

## 3. Événements particuliers

### 3.1 Visites guidées, médiation, animations, portes ouvertes

- › Visites guidées du Service archéologique (ateliers, etc.) pour les classes et des groupes d'adultes.
  - › Visites guidées de la vieille ville de Fribourg.
  - › Visites guidées au Musée romain de Vallon et au Musée d'art et d'histoire de Fribourg (section archéologique).
  - › Visites guidées de la fouille de Vallon/Sur Dompierre lors de diverses manifestations.
  - › Visites guidées de la fouille de Fribourg/Neuveville 5.
  - › Organisation d'initiation ludique à la fouille pour les enfants dans le cadre des Ludimaniak d'Estavayer-le-Lac.
  - › Passeport vacances Fribourg Ville et district de la Glâne.
  - › Portes ouvertes pour les écoles sur les fouilles, en particulier sur le site mésolithique d'Arconciel/La Souche.
  - › Participation à l'émission radiophonique «Impatience» (RSR1). Deux interviews (fouille médiévale de Fribourg/Neuveville 5 et fouille romaine de l'établissement romain de Vallon/Sur Dompierre) ont été diffusées.
  - › Participation aux Journées Européennes du Patrimoine (12-13 septembre) sur les sites de Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours, Muntelier/Dorf et Vallon/Sur Dompierre.
- ### 3.2 Cours, conférences de presse, présentations à divers colloques
- › Poursuite de la collaboration avec la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise avec le cours intitulé: «L'homme et son environnement. Établissements humains au fil de la Sarine».
  - › Cours à l'Université de Fribourg sur l'archéologie régionale donné par l'Archéologue cantonal.
  - › Orientation professionnelle (information bilingue) pour les futur(e)s étudiant(e)s en archéologie.
  - › Conférences de presse, interviews et communications à divers colloques par l'Archéologue cantonal ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs du Service.

—  
2009**3.3 Manifestations, expositions et autres**

- › «Découvertes archéologiques en Gruyère», Musée gruérien Bulle et Musée de Charmey: préparation de l'exposition, réalisation des légendes, mise en place d'objets en vitrine. Réalisation de deux documents didactiques et organisation de conférences, de visites de sites et de démonstration de conservation-restauration.
- › Musée romain de Vallon, exposition temporaire «Grands dieux!»: préparation des collections, coordination et collaboration au transport des prêts extérieurs, mise en place d'objets en vitrine.
- › Fribourg, Nuit des Musées «Réveillez-vous!» (16.05.2009): organisation de visites et d'animations, démonstrations.
- › Collaboration à la «Foire aux ateliers» du Musée romain de Vallon (05.07.2009).
- › Collaboration active (création de textes, réalisation de moulages d'objets, etc.) à la mise en place de la colonne didactique avec la Commission de gestion de la tourbière de la Mosse d'en Bas (Le Crêt, inauguration 21 juin).
- › Réalisation d'un panneau d'information sur la stèle romaine de l'église de Morens, pendant les travaux de restauration.
- › Présentations organisées par différents conférenciers du Service dans le cadre des apéritifs archéologiques mensuels de l'Association des Amis de l'archéologie.
- › Participation à la candidature des sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes au patrimoine mondial de l'UNESCO (plusieurs sites fribourgeois concernés).
- › Participation à la session d'examen 2009 de l'Association suisse du personnel technique des fouilles archéologiques (ASTFA).
- › Mise en route du projet FNS autour des fragments de peintures murales de l'Église des Cordeliers (projet accepté en septembre 2009).

**XV. SERVICE DES BIENS CULTURELS****1. Missions**

—

Le Service des biens culturels a pour mission de protéger et conserver les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires ainsi qu'en favorisant la connaissance et le respect des biens culturels par des publications, des actions de sensibilisation et l'entretien d'une documentation.

*Chef de service: M. Claude Castella.*

**2. Activités**

—

**2.1 Recensements des biens culturels**

Les recensements ont pour but d'identifier les objets dignes d'être considérés comme des biens culturels et de donner aux propriétaires et aux autorités chargées de leur protection les informations nécessaires sur la valeur patrimoniale des objets.

Le recensement des biens culturels immeubles constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte pour prendre des mesures de protection lors de la révision des plans d'aménagement local. A chaque révision de plans, le recensement pour les communes concernées doit être mis à jour. Le recensement a été révisé dans 14 localités soit 9 communes: Bulle, Cottens, Dompierre, Font, Gletterens, Marsens, Montilier, Murist et Morat. Au total, sur 9110 immeubles considérés, 1517 ont été recensés et évalués. 7 immeubles ont fait l'objet d'une documentation étendue.

Le recensement des biens culturels meubles des églises de Cottens, Murist, Dompierre, Bulle, Font et Gletterens, ainsi que des chapelles de Murist, Franex, Bulle et Fribourg (St-Léonard) ont été réalisés. 565 objets ont été recensés. Les travaux de numérisation d'anciens dossiers et de mise à jour de la base de données se sont poursuivis.

**2.2 Mise sous protection des biens culturels**

Sur la base du recensement, le Service propose aux autorités compétentes des mesures de protection des biens culturels. Il est également chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire).

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens culturels immeubles lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Le Service a traité 79 dossiers de programmes de révision, mo-

---

**2009**

difications partielles ou révisions générales de plans d'aménagement local.

590 biens culturels meubles appartenant à des paroisses et au Couvent des Cordeliers de Fribourg ont été mis sous protection.

Chaque année, des moyens importants doivent être engagés pour la mise à jour de l'inventaire des immeubles protégés, suite aux approbations de révisions de plans d'aménagement local, aux fusions de communes et aux changements d'adresses des immeubles.

### 2.3 Demande de permis

Le Service assure la conservation des biens culturels en donnant aux autorités compétentes en matière de permis et d'autorisation les informations utiles à des décisions adaptées et en apportant aux propriétaires des conseils.

Le nombre de demandes a sensiblement augmenté par rapport à 2008. Toutes phases de procédure confondues, le Service a examiné plus de 1360 demandes, soit près de 10% de plus qu'en 2008. Les demandes traitées, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 47%, constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 48%, plans d'aménagement de détail et aménagements routiers 5%.

### 2.4 Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés appartenant à des personnes privées. Il peut également contribuer à ces frais lorsque les biens appartiennent à d'autres personnes. Deux provisions de 1 000 000 francs ont été constituées aux comptes 2005 et 2006, afin de pouvoir, d'une part, couvrir la subvention importante octroyée pour les travaux de conservation du site de la chartreuse de la Valsainte et, d'autre part, rétablir un équilibre entre les engagements et les moyens pour les paiements. En raison des provisions faites, le montant au budget a pu être réduit à 1 700 000 francs en 2009 et l'équilibre entre les engagements et les moyens pour les paiements est rétabli.

Des chantiers de restauration importants ont avancé moins rapidement que prévu. Le montant réservé au budget n'a pas été entièrement utilisé. Un montant de 100 000 francs a été reporté aux comptes 2010, afin de ne pas prendre le risque de réintroduire un déséquilibre entre les engagements et les moyens pour les paiements. Les subventions versées représentent un montant de 1 603 767 francs. Elles ont été destinées pour 81% à des privés et pour 19% à des personnes morales de droit public (communes et paroisses).

Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 1 606 000 francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 84% du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 16%.

Dans le cadre de la préparation et du suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 65 583 francs.

Des subventions fédérales ont été versées pour un montant de 1 129 259 francs.

### 2.5 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

L'archivage des rapports et dossiers de restauration se poursuit. Le travail de classement et tri d'anciennes photographies s'est poursuivi. Près de 9500 tirages ont été identifiés et enrichissent désormais la photothèque du Service. Environ 165 ouvrages ont été acquis pour la bibliothèque de travail.

### 2.6 Publications et actions de sensibilisation

En raison des ressources qui ont dû être affectées à des actions de sensibilisation et à la collaboration à des publications, suite à des sollicitations imprévues (voir ci-dessous «Événements particuliers»), aucun nouveau numéro de la revue Patrimoine fribourgeois, ni nouvelle série de fiches consacrées à l'architecture à Fribourg n'ont pu être publiés. Cinq fiches de recommandations illustrées, dans le domaine de la conservation des biens culturels immeubles, ont par contre été mises à disposition sur le site Internet du Service.

Comme chaque année, le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des Journées européennes du patrimoine au plan cantonal. En collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg, le Service a organisé la quatrième édition des Printemps du patrimoine, manifestation destinée à faire découvrir des chantiers de restauration. Il a participé à la première édition de la Nuit des Musées. Divers collaborateurs ont assuré des actions de promotion du patrimoine par le biais de visites, de conférences et de collaboration à l'enseignement.

### 2.7 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

La constitution de plusieurs documentations a bénéficié de la subvention de 20% accordée par l'Office fédéral de la protection de la

—  
**2009**

population: recensement des biens culturels meubles, microfilmage de journaux fribourgeois, documentation des collections du Musée gruérien de Bulle, inventaire des archives paroissiales de Romont.

## **2.8 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse**

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse» éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS).

Le travail de recherche est pour l'essentiel achevé. Le travail de rédaction, engagé en 2008, s'est poursuivi. Il a été accompagné par des observations complémentaires sur le terrain et de nombreuses datations de constructions à l'aide de la dendrochronologie.

## **2.9 Commissions**

La Commission des biens culturels a tenu 8 séances; le bureau de la Commission des biens culturels, 48 séances; la Sous-commission des biens culturels mobiliers, 2 séances; la Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse», 2 séance.

## **3. Evénements particuliers**

—

L'Ecole d'Ingénieurs et d'Architectes de Fribourg a demandé au Service de prendre en charge un module d'enseignement consacré à la conservation du patrimoine architectural bâti. L'organisateur de la première édition du salon RENOVA a sollicité la participation du Service au titre d'invité d'honneur.

Afin de marquer son implantation à Fribourg, la banque Lombard-Odier a proposé de financer une publication sur le patrimoine fribourgeois. 6 monographies ont été publiées.

En relation avec la révision du guide d'histoire de l'art en Suisse (mandat de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse), le Service a entrepris dès 2008 un recensement rapide des édifices en valeur A du canton. Le travail s'est poursuivi en 2009. Le travail de recensement et de rédaction s'achèvera en 2010.

Le Service a été appelé à collaborer activement à la mise à jour de l'inventaire fédéral des biens culturels d'importance nationale.

Les travaux d'intégration de la bibliothèque du Service au réseau fribourgeois des bibliothèques dépendant de l'Etat et au réseau des bibliothèques de Suisse romande entrepris en 2008 se sont poursuivis durant 2009 et seront achevés en début d'année 2010.

2009

## XVI. ETAT DU PERSONNEL

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2009 EPT	Compte 2008 EPT	Ecart EPT
<b>INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT</b>		<b>4293.02</b>	<b>4204.52</b>	<b>88.50</b>
ADMINISTRATION CENTRALE		220.99	216.98	40.1
3200 / IPCS	Secrétariat général	19.93	19.45	0.48
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	38.86	43.21	-4.35
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	6.98	0.00	6.98
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	24.81	24.83	-0.02
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2.48	2.51	-0.03
3265 / CULT	Service de la culture	3.00	3.00	
3270 / ARCH	Archives de l'Etat	5.00	5.00	
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	47.90	47.44	0.46
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	15.33	15.36	-0.03
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	10.06	10.36	-0.30
3280 / SACF	Service archéologique	27.86	27.47	0.39
3281 / BIEN	Service des biens culturels	13.44	13.51	-0.07
3291 / JSPO	Jeunesse et sport	2.50	2.44	0.06
3292 / SPOR	Service des sports	2.84	2.40	0.44
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT		4072.03	3987.54	84.49
3203 / EPRE	Enseignement préscolaire	244.74	232.24	12.50
3205 / EPRI	Enseignement primaire	1'293.94	1'275.44	18.50
3210 / CORI	Cycle d'orientation - décharges	14.62	12.00	2.62
3210 / CORI	Cycle d'orientation	875.95	860.91	15.04
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	1.82	1.91	-0.09
3230 / ECDD	Ecole de degré diplôme	60.31	59.75	0.56
3235 / CGAM	Collège de Gambach	66.22	65.49	0.73
3240 / CSCR	Sainte-Croix	89.13	87.78	1.35
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	118.48	114.71	3.77
3249 / CSUD	Collège du Sud	93.69	86.37	7.32
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	95.34	93.42	1.92
3258 / HESS	Haute école spécialisée santé	57.44	55.12	2.32
3259 / HETS	Haute école fribourgeoise de travail social	42.35	40.72	1.63
3260 / UNIV	Université	895.56	872.83	22.73
3272 / CONS	Conservatoire	122.44	128.85	-6.41



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la sécurité et de la justice DSJ**  
**Sicherheits- und Justizdirektion SJD**

[WWW.FR.CH/DSJ](http://WWW.FR.CH/DSJ)

# Direction de la sécurité et de la justice DSJ

—  
2009

<b>I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL</b>	<b>1</b>	1. Missions.....	30
		2. Activités.....	30
		3. Événements particuliers.....	33
<b>VIII. SERVICE DE LA JUSTICE</b>	<b>33</b>		
		1. Missions.....	33
		2. Activités.....	33
<b>IX. SERVICE DE LA SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE</b>	<b>35</b>		
		1. Mission.....	35
		2. Activités.....	35
<b>X. SERVICE DE LÉGISLATION</b>	<b>36</b>		
		1. Mission.....	36
		2. Activités.....	36
<b>XI. OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION</b>	<b>38</b>		
		1. Missions.....	38
		2. Activités.....	38
<b>XII. ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCES DES BÂTIMENTS</b>	<b>38</b>		
		1. Missions.....	38
		2. Activités.....	39
<b>XIII. ETABLISSEMENTS DE BELLECHASSE</b>	<b>39</b>		
		1. Missions.....	39
		2. Activités.....	39
<b>XIV. AUTORITÉ CANTONALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES</b>	<b>39</b>		
		1. Missions.....	39
		2. Rapport particulier.....	39
<b>XV. ETAT DU PERSONNEL</b>	<b>40</b>		
<b>II. POLICE CANTONALE</b>	<b>4</b>		
		1. Mission.....	4
		2. Gendarmerie.....	4
		3. Police de sûreté.....	8
		4. Services généraux.....	10
		5. Ressources humaines (RH).....	12
		6. Service de presse.....	12
		7. Bureau des armes et explosifs (BAE).....	13
<b>III. SERVICE DES AFFAIRES MILITAIRES ET DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (SAMPP)</b>	<b>14</b>		
		1. Missions.....	14
		2. Affaires militaires.....	14
		3. Intendance des bâtiments militaires.....	17
		4. Protection de la population.....	18
		5. Protection civile.....	18
<b>IV. SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRANTS</b>	<b>21</b>		
		1. Missions.....	21
		2. Police des étrangers.....	21
		3. Domaine de l'asile.....	22
		4. Main-d'œuvre étrangère.....	23
		5. Passeports et cartes d'identité suisses.....	23
<b>V. SERVICE DE LA POLICE DU COMMERCE</b>	<b>24</b>		
		1. Mission.....	24
<b>VI. SERVICE DE L'APPLICATION DES SANCTIONS PÉNALES ET DES PRISONS</b>	<b>25</b>		
		1. Missions.....	25
		2. Application des sanctions pénales.....	25
		3. Prisons.....	28
<b>VII. SERVICE DE PROBATION</b>	<b>30</b>		

—  
2009

## I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Conseiller d'Etat-Directeur: *Erwin Jutzet*  
Secrétaire général: *Thierry Steiert*

### 1. Missions

—  
La Direction de la sécurité et de la justice a pour tâches principales d'assurer l'ordre public et la sécurité de la population, le contrôle et l'intégration des migrants, la police du commerce et la surveillance des fondations, le fonctionnement administratif du pouvoir judiciaire, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus, ainsi que l'administration militaire. L'Office de la circulation et de la navigation ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments sont rattachés administrativement à cette Direction. Au total, la DSJ compte 14 unités administratives.

Sur le plan du personnel, l'année 2009 a été marquée par le départ à la retraite de M. Beat Renz, secrétaire général de la Direction. Durant plus de 30 ans au service de l'Etat, Beat Renz a conduit de nombreux projets importants, dont notamment la loi sur la police cantonale, l'autonomisation de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), la loi sur la protection de la population. Il a également piloté plusieurs grands dossiers sur mandat du Conseil d'Etat, dont notamment le projet FRIFIRE, qui vise à adapter l'organisation des sapeurs-pompiers aux nouvelles exigences. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, le secrétariat général de la DSJ est placé sous l'autorité de M. Thierry Steiert.

### 2. Activités

—  
Parmi les activités de la Direction en 2009, il convient de relever les aspects suivants:

#### 2.1 Elaboration de la loi sur la justice

Le processus d'élaboration de la nouvelle loi sur la justice a occupé la Direction de la sécurité et de la justice tout au long de l'année. Un groupe de travail formé d'experts et dirigé par le Directeur de la sécurité et de la justice a élaboré un avant-projet qui a fait l'objet d'une large consultation auprès des milieux concernés. Le projet de loi comprend les adaptations nécessaires de la législation cantonale aux codes de procédure fédéraux et propose en même temps une refonte de l'organisation judiciaire. L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la justice devra intervenir en même temps que celle des nouveaux codes de procédure civile, de procédure pénale et de procédure pénale des mineurs, à savoir le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Sur le plan formel, la loi sur la justice (LJ) représente un changement fondamental. Une vingtaine de lois cantonales pourront être abrogées, parmi lesquelles la loi d'organisation judiciaire de 1949, et leur contenu sera repris dans la nouvelle loi. Sur le plan matériel en revanche, la LJ constitue pour l'essentiel une mise à jour

du droit actuel, complétée par les adaptations indispensables au nouveau droit procédural fédéral. Le plus grand changement de fond est constitué par la fusion de l'Office des juges d'instruction et du Ministère public actuel au sein du nouveau Ministère public. Cette fusion est imposée par le droit fédéral. Le projet de loi a été adopté par le Conseil d'Etat en date du 14 décembre 2009 et a été transmis au Grand Conseil au début de l'année 2010.

#### 2.2 Mise en œuvre de la police de proximité dans l'ensemble du canton

L'expérience pilote de police de proximité qui s'est déroulée dans le Grand-Fribourg dès 2004 a abouti à des résultats très encourageants. Grâce au renforcement de la présence policière sur le terrain, on a enregistré des baisses marquées de certaines infractions comme les agressions, les vols et les dommages à la propriété. En juin 2008, le Grand Conseil a introduit dans la loi sur la police des dispositions relatives à la police de proximité, de sorte que le concept «police de proximité» a pu être déployé sur l'ensemble du territoire cantonal à partir de l'été 2009. Visant principalement une action préventive, la police de proximité se caractérise par une présence policière accrue dans les lieux à risques, par des contacts réguliers avec la population et les milieux concernés, ainsi que par la recherche de solutions en partenariat avec les citoyens. A moyen terme, près d'une centaine d'agents de la Police cantonale seront affectés à la sécurité de proximité sur le territoire fribourgeois. En parallèle à la mise en place de la police de proximité, le Conseil d'Etat a créé en 2009 un Conseil cantonal de prévention et de sécurité, dont la mission est de définir des stratégies pour renforcer la sécurité de proximité dans le canton.

#### 2.3 Projet de loi sur la prostitution

L'avant-projet de loi sur l'exercice de la prostitution a été mis en consultation au printemps 2009. La nouvelle loi est destinée à mieux encadrer et protéger les personnes qui s'adonnent à la prostitution, et se trouvent de ce fait particulièrement exposées à la violence et aux abus. La Police cantonale estime leur nombre à 150 au moins dans le canton. La loi sur la prostitution vise à renforcer la lutte contre la prostitution forcée, à améliorer l'information et à soutenir les organisations qui effectuent un travail de prévention auprès des prostituées. Elle fixe également le cadre général des réglementations communales restreignant la prostitution de rue. Le Conseil d'Etat a transmis le projet au Grand Conseil en automne 2009.

#### 2.4 Poursuite de la politique d'intégration des migrants et des migrants

Après l'adoption par le Conseil d'Etat du Schéma directeur et du plan d'actions cantonal pour l'intégration des migrants à fin 2008,

—  
2009

L'année 2009 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs grands projets. Ainsi, le projet d'encouragement de l'apprentissage des langues officielles du canton par les migrants a été développé et intensifié, avec 17 programmes de cours de langue qui ont pu être soutenus. Parmi les autres grands chantiers ouverts en 2009, il y a ceux de la brochure d'accueil pour les personnes arrivant dans le canton et de la loi-cadre cantonale sur l'intégration. Par ailleurs, la collaboration avec les communes, dont plus de la moitié a déjà désigné une personne de contact en matière d'intégration, a été approfondie. Ainsi, la journée d'information et de mise en réseau qui s'est déroulée au printemps à l'intention des communes a suscité un vif intérêt. S'agissant des activités dans les communes, il convient aussi de rappeler que le projet Marly-Sympa, qui vise l'amélioration de la qualité de vie locale à Marly, a remporté le Prix suisse 2009 de l'intégration.

## 2.5 Siège du Tribunal cantonal

En raison de la fusion de l'ancien Tribunal cantonal et du Tribunal administratif inscrite dans la Constitution cantonale, la DSJ a entrepris de chercher un site approprié pour abriter le nouveau Tribunal cantonal, unifié formellement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. A la suite d'une étude de faisabilité et d'un concours d'architecture, le Conseil d'Etat a proposé en automne 2009 au Grand Conseil de transformer l'ancien prieuré des Augustins, à Fribourg, pour y installer le Tribunal cantonal. Les travaux devisés à 13 millions de francs permettront de revaloriser le bâtiment historique imposant situé en Basse-Ville et de l'adapter aux besoins du Tribunal cantonal. Le Grand Conseil a approuvé en décembre le décret portant sur l'octroi du crédit d'engagement pour la transformation de l'ancien prieuré.

## 2.6 Conduite de projet

La Direction a assuré la conduite des projets législatifs qui ont abouti aux lois et aux ordonnances mentionnées sous chiffre 5 ci-dessous.

Elle a également conduit un certain nombre d'autres projets, portant notamment sur les objets suivants:

- Poursuite des travaux dans le cadre du projet interdirectionnel de l'harmonisation des registres des personnes (projet Harm-Pers): harmonisation des registres communaux, création d'une plateforme informatique cantonale et révision de la loi sur le contrôle des habitants.
  - Mesures contre la violence lors de manifestations sportives: adoption par le Grand Conseil du projet de loi portant adhésion au concordat sur les hooligans.
  - Vidéosurveillance: élaboration et mise en consultation d'un avant-projet de loi (suite à la motion Weber-Gobet/Steiert).
- Le projet de loi sera finalisé au cours du premier semestre 2010.
- Données de police: la Direction a élaboré de nouvelles directives sur la conservation de ce type d'informations. Les directives précisent les modalités de conservation et d'élimination des données que la police peut être amenée à récolter au cours de ses enquêtes.
  - Service de l'application des sanctions pénales et des prisons: travaux de transformation d'un bâtiment de la Prison centrale afin d'augmenter le nombre de places de détention pour les régimes facilités et de séparer physiquement ce secteur de celui de l'exécution des peines en régime ordinaire.
  - Réorganisation de la défense-incendie: projet «Sapeurs-pompiers 2010 - FRIFIRE». Le rapport final du groupe de projet sera présenté au printemps 2010.
  - Imposition écologique des véhicules: la Direction propose d'introduire un système de bonus/malus pour l'imposition des véhicules, afin de favoriser l'achat de voitures écologiques. Un avant-projet de révision de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles a été mis en consultation fin 2009.

## 3. Conférences intercantionales

### 3.1 Conférences des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP présidée par le Conseiller d'Etat Markus Notter (ZH), a tenu deux séances plénières.

Elle a traité en particulier des objets suivants:

- Mise en place d'un système d'alerte-enlèvement au niveau suisse, en collaboration avec la Confédération.
- Adoption d'une nouvelle Politique de prévention de la violence dans le sport afin de renforcer les mesures d'identification des auteurs de violence et de sécurisation des stades.
- Suite à la procédure de consultation auprès des cantons, remaniement du projet de concordat suisse sur les entreprises de sécurité.
- Adoption de directives sur l'usage de dispositifs incapacitants (standards minimaux à l'intention des cantons).
- Adoption et mise en consultation auprès des cantons d'un projet de convention sur une commission nationale du film et de la protection des mineurs.

—  
2009

➤ Approbation de la convention Viclas sur la coopération assistée par ordinateur entre les cantons lors de l'élucidation des délits de violence.

Le Directeur SJ préside en outre la Commission de la criminalité économique et de la criminalité organisée (CECO), qui fait partie des commissions de la CCDJP. La CECO est composée de représentants des autorités politiques cantonales et de poursuite pénale. Elle se consacre aux questions d'importance intercantonale, notamment aux questions liées à la coopération entre les cantons, à l'édition et à l'application des concordats (p. ex. entraide judiciaire intercantonale) et aux projets de loi de la Confédération.

**3.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)**

La CDMP a tenu son assemblée annuelle au printemps à Heiden (AR). Lors de cette assemblée, le conseiller d'Etat uranais Josef Dittli a été élu à la présidence de la CDMP en remplacement de l'ancien conseiller d'Etat argovien Ernst Hasler. Durant l'année, la CDMP a notamment pris position sur le nouveau Rapport fédéral sur la politique de sécurité et a poursuivi sa réflexion sur l'avenir de ses propres structures.

**3.3 Autres Conférences**

La Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP) a tenu deux séances plénières en 2009. Elle a notamment traité des affaires concernant le concordat sur les entreprises de sécurité, du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives et du concordat sur le chanvre.

Le Directeur SJ est aussi membre de la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries (CDCM). Cette Conférence a également tenu deux séances plénières en 2009. Elle s'est essentiellement occupée de la révision de la loi fédérale sur les loteries et de la problématique des jeux et paris sur Internet.

**4. Affaires contentieuses**

**4.1 Décisions de première instance**

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (statut du personnel, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art. 38 LPol, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, etc). La situation pour 2009 est la suivante :

Cas traités (procédures ouvertes)	20
Décisions prises	6

Aucune mesure prise	2
Recours au CE	1
Procédures pendantes le 31 décembre 2009	11

**4.2 Décisions sur recours**

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent les services suivants : Police cantonale, Service des affaires militaires et de la protection de la population, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2009 est la suivante:

Recours déposés	67
Dont	
Admis	1
Rejetés	16
Devenus sans objet, suite au retrait de la décision ou du recours	35
Irrecevables	2
Procédures pendantes le 31 décembre 2009	13

**4.3 Responsabilité civile**

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2009 est la suivante:

Requêtes déposées en 2009	8
Requêtes liquidées en 2009	5
Requêtes pendantes le 31 décembre 2009	3

**5. Législation**

**5.1 Lois et décrets**

Loi du 16 novembre 2009 modifiant la loi sur le contrôle des habitants.

—  
2009

Loi du 11 septembre 2009 portant adhésion du canton de Fribourg au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives.

Loi du 24 mars 2009 modifiant la loi sur l'élection et la surveillance des juges (réélections collectives).

Loi du 16 décembre 2009 modifiant la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages.

Décret du 10 février 2009 relatif à l'action d'un crédit d'engagement, pour la mise en œuvre de la législation fédérale sur l'harmonisation des registres.

Décret du 13 février 2009 relatif à l'acquisition de l'immeuble Place Notre-Dame 2, à Fribourg.

Décret du 15 décembre 2009 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation de l'ancien prieuré des Augustins, à Fribourg, destiné au Tribunal cantonal.

## 5.2 Ordonnances et tarifs

Ordonnance du 27 janvier 2009 concernant l'accès aux autorités judiciaires, par voie d'appel, aux données du Service cantonal des contributions.

Ordonnance du 27 janvier 2009 fixant le prix facturé pour une journée de détention dans les prisons.

Ordonnance du 4 mai 2009 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments en matière de police des étrangers.

Ordonnance du 4 mai 2009 instituant un Conseil cantonal de prévention et de sécurité.

Ordonnance du 19 mai 2009 modifiant l'arrêté fixant les indemnités des membres des autorités judiciaires.

Ordonnance du 3 juin 2009 concernant la protection contre la fumée passive.

Ordonnance du 23 juin 2009 modifiant le règlement sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels.

Ordonnance du 23 juin 2009 modifiant temporairement certains taux de subventions (paratonnerres et murs coupe-feu).

Ordonnance du 18 août 2009 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments en matière de police des étrangers.

Ordonnance du 24 novembre 2009 fixant l'indice moyen du coût de construction applicable en 2010 pour l'assurance des bâtiments.

Ordonnance du 24 novembre 2009 fixant le taux des primes, des surprimes et des contributions de l'assurance des bâtiments pour 2010.

Tarif du 1<sup>er</sup> décembre 2009 des contributions de remplacement et de rachat applicable en 2010 pour les abris de la protection civile.

Ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 2009 modifiant l'ordonnance concernant la protection contre la fumée passive.

Ordonnance du 22 décembre 2009 modifiant l'ordonnance concernant les indemnités pour l'achat et l'entretien des chiens de police.

Ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale.

## II. POLICE CANTONALE

---

*Commandant: Pierre Nidegger*

### 1. Mission

—  
La Police cantonale a pour mission d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle est formée de la gendarmerie, de la police de sûreté, des services généraux et du service des ressources humaines.

### 2. Gendarmerie

#### 2.1 Missions

—  
La gendarmerie est organisée, sur le plan territorial, en trois régions, dont chacune comprend un centre de région, qui assure la permanence du service, et des postes de police de proximité décentralisés. Ces derniers assurent notamment, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, des contacts permanents avec la population et les diverses institutions publiques. La gendarmerie comprend également une police de la circulation et de la navigation. Elle est chargée de la police générale, de la police de la circulation routière et de la police de la navigation. La gendarmerie exerce la police judiciaire dans les affaires qui n'exigent pas l'intervention de la police de sûreté et accomplit les tâches de police administrative qui sont attribuées à la Police cantonale par la législation spéciale.

2009

2.2 Activités courantes

2.2.1 Affaires traitées

	2008	2009
Rapports de police établis	12 252	13 272
Plaintes pénales enregistrées	8 618	9 273
Réquisitions traitées	26 091	26 083
Transports de détenus et prévenus	3 661	3 614
– soit dans le canton	3 104	3 025
– soit hors canton	557	589

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2008	76	134	210
2009	64	134	198

2.2.3 Circulation et navigation

En 2009, le slogan en matière de circulation routière était intitulé «Présence – Sécurité», devise concrétisée par une présence visible accrue des patrouilles de police sur les différents axes de circulation et par une intensification des contrôles de vitesse aux endroits sensibles et dangereux.

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Sarine	682	711	268	262	6	4
Singine	223	232	120	136	2	1
Gruyère	293	295	135	131	2	3
Lac	201	218	114	114	1	2
Glâne	95	106	50	53	2	0
Broye	114	130	55	57	1	2
Veveyse	83	99	39	55	0	1
<b>Total</b>	<b>1 691</b>	<b>1 791</b>	<b>781</b>	<b>808</b>	<b>14</b>	<b>13</b>

Le nombre d'accidents constatés, soit 1791 (1691 en 2008), est en augmentation de 5,9 %. Le nombre de personnes blessées, soit 808 (781 en 2008) et le nombre de personnes tuées, soit 13 (14 en 2008) sont restés relativement stables.

Dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, le concept mis sur pied lors de l'entrée en vigueur de la limitation à 0,5 ‰ a été maintenu. Concrètement, les contrôles d'alcoolémie s'effectuent de manière systématique (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuelle (sur la base d'indices d'ivresse). Pour l'année 2009, la statistique des contrôles se présente comme suit:

	Nombre de contrôles		Conducteurs en état d'ivresse	
	2008	2009	2008	2009
<b>Total</b>	21 714	24 231	4.8 %	4.2 %

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

	2008	2009
Saisies du permis de conduire	1 047	1 082
Contrôles de vitesse	3 522	3 545
Fuites après accident	640	815
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	220	233
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 5 192 443	Fr. 5 993 290
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	43 (818)	45
Accompagnements de transports spéciaux	220	192
Accidents de navigation	1	0
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	7	10
Engagements du groupe des plongeurs	5	8

2.2.4 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2009, les activités suivantes:

	2008	2009
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 087	1 073
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 426	1 295
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	437	398
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 384	1 478
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	4	4

—  
2009

## 2.2.5 Chiens de police

	2008	2009
Nombre de chiens	18	16
Nombre d'engagements	476	679
– dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	46	47
– dont des perquisitions par des spécialistes drogue	56	62
– dont des recherches de personnes	57	60
– dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	12	2

Lors de ces engagements, divers produits stupéfiants ont été découverts par les chiens et séquestrés.

## 2.2.6 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2009, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 12 reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois (50 interventions en 2008). Ces personnes sont demeurées 45 jours dans le canton (147 jours en 2008). En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire. Concernant l'absence de terrain, il sied de préciser qu'une demande d'aménagement d'une place officielle a été déposée par la Direction cantonale de l'aménagement, de l'environnement et des constructions auprès de l'Office fédéral des routes et que la décision est toujours pendante.

Au mois de juin 2009, s'est déroulé, sur deux jours, à Romont, le procès de deux gitans. Prévenus, notamment, de brigandages et d'escroqueries, ils ont été condamnés à 40 et 48 mois de prison ferme. L'enquête menée par la police fribourgeoise, l'incarcération des auteurs et les condamnations qui ont suivi ont joué un rôle prépondérant quant à la diminution des séjours des gens du voyage dans le canton.

## 2.2.7 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 28 services de protection rapprochée en 2009 (16 services en 2008), dont 11 à l'endroit de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse.

## 2.2.8 Refoulement à l'étranger

En 2009, les agents de la Police cantonale ont procédé à 7 reprises (6 en 2008) à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement 17 gendarmes, dont 3 femmes, sont formés pour accomplir

ce genre de mission, non sans risque, comme l'a démontré le dernier refoulement à destination du Nigéria.

## 2.2.9 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 1414 agents ont été engagés à 35 reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 20 matchs de hockey sur glace (18 pour le HC Gottéron et 2 pour les clubs de Düdingen et Martigny), 3 matchs de football, 9 manifestations diverses, 2 procès et 1 protection de personnalité. Pour ces événements, les agents ont totalisé 8773.50 heures d'engagement.

Sous l'égide du GMO, 15 agents ont été engagés à Davos et 16 agents ont été mobilisés à Genève, dans le cadre de manifestations liées au World Economic Forum (WEF). A l'occasion de la finale du championnat suisse de football, 11 agents se sont déplacés à Bellinzone. 18 agents ont également été engagés à Genève, lors du sommet de l'OMC, pour renforcer le GMO. Au total, 60 agents ont effectué 2402 heures d'engagement.

## 2.3 Evénements particuliers

—

## 2.3.1 Actions de prévention

—

## 2.3.1a Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions ou de délits. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

2009

**ACTIONS CANTONALES**

«AU CONTACT DU CITOYEN»	Cet effort permanent consiste à renforcer la sécurité de proximité en rassurant la population par une présence visible marquée et par une recherche de dialogue avec les citoyens, de manière à réduire le sentiment subjectif d'insécurité. La présence visible et la recherche permanente de contacts ouverts avec la population par des agents en uniforme, à pied, dans les manifestations publiques et aux heures d'affluence sur la voie publique, constituent un moyen efficace de renforcer le contact entre les forces de l'ordre et la population. Ces actions ont aussi pour but de renforcer la présence des agents de la gendarmerie en uniforme dans le trafic routier en effectuant des surveillances visibles le long des axes principaux du réseau cantonal ainsi qu'à l'intérieur des agglomérations. Outre l'activité des agents de la police de proximité, 2 676 heures ont été vouées à cette action avec la participation de 5 396 agents.
«TABARRO»	En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 91 engagements d'une durée moyenne de 4,8 heures ont été effectués. 422 agents ont participé à cette action.
«AURORE»	Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 512 agents ont effectué 140 contrôles sur les autoroutes A1 et A12. 73 personnes ont été dénoncées pour des délits divers dont 21 personnes pour des infractions à la loi sur les stupéfiants. 37 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR. 15 conducteurs ont été dénoncés pour d'autres infractions.

**ACTIONS REGIONALES**

**Région Centre:**

«CELSIUS»	En hiver, présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre ville de Fribourg et actions répressives coordonnées visant à: <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et les espaces propices aux rassemblements;</li> <li>- contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers;</li> <li>- empêcher le développement de la mendicité;</li> <li>- prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire;</li> <li>- veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans abri ne passe la nuit dehors par de grands froids;</li> <li>- veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants;</li> <li>- renforcer le sentiment de sécurité de la population.</li> </ul> 1270 agents ont été engagés dans le cadre des 618 actions menées. 11 personnes ont été dénoncées pour des délits divers dont 32 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.
-----------	--

«HIRONDELLE»	Même action que «CELSIUS» mais en période estivale. 28 agents ont œuvré pour mener à bien 14 actions. Aucune dénonciation.
«ANGEL»	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre ville de Fribourg, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage) et de rassurer la population. Lors de cet effort, 251 agents ont assuré une présence de 358 heures.

**Région Nord:**

«BERMUDA»	En saison estivale, action visant à prévenir et réprimer les incivilités, les actes de vandalismes, les bagarres et les trafics en tout genre dans les zones touristiques, telles que les plages, les campings et les lieux de rassemblement. 612 agents ont effectué 285 actions. 96 personnes ont été dénoncées pour des délits divers.
«STAND BY»	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible à proximité des lieux sensibles tels que postes, distributeurs de billets, banques et rues commerçantes. Dans le cadre de cette action, 246 agents ont effectué 127 efforts.

**Région Sud:**

«EFFORT 1.7»	Engagement visant à prévenir et à réprimer le trafic et la consommation de stupéfiants. 106 agents ont accompli 25 actions et dénoncé 16 auteurs d'infractions à la loi sur les stupéfiants.
«EFFORTS CIBLES»	Actions ponctuelles et ciblées dans des endroits où des incivilités et des troubles à l'ordre public se sont produits de manière répétitive. 1273 efforts ont été menés par 1531 agents. 45 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.

2.3.1b Circulation

01.01-31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 5 516 AO/DR ont été délivrés. Action permanente.
01.01-31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2010 automobilistes ont été dénoncés. Action permanente.
01.01-31.12	Action deux-roues	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 162 motocyclistes dénoncés. Action permanente.
14.09-27.09	Action «ZEBRA»	Action menée en deux phases (préventive et répressive) dans le but de sensibiliser les usagers de la route aux dangers encourus aux passages pour piétons. Dans une 1 <sup>re</sup> phase, les usagers de la route ont été sensibilisés par une distribution de 900 flyers. Dans la 2 <sup>e</sup> phase, répressive, 17 piétons et 35 conducteurs ont été dénoncés.

—  
2009

24.08–12.09	Rentrée scolaire	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non port de la ceinture de sécurité complétaient cette action. 67 AO/DR ont été délivrés et 15 automobilistes ont fait l'objet d'une dénonciation pour non respect de la priorité au passage pour piétons.
15.07	Action «Merci»	Action menée dans le but de remercier les conducteurs se comportant correctement dans le trafic routier. Elle consistait à leur remettre une plaque de chocolat portant un logo particulier. Les automobilistes en infraction étaient dénoncés. 1085 automobilistes ont été contrôlés. 1005 plaques de chocolat ont été distribuées et 80 conducteurs dénoncés.
26.11	Journée de la lumière	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail «Sécurité par la visibilité», ont mis sur pied une action de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. Cette campagne a eu lieu le 26 novembre 2009 dans toute la Suisse. 803 flyers et 204 brassards ont été distribués à 535 automobilistes et 472 piétons. 93 fiches techniques ont été délivrées.
27.11–05.12	Eclairage	Contrôles de l'éclairage des véhicules et de l'utilisation des phares antibrouillard. 121 conducteurs ont été dénoncés et 268 fiches techniques ont été délivrées.
27.04–11.05	Action «Previo Velo»	Action préventive menée dans le but d'informer et de sensibiliser les détenteurs de cycles de façon à réduire le nombre de vols de vélos sur la voie publique. 2661 flyers ont été distribués: 1780 aux cyclistes lors de contrôles et 881 apposés sur des cycles stationnés sur la voie publique (373 pour défaut de la vignette ou de l'adresse du détenteur et 508 sur des cycles non verrouillés).
18.05–14.06	«En forme pour conduire?»	Cette action nationale a été mise sur pied en collaboration avec le BPA et les polices cantonales et municipales. Chaque conducteur présentant un taux d'alcool nul était récompensé par un petit cadeau. Durant cette campagne, la Police cantonale a contrôlé 2294 conducteurs dont 98 avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 ‰. Tous les chauffeurs professionnels ont donné entière satisfaction aux tests effectués.

### 2.3.2 Police de proximité

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009 a eu lieu le déploiement de la police de proximité sur l'ensemble du canton. Lors de ce déploiement, trois groupes d'investigations (GIP) ont été créés dans les régions de gendarmerie et affectés à la répression judiciaire de proximité (deals de rue, tags, délits connexes, etc.). Dans le cadre de cette activité permanente, les agents ont interpellé 276 personnes suspectes. 47 auteurs d'infractions ont été placés en garde à vue ou incarcérés pour les besoins de l'enquête. 250 personnes ont fait l'objet de rapports de dénonciation quant à des infractions à la loi sur les stupéfiants. De surcroît, 30 dénonciations ont été établies pour des infractions contre le patrimoine et 17 pour des dommages à la propriété. Durant ces actions, les agents ont notamment séquestré: 142 g d'héroïne, 170 g de cocaïne, 358 g de haschisch, 6 kg de marijuana, 421 plants de chanvre et divers autres produits stupéfiants (pilules thaï, pastilles d'ecstasy, LSD, speed, etc.).

## 3. Police de sûreté

### 3.1 Mission

Chargée de la police criminelle, la police de sûreté exerce la police judiciaire dans les affaires dont l'importance, la complexité ou la nature particulière exigent son intervention. Elle assure le service d'identification judiciaire. Ses missions générales sont les constatations sur les lieux, la conservation des indices et preuves, l'exploitation des traces, l'audition des personnes impliquées, l'établissement des faits, l'identification et l'interpellation des auteurs présumés et les dénonciations au juge.

### 3.2 Activités courantes

#### 3.2.1 Affaires traitées

	2008	2009
Rapports de police établis	1 563	1 865
Plaintes pénales enregistrées	1 121	908
Réquisitions traitées	2 534	2 895
Identifications par le SIJ	324	340
– soit par empreintes digitales	101	86
– soit par ADN	109	131
– soit par traces de semelles	114	123
Relations par ADN	201	133
– soit internes	4	29
– soit avec d'autres cantons	197	104
Prises ADN sur la personne	894	955
Effacements de profils ADN	0	145

2009

3.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2008	77	124	201
2009	68	161	229

3.2.3 Stupéfiants

	2008	2009
<b>Stupéfiants séquestrés</b>		
haschisch (en grammes)	7 242	4 672
marijuana (en grammes)	173 529	202 379
héroïne (en grammes)	2 295	320
cocaïne (en grammes)	352	124
pastilles thaï, LSD, ecstasy	1 330	135
amphétamines (en grammes)	0	61
Morts par surdose	3	3
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	15	17

S'agissant de la culture du chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2008	2009
Champs	3 (superficie d'env. 21 000 m <sup>2</sup> )	3 (superficie d'env. 21 000 m <sup>2</sup> )
- dont en Sarine	0	0
- dont en Singine	3	2
- dont en Glâne	0	0
- dont en Gruyère	0	0
- dont en Lac	0	1
- dont en Broye	0	0
- dont en Veveyse	0	0
Quantité de chanvre séquestré	4 000 m <sup>2</sup> détruits sur place	10 000 m <sup>2</sup> détruits sur place (11 000 boutures)
Enquêtes pénales	1	1

3.3 Evénements particuliers

Dans le courant de l'année 2009, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes à la suite des événements marquants suivants:

Levées de corps	Canton	Interventions dans plusieurs cas de morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes (mort naturelle, accidentelle ou suicide) ont pu être déterminées.
-----------------	--------	---

Brigandages Canton 20.07.09: Cap'Kiné à Fribourg, sur le directeur. Les contrôles effectués ont permis de privilégier la piste d'un abus de confiance. En cours d'enquête, le directeur a avoué être seul responsable du vol de 125 000 fr. La somme de 90 397 fr. 40 a pu être séquestrée.

10.06.09 et 14.08.09: Banque Raiffeisen, à Marly: le même auteur a braqué deux fois la même banque et s'est fait remettre la somme globale de 150 000 fr. A également commis un brigandage à la banque Raiffeisen d'Alpnach/OW. A pu être arrêté en Espagne.

31.07.09: Banque Raiffeisen, à Fribourg, Beaumont: peu avant la fermeture, un individu s'est fait remettre 21 000 fr. sous la menace d'une arme à feu. Auteur identifié par ADN et signalé sous mandat d'arrêt.

21 et 24.11.09: Station BP - A1, à Lully: cette station a été le théâtre de deux brigandages. Le premier commis par deux auteurs, le second par un seul. Le butin se chiffre à quelques milliers de francs. Le 02.12.2009, arrestation en flagrant délit des auteurs d'un vol par effraction de restaurant. L'exploitation des traces et les auditions ont permis de confondre l'un d'eux pour le premier brigandage.

Skimming Canton 08.06.09: la banque Raiffeisen dépose une plainte pénale pour utilisation frauduleuse d'un ordinateur et tentative d'escroquerie. En effet, trois individus avaient été filmés en train d'installer un appareil de copie des données ainsi qu'une caméra sur des bancomats à Pérolles et Beaumont. Par la suite, des retraits d'argent ont été effectués en Italie, au Pérou et au Panama. Le trio bulgare identifié est à l'origine d'une centaine de cas de retraits indus au préjudice de personnes domiciliées dans le canton de Fribourg.

Séries de vols par effraction Canton et hors canton Suite à plusieurs vols par effraction commis au printemps, une enquête préliminaire a débuté à l'encontre d'un ressortissant géorgien. En fin de compte, une bande de cambrioleurs géorgiens a pu être arrêtée et dénoncée pour une quarantaine de délits dans le canton.

Une autre enquête a permis de dénoncer plusieurs dizaines de cas commis dans le canton de Fribourg et dans les cantons voisins, ceci suite à une information qu'un Maghrébin achetait de la marchandise volée à des ressortissants géorgiens en ville de Fribourg.

Vols par effraction commis dans les véhicules Dürdingen Janvier: série de vols par effraction dans des véhicules et de dommages à la propriété. Interpellation en flagrant délit de quatre jeunes suite à plusieurs cas durant la nuit du 15 au 16 janvier. 70 plaintes pénales déposées pour des délits commis par ces jeunes.

2009

Dommmages à la propriété	Fribourg	Suite aux événements survenus le 11.10.08 au café ELVIS & MOI, à la rue de Morat 13, l'enquête en collaboration avec d'autres polices cantonales ainsi que l'exploitation des traces ont permis plusieurs interpellations. 20 personnes dénoncées.
Lésions corporelles graves	Canton	Plusieurs cas de lésions corporelles graves lors de rixes, bagarres, coups de feu et de violences domestiques ont occupé les enquêteurs.
Stupéfiants	Canton	Plusieurs enquêtes en relation avec le trafic de chanvre ont été menées. Ainsi, sur deux affaires, 175 kilos de marijuana et près de 250 000 fr. ont été séquestrés. Des cultures indoor ont notamment été découvertes dans des locaux dissimulés dans les sous-sols d'une maison ainsi que dans un ancien fort de l'armée suisse.
Mœurs Pornographie	Canton	Contrôles réguliers des salons de massage et des cabarets du canton par le groupe mœurs.  09.10.09: opération «FONTANETTE 3»: intervention dans les immeubles de la Grand-Fontaine 5, 20, 22 et 24, à Fribourg, dans le but de contrôler et d'identifier les péripatéticiennes qui y exercent leur profession. 31 personnes identifiées.  Enquête suite aux soupçons d'infractions concernant la traite d'êtres humains et l'encouragement à la prostitution.  Traitement de 10 dossiers de pornographie transmis par le SCOCI et la PJF.
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	De nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations pour actes d'ordre sexuel et viols ont été menées. A relever des situations pas toujours très claires avec des déclarations très divergentes des victimes et des auteurs. De plus, il est constaté que l'alcool a aussi été un facteur déterminant dans quelques situations, ceci aussi bien du côté des victimes que des auteurs.  92 auditions filmées effectuées.
Enquêtes préliminaires		Plusieurs enquêtes préliminaires de police ont été menées dans le domaine de la criminalité économique et du blanchiment d'argent.
Prévention	Canton	Suite de la Campagne de prévention sous le slogan «t-ki» - «wer bisch» réalisée en 2007.  La phase II, en collaboration avec la DICS et le GRIMABU, a été lancée officiellement lors de l'ouverture du Comptoir gruérien, le vendredi 23 octobre 2009.  Sous le slogan «être au net» - «klick clever», les trois partenaires entendent proposer des pistes d'action aux adultes qui sont trop souvent dépourvus devant les connaissances dans le domaine informatique de leurs enfants ou des jeunes en général. A cet effet, une brochure a été réalisée.

Prévention dans les écoles par le chargé de prévention auprès de la BMI:

434 écoles visitées. Participation à 71 réunions de parents, de professeurs et d'autres.

## 4. Services généraux

### 4.1 Missions

Les services généraux regroupent les services de soutien de la Police cantonale en garantissant la cohérence et l'unité au niveau logistique, administratif et technique. Ils comprennent les secteurs suivants:

- > le centre d'engagement et d'alarmes (engagement opérationnel);
- > l'informatique et les télécommunications (administration système, base de données, transmission, équipement technique);
- > l'Info-Centre (gestion du système central d'information, conservation et archivage des données, diffusions cantonales et nationales, office de filtrage Ripol cantonal);
- > la comptabilité;
- > l'habillement, l'équipement et l'armement;
- > l'intendance;
- > le garage.

### 4.2 Activités courantes

#### 4.2.1 Affaires traitées

	2008	2009
Rapports de police établis	9 022	9 188
Plaintes pénales enregistrées	236	3
Réquisitions traitées	1 478	1 522
Appels téléphoniques entrants	198 456	215 958
- dont des appels sur un numéro d'urgence	92 545	90 450
Alarmes traitées	861	1 251
- soit pour incendie	225	303
- soit pour effraction/agression	636	948

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Statistique Policière de la Criminalité (SPC) est passée en phase de production pour l'ensemble des polices suisses. Ce projet repose sur l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1). Les objectifs de cette statistique nationale sont de regrouper les statistiques cantonales et fédérales, d'obtenir un degré de détail

—  
2009

moyen au niveau national, d'harmoniser les règles de codification ainsi que les principes d'exploitation (chiffres statistiques comparables entre les cantons). Hebdomadairement, les données sont extraites de l'application Zephyr et transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le niveau de détail supplémentaire demandé au policier opérationnel peut être qualifié de minime. L'impact s'est surtout reporté sur le personnel de l'Info-Centre. Chaque rapport de police doit être analysé avec minutie afin d'en retirer la codification exigée. Pour chaque infraction relevée, la base légale correspondante doit être vérifiée avant d'être transmise à l'OFS. Ce changement a demandé une grande faculté d'adaptation et réclamé de nombreuses formations continues tout au long de l'année.

4.2.2 Informatique et télécommunication

Maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC.

Maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites/antennes).

CEA «H 189 – poste de téléphonie»: intégration des interfaces pour la transmission des données d'alarmes et de surveillance de trafic de la route de contournement de Bulle (H 189), mise en place d'un mur d'images pour la visualisation du trafic et la surveillance des bâtiments de police, extension pour le centre d'engagement et d'alarmes (CEA) de deux postes d'opérateurs supplémentaires.

4.2.3 Véhicules

Le parc des véhicules de la Police cantonale est constitué comme suit:

	2008	2009
Voitures	176	194
Motos	9	9
Bateaux	5	5

4.2.4 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, 1 000 interventions (rafraîchissements, entretien, etc.) ont été effectuées. 71 déménagements ou mutations internes, 57 projets de moyenne à grande importance, ainsi que 41 commandes de mobilier ont été réalisés. Pour l'exécution de ces projets environ 600 visions locales et / ou séances ont été nécessaires.

4.2.5 Habillement, équipement et armement

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

4.2.6 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 18 664 factures (17 304 en 2008) sur la base de l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 3 540 984 fr. (3 512 682 fr. en 2008) a été facturé.

4.3 Evénements particuliers

—  
4.3.1 Informatique et télécommunication

- > adaptation du système central d'information Zephyr en vue de la nouvelle systématique des rapports et migration de toutes les applications en Powerbuilder;
- > mise en exploitation du poste de Fribourg: 45 places de travail;
- > remplacement du parc informatique: 240 ordinateurs fixes et 50 ordinateurs portables;
- > POLYCOM: réactualisation du cahier des charges, des coûts et du rapport sur l'exploitation et la maintenance.

4.3.2 Intendance

Principaux projets:

- > réalisation complète du renforcement de sécurité anti-balles dans les centres d'intervention et le poste de Bulle;
- > déménagements des unités de la police de proximité sur l'ensemble du territoire, y compris le réaménagement de leurs surfaces de travail;
- > réalisation et mise en exploitation du poste de police de Fribourg sis à la rue des Pilettes.

4.3.3 Habillement, équipement et armement

- > collaboration avec l'association intercantonale UNIMATOS pour le développement du nouvel uniforme de représentation;
- > développement de la nouvelle casquette de travail UNIMATOS;

—  
2009

- › renouvellement du gilet pare-balles personnel et collectif;
- › collaboration avec la commission technique des polices suisses pour le développement d'une nouvelle cartouche propulsive pour le maintien de l'ordre.

## 5. Ressources humaines (RH)

### 5.1 Missions

Le service des ressources humaines regroupe les secteurs spécialisés en lien avec la gestion du personnel, la formation et le soutien psychologique. Il recrute en quantité et qualité les collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale ainsi que les aspirants de l'école de police. Il assure la gestion administrative du personnel et des données qui en découlent. Il est chargé de la formation de base et continue ainsi que du développement personnel des cadres et collaborateurs. Il offre une relation d'aide aux collaborateurs-trices qui en ont besoin et de conseil à la hiérarchie.

### 5.2 Activités courantes

#### 5.2.1 Formation de base et formation continue

Le 5 janvier 2009, 31 personnes ont débuté l'école d'aspirants de police (EAP), à savoir 26 aspirants gendarmes (dont 7 femmes) et 5 aspirants inspecteurs (dont 2 femmes). En cours d'année, une aspirante gendarme a quitté l'EAP. Au terme de leur année de formation, trente aspirants se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et deux aspirants ont échoué.

24 aspirants, à savoir 18 aspirants pour la gendarmerie et 6 aspirants pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2010.

Différents cours de formation ont été donnés aux cadres, agents et agentes de la Police cantonale, dont chaque collaborateur et collaboratrice a suivi, en moyenne, 5,5 jours de formation continue.

En outre, le centre de formation de la Police cantonale a organisé différents cours au profit des partenaires de la sécurité, en particulier en faveur des gardes-faune, des agents et agentes des polices locales, des sapeurs-pompiers, des collaborateurs de l'Office des juges d'instruction et du Service de la population et des migrants.

### 5.3 Evénements particuliers

#### 5.3.1 Cellule «relations humaines»

Le responsable de la cellule «relations humaines» a été engagé au sein de la Police cantonale pour offrir un soutien au personnel de la police. Il est un acteur de la formation de base et de la formation continue. Dans le cadre de la formation de base, il a participé

comme expert aux examens du brevet fédéral de policier/policière à Fribourg et Neuchâtel.

En sa qualité de co-président de la commission contre la violence conjugale, le responsable de la cellule «relations humaines» a notamment collaboré à une campagne de prévention intercantonale en Suisse romande.

Il a aussi prêté son concours à la création, au 1<sup>er</sup> mars 2010, sous l'égide du RFSM (Réseau fribourgeois de santé mentale), d'une équipe mobile d'urgence psychosociale (EMUPS) dans le canton de Fribourg.

#### 5.3.2 Psychologie du travail

Dans le cadre de l'introduction d'un système de santé et sécurité au travail, une liste globale des dangers liés aux conditions de travail de la Police cantonale a été créée, en collaboration avec différents délégués de sécurité. Dans un deuxième temps, une commission de santé et sécurité au travail va définir des mesures y relatives.

Le psychologue du travail a participé au groupe de travail concernant le stand de la Police cantonale au Comptoir gruérien. Une partie du stand et différents supports promotionnels ont été élaborés.

## 6. Service de presse

### 6.1 Missions

Le service de presse et de prévention assure l'information de la population au travers des médias, promeut l'image de marque de la Police cantonale, gère et alimente le site Internet de la Police cantonale. Il informe et conseille le public sur les moyens de prévention contre la criminalité. D'autre part, il assure la communication interne de la Police cantonale.

### 6.2 Activités courantes

#### 6.2.1 Activités médiatiques

Le service de presse et de prévention a traité en 2009 l'activité médiatique suivante:

- › 873 communiqués de presse, tous genres confondus, dont 119 appels à témoins (+ 13 % par rapport à 2008);
- › 1044 messages électroniques (+ 35 % par rapport à 2008);
- › 779 sollicitations téléphoniques (+ 41 % par rapport à 2008);
- › 25 messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours;

—  
2009

> 5 conférences de presse.

D'autre part, 141 068 visites sur le site Internet ont été recensées, soit 387 par jour (+ 14,35 % par rapport à 2008).

6.2.2 Activités de relations publiques

En 2009, 11 journées médias et 3 expositions ont été mises sur pied:

20.01	Exposition Start! Forum des métiers;
18.03	Conférence de presse annuelle 2008;
19.05	Journée des nouveaux GI;
23.03	Séminaire international des chiens de recherche;
08.06	Présentation de la police de proximité;
08.07	Semaine verte des aspirants de police;
17.07	Traversée du lac de Morat;
20.07	Le Tour de France;
06.09	Exposition à Grolley;
09.09	Inauguration du poste de Fribourg;
24.09	Immersion de la Vierge des plongeurs;
23.10 - 01.11	Comptoir gruérien;
18.11	Visite du système de tir;
19.12	Assermentation de l'école d'aspirant de police 2009.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2009, 30 passeport-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud.

6.2.3 Activités de prévention

En 2009, le service de presse et de prévention a soutenu les actions de prévention suivantes:

- > 5 actions médiatiques de prévention:
  - + 15.07 Action «Merci» sur les routes du canton;
  - + 24.08 Action «Début d'école»;
  - + 26.09 Action «Pensez aux enfants»;
  - + 01.12 Action «Eclairage»;
  - + 14.09 Action «Zebra»
  - + 15.12 Action «Angel».

> 37 concepts de sécurité à domicile (visite et conseils d'un policier spécialisé).

6.3 Evénements particuliers

La Police cantonale a été l'invitée d'honneur du Comptoir gruérien avec un stand de 200 m<sup>2</sup> du 23 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2009. Il demeure de cette exposition un module de présentation destiné aux relations publiques.

7. Bureau des armes et explosifs (BAE)

7.1 Missions

La Police cantonale est l'autorité compétente pour l'application de la loi sur les armes, mais également pour l'application de la loi sur les explosifs. Le BAE délivre les permis d'achat d'armes et de port d'armes, les autorisations de vente d'engins pyrotechniques, les attestations de bonnes mœurs pour le requérant d'un permis minage, les cartes européennes d'armes à feu pour les chasseurs et tireurs sportifs effectuant leur loisir à l'étranger et les patentes d'armuriers. Il organise les examens de permis de port d'armes pour les agents de sécurité, les ventes sous contrôle des armes, les destructions d'armes, de munitions, de produits explosibles et d'engins pyrotechniques séquestrés. Enfin, le BAE gère le local de séquestre d'armes et d'explosifs, effectue des contrôles de collectionneurs d'armes, de points de vente d'engins pyrotechniques, d'armureries, d'armoires servant au stockage d'explosifs et procède aux enquêtes préliminaires dans le cadre de mesures administratives.

7.2 Activités courantes

L'activité du BAE pour l'année 2009 a été la suivante:

	2008	2009
Autorisations d'achat d'armes	258	326
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	32	43
Autorisations spéciales de chasse ou de tir à l'étranger	17	0
Carte européenne d'armes à feu	44	300
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles	0	4
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques (fêtes de fin d'année)	91	78 (8)
Permis d'acquisition de matières explosives	14	14
Permis de port d'armes	63	40
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	10	18
Saisies d'armes	314	274
Enquêtes administratives	47	43
Préavis pour mesures administratives	62	15
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	19	28

—  
2009

	2008	2009
Restitution d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	35	15
Restitution d'armes d'ordonnance à l'arsenal	13	8
Destruction d'armes	206	344
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	31	50
Récolte d'armes lors des actions de récolte d'armes (dépôt après les actions)		363 (30)
Récolte de munitions lors des actions de récolte d'armes (en kilogrammes)		env. 450
Récolte d'explosifs lors des actions de récolte d'armes (en kilogrammes)		30
Récolte de détonateurs lors des actions de récolte d'armes (en pièces)		60
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 10 LArm		2 517

L'augmentation du nombre de permis d'acquisition établis par le BAE est due à la modification de la loi sur les armes. Depuis le 12 décembre 2008, toutes les armes longues, fonctionnant de manière semi-automatique et toutes les armes de poing qui sont acquises auprès d'un particulier ou obtenues par héritage sont soumises à la demande d'un permis d'acquisition délivré par le BAE.

De nombreuses cartes européennes ont été établies par le BAE dans le courant de l'année en raison de la nouvelle loi sur les armes. Les chasseurs et les tireurs sportifs, pratiquant leur loisir avec leur propre arme à feu dans l'espace Schengen, doivent obligatoirement posséder une carte européenne d'armes à feu.

Un délai d'une année, à partir du 12 décembre 2008, a été accordé aux citoyens fribourgeois pour annoncer certaines catégories d'armes à feu en leur possession avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les armes. En raison de cette obligation d'annonce, un nombre important d'armes à feu a été enregistré sur la banque de données du BAE. Ces travaux d'enregistrement sont toujours en cours.

### 7.3 Evénements particuliers

#### 7.3.1 Récolte d'armes et campagne d'information

Trois actions de récolte d'armes ont été organisées dans différentes régions du canton afin d'offrir la possibilité à la population de déposer, à titre volontaire, les armes à feu à des fins de destruction. Un poste de renseignements, où les personnes avaient la possibilité d'enregistrer leurs armes et/ou d'obtenir des renseignements au sujet de la révision de la législation sur les armes, était également présent lors de ces trois journées de récolte. Lors de celles-ci, une importante quantité d'armes, de munitions, d'explosifs et de détonateurs a été récoltée.

En outre, diverses campagnes d'information, notamment sous forme de publicité WEB, d'articles de presse et de soirées d'informations auprès de groupes d'intérêt, ont été organisées.

#### 7.3.2 Contrôle dans le domaine des feux d'artifice

Un effort particulier a été porté sur le commerce de feux d'artifice. Des visites des points de vente d'engins pyrotechniques ont été organisées avec la participation, cette année, des inspecteurs du feu de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). Lors de ces visites, il a été rappelé aux commerçants de feux d'artifice leurs droits et obligations par rapport à la loi sur les explosifs.

## III. SERVICE DES AFFAIRES MILITAIRES ET DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (SAMPP)

*Chef: Daniel Papaux*

### 1. Missions

Le service a pour mission d'administrer les affaires militaires, de gérer les bâtiments militaires dont le canton est propriétaire, de coordonner les activités de protection de la population lors de situations extraordinaires et d'administrer la protection civile.

### 2. Affaires militaires

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Promotions d'officiers

96 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2009 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit cinq colonels, huit lieutenants-colonels, onze majors, treize capitaines, vingt-neuf premiers-lieutenants et trente lieutenants.

##### 2.1.2 Services d'instruction des formations

En 2009, 1 130 demandes ont abouti à 978 déplacements de service (86 %) ainsi qu'à 152 refus (14 %).

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants :

Apprentissage	3.9 %
Etudes	38.2 %

2009

Professionnel	28.8 %
Perfectionnement professionnel	6.9 %
Séjour à l'étranger	6.6 %
Demande de service civil	0 %
Raison médicale	11.6 %
Autres raisons	4.0 %

2.1.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commissions	Démissions au 31.12.2009	Nomination au 1.1.2010
4 FR Lac	col Heinz Thalmann	
5 FR Broye	plt Christian Bourqui	plt David Girod

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire Tireurs	Tir en campagne Tireurs	Programme fédéral Tireurs	Tir en campagne Tireurs
2009	8 321	5 636	854	1 767
2008	8 766	5 813	804	1 775
2007	9 103	5 975	831	1 674

Nombre de jeunes tireurs

2009	701
2008	787
2007	775

Dispenses de tirs obligatoires

2009	91
2008	103

2.1.4 Affaires disciplinaires et pénales

996 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 644 décisions disciplinaires.

8 (3) recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. 6 ont été rejetés et 2 ont été jugés irrecevables.

9 conscrits ont été punis disciplinairement pour un défaut à la journée d'information.

44 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 15 pour un deuxième défaut, 5 pour un troisième défaut et 4 pour un quatrième défaut. 2 conscrits ont été déferés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

2.1.5 Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1991 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'école de recrues des 1 102 conscrits de langue française et des 430 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante:

Conscrits francophones de la classe d'âge 1991

Année	Printemps	Eté	Automne
2010	3.0 %	5.1 %	8.7 %
2011	7.5 %	17.3 %	32.7 %
2012	8.3 %	4.8 %	10.8 %
2013	0.1 %	0.8 %	0.9 %

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1991

Année	Printemps	Eté	Automne
2010	2.1 %	6.5 %	5.8 %
2011	10.0 %	21.9 %	34.7 %
2012	8.1 %	4.7 %	5.8 %
2013	0.0 %	0.2 %	0.2 %

Organisation du recrutement

En 2009, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1 025	448
Aptes au service militaire	644 (62.8 %)	284 (63.4 %)
	dont 78 service long	dont 17 service long

—  
2009

	Lausanne	Sumiswald
Aptes au service PCi	153 (15.0 %)	78 (17.4 %)
Inaptes au service	110 (10.7 %)	64 (14.2 %)
Inaptes au service in abs	86 (8.4 %)	7 (1.6 %)
Ajournés au recrutement compl.	28 (2.7 %)	12 (2.7 %)
Ajournés d'une année	2 (0.2 %)	3 (0.7 %)
Ajournés de deux années	2 (0.2 %)	0 (0 %)

Service sans arme

Deux demandes pour un service sans arme ont été présentées. Une a été acceptée, l'autre a été refusée.

#### 2.1.6 Libération de service

749 militaires des classes d'âge 1975 (solde) 1976, 1977, 1978 et 1979 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2009. Les inspections de libération se sont déroulées sur deux jours à la caserne de la Poya.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir une déclaration personnelle. Sur les 717 militaires armés, 230 (32 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1959, les capitaines de la classe d'âge 1967 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1973, soit au total 45 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

#### 2.1.7 Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)

Le registre des assujettis durables (pas incorporés dans une formation de l'armée ou pas astreints au service civil) a encore progressé cette année pour atteindre le nombre de 9025, soit une augmentation de 309 assujettis par rapport à l'année précédente.

L'assujettissement à la taxe pour un renvoi de service a été examiné pour 3 690 personnes astreintes.

513 demandes de remboursement de taxes représentant Fr. 253 256 ont été sollicitées, soit 43 de plus qu'en 2008.

A fin novembre, les éléments fiscaux 2008 servant au calcul de la taxe n'étaient pas encore connus pour 549 assujettis. Pour ceux-ci une facture provisoire a été établie au 30 novembre. Ainsi, toutes les personnes concernées par un assujettissement en 2008 ont été soumises à la taxe dans l'année de taxation 2009, conformément à l'art. 25, al.2, LTEO.

Une décision sur réclamation (trois en 2008) a été l'objet d'un recours interjeté auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal.

L'ordonnance cantonale d'application de la législation fédérale sur la taxe d'exemption est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

- Perception de la taxe dans le canton

	2009	2008
Taxes payées par des assujettis en Suisse	4 921 525.69	5 103 615.16
Taxes payées par des assujettis à l'étranger	0.00	550.00
Perception brute	4 921 525.70	5 104 165.15
Remboursements (remplacement de service)	253 256.90	219 430.55
Produit net de la perception	4 668 268.80	4 884 734.60
Part de la Confédération (80%)	3 734 615.05	3 907 787.70
Part du canton (20%)	933 653.75	976 946.90
Intérêts moratoires portés en compte	50 096.10	44 539.93
Intérêts sur montants à restituer	761.15	242.85
Solde des arriérés	3 220 145.01	2 591 620.00
Montant des actes de défaut de biens	133 001.00	108 449.95

- Statistiques

	2009	2008
Nombre de décisions de taxation provisoires	549	761
Nombre de décisions de taxation définitives	7 484	7 217
Nombre de décision avec taxe minimale (Fr. 200.-)	1 755	1 791
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	539	541
Montant des taxes abandonnées	9 743.25	22 556.75
Montant des taxes remises	32 459.85	31 202.30
Montant des taxes prescrites	0.00	0.00
Nombre des décisions de remboursement	513	466
Nombre des décisions de restitutions	174	134

—  
2009

## 2.2 Événements particuliers

La commandante d'arrondissement a été désignée en qualité de vice-présidente de l'Association suisse des commandants d'arrondissement.

L'ensemble des 85 installations de tir à 300 m que compte le canton est assaini et conforme à l'ordonnance sur la protection contre le bruit.

Un nouvel officier fédéral de tir a été désigné en la personne du colonel Heinz Thalmann de Morat. Il remplace le colonel EMG Hans Tschirren de Courgevax.

Un poste de rétablissement a été installé au Centre logistique de Grolley. Ce poste de rétablissement accueillera les armes d'ordonnance que les militaires ne voudront pas conserver à leur domicile.

L'analyse financière du SAMPP effectuée en décembre 2009 par l'Inspection des finances du canton n'a révélé aucun dysfonctionnement.

Les adaptations donnant suite à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la révision de la loi sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir ont été réalisées et pourront être appliquées dès janvier 2010.

Au printemps 2009, le bureau de la taxe d'exemption de l'obligation de servir a procédé au remplacement du numéro AVS à 11 chiffres par le numéro d'assuré à 13 chiffres, ceci pour l'ensemble des assujettis.

## 3. Intendance des bâtiments militaires

### 3.1 Activités courantes

#### 3.1.1 Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés :

- › Réfection complète de la façade sud du bâtiment 4.
- › Transformation de l'ancienne cuisine du bâtiment 4 en une salle de loisirs destinée à la troupe (sols, peintures, mise en conformité de l'installation électrique, installation du réseau informatique fédéral). Cette salle est également mise à disposition des journées d'information destinées aux futurs conscrits.
- › Saisie informatique des plans des bâtiments datant de la construction de la caserne.
- › Aménagement extérieur du bâtiment 0 situé à l'entrée de la caserne (bureau du commandant de la place d'armes).

› Dernière étape de réfection de la clôture située le long de la route de Morat.

#### 3.1.2 Camp de Schwarzsee

Les travaux suivants ont été réalisés :

- › Réfection des façades du bâtiment B (1<sup>re</sup> étape).
- › Pose d'une batterie de compensation dans le réseau du courant fort.

Achat de machines

- › Achat d'une machine de nettoyage WETROK.

Achat de literie et de lingerie

- › Renouvellement courant de la literie nordique.

---

Journées d'occupation

2008	2009
37 332	41 522

Sur les 41 522 journées, 24 669 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges (Intersoc) et 8 342 par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 8 511 journées (8 313 journées en 2008).

La légère augmentation par rapport à 2008 est essentiellement due à une bonne occupation du camp durant l'été par les colonies belges.

### 3.2 Événements particuliers

Bâtiment de l'ancien arsenal de Fribourg

Des travaux conduits par le Service des bâtiments ont été réalisés sur le site de l'ancien arsenal de Fribourg, à savoir:

- › Création d'un bureau supplémentaire auprès du secteur de la protection de la population.
- › Rénovation de l'appartement de service du concierge.

Dépôt de matériel décentralisé de la place d'armes de Fribourg:

Un troisième collaborateur a été engagé le 1<sup>er</sup> novembre au profit du dépôt de matériel décentralisé de la place d'armes de Fribourg. Pour rappel, l'ensemble des frais liés à ce dépôt est couvert par la Confédération.

—  
2009

Camp de Schwarzsee:

Le groupe de travail qui a été créé par le Directeur de la sécurité et de la justice, afin de trouver une solution concernant l'occupation future du camp de Schwarzsee, a rendu son rapport final. Le but recherché est de pallier au départ définitif des colonies belges d'Intersoc programmé pour fin 2010.

#### 4. Protection de la population

##### 4.1 Activités courantes

Le système de mobilisation rapide GAFRI (Gestion des alarmes Fribourg) a été optimisé par une modification des menus d'alarme et par un nouvel enregistrement des messages d'accueil. Des modifications ont dû être apportées au système pour supporter le passage du numéro AVS de 11 à 13 chiffres.

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le chef du secteur de la protection de la population a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL), la Région territoriale 1. Il a également participé aux travaux de modifications de l'ordonnance sur l'alarme (projet «Single Official Voice»).

L'analyse des températures, organisée en collaboration avec le Service de l'environnement, a été poursuivie. Elle a permis l'envoi des avis «canicule» aux instances concernées du canton d'entente avec le Service du médecin cantonal.

Sous la direction de la Chancelière d'Etat, le chef du secteur «Protection de la population» a conduit le projet institué par le Conseil d'Etat «Gestion des situations de crise». Les travaux ont été prolongés jusqu'en 2010.

Sous la forme de journées de formation, l'organe cantonal de conduite (OCC) a obtenu les bases du rythme de conduite pour le travail en état-major. Cette formation a été dispensée par des instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

L'OCC a été mis sur pied par l'OFPP le 16 octobre 2009 dans le cadre de l'exercice MEDEA organisé pour les organisations concernées par un accident dans la centrale nucléaire de Mühleberg.

La protection de la population a également représenté l'OCC dans l'exercice FORMATION TRE organisé par la Région territoriale, dans le but d'entraîner l'état-major de liaison territorial cantonal Fribourg, ainsi que lors de l'exercice de conduite stratégique de la Confédération.

Le 15 juin 2009 a eu lieu à l'Institut agricole de Grangeneuve le 1<sup>er</sup> rapport annuel destiné aux spécialistes de l'OCC. A la demande des participants, ce rapport aura lieu désormais chaque année.

Les communes chargées d'instituer, jusqu'à fin 2009, un Organe communal de conduite (ORCOC) ont été accompagnées dans leurs démarches par le secteur de la protection de la population.

La protection de la population a participé aux 4 ateliers organisés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), dans le but d'identifier et de répartir les tâches de la Confédération, des cantons et des communes en cas d'inondations.

La responsabilité d'exploitation des postes d'alerte atomiques situés sur sol du canton a été transférée de la police cantonale aux sapeurs-pompiers.

La salle de conduite de l'OCC, sise à Granges-Paccot, a été réaménagée et équipée d'un système Internet sans fil (WIFI).

##### 4.2 Evénements particuliers

La protection de la population a été renforcée par la venue de M. Gérard Menoud au 1.7.2009, transféré de la protection civile. En sa qualité d'adjoint au chef du secteur de la protection de la population, M. Menoud est principalement chargé de la formation des ORCOC.

La planification des mesures à prendre en cas de pandémie s'est poursuivie. Elle a porté notamment sur l'organisation de la conduite, la vaccination pré-pandémique, l'organisation de centres médicaux d'appui, les mesures d'éloignement social et le maintien des prestations de l'Etat. Le chef de la protection de la population a repris la fonction de chef de projet pour mener à terme l'établissement de ce plan d'engagement pandémie.

L'Organe cantonal de conduite a été mis sur pied dès août 2009 pour gérer la pandémie AH1/N1, notamment en organisant la vaccination de la population.

#### 5. Protection civile

##### 5.1 Activités courantes

###### 5.1.1 Administration

Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication au secteur de la taxe d'exemption des jours accomplis ont été effectuées au moyen du nouveau système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispenses, malgré les courtes périodes de service, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. La réorganisation interne du secteur de la protection

## 2009

civile et l'adaptation des cahiers des charges a cependant permis le règlement rapide de toutes les demandes.

## Gestion des constructions protégées et des sirènes

Le logiciel informatique réalisé en 2008 en collaboration avec le SITel en vue du contrôle du plan de sonorisation des sirènes fixes a été appliqué pour le remplacement de l'ensemble des sirènes d'alarme eau et des sirènes fixes de la protection civile du canton. Il en a suivi le remplacement de 65 sirènes et la suppression de 24 sirènes. La Confédération a financé l'ensemble de l'opération.

Après évaluation et d'entente avec le SITel, la réalisation d'une application de gestion des constructions de la protection civile a été attribuée à l'entreprise OM Computer-Support AG à Cham. L'application devrait être opérationnelle à fin 2010. Elle remplacera l'actuel système datant de 1989 et proposera des fonctionnalités supplémentaires en utilisant des données cantonales provenant d'autres applications.

## Affaires disciplinaires

Défaillants aux cours de protection civile:	49	(2008: 107)
Renoncations après enquête pénale préliminaire:	12	(2008: 41)
Avertissements (cas de peu de gravité):	2	(2008: 11)
Dénonciations pour infraction à la LF	30	(2008: 52)
<b>Sanctions/décisions</b>		
- Amende et/ou peine prononcée	26	(2008: 37)
- Non-lieu	1	(2008: 0)
- Renvoi au juge de répression	0	(2008: 0)
- En cours	3	(2008: 15)
- Instructions pénales préliminaires en cours	5	(2008: 3)

Sur l'ensemble des ordonnances pénales rendues, aucune n'a fait l'objet d'une opposition.

## 5.1.2 Instruction

D'importantes mutations au sein du personnel du centre d'instruction de protection civile à Sugiez ont eu lieu en 2009. Le chef du centre a bénéficié d'une retraite anticipée alors que le chef de l'instruction a été transféré au secteur de la protection de la population. Un nouveau chef de l'instruction et responsable du centre a été engagé le 1.8.2009.

## Ecoles de formation de base (EFB)

Quinze écoles de formation de base de 2 semaines (2008: quatorze) ont été organisées pour les trois fonctions de base (collaborateur EM, pionnier et préposé à l'assistance).

Fonction enseignée	Participants
Préposé à l'assistance	72
Pionnier	178
Collaborateur EM	19
<b>TOTAL</b>	<b>269 (286 en 2008)</b>

## Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + canton de Berne), des cours de cadres et de spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez, au centre d'instruction de Grône VS, au centre d'instruction de Spiez (d), à Schlieren bei Köniz (d), à Couvet (NE) et au centre d'instruction de Genève:

Ecoles / cours	Participants fribourgeois
Sugiez, chef de section appui	9
Sugiez, chef de groupe appui	27
Sugiez, chef de groupe assistance	7
Sugiez, préposé aux constructions	12
Spiez (BE), préposé au matériel	4
Grône (VS) et Spiez (BE), chef de groupe assistance	11
Grône (VS) et Spiez (BE), chef de section assistance	3
Couvet (NE) et Spiez (BE), chef de section appui	3
Bernex (GE) et Schlieren bei Köniz (BE), cours pour spécialistes PBC	7
Couvet (NE) et Spiez (BE), cours pour comptables	2
Schwarzenburg, cours pour cadres et spécialistes (Confédération)	16
Schwarzenburg, cours pour instructeurs (Confédération)	2

Le centre de Sugiez a enregistré en 2009 une occupation de 5 652 journées (5 907 en 2008).

—  
2009

5.1.3 Organisation

Les commissions régionales de protection civile se sont réunies conformément aux dispositions légales régissant leur activité. Elles se sont prononcées sur le plan des services 2010 et sur les demandes de travaux pratiques en faveur des collectivités publiques ou des organisateurs de manifestations d'importance. Pour permettre aux corps locaux d'effectuer des services axés sur la répétition des connaissances de base acquises mais aussi pour respecter le rythme imposé des contrôles périodiques des abris, des travaux pratiques en faveur de la collectivité, en particulier des montages et démontages de cantines de fête, ont été refusés.

Une première tranche de véhicules de transports de 14 places a été échangée contre des véhicules de 9 places compatibles avec le permis de conduire des jeunes astreints à la protection civile. Quatre de ces véhicules seront encore réceptionnés en 2010, de sorte que la flotte se composera de 10 véhicules de transport à 9 places, de 4 véhicules tout-terrain de type Puch et d'un véhicule tout-terrain.

Recrutement 2009 de la protection civile

	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Total
Centre de recrutement Lausanne	25	57	128	210
Centre de recrutement Sumiswald	20	21	49	90
Total	45	78	177	300 (330 en 2008)

En raison de l'aptitude importante à la protection civile, le nombre d'écoles de formation de base (EFB) à Sugiez a été augmenté successivement de 8 (2004) à 15 en 2009.

Cours de répétition

392 (2008: 416) cours de répétition représentant 7 206 jours/homme (2008: 9 264) ont été accomplis en 2009. Les activités déployées dans ces cours ont porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et divers services tel que l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, de nombreuses demandes de dispenses ont été présentées. Celles-ci sont traitées selon la procédure appliquée par le SAMPP pour les demandes de dispenses militaires. Sur 4 217 (2008: 5 093) convocations établies, 868 dispenses (2008: 1 000) ont été accordées et 75 refusées. 82 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 80 ne sont pas entrés en service.

A fin 2010, le canton de Fribourg comptait 37 corps locaux de protection civile. Suite à la fusion des deux corps locaux du district de la Glâne, ce nombre sera de 36 au 1.1.2010.

5.1.4 Constructions et matériel

Contrôles et inspections du matériel

Les organisations de Basse-Gruyère (Marsens), HESASCH (Schmitten), Bulle, Haut-Veveyse (Semsales), GIRESTE (Giffers), Romont, TAST (Tafers) et Jaun ont été inspectées. Les contrôles effectués ont démontré que le matériel de ces organisations est entretenu et entreposé de manière adéquate et est prêt à l'intervention.

Entretien des constructions et du matériel

Sur la base de leurs rapports de travail, les organisations de protection civile ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement d'une partie des frais d'entretien des constructions et de matériel.

Contrôle périodique des constructions

Les constructions des organisations Gibloux et La Roche ont été contrôlées. Ces constructions répondent aux normes en vigueur. Les défauts constatés ne mettent pas en péril l'état de préparation à leur engagement.

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 12 sirènes fixes et 27 sirènes mobiles ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

Constructions

- Abris privés

Constructions annoncées en 2009:	88
Places protégées	4 583
Places dans 43 abris privés communs	2 400
Constructions liquidées en 2009:	93
Places protégées	4 864
Places dans 44 abris privés communs	1 972
Dossiers en cours:	290
Places rachetées en vue de la construction d'abris privés communs	1 885
Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics	1 503

—  
2009

- Abris publics	
Projets approuvés en 2009:	0
Dossiers liquidés en 2009:	3
Places protégées	572
Terminés et payés en 2009 (lieu et places):	
Montagny	174
Montagny	198
La Sonnaz	200
En cours de construction:	
‣ Estavayer-le-Lac, Siviriez, Courtepin.	
Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation:	
‣ Montet GL, Marly, Estavannens, Vuadens.	
Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire	
Subventions versées:	
Confédération	274 584.55 francs
Canton	0 francs.

## 5.2 Evénements particuliers

### Engagements

Sur mandat de l'OCC, la protection civile a planifié des engagements en vue d'une vaccination pré-pandémique et de l'exploitation de centres médicaux d'appui en cas de pandémie (CMAP). Elle a été engagée pour l'exploitation de 3 centres de vaccination (Fribourg, Düdingen et Bulle) mis à disposition de la population durant 4 jours (26, 27 et 30.11.2009, 3.12.2009).

Deux exercices de démonstration ont été organisés dans le cadre des cours de répétition des compagnies d'intervention NORD (districts du Lac et de la Broye) et SUD (districts de la Gruyère, la Glâne et la Veveyse). Les autorités communales ayant répondu à l'invitation ont pu constater le large éventail des possibilités d'engagement de la protection civile.

Suite à un contrat passé entre la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de la sécurité et de la justice, des locaux ont été mis à disposition d'ORS pour l'accueil de requérants d'asile au centre cantonal d'instruction de protection civile de Sugiez. La

cohabitation entre les utilisateurs ordinaires du centre d'instruction et les quelque 40 requérants d'asile n'a pas posé de problèmes. Le contrat prendra fin le 14 février 2010.

Dans le cadre de l'assemblée générale de l'Union fribourgeoise pour la protection civile, le chef de la protection civile a présenté aux délégués les nombreux travaux que la protection civile effectue au profit de la collectivité ainsi que la marche à suivre pour y faire appel.

## IV. SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRANTS

*Chef: Patrick Pochon*

### 1. Missions

Le Service de la population et des migrants (SPoMi) applique les prescriptions de la législation sur les étrangers et du domaine de l'asile. Il délivre en collaboration avec les communes les passeports et cartes d'identité suisses. Il exécute des tâches en matière de haute surveillance des contrôles des habitants.

### 2. Police des étrangers

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Permis délivrés

	2008	2009
Autorisations d'établissement	2 074	1 874
Autorisations de séjour	4 620	3 769
Autorisations de séjour de courte durée	2 505	437
Autorisations frontalières CE/AELE	188	138
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	14 514	14 227

##### 2.1.2 Autre prestation

Visas de retour en Suisse	154	231
---------------------------	-----	-----

2009

2.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2008	2009
Autorisations d'établissement	29 868	30 841
Autorisations de séjour	15 443	16 775
Autorisations de courte durée >=12 mois	571	549
Totaux	45 882	48 165

2.1.4 Mesures administratives

	2008	2009
Auditions effectuées par le Service	249	249
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	71	78
Décisions de refoulement	224	300
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	71	73
Refus d'autorisations de séjour en tant que décisions incidentes		7
Révocations d'autorisations d'établissement	22	23
Menaces de refus ou de révocation	21	24
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	177	175
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	99	144
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	24	14
Séances de contrôle auprès du Tribunal cantonal	66	59
Renonciations à la procédure orale par le Tribunal cantonal	20	35
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	22	31
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	27	43
Recours jugés au Tribunal cantonal contre l'ensemble de ces mesures administratives	70	92
Recours admis, totalement ou en partie	5	5
Affaires rayées du rôle	7	21

2.2 Evénements particuliers

Depuis fin 2008, la Suisse ayant intégré l'Espace Schengen, les visas permettant un séjour jusqu'à 3 mois doivent dorénavant satisfaire aux exigences de Schengen, car ils autorisent généralement leur titulaire à voyager sur le territoire de l'ensemble des Etats constituant cet Espace. Parallèlement, l'Accord sur la libre circulation des personnes en provenance de l'Union européenne, qui a été reconduit et étendu par le peuple suisse le 8 février 2009, a contribué comme ces années passées au maintien en 2009 de la forte croissance de la population étrangère permanente résidante du canton (+5%).

Le nombre des décisions de renvoi prises par le service à l'encontre de ressortissants étrangers en situation illégale a par ailleurs aussi atteint un pic en 2009 avec 300 cas, tout comme le nombre de situations ayant nécessité un placement en détention pour assurer le refoulement (+45%). Les renvois dans le domaine de l'asile se sont également multipliés à la faveur de réadmissions dans d'autres Etats européens, en application dès fin 2008 de l'Accord d'association à Dublin (44 réadmissions). Cet accord détermine l'Etat définitivement compétent pour traiter une demande d'asile et procéder au renvoi.

3. Domaine de l'asile

3.1 Activités courantes

3.1.1 Statistiques concernant le canton

	2008	2009
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	16	13
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	481	434
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	183	91
Personnes admises provisoirement	110	124
Décisions positives rendues par l'ODM	88	75
Décisions négatives rendues par l'ODM (rejets et non entrées en matière)	230	346
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	415	415
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	729	576
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	607	614

3.1.2 Détail des autorisations provisoires d'exercer une activité lucrative délivrées aux requérants d'asile et aux ressortissants étrangers admis provisoirement

	2008	2009
Agences temporaires	188	110
Industrie	13	5
Hôtellerie	27	42
Commerce	4	7
Construction	10	3
Hôpitaux	10	6
Nettoyage	37	19
Divers	51	59
Totaux	340	251

—  
2009

### 3.2 Événements particuliers

Après l'augmentation connue en 2008, le nombre des nouvelles demandes d'asile déposées en Suisse en 2009 s'est stabilisé à un niveau inférieur au total de l'année précédente. 434 requérants ont pour leur part été attribués au canton de Fribourg, soit 9% de moins qu'en 2008. En outre, à la fin 2009, le canton comptait encore 233 requérants d'asile déboutés (RAD), dans l'attente de la mise en œuvre de leur renvoi. Dans la situation de 14 autres RAD, un permis humanitaire a été délivré compte tenu de l'intégration poussée au fil d'un séjour de nombreuses années dans le canton. Le nombre des règlements dans le domaine de l'asile pour cas personnels d'extrême gravité a cependant significativement diminué en 2009, la majeure partie des situations visées ayant déjà été prises en compte les 2 années précédentes, lors de l'introduction des nouvelles dispositions légales.

## 4. Main-d'œuvre étrangère

### 4.1 Activités courantes

#### 4.1.1 Annonces de ressortissants CE/AELE

	2008	2009
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	1 472	1 309
pour travailleurs détachés	1 150	1 117
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	108	375

#### 4.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants CE-8

	2008	2009
Autorisations de longue durée	19	22
Autorisations de courte durée	336	366
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	167	211

#### 4.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2008	2009
Autorisations de longue durée	35	32
Autorisations de courte durée	62	59
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	37	92
Autorisations pour artistes/artistes de cabaret	772	619

#### 4.1.4 Autres décisions

	2008	2009
Décisions sur réclamation	23	29

#### 4.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LETr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2008	2009
Avertissements	16	11
Sommations/menaces	81	77
Suspensions/rejets	31	51

### 4.2 Événements particuliers

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, l'Accord sur la libre circulation des personnes a été étendu aux ressortissants bulgares et roumains. Aucun afflux particulier de ceux-ci sur le marché du travail du canton n'a cependant été constaté. En l'occurrence, les preneurs d'emploi et les prestataires de services en provenance de ces deux pays sont encore soumis au respect de la priorité de la main-d'œuvre indigène, au contrôle préalable des conditions de travail et de rémunération, ainsi qu'à la limitation du nombre des autorisations.

## 5. Passeports et cartes d'identité suisses

### 5.1 Activités courantes

#### 5.1.1 Documents délivrés

	2008	2009
Passeports ordinaires	16	11
Cartes d'identité	81	77
Passeports provisoires	31	51
Passeports biométriques	1 324	1 667

### 5.2 Événements particuliers

Le 17 mai 2009, le peuple suisse a approuvé les modifications légales en vue de l'introduction exclusive des passeports biométriques, lesquels seront, dès le 1<sup>er</sup> mars 2010, produits en lieu et place des passeports ordinaires. En 2009 et comme pour les années précédentes, les passeports biométriques d'ores et déjà délivrés ont été établis en application d'un projet pilote en réponse aux conditions d'entrée aux USA.

—  
2009

## V. SERVICE DE LA POLICE DU COMMERCE

*Chef de service: Alain Maeder*

### 1. Mission

Le Service participe à la délivrance d'autorisations et au contrôle d'activités commerciales ne bénéficiant pas d'une totale liberté de commerce. Il agit en particulier dans le domaine des établissements publics, de la vente d'alcool, des appareils de jeu, des loteries, du cinéma, du commerce itinérant, des collectes et des entreprises de sécurité. Il exerce par ailleurs un pouvoir de surveillance en matière d'indication des prix, de métrologie et d'horaire d'ouverture des commerces.

#### 1.1 Etablissements publics

Le Service a pris une part active à l'élaboration et à la communication aux exploitants d'établissements publics de l'ordonnance concernant la protection contre la fumée passive. Il a répondu aux nombreuses questions des cafetiers-restaurateurs et enregistré les annonces de fumoirs provisoires.

En 2009, ont été délivrées:

nouvelles patentes B d'établissement avec alcool	13
nouvelles patentes D de dancing	2
nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	10
nouvelles patentes spéciales H	9
nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier	4
nouvelles patentes T de traiteur	4
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	240

Le Service en outre procédé au renouvellement de 491 patentes, autorisé 35 changements de dénomination d'établissement et accordé 24 extensions de patente.

Il a de plus procédé au retrait de 2 patentes, refusé l'octroi de 5 patentes et ordonné la fermeture de 8 établissements.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2009 est le suivant:

Etablissements hôteliers	164
Etablissements avec alcool	602
Etablissements sans alcool	14
Dancings, cabarets	31
Bars d'hôtel	16
Restaurants de nuit	3
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	105
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	462
Etablissements parahôteliers	99
Traiteurs	45
Total	1542

La société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance du Service, 5 cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, dont 4 en langue française et 1 en langue allemande, qui ont été suivis respectivement par 110 et 19 personnes et qui ont abouti à la délivrance de 103 certificats de capacité professionnelle.

En outre, 26 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

Gastro Fribourg a par ailleurs organisé 2 cours de formation destinés aux détenteurs de patentes G et T qui ont été suivis par 14 personnes de langue française et 3 personnes de langue allemande.

#### 1.2 Boissons alcooliques

Au 31 décembre 2009, 447 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

#### 1.3 Loteries et collectes

En 2009, 118 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 139 en 2008. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

95 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 85 prévues au calendrier de la fondation ZEWOW ont été autorisées.

—  
2009

**1.4 Contrôle des cinémas**

Les directeurs de salles de cinémas ont annoncé 403 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 403.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

**1.5 Entreprises de sécurité**

En 2009, ont été délivrées:

101 autorisations d'engager du personnel,

132 autorisations d'exercer.

Le Service a en outre autorisé l'engagement de 15 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

Par ailleurs, il a octroyé 1 autorisation d'exploiter une entreprise de sécurité.

On compte actuellement 11 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

**1.6 Appareils de jeu et salons de jeu**

En 2009, ont été délivrées:

317 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse,

332 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement 3 salons de jeu dans le canton.

**1.7 Commerce itinérant**

En 2009, ont été délivrées:

10 cartes de légitimation pour commerçants itinérants,

3 autorisations d'exploiter une activité foraine.

**1.8 Poids et mesures**

En 2009, ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales:

balances pour la vente directe au public	702
balances non destinées à la vente directe au public	1 184

balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	23
balances spéciales	44
balances à fonctionnement automatique	18
instruments de pesage étiqueteurs de prix	254
ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1 052
distributeurs routiers de gaz naturel et de gaz de pétrole liquéfié	1
ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	33
appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	425

Par ailleurs, 290 contrôles de préemballages de même quantité nominale et

450 contrôles de préemballages aléatoires ont été effectués dans les entreprises.

Enfin, 141 points de vente ont été contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché.

**VI. SERVICE DE L'APPLICATION DES SANCTIONS PÉNALES ET DES PRISONS**

*Chef de service: Thomas Freytag*

**1. Missions**

Le Service est chargé de faire exécuter les peines et les mesures prononcées par les autorités pénales (tribunaux, juges de police, juges d'instruction). Il place dans un établissement adéquat les personnes condamnées à une peine privative de liberté, à une mesure thérapeutique institutionnelle ou à l'internement. Il exécute ou fait exécuter les autres sanctions pénales, notamment les peines pécuniaires converties, les amendes converties, le travail d'intérêt général et le traitement ambulatoire. Il gère en outre les prisons (Prison centrale à Fribourg, prisons de Bulle et de Romont) et le casier judiciaire.

**2. Application des sanctions pénales**

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes :

2009

- › Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales
- › Loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP)
- › Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général
- › Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées
- › Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes)
- › Décisions du 25 septembre 2008 de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires, la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Il statue finalement en matière de libération conditionnelle ou de levée des mesures thérapeutiques et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère en outre les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après: TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après: SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

**2.1 Peines privatives de liberté et mesures**

**2.1.1 Nombre de jugements reçus (non compris les peines pécuniaires et amendes converties)**

En 2009, 285 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après: PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont:

216 jugements pour des peines < 6 mois

40 jugements pour des peines ≥ 6 mois et ≤ 1 an

29 jugements pour des peines > 1 an

**2.1.2 Modalités (non compris les peines pécuniaires et amendes converties)**

- a) 210 convocations en régime ordinaire ont été établies.
- b) 86 convocations ont été établies pour les personnes qui ont obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit et le dimanche.
- c) 2 convocations ont été établies pour les personnes qui ont demandé à répartir les journées de condamnation sur les fins de semaine.

60 condamnations de PPL prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 23 condamnations de PPL prononcées par d'autres cantons à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans le canton de Fribourg.

› Nombre de jugements traités (PPL+TIG+conversion en TIG ou en PPL)	998
› Interruption de l'exécution des peines	9
› Personnes signalées RIPOL	158
› Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie	39
› Ordres de transfert	99
› Demandes de placement (en exécution de peine et exécution anticipée de peine)	55

**2.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus par établissement/institution**

	Journée de détention	Détenus
Etablissements de Bellechasse	17 113	132
Etablissements de la plaine de l'Orbe	3 549	14
Etablissement de Bellevue à Gorgier/NE	2 419	17
Prison de La Tuilière à Lonay/VD	546	2
Pénitencier de Witzwil/BE	932	4
Etablissements de Bostadel, Menzingen/ZG	342	3
Pénitencier de Hindelbank/BE	625	4

—  
2009

Pénitencier La Stampa, Lugano/ TI	569	2
Prison de Thorberg/BE	894	3
Pénitencier de Lenzburg /AG	631	2
Pénitencier de Pöschwies /ZH	228	1
Centre de mesures St-Jean/BE	1 306	5
Maison d'éducation au travail Pramont/VS	669	2
Fondation Bartimée, Grandson/VD	469	4
Centre de psychothérapie La Pâquerette/GE	336	1
Le Tremplin «Foyer Horizon», Fribourg	62	1
Foyer St Louis, Fribourg	699	2
Foyer Eden Hilterfingen /BE	243	1
Foyer André La Côte-aux-Fées	1 081	3
Le Radeau, Orsonnens	365	1
Foyers Les Rives du Rhône Sion /VS	334	1
EMS Sylvabelle SA,	256	1
Ritec	49	3
Le VAM	13	2
Le Torry	45	1
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	29	3
Diverses courtes peines hors canton	1 24	118
Total	35 028	333

## 2.1.4 Nombre de mesures

79 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le code pénal, dont :

- > 15 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures institutionnelles), dont 3 changements de sanction (PPL en 59 CP ou 64 CP; 64 CP en 59 CP)
- > 13 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure institutionnelle),
- > 4 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure institutionnelle),
- > 10 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de la peine en vertu de l'article 63 CP,
- > 32 personnes une mesure ambulatoire en liberté en vertu de l'article 63 CP,
- > 5 personnes un internement, en vertu de l'article 64 CP.

Le SASPP a rendu 33 ordonnances de traitement. Ces personnes ont été placées comme suit:

Voir Tableau 34

## 2.1.5 Etapes d'exécution des sanctions pénales (TEX, TELEX, LC)

## a) Travail externe

26 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement :

	Journée de détention	Détenus
Prison centrale	1 162	11
Maison Montfleury/GE	679	4
Maison Le Vallon/GE	804	9
Wohnheim Bethlehem Olten/SO	31	1
Klosterfiechten Basel	126	1
Total	2 802	26

## b) Travail et logement externes

12 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de logement et travail externes.

## c) Libération conditionnelle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le SASPP est habilité à rendre les décisions de libération conditionnelle (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, il est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

> Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal	34
> Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	12
> Refus de libération conditionnelle	15
> Levée de la mesure accordée	11
> Levée de la mesure refusée	3
> Libération conditionnelle de la mesure accordée	5
> Libération conditionnelle de la mesure refusée	11
> Prolongation de la mesure	1
Total	92

—  
2009

## 2.2 Peines pécuniaires et amendes converties

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté (100.00 francs d'amende = 1 jour de peine privative de liberté; le montant du jour-amende de la peine pécuniaire est fixé par l'autorité pénale).

Nombre d'ordonnances de conversion d'amende (OCA) et peines pécuniaires impayées reçues ainsi que montant encaissé pour chaque autorité:

	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Office des Juges d'instruction	2 327	662 104.15
Préfectures	1 971	339 259.95
Autres cantons	117	7 153.05
Tribunaux	59	210.00

soit un total de 4 474 ordonnances de conversion d'amendes et peines pécuniaires impayées reçues et un montant total encaissé de 1 008 727.15 francs.

146 ordonnances de conversions d'amendes concernant 51 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 10 ordonnances de conversions d'amendes (aCP) concernant 4 personnes ont été transmises au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

D'autres chiffres concernant le traitement des OCA et peines pécuniaires (Office des Juges d'instruction, Préfectures de district, autres cantons et Tribunaux d'arrondissement):

> Nombre de mandats attribués à la gendarmerie:	3098
> Nombre de RIPOL effectués:	791
> Nombre de délégations transmises aux autres cantons:	1223
> Nombre d'arrangements de paiements accordés:	392
> Nombre de demandes de travail d'intérêt général accordées:	4

## 2.3 Travail d'intérêt général (ci-après TIG)

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le SASPP et le Service de probation sont chargés de faire appliquer les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relative au code pénal et au code pénal militaire ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2009, 425 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 48 condamnations de TIG prononcées par d'autres cantons à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans le canton de Fribourg.

451 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution; 120 courriers «droit d'être entendu» ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention et dans 31 cas une décision de révocation de TIG a dû être prononcée. En outre, 90 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

51 condamnations à un travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (non compris les amendes converties) ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

## 2.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil n'a traité aucun recours en grâce en 2009.

## 2.5 Casier judiciaire

En 2009, le Service de coordination du casier judiciaire a enregistré 4 770 jugements et délivré 3 304 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

## 3. Prisons

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le SASPP a repris les tâches de l'ancien Service des prisons. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la prison de Bulle a fermé ses portes provisoirement (2 personnes en semi-détention ont encore terminé leur peine en 2009). En 2009, la prison de Romont a été occupée pendant un mois. En 2009, l'ancien appartement de service de la Prison centrale a subi d'importants travaux afin d'accueillir les régimes de l'exécution facilitée cantonale et concordataire.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

- > les inculpés en détention avant jugement pour la durée de l'enquête;
- > les inculpés en détention avant jugement au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- > les personnes condamnées, jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines;

2009

- > les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- > les détenus aux arrêts;
- > les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées;
- > les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- > les personnes condamnées qui exécutent une peine, de plusieurs mois, sous le régime du travail externe (fin de longues peines);
- > les personnes condamnées qui exécutent une peine de six mois au maximum sous le régime ordinaire;
- > les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- > les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers;
- > les arrêts militaires.

### 3.1 Entrées en 2009

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	198	431
Hommes – Prison de Bulle	0	0
Hommes – Prison de Romont	4	1
Femmes – Prison centrale	19	33
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>465</b>

### 3.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention avant jugement					
- Prison centrale	1 817	1	7 248	172	9 238
- Prison de Romont	88	0	1	0	89
Détention des mineurs					
- Prison centrale	16	0	68	0	84
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
- Prison centrale	1 192	191	2 048	78	3 509
Exécution par journées séparées					
- Prison centrale	1	0	10	0	11
Exécution en semi-détention					
- Prison centrale	1 766	340	297	109	2 512
- Prison de Bulle	322	0	0	0	322

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Exécution en travail externe					
- Prison centrale	419	0	743	0	1 162
Mesures de contrainte	0	0	2 619	32	2 651
Arrêts militaire – Prison centrale	1	0	0	0	1
<b>Totaux</b>	<b>5 622</b>	<b>532</b>	<b>13 034</b>	<b>391</b>	<b>19 579</b>

### 3.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale, les repas sont préparés par un cuisinier professionnel secondé par deux détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2009 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

### 3.4 Locaux

Les locaux de la Prison centrale sont divisés en huit secteurs, soit: la détention avant jugement hommes 33 places

> la détention des mineurs	2 places
> l'exécution de peines pour hommes	11 places
> la détention des femmes	4 places
> l'exécution du travail externe	4 places
> l'exécution par journées séparées et la semi-détention	7 places
> l'exécution des mesures de contrainte	9 places
<b>Total des places à disposition</b>	<b>70 places</b>

Les locaux de la prison de Romont sont divisés en deux secteurs soit:

> la détention préventive hommes	5 places
> l'exécution de peines pour hommes	2 places
<b>Total des places à disposition</b>	<b>7 places</b>

### 3.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention avant jugement n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution des peines privatives de liberté peuvent être astreints au travail.

—  
2009

A la Prison centrale, une réorganisation interne a permis d'augmenter sensiblement les possibilités de travail proposées aux détenus (en 2009: 15495 heures), que ce soit à la cuisine, dans l'entretien et le nettoyage, en atelier ou à la suite de l'installation de la nouvelle buanderie.

### 3.6 Assistance des détenus

Le surveillant-chef ou l'un des deux surveillants-chef remplaçants se sont entretenus, dans les 48 heures, avec 471 nouveaux arrivants, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme ainsi que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers. Quant au chef de service, il est chaque jeudi après-midi à la disposition des personnes détenues qui en font la demande. L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, un/e psychiatre, une psychologue ainsi que par une infirmière. Au cours de l'année 2009, les médecins généralistes ont reçu 373 détenus et les spécialistes 188. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou des interventions.

Depuis le début 2007, le réseau fribourgeois de santé mentale a augmenté son intervention à la Prison centrale puisqu'il consulte deux demi-jours par semaine. D'autre part, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes.

Des aumôniers assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. D'autre part, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois après-midi par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Dans les prisons de district, les collaborateurs du Service de probation interviennent deux fois par mois ou sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis, les détenus en exécution de peines sous le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention avant jugement avec l'autorisation du juge d'instruction.

## VII. SERVICE DE PROBATION

*Chef: Philippe Pillonel*

### 1. Missions

Le Service de probation du canton de Fribourg agit en application des articles 93 à 96 du code pénal suisse. Son activité est régie sur le plan cantonal par l'ordonnance du 6 octobre 2008. Le secteur social assume le mandat de service social en prison préventive pour les personnes en détention avant jugement (DAJ). Il assure par ailleurs le suivi social et la surveillance des personnes en régime de travail externe ou placées sous mandat de probation. Le secteur des peines en milieu ouvert (PMO) garantit en application des articles 37 et suivants du code pénal et en vertu de l'ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG), la mise en œuvre, la gestion et la bonne exécution de l'ensemble de ces peines.

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Secteur administratif

Le secteur administratif a poursuivi, au bénéfice du secteur social et du secteur des peines en milieu ouvert, le développement du logiciel informatique. Il a géré administrativement 507 dossiers du secteur social et 780 du secteur des peines en milieu ouvert. Il est à relever que, pour la première année, le secteur administratif est en mesure de fournir en temps réel, l'ensemble des statistiques du service.

En ce qui concerne le soutien matériel durant l'année écoulée, le service a versé 93 200 francs. Le secours aux personnes en détention avant jugement est notamment accordé sous forme de montants en espèces et/ou de vêtements, de bons de transports ou de participation à diverses formations (permis de conduire, formation de cariste, etc.). Le montant destiné à des séances de psychothérapie atteint 21 723 francs. Le montant destiné aux prélèvements biologiques est passé de 10 202 francs en 2008 à 14 723 francs au 31 décembre 2009. L'augmentation traduit la forte progression des mandats de contrôle et de surveillance des règles de conduite.

Répartition des montants	Fr.
Soutien prisons préventives	11 264.15
Traitements psychothérapeutiques	21 723.35
Prélèvements biologiques	14 723.30

2009

Autres charges	446.85
Secours aux détenus	45 489.35
<b>Total charges</b>	<b>93 200.15</b>

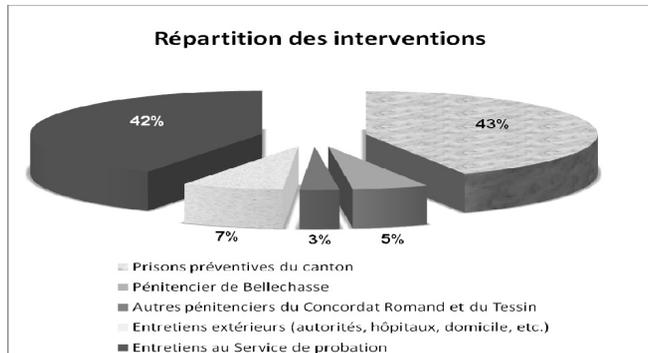
Le garde-meuble de Belfaux répond toujours à une nécessité et accueille les affaires personnelles de plus de 25 personnes se trouvant en détention. Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service de probation à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 87 %.

2.1.2 Secteur social

Pratiquant le principe d'assistance continue durant le parcours pénal, les agents de probation interviennent et rencontrent les personnes tout au long du processus pénal. Il faut rappeler à ce propos que le code pénal prévoit un nouveau concept de surveillance pour la probation. Le «Commentaire romand» du nouveau droit des sanctions précise avec pertinence que «surveiller n'est pas enquêter», «surveiller, c'est évaluer, constater et informer». Cette citation prend tout son sens si l'on sait que le service intervient au profit de personnes en milieu ouvert et que plus de la moitié des mandats est confiée au Service de probation par les tribunaux pénaux dans le cadre de condamnations avec sursis ou sursis partiels accompagnés de règles de conduite. Le service établit régulièrement des bilans de suivi et des rapports destinés aux instances judiciaires ou aux autorités administratives (Office des juges d'instruction, Tribunaux pénaux d'arrondissement, Tribunal cantonal, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Justice de paix, etc.) afin de leur permettre de prononcer des jugements ou de prendre des décisions.

Dossiers avec et sans mandat	2008	2009
Assistance de probation	251	215
Détention avant jugement	182	189
Exécution anticipée de peine et de mesure	51	46
Exécution d'une mesure	35	46
Exécution d'une peine	155	123
Mesures de contrainte	9	9
Travail externe et travail et logement externes	48	45
<b>Nombre de dossiers suivis</b>	<b>731</b>	<b>673</b>

Les personnes en régime de travail externe constituent une part importante des suivis. Le schéma ci-dessous illustre la répartition des interventions dans les divers sites. On peut observer que les principaux domaines d'activités sont les interventions en prison préventive au bénéfice des personnes en régime de détention avant jugement (DAJ) et les suivis et la surveillance des personnes «hors murs» placées sous mandat d'assistance de probation au sens de l'art. 93 CP. Ces deux activités représentent à elles seules 85% des interventions, sur un total de plus de 2100 entretiens.



Le tableau ci-dessous exprime la répartition des mandats de suivi et de surveillance des personnes «hors murs».

Répartition des mandats officiels	2008	terminés	nouveaux	2009
Art. 44.2 CP Sursis et sursis partiel avec ou sans assistance de probation et/ou règles de conduite	80	21	21	80
art. 63.2 CP Traitement ambulatoire avec ou sans assistance de probation et/ou règles de conduite	17	10	2	9
art. 87.2 CP Libération conditionnelle avec assistance de probation et/ou règles de conduite	53	35	21	39
Art. 113.1 CPP Mise en liberté et mandat de suivi	19	11	8	16
Art. 77a CP Travail externe - travail et logement externes	11	33	34	12

Une forte progression des mandats relatifs à la surveillance des règles de conduite (art. 94 CP), a été enregistrée notamment en ce qui concerne les prélèvements biologiques. Dans le courant de l'année, 347 tests ont été organisés pour 44 personnes. La progression du nombre de tests est de 380 % sur deux ans, soit depuis l'entrée en vigueur de la convention passée avec un laboratoire spécialisé en 2007. Les collaborateurs du service ont organisé 10 visites d'enfants dans les établissements de détention et les visiteurs bénévoles des détenus ont rencontré 26 personnes en détention au cours de 104 entretiens. Il faut relever à cet égard la forte diminution de l'activité de ce groupe qui se trouve de moins en moins sollicité. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette baisse d'activité et une réflexion doit être menée, conjointement avec les Etablissements de Bellechasse, afin de redéfinir les champs d'activités possibles et de tenter de diversifier les engagements dans lesquels le groupe de visiteurs bénévoles des détenus pourrait être appelé à s'investir.

2.1.3 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

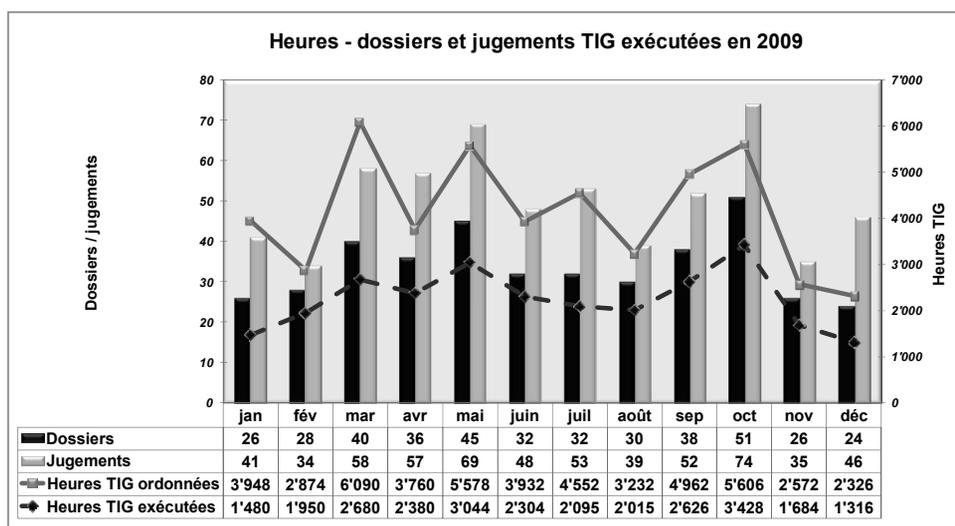
Le Travail d'Intérêt Général (TIG) est une peine principale autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt

2009

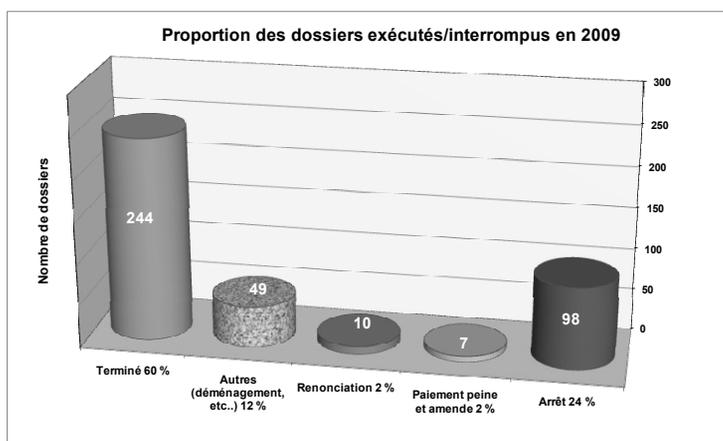
général de 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide (ci-après le bénéficiaire).

Statuts	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
en attente	257	214	241	233	229	222	192	199	197	187	189	184
en cours de traitement	170	198	188	186	190	187	220	207	192	185	168	171
avertissement	1	5	5	11	7	14	8	10	16	10	17	14
début différé	2	2	2	2	1	2	4	4	4	3	3	2
suspendu	24	24	17	16	14	15	19	15	14	16	14	12
Total	454	443	453	448	441	440	443	435	423	401	391	383

Sur le nombre de 383 dossiers ouverts au 31 décembre 2009, 171 dossiers étaient en cours de traitement et 184 en attente. Idéalement, le secteur des peines en milieu ouvert devrait pouvoir traiter les dossiers en flux tendu, ce qui n'est toutefois pas le cas, le délai d'attente dans la prise en charge des dossiers variant de 6 à 9 mois selon les districts. Pour la première fois, le nombre de dossiers terminés (408) a été supérieur au nombre de dossiers entrants (336). En 2009, 27 000 heures de travail d'intérêt général ont été réalisées, soit l'équivalent de 6750 journées de détention.



La tendance observée, durant les deux dernières années, relative à l'évolution du profil des personnes concernées par une condamnation à un travail d'intérêt général se confirme, voire s'accroît. Dans une proportion croissante, les personnes suivies présentent des problèmes psychiques, des problématiques d'addiction ou des difficultés sociales, nécessitant une approche et un accompagnement toujours plus soutenu. Ces situations obligent le secteur à devoir interrompre près d'un quart des programmes de TIG.



—  
2009

Ce constat a conduit le service à mener une réflexion quant à l'opportunité de développer un partenariat avec une structure à même d'offrir des conditions d'accueil pour ce type de population et à conclure une convention de collaboration avec une association de la place. Durant l'année 2009, les collaborateurs du secteur ont, une fois encore, étendu le réseau des bénéficiaires pour atteindre plus de 150 lieux de placement dans le canton. Ce réseau est composé d'établissements médico-sociaux, de communes, de services de l'administration cantonale, d'associations d'aide aux personnes handicapées, etc.

**3. Événements particuliers**

**3.1 Déménagement du service**

Le Service de probation occupe de nouveaux locaux depuis avril 2009. Le déménagement s'est fait dans les temps et selon le programme établi, sans interruption des prestations.

**3.2 Formation du personnel à la gestion de la violence**

Durant l'année 2009 l'ensemble du personnel du service a achevé les formations proposées dans le domaine de la gestion de la violence. Cette situation ne met pas le service à l'abri d'événements violents mais est de nature à contribuer au renforcement des mesures de sécurité destinées au personnel de l'Etat en application des dispositions adoptées en 2004 par le Conseil d'Etat.

**3.3 Dossier itinérant**

En collaboration avec les Etablissements de Bellechasse et le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, le dossier itinérant a vu le jour. Il s'agit d'un dossier regroupant les documents qui accompagnent la personne durant son parcours pénal. Le dossier itinérant est destiné à améliorer la fluidité et la transmission des informations entre les partenaires institutionnels.

**3.4 Gestion des situations orientée sur l'évaluation et l'analyse du risque**

Cette réflexion et cette approche occupent une grande part des réflexions liées aux pratiques professionnelles. Les agents de probation du secteur social ont suivi, en collaboration avec le Service de probation bernois, un premier cours d'introduction présentant le système utilisé dans le canton de Zürich.

**VIII. SERVICE DE LA JUSTICE**

*Cheffe : Maryline Boson Sulmoni*

**1. Missions**

Le Service de la justice assure les relations administratives avec les organes judiciaires ainsi qu'avec l'Office des faillites et les offices des poursuites. Il collabore à la gestion de ces organes, notamment en ce qui concerne le personnel, le budget et les comptes ainsi que la logistique.

Le Service concourt en outre à l'application des législations sur le barreau, le notariat, l'assistance judiciaire et l'entraide judiciaire. Il accomplit les tâches qui incombent à l'administration dans les domaines de l'organisation et de la procédure judiciaire, du droit privé, du droit pénal et de l'exécution forcée.

**2. Activités**

**2.1 Barreau**

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à Mmes Véronique Aeby, Sandrine Chatelain, Sarah Devaud, Nadine Durot, Sibylle Furlenmeier, Céline Gaillard Zinaoui, Joëlle Küng, Regula Kurzbein, Mélanie Maillard, Catherine Morf, Nathanaëlle Petrig, Réjane Plancherel, Sandra Pochon, Michaela Pulfer, Catherine Python, Sophie Roud, Diana Tettü, Séverine Zehnder et Lucie Zufferey et MM. Laurent Bosson, Benoît Chassot, Simon Chatagny, Stève Kalbermatten, Blaise-Emmanuel Praz, Cédric Remund, Thomas Stulz et Grégoire Ventura.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes :

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	14
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	3
Plaintes et dénonciations	11
Levée du secret professionnel	--
Autorisations de stage d'avocat	34
Réductions de la durée du stage d'avocat	8
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	--

—  
2009

Etaient inscrits au 31 décembre 2009:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	157
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	2
Avocats stagiaires	107

## 2.2 Notariat

Au 31 décembre 2009, il y avait 42 notaires en exercice, dont 2 n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

## 2.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, le Service de la justice a reçu 1199 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	-	17	-	9	26
Tribunal de la Sarine	10	386	5	62	463
Tribunal de la Singine	3	72	8	9	92
Tribunal de la Gruyère	5	157	2	21	185
Tribunal du Lac	3	48	2	22	75
Tribunal de la Glâne	1	61	3	15	80
Tribunal de la Broye	3	72	6	28	109
Tribunal de la Veveyse	3	33	-	6	42
Justices de paix	-	127	-	-	127
<b>Totaux</b>	<b>28</b>	<b>973</b>	<b>26</b>	<b>172</b>	<b>1 199</b>

\* remb. = remboursement

698 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2009 pour un montant de 1 813 143 fr. (1 937 875 fr. en 2008 pour 814 listes de frais), résultant des causes suivantes:

	Fr.
Actions en divorce	1 003 200
Actions en séparation de corps	567 686
Actions en paternité ou en désaveu	43 090
Affaires tutélaires	72 534
Affaires du droit des obligations	52 980
Divers	73 653
<b>Total</b>	<b>1 813 143</b>

A teneur de l'art. 3 LAJ, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2009 un montant de 320 159 francs a été récupéré à ce titre.

## 2.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, le Service de la justice a reçu 414 arrêts relatifs à l'assistance judiciaire dont 42 rejets, 354 arrêts concernent la défense d'office au prévenu et 60 arrêts concernent la défense d'office au lésé.

254 listes de frais d'avocat ont été payées en 2009 pour un montant de 1 497 456 fr.

## 2.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, le Service de la justice a reçu 111 avis d'assistance judiciaire dont 20 rejets.

66 listes de frais d'avocat ont été payées en 2009 pour un montant de 85 734 fr.

## 2.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2009, il a traité 7 demandes provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers et 22 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

—  
2009**2.7 Bureau de la médiation pénale pour les mineurs**

Statistiques (2008) 2009

**2.7.1 Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation):**

(84) 92

concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause) : (145) 149

53 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause

24 affaires concernaient deux mineurs mis en cause

15 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus

**2.7.2 Répartition selon le sexe**

Garçons (120) 128

Filles (25) 21

**2.7.3 Répartition selon la langue**

Français (118) 124

Allemand (27) 25

**2.7.4 Provenance**

Fribourg-Ville (21) 23

Sarine campagne (23) 28

Gruyère (38) 37

Broye (20) 20

Glâne (14) 12

Veveyse (4) 3

Singine (15) 12

Lac (9) 13

Autre canton (1) 1

**2.7.5 Résultats du traitement des affaires**

Processus ayant conduit à un accord de médiation (66) 56

Processus de médiation n'ayant pas abouti (20) 14

Processus en cours au 31 décembre 2009 (26) 40

**IX. SERVICE DE LA SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE***Cheffe: Sylvie Pétremand-Besancenet***1. Mission**

Le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) surveille les fondations dites classiques (art. 84 CC) ainsi que les institutions de prévoyance (art. 61 ss LPP).

De façon générale, il pourvoit à ce que leurs biens soient employés conformément à leur destination. Il s'assure que les institutions placées sous sa surveillance se conforment aux prescriptions légales.

**2. Activités****2.1 Fondations classiques**

Sont considérées comme fondations classiques toutes les fondations n'ayant pas la prévoyance professionnelle pour but et n'étant pas des fondations de famille ou des fondations ecclésiastiques.

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports de gestion et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution et la radiation de fondations.

Le Service a rendu 6 décisions relatives à la modification de statuts de fondations classiques pour les adapter à leur situation actuelle.

En 2009, 7 fondations ont été nouvellement assujetties et 5 fondations ont été radiées.

Au 31 décembre 2009, 276 fondations classiques étaient placées sous la surveillance du Service. Les fondations classiques actives représentent une valeur totale au bilan de l'ordre de 889 millions de francs à cette date.

—  
2009

Au printemps 2009, un expert externe a été mandaté pour effectuer une analyse sur la surveillance des fondations classiques dans le canton de Fribourg. Il a rendu son rapport final en date du 27 août 2009. En résumé, il constate que les dossiers des fondations classiques sont bien tenus et qu'il n'y a pas de retard dans la réception des documents annuels. En revanche, un retard considérable existe dans le contrôle desdits documents, de sorte que le Service ne peut plus remplir à satisfaction sa mission de surveillance. Suite à ce rapport, la DSJ a pris des premières mesures afin de pallier les lacunes constatées, notamment par l'engagement temporaire d'une personne titulaire d'un brevet fédéral de comptable.

## 2.2 Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance protègent leurs membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Si elles participent à la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP, elles doivent être enregistrées dans le Registre cantonal de la prévoyance professionnelle, tenu par le Service. Les institutions et fondations de prévoyance non enregistrées (fondations complémentaires, fondations patronales, fonds de secours) sont également surveillées par le Service.

Dans le cadre de la surveillance, le Service vérifie la conformité des dispositions réglementaires avec les prescriptions légales, il exige des institutions et fondations de prévoyance un rapport annuel, il prend connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, il prend les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées et il connaît des contestations relatives aux droits d'information de l'assuré.

En ce qui concerne les fondations et institutions de prévoyance actives, le Service a principalement rendu des décisions relatives à des modifications de statuts et analysé leurs documents financiers.

Le suivi des liquidations totales, souvent complexes, d'institutions et de fondations de prévoyance a continué d'occuper considérablement le Service. Celui-ci a notamment rendu 13 décisions relatives à la liquidation de fondations et institutions de prévoyance, ainsi que 18 décisions de radiation.

Des mesures de surveillance ont dû être prises dans plusieurs dossiers de fondations et institutions de prévoyance actives et en liquidation en vue de sauvegarder les intérêts des assurés.

Au 31 décembre 2009, le Service assurait la surveillance de 113 fondations et institutions de prévoyance au total. Les institutions de prévoyance actives représentent une valeur totale au bilan de l'ordre de 4,9 milliards de francs, dont 2,7 milliards environ pour les institutions de droit public.

Les conséquences de la crise financière se sont répercutées sur le degré de couverture des institutions de prévoyance. Ainsi, 27 institutions de prévoyance se trouvaient en situation de découvert au 31 décembre 2008. Ces institutions ont fait l'objet d'un suivi étroit et régulier de la part du Service durant l'année 2009.

Le projet de réforme structurelle de la prévoyance professionnelle actuellement en discussion aux Chambres fédérales, qui a notamment comme objet un renforcement de la surveillance par la cantonalisation ou la régionalisation de la surveillance directe, ne devrait pas rester sans conséquence pour le Service. Dans ce contexte, des rapprochements ou des collaborations intercantionales pourraient entrer en considération.

## X. SERVICE DE LÉGISLATION

*Chef: Denis Loertscher*

### 1. Mission

La mission du SLeg consiste à veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, à favoriser l'accès du public et de l'administration à cette législation dans son état le plus récent, à préparer les textes relevant de la législation générale et à jouer un rôle de service juridique à l'intention du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. En outre, le SLeg gère le Recueil systématique (RSF) et la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF).

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

##### 2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.

Il a examiné une quarantaine de projets législatifs et fait part de ses observations à la Direction concernée. On peut citer en particulier les projets de lois ou de règlements sur les sports, sur l'organisation de la justice, sur le registre des habitants, sur l'exercice de la prostitution, sur la vidéosurveillance, sur les fusions de communes, sur la promotion économique, sur les allocations de maternité et sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Le SLeg a été représenté au sein de plusieurs comités ou groupes de travail.

—  
2009

Il a fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

Enfin, il a élaboré divers projets législatifs sur mandat de la Direction concernée (cf. ci-dessous pt 2.2.3).

### 2.1.2 Diffusion de la législation

Le SLeg a procédé aux mises à jour nos 41 et 42 du RSF (resp. 110 et 67 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet 2009. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2009 de ce Recueil. Il a assuré en outre la mise à jour hebdomadaire d'un complément actualisé des Tables des matières semestrielles du RSF.

Il a procédé à 12 mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. A la fin de l'année, la BDLF était à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et offrait en outre un historique à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1996. La version française de la BDLF a été publiée à quatre reprises sur un DVD édité par la Chancellerie genevoise, qui comporte notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins.

Le SLeg a contrôlé la réédition de 4 livrets d'actes législatifs mis à jour.

Le SLeg gère des sites électroniques sur Intranet et sur Internet, qui offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises. Les sites Internet ont reçu près de 700 visites par jour ouvrable.

### 2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Outre le projet de loi sur l'information et l'accès aux documents (cf. ci-dessous pt 2.2.2), le SLeg a poursuivi les travaux en vue d'une révision générale de la loi d'application du Code civil suisse. Il a notamment organisé une consultation auprès des Directions du Conseil d'Etat et réalisé diverses études préparatoires.

### 2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi plusieurs rapports et avis de droit, à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. Il a également préparé les projets de réponses à plusieurs consultations fédérales.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Il a assuré la traduction en allemand des projets qu'il a élaborés.

Il est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence (RFJ). Il apporte son soutien techni-

que à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il met également à disposition sur son site Internet divers documents concernant la Revue, notamment des répertoires pluriannuels actualisés régulièrement.

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, le chef du SLeg a animé un séminaire d'introduction générale au droit, et le chef adjoint a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur la notion d'Etat et les trois Pouvoirs.

Le chef du SLeg continue à participer régulièrement, à titre d'invité, aux séances de la Conférence des secrétaires généraux.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte.

Plusieurs membres du SLeg ont participé à des colloques ou cours de formation.

Enfin, le chef adjoint du SLeg a rédigé pour la RFJ un article intitulé «L'abolition de la torture et de la peine de mort dans le canton de Fribourg - Chronique législative d'une histoire mouvementée».

## 2.2 Evénements particuliers

### 2.2.1 Mise en œuvre générale de la nouvelle Constitution

Le SLeg est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Son chef et un collaborateur engagé à cet effet sont membres du Comité de pilotage. Ils assurent la direction de projet et le secrétariat de ce comité. A ce titre, ils préparent les dossiers et en assurent le suivi, servent d'intermédiaires entre le Comité de pilotage et les Directions, gèrent un site Internet et un site Intranet et contrôlent la gestion du budget.

Une adaptation de la planification des travaux de mise en œuvre a été effectuée au printemps. Elle a été aussi l'occasion de dresser l'état de réalisation des projets.

En raison du retard pris par certains projets, l'organisation mise en place pour assurer la mise en œuvre de la Constitution a été prolongée par le Conseil d'Etat jusqu'à la fin de l'année 2011.

### 2.2.2 Projets de mise en œuvre de la Constitution

Le SLeg a accompagné le projet de loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf) durant la phase parlementaire, qui a abouti à

—  
2009

la loi du 9 septembre 2009. Il a réalisé une étude sur la mise en œuvre de la LInf et collaboré aux mesures d'information sur celle-ci.

### 2.2.3 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg a été associé à différents titres aux travaux d'élaboration de la loi sur la justice, qui réglera l'organisation judiciaire et l'application des nouveaux codes suisses de procédure civile et pénale. Il a ainsi été représenté au sein de la commission d'experts, a établi la synthèse des résultats de la consultation et a participé à la mise au point du projet définitif et du message. Il a par ailleurs mené les travaux d'adaptation de toute la législation cantonale à la nouvelle loi.

Il a participé aux travaux de la commission parlementaire qui ont abouti à la loi du 11 septembre 2009 concernant les conventions intercantionales (LConv), notamment par la rédaction du projet de loi et de son commentaire.

Il a élaboré le projet de loi sur l'exercice de la prostitution. Il a établi l'avant-projet et le rapport soumis en consultation, établi la synthèse des résultats de celle-ci et rédigé le projet définitif et le message. Il a accompagné le projet devant la commission parlementaire. Par ailleurs, il a élaboré le rapport annuel sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Après avoir établi la synthèse de la consultation, il a participé à l'élaboration du projet de loi sur le contrôle des habitants, qui a abouti à la nouvelle du 16 novembre 2009.

Il a participé à l'édiction des Directives du 27 avril 2009 sur la sécurité des données de police.

Il a poursuivi les travaux d'élaboration d'une loi sur la protection de la nature et du paysage. En collaboration avec le Bureau chargé de cette protection, il a mis au point les textes du projet de loi et du rapport explicatif destinés à partir en consultation au début 2010.

### 2.2.4 Gestion par prestations (GpP)

Le chef du SLeg a été fortement impliqué dans l'étude préalable visant à soumettre le SLeg, en qualité de service central, à la gestion par prestations. La décision du Conseil d'Etat est prévue pour 2010.

### 2.2.5 Planification des projets législatifs 2007–2011

Le SLeg a mis à jour, en collaboration avec les Directions, les fiches de planification des quelque 75 projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental de la législature 2007–2011 ou ajoutés par la suite. Il a dressé l'état de réalisation de ces projets à fin 2008 en vue du rapport annuel d'activité du Conseil d'Etat.

## XI. OFFICE DE LA CIRCULATION ET DE LA NAVIGATION

*Directeur: Marc Rossier*

### 1. Missions

—  
L'Office de la circulation et de la navigation (OCN) est en charge de l'admission des conducteurs et des véhicules à la circulation routière. On dénombre près de 210'000 conducteurs, ainsi qu'un nombre équivalent de véhicules. Le domaine de la navigation (admission des conducteurs et des bateaux) fait également partie de ses attributions. L'OCN exécute la perception des impôts sur les véhicules et les bateaux pour le compte du canton de Fribourg. L'OCN instruit les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives.

Ancien service cantonal connu sous le nom de «Bureau des automobiles», l'OCN a changé de forme juridique en 1997 pour devenir un établissement autonome de droit public. Il réalise un chiffre d'affaires de 18 millions et compte 80 collaboratrices et collaborateurs. Le siège principal est à Fribourg; deux succursales sont implantées à Bulle et Domdidier.

### 2. Activités

—  
L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, Case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur [www.ocn.ch](http://www.ocn.ch).

## XII. ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCES DES BÂTIMENTS

*Directeur: Pierre Ecoffey*

### 1. Missions

—  
L'Établissement cantonal des assurances (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, près de 111 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 71,2 milliard de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investisse-

—  
2009

ment annuel de plus de 12 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2009, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de plus de 130 millions de francs, en particulier suite à l'orage de grêle dévastateur du 23 juillet 2009.

## 2. Activités

—  
L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur [www.ecab.ch](http://www.ecab.ch).

## XIII. ETABLISSEMENTS DE BELLECHASSE

*Directeur: Philippe Tharin*

### 1. Missions

—  
Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 159 places.

### 2. Activités

—  
L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

## XIV. AUTORITÉ CANTONALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES

*Président de la commission: Johannes Froelicher*

*Préposée: Dominique Nouveau Stoffel*

### 1. Missions

—  
La loi fribourgeoise sur la protection des données (LPrD) vise à protéger les droits fondamentaux des administrés lorsque des organes publics du canton traitent des données à leur sujet. L'Autorité cantonale de surveillance contrôle l'application de cette loi, conseille les organes publics et renseigne les personnes concernées sur leurs droits.

### 2. Rapport particulier

—  
L'activité de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données, Place Notre-Dame 8, Case postale, 1701 Fribourg. Tél. 026/305 50 08. Email: [secretariatprd@fr.ch](mailto:secretariatprd@fr.ch).

—  
2009

## XV. ETAT DU PERSONNEL

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2009 EPT	Compte 2008 EPT	Ecart EPT
<b>SECURITE ET JUSTICE</b>		<b>797.96</b>	<b>776.97</b>	<b>20.99</b>
ADMINISTRATION CENTRALE		696.28	677.35	18.93
300 / JPMS	Secrétariat général	7.93	7.19	0.74
3301 / SPRD	Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données	1.59	1.22	0.37
3302 / SFPP	Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle	2.64	2.45	0.19
3303 / OLEG	Service de législation	5.57	5.83	-0.26
3305 / JUST	Service de la Justice	4.72	4.72	
3315 / MIPU	Ministère public	8.60	8.45	0.15
3330 / POCO	Service de la police du commerce	3.50	3.41	0.09
3335 / PETR	Service de la population et des migrants	34.61	33.76	0.85
3345 / POLI	Police cantonale	561.83	546.68	15.15
3355 / SPEN	Service de l'application des sanctions pénales	28.92	27.37	1.55
3370 / PATR	Service de probation	6.89	5.73	1.16
3375 / MILI	Service des affaires militaires et de la protection de la population	13.38	12.94	0.44
3385 / PROT	Protection civile	16.10	17.60	-1.50
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		101.68	99.62	2.06
3365 / EBEL	Etablissements pénitentiaires de Bellechasse	99.70	97.62	2.08
3382 / LACN	Camp du Lac Noir	1.98	2.00	-0.02



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF**  
**Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD**

[WWW.FR.CH/DIAF](http://WWW.FR.CH/DIAF)

# Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

—  
2009

<b>I. DIRECTION ET SECRETARIAT GENERAL</b>	<b>1</b>	<b>IX. INSTITUT AGRICOLE DE L'ETAT DE FRIBOURG (IAG)</b>	<b>50</b>
1. Missions.....	1	1. Missions.....	50
2. Activités.....	1	2. Activités.....	50
3. Relations extérieures.....	5		
4. Affaires contentieuses.....	6	<b>X. ETABLISSEMENT D'ASSURANCE DES ANIMAUX DE RENTE (SANIMA)</b>	<b>52</b>
5. Législation.....	7	3. Missions.....	52
		4. Activités.....	52
<b>II. SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DES NATURALISATIONS (SECiN)</b>	<b>8</b>		
1. Mission.....	8	<b>XI. ETAT DU PERSONNEL</b>	<b>53</b>
2. Activités.....	8		
<b>III. SERVICE DES COMMUNES (SCom)</b>	<b>10</b>		
1. Missions.....	10		
2. Activités.....	10		
<b>IV. SERVICE DE L'AGRICULTURE (SAgri)</b>	<b>12</b>		
1. Missions.....	12		
2. Activités.....	13		
<b>V. SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES (SAAV)</b>	<b>20</b>		
1. Mission.....	20		
2. Activités.....	20		
<b>VI. SERVICE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE (SFF)</b>	<b>31</b>		
1. Missions.....	31		
2. Forêts.....	31		
3. Chasse, faune et pêche.....	36		
<b>VII. PRÉFECTURES</b>	<b>39</b>		
1. Missions.....	39		
2. Activités.....	39		
<b>VIII. BUREAU DE L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME ET DE LA FAMILLE (BEF)</b>	<b>49</b>		
1. Missions.....	49		
2. Activités.....	49		

—  
2009**I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL<sup>1</sup>***Conseiller d'Etat, Directeur: Pascal Corminbœuf  
Secrétaire général: Claude Yerly***1. Missions**

Dans le cadre de ses fonctions générales définies à l'article 45 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) déploie ses activités dans les domaines des institutions (Constitution, rapport Eglises–Etat, langues, préfectures, communes, état civil, naturalisations, égalité hommes–femmes), de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, des affaires vétérinaires, de l'assurance des animaux de rente, ainsi que des forêts et de la faune. Elle a ainsi dirigé, accompagné et contrôlé les activités des cinq unités administratives qui lui sont subordonnées, à savoir:

- > le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)
- > le Service des communes (SCom)
- > le Service de l'agriculture (SAgri)
- > le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)
- > le Service des forêts et de la faune (SFF)

ainsi que les entités suivantes qui lui sont rattachées administrativement, soit

- > l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (IAG)
- > les Préfectures
- > le Bureau et la Commission et l'égalité hommes–femmes et de la famille (BEF)
- > l'Autorité foncière cantonale (AFC)
- > l'Administration des vignobles de l'Etat (AVE)
- > l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

**2. Activités****2.1 Activités courantes****2.1.1 Tâches décisionnelles et d'appui**

De par la législation qu'elle est chargée d'appliquer, la DIAF a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière dans la promotion du bois et de la construction ainsi que de la surveillance de la faune et de la flore.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaborant à la prise des décisions et à la réalisation des différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et examiner, à l'intention du Conseiller d'Etat-Directeur, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

**2.2 Activités particulières****2.2.1 Mise en œuvre de la Constitution**

Le Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la Constitution, présidé par le Conseiller d'Etat Directeur de la DIAF, a suivi, comme les années précédentes, l'évolution de l'adaptation de la législation ; il poursuivra son activité jusqu'à la fin de l'année 2011 au plus tard, conformément à la décision du 23 mars 2009 du Conseil d'Etat, qui a estimé nécessaire de maintenir les mesures d'organisation mises en place en 2005. L'année 2009 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil de la loi concernant une révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes, de la loi sur l'information et l'accès aux documents, de la loi concernant les conventions intercantionales, ainsi que de la loi sur la péréquation financière intercommunale, qui est soumise au référendum financier obligatoire et fera l'objet d'une votation populaire le 7 mars 2010. Le Conseil d'Etat a en outre transmis au Grand Conseil, en décembre 2009, un projet de loi sur la justice et a autorisé durant l'exercice la mise en consultation d'un avant-projet de loi relative à l'encouragement aux fusions de communes et d'un avant-projet de loi sur la protection de la nature et du paysage. A fin 2009, sur les 76 projets retenus dans la planification définitive des travaux de mise en œuvre de la Constitution, 49 étaient liquidés, soit 64%.

<sup>1</sup> Les chiffres () sont ceux du rapport d'activité 2008

—  
2009

### 2.2.2 Politique familiale globale

Parmi les activités du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), il y a lieu de relever en particulier la poursuite des travaux en vue du renforcement de l'information par le biais des réseaux informatiques. Le BEF a également participé aux séances du Comité de pilotage et du groupe de travail «Accueil de la prime enfance». A signaler en particulier la diffusion d'un «Portrait de famille fribourgeois – Esquisse, statistiques.».

Enfin, dans le cadre de mise en œuvre des démarches et réorganisations fonctionnelles à l'Etat de Fribourg, le Conseil d'Etat a décidé de transférer le BEF à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), afin de mieux utiliser les synergies avec les services de cette Direction, dont le domaine de la famille relève de ses attributions générales.

### 2.2.3 Structures territoriales et cercles électoraux

L'organisation de projet y relative, placée sous la responsabilité de la Direction, a poursuivi ses travaux, conformément au mandat qui lui a été donné par le Conseil d'Etat.

Pour la deuxième phase d'étude, il s'agissait pour le Comité de projet d'examiner la faisabilité de la création de trois districts, la révision de la loi sur les préfets, singulièrement sous l'angle de leurs attributions, et la redéfinition des cercles électoraux. Le Comité de projet a ainsi tenu cinq séances. Il a déposé un rapport à l'intention du Comité de pilotage. Ce dernier a transmis sa détermination au Conseil d'Etat.

### 2.2.4 Etat civil et naturalisations

La reprise des données de l'Etat civil sous forme informatique dans la banque de données «Infostar» a été poursuivie, sans toutefois que ce processus ait pu aboutir.

Il est envisagé que le système informatique «Infostar», développé et financé par les cantons, selon les discussions en cours, soit repris par la Confédération.

Les travaux de numérisation des registres ont été initiés, de manière à pouvoir disposer des données générales de l'Etat civil sur un support informatique.

Enfin, en ce qui concerne les naturalisations, les premières séances de réception des nouveaux citoyens ont été organisées, conformément à la loi du 16 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois.

### 2.2.5 Communes

La loi sur la péréquation financière intercommunale a été adoptée par le Grand Conseil lors de sa session de novem-

bre. Elle sera soumise en votation populaire au mois de mars 2010.

En vue de relancer une nouvelle étape dans le regroupement des communes, un avant-projet de loi a été élaboré et a fait l'objet d'une procédure de consultation. Les réponses parvenues ont fait l'objet d'un rapport de synthèse. Le réexamen de l'avant-projet à la lumière des remarques et des nouvelles propositions qui ont été faites, en particulier par l'Association des communes fribourgeoises, est en cours.

### 2.2.6 Agriculture

Le rapport quadriennal établi en 2008 conformément à la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture a été soumis au Grand Conseil qui en a pris acte. Le rapport sur l'agriculture et l'environnement, établi en collaboration avec la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), a été publié. Cette étude importante fait le point sur les mesures entreprises et en cours d'exécution. Elle renforce aussi les objectifs dans les différents domaines concernés et les mesures y relatives à mettre en œuvre.

### 2.2.7 Sécurité alimentaire et affaires vétérinaires

La mise en œuvre de la loi du 13 juin 2007 sur la sécurité alimentaire, qui prévoit notamment le regroupement du Service des affaires vétérinaires et du Laboratoire cantonal, se poursuit. Un organigramme du nouveau service avec une répartition des postes de travail par section a pu être établi.

### 2.2.8 Forêts et faune

La mise en place des corporations de triage est en l'état terminée. Une appréciation générale a démontré que cette organisation présente des résultats satisfaisants tant sur la gestion des forêts que sous l'angle économique ainsi que de la réalisation des mesures d'intérêt public. Néanmoins, l'exécution des conventions-programmes, la restriction des soutiens financiers de la Confédération, le renforcement de collaborations dans l'exécution des tâches, les adaptations des objectifs de la politique forestière sont autant d'éléments qui justifient une réflexion sur l'opportunité d'adoption des statuts de l'organisation forestière. Une telle étude a ainsi été initiée.

### 2.2.9 Analyse APE

A l'exception du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), tous les services ont achevé l'analyse de leurs prestations et les premières propositions, selon le catalogue arrêté par le Conseil d'Etat, ont été mises en œuvre.

Pour le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), l'analyse des prestations est en cours dans le cadre du

—  
2009

regroupement du Services des affaires vétérinaires et du Laboratoire cantonal.

#### 2.2.10 Décharge de la Pila

La Direction, avec l'appui du Service des forêts et de la faune, a été largement impliquée dans les travaux en vue de l'assainissement de cette décharge et de la dépollution de la Sarine, en particulier sous l'angle de la gestion piscicole avec le prononcé de l'interdiction de pêche dans la partie de la Sarine touchée.

La décharge de la Pila a fait objet de plusieurs mesures d'investigations durant l'année 2009, à savoir: une étude géostatistique, une modélisation hydrogéologique et des flux de polluants, ainsi qu'une évaluation des mesures préliminaires à l'assainissement, en particulier dans le secteur 3 de la décharge. Elle a également été l'objet d'une campagne de surveillance. Les eaux, sédiments et poissons de la Sarine (secteur Invua), du lac de Pérolles et du lac de Schiffenen ont continué à être l'objet de mesures d'investigation.

Sur le plan des travaux de génie civil sur le site, il y a lieu de noter l'exécution de certaines mesures urgentes d'assainissement, consistant en la création de parois et en l'excavation de matériaux dans les endroits les plus sensibles.

Enfin, la structure de projet a été adaptée, et des discussions sont actuellement en cours avec les gens du voyage basés à Châtillon, dans le but d'assurer leur prochain déplacement.

### 2.3 Droits politiques

Sur proposition de la DIAF, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2009.

#### 2.3.1 Votations cantonales

- Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 8 février 2009 portant sur les objets suivants :
  - + Initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous»;
  - + Contribution financière de l'Etat en faveur des communes, en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine.
- Arrêté du 30 juin 2009 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 27 septembre 2009 portant sur la loi du 9 octobre 2008 modifiant la loi sur l'exercice du commerce.

#### 2.3.2 Votations fédérales

- Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 8 février 2009 portant sur l'objet suivant :
  - + Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie.
- Arrêté du 31 mars 2009 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 17 mai 2009 portant sur les objets suivants :
  - + Article constitutionnel du 3 octobre 2008 «Pour la prise en compte des médecines complémentaires»;
  - + Arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen).
- Arrêté du 30 juin 2009 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 27 septembre 2009 portant sur les objets suivants:
  - + Arrêté fédéral du 13 juin 2008 relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA, modifié par l'arrêté fédéral du 12 juin 2009 portant modification de cet arrêté;
  - + Arrêté fédéral du 19 décembre 2008 portant suppression de l'initiative populaire générale.

- Arrêté du 22 septembre 2009 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg, en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 29 novembre 2009 portant sur les objets suivants:
  - + Arrêté fédéral du 3 octobre 2008 sur la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien;
  - + Initiative populaire du 21 septembre 2007 «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre»;
  - + Initiative populaire du 8 juillet 2008 «Contre la construction de minarets».

Les résultats de ces votations figurent dans la partie réservée à l'activité de la Chancellerie d'Etat.

### 2.4 Entités rattachées au Secrétariat général

#### 2.4.1 Conseil des jeunes

- Mandat

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, le Conseil des jeunes (CJ) est rattaché administrativement à la

—  
2009

DIAF. Celle-ci lui alloue les moyens nécessaires à son fonctionnement. Le CJ est notamment chargé de remplir des tâches de représentation des jeunes auprès des autorités politiques et administratives du canton de Fribourg.

- **Activités**

Au printemps 2009, les membres du CJ ont participé à l'élaboration de l'ordonnance sur le fonctionnement du CJ. L'ordonnance du 13 mai 2009, qui fixe les bases de fonctionnement du CJ, son organisation et sa composition, a pour but de relancer cet organe qui depuis quelques années peinait à trouver de la relève. Dès l'entrée en vigueur de l'ordonnance, une campagne a été lancée dans le but de faire connaître le CJ auprès de la jeunesse. Des affiches ont été placardées en ville de Fribourg ainsi que dans des points stratégiques du canton, tels les gares et arrêts de bus. La campagne de recrutement a porté ses fruits puisque le 31 juillet, la DIAF a procédé à la nomination de 27 membres, trois personnes (moins de 16 ans) étant nommées membres suppléants. Le 19 septembre, lors de la séance du Conseil qui s'est tenue en présence de deux Conseillers d'Etat, les membres du Bureau ont été élus pour une année.

Durant l'automne, le CJ a créé un nouveau site Internet, préparé et voté le budget 2010. En vue des votations fédérales du 29 novembre, le CJ a pris position contre l'initiative anti-minarets. De son côté, le Bureau a créé plusieurs groupes de travail (groupe événement, qui aura la tâche d'organiser des débats dans les écoles; groupe aménagement du territoire; groupe bilinguisme chargé de la promotion du bilinguisme dans les écoles du canton et groupe informatique et marketing). Les premiers projets des GT ont été acceptés lors de la réunion du Conseil qui a eu lieu le 12 décembre. Ce même jour, le nouveau règlement du CJ qui vient compléter l'ordonnance du 13 mai a été accepté. Par ailleurs, le Conseil a procédé à l'ameublement et à l'aménagement de son local de réunion, qui se situe à la rue du Pont-Muré 24, à Fribourg.

#### 2.4.2 Autorité foncière cantonale

Président: Henri Nuoffer

- **Missions**

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

- **Activités**

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 17 (17) séances plénières avec 249 (267) décisions en séance et de séances hebdo-

madaires avec effectif restreint conduisant à 465 (425) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 517 (508) dossiers dont:

- > 319 (299) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);
- > 117 (126) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- > 54 (58) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- > 5 (3) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR).

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 65 (66) dossiers dont:

- > 16 (24) portant sur la durée de bail;
- > 14 (9) portant sur la détermination du fermage licite;
- > 8 (9) affermages par parcelles d'entreprises agricoles;
- > 21 (18) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- > 6 (6) dossiers d'oppositions au fermage de baux à ferme formulés par le Service de l'agriculture.

4 (7) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

#### 2.4.3 Administration des vignes

Administrateur: Jacques Clément, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, en remplacement de Pascal Krayenbühl.

- **Missions**

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des domaines viticoles de l'Etat. Elle est rattachée à la DIAF.

- **Activités**

L'AVE assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâches, notamment, la gestion des stocks et des ventes ainsi que la tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs.

—  
2009

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

> Faverges blanc 85 060 lt de vin clair (90 200)

> Ogoz (uniquement du raisin blanc) 13 250 lt de vin clair  
(10 060)

> Faverges rouge 43 700 lt de vin clair (41 000)

Ventes de la récolte précédente:

> Faverges blanc 2008 68 870 lt de vin (82 310)

> Ogoz 2008 8 660 lt de vin (9 360)

> Faverges rouge 2007 35 090 lt de vin (29 330)

Stock au 31.12.2009:

> Faverges blanc 2008 13 180 bouteilles (7 610)

> Ogoz 2008 2 000 bouteilles (6 510)

> Faverges rouge 2007 7 880 bouteilles (2 770)

> Faverges rouge 2008 36 620 lt (28 840)

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2008 sera mise en bouteilles au printemps 2010 et mise en vente au cours de cette année.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2009 sera mise en bouteilles au printemps 2011 et mise en vente au cours de cette année.

Vully

Volume de la vendange:

> Etat de Fribourg blanc 12 900 lt de vin clair (12 700)

> Château de Mur blanc 14 520 lt de vin clair (14 850)

> Etat de Fribourg rouge 5 800 lt de vin clair (4 900)

> Château de Mur rouge 11 400 lt de vin clair (11 700)

Ventes de la récolte précédente:

> Etat de Fribourg blanc 2008 9 490 lt de vin (9 210)

> Château de Mur blanc 2008 14 520 lt de vin (7 180)

> Etat de Fribourg rouge 2008 2 050 lt de vin (1 900)

> Château de Mur rouge 2008 6 550 lt de vin (4 730)

Stock au 31.12.2009:

> Etat de Fribourg blanc 2008 4 590 bouteilles (1 995)

> Château de Mur blanc 2008 470 bouteilles (2 530)

> Etat de Fribourg rouge 2008 4 070 bouteilles (1 930)

> Château de Mur rouge 2008 7 360 bouteilles (3 530)

### 3. Relations extérieures

#### 3.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEC)

Cette Conférence s'est réunie une seule fois au cours de l'année, lors de son assemblée annuelle, les 23 et 24 août 2009 à Zoug. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- > la poursuite des réflexions sur le statut de la banque de données «Infostar», sans qu'une décision définitive n'ait pu être trouvée, la question du transfert de cette banque de données ou la création d'une organisation intercantonale restant encore ouverte;
- > l'aménagement d'un secrétariat de la Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil, dont la mise en place a été repoussée ;
- > l'harmonisation des registres, en relation avec l'introduction des nouveaux numéros AVS.

#### 3.2 Conférence des Directeurs de l'agriculture

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), par son Conseiller d'Etat-Directeur, est présente non seulement aux séances de cette Conférence, mais fait partie aussi de son comité. Ont été abordés les principaux thèmes suivants:

- > la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;
- > le changement de statut de la Haute école d'agriculture à Zollikofen (suppression du concordat intercantonal et reprise de l'école par le canton de Berne);
- > le développement du système de paiement direct;

—  
2009

- > le maintien des subventions à l'exportation du bétail;
- > la situation et l'évolution du marché laitier;
- > l'accord de libre échange avec l'Union européenne dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation.

### 3.3 Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA)

L'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural dont le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF, assure la présidence, coordonne au niveau suisse les deux centrales de vulgarisation agricole de Lindau et de Lausanne. Les thèmes principaux suivants ont été traités:

- > la poursuite des discussions sur le système des connaissances agricoles;
- > le processus de réorganisation d'AGRIDEA avec comme objectif l'élaboration d'une politique d'entreprise et d'une structure organisationnelle comme pour les deux centrales;
- > les travaux d'élaboration de la stratégie AGRIDEA 2012–2015;
- > la convention des prestations entre AGRIDEA et l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG);
- > la collaboration d'AGRIDEA avec Agroscope dans le cadre de la nouvelle revue suisse d'agriculture.

### 3.4 Haute école suisse d'agronomie (HESA)

La Haute école suisse d'agronomie, dont le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF, assure la présidence, a abordé les questions particulières suivantes:

- > la dissolution du concordat de la HES et le support juridique de la nouvelle école;
- > l'extension du bâtiment de l'école;
- > l'organisation de la HES;
- > la réforme de bachelor 2010.

### 3.5 Sucreries d'Aarberg+Frauenfeld SA

Le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF siège au Conseil d'administration de la société. Ce Conseil a traité les affaires courantes et s'est aussi penché de manière approfondie sur la crise sucrière en Suisse.

### 3.6 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Les objets principaux suivants ont figuré à l'ordre du jour des séances de cette Conférence dont le Conseiller d'Etat-Directeur DIAF est membre:

- > la révision de la loi fédérale sur les forêts;
- > la révision de la loi sur le développement du territoire;
- > la biodiversité en Suisse, en particulier dans le secteur forestier;
- > l'initiative parlementaire sur la flexibilisation et la politique foncière en Suisse;
- > la structure et le contenu de la banque de données sur les réserves forestières.

### 3.7 Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

Le Conseiller d'Etat, Directeur DIAF, est membre de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) en tant que délégué de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). En 2009, la dite Conférence a débattu les objets importants suivants:

- > le processus relatif à l'évolution de la politique d'intégration des étrangers;
- > le renforcement de la compétitivité de la Suisse à la contribution de la politique des agglomérations;
- > le développement de projets-modèles d'agglomération.

## 4. Affaires contentieuses

La Direction connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence.

Décisions sur recours:	22
Décisions sur oppositions:	1
Responsabilité civile:	2
Plaintes administratives:	1
Divers:	8

—  
2009

Une décision sur recours est pendante devant une instance supérieure. Sept recours demeurent en suspens devant la Direction.

## 5. Législation

—  
La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante:

### 5.1 Lois et décrets

- › Loi du 11 février 2009 concernant une révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques et de la loi sur les communes
- › Décret du 11 février 2009 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales
- › Décret du 24 mars 2009 sur les naturalisations
- › Décret du 16 juin 2009 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Prolongation du moratoire sur la culture de plantes génétiquement modifiées)
- › Décret du 18 juin 2009 sur les naturalisations
- › Décret du 9 septembre 2009 sur les naturalisations
- › Loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf)
- › Loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI)
- › Décret du 18 décembre 2009 sur les naturalisations
- › Ordonnance du 31 mars 2009 fixant, pour la période annuelle d'assurance, les primes dues à Sanima et les montants maximaux de la valeur estimative des espèces assurées
- › Ordonnance du 7 avril 2009 fixant les conditions d'estivage
- › Règlement du 19 mai 2009 sur le droit de cité fribourgeois (RDCF)
- › Ordonnance du 19 mai 2009 fixant les émoluments en matière de naturalisation
- › Ordonnance du 13 mai 2009 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil des jeunes
- › Ordonnance du 15 juin 2009 modifiant le règlement sur l'exercice de la chasse
- › Ordonnance du 15 juin 2009 sur l'exercice de la chasse en 2009, 2010 et 2011
- › Ordonnance du 15 juin 2009 modifiant l'ordonnance concernant les zones protégées pour les animaux sauvages
- › Convention cadre du 24 mars 2009, passée entre la Communauté israélite du canton de Fribourg et l'Etat de Fribourg, sur l'exercice de l'aumônerie israélite dans les établissements de l'Etat
- › Ordonnance du 30 juin 2009 concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2009
- › Règlement du 24 avril 2009 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel
- › Règlement du 24 avril 2009 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2010, 2011 et 2012
- › Convention du 2 juin 2009 et du 18 juin 2009 entre les cantons de Berne et de Fribourg concernant la pêche dans les eaux limitrophes de la Singine et de la Sarine
- › Ordonnance du 7 juillet 2009 d'exécution du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg concernant la revitalisation de l'économie alpestre
- › Ordonnance du 5 octobre 2009 modifiant le règlement sur l'agriculture
- › Ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 2009 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur la vigne et le vin

—  
2009

- > Ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 2009 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée
- > Règlement du 24 novembre 2009 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2010, 2011 et 2012
- > Ordonnance du 24 novembre 2009 fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2010–2015
- > Ordonnance du 14 décembre 2009 concernant la réserve mycologique La Chanéaz, sur le territoire de la commune de Montagny, forêt domaniale de la Chanéaz

## II. SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL ET DES NATURALISATIONS (SECiN)

*Chef de service: Jean-Pierre Coussa*

### 1. Mission

Dans le domaine de l'état civil, la mission principale du Service de l'état civil et des naturalisations est l'exécution des dispositions légales en matière d'état civil. A ce titre, il doit procéder à l'enregistrement de tous les faits d'état civil survenus dans le canton de Fribourg ou concernant des ressortissants fribourgeois domiciliés à l'étranger. L'enregistrement des faits d'état civil s'opère au moyen du système d'exploitation «Infostar», propriété des cantons et dont la maintenance et l'exploitation sont assurées par la Confédération, sur mandat des cantons.

Dans le domaine des naturalisations, la mission principale du Service est l'instruction et la conduite administrative des demandes de naturalisation, au profit des autorités fédérales, cantonales et communales. A ce titre, il intervient dans toutes les procédures de naturalisation, ordinaires ou facilitées, impliquant le canton de Fribourg en qualité de canton de domicile et/ou de canton d'origine des requérants. Durant l'année écoulée, la collaboration du Service avec les communes du canton a été importante, comme d'ordinaire. Pour le reste, ses principaux partenaires n'ont pas changé, ceux-ci étant d'une part les autorités migratoires, et d'autre part les divers services devant fournir des informations dans le cadre des naturalisations tout particulièrement.

### 2. Activités

Durant l'année 2009, le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) a traité les objets ci-après:

#### 2.1 Domaines de l'état civil

##### 2.1.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

Ils concernent les opérations suivantes:

> transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1 245 (1 153)
> transcriptions refusées	7 (9)
> transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	111 (177)
> transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	1 598 (1 734)
> transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	62 (97)

##### 2.1.2 Mariages

Les activités suivantes ont été effectuées:

> certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 75 OEC)	26 (26)
> examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	451 (453)
> dossiers de procédure de mariage retirés	14 (28)

##### 2.1.3 Partenariats

> Examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés	7 (16)
> Dossiers de procédure de partenariat retirés	1 (0)

##### 2.1.4 Reconnaissances

Sont concernées les activités suivantes:

> examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC)	70 (72)
> annulation de la reconnaissance	0 (1)

2009

2.1.5 Changements d'état civil

Les mesures suivantes ont été prises:

> rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	55 (69)
> décisions et rectifications judiciaires (art. 42 CC et 30 OEC)	9 (4)
> rectification refusée	1 (2)
> instructions diverses relatives au service de l'état civil	136 (188)
> traitement et préparation des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)	
a) prononcées par la DIAF	23 (27)
b) demande retirée	1 (0)
> changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)	
a) accordés par le SECiN	150 (124)
b) demandes retirées	15 (12)
c) demandes refusées	3 (0)
> déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 LDIP)	305 (328)
> déclarations concernant le nom	4 (2)
> changement de sexe	0 (1)

2.1.6 Droits de cité

En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités:

> contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois	
a) selon art. 21, 23 et 58 LN	12 (16)
b) selon art. 21 LDCF	7 (7)
> contrôles des données d'état civil pour les dossiers de naturalisations et de réintégrations	345 (575)
> naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	261 (377)
> naturalisation de Fribourgeois dans d'autres cantons	1 (21)
> naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	300 (312)

> naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN)	14 (17)
> naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN)	90 (70)
> naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	7 (6)
> conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF)	1 (12)
> bourgeoisie d'honneur (art. 42 et 43 LDCF)	1 (1)
> pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF)	12 (21)
> pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN)	4 (0)
> libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	7 (12)
> libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	3 (4)
> annulations de la nationalité suisse (art. 41 LN)	7 (10)

2.1.7 Divers

> autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	33 (36)
> recherches d'un membre de la famille	4 (17)

2.1.8 Offices décentralisés de l'état civil

En 2009, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de

> naissances	2 458 (2 435)
> reconnaissances	650 (608)
> mariages	1 437 (1 457)
> décès	1 924 (1 850)
> divorces	601
> partenariats	14 (35)

2.2 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2009, le Service des naturalisations a enregistré 985 (1189) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues (50 demandes sont en attente d'être enregistrées).

—  
2009

2.2.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 252 (377) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

1	Albanie	1	Guatémala
2	Algérie	1	Iran
24	Allemagne	25	Italie
9	Angola	3	Kosovo
3	Belgique	1	Lettonie
33	Bosnie-Herzégovine	16	Macédoine
2	Brésil	1	Madagascar
1	Burundi	5	Pays-Bas
4	Canada	6	Pérou
5	Cap-Vert	7	Pologne
4	Chili	48	Portugal
1	Chine	6	République démocratique du Congo
2	Colombie	2	Roumanie
8	Croatie	1	Rwanda
2	Equateur	81	Serbie
4	Erythrée	7	Somalie
9	Espagne	3	Suède
8	Ethiopie	3	Tunisie
8	Etats-Unis	24	Turquie
27	France	1	Ukraine
1	Grande-Bretagne	3	Vietnam
1	Grèce		

Personnes confédérées:

5	Berne	1	Saint-Gall
2	Schaffhausen		

Parmi ces 252 (377) dossiers de naturalisation ordinaire, 88 (156) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 412 (734) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 252 (377) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 57 (112) conjoints étrangers et 103 (245) enfants étrangers.

80 demandes, toutes procédures confondues, n'ont pas abouti.

2.2.2 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 8 (5) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 7 (2) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 7 (3) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.3 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers, après préavis de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, a traité 404 (638) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

300 (567) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

104 (107) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un des ses parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.4 Réintégrations

12 (13) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.5 Révocations

7 (10) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à une dénonciation par le canton.

33 (19) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

III. SERVICE DES COMMUNES (SCom)

*Chef de service: Gérald Mutrux*

1. Missions

—  
L'activité du Service des communes (ci-après: le Service) couvre principalement les domaines de la surveillance financière et administrative sur les communes et associations intercommunales, ceci en collaboration avec les préfetures. Dans ce cadre, il prête également conseil aux collectivités locales et émet des recommandations et des directives.

2. Activités

—  
2.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir

---

**2009**

- > une révision partielle de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, adoptée par le Grand Conseil le 11 février 2009 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009;
- > l'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'encouragement aux fusions de communes et une procédure de consultation relative à cet avant-projet, qui a duré du 13 juillet 2009 jusqu'au 15 octobre 2009;
- > la révision totale de la loi du 23 novembre 1989 sur le calcul de la capacité financière et la classification des communes, qui a abouti à une loi sur la péréquation financière intercommunale adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2009 et soumise au référendum financier obligatoire;

Le Service a aussi collaboré à divers projets de loi menés par d'autres entités, sur une base informelle, mais nécessitant néanmoins des ressources en temps et en personnel parfois considérables.

## **2.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement**

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2008.

## **2.3 Calcul de la capacité financière**

Le Service a calculé, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

## **2.4 Autorisations de financement**

Le Service a octroyé 148 approbations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

## **2.5 Contrôle des coefficients communaux**

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a transmises aux des-

tinataires concernés. Il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant les coefficients d'impôt supérieurs à 100% de l'impôt cantonal de base.

## **2.6 Etablissement de statistiques**

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service des communes.

## **2.7 Examen des statuts d'associations de communes**

Le Service a contrôlé la conformité de 9 statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

## **2.8 Examen et préavis de règlements communaux**

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 159 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé, pour les règlements qui relèvent de la compétence de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, les décisions d'approbation.

## **2.9 Elaboration de formulaires de révision**

Le Service met à disposition les formulaires suivants: «Contrôle périodique des valeurs au bilan» et «Vérification des comptes pour les organes externes». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

## **2.10 Avis juridiques**

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

## **2.11 Cours de formation**

Le Service a participé à la réalisation et au développement de la formation germanophone pour le personnel administratif communal, formation organisée par la Haute école de gestion de Fribourg sur mandat des associations du personnel des districts de la Singine et du Lac. Il a développé plusieurs supports de cours et dispensé des unités d'enseignement dans cette formation, notamment dans le cours spécialisé des secrétaires communaux et du cours de base des caissiers, qui se sont déroulés en 2009. Chacun

—  
2009

de ces cours était clôturé par un examen oral et écrit. En outre, les travaux de formation intercantonale des secrétaires municipaux (BE-FR-JU-NE-VD) se sont poursuivis en 2009 avec le troisième cycle de cette formation, dont le module 2 s'est déroulé en 2009 et s'est également achevé par un examen; tant pour les unités d'enseignement que pour l'examen, une collaboratrice du Service était mandatée.

### 2.12 Séances d'information et de formation

Le Service a été sollicité, à plusieurs reprises, pour participer à des séances destinées à informer les communes sur différents sujets (fusions de communes, péréquation financière, décision administrative).

### 2.13 Commissions et groupes de travail

Les collaborateurs et collaboratrices au Service des communes ont participé aux travaux des comités, commissions et groupes de travail suivants:

- › Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- › Groupe d'accompagnement de l'unité «Politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- › Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- › Commission des constructions scolaires;
- › Comité de pilotage «Réformes des structures sanitaires»;
- › Comité de pilotage du projet d'analyses des prestations de l'Etat;
- › Comité de pilotage «Accueil de la prime enfance»;
- › Comité de pilotage RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons);
- › Groupe de travail «Structures territoriales»;
- › Groupe de travail «Site informatique des préfectures et Annuaire des communes»;
- › Groupe de travail «Loi sur les eaux»;
- › Groupe de travail «Concept cantonal de médecine d'urgence préhospitalière»;
- › Groupe de travail interdirectionnel – projets d'agglomération;

- › Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac;
- › Groupe de travail «Politique globale en faveur des personnes âgées – Senior+»;
- › Groupe de travail «Frais d'investissement et frais financiers des EMS»;
- › Groupe de coordination intercantonale MCH2.

### 2.14 Rapports entre l'Etat et les Eglises

En 2009, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie deux fois. L'essentiel de l'activité de ladite Commission a consisté à poursuivre le travail d'élaboration des contrats de prestations pour chaque établissement de l'Etat concerné par les questions d'aumônerie. Au 31 décembre 2009, tous les contrats de prestations étaient signés.

Le projet de convention cadre sur l'exercice de l'aumônerie israélite dans les établissements de l'Etat a également été finalisé. Cette convention a été adoptée le 24 mars 2009 par le Conseil d'Etat et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009.

Le groupe de travail relatif à l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI) s'est réuni trois fois en 2009, dans le but de trouver un régime uniforme applicable aussi bien aux aumôniers catholiques romains qu'aux aumôniers évangéliques réformés. Un avant-projet de convention cadre a été élaboré et est en cours de discussion.

## IV. SERVICE DE L'AGRICULTURE (SAgri)

*Chef de service: Jean-Paul Meyer (jusqu'au 31.03.09) Pascal Krayenbuhl (dès le 01.04.09)*

### 1. Missions

Le Service de l'agriculture soutient l'agriculture fribourgeoise par des aides financières et des conseils pour:

- › les améliorations structurelles, y compris les bâtiments ruraux;
- › les mesures d'accompagnement social;
- › la promotion des produits agricoles, de l'élevage et de la viticulture;
- › les mesures de protection du sol, de l'eau et de l'air.

—  
 2009

Il administre les paiements directs et les contributions d'estivage. Il contrôle et reconnaît les exploitations agricoles. Il veille à la protection des sols agricoles lors de la construction et de l'aménagement du territoire et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

## 2. Activités

### 2.1 Préposés locaux

En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAgri) sont institués des préposés locaux à l'agriculture chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture.

Au 31 décembre 2009, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 161 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture».

### 2.2 Bail à ferme agricole

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre le fermage d'immeubles agricoles, le Service de l'agriculture a traité, en 2009, 70 contrats de bail à ferme agricole dont 50 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 23 fermages, soit 33% des contrats traités.

### 2.3 Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

#### • Contributions fédérales

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
	2009	2008	2009	2008
Contributions à la surface	2 929	(2 992)	91 092	(88 866)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 630	(2 673)	39 381	(27 178)
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 660	(1 689)	20 557	(11 967)
Contributions générales pour des terrains en pente	1 387	(1 406)	2 771	(2 788)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	17	(18)	27	(26)
Total paiements directs généraux			2009	153 828
			2008	130 825

Contributions pour la compensation écologique	2 929	(2 969)	6 772	(6 876)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 090	(1 143)	2 237	(2 323)
Contributions pour la culture biologique	109	(113)	820	(861)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 451	(1 407)	5 537	(5 284)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 363	(2 398)	14 080	(13 978)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	587	(610)	7 649	(7 207)
Contributions pour la protection des eaux	56	(54)	490	(301)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	287	(254)	273	(246)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	577	(567)	905	(820)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique et réseau	175	(158)	332	(298)
Contributions pour la protection de l'air	5	(0)	77	(0)

Total des contributions écologiques	2009		39 172
	2008		38 194
Contributions culture des champs	2009	1 217	4 931
	2008	1 111	4 169

**Total des contributions fédérales** 197 931 (173 188)

#### • Contributions cantonales

Contributions à l'estivage	49	(48)	200	(190)
Contributions pour la protection des eaux	56	(54)	106	(81)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	287	(254)	68	(61)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	577	(567)	226	(205)
Contributions pour la qualité écologique partie biologique et réseau	175	(158)	83	(75)
Contributions pour les méthodes culturelles préservant le sol	69	(47)	164	(176)
Total des contributions cantonales	2009		847	
	2008		788	

—  
2009

- Remarques

Le montant des contributions a été considérablement modifié entre 2008 et 2009. D'une manière globale, on observe une augmentation marquée des paiements directs généraux et des contributions à la culture des champs, destinées à compenser en partie les baisses de prix des produits agricoles. Les contributions écologiques restent stables.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, entre dans sa phase finale. Les projets concernant les communes de Wünnewil-Flamatt, Bösinggen, Romont, Rue, Farvagny et Sorens ont été mis en consultation et contrôlés.

### 2.3 Reconnaissance des exploitations

En 2009, 84 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 24 communautés complètes ont été formées pour 23 dissoutes, 11 communautés partielles formées pour 13 dissoutes et 13 nouvelles exploitations simples reconnues.

### 2.4 Elevage bovin

En 2009, le canton a alloué 416 500 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 610 780 francs pour le placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA).

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales, ainsi que pour promouvoir les vaches avec une haute production à vie. Le soutien pour les analyses de la qualité du lait a été maintenu afin de favoriser la qualité des produits fribourgeois.

Trois manifestations d'envergure dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton:

- › Expo Bulle. L'exposition nationale de vaches Holstein et Red-Holstein a rassemblé, les 28 et 29 mars 2009, 358 vaches laitières de très haute qualité.
- › Marché-Concours des taureaux. Ce concours cantonal a permis d'exposer 381 taureaux le 22 septembre 2009. 176 taureaux ont été commercialisés à cette occasion, dont 132 pour l'élevage et 44 pour la boucherie.
- › JUNIOR BULLE-EXPO. Cette exposition nationale organisée par les jeunes éleveurs fribourgeois a vu défiler près de 700 génisses et vaches Holstein et Red-Holstein de qualité entre le 4 et le 5 décembre 2009.

### 2.5 Elevage chevalin

En 2009, le canton a alloué 35 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage chevalin fribourgeois.

### 2.6 Elevage porcin, ovin et caprin

En 2009, le canton a alloué 84 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage du menu bétail fribourgeois.

Le soutien cantonal 2009 s'élève à 66 000 francs pour l'élevage ovin/caprin et à 18 000 francs pour l'élevage porcin. L'aide à l'élevage porcin comprend exclusivement la contribution au service sanitaire.

### 2.7 Viticulture

La surface du vignoble fribourgeois est de 116.9 ha (116.9 ha). Dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 14 novembre 2007 sur la viticulture et l'importation de vin, 5 (14) demandes de reconversions de vignes (arrachage de cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été traitées pour une surface de 5 501 m<sup>2</sup>.

Pour la vendange 2009, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées, par décision de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du 30 juin 2009, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
<b>Vully</b>		
Chasselas:	1,200 kg/m <sup>2</sup>	62°
Autres cépages blancs:	1,000 kg/m <sup>2</sup>	62°
Pinot noir:	1,000 kg/m <sup>2</sup>	70°
Autres cépages rouges:	1,100 kg/m <sup>2</sup>	70°
<b>Cheyres</b>		
Cépages blancs:	1,250 kg/m <sup>2</sup>	62°
Cépages rouges:	1,100 kg/m <sup>2</sup>	70°

Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC). L'ensemble de la vendange 2009 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

La vendange 2009 a fourni des rendements légèrement supérieurs à l'année précédente. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 1 133 368 kg. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle a été exceptionnellement élevé et l'état sanitaire de la vendange a été excellent.

—  
2009

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	571 934	77.36
Pinot noir	213 531	98.40
Gamay	10 830	91.69
Spécialités blanches	109 943	94.12
Spécialités rouges	91 435	95.19
<b>Cheyres</b>		
Chasselas	46 185	76.20
Pinot noir	64 079	96.88
Spécialités blanches	8 264	90.22
Spécialités rouges	17 167	94.66

## 2.8 Patentes de commerce de bétail

En vertu du concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 54 patentes principales et 15 patentes de courtier.

Un candidat a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 31 mars 2009 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

## 2.9 Promotion des produits et développement économique

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- > aides à la promotion des produits agricoles;
- > contributions de soutien;
- > manifestations événementielles;
- > études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé des aides pour 34 projets et notamment 300 000 francs à l'Association des produits du terroir, qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

## 2.10 Aménagement du territoire

Conformément à l'article 11 du règlement du 18 décembre 1984 d'exécution de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et des constructions, ont été préavisés durant l'année 2009:

- > 115 (131) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 104 (93) demandes en zone à bâtir, ainsi que 32 (39) demandes, émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- > 276 (239) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, poulaillers, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- > 91 (96) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

## 2.11 Protection de l'environnement et de la nature

### 2.11.1 Protection des sols

**Permis de construire.** Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service de l'agriculture a préavisé 114 (86) demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

**Semis sans labour.** En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le Service de l'agriculture a versé des contributions à 69 (58) agriculteurs pour un montant total de 164 030 (176 800) francs.

Il y a 83 contrats pour une surface de 487 (476) hectares répartis comme suit:

- > 29 contrats en vigueur (échéance 2011) pour une surface de 224 hectares;
- > 26 contrats prolongés (échéance 2014) pour une surface de 158 hectares;
- > 28 nouveaux contrats (échéance 2014) pour une surface de 98 hectares.

**Erosion.** Le groupe de travail érosion, élargi à fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, s'est réuni

—  
2009

à trois reprises en 2009. Le relevé de l'érosion est assuré par les préposés locaux. La météorologie ayant été assez favorable, il n'y a eu que quelques rares cas d'érosion signalés. Il y a eu un plan pluriannuel et trois cas avec des bandes herbeuses imposés.

2.11.2 Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 287 (254) exploitations ont bénéficié de subventions à titre de qualité biologique de cette ordonnance pour un montant total de 341 690 (307 000) francs. 577 (567) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 1 130 787 (1 025 000) francs pour le volet mise en réseau des surfaces combinées écologiques (SCE). 175 (158) exploitations ont participé à ces deux mesures pour un montant total de 415 313 (373 000) francs. Deux nouveaux projets de mise en réseau OQE ont été reconnus en 2009. Il s'agit des projets de La Jogne et Lully. L'ordonnance sur la qualité écologique prévoit un financement à raison de 80% par la Confédération et de 20% par le canton.

2.11.3 Protection de l'eau

En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du sol, le Service de l'agriculture a versé des indemnités à la surface pour 58 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Middel, Courgevoux, Fétigny, Domdidier et Lurtigen. Il n'y a pas eu de nouveau projet financé par le canton en 2009. Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 593 834 francs. La part cantonale des indemnités versées (~20% du total) s'élève à 105 219 (81 225) francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

2.11.4 Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole» a été élaboré et signé le 2 juin 2009. Fin 2009, il y a eu 15 demandes pour des pendillards, 3 pour des couvertures de fosses ouvertes et une concernant une installation de biofiltre pour une porcherie. Cinq projets ont déjà été décomptés pour un montant de 77 000 francs à charge de la Confédération.

2.12 Subventionnement des structures agricoles

Travaux subventionnés par le canton. Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2009, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis subven- tionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	905 879	331 963
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	8 138 478	2 696 113
Adductions d'eau	3 159 728	554 909
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains)	2 642 122	657 174
Constructions rurales et laiteries	34 201 500	3 679 800
<b>Total 2009</b>	<b>49 047 707</b>	<b>7 919 959</b>
Total 2008	58 661 855	9 555 763

La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine s'élève à 657 000 francs pour 15 cas.

Le total des subventions allouées en 2009 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 696 850 francs pour un devis subventionnable de 3 164 985 francs correspondant à 38 projets ou étapes.

Travaux subventionnés par la Confédération. Le tableau ci-après récapitule les montants alloués aux ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2009:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 209 849
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	2 398 477
Adductions d'eau	1 812 260
Autres améliorations foncières	473 644
Constructions rurales et laiteries	2 531 800
<b>Total des subventions fédérales allouées au canton en 2009:</b>	<b>8 426 030</b>
en 2008	7 780 974

Subventions versées en 2009 (sans celles du Fonds des améliorations foncières).

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 228 877	1 360 135
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	2 008 302	2 151 257

—  
 2009

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Adductions d'eau	869 848	1 810 425
Autres améliorations foncières	662 651	703 910
Constructions rurales et laiteries	3 266 700	2 014 600
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	-	-
<b>Total versé en 2009</b>	<b>8 036 378</b>	<b>8 040 327</b>
Total versé en 2008	7 620 453	8 070 129

Au 31 décembre 2009, 5 décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2008: aucun décompte

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

Subventions versées en 2009 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2009	576 816
Total pour 2008	538 791

**Etat des engagements par genre d'entreprise.** Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2009 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 616 215
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 652 900
Assainissements de terrains	500 000
Adductions d'eau	1 000 394
Autres améliorations foncières	127 750
Constructions rurales et laiteries	3 177 100
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	477 790
<b>Total des engagements au 31 décembre 2009</b>	<b>9 552 149</b>
Au 31 décembre 2008	9 726 906

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2009 s'élèvent à 1 343 943 francs.

Remarques générales concernant certaines entreprises

**Remaniements parcellaires.** Une constitution de syndicat a eu lieu en 2009. Suite à l'étude sur les incidences économiques pour les exploitations agricoles impliquées dans un remaniement parcellaire, une petite brochure a été élaborée pour promouvoir les remaniements parcellaires simplifiés. Elle a été diffusée à une large échelle et une soirée/débat a été mise sur pied.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

**Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes.** Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins est en augmentation en 2009 par rapport à l'année précédente.

**Adductions d'eau.** Les demandes concernant cette rubrique demeurent importantes. En 2009, cinq projets ont été subventionnés.

**Autres améliorations foncières.** En 2009, quatre projets d'irrigation et quatre projets de réfection de drainages ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

**Constructions rurales et laiteries.** L'introduction, dès le 1.1.1999, des nouvelles dispositions légales fédérales permet de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

Le canton a subventionné 15 constructions rurales en zone de plaine en 2009 (22 en 2008).

## 2.13 Crédits d'investissement

Prêts accordés en 2009 en faveur des personnes physiques

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	4 660 000
Achat d'une exploitation par le fermier	357 000
Constructions de maisons d'habitation	739 000
Transformations de maisons d'habitation	3 846 000

—  
2009

Buts	Montants Fr.
Construction de poulaillers	1 257 000
Constructions de bâtiments pour la production végétale	415 000
Constructions de bâtiments d'exploitation	5 882 000
Transformations de bâtiments d'exploitation	5 780 000
Constructions de remises/entrepôts	237 000
Bâtiments d'habitation et d'exploitation	450 000
Fosses à purin et fumières	64 000
Diversifications	470 000
	<b>24 157 000</b>

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 13.1 ans

Montant moyen par prêt: 176 328 francs.

Total 2009	24 157 000
Total 2008	26 183 500

Prêts en faveur des personnes morales en 2009

Buts	Montants Fr.
Achats en commun de machines agricoles	496 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	641 000
Adductions d'eau	581 000
Travaux de drainage	139 000
Chemins et routes	487 000
	<b>2 344 000</b>

Durée moyenne d'amortissement des prêts: 5.7 ans

Montant moyen par prêt: 101 913 francs.

Total 2009	2 344 000
Total 2008	8 077 000

**2.14 Aide aux exploitations paysannes (AEP)**

Prêts en 2009

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	1 530 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	934 000
	<b>2 464 000</b>
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 9.5 ans	
Montant moyen par prêt: 164 267 francs.	
Total 2009	2 464 000
Total 2008	1 062 000

**2.15 Fonds rural cantonal**

Prêts en faveur des personnes physiques en 2009

Buts	Montants Fr.
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	1 136 000
Achats de terres et de domaines agricoles	2 459 000
Entreprises de mise en valeur	1 025 000
Total 2009	4 620 000
Total 2008	4 379 000

**2.16 Activité des commissions**

**Commission de l'agriculture.** La commission de l'agriculture a siégé une fois en 2009. Elle a principalement examiné le rapport quadriennal sur l'agriculture.

**Commission pour l'amélioration des structures en agriculture.** La commission a siégé à neuf reprises en séance plénière en 2009.

—  
2009

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.		
Affaires pendantes	au 31 décembre 2008	2
Affaires enregistrées	en 2009	7
Affaires liquidées	en 2009	9
Affaires suspendues	au 31 décembre 2009	-
Affaires pendantes	au 31 décembre 2009	-

**Commission d'acquisition d'immeubles.** La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année 2009, six fois en séance plénière et dix-huit fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- > 6 intéressent le Service des bâtiments (SB)
- > 4 intéressent le Service des ponts et chaussées (SPC)
- > 2 intéressent le Services des forêts et de la faune (SFF)
- > 1 intéresse l'Autorité foncière
- > 5 intéressent les communes
- > 3 intéressent les paroisses
- > 1 intéresse la Confédération (Armée)

**Commission de la protection des végétaux.** La commission a siégé à une reprise. Elle a été informée par le Service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

### 2.17 Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 132 744 francs (en 2008: 119 530, en 2007: 90 306 francs et en 2006: 137 466 francs). De ce total, 55 560 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres sont en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

### 2.18 Fonds des améliorations foncières

**Mouvement du Fonds.** Les recettes comprennent:

	Fr.
> versements au Fonds sur position 3425/380.002	200 000.--
> les intérêts annuels 2.125%	51 721.90
> les versements des registres fonciers	3 321 307.75
<b>Total des recettes</b>	<b>3 573 029.65</b>

Les dépenses englobent:

> versement au budget sur position 3425/402.001	3 321 307.75
> versement au budget sur position 3425/480.002	700 000.--
> diminution de la fortune	- 448 278.10
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 573 029.65</b>

### 2.19 Evénements particuliers

Durant l'année 2009, la consolidation de la nouvelle structure du Service de l'agriculture s'est poursuivie. Au 1<sup>er</sup> juillet 2009, les sections «Bâtiments ruraux» et «Crédits agricoles» ont été regroupées pour former la nouvelle section «Bâtiments ruraux et aides aux exploitations». Le Service a repris du secrétariat général de la direction les activités liées à la gestion du cadastre viticole et des quotas de production. Cette mission a été rattachée à la section en charge de la promotion des produits agricoles qui s'intitule désormais «Promotion des produits, élevage et viticulture».

Dans le cadre des mesures de relance adoptées par le Grand Conseil, le Service de l'agriculture s'est investi de manière importante pour les mesures n° 23 «Aides structurelles à l'agriculture» et n° 24 «Revitalisation de l'économie alpestre».

—  
2009

## V. SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES (SAAV)

*Chef de service: Fabien Loup*

### 1. Mission

La mission du SAAV consiste à vérifier, par ses contrôles et ses mesures, la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels, l'absence de tromperies pour le consommateur. Il assure le bien-être et la santé des animaux pour eux-mêmes et pour le profit de l'homme.

### 2. Activités

Les contrôles intervenant de manière ciblée, leurs résultats ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Les éléments ci-après donnent un aperçu des analyses et inspections effectuées et de quelques problèmes rencontrés durant l'année.

#### 2.1 Echantillons analysés – campagnes

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eaux de boisson / eaux minérales	1'790	103
Eaux de source, puits, lac	1'184	-
Eaux de piscine – baignade	92	15 *
Eaux techniques / eaux usées	104	-
Autres denrées alimentaires	618	106
Cosmétiques et objets usuels autres	131	26
Objets divers	64	-
Totaux	3'983	235 + 15 *

\* par rapport à la législation cantonale

12 responsables d'entreprises et commerces du secteur alimentaire ont été dénoncés pour divers motifs aux autorités de poursuite pénale.

#### 2.2 Eau potable, eau des piscines et plages publiques

- Eau de piscines et de plages publiques

Selon l'ordonnance concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques, le laboratoire cantonal procède à des inspections des piscines et à des prélèvements en principe 2 à 4 fois par année. Sur les 70 échantillons d'eau de piscine analysés en 2009, 53 (= 76%) répondaient aux exigences pour les paramètres contrôlés. Le paramètre donnant le plus fréquemment lieu à contestation est l'urée, dans 10% des cas.

Pour la première fois, grâce à l'acquisition, en 2008, d'un équipement de chromatographie en phase gazeuse avec détecteur de masse, il a été possible de mesurer les teneurs en trihalométhanes (THM) dans les eaux de piscine. Ces produits se forment lors du processus de désinfection par le chlore. 7 des 24 échantillons analysés présentaient des teneurs en THM supérieures à la valeur maximale fixée dans la norme SIA 385/1. Ces eaux ont été contestées; les établissements concernés doivent rechercher la cause de ce résultat non conforme et prendre les mesures pour y remédier. Il y a lieu de signaler que le projet de nouvelle norme SIA 385 prévoit un abaissement de la teneur maximale en THM. Si l'on comparait les résultats mesurés à la nouvelle norme, le nombre d'échantillons non conformes s'élèverait à 16.

Les eaux des 9 plages de baignade publiques que compte le canton font l'objet d'un contrôle microbiologique en début de saison. En 2009, les eaux de 8 plages ont obtenu la classe de qualité A et l'eau d'une plage la classe de qualité B. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

- Quelques cas de contamination de l'eau des réseaux publics par des bactéries fécales

Lors des analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle des distributeurs, des bactéries fécales ont été décelées dans plusieurs réseaux d'eau publics. Selon les cas (une vingtaine durant l'année), il a été prononcé diverses mesures: obligation de bouillir l'eau avant tout usage alimentaire, chloration choc ou mise hors service de sources contaminées. Dans chaque cas, le distributeur doit rechercher la cause de la contamination et prendre toutes les mesures pour éviter que celle-ci ne se reproduise. A plusieurs reprises, il a été constaté que les conduites de sources privées étaient connectées directement à celles du réseau public. Une simple vanne faisait «obstacle» entre ces «réseaux». De telles situations ne sont pas conformes et constituent des dangers pour la qualité de l'eau du réseau public. L'expérience montre en effet, que des phénomènes de sous-pression se produisent dans les conduites, ayant pour conséquence le mélange de l'eau privée à celle du réseau public. Les distributeurs du canton ont à nouveau été rendus attentifs à ce problème. Il leur a été rappelé qu'il leur incombait de vérifier la conformité des installations.

#### 2.3 Produits chimiques

Dans l'attente d'une décision concernant les organes cantonaux chargés de l'exécution de la législation sur les produits chimiques, des travaux ponctuels (mise à jour de fichiers et base de données, correspondance, renseignements, ...) ont été réalisés dans ce domaine par une personne engagée au SAAV, dans le cadre d'un stage de réinsertion professionnelle.

2009

2.4 Denrées alimentaires et objets usuels

• Sécurité des entreprises fribourgeoises en 2009

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise se voit attribuer, suite à une inspection complète, l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

niveau 1: sécurité assurée:	pas de lacunes;
niveau 2: sécurité amoindrie:	lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
niveau 3: sécurité compromise:	lacunes et erreurs importantes;
niveau 4: sécurité non assurée:	graves lacunes.

En 2009, 783 inspections d'établissements du secteur alimentaire ont servi à l'élaboration du bilan suivant:

Type d'entreprise	Nombre total d'entreprises inspectées	Niveau de sécurité			
		1	2	3	4
Industrie	8	5	2	1	0
Artisanat	127	24	90	13	0
Commerce de détail	157	110	42	4	1
Restauration	491	264	195	31	1

A ces inspections s'ajoutent des inspections partielles, au cours desquelles les inspecteurs/contrôleurs vérifient que les mesures prononcées ont été respectées. Ces inspections ne donnent pas lieu à une appréciation de la sécurité.

• Hygiène des mains

Comme en 2008, l'hygiène des mains a fait l'objet d'une attention particulière durant les inspections des établissements du secteur alimentaires. Les équipements pour le lavage des mains ont été contrôlés à 698 reprises et ont donné lieu à 69 contestations (9.9%) (9.9% en 2008). Les pratiques en matière d'hygiène des mains ont été contrôlées à 103 reprises et ont donné lieu à 7 contestations (6.8%) (5.1% en 2008). Par des contrôles systématiques lors des inspections, les organes de contrôles contribuent à une prise de conscience de l'importance de l'hygiène des mains dans le domaine alimentaire.

• Inspection des exploitations d'estivage transformant le lait

Avec la reprise du paquet «hygiène» de l'UE, la Suisse a abrogé, à fin décembre 2006, l'ordonnance réglant l'assurance de la qualité pour la transformation artisanale du lait. Cette ordonnance définissait notamment les exigences pour la transformation du lait dans les exploitations d'estivage. Les dispositions de l'actuelle ordonnance sur l'hygiène (OHyg), qui s'applique à tout le secteur alimentaire, ne pouvant être intégralement mises en œuvre dans les exploitations d'estivage, le Département fédéral de l'intérieur

a décidé d'élaborer une ordonnance spécifique pour ces exploitations. Le 25 mai 2009 entrainé en vigueur cette nouvelle ordonnance, dont le contenu s'inspire de l'ordonnance abrogée en 2006. Elle a pour but d'harmoniser la pratique d'exécution suisse pour ces exploitations. L'ordonnance se base sur l'article 48, al. 2, let. a, de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, qui prévoit que des dispositions spéciales peuvent être édictées pour la fabrication de denrées alimentaires dans des zones géographiquement défavorisées.

Son contenu est assez proche de celui qui existait jusqu'à fin 2006. Avant les inspections de l'été 2009, diverses séances d'information ont eu lieu avec les milieux concernés. Dès 2008, lors des cours donnés à Grangeneuve, les exigences de cette ordonnance ont été présentées. En février 2009, le projet mis en consultation a été présenté aux exploitants concernés. Lors des journées de cours 2009, des précisions ont à nouveau été données à ce sujet.

Jusqu'en 2006, une trentaine d'agréments (= autorisation d'exploiter) avaient été délivrés par l'Office fédéral de l'agriculture à des exploitants. Cet agrément permet l'exportation en Europe des fromages (ex. Gruyère d'alpage AOC) provenant de ces exploitations. Au total, une soixantaine de bâtiments sont concernés, car il existe un seul numéro d'agrément par exploitant, même s'il occupe plusieurs bâtiments.

Dans le cadre de la procédure de confirmation de l'autorisation d'exploiter (appelée anciennement agrément), tous les bâtiments d'estivage au bénéfice d'un numéro d'agrément ont été inspectés en 2009. Dès la fin mai, le Service a procédé aux inspections des locaux, installations, infrastructures pour l'eau ainsi qu'au contrôle des documents. Dans quelques cas, les locaux ont été inspectés alors que durant l'année le bâtiment n'avait pas été occupé.

Le bilan résumé de ces inspections se présente comme suit:

- > dans 41 bâtiments, le sol du local de fabrication doit être assaini;
- > dans 43 bâtiments, les murs/parois du local de fabrication doivent être assainis;
- > dans 34 bâtiments, les portes/fenêtres du local de fabrication doivent être assainis;
- > dans 17 bâtiments, la table de presse doit être assainie ou remplacée;
- > dans 34 bâtiments, la chambre à lait doit être assainie (sol et/ou murs et/ou portes);
- > dans 10 bâtiments, la cave doit être assainie (sol et/ou rayonnage et/ou bain de sel);

—  
2009

➤ 40 infrastructures d'eau alimentant les bâtiments inspectés doivent être assainies.

Ce bilan révèle que les locaux et infrastructures de nombreuses exploitations d'estivage n'ont souvent pas fait l'objet de travaux d'entretien réguliers. Dans le cadre du plan de relance et des mesures d'accompagnement, l'Etat apporte un soutien financier notamment pour les améliorations et rénovations des installations de fabrication. En 2010, il sera procédé à un premier contrôle de l'exécution des travaux d'assainissement exigés.

- Contrôle de la chaîne du froid

Cette campagne, déjà effectuée en 2008, visait à faire le point de la situation en matière de maîtrise de la chaîne du froid, de la réception des denrées jusqu'à leur remise aux consommateurs. Elle a concerné toutes les entreprises ayant des denrées entreposées à température contrôlée. Sur 745 entreprises contrôlées, la température a été contestée dans 35 entreprises, soit 4.7% (4.2% en 2008). Comme l'hygiène des mains, la maîtrise de la chaîne du froid est un élément essentiel dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Statistiques de quelques éléments contrôlés lors des inspections

➤ *huile de friture*: 274 commerces ont été contrôlés; 19 (= 6.9%) présentaient de l'huile de friture non-conforme;

➤ *rappel des âges légaux pour la remise d'alcool*: ce contrôle a été effectué dans 502 commerces. 72 (= 14.3%) ont fait l'objet de contestation pour ce point;

➤ *utilisation trompeuse de la dénomination «Jambon»*: 76 commerces ont été contrôlés, dont 10 (= 13.2%) ont donné lieu à contestation;

➤ *déclaration de la provenance des fruits et légumes*: 30 commerces ont été contrôlés, dont 2 (= 6.7%) ont donné lieu à contestation;

➤ *déclaration de la provenance des viandes*: 343 commerces ont été contrôlés, dont 73 (= 21.3%) ont donné lieu à contestation.

## 2.5 Denrées alimentaires

- Poissons et crustacés

Sous l'effet de bactéries, l'histidine, un acide aminé particulièrement présent dans les protéines de la chair de certains poissons, se transforme en histamine, responsable d'intoxications alimentaires. Ce phénomène a lieu lorsque la chaîne du froid n'a pas été correctement respectée. L'azote basique volatil total (ABVT) est l'un des critères utilisés pour évaluer l'altération des produits de la mer. Il résulte majoritairement de la dégradation des protéines par l'action de bactéries ou d'enzymes présentes dans le poisson.

36 échantillons ont été prélevés dont 18 de poissons et 18 de crustacés ou mollusques. Les teneurs en histamine n'ont pas donné lieu à contestation. La teneur en ABVT était trop élevée pour un poisson. Toutefois, pour qu'un produit de la pêche non transformé soit considéré impropre à la consommation humaine, il faut que l'évaluation organoleptique révèle un doute sur sa fraîcheur et que la limite de l'ABVT soit dépassée. Dans le cas du poisson précité, l'examen organoleptique n'a pas mis en évidence de problème de fraîcheur. Cet échantillon n'a donc pas été contesté. La teneur en cadmium d'un échantillon de calamar se trouvait proche de la valeur limite. De telles campagnes seront répétées de manière ponctuelle.

- Figes, épices et oléagineux

Les mycotoxines sont des métabolites secondaires sécrétés par des moisissures appartenant principalement aux genres *Aspergillus*, *Penicillium* et *Fusarium*. Ces substances peuvent avoir des effets neurotoxiques, mutagènes, tératogènes et cancérigènes. En 2009, 33 échantillons ont été prélevés, dont 11 de figes séchées, 12 échantillons d'épices (6 paprika, 6 curry) et 10 échantillons d'oléagineux (3 échantillons de noisettes, 3 d'amandes et 4 de cacahuètes). Au total, 5 échantillons sur les 33 contenaient des aflatoxines, mais aucun ne dépassait la valeur limite légale. 8 échantillons contenaient de l'ochratoxine A. 1 échantillon de paprika présentait une teneur en ochratoxine deux fois supérieure à la valeur limite. Le solde de cette épice prélevée à un stand d'un marché a été détruit.

- Jus de pomme, cidres de producteurs locaux – composition conforme, mais étiquetage fréquemment contestable

Une campagne de contrôle de la composition de jus de pomme et de cidre produits dans le canton a eu lieu en 2009. 11 échantillons de jus de pomme et 3 de cidre ont été prélevés chez des producteurs locaux. Les analyses ont porté sur divers éléments de composition [alcool, anhydride sulfureux, patuline (mycotoxine)] ainsi que sur l'étiquetage. L'un des cidres présentait une teneur en alcool qui ne correspondait pas à la valeur mentionnée sur l'étiquette. Aucun échantillon n'a donné lieu à contestation pour les paramètres chimiques analysés. Par contre, 5 jus de pommes et 2 cidres ont donné lieu à des contestations en raison d'un étiquetage non-conforme.

- Céréales

L'année 2008 était particulièrement propice au développement des maladies fongiques et certainement aussi au développement de moisissures toxigènes. 11 échantillons de céréales (seigle, froment, avoine, orge, blé tendre) de la récolte 2008 ont été prélevés dans 5 moulins du canton de Fribourg. Aucun échantillon n'a donné lieu à contestation pour les paramètres analysés (mycotoxines, plomb, cadmium). De plus, le laboratoire cantonal de Berne a procédé à une analyse multi-résidus par chromatographie gazeuse. Tous les échantillons de céréales prélevés dans le canton présentaient des résultats conformes pour les paramètres analysés.

—  
2009

- **Articles de confiserie**  
10 échantillons d'articles de confiserie (massepain, bonbons) contenant 22 couleurs différentes ont été prélevés dans différents commerces du canton. De ces 10 échantillons, 1 échantillon présentait une teneur en Ponceau 4R (colorant rouge) dépassant la quantité maximale. La déclaration des colorants sur l'emballage de deux échantillons était fautive. Ce type de contrôle sera effectué de manière ponctuelle à l'avenir.

- **Glaces, sorbets**  
22 échantillons de glace ont été prélevés dans des stands artisanaux. Des colorants hydrosolubles artificiels ont été retrouvés dans 4 échantillons, mais en quantité bien inférieure à la quantité maximale admise. Aucun échantillon n'a été contesté pour les paramètres chimiques contrôlés. Par contre, deux échantillons ont été contestés en raison d'indications fausses sur l'emballage (tartrazine non déclarée; absence de déclaration des catégories d'additif, fausses traductions).

- **Sauce de soja**  
11 échantillons de sauce de soja ont été prélevés pour un contrôle des teneurs en matière sèche et en azote, paramètres faisant l'objet de normes. Tous les échantillons présentaient une teneur en matière sèche au-dessus de la valeur minimale fixée à 25%. Par contre, 3 avaient une teneur en azote inférieure à la valeur minimale de 1%. Ces 3 échantillons ont été contestés. Avec 27% de taux de contestation, le bilan de cette campagne n'est pas satisfaisant. De nouveaux contrôles de ces produits seront effectués ces prochaines années.

- **Etablissements publics**  
Durant l'année, les inspecteurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, les cuisines collectives et les cantines, à des prélèvements de divers produits périssables en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène. Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que riz, pâtes et légumes cuits. Les analyses effectuées ont permis de déceler de nombreuses lacunes d'hygiène. Dans certains établissements, les lacunes sont importantes puisque la majorité des échantillons prélevés a dû être contestée. Dans de tels cas, l'établissement fait l'objet d'un suivi particulier et, selon les dépassements de norme constatés, une interdiction d'utilisation de denrées préparées à l'avance est prononcée. Sur 219 échantillons prélevés, 53 ont été contestés soit 24%. Ce résultat n'est pas acceptable. Les contrôles et les mesures seront renforcés en 2010.

## 2.6 Objets usuels

- **Textiles**  
Les colorants azoïques sont utilisés pour teindre les textiles. Certains de ces colorants, au contact de la peau, peuvent libérer, par réduction, des amines aromatiques, qui sont reconnues cancéri-

gènes. 13 échantillons, dont 4 écharpes/foulards, 2 chaussettes, 6 t-shirts/top et 1 pullover ont été prélevés dans différents commerces du canton, Sur les 13 échantillons analysés, seuls 2 textiles contenaient des amines aromatiques. Tous les échantillons analysés étaient conformes pour leur teneur en amines aromatiques.

- **Bijoux**  
Le but de cette campagne était de contrôler la migration de nickel des bijoux prélevés lors de ventes occasionnelles, sur les stands ambulants et dans les petites boutiques. Ce contrôle fait suite aux taux de contestation élevés constatés lors des contrôles des années passées. Des bijoux ont été prélevés mensuellement. Au total, ce sont 80 échantillons de bijoux qui ont été prélevés. 7 échantillons, soit 9% des échantillons contrôlés, présentaient des résultats non-conformes. Ils ont été contestés et retirés du marché. Des contrôles continueront à être effectués ces prochaines années.

- **Sucettes («lolettes»)**  
Le zinc est un agent catalyseur utilisé pour la vulcanisation du caoutchouc. 4 sucettes («lolettes») ont été prélevées et analysées. Les 4 échantillons contenaient du zinc. Pour 2 des échantillons, la teneur en zinc était supérieure à la valeur limite fixée à 0.5% par l'ordonnance sur les objets destinés à entrer en contact avec le corps humain. Les deux produits non-conformes portaient la même marque. Ils ont été contestés et le cas a été transmis au canton dans lequel se trouve l'importateur. Il y a lieu de relever qu'il a été difficile de trouver des sucettes et biberons en caoutchouc, car ils ont été remplacés en majorité par des produits en silicone.

- **Vernis à ongle**  
Depuis janvier 2006, l'emploi de phtalates est interdit dans les cosmétiques. 6 vernis à ongles ont été prélevés. 8 phtalates ont été recherchés dans ces échantillons. Aucun échantillon analysé n'a donné lieu à contestation.

- **Cosmétique**  
L'usage de l'hydroquinone et de l'acide kojique est interdit dans les produits cosmétiques utilisés pour éclaircir la peau. Quant à l'arbutine, sa présence est limitée à une concentration de 0,04% dans le produit fini. Sur les 13 échantillons prélevés:

- > 1 échantillon contenait de l'hydroquinone; cette substance n'était pas déclarée dans la composition du produit;

- > 4 échantillons contenaient de l'acide kojique. La présence de cette substance était mentionnée dans la déclaration des ingrédients;

- > 3 échantillons mentionnaient dans leur composition la présence d'arbutine. Les valeurs trouvées étaient toutes conformes.

Au total, ce sont 5 échantillons qui ont donné lieu à contestation. Cela représente un taux de contestation de 38%. Il est identique à

—  
2009

celui enregistré lors de la campagne de 2008. Les dispositions en vigueur dans l'UE et en Suisse ne sont manifestement toujours pas respectées dans ces produits éclaircissants de la peau. Il a été constaté que les personnes qui mettent ces produits en vente ne disposent généralement ni des connaissances suffisantes en matière de législation, ni d'autocontrôle. Des prélèvements et analyses seront à nouveau effectués en 2010.

- **Tatouages et couleurs de maquillage**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'ordonnance sur les objets destinés à entrer en contact avec le corps humain contient des dispositions pour les matériaux utilisés pour le tatouage, le maquillage permanent et le piercing. Le délai transitoire pour la remise des couleurs de tatouage et de maquillage permanent selon l'ancien droit était le 31 décembre 2007. En 2009, l'OFSP a organisé une campagne nationale de contrôle. 16 laboratoires cantonaux, dont celui de Fribourg, ont participé à cette campagne. 10 échantillons (8 couleurs de tatouage et 2 couleurs de maquillage permanent) ont été prélevés dans le canton. 8 échantillons sur les 10 ont donné lieu à contestation pour leur composition non-conforme (présence de substances interdites, concentrations trop élevées d'autres substances) et/ou leur étiquetage non-conforme. Ce bilan est inacceptable. Dans un communiqué de presse, l'OFSP a annoncé que sur 152 échantillons, seuls 32 (= 21%) étaient conformes. Cet office a également publié une fiche d'information et des recommandations destinées aux consommateurs.

## 2.7 Transformation viandes et abattoirs

- **Activité dans les abattoirs**

L'année 2009 a été marquée par la consolidation des équipes du contrôle des viandes des trois grands abattoirs sur les sites de Courtepin et Estavayer. La structure de collaboration entre la vétérinaire dirigeante et les responsables du contrôle des viandes s'est révélée efficace.

La collaboration s'est également renforcée avec d'autres secteurs d'activité du Service: ce dernier a ainsi reçu et traité de très nombreuses annonces, provenant du contrôle des viandes, pour des infractions à la loi sur la protection des animaux et la loi sur les épizooties. Lorsque ces annonces concernaient des animaux provenant d'autres cantons, le service vétérinaire compétent était informé. Le contrôle des viandes a de nouveau prélevé des échantillons pour divers programmes nationaux de monitoring, dans les domaines de la surveillance des épizooties et de la sécurité alimentaire.

Pour ce qui concerne la formation continue des vétérinaires officiels (professionnalisation du Service), deux collaborateurs ont terminé une formation, un collaborateur l'a débutée.

La mise en place de la cantonalisation du contrôle des viandes dans les abattoirs de petite taille n'a pu être achevée, les postes de vétérinaires officiels nécessaires n'ayant pas encore été accordés.

Dans le cadre d'un audit américain réalisé en Suisse pour la mise en application de la législation sur les épizooties et le contrôle du trafic des animaux, deux établissements du domaine de compétence du Service ont été inspectés, soit une exploitation agricole et un abattoir. Le but de la délégation américaine était de contrôler le travail du Service. Les inspections des dits établissements ont été réalisées par les collaborateurs du Service, accompagnés des auditeurs américains ainsi que d'une délégation de représentants de l'Office vétérinaire fédéral.

- **Abattages des animaux de boucherie (bovins, caprins, porcins, équins, oiseaux coureurs, gibier d'élevage)**

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique national nommé «Fleco», les données suivantes ont été répertoriées:

**Abattages ordinaires.** 496 080 (489 814) animaux ont été abattus. La viande de 495 187 (489 113) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 893 (701) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

**Abattages d'animaux malades ou accidentés.** 682 (1071) animaux ont été abattus. La viande de 471 (856) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 211 (215) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

**Abattages d'animaux provenant de l'étranger.** 2 170 (2186) animaux ont été abattus. La viande de 2 166 (2185) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 4 (1) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

- **Abattages de la volaille domestique**

**Abattages ordinaires.** 21'795'698 (22'438'365) animaux ont été abattus. La viande de 21'566'528 (22'025'481) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 229'170 (412'884) a été déclarée impropre à la consommation.

**Abattages d'animaux malades ou accidentés.** Aucun cas d'abattage de troupeaux malades ou accidentés.

## 2.8 Surveillance des épizooties aux abattoirs fribourgeois

**Sarcosporidiose/Cysticercose.** 6 (2) cas de sarcosporidiose provenant du canton ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 6 (2) carcasses impropres à la consommation.

Sur 146 (118) cas de cysticercose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 2 carcasses ont été déclarées impropres à la consommation.

**Trichines.** Aucun cas de Trichinellose n'a été décelé.

—  
2009

**Substances inhibitrices.** 57 (57) cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux ont été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 11 (17) avertissements.

- Document d'accompagnement pour les animaux à onglons

Le détenteur a l'obligation de compléter correctement le document d'accompagnement, qui est un papier officiel, au même titre que le passeport pour les humains. Les animaux malades ou accidentés doivent être annoncés dans les 10 derniers jours au contrôle des viandes. Il y a eu 28 (12) avertissements pour des documents mal remplis, 73 (68) avertissements et 2 dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés.

- Viande de volaille et préparations à base de viande de volaille – campagne nationale de recherche de campylobacter

Le canton de Fribourg participe à une campagne nationale de recherche des campylobacter dans la viande de volaille (avec ou sans peau) et les préparations à base de viande de volaille. Cette campagne est organisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Un bilan intermédiaire (la campagne dure jusqu'à fin mars 2010) donne les résultats suivants :

63 échantillons ont été analysés:

- > 8 des 23 échantillons de viande de volaille analysés avec la peau contenaient des campylobacter;
- > 4 des 25 échantillons de viande de volaille analysés sans la peau contenaient des campylobacter;
- > 5 des 15 préparations à base de viande de volaille (viande panée, épicée) contenaient des campylobacter.

Les campylobacter sont détruites par la chaleur. Dès lors, par le respect des règles d'hygiène (lavage des mains, cuisson à cœur de la viande, lutte contre les contaminations), les consommateurs peuvent éviter les désagréments de gastro-entérites dues à ces bactéries. L'OFSP a publié divers documents à ce sujet.

## 2.9 Produits carnés – détermination des espèces de viande

La détermination des espèces animales par analyse génétique permet de détecter et lutter contre d'éventuelles fraudes ou tromperies relatives à la dénomination et/ou à la déclaration de composition des produits carnés. 20 échantillons de saucisses produites dans le canton de Fribourg ont été prélevés et transmis au Service de la consommation et des affaires vétérinaires de Neuchâtel pour analyse. Les 20 échantillons comprenaient des saucisses de porc, de volaille, de cheval, de veau, de bœuf, de cerf et d'agneau. 4 échantillons présentaient une dénomination ou une déclaration

de composition non conforme. Vu ce taux de contestation élevé, des contrôles auront à nouveau lieu en 2010.

## 2.10 Production primaire

- Contrôles assurance qualité (AQ) du lait

En 2009, 445 exploitations de production laitière du canton (soit environ un quart) ont été contrôlées relativement à l'ordonnance réglant l'hygiène en production laitière, ceci comprenant les recontrôles et inspections extraordinaires.

Les résultats des contrôles sont enregistrés dans le système SIS-VET, système toujours plus performant. Les méthodes pour réaliser la statistique des résultats destinées l'Office vétérinaire fédéral (OVF) doivent cependant encore être améliorées.

Une seule interdiction de livrer le lait due à un problème de cellules a été prononcée. Ce résultat ne signifie cependant pas que la qualité du lait s'est améliorée. D'importants efforts doivent encore être fournis dans ce domaine.

Aucune suspension n'a été prononcée pour un problème de germes.

Six cas de substances inhibitrices ont été annoncés, soit neuf de moins qu'en 2007 et cinq de moins qu'en 2008. On dénote là une amélioration certaine.

En plus de ce type de contrôles, il est du ressort du SAAV de mettre en place la surveillance relative à l'ordonnance primaire. Le projet prend du temps et nécessite du personnel supplémentaire. Les perspectives sont bonnes.

- Contrôles vétérinaires officiels (contrôles bleus)

En 2009, il a été effectué un total de 164 contrôles bleus dont 81 dans des exploitations avec production laitière et 83 dans des exploitations sans production laitière. Le pourcentage de contrôles officiels effectués en 2009 est toutefois inférieur aux exigences requises. Cela s'explique en partie par le temps important consacré pour la formation qualifiante exigée de vétérinaire officiel. A cela, il faut ajouter 3 contrôles bleus de vérification et quelques contrôles de suivi, qui seront réalisés en 2010.

- Gestion des données

Les dossiers des contrôles ont été réalisés et les résultats de contrôle enregistrés en 2009 pour la majorité par SISVET. Grâce aux améliorations demandées aux collaborateurs de l'Office vétérinaire fédéral, de nouveaux progrès ont été accomplis en 2009 et le seront encore à l'avenir.

- Contrôles AOC

Cette année, les contrôles AOC en production primaire se sont poursuivis de concert avec ceux effectués en application de l'or-

—  
2009

donnance réglant l'hygiène dans la production laitière. Un collaborateur spécialisé sera engagé début 2010 pour remplir les tâches AOC. Une convention avec l'OIC est en préparation.

- Inspection des appareils de prélèvement automatique (PA) des échantillons contrôle qualité (CQ)

Le SAAV poursuit sa coopération avec Suisselab SA pour la surveillance des PA. Cinquante-sept contrôles ont été effectués par le collaborateur spécialisé. Un faible taux d'échec a été déterminé. Ce travail correspond à une vingtaine de jours de travail.

- Monitoring de l'Office vétérinaire fédéral  
Comme en 2008, l'inspectorat laitier assure les prélèvements d'échantillons dans le cadre de la campagne fédérale d'analyses de résidus dans le lait.

## 2.11 Laits et produits laitiers

- Fromages

Dans le cadre du programme national de contrôle des produits laitiers, 39 échantillons de fromages, dont 33 fromages à pâte dure et 6 fromages à pâte molle ont été prélevés et analysés. Aucun des échantillons n'a donné lieu à contestation pour les critères de sécurité alimentaire analysés (salmonelles, listeria monocytogenes).

- Beurres de fabrication industrielle et artisanale  
Selon les dispositions légales, le beurre doit présenter une teneur minimale en matière grasse lactique de 820 g/kg. 13 échantillons de beurre de fabrication industrielle et 5 échantillons de beurre de fabrication artisanale ont été analysés. Un échantillon de fabrication artisanale présentait une teneur en matière grasse de 765 g/kg, nettement inférieure à la teneur minimale. Les 17 autres échantillons étaient conformes aux exigences.

## 2.12 Lutte contre les épizooties

- Epizooties hautement contagieuses  
Aucun cas ni aucune suspicion signalés.

- Epizooties à éradiquer  
Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB).

Aucun cas (0) d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins.

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE) et de la brucellose ovine et caprine s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral. Les prélèvements pour la surveillance

de la maladie d'Aujeszky se sont effectués, comme les années précédentes, directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin.

Dans le canton, 203 (186) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 108 (91) concernant l'IBR/IPV et la LBE, 50 (68) concernant la brucellose ovine et 45 (27) concernant la brucellose caprine. Toutes ces analyses se sont révélées négatives. D'autre part, il a été procédé au réapprovisionnement de la banque de sérums des chèvres exploitée par l'IVI, simultanément à l'échantillonnage de la brucellose caprine.

En matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 158 (113) exploitations ont été contrôlées. Dans 5 exploitations, 11 chèvres se sont révélées positives à l'AEC, nécessitant ainsi des mesures de séquestres et l'élimination des animaux malades.

En ce qui concerne la BVD, les cas positifs ont, conformément aux pronostics émis au début du programme d'éradication, considérablement diminué :

> 0.84% de tous les animaux testés sont positifs (moyenne CH: 0.77%)

> 0.76% de tous les veaux nés et testés après le 1<sup>er</sup> octobre 2008 sont positifs (moyenne CH: 0.70%), état au 15 décembre 2009.

Malheureusement, malgré de multiples informations et prestations de soutien, le nombre d'échantillons vides prélevés par les détenteurs est encore très élevé. Ce problème devrait une nouvelle fois être abordé et traité dans le courant de l'année 2010, car ces échantillons vides constituent un facteur de coûts supplémentaires.

Durant la phase de surveillance, débutée le 1<sup>er</sup> octobre 2009, il s'agit, en plus d'éliminer de nouveaux cas positifs, de déterminer le plus précisément possible les éventuelles sources de réinfections afin de tenter d'enrayer au mieux une nouvelle propagation de la maladie. Ce travail se fait au moyen d'enquêtes épidémiologiques laborieuses, menées sur les exploitations concernées. Il représente une phase déterminante pour le succès et la durée de ce programme d'éradication ambitieux.

- Epizooties à combattre

Les mesures de lutte avec les résultats y relatifs se présentent comme suit:

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les troupeaux de poulets à l'engrais à partir de 5000 places font l'objet d'un dépistage des infections à Salmonella (s. enteritidis et s. typhimurium). L'industrie avicole suisse, dans le cadre de son autocontrôle, exerce la surveillance des troupeaux sous sa propre responsabilité. Dans le canton, aucun cas de Salmonella n'a été diagnostiqué, une suspicion dans une exploitation s'étant finalement révélée négative.

—  
2009

2 troupeaux d'ovins atteints de salmonelles (*s. enterica* subsp. *diarizonae*).

1 cas de salmonelles (*s. enterica* subsp. *houtenae*) sur un serpent.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, aucune (0) exploitation ne s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique, 1 (1) exploitation s'est révélée positive à l'actinobacillose du porc, nécessitant une mise sous séquestre et un assainissement de la porcherie en question.

0 (1) cas de chlamydie des oiseaux.

1 (1) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire.

7 (3) ruchers atteints de loque américaine des abeilles ont nécessité la destruction de 19 (6) colonies.

9 (3) ruchers atteints de loque européenne des abeilles ont nécessité la destruction de 17 (5) colonies.

Maladie de la langue bleue: la vaccination des troupeaux était également obligatoire en 2009 et la campagne a pu être menée à son terme avec succès. Les vastes études, menées par les facultés de médecine vétérinaire de Berne et Zurich, en collaboration avec l'Office vétérinaire fédéral, ont clairement montré qu'il n'existait pas de lien de cause à effet entre la vaccination contre la maladie de la langue bleue et les avortements ainsi que l'augmentation des cellules du lait, dans un délai d'un an dès la vaccination.

- Epizooties à surveiller  
Les cas suivants ont été constatés:

21 (15) exploitations touchées par la coxiellose. Cette maladie, précédemment épizootie à combattre, a été nouvellement classée épizootie à surveiller selon l'ordonnance sur les épizooties.

10 (4) cas confirmés de paratuberculose chez des bovins et 1 cas sur un mouton.

17 (9) cas de cryptosporidiose.

3 (5) cas de néosporose des bovins.

0 (4) bovins atteints de coryza gangreneux.

1 cas d'échinococcose sur un chien.

1 cas de toxoplasmose chez un chien.

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était vivement conseillée. 784 (624) bovins de 40 (45)

exploitations ont ainsi été vaccinés. Un cas de charbon symptomatique sur 1 bovin non vacciné a été diagnostiqué sur un alpage en Gruyère.

### 2.13 Autorisation de valorisation des déchets de cuisine

Actuellement, seule une entreprise est autorisée à transformer des déchets de cuisine pour l'alimentation des porcs. Cette autorisation arrivera à échéance fin 2010. A cette date, la collecte et la valorisation de déchets et restes de repas, provenant de restaurants et autres ménages collectifs, comme aliment pour les porcs sera définitivement interdite au niveau fédéral. En revanche, ces déchets ont tendance à changer de voie d'élimination. Ils sont acheminés vers des entreprises produisant du biogaz.

### 2.14 Autorisation d'exploitation d'une installation de biogaz

Une autorisation provisoire a été accordée pour l'exploitation d'une nouvelle installation de Biogaz dans le canton. Une seconde exploitation est en voie d'obtention d'une autorisation.

### 2.15 Autorisation d'inséminer dans sa propre exploitation

18 (23) détenteurs de bovins ou de porcs ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation.

### 2.16 Transhumance des moutons

5 (5) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du SAAV, transhument dans le canton.

### 2.17 Surveillance du trafic des animaux et des registres d'exploitation et de BDTA

De nombreuses interventions ont dû être faites et des conseils ont été donnés dans le cadre d'historiques d'animaux non corrects, de marques auriculaires manquantes ou de non-concordance du numéro d'identification au moment du transport et de l'abattage (7 avertissements et 2 dénonciations à l'Office des juges d'instruction) ou autres cas spéciaux. Dans le cadre du programme d'éradication de la BVD, 14 détenteurs ont dû être dénoncés au Juge d'instruction pour non-respect des mesures de séquestre durant la phase initiale d'assainissement.

### 2.18 Importations

Dans le domaine des importations provenant de l'Union européenne, les quantités suivantes ont été enregistrées (par animal ou kg). Ces animaux ont tous été soumis à une surveillance officielle, avec examens et levée des mesures:

—  
2009

- > Bovins: 8 (29) provenant d'Allemagne
  - > Bovins en estivage en France: 506 (400)
  - > Volaille, souche parentale de type chair: 52 971 (41 060)
  - > Abeilles: 190 colonies
  - > Ovins: 5 provenant de France.
- Sans mesures spéciales:
- > Poussins d'un jour: 251 834 (420 371) pièces. La conformité des locaux de 124 (90) exploitations pour l'importation de poussins d'un jour a été contrôlée
  - > Pintades: 28 287 (28 106)
  - > Chevaux: 65 (45) de différents pays de l'UE
  - > Truites: 365 280 (9 741) kg
- Autres, sans mesures spéciales:
- > 49 (47) chiens
  - > 104 (5 kg) sang
  - > 20 (16) rodentia
  - > 1 (1) semence de cheval
  - > 84 (33) embryons bovins
  - > 17 126 (8 175) doses sperme de taureaux
  - > 1 039 (39 862 kg) poissons séchés
  - > 2 920 animaux terrestres
  - > 124 mammifères autres
  - > 1 chat
  - > 307 kg viande poissons
  - > 686 kg viande chevaline
  - > 1030 kg aliments pour chiens
  - > 61 kg mammalia

## 2.19 Exportations

Pour l'exportation, 214 (318) certificats ont été délivrés pour des produits laitiers, la viande fraîche et des produits à base de viande.

Le service a établi 142 (40) certificats d'exportation avec le système de l'Union européenne pour la notification électronique du trafic des animaux «Traces».

- > 35 (125) oiseaux
- > 3 (2) chats
- > 1 (6) chiens
- > 125 (87) chevaux
- > 15 809 (3600) poussins
- > 48 (103) embryons/ovules bovins
- > 3 (60) bovins
- > 26 (4) ovins/caprins
- > 37 (34) rodentia
- > 6 reptiles
- > 7 t viande bovins
- > 1 t K3
- > 1 mammifère autre

## 2.20 Médicaments vétérinaires

Les inspections de pharmacies vétérinaires ont été poursuivies en collaboration avec le vétérinaire cantonal du canton du Jura et le pharmacien cantonal. Pour l'une d'entre elles, des manquements assez importants ont dû être constatés. Un suivi régulier des ordonnances prescrites par les vétérinaires permettent d'améliorer l'utilisation des antibiotiques dans les productions primaires.

## 2.21 Protection des animaux

La modification de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux, entrée en vigueur en 2008, a occasionné une remise à jour de toute la documentation y relative, ainsi qu'une formation approfondie des collaborateurs et collaboratrices. De nombreux conseils et formations ont été donnés aux différents milieux touchés par ces changements.

—  
2009

Cette année encore, il faut noter une augmentation importante du nombre de plaintes parvenues au Service. Ce dernier n'a cependant pas été en mesure d'identifier de façon précise l'origine de cette augmentation. Pour les animaux de rente, elle pourrait être imputée au nombre grandissant d'animaux sur les exploitations, accompagné d'une baisse du nombre de personnes en charge. Le nombre de plaintes provenant des abattoirs de volaille a augmenté aussi. En matière de détention des chevaux, une collaboratrice, spécialiste du domaine, a commencé à contrôler les écuries du canton, en vue de sensibiliser les détenteurs et détentrices aux nouvelles exigences. Il s'agit surtout de les informer des éventuels manquements constatés et des délais fixés pour l'adaptation des infrastructures.

## 2.22 Animaux de rente

### 2.22.1 Contrôles effectués par une organisation mandatée par le Service

1093 (955) exploitations agricoles ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI), organe de contrôle situé à Grangeneuve. 90.9% (91.4%) de ces exploitations étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. 9.1% (8.6%) des exploitations contrôlées, soit 99 (82), présentaient des manquements. L'augmentation des manquements qualitatifs, constatée depuis 2007, s'est confirmée cette année et ils représentent la majorité des manquements en 2009.

### 2.22.2 Plaintes

826 (177) plaintes parvenues au Service vétérinaire dénonçaient une mauvaise détention d'animaux de rente, dont 601 plaintes concernaient les volailles arrivant aux abattoirs et 225 les autres animaux de rente. Sans compter les 601 contestations susmentionnées provenant des contrôleurs des viandes, les autres plaintes (225) ont été transmises par les particuliers 36% (31%) dont 11% (8%) d'anonymes, les contrôleurs des viandes 29% (48%), les services vétérinaires 11% (1%), la Police 7% (5%), la SPA Fribourg 4% (4%), les vétérinaires 3% (2%) et le solde, soit 22 (16) plaintes, par les instituts de contrôle, les services de l'Etat, les préfectures, les communes et sociétés ou associations privées autres que la SPA. Pour les plaintes issues des contrôleurs des viandes, il y a lieu de préciser qu'une grande partie des plaintes communiquées par les contrôleurs fribourgeois concernent des animaux détenus dans d'autres cantons et que le Service reçoit également des plaintes des contrôleurs des viandes hors canton de Fribourg concernant des animaux détenus dans le canton.

En dehors des 601 plaintes concernant les volailles arrivant aux abattoirs, les animaux concernés par les plaintes étaient en majorité des bovins: 108 (70), suivis des porcs: 40 (22), des chevaux: 28

(23), des moutons: 19 (21), des lapins: 14 (5), des chèvres: 11 (3), de la volaille: 8 (38) et des lamas: 2.

22 (11) dossiers de plaintes pour des animaux de rente ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation (19 pour des bovins, 1 pour des porcs, 1 pour des chevaux et 1 pour des lapins). Sur les 22 dossiers transmis, 8 ont été sanctionnés (les 14 autres sont actuellement en cours de traitement). 3 (1) interdictions de détention d'animaux de rente ont été prononcées.

### 2.22.3 Intervention sur animaux vivants

40 (81) attestations de participation des agriculteurs à un cours et confirmation de l'instruction à l'animal pour l'écornage de veaux, 4 (5) pour la castration de veaux, 1 (2) pour la castration d'agneaux et 33 pour la castration de porcelets, sont parvenues au Service.

## 2.23 Préavis de construction

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis 172 (173) dossiers de construction au Service vétérinaire, pour lesquels ce dernier a émis un préavis. 52% (52.5%) des dossiers concernait une demande pour des bovins, 29% (23.8%) pour des équidés, 9% (6%) pour des volailles et le solde, soit 10% (23.7%) pour des porcs, chèvres, abeilles et d'autres espèces animales (chiens, oiseaux, poissons etc.). Le Service a prononcé 14 (9) préavis défavorables.

## 2.24 Animaux de compagnie (chiens et chats)

84 (58) plaintes parvenues au Service dénonçaient une mauvaise détention d'animaux de compagnie.

Les animaux concernés par les plaintes étaient en majorité des chiens (71 [44] plaintes, uniquement pour la détention des chiens et non pour la dangerosité) puis les chats (13 [17] dont 3 concernaient des chats sauvages).

Concernant les chats, 11 plaintes ont été transmises par des particuliers, 1 par la Police et 1 par la SPA Fribourg. 1 dossier a été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation.

Concernant les chiens, les plaintes ont été transmises par des particuliers (55 dont 12 anonymes), par la SPA Fribourg (8), par d'autres services de l'Etat (10).

5 (6) dossiers ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation et 3 (1) à l'Office fédéral des douanes. Dans 5 cas, une interdiction de détention d'animaux a dû être prononcée.

En 2009, 33 (43) chiens et 158 (187) chats ont été annoncés comme perdus. 77 (114) chiens, 126 (153) chats et 5 (10) autres animaux

—  
2009

ont été trouvés et inscrits dans la banque de données officielle. 43 animaux ont pu être restitués aux détenteurs par la suite, dont 37 chiens et 4 chats.

### 2.25 Animaux sauvages

- Demandes d'autorisation

13 (24) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues au Service dont la majorité concernait les cervidés (5) et les furets (4). Le solde des nouvelles demandes d'autorisation concernait des serpents venimeux, psittacidés et raies. A part les nouvelles demandes, 31 (25) demandes de renouvellement sont parvenues au Service, dont la majorité pour des cervidés (15), des furets (7) et des iguanes (3). Le solde des demandes de renouvellement concernait des caméléons, bisons, chouettes, mouflons, singes et wallabies.

- Plaintes

13 (5) plaintes (soit le 1.5% des plaintes totales) pour des animaux sauvages mal détenus sont parvenues au Service.

1 dossier a été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation.

### 2.26 Expériences sur animaux

Le secteur occupe une vétérinaire à 50%. Outre les tâches liées à la commission de surveillance des expériences sur animaux, les activités se sont principalement concentrées sur:

- > La définition des processus d'approbation des conditions de détention d'animaux destinés à l'expérimentation animale. Ces processus seront mis en place dans le courant de l'année 2010.
- > La mise en place d'un nouveau système électronique d'information pour la gestion des expériences sur animaux a été initiée par la Confédération: le canton de Fribourg participe à ce projet en tant que canton pilote.
- > Le suivi des travaux de mise en conformité, par l'Université de Fribourg, de l'infrastructure destinée à la détention des singes et des scandentiens (ou toupailles).

La commission de surveillance des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2009. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- > 54 (57) demandes d'autorisation pour expériences sur animaux ont été examinées.
- > 48 (53) autorisations ont été accordées.

> 6 (3) préavis favorables ont été donnés à des demandes inter-cantoniales.

> 7 (4) visites d'établissements ont eu lieu.

### 2.27 Affaires canines

En 2009, le secteur a mis l'accent sur l'identification des chiens (pose du microchip). De plus, il a poursuivi ses tâches concernant les chiens soumis à autorisation. Toutefois, la priorité était et continuera à être le traitement des annonces d'accidents par morsures et/ou les comportements d'agression. L'effectif du secteur a été augmenté d'une personne à 100% avec un contrat pour une durée indéterminée et de 2x100% avec des contrats pour une durée déterminée (31.12.2010). Cet état de fait a permis de mieux gérer l'application de la loi sur la détention des chiens.

La phase des demandes spontanées de détention de chiens soumis à autorisation est arrivée à son terme. Le secteur a dû mener les enquêtes et encourager les détenteurs à déposer leur demande, tout en devant effectuer et traiter les contrôles périodiques des évaluations de 2007-2008. Le secteur a réussi à traiter l'ensemble des dossiers relatifs à la dangerosité.

#### 2.27.1 Activités diverses

> 3356 courriers et 3200 appels téléphoniques ont été reçus.

#### Dangerosité

Ont été traitées:

- > 64 annonces de morsures sur humains
- > 37 annonces de morsures sur animaux
- > 7 annonces de comportement d'agression (formellement annoncées)

#### Visions locales et expertises

- > 59 visions locales en lien avec des annonces de morsures et comportements d'agression ont été faites;
- > 81 chiens, ayant mordu ou agressé, ont fait l'objet d'une expertise par le Service.

#### Chiens de races listées

- > 281 chiens sur 496 (identifiables) ont été évalués à ce jour, soit 56%;
- > 86 chiens ont quitté le territoire fribourgeois ou sont morts.

—  
2009

Détention de plus de deux chiens adultes

- > 51 détentions sur 570 (relevé ANIS) ont été contrôlées;
- > 61 autorisations sur 570 demandes ont été délivrées;
- > 509 cas ouverts, dont la demande d'autorisation n'a pas encore été déposée ou pas encore traitée par le Service.

Auditions

- > 30 détenteurs ont été auditionnés.

Reconnaitances provisoires des compétences des éducateurs canins

- > 156 reconnaissances provisoires ont été délivrées à ce jour, dont 46 en 2009.

Formations et conférences

- > 7 journées/soirées ont été organisées.

Règlements communaux

- > 50 préavis et 47 avis finaux ont été traités.

**2.27.2 Identifications**

A ce jour, 21428 chiens sont inscrits dans la banque de données ANIS dans le canton de Fribourg. Le secteur a effectué une campagne d'identification en collaboration avec l'Administration des finances, traitant 2354 cas d'identification, non ou mal enregistrés dans la banque de données ANIS. 708 cas sont encore en cours de traitement.

**VI. SERVICE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE (SFF)**

*Chef de service: Walter Schwab*

**1. Missions**

Le Service des forêts et de la faune (SFF) a pour mission la mise en œuvre, le conseil, l'information, la surveillance et le suivi de différentes lois relatives à l'environnement naturel. Il s'agit du domaine de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN), du domaine de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes

(LCha), du domaine de la loi sur la pêche, ainsi que de différentes dispositions d'application en la matière.

Le Service est géré par mandat de prestations; les principales prestations par domaine sont les suivantes:

- > Domaine de la protection contre les dangers naturels: la protection par des mesures biologiques (par exemple les forêts protectrices), techniques (par exemple des ouvrages de protection) et de planification.
- > Domaine de la forêt: production et utilisation de la ressource bois, maintien et développement de la diversité biologique en forêt, conservation qualitative et quantitative des forêts et de leurs ressources, accueil du public en forêt, gestion des forêts domaniales.
- > Domaine de la faune: conservation et développement de la faune terrestre et de la faune aquatique; exploitation équilibrée de ces ressources par la chasse et la pêche.

Par son organisation territoriale (arrondissements forestiers et triages forestiers; régions de surveillance de la faune) le Service favorise une gestion optimale des forêts et la gestion durable de la faune terrestre et aquatique.

**2. Forêts**

**2.1 Défrichements**

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a délivré 11 autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

> conduite d'eau potable	1 500 m <sup>2</sup>
> collecteur d'épuration	13 040 m <sup>2</sup>
> protection contre les crues /bassin de rétention	11 790 m <sup>2</sup>
> passerelle	190 m <sup>2</sup>
> conduite de gaz	1 500 m <sup>2</sup>
> carrière	41 800 m <sup>2</sup>
> déchetterie	888 m <sup>2</sup>
> Total	70 708 m <sup>2</sup>

—  
2009

## 2.2 Exploitations préjudiciables

Le Service a rendu 27 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

## 2.3 Constatations de la nature forestière

La Direction a rendu 14 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service.

## 2.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service a donné 274 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

## 2.5 Circulation en forêt

Le Service a déposé 79 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

## 2.6 Diversité biologique en forêt

En 2009, deux réserves forestières ont été mises sous protection (signature des conventions de servitude). Il s'agit de la «Forêt du Lapé» (87.38 ha) sur le territoire communal de Charmey et de la forêt des «Iles de Villeneuve» (38.61 ha) sur le territoire communal de Villeneuve.

Le solde des indemnités dues pour la réserve «Galm Süd» (25.8 ha) a été versé aux propriétaires.

Un îlot de vieux bois de 2.13 ha a été mis sous protection pour une durée de 20 ans.

Des interventions de structuration de lisières forestières ont été réalisées sur 22.56 ha.

Des mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, avifaune, etc.) ont été réalisées sur 114.99 ha.

Le montant arrondi des subventions est de 1 398 000 francs.

## 2.7 Protection contre les dangers naturels

### • Cartographie des dangers naturels

La cartographie indicative des phénomènes de glissement et de chute de blocs pour la partie Plateau du canton de Fribourg a été terminée en 2007; la totalité du territoire cantonal est ainsi couverte pour les processus soumis à la LFCN. Les analyses détaillées supplémentaires encore nécessaires pour le Plateau ont été reportées pour différentes raisons. Les cahiers des charges sont en préparation et les travaux débiteront en 2010. La Confédération

envisage la fin des programmes de cartographie pour 2011. Ces délais seront respectés.

### • Cadastre des événements StorMe

L'année 2009 a été une année «normale» du point de vue du cadastre des événements liés aux dangers naturels. Dix-sept événements ont été enregistrés, dont la plupart sont des cas de chutes de blocs. Des situations délicates se sont produites à Jaun où de nombreuses avalanches ont atteint des infrastructures routières (17.02.2009), ainsi qu'à Charmey et à Allières où un chalet et la ligne MOB ont été menacés par des chutes de blocs. Heureusement, aucun dommage majeur n'a eu lieu. Certains de ces événements nécessitent un suivi sous forme de mesures de protection.

L'événement le plus marquant de l'année est la tempête de grêle du 23 juillet 2009 qui a traversé le canton depuis le bassin lémanique et a provoqué pour plusieurs centaines de millions de francs de dégâts (bâtiments, véhicules, agriculture), mais ce phénomène naturel n'est pas répertorié dans ce cadastre.

Le tableau ci-après ne donne pas d'indication sur l'ampleur ou l'importance des dégâts.

Nombre d'événements avec dommages saisis dans StorMe

Année	Total	Glissements	Eau	Chutes	Avalanches
1998	5	0	0	4	1
1999	19	7	4	2	6
2000	10	2	5	3	0
2001	17	15	0	2	0
2002	7	6	1	0	0
2003	5	1	2	2	0
2004	10	3	2	5	0
2005	75	51	21	3	0
2006	21	16	0	4	1
2007	43	31	6	5	1
2008	4	2	0	2	0
2009	17	3	3	8	3
Total	233	137	44	40	12

### • Projets de mesures de protection

Selon les nouvelles dispositions de la RPT, 4 projets de mesures de protection contre les dangers naturels ont été approuvés, engageant un montant total de subventions de 491 000 francs (2008: 563 000 francs) pour la période 2008–2011. D'autres projets décidés antérieurement ont été terminés et un seul projet selon l'ancien système reste ouvert. Un petit projet a été approuvé dans le cadre des produits cantonaux.

> Montant des travaux décomptés (arrondi): 1 330 000 fr.

> Subventions versées (arrondi): 933 000 fr.

2009

- Préavis en matière de dangers naturels

Les cartes de dangers sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (386 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL, PAD, PDRég, PGEE (64 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la Commission cantonale des dangers naturels (CCDN), voire par son secrétaire. Etant donné la démission du secrétaire (poste de géologue au sein du SeCA) au mois de juin, un appui accru du Service a permis d'éviter des retards trop importants dans le traitement des dossiers.

- Forêts protectrices

La préparation d'une nouvelle délimitation des forêts protectrices est en cours. Elle s'inscrit dans un important projet fédéral nommé «SilvaProtect». Après la finalisation de ce travail, la mise en œuvre est prévue pour la période 2012–2015. Une amélioration substantielle concerne l'identification des effets protecteurs de la forêt pour des phénomènes liés aux torrents. La démarche permettra de mieux adapter la gestion sylvicole en fonction des processus naturels dangereux rencontrés dans le terrain.

Les travaux planifiés dans les différents projets de sylviculture B/C ont pu se poursuivre selon le calendrier fixé dans la convention-programme relative à ce produit. Au fur et à mesure du bouclage des projets, les activités sont régies par les nouvelles dispositions (cf. directive 8.2/1 du SFF). Ainsi, 5 nouveaux projets du type «Programme d'intervention» ont été approuvés, engageant un montant total de subventions de 1 482 000 francs pour la période 2008–2011 (y. c. 2 projets du type «Infrastructure»). La surface influencée liée à ces contrats se monte à 162 ha.

Par contre, la majorité des subventions versées concerne encore les projets de sylviculture B/C selon l'ancienne législation.

> Subventions versées (arrondi): 3 504 000 fr.

Comme prévu dans la convention-programme de ce produit, une journée d'échange et de contrôle avec le représentant de la Confédération a eu lieu à la fin de l'année, avec un résultat positif.

## 2.8 Production et utilisation du bois

- Soins aux jeunes peuplements

La surface des soins aux jeunes peuplements forestiers réalisés en 2009 est de 1173.10 ha, dont 537.77 ha dans le cadre de la convention-programme «Economie forestière».

Le montant arrondi des subventions est de 1 813 000 francs.

- Récoltes de bois

L'évolution des récoltes de bois dans les forêts publiques et privées au cours des 3 dernières années est la suivante:

Année	Forêt publique		Forêt privée		Total m <sup>3</sup>
	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>	%	
2006	214 000	68	99 000	32	313 000
2007	185 000	67	92 000	33	277 000
2008	171 000	63	99 000	37	270 000
2009	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2010.				

L'assortiment «Bois de feu» représente aujourd'hui quelque 30 % des récoltes dans la forêt privée et s'élève à plus de 26 % dans la forêt publique.

Le volume de bois énergie a progressé de quelques 8000 m<sup>3</sup> et représente 28 % des exploitations.

Selon une étude réalisée en 2008, le potentiel cantonal d'exploitation annuelle de bois est le suivant:

Objectif annuel d'exploitation	Forêt publique		Forêt privée		Total m <sup>3</sup>
	m <sup>3</sup>	%	m <sup>3</sup>	%	
	185 000	57	140 000	43	325 000

L'augmentation de l'exploitation est surtout possible dans les forêts privées et pour le bois des feuillus.

- Dégâts aux forêts

Le volume de bois endommagé est de 22 658 m<sup>3</sup> (9767 m<sup>3</sup> en 2008), dont 6791 m<sup>3</sup> (7205 m<sup>3</sup> en 2008) dans le cadre de la convention-programme «Forêts protectrices».

Le montant arrondi des subventions est de 538 000 francs.

- Corporations de triage

La dernière corporation forestière du canton a été créée le 4 mars 2009, mettant ainsi un terme à un processus qui a duré dix ans. La situation des triages et des unités de gestion forestière se présente comme suit à fin 2009:

Il y a 31 triages avec une unité de gestion pour les forêts publiques qui les composent. Ces unités de gestion prennent la forme juridique suivante:

> 22 corporations disposent de statuts et sont dotées de la personnalité juridique;

> 4 unités sont réglées par une convention écrite entre deux partenaires;

> 4 unités sont formées par un seul propriétaire;

> 1 cas particulier prend la forme d'un syndicat à buts multiples.

—  
2009

Il y a d'autre part 4 triages sans unité de gestion. Ils sont constitués essentiellement de forêts privées et de quelques petites forêts publiques. Les propriétaires ne sont pas regroupés en unité de gestion.

Deux corporations ont la particularité d'être intercantionales, appartenant aux cantons de Fribourg et de Vaud.

L'avant-projet no 421.2-FR-2012/001 du 26 novembre 2002 concernant la mise en place des triages forestiers et des unités de gestion de la forêt a été achevé en 2009. Le total des subventions versées de 2002 à 2009 est de 930 310 francs.

- **Infrastructures et améliorations des structures**  
Dans le cadre des produits cantonaux, 18 projets de petite ampleur, essentiellement de remise en état de chemins forestiers, ont été approuvés pour un montant total de subventions de 534 000 francs (environ 10.8 km de chemins remis en état et environ 62 ha de forêt mieux desservie).

Différents projets dans le domaine de la desserte et des bâtiments d'exploitation ont été décomptés.

> Montant des travaux décomptés (arrondi):	1 025 000 fr.
> Subventions versées (arrondi):	461 000 fr.

Le montant versé est de 36 francs par mètre de chemin ou de 2964 francs par hectare de forêt desservie.

Une subvention cantonale d'un montant de 60 750 francs a été versée pour un projet de remaniement parcellaire forestier.

- **Promotion du bois**  
Le Service a participé aux travaux d'étude pour la mise en place d'une scierie de feuillus de grande capacité dans le canton de Vaud (Projet AvantiBois).

En collaboration avec Lignum Fribourg et le Service des transports et de l'énergie, des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois, principalement dans les domaines de la construction et de l'énergie.

## 2.9 Accueil du public en forêt

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Dans certaines forêts, la fréquentation est si élevée que l'accueil du public devient l'objectif prioritaire de gestion. Certains coûts supplémentaires des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires pour le délasserment sont indemnisés par le canton sur une base forfaitaire. Le canton distingue 4 catégories de forêt, selon l'importance de l'accueil du public. Les objectifs et les prestations que les propriétaires s'engagent à réaliser sont

définis (par exemple l'absence d'arbres dangereux pour les visiteurs).

En 2009, l'aide cantonale totalise 1 123 000 francs. Cela correspond à environ 4 fr. 10 par habitant du canton de Fribourg (population résidante au 31.12.2008 = 273 189 habitants).

## 2.10 Formation

- **Examens de fin d'apprentissage**  
17 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 14 francophones et 3 alémaniques.

17 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage, dont 2 étaient des répétants.

16 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 1 échec.

2 candidats ont réussi les examens de la formation élémentaire.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 598.

- **Examens intermédiaires**  
18 apprentis de 1<sup>re</sup> année (16 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Les 18 apprentis ont été promus en 2<sup>e</sup> année.

18 apprentis de 2<sup>e</sup> année (15 francophones et 3 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. 1 a échoué. Une séance, avec lui, ses parents et le formateur a eu lieu pour discuter de sa situation. Il n'y a pas d'examens scolaires des branches générales et des connaissances professionnelles en 2<sup>e</sup> année.

- **Recrutement de nouveaux apprentis**  
Au début de l'automne 2009, 13 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 10 francophones et 3 alémaniques.

- **Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1<sup>er</sup> octobre 2009**

1 <sup>re</sup> année:	13 (10 F et 3 A)
2 <sup>e</sup> année:	18 (16 F et 2 A)
3 <sup>e</sup> année:	17 (14 F et 3 A)
Total:	48 (41 F et 8 A)

—  
2009

- Cours interentreprises pour les apprentis  
Les apprentis ont suivi des cours de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de secourisme, ainsi que le cours de génie.

- Formation continue  
De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

Des cours de répétition de secourisme pour le personnel forestier ont été organisés en mai 2009.

Un module H2, cours pour formateurs, a été suivi par plusieurs personnes durant le mois de novembre 2009 à Lyss; un cours pour les alémaniques a également eu lieu en septembre 2009 à Riedholz.

Un module H3, sur les bases de la gestion des ressources humaines, s'est déroulé au mois de septembre 2009 à Riedholz.

Un cours de formation continue «Engagement de machines forestières et protection des sols» a eu lieu le 12 novembre 2009 au Mont-sur-Lausanne.

Un cours «Entretien de machines forestières» a été organisé en juin 2009 à Hohenrain.

Divers cours de formation continue ont été suivis par le personnel forestier fribourgeois.

- Autres formations  
Brevet fédéral:

2 personnes ont terminé leur formation de contremaître forestier.

2 personnes ont terminé leur formation de garde-faune.

8 personnes sont en formation pour l'obtention du brevet de garde-pêche.

- Stagiaires  
1 étudiant de l'école de gardes forestiers de Lyss a effectué un stage dans un arrondissement.

1 diplômé de l'école d'ingénieurs HES de Zollikofen a effectué un stage auprès de la centrale SFF.

1 étudiant ingénieur forestier de l'EPFZ a effectué un stage dans un arrondissement.

5 universitaires ont effectué des stages auprès de la centrale SFF.

1 étudiant a effectué un stage dans un arrondissement.

- Cours pour agriculteurs  
Les élèves francophones et alémaniques de l'école d'agriculture de Grangeneuve ont suivi des cours de bûcheronnage et de sylviculture.

## 2.11 Relations publiques

L'objectif consiste à informer sur la forêt, la faune et les dangers naturels. L'information est réalisée par la centrale, les ingénieurs forestiers des 6 arrondissements et les forestiers de triage, ainsi que par les gardes-faune. L'information est dispensée par différents moyens (p. ex. visites thématiques pour écoles, brochures, sentiers didactiques avec panneaux d'informations, communiqués, site Internet).

Les collaborateurs du SFF ont consacré environ 1500 heures aux relations publiques.

Le site Internet du SFF s'est enrichi d'une nouvelle rubrique, consacrée aux structures d'accueil du public en forêt. Ce travail a été réalisé durant l'été par un étudiant; il recense sur l'ensemble du 1<sup>er</sup> arrondissement les cabanes forestières, les parcours sportifs et didactiques ainsi que les places de pique-nique. L'utilisation de cette rubrique est aisée et ludique, dans le sens où l'internaute peut choisir ses informations par le biais de cartes ou de listes. Cet inventaire sera ensuite étendu aux autres arrondissements et également diffusé sur le site Internet.

## 2.12 Cartographie des stations forestières

En 2009, 5 lots représentant une surface totale de 2355 ha de forêt répartis sur 5 arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2009, 35 152 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 83 % de l'aire forestière du canton (surface totale 42 400 ha).

## 2.13 Plans de gestion

L'élaboration et la révision des bases de planification suivantes sont en cours:

Arrondissement 1: le plan de gestion forestier de la Petite Sarine (Rossens-Lac de Pérolles) est en cours d'élaboration. Celui de la Corporation forestière de la Sonnaz (trilage 1.2) a été approuvé.

Arrondissement 2: les plans de gestion des forêts publiques des triages 2.1 (Forêts domaniales) et 2.5 (Forêts communales d'Oberschrot, Plasselb et Plaffeien) sont en cours d'élaboration.

Arrondissement 3: les mises à jour des cartographies des peuplements forestiers sont effectuées et les plans de gestion des Corporations de la vallée de la Jogne et de la rive droite du lac de la Gruyère sont en cours d'élaboration.

—  
2009

Arrondissement 4: le renouvellement des cartographies des peuplements est effectué et l'élaboration des plans de gestion a été en partie différée faute de moyens.

Arrondissement 5: la révision du plan de gestion de la forêt domaniale du Galm est approuvée. Les plans de gestion des forêts publiques des triages 5.2 (région Morat-Kerzers) et 5.4 (Basse Broye) sont en cours d'élaboration. Les autres plans de gestion sont en attente.

Arrondissement 6: l'élaboration et l'adaptation des cartographies des peuplements sont en cours d'achèvement. Les nouveaux plans de gestion sont en cours de finition.

#### 2.14 Statistique des surfaces forestières, des entreprises (constituées à fin 2008) et propriétaires

	Forêt publique	Forêt privée	Total
Forêt selon statistique forestière suisse	24 000 ha (57 %)	18 400 ha (43 %)	42 400 ha
Nombre d'entreprises/propriétaires	102	env.12 000	env. 12 100

Des 102 entreprises forestières publiques, 47 ont une taille inférieure à 50 ha, 18 une taille comprise entre 500 et 1000 ha et 2 entreprises une taille supérieure à 1000 ha.

#### 2.15 ForestMap

Le développement du système d'information géographique forestier «ForestMap» touche à sa fin et pourra débuter vraisemblablement son installation au début 2010, avec plus d'une année de décalage en regard des échéances planifiées.

#### 2.16 Crédits d'investissement

Au total, 50 contrats sont actuellement en traitement. Des contrats pour 2 crédits d'un montant total de 102 000 francs ont été conclus (2 infrastructures). 14 contrats ont été clôturés. Durant la période, 61 remboursements d'un montant total de 1 390 730 francs ont eu lieu. Sur la base de contrats, 6 versements d'un montant total de 189 000 francs ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Les remboursements des crédits en cours sont réintégrés au fonds jusqu'à l'échéance des crédits fédéraux. Par rapport à l'année passée, le niveau d'endettement de ce programme a été diminué d'environ 1 850 000 francs par un remboursement à la Confédération; il atteint encore 4 066 000 francs à fin 2009.

#### 2.17 Evénements particuliers

- Site contaminé de La Pila

Du fait que la parcelle, sur laquelle est située l'ancienne décharge de La Pila a été attribué au SFF après remblayage et plantation de la forêt, le SFF est détenteur du site par situation. Pour cette raison, le Service a créé, avec la Ville de Fribourg, un consortium pour les travaux d'investigation et d'assainissement.

- Friholz SA – La Forestière

Par ses forêts domaniales, le SFF est actionnaire de Friholz SA, société pour la vente des bois, pour un montant 20 850 francs. L'acquisition des actions avait été réalisée à charge du fonds de réserve des forêts domaniales. Dans le but de consolider l'organisation de ventes de bois pour les propriétaires forestiers, le Conseil d'administration de Friholz SA a convenu avec la société coopérative La Forestière la reprise de ses activités commerciales à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2009. La Forestière est une organisation de propriétaires et exploitants forestiers spécialisée dans la vente du bois de service en Suisse romande; elle est organisée en société coopérative. Le capital actions des forêts domaniales sera converti en parts sociales de La Forestière.

- Adaptation à la RPT

Suite à l'introduction de la RPT, différentes modifications au niveau administratif et organisationnel sont en cours:

> La définition continue de produits permet de simplifier et de clarifier les différentes responsabilités au sein du Service.

> Pour les mesures d'encouragement, une approche uniforme pour tous les produits a été définie. Les relations avec les différents partenaires (communes et tiers) sont désormais définies dans des contrats d'octroi de subvention. La fourniture d'une prestation déclenche le versement d'une subvention.

- Gesub 2010

Afin d'améliorer la gestion des subventions liées au domaine forestier (en particulier les engagements et les quantités/indicateurs), une application informatique est en développement (GESUB2010).

- Investissements dans les forêts domaniales

Par rapport aux investissements dans les forêts domaniales, un crédit d'engagement d'un montant de 5 350 000 francs a été approuvé par le Grand Conseil (décret du 11 février 2009).

### 3. Chasse, faune et pêche

#### 3.1 Législation

En prenant en considération les avis des différents milieux concernés, un projet d'ordonnance triennale a été élaboré. L'ordonnance

—  
2009

sur l'exercice de la chasse en 2009, 2010 et 2011 a été approuvée par le Conseil d'Etat le 15 juin 2009.

Le 24 novembre 2009, le Conseil d'Etat a approuvé le règlement concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2010, 2011 et 2012 ainsi que l'ordonnance fixant les conditions de mise aux enchères et d'affermage des lots de pêche pour la période 2010–2015.

### 3.2 Formation

Différents cours de perfectionnement pour gardes-faune ont été organisés par l'OFEV. Le cours qui a eu lieu au mois de mars était consacré aux nouvelles réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale, celui du mois de mai aux zones de tranquillité. De plus, la police cantonale a organisé à l'intention des gardes-faune un cours très intéressant ayant pour objet l'autodéfense.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'Association suisse des gardes-pêche (ASGP), a eu lieu à Baden/AG; 6 gardes fribourgeois y ont pris part.

### 3.3 Rapports de dénonciation

En 2009, les gardes-faune permanents et les gardes auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

- 21 rapports en matière de chasse et de protection de la faune
- 16 rapports en matière de pêche
- 130 rapports en matière de protection des eaux
- 4 rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons

En outre, 31 avertissements écrits ont été remis à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant la chasse ou les chiens.

### 3.4 Saison de chasse 2009/10

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnassiers était autorisé du 21 septembre au 3 octobre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 21 septembre au 17 octobre, le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi; dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 24 octobre. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 1<sup>er</sup> septembre. La chasse du sanglier était autorisée dans certains secteurs de faune de la zone de montagne,

en novembre et décembre. La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 21 septembre au 17 octobre, soit une semaine de plus que les années précédentes. Le plan de tir du cerf est passé de 20 à 25 individus, cette augmentation étant due au cheptel croissant dans les sites de prédilection d'hiver. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 5 au 10 octobre; elle était destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Une chasse de régulation du cheptel des bouquetins a été organisée dans le district franc fédéral de Hochmatt–Motélon et à ses abords.

Le permis C pour la chasse du gibier à plumes en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer les colombidés, canards et corvidés jusqu'au 30 novembre et la bécasse des bois depuis la mi-octobre jusqu'à la mi-décembre.

Pour la chasse d'automne 2009, le nombre de chasseurs était de 735. Durant cette chasse, 1397 chevreuils (dont 457 jeunes), 345 chamois (dont 67 jeunes), 21 cerfs (dont 5 jeunes) et 4 bouquetins ont été abattus.

### 3.5 Statistique des permis de chasse délivrés en 2009

- 365 permis A (chasse en montagne)
- 685 permis B (chasse générale en plaine)
- 94 permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
- 123 permis pour la chasse du cerf
- 530 permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
- 35 permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
- 5 permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
- 1 permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
- 5 permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
- 12 permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs: 736.

—  
2009

**3.6 Statistique des permis de chasse délivrés et du gibier abattu l'automne 2008 et l'hiver 2008/09**

- 380 permis A (chasse en montagne)
- 699 permis B (chasse générale en plaine)
- 84 permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
- 97 permis pour la chasse du cerf
- 538 permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
- 40 permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
- 0 permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
- 1 permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
- 6 permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
- 13 permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 742.

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2008/09:

Chamois	338	Blaireaux	18
Chevreaux	1368	Fouines	26
Bouquetins	7	Martres	3
Cerfs	17	Chats haretts	10
Lièvres	0	Bécasses	78
Sangliers	69	Colombidés	95
Marmottes	9	Corvidés, geais, pies	317
Renards	1866	Oiseaux d'eau	633

**3.7 Animaux périés**

Du mois d'avril 2008 au mois de mars 2009 ont été trouvés morts:

- 49 chamois (71 % morts de faiblesse ou chute, avalanches)
- 582 chevreuils (69 % tués par le trafic routier)
- 7 bouquetins
- 13 cerfs
- 28 lièvres bruns (71 % tués par le trafic routier)

- 10 sangliers (60 % tués par le trafic routier)
- 775 renards (65 % tués par le trafic routier)
- 188 blaireaux (87 % tués par le trafic routier)

**3.8 Statistique des permis de pêche délivrés pour les cours d'eau et lacs cantonaux**

En 2009, les permis suivants ont été délivrés:

> rivières et lacs cantonaux (permis A):

- + 1416 permis annuels
- + 257 permis de 6 mois
- + 85 permis de 7 jours
- + 1584 permis d'un jour

> rivières seulement (permis B):

- + 242 permis annuels
- + 35 permis de 6 mois

> lacs cantonaux seulement (permis C):

- + 485 permis annuels
- + 248 permis de 6 mois

> permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

- + 879 permis annuels
- + 247 permis de 6 mois
- + 446 permis d'un jour

> permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):

- + 166 permis annuels
- + 70 permis de 6 mois
- + 1206 permis d'un jour

> 17 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

**3.9 Pêche affermée**

En 2004, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2009.

Des 77 lots de pêche, 70 sont affermés.

**3.10 Pêche dans le lac de Neuchâtel**

En 2009, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

9 permis de pêche professionnelle (permis A), 2 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 184 permis de pêche de loi-

—  
2009

sir avec traîne (permis C), 153 permis de pêche de loisir (permis D), 87 permis additionnels «hôte», 2 permis journaliers C et 43 permis journaliers D.

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Palées	85.7	57.8	58.9	81.9	96.0	61.3	79.0	82.1
Bondelles	121.7	156.0	118.9	86.9	87.9	121.7	118.6	123.4
Truites	5.2	2.7	3.1	3.9	2.8	2.6	3.4	3.4
Ombles-chev.	1.1	0.5	0.7	0.7	0.7	2.6	1.8	1.3
Perches	30.9	35.4	31.1	30.2	21.7	52.7	64.5	38.1
Brochets	7.2	8.8	8.3	5.3	8.2	6.9	9.3	6.1
Vengerons	30.6	23.5	37.6	34.4	26.8	29.0	30.1	29.4
Brèmes	1.1	1.0	2.5	1.4	1.1	0.9	1.2	1.7
Autres	4.0	13.8	4.4	3.9	3.9	7.1	7.2	3.4

### 3.11 Pêche dans le lac de Morat

En 2009, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 444 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 573 permis de pêche de loisir (permis D) et 285 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Corégones	1.5	0.1	0.3	0.7	0.8	0.6	0.6	0.5
Truites	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
Brochets	1.0	1.2	1.2	0.9	0.7	1.1	0.8	0.9
Perches	7.6	16.1	8.3	4.2	4.5	5.2	5.4	8.1
Brèmes	2.2	1.3	2.8	1.9	1.2	1.0	1.2	0.2
Vengerons	2.6	3.5	5.6	5.0	3.5	3.5	1.9	4.6
Silures	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	3.3	0.5	0.4
Sandres	4.9	5.1	4.2	4.3	4.9	7.7	7.8	
Autres	0.1	0.1	0.4	0.5	0.2	0.3	0.2	3.1

### 3.10 Événements particuliers

- Interdiction de la pêche

En 2007, des PCB (PolyChloroBiphényles) de type dioxine dépassant les valeurs limites ont été détectés dans des poissons prélevés sur le tracé de la Sarine entre le barrage de Rossens et la limite cantonale à Bösinggen ainsi que dans la Glâne et la Gérine inférieure. Comme il existe un risque potentiel pour la santé humaine en cas de consommation régulière et prolongée de poissons

contaminés, le Conseil d'Etat a confirmé en 2009 l'interdiction de l'exercice de la pêche sur le tracé de la Sarine entre le pont de la Souche (Abbaye d'Hauterive) et le barrage de Schiffenen, ainsi que dans la Glâne et la Gérine inférieure.

## VII. PRÉFECTURES

### 1. Missions

Les préfetures exécutent les missions qui leur sont dévolues par la loi sur les préfets et plusieurs lois dans les domaines les plus divers. Ces tâches relèvent tant du pouvoir administratif que judiciaire; elles impliquent une collaboration avec toutes les Directions et les services de l'Etat.

### 2. Activités

#### 2.1 Conférence des préfets

La Conférence des préfets, organe informel de coordination et plate-forme d'échanges entre les préfets, s'est réunie mensuellement en 2009, séances auxquelles il faut ajouter les participations à de très nombreuses commissions permanentes de l'Etat, séances de travail et manifestations diverses.

La Conférence a permis à divers conseillers d'Etat ou chefs de service de venir présenter de nouveaux projets ou de discuter de points particuliers concernant l'ensemble des préfetures.

La Conférence des préfets a également répondu aux consultations qui lui ont été soumises et a permis la coordination des procédures ou réponses à des questions impliquant une approche uniforme sur l'ensemble du territoire cantonal. Parmi les thèmes les plus importants, à signaler:

- > le projet de loi sur les fusions de communes;
- > la nouvelle police de proximité;
- > le financement des soins;
- > la politique économique régionale;
- > la question des frais financiers et des frais d'investissement dans les EMS.

—  
2009

## 2.2 Préfecture de la Sarine

Préfet: *Carl-Alex Ridoré*

### 2.2.1 Domaine de la DICS

**Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.** Le 26 mars 2009, la Haute Ecole de Gestion (HEG) de Fribourg a déposé son rapport d'audit pour l'amélioration de l'organisation et des finances de l'Association. Le 1<sup>er</sup> octobre 2009, l'Assemblée des délégués s'est prononcée en faveur de la variante «centralisation» proposée par la HEG. Un projet de réforme des statuts est en préparation et un administrateur a été engagé pour le 1<sup>er</sup> mars 2010.

**Coriolis Infrastructure.** Un concours public a été organisé pour désigner le nom de la nouvelle salle de spectacle de Fribourg. Ce concours a reçu un très grand écho populaire. La proposition retenue est EQUILIBRE. Le nom sera gravé en relief dans la façade du théâtre. Le chantier se poursuit; l'inauguration est prévue pour l'automne 2011.

**Coriolis Promotion.** Suite à l'acceptation des statuts de l'agglomération, l'Association de communes pour la promotion des activités culturelles (Coriolis promotion) a été dissoute avec effet au 31 décembre 2009. En marge de la dissolution, une évaluation de la politique culturelle régionale et du concept Coriolis a été menée et présentée aux différents acteurs culturels régionaux.

### 2.2.2 Domaines de la DSJ

**Surveillance des établissements publics.** Le groupe de travail concernant le secteur de la Route de la Fonderie, à Fribourg, a poursuivi ses travaux visant à améliorer la situation en matière de nuisances sonores, de sécurité, de gestion des déchets et de consommation de stupéfiants. Au vu des résultats positifs obtenus dans ce cadre, une démarche concertée a également été initiée à l'automne dans le secteur très animé des Grand-Places. La préfecture a par ailleurs adapté ses exigences en matière d'ouverture nocturne. Les établissements publics souhaitant bénéficier d'un horaire de fermeture tardif sont désormais tenus d'adresser à l'avance aux autorités le programme des événements particuliers qu'ils organisent.

**Manifestations temporaires de grande importance** (fêtes de jeunesse, Foire de Fribourg, Carnaval, botellon, etc.). La préfecture a organisé des séances de coordination avec les différents acteurs afin de définir clairement les charges et conditions en vue de l'organisation de la manifestation, en application des directives de la Conférence des préfets. A noter que deux nouveaux projets de «botellones» ont pu être découverts et annulés.

**Manifestations sportives.** Les démarches initiées en vue d'améliorer l'encadrement et la sécurité des manifestations sportives d'importance se sont poursuivies. Grâce à des actions préventives et à une étroite collaboration avec les autres partenaires (Police cantonale, clubs locaux et invités, transports publics, ...), les tensions et difficultés entourant le championnat de hockey sur glace ont pu être sensiblement réduites. Les acteurs concernés ont prévu de poursuivre sur la durée leur engagement dans ce dossier.

### 2.2.3 Domaines de la DIAF

**Droits politiques.** Une partie du personnel de la préfecture a été sollicitée au niveau des votations cantonales et fédérales.

**Agglomération.** Les membres des organes de l'agglomération ont poursuivi leurs travaux de mise en place des structures de l'agglomération. La Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF), le Réseau économique de Fribourg et région (REFER) et l'Association de communes pour la promotion des activités culturelles (Coriolis promotion) ont été dissoutes. Des contrats de prestations ont été conclus avec Fribourg Tourisme et Région ainsi qu'avec les communes de St-Ours, Tavel et Grolley. Le 24 août 2009, le Préfet de la Sarine a admis le recours de Madame Marie-Thérèse Maradan-Ledergerber, conseillère communale à Fribourg, contre son élection au Conseil d'agglomération; cette décision entraînera vraisemblablement une révision de l'article 13 alinéa 2 des statuts de l'agglomération.

**Association pour le développement de la Haute-Sarine ADHS.** Ladite Association sera dissoute le 4 février 2010.

**Plate-forme régionale.** Une réflexion sur la création d'une plate-forme de district et d'un fond d'investissement régional a été menée avec les communes et structures régionales existantes (Conférence des syndicats de la Sarine; ADHS; Agglomération; Conférence des syndicats de Sarine-Ouest). En juin, la Conférence des syndicats a effectué un sondage sur la création éventuelle d'une association à buts multiples. Un groupe de travail a par ailleurs approfondi la question du financement des infrastructures d'intérêt régional. En octobre, le Préfet a convoqué une conférence régionale (article 107 bis LCo) englobant les 36 communes du district. La première séance de la conférence régionale s'est tenue le 18 novembre 2009, à Chénens.

**Visite de communes.** En automne 2009, la préfecture a entrepris une visite systématique des 36 communes du district. Outre l'inspection de l'administration communale, ces rencontres ont permis d'aborder avec les exécutifs la question des fusions de communes ainsi que différents thèmes propres à chaque commune.

—  
2009

## 2.2.4 Domaines de la DEE

**Communauté Urbaine des Transports de l'Agglomération Fribourgeoise (CUTAF).** Le 30 avril 2009, les délégués de la CUTAF ont accepté de dissoudre l'Association avec effet au 30 juin 2009.

**Nouvelle Politique Régionale (NPR).** La préfecture, le Réseau économique de Fribourg et Région (REFER) et l'Association pour le développement de la Haute-Sarine (ADHS) ont poursuivi leurs contacts en vue de l'entrée en vigueur de la Nouvelle Politique Régionale. Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le Préfet représente le district de la Sarine au sein de l'Association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR). Par ailleurs, la préfecture collabore étroitement aux travaux en vue de la valorisation du parc d'activité de Bertigny-Ouest (Task Force Bertigny-Ouest).

**Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg (CIG).** Le Consortium a fêté cette année son quarantième anniversaire. A ce jour, le CIG a aménagé une surface nette de 750 000 m<sup>2</sup> de terrain, attirant plus de 120 raisons sociales sur sa zone située sur les communes de Givisiez et de Corminboeuf. Un peu moins de 116 768 m<sup>2</sup> de terrain équipé sont encore disponibles.

## 2.2.5 Domaines de la DSAS

**CODEMS.** Sur requête du Service de la prévoyance sociale, la CODEMS a établi un préavis pour le plan de médicalisation 2010–2015. A l'initiative de la CODEMS, les représentants des différents services régionaux d'aide à la personne âgée se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de favoriser entre eux les synergies de la prise en charge de la personne âgée.

**Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS).** Suite à l'agrandissement du home médicalisé de la Sarine, une journée portes ouvertes a eu lieu en juin 2009. Durant l'été, une nouvelle directrice a été engagée à la tête du home. En mai 2009, le Service d'ambulances de la Sarine a obtenu sa recertification IAS. Il s'agit du premier Service d'ambulances de Suisse romande à obtenir une telle reconnaissance. Par ailleurs, le Comité de l'ACSMS a entamé des discussions avec la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine en vue d'établir un mandat de prestations.

## 2.2.6 Domaines de la DAEC

**Ancienne décharge de la Pila.** Le 1<sup>er</sup> mai 2009, la préfecture de la Sarine a ordonné au consortium pour l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila de procéder aux mesures urgentes dans le secteur aval du hot-spot. La préfecture a par ailleurs prêté son concours au Comité de pilotage du consortium afin de déterminer les procédures à mettre en œuvre, tant pour l'assainissement de la décharge que pour le déplacement du camp des gens du voyage.

**Site Ex-Boxal.** Le 9 juillet 2009, le Préfet de la Sarine a ordonné la fermeture de tous les locaux sis sur le site Ex-Boxal, à Fribourg, d'ici au 30 septembre 2010. Il a par ailleurs ordonné à la propriétaire de prendre toutes les mesures constructives permettant d'empêcher l'accès aux locaux.

## 2.3 Préfecture de la Singine

*Préfet: Nicolas Bürgisser*

## 2.3.1 Domaines de la DICS

**Cycle d'orientation de la Singine.** Le Comité du CO de la Singine a réuni toutes les informations, les données et les avis nécessaires à la préparation de la votation au niveau du district concernant la transformation et la reconstruction du CO de Plaffeien. A cette occasion, le préfet de la Singine aura pour la première fois organisé une votation exclusivement limitée au seul district. En effet, les travaux préparatoires au niveau du Comité et des communes sont terminés.

Le préfet et les directeurs des CO ont dû intervenir à deux reprises dans des situations de détresse graves.

Lors des fêtes de clôture de l'année scolaire, le préfet a pris des mesures pour que la consommation d'alcool ne soit pas excessive. Il a procédé à des contrôles, en collaboration avec les communes et le Comité des CO.

La «Regio Sense» a repris le secrétariat et la comptabilité de l'association des CO de la Singine. En tant que membre du Comité, le préfet a participé à ce travail tout au long de l'année et a soutenu le Comité et les communes dans tous les domaines.

## 2.3.2 Domaines de la DSJ

**Inondations.** Le système d'alerte par SMS installé l'année dernière en cas d'inondation en aval du barrage de Schiffenen a fait ses preuves et a été régulièrement contrôlé.

**Alcool chez les jeunes.** La Police (brigade des mineurs) et le préfet se sont penchés sur l'augmentation de la consommation d'alcool par les jeunes et par les enfants en âge de scolarité obligatoire. La répression a été renforcée par des contrôles inopinés dans les bars, les restaurants et, en collaboration avec les organisateurs, lors de festivités.

**Sécurité publique.** La surveillance vidéo dans les lieux publics a été introduite dans trois communes singinoises, suite à l'approbation d'un règlement sur les vidéos mis en œuvre par la «Regio Sense».

Le préfet de la Singine a été choisi en tant que représentant remplaçant de la Conférence des préfets dans le nouveau Conseil de sécurité.

—  
2009

Une intensive collaboration entre les corps des sapeurs-pompiers locaux, le centre de renfort de Düringen, l'ECAB et le préfet a été maintenue tout au long de l'année.

### 2.3.3 Domaines de la DIAF

**Chasse.** La saison de chasse 2009 s'est également déroulée dans l'ensemble sans heurt, grâce à une bonne collaboration entre le Service des forêts et de la faune, les gardes-chasse et le préfet.

**Routes alpestres.** Une pétition contre l'interdiction de circuler sur les routes alpestres et forestières a été lancée. En 2009 encore, cette décision incomprise dégage beaucoup d'émotions négatives. La Commune de Plasselb a déposé à ce sujet un recours au Tribunal fédéral.

**Chiens.** Les problèmes constatés à propos de l'enregistrement des chiens singulièrement en lien avec la coordination des banques de données se sont estompés. Les collaborateurs et les collaboratrices de la Préfecture y ont largement contribué.

**Parc naturel.** Les communes d'Oberschrot et Plaffeien font définitivement partie du parc naturel du Gantrisch. La «Regio Sense» soutient financièrement le projet.

### 2.3.4 Domaines de la DEE

**Politique régionale.** Dans le cadre de la nouvelle politique régionale, la région singinoise travaille en collaboration étroite avec la Promotion économique. La mise en pratique de cette nouvelle politique se précise.

La «Regio Sense» a entamé le réexamen de sa planification régionale (datant de 1991). Cette nouvelle planification aura une influence capitale sur l'économie du district de la Singine.

La «Regio Sense» a apporté ses expériences dans le domaine du trafic public dans le cadre d'une étude décidée par le Grand Conseil se rapportant à la région de la «Basse Singine». Les travaux y relatifs bénéficieront ainsi des expériences faites.

**Energie.** Deux petites centrales hydrauliques ont été intégrées à la planification et sont en consultation auprès des Directions concernées.

La centrale éolienne du Schwyberg a déposé une demande de permis de construire.

**Tourisme.** La «Regio Sense» a approuvé lors de son assemblée des délégués un montant de 1,88 million de francs pour la reconstruction du ski-lift du Kaiseregg. Elle a activement collaboré avec les nouveaux responsables de toutes les remontées mécaniques du canton.

### 2.3.5 Domaines de la DSAS

**Soins à domicile.** Le nouveau service Spitex de la Singine dont le préfet a présidé la fondation, est entré en fonction.

La Commission pour le financement de l'indemnisation forfaitaire a commencé à évaluer les nouveaux cas en se basant sur les lignes directrices élaborées par la Conférence des préfets.

**Homes.** Le district de la Singine a procédé à l'analyse de ses besoins en vue de l'agrandissement des cinq homes pour personnes âgées et l'a soumise à la Direction.

L'Association des communes en charge de l'EMS de Maggenberg et des soins à domicile (renommée dès 2010 «Réseau de santé de la Singine») a terminé son étude prévisionnelle concernant l'affectation du château, les besoins en lits et de l'évolution des soins en psychiatrie. La constitution du «Réseau de santé de la Singine» est imminente.

La collaboration entre les homes de Maggenberg et St-Martin s'est intensifiée. Sous la direction du préfet, la Commission a élaboré plusieurs contrats de collaboration.

**Asile.** Avec l'accord de la commune de Giffers, l'Institut de la Guglera n'a finalement pas dû accueillir de requérants d'asile.

### 2.3.6 Domaines de la DAEC

**Agglomération.** La commune de Düringen collabore activement aux travaux de l'Agglomération de Fribourg.

Des inondations à Tentlingen, Plasselb et Plaffeien sur le cours de l'Ärgera et de la Singine nécessitent des mesures de protection, dont certaines font l'objet de discussions avec la Section des lacs et cours d'eau.

**Planification régionale.** La «Regio Sense» a débuté la révision du Plan directeur régional datant de 1991.

**Routes.** L'étude concernant le trafic routier en «Singine inférieure» est terminée et a été présentée aux communes.

Les nouveautés du Plan directeur cantonal ont été présentées aux communes lors d'une séance d'information.

### 2.3.7 Domaines de la DFIN

Aucune remarque.

—  
2009

## 2.4 Préfecture de la Gruyère

*Préfet: Maurice Ropraz*

### 2.4.1 Domaines de la DICS

**Association du Cycle d'orientation de la Gruyère.** A la suite d'une procédure de marchés publics, le comité d'école a attribué le mandat d'architecte et d'ingénieur pour le projet d'assainissement du bâtiment principal de Bulle. Les pourparlers sont toujours en cours pour la recherche d'un terrain pouvant accueillir le 3<sup>e</sup> CO qui s'avère nécessaire à moyen terme.

**Collège du Sud.** Un bureau lauréat a été désigné après concours pour procéder à l'extension du site de Bulle nécessaire à l'accueil de l'effectif croissant des collégiens. Le Grand Conseil sera appelé à se prononcer ultérieurement sur le crédit nécessaire aux travaux.

**Fondation du Château de Gruyères.** Après la période de rénovation du bâtiment de la conciergerie et de mise en œuvre du spectacle multimédia, la Fondation du Château de Gruyères peut se concentrer à nouveau sur les défis d'exploitation et d'accueil des nombreux visiteurs.

**Fondation Pro Gruyères.** Le permis de construire a été délivré pour les travaux liés à l'aménagement du Bourg d'Enhaut. L'étude se poursuit également pour la mise en lumière intramuros.

**Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère.** En raison de besoins supplémentaires de locaux pour l'école primaire de Bulle, trois classes des CES ont dû déménager du bâtiment de la Léchère dans celui de la Setam. Un groupe de travail a été formé pour préparer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation en 2011.

**Centre sportif régional.** La Commission des sports de l'ARG a finalisé les études techniques et financières en vue de la création éventuelle d'un Centre sportif régional. Un questionnaire a été adressé aux communes du district de la Gruyère pour connaître leur intérêt pour un tel projet. Des contacts ont été initiés également avec la DICS pour appréhender les possibilités de financement d'une telle réalisation.

**HES les Roches – Gruyère.** Cette école accueille des étudiants provenant de 80 pays différents pour être formés dans le domaine de l'hôtellerie d'excellence. Une étude est actuellement en cours en vue de l'extension des conditions et des capacités d'accueil en ville de Bulle.

### 2.4.2 Domaines de la DSJ

**Etablissements publics.** La préfecture exerce sa mission de surveillance des établissements publics en parfaite collaboration avec le Service de la police du commerce, les communes et la Gendarmerie cantonale. Le préfet a participé aux travaux du groupe

de travail manifestations publiques, qui a élaboré notamment la nouvelle procédure d'autorisation pour les patentes K. Des actions de prévention sont régulièrement menées dans le district en collaboration avec REPER, la Fondation Passage et l'Association Stop violence en Gruyère.

**Police du feu.** Le préfet et son lieutenant collaborent activement avec les partenaires concernés dans le domaine de la prévention du feu et des éléments naturels. Des visites ont lieu lors des cours cantonaux pour nouveaux incorporés et de perfectionnement pour chefs d'intervention. Les corps de sapeurs-pompiers de La Roche – Pont-la-Ville, Haut-Intyamon, Pont-en-Ogoz et Sorens ont été inspectés durant l'année écoulée. Le Major Albert Frossard, chef du Centre de renfort, a terminé son mandat en fin d'année après 37 ans d'activité dans le milieu des sapeurs-pompiers.

### 2.4.3 Domaines de la DIAF

**Fusion de communes.** Un projet de fusion est actuellement à l'étude auprès des exécutifs de la Jogne (fusion des 4C) et des communes de Corbières / Villarvolard.

**Groupe de coordination Loup.** Le groupe de travail a poursuivi son action de prévention et d'information auprès des partenaires intéressés, en particulier dans le milieu des éleveurs et des chasseurs. Si un loup a dévoré plusieurs cerfs en Gruyère à la sortie de l'hiver, la présence d'une louve a été constatée en Singine durant la saison d'estivage, occasionnant la perte de près d'une soixantaine de moutons. A la suite de la question posée par un député, le Conseil d'Etat a confirmé la nécessité légale de protéger le grand carnivore, reconnaissant toutefois qu'il est impératif de renforcer la prévention et la gestion coordonnée des troupeaux en estivage.

### 2.4.4 Domaines de la DEE

**Remontées mécaniques.** Le canton de Fribourg et l'Association Régionale la Gruyère ayant accepté de participer aux investissements envisagés par les sociétés de remontées mécaniques du district, les démarches ont été entreprises pour trouver le solde des fonds nécessaires au financement du renouvellement des installations.

**Nouvelle Politique Régionale (NPR).** L'Association Régionale la Gruyère prête son concours aux partenaires intéressés au développement de projets pouvant répondre aux exigences légales. Les travaux découlant de la rénovation du Musée gruérien et de l'aménagement du Bourg d'Enhaut, à Gruyères, ont bénéficié du plan de relance de la Confédération.

### 2.4.5 Domaines de la DSAS

**Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère.** Le personnel d'aide et de soins à domicile a déménagé en fin d'année des

—  
2009

locaux occupés actuellement à la Gare de Bulle pour s'installer à Bulle-Centre, projet immobilier initié par la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Le Service d'aide sociale devrait suivre prochainement.

**COSAF et CODEMS.** Par sa présidence de la Commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF) et la Commission des EMS (CODEMS), le préfet favorise une collaboration positive entre les différents partenaires du domaine de la santé. Les communes du district ont largement participé à une démarche ayant pour objectif de favoriser des synergies et une intensification des complémentarités dans les EMS du district.

#### 2.4.6 Domaine de la DFIN

Rien de particulier à signaler.

#### 2.4.7 Domaines de la DAEC

**Commission cantonale des dangers naturels (CCDN).** Le préfet préside les séances de la Commission qui portent en particulier sur les mesures de prévention à mettre en œuvre pour prévenir les dangers naturels. Les travaux de cartographie se poursuivent en zone de plaine.

**Trafic urbain.** L'ouverture de la H189, la mise en œuvre du réseau MOBUL et les travaux entrepris en centre-ville de Bulle ont considérablement modifié la mobilité dans l'agglomération. La qualité de vie et l'attractivité de la région en ressortent grandement renforcées.

## 2.5 Préfecture du Lac

*Préfet: Daniel Lehmann*

#### 2.5.1 Domaines de la DICS

**Ecoles.** Le préfet a présidé l'Assemblée des délégués des Cycles d'orientation (CO) de la région de Morat et a activement conseillé les comités de direction et de conduite des CO du district. Il a participé à l'assemblée des délégués et à la séance du comité de direction des CO de Sarine-campagne et du Haut-Lac français. Les procédures pénales ouvertes par le préfet contre les parents dont les enfants ne se présentent pas aux cours pour des motifs injustifiés ont augmenté.

**Orientation professionnelle.** La Commission pour l'orientation professionnelle et les plans de carrière, présidée par le préfet du Lac, a supervisé l'orientation professionnelle dans les CO de Morat, Chiètres et Gurmels de même que dans le Centre d'information professionnelle du district du Lac à Morat.

**Culture.** Le préfet a soutenu différentes activités culturelles dans son district, de même que des organisations en faveur du main-

tien ou de la restauration de biens culturels. Un des points forts a été porté sur le «Festival classique de Morat» avec son concert sur la place du Château qui a connu en 2009 un nouveau record d'affluence avec 7500 mélomanes.

#### 2.5.2 Domaines de la DSJ

**Affaires pénales.** Une diminution des ordonnances pénales est apparue dans le domaine de la circulation routière. Le nombre de recours contre ces ordonnances est par contre en légère augmentation par rapport à l'année passée.

**Etablissements publics et manifestations.** Les réclamations liées au bruit généré par la fréquentation des établissements et manifestations publics demeurent. A celles-ci s'ajoutent les plaintes pour les soirées-party organisées sur les bateaux.

**Stand de tir.** En collaboration avec le Service de l'environnement, la Commission cantonale pour les stands de tirs, présidée par le préfet, a mené de nombreuses activités de conseil et participé aux décisions de la Direction.

**Pompiers.** Le préfet et son lieutenant ont assisté à plusieurs inspections, cours et exercices régionaux. Par ailleurs, ils ont intensifié les conseils aux communes et aux pompiers concernant les conventions de coopération ou de fusion.

#### 2.5.3 Domaines de la DIAF

**Structures territoriales.** En collaboration avec ses collègues des districts de la Sarine et de la Glâne, le préfet a représenté la Conférence des préfets dans le projet de commission pour la révision des structures territoriales.

**Elections.** La Préfecture a assuré le déroulement sans incident des votations dans le district.

**Conseils communaux.** Comme l'année précédente, le nombre de changements dans les conseils communaux est important. Dans plusieurs communes, aucune candidature n'a été déposée lors d'élections complémentaires.

**Formation des conseillers communaux.** Le préfet a collaboré à la formation des conseillers communaux dans un cours organisé par l'Association cantonale des communes.

**Association des communes du district du Lac.** Cette association a pris position sur plusieurs objets importants, dont la révision du plan directeur régional, les transports et les questions routières.

**Chiens.** La mise à niveau de la facturation des impôts sur les chiens avec la banque de données représente toujours une grande charge pour le personnel de la Préfecture.

—  
2009

#### 2.5.4 Domaines de la DEE

**Nouvelle politique régionale.** Le premier projet touristique soutenu par la Nouvelle politique régionale dans le canton de Fribourg a été le projet de mise sur pied d'une seule organisation de marketing pour la région des Trois-lacs. Il s'agit d'un projet intercantonal des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel et Jura. L'Association régionale du Lac est également impliquée dans ce projet. Le préfet et la syndique de Morat, participent au comité d'organisation du projet. Dans le cadre des mesures de relance économique, plusieurs projets ont été soutenus dans le district du Lac.

Le préfet a participé activement aux travaux de fondation d'Innoren FR (Association des régions fribourgeoises pour la mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale). Après la création de cette plateforme des régions et la mise en place de coordinateurs, un accord a été convenu concernant l'attribution du mandat de prestations cantonales.

**Promotion économique.** Dans le cadre de l'Association régionale du Lac, un groupe de travail a été créé, présidé par le préfet, dont la fonction est d'examiner les stratégies de promotion économique régionales et leur concrétisation.

**Tourisme.** L'Association régionale du Lac participe activement aux activités coordonnées de promotion au niveau du canton et a réalisé quelques actions de marketing réussies. A mentionner également, la collaboration intercantonale dans le projet des Trois-lacs. Sur le plan cantonal, le préfet a œuvré en tant que membre du Comité des associations touristiques fribourgeoises.

**Marché du travail.** Le préfet a présidé la Commission tripartite des centres de placement des districts de la Singine et du Lac. Avec le préfet de la Singine, il est membre du Conseil de fondation de la Fondation «deStarts», pour l'encouragement de la réinsertion des jeunes chômeurs.

**Transports publics.** Dans le cadre de l'Association des communes, le préfet a participé à la mise en consultation d'un nouvel horaire.

#### 2.5.5 Domaines de la DSAS

**Planification hospitalière.** La mise en œuvre de la planification hospitalière 2008 s'est effectuée à un rythme accéléré. La Commission de révision et de planification en charge du réseau de santé du Lac, en collaboration avec les membres de la direction de l'Hôpital fribourgeois, les médecins et les directions des centres de soins de Meyriez, a conçu un projet d'exploitation qu'elle a transmis à la Direction SAS. La construction et l'inauguration de la permanence ont été couronnées de succès. Grâce à un don généreux et par un co-financement organisé au travers de la Fon-

dation des réseaux de santé, il a été possible d'acquérir un CT-scan permettant de remplir des missions de grande importance exigées par la planification hospitalière, sur le site de Meyriez.

**Réseau de santé, homes.** Dès le début de l'année 2009, le Réseau de santé du Lac a repris les homes de Courtepin, Chiètres, Jeuss, Morat et Sugiez et les associations en charge de ces homes ont simultanément été dissoutes. Le Réseau de santé devrait optimiser son organisation et sa structure de direction. Deux journées de réflexion ont été organisées en vue de cette optimisation. Le préfet a participé au groupe de travail cantonal pour la réglementation du financement et des coûts d'investissement des homes.

**Résidence de Beaulieu.** La construction de la Résidence de Beaulieu à Morat, des logements pour personnes âgées combinés avec un centre de soins, est en cours. La direction des travaux a été prise en charge par l'ECAB.

**Soins à domicile.** La préfecture assure la présidence et le secrétariat de la Commission pour les soins à domicile dont la tâche principale consiste dans l'octroi des indemnités forfaitaires.

#### 2.5.6 Domaines de la DAEC

**Planification régionale.** Les travaux en vue de la révision du plan directeur régional préparés par l'Association des communes ont été soumis au canton pour une consultation informelle. Différentes variantes pour la détermination d'une zone d'activités pour le district ont au préalable été discutées avec la Direction.

**Routes.** Dans le cadre de la consultation du plan routier fédéral, il s'est avéré que la position du canton au sujet du tracé de la T10 s'est manifestement modifiée, ce qui a provoqué de nombreuses discussions dans le district du Lac. La question de ce tracé ne concerne pas uniquement les communes touchées et leur population, mais aura une influence déterminante sur la planification régionale (routes, zones d'activité). Les questions ouvertes à cette occasion ont un urgent besoin de clarification.

**Constructions.** Malgré de nombreuses demandes de permis pour des installations solaires, la baisse d'activité dans le domaine de la construction s'est répercutée sur le nombre de demandes de permis de construire.

Le préfet a participé au comité de pilotage pour le règlement d'exécution de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et des constructions. Une séance d'information pour les communes au sujet de cette nouvelle législation a été organisée en collaboration avec la Direction.

—  
2009

## 2.6 Préfecture de la Broye

*Préfet: Christophe Chardonens*

### 2.6.1 Domaines de la DICS

**Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos.** Les élèves du CO de Domdidier ont pu bénéficier de deux nouveaux bâtiments à la rentrée 2009, bâtiments dont les coûts de construction se sont révélés bien inférieurs à ceux budgétisés. Les travaux vont se poursuivre avec la transformation de l'ancien bâtiment, tant et si bien que l'ensemble des travaux projetés sera terminé pour la rentrée 2010. Quant au CO d'Estavayer-le-Lac, les élèves devraient bénéficier de leur nouveau bâtiment au printemps 2010. Les travaux pourront ainsi se poursuivre avec la transformation des anciens bâtiments.

**Gymnase intercantonal de la Broye.** L'établissement a trouvé son rythme de croisière. La place que celui-ci occupe désormais non seulement dans la formation des jeunes de la région mais aussi dans la vie socio-culturelle de la Broye est à relever.

**Fondation Pro Vallon.** La situation du Musée romain de Vallon reste précaire et le conseil de fondation s'attache à trouver des solutions visant à en assurer l'équilibre financier.

**Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye.** La commission s'est attachée à trouver des solutions visant à favoriser la couverture des besoins en logopédie, psychologie et psychomotricité de la population du district.

**Migrations scolaires.** La mise en consultation du rapport intermédiaire sur les possibilités de renforcer la collaboration intercantonale en matière d'enseignement obligatoire a démontré, malgré certaines réticences à consonance plutôt fribourgeoise, l'intérêt de la démarche. Un rapport complémentaire a ainsi été adressé aux Direction/Département en charge de l'enseignement obligatoire des cantons de Fribourg et de Vaud avec le souhait de poursuivre les réflexions.

### 2.6.2 Domaines de la DSJ

**Etablissements et manifestations publics.** La préfecture a poursuivi sa mission de surveillance, en collaboration avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale.

**Sapeurs-pompiers.** Les premiers projets de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers du district de la Broye ont abouti (regroupement des corps de Cheiry, Surpierre et Villeneuve et des corps de Gletterens, Delley-Portalban, St-Aubin et Vallon) et les réflexions se poursuivent dans l'enclave d'Estavayer-le-Lac et du côté de Domdidier-Dompierre-Russy et Montagny-Léchelles.

**Migrants.** Suite à la mise au concours d'un projet de «Cohabitation en milieu rural» lancée par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) en avril 2008, la Broye intercantonale a réuni ses forces et lancé le projet «Des ponts sur la Broye». Ce projet, dont le comité de pilotage est présidé par le préfet du district de la Broye, a pour objectif de générer dans les communes de la Broye, auprès des jeunes et des populations suisses et étrangères, des initiatives citoyennes visant à une meilleure compréhension et intégration de tous, pour une amélioration de la qualité de vie. Ce projet, soutenu par les cantons de Vaud et de Fribourg, se déploiera jusqu'en 2011.

### 2.6.3 Domaines de la DIAF

**Votations.** Le personnel de la préfecture a assuré le bon déroulement des votations fédérales et cantonales organisées en 2009.

**Fusions de communes.** Les diverses réflexions initiées par le préfet ont porté leurs fruits avec le lancement de deux projets d'envergure: Châbles, Cheyres, Murist, Nuvilly et Vuissens (2600 habitants) et Delley-Portalban, Domdidier, Dompierre, Gletterens, Léchelles, Montagny, Russy, St-Aubin et Vallon (9000 habitants). Par ailleurs, les communes d'Estavayer-le-Lac et Font étudient également la possibilité d'une fusion et les communes de Bussy, Rueyres-les-Prés et Morens poursuivent l'étude initiée en 2008.

**Association des communes de la Broye (Ascobroye).** Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

**Association CommuNet.** L'année 2009 a d'abord été consacrée à la mise en exploitation des prestations ainsi qu'au raccordement des communes avec, déjà, quelques nouvelles perspectives de développement.

### 2.6.4 Domaines de la DEE

**Communauté régionale de la Broye (COREB).** La Communauté régionale de la Broye, présidée par le préfet, poursuit sa mue avec la ferme intention de renforcer son action et obtenir les moyens de contribuer efficacement au développement régional. L'arrivée d'un nouveau directeur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 a largement contribué à ce nouvel essor ainsi qu'à l'éclosion d'une multitude de projets.

**Aéropole.** Une nouvelle version du règlement civil d'exploitation a été adressée à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) en fin d'année, accompagnée de toute une série de documents techniques, si bien que la Communauté régionale de la Broye (COREB) espère vivement que l'année 2010 verra enfin, avec l'appui des conseils d'Etat des cantons de Fribourg et de Vaud, la concrétisa-

—  
2009

tion de ce formidable projet. Cela est d'autant plus important que l'avion solaire de Bertrand Piccard devrait débuter ses essais en vol à Payerne début 2010.

**Nouvelle Politique Régionale (NPR).** Le préfet a participé avec intérêt aux réflexions qui ont conduit à la création de l'association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) et animé de nombreuses réflexions dans la Broye afin de susciter des projets susceptibles de décrocher une aide fédérale et cantonale.

#### 2.6.5 Domaines de la DSAS

**Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.** Diverses réflexions ont été lancées afin d'optimiser l'organisation médico-sociale de toute la région (intercantonale) de la Broye (catalogue des prestations, organisation de la direction, regroupement des EMS, collaboration intercantonale, etc.).

**Hôpital intercantonal de la Broye (HIB).** Les discussions relatives au futur statut de l'Hôpital intercantonal de la Broye se sont révélées très positives si bien que tous les éléments devraient être réunis pour donner naissance, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, à un établissement autonome de droit public. Pour le reste, le développement des activités de l'établissement se poursuit avec notamment des réflexions importantes sur les locaux.

**COSAF et CODEMS.** Le district travaille, en collaboration avec le district voisin de la Broye-Vully (canton de Vaud), à l'élaboration d'une planification portant sur les structures d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées.

#### 2.6.6 Domaines de la DFIN

**Informatique.** La préfecture suit attentivement le développement des outils et des prestations informatiques à disposition des administrations et des particuliers.

#### 2.6.7 Domaines de la DAEC

**Commission de gestion de la Grande Cariçaie.** Le préfet a participé aux différentes réflexions liées à la Rive sud du lac de Neuchâtel et notamment à celles portant sur la création d'une nouvelle structure (association) pour la gestion des réserves de la Rive sud du lac de Neuchâtel.

**Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la Rive sud.** Les réflexions de la commission paritaire ont porté sur l'établissement d'une «Vision du tourisme durable de la Rive sud du lac de Neuchâtel».

**Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf.** La problématique du réaménagement des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf ne manque pas de préoccuper les membres de la commission et le lancement d'une étude visant à optimiser l'entretien des berges a été étudié.

**Plan directeur intercantonal.** La pré-consultation a révélé la nécessité de compléter les travaux relatifs aux zones d'activités, aux centres intercommunaux ainsi qu'au paysage (naturel et bâti). Une nouvelle mouture devrait ainsi être soumise aux cantons de Fribourg et de Vaud avant la fin 2010. Dans le prolongement du plan directeur, la question des grands générateurs de trafic fera également l'objet d'une étude particulière, ce en relation notamment avec la possible venue d'IKEA dans la Broye.

**Aérodrome militaire de Payerne.** Le groupe de contact Aérodrome militaire de Payerne, présidé par le préfet de la Broye, a poursuivi ses réflexions et ses échanges, traitant notamment du règlement d'exploitation militaire et de la clôture de l'aérodrome.

### 2.7 Préfecture de la Veveyse

*Préfet: Michel Chevalley*

#### 2.7.1 Domaines de la DICS

**Ecoles primaires.** Le préfet a joué un rôle médiateur dans l'élaboration de la nouvelle convention scolaire que les communes d'Attalens et Granges devaient reconduire.

**Association des communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse.** A relever en particulier l'inauguration de la **Salle de sport du Lussy**, en partenariat entre les communes du district et le chef-lieu.

L'assemblée des délégués a accepté un montant d'un peu plus de 2.4 millions pour la réfection de l'ancien bâtiment et l'aménagement de nouvelles salles de classe.

**La Bibliothèque publique de la Veveyse** a fêté ses 30 ans; une activité croissante a été constatée durant l'année.

**Institut St-François de Sales.** Une page se tourne, puisque cet institut n'accueille plus de nouveaux élèves en quête du diplôme du Cycle d'orientation.

**Tous unis contre la violence.** L'association présidée par le préfet a étendu les branches de son réseau, accueillant entre autres les anciens membres de l'association châteloise dissoute, Prév'ation. L'année a été marquée par d'importants travaux sur les dangers du NET, la lutte contre la violence sous toutes ses formes, la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme, etc.

—  
2009

### 2.7.2 Domaines de la DSJ

**Sécurité et ordre public.** La présence de la Police de proximité, à la Préfecture, permet un échange permanent, l'immédiateté, la célérité dans la prise en charge de problèmes ou d'urgences.

**Sapeurs-pompiers.** En 2009, le préfet a participé aux 14 séances du comité de pilotage «Sapeurs-pompiers 2010». Deux fusions de corps de sapeurs-pompiers devraient aboutir à court terme, soit celle de St-Martin et Le Flon, ainsi que celle de Remaufens et Châtel-St-Denis.

**Protection de la population.** A l'instigation du préfet, les communes du district se sont regroupées pour mettre sur pied un organe intercommunal de conduite (ORCOC) et pour en désigner les membres.

### 2.7.3 Domaines de la DIAF

**Communes.** Le préfet est de plus en plus sollicité pour des entretiens avec les conseils communaux, de plus en plus sollicité par les syndicats, dont les attributions ont été revues à la hausse, plus particulièrement dans l'arbitrage d'éventuels conflits en rapport avec la bonne marche de l'Exécutif.

**Collaboration intercommunale.** Plusieurs projets qui touchent l'ensemble des communes sont en cours d'élaboration. Ils concernent les domaines suivants: fonds régional, nouvelle clé de répartition financière pour les investissements et le fonctionnement communs, logements en structures intermédiaires pour personnes âgées.

### 2.7.4 Domaines de la DEE

**Nouvelle politique régionale.** A signaler le rôle important de la Région Glâne-Veveyse comme partenaire de la promotion économique.

**Promotion économique.** Plusieurs visites d'entreprises et des contacts fréquents avec leurs responsables ont permis au préfet de maintenir des relations étroites avec ce milieu qui joue un rôle majeur dans le maintien ou la création d'emplois.

**Remontées mécaniques et Loisirs pour tous.** Le préfet est membre du Comité du Fonds d'équipement touristique (FET). Face à la situation du district de la Veveyse resté à l'écart des aides cantonales, 2009 a été une année de réflexion autour de nouveaux projets à concrétiser et qui devraient bénéficier de l'aide des pouvoirs publics. L'un de ces projets, initié par la Jeune Chambre économique, consiste à pouvoir offrir des loisirs à tous, personnes à mobilité réduite y compris.

### 2.7.5 Domaines de la DSAS

**EMS.** La Commission de district a spécialement travaillé pour que les communes prennent conscience de leurs devoirs et des montants très importants qu'elles devront budgétiser pour réfectionner chacun des deux homes du district (env. 20 millions de francs).

**Logements en structures intermédiaires (LSI).** Un groupe de travail est à pied d'œuvre, dont le but final est d'offrir aux citoyens âgés du district une possibilité de se loger entre le domicile et l'entrée dans un home médicalisé.

**Réseau Santé de la Veveyse (RSV).** Une étude est en cours, pour trouver une autre alternative aux locaux actuels.

**Hôpital fribourgeois, site de Châtel-St-Denis.** Avec le comité du Réseau Santé, le préfet a entrepris des démarches afin que la structure châteloise garde son attractivité.

### 2.7.6 Domaines de la DFIN

**Nouvelle péréquation.** La dernière mouture a mis un point final aux discussions nourries tenues dans les communes veveysannes.

### 2.7.7 Domaines de la DAEC

**Constructions.** La complexité a résolument pris le dessus. Le nombre de permis délivré est sensiblement le même qu'en 2008 (271 en 2008 / 250 en 2009), le nombre d'oppositions qu'ils soulèvent est par contre en augmentation.

**Nouvelle LATeC.** Avec l'aide de la Direction, une soirée d'informations pour les trois districts du sud du canton a été organisée en Veveyse.

**Plan directeur régional.** Avec l'aide du SeCA, nous avons préparé le terrain pour l'élaboration d'un tel plan au niveau du district.

2009

2.8 Activités judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	9386 (8071)	1353 (1082)	2259 (1993)	1808 (1977)	452 (405)	1'059 (826)	595 (485)
Tentatives de conciliation:	468 (426)	71 (63)	157 (146)	45 (55)	71 (65)	75 (91)	54 (49)
- ayant abouti	263 (250)	43 (48)	62 (70)	18 (24)	35 (31)	30 (38)	31 (31)
- ayant échoué	199 (171)	21 (15)	47 (40)	22 (31)	22 (22)	24 (45)	14 (14)
- en suspens	6 (5)	7 (15)	48 (36)	5	14 (12)	21 (8)	9 (4)
Ordonnances pénales	8796 (7552)	1255 (992)	2102 (1847)	1752 (1907)	381 (340)	964 (718)	541 (436)
- définitives	8670 (7414)	1240 (976)	2041 (1774)	1723 (1888)	363 (330)	940 (699)	527 (425)
- frappées d'opposition	126 (138)	15 (16)	61 (73)	29 (19)	18 (10)	24 (19)	14 (11)
Recours administratifs (enregistrés en 2008)	90 (80)	24 (27)	20 (14)	18 (17)	12 (14)	22 (24)	16 (11)
Permis de construire (yc installations de chauffage)	802 (857)	547 (510)	591 (647)	477 (531)	258 (281)	529 (489)	250 (271)
Permis de chasse	383 (394)	337 (328)	571 (572)	124 (126)	177 (178)	154 (142)	183 (178)
Permis de pêche	1581 (1247)	1176 (846)	2050 (1930)		264 (238)	577 (515)	200 (193)
Mises en bières	24 (14)	0 (3)	3 (2)		0 (1)	1 (1)	2 (0)
Autorisations diverses	2412 (2505)	1447 (1478)	3252 (2776)		998 (1067)	1'505 (1'616)	647 (685)
Privations de liberté (mandats d'amener)	23 (32)	3 (2)	23 (19)		6 (5)	2 (3)	2 (0)

## VIII. BUREAU DE L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME ET DE LA FAMILLE (BEF)

Responsable: *Geneviève Beaud Spang*

(en coresponsabilité jusqu'en juillet 2009 avec Regula Kuhn Hammer)

### 1. Missions

Le BEF est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution, de coordination et de contrôle de l'application du principe d'égalité entre hommes et femmes ainsi que pour la politique familiale; en outre, il agit pour l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait liée au sexe.

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

Le BEF développe ses activités dans plusieurs domaines afin de répondre à son mandat. Il conseille et mène des consultations juridiques pour les personnes qui se sentent lésées dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Il propose des consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle (notamment au sein de l'Etat). Il conseille et informe les particuliers ainsi que les professionnel-le-s à propos de questions liées à l'égalité ou aux questions familiales.

Il rédige des prises de position et des réponses à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral (20 consultations ou prises de position en 2009).

Il collabore aux travaux de la Conférence Suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et de *egalite.ch* (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité), et a notamment diffusé le cahier fribourgeois de la brochure «*Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte*», une étude élaborée par l'Université de St-Gall, sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur le deuxième revenu des familles. Il assure la co-présidence, à l'échelle nationale, de l'Association «*Journée nationale des filles – Projets des garçons*». Il fait partie du groupe questions juridiques de la CSDE. Il collabore avec la COFF (Commission fédérale de coordination pour les questions familiales) et a organisé - à Fribourg - la séance annuelle réunissant les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Le BEF gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Celle-ci a tenu 2 séances plénières durant l'année. Le Bureau gère aussi le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES) qui émane de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Plusieurs situations ont été dénoncées en 2009 à la CCMES, mais aucune n'a débouché sur une séance de conciliation. Le BEF a participé à une journée nationale de formation des offices de conciliation en la matière.

—  
2009

Le BEF assure la co-présidence de la Commission cantonale contre la violence conjugale. Il organise les séances, gère des projets et le secrétariat. En 2009, 2 séances plénières, 1 journée de travail et 1 séance d'un groupe de travail ont été tenues. Il a participé aussi aux démarches d'un groupe de travail chargé par le Conseil d'Etat d'élaborer une loi sur la prostitution.

Le BEF est membre du Comité de pilotage en matière d'accueil de la prime enfance ainsi que des 3 groupes de travail de ce comité: analyse des tâches - répartition des tâches - finances.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. Il prépare les invitations, organise les séances et rédige les procès-verbaux. Ce Club s'est réuni une fois en assemblée générale lors d'une séance réunissant d'ailleurs 3 Clubs du Grand Conseil, et son comité a mené 2 séances.

Le Bureau a eu différents contacts avec les médias et rédigé plusieurs communiqués de presse, notamment dans le cadre de la «Journée nationale des filles – Projets des garçons».

## 2.2 Activités particulières

**Egalité hommes-femmes.** Le Bureau a organisé une analyse de la situation actuelle en matière d'égalité salariale à l'Etat de Fribourg. Pour cela, il s'est basé sur le programme Logib élaboré par le Bureau fédéral de l'égalité et destiné aux entreprises et aux administrations. Par ailleurs, le BEF a mis en œuvre une campagne d'affichage au sein des différentes unités de l'Etat pour lutter contre le harcèlement sexuel (3<sup>e</sup> volet d'une campagne d'information du Conseil d'Etat concernant cette problématique). Le BEF s'est engagé dans le groupe fribourgeois traitant de la problématique des mariages forcés.

**Formation des jeunes filles.** Le BEF a mis en œuvre, sur le plan cantonal, la 9<sup>e</sup> édition de la «Journée nationale des filles – Projets des garçons» avec l'organisation d'offres complémentaires pour les classes de garçons: «Des papas professionnels racontent leur quotidien» et «Dans la peau d'un pro de la santé». Les filles de 2<sup>e</sup> année du CO ont pu découvrir les projets: «Filles et technique, c'est parti!» et «Filles et informatique, c'est parti!»: des journées au sein d'entreprises privées, à l'EIA ou à l'Université. Ces projets sont organisés en partenariat avec différentes organisations faitières, la DICS, et les conseillers/ères en orientation professionnelle. Le BEF participe au Comité de pilotage national de la «Journée des filles – Projets des garçons» et met à disposition son infrastructure pour le bureau romand coordonnant cette manifestation. Le BEF a organisé un stand et été présent en permanence à «Start – Forum des métiers». Il a préparé un diaporama et des animations sur le thème 'Garçons ou filles, osez tous les métiers!'. Le BEF a participé à une séance de formation destinée aux expert-e-s du projet national «Profil+».

**Politique familiale.** Dans le cadre des démarches d'information, on peut relever la mise en ligne, sous l'adresse [www.familles-fribourg.ch](http://www.familles-fribourg.ch), de l'adaptation de 4 chapitres – en français et en allemand - du classeur des familles. Le BEF a diffusé largement une carte indiquant l'adresse de ce site. Il a aussi dressé et diffusé un «Portrait des familles fribourgeoises – Esquisses statistiques». Il participe au Comité de pilotage et aux groupes de travail pour l'Accueil de la prime enfance. Il a pris part au Kick Off et à une 1<sup>re</sup> séance de la Plate-forme 'Intégration sociale et infrastructures' dans le cadre du projet cantonal «Senior +».

**Violence conjugale.** Le BEF a participé à la coordination romande et suisse des projets d'intervention. Il a pris part à une campagne romande d'affichage public afin de sensibiliser la population à cette problématique et l'informer des contacts possibles en cas de nécessité. Il a participé à deux journées de formation, l'une romande et l'autre nationale, en la matière.

## IX. INSTITUT AGRICOLE DE L'ETAT DE FRIBOURG (IAG)

Directeur: Francis Egger

### 1. Missions

—  
L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation, de prestations de service et de production, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'Institut a assuré la formation dans les filières agricoles, agrocommerciales, agrotechniques, forestières, horticoles, laitières, agroalimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources. Les activités de production jouent un rôle déterminant en tant qu'outils pédagogiques, d'essais et de démonstration.

### 2. Activités

#### 2.1 Formation professionnelle

—  
Les centres de formation professionnelle de l'Institut, soutenus par la Commission consultative et les Commissions de formation, ont fonctionné régulièrement au service de 1074 (975) élèves.

—  
2009**2.2 Formation des métiers de la terre et de la nature**

	Nombre d'élèves / candidats
Apprentissage agriculteur	175 (153)
Ecole d'agriculture (semestre d'hiver)	133 (144)
Apprentissage forestier-bûcheron	51 (51)
Apprentissage horticulteur	142 (112)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	64 (53)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	49 (46)
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	30 (23)

Les modifications intervenues suite à la refonte de la formation agricole sont entrées en vigueur en 2009 pour la première année d'apprentissage. Des changements importants sont liés à cette réforme, notamment la nouvelle répartition des périodes de cours sur trois au lieu de quatre ans, un enseignement orienté compétences et non branches et l'introduction de cours interentreprises. Après les premiers mois de mise en œuvre, nous constatons que Fribourg est le deuxième canton en terme de nombre d'apprentis agricoles par rapport à l'ensemble de la Suisse. Ce résultat, particulièrement réjouissant, montre l'importance supra-cantonale qu'occupe la filière agricole.

Les formations d'agrocommerçant et d'agrotechnicien ne parviennent pas à répondre, en terme d'effectifs, à toutes les demandes du marché du travail. Afin de former davantage de cadres dans ces domaines, l'école est passée d'un rythme d'ouverture bisannuelle à une ouverture annuelle des deux filières chaque année.

Après deux ans, la filière horticole est maintenant bien établie à Grangeneuve et se trouve encore renforcée par l'ouverture de la section alémanique.

Dès cette année, le Centre de formation des métiers de la terre et de la nature est responsable, en collaboration avec les organisations du monde du travail, de l'organisation des cours interentreprises des horticulteurs, des agriculteurs et des forestiers-bûcherons.

**2.3 Formation d'intendance, laitière et agroalimentaire**

	Nombre d'élèves / candidats
Gestionnaire en économie familiale, formation modulaire	31 (33)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme de paysanne	9 (5)
Apprentissage gestionnaire en intendance	42 (42)
Apprentissage employé-e en intendance	45 (23)
Apprentissage aide familial-e	20 (31)
Cours d'introduction de technologue en industrie laitière	77 (67)
Apprentissage technologue en industrie laitière	120 (123)
Apprentissage technologue en denrées alimentaires	44 (44)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	13 (6)
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	11 (--)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	18 (19)

Dès le début de l'année scolaire, les jeunes apprenantes de l'Institution des Peupliers viennent suivre les cours professionnels d'employées en intendance au Centre de formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire, ce qui a ainsi nécessité un triplement des classes. 26 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employé-e-s en intendance et les apprenti-e-s. L'OrTra Intendance Fribourg a été créée avec le soutien de l'Institut.

Le nombre total d'élèves du centre de formation a augmenté par rapport aux années précédentes. La deuxième volée de praticienne-s en denrées alimentaires a commencé sa formation en été 2009.

**2.4 Economie laitière**

Le Service de consultation fromagère et laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès d'environ 270 fromagers et 4000 producteurs de lait.

—  
2009

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a effectué le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suissselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Jura.

## 2.5 Vulgarisation et prestations de service

Le nombre de membres affiliés à la vulgarisation agricole est de 2102 et de 781 à la vulgarisation en économie familiale.

Le secteur comptabilité a bouclé 1129 comptabilités agricoles dont 65% sont tenues par l'agriculteur lui-même sur son ordinateur.

En 2009, les Stations agricoles ont été actives, entre autres, dans les domaines suivants:

- > mise à disposition des ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches, de taureaux et de petit bétail à Bulle;
- > organisation des inspections d'alpages et rédaction du rapport y relatif;
- > conseils individuels pour les agriculteurs du canton dans tous les domaines de la production et de la gestion de leur exploitation;
- > coordination de plusieurs projets de mise en réseau écologique et collaboration à la publication du dossier «Agriculture et environnement»;
- > collaboration aux journées techniques (production fourragère) à l'occasion des 75 ans de l'ADCF;
- > calcul des bilans de fumure pour 2400 exploitations et des plans de fumure pour 250 exploitations du canton;
- > conduite d'essais culturels en collaboration avec les Stations fédérales de recherche agronomique et Swissgranum;
- > organisation de la lutte contre le feu bactérien qui a surtout attaqué des cotoneasters salicifolius dans le district de la Veveyse et de la Broye ainsi que dans l'agglomération de Fribourg;
- > conseils techniques aux arboriculteurs et aux maraîchers et à leur organisation;
- > participation aux projets «Parc naturel régional Gruyère/Pays-d'Enhaut» et Agrotourisme Senseland;
- > suivi des dossiers des agriculteurs en difficulté en collaboration avec les services sociaux;

> formation continue des agriculteurs.

## 2.6 Exploitations

Les faits principaux qui ont concerné les exploitations en 2009 sont les suivants:

- > mise en place d'un chef des exploitations de l'Institut, membre du Conseil de direction permettant d'améliorer le suivi des exploitations;
- > pertes importantes au niveau des cultures suite au violent orage de grêle du 23 juillet 2009;
- > bonne progression du chiffre d'affaires et de l'utilisation pédagogique du magasin;
- > reconnaissance de l'exploitation porcine de l'Institut en tant qu'exploitation de pointe, dans le cadre de la production de remontes d'élevage de haut niveau génétique.

A noter que le rapport annuel établi par la direction de l'IAG relate de manière plus détaillée les activités de l'année sous revue de cet institut.

## X. ETABLISSEMENT D'ASSURANCE DES ANIMAUX DE RENTE (SANIMA)

---

### 3. Missions

*Administrateur: Hubert Jungo*

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- > d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- > d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

### 4. Activités

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA.

—  
2009

## XI. ETAT DU PERSONNEL

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2009 EPT	Compte 2008 EPT	Ecart EPT
<b>INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORETS</b>		<b>398.33</b>	<b>359.86</b>	<b>38.47</b>
ADMINISTRATION CENTRALE		221.96	190.96	31.00
3400 / ICAS	Secrétariat général	9.55	8.58	0.97
3405 / ETCI	Service de l'état civil et des naturalisations	26.23	22.41	3.82
3410 / PREF	Préfectures	38.42	38.60	-0.18
3415 / DECO	Service des communes	8.00	8.09	-0.09
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	22.04	22.38	-0.34
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	60.90	35.14	25.76
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	56.07	55.00	1.07
3460 / VILA	Vignes de Lavaux	0.75	0.76	-0.01
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		176.37	168.90	7.47
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	151.11	142.59	8.52
3445 / SFOR	Service des forêts	24.02	25.07	-1.05
3461 / VIVU	Vignes du Vully	1.24	1.24	



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'économie et de l'emploi DEE**  
**Volkswirtschaftsdirektion VWD**

[WWW.FR.CH/DEE](http://WWW.FR.CH/DEE)

# Direction de l'économie et de l'emploi DEE

—  
2009

<b>I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL</b>	<b>1</b>	<b>VIII. SERVICE DU LOGEMENT</b>	<b>18</b>
1. Missions.....	1	1. Missions.....	18
2. Activités.....	1	2. Activités.....	18
3. Collaboration intercantonale.....	3		
4. Affaires contentieuses.....	3		
5. Législation.....	4	<b>IX. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>20</b>
		1. Missions.....	20
<b>II. PROMOTION ECONOMIQUE DU CANTON DE FRIBOURG</b>	<b>4</b>	2. Activités.....	20
1. Missions.....	4	3. Formation.....	22
2. Activités.....	4		
3. Nouvelle Politique Régionale.....	6	<b>X. HAUTE ÉCOLE FRIBOURGEOISE DE TECHNIQUE ET DE GESTION (HEF-TG)</b>	<b>23</b>
4. Mesures d'aide en matière de promotion économique.....	7	1. Missions.....	23
		2. Activités.....	23
<b>III. SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI</b>	<b>7</b>	3. Législation.....	28
1. Missions.....	7		
2. Activités courantes.....	7	<b>XI ETAT DU PERSONNEL</b>	<b>28</b>
<b>IV. CAISSE PUBLIQUE DE CHÔMAGE</b>	<b>12</b>		
1. Missions.....	12		
2. Activités.....	12		
<b>V. SERVICE DU REGISTRE DU COMMERCE</b>	<b>13</b>		
1. Missions.....	13		
2. Activités.....	13		
3. Collaborations intercantionales.....	13		
4. Législation.....	14		
<b>VI. SERVICE DES TRANSPORTS ET DE L'ÉNERGIE</b>	<b>14</b>		
1. Missions.....	14		
2. Activités.....	14		
<b>VII. SERVICE DE LA STATISTIQUE</b>	<b>16</b>		
1. Missions.....	16		
2. Activités.....	16		

—  
2009

## I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### 1. Missions

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a pour tâche de promouvoir l'économie du canton, y compris son secteur du tourisme. Elle déploie également ses activités dans les domaines des transports, de l'énergie, du logement et des statistiques. Elle garantit la transparence et la sécurité des transactions en tenant le registre du commerce. Elle s'occupe enfin de toutes les questions liées à l'emploi et au chômage, ainsi que de la formation professionnelle et de la formation supérieure et postgrade en technique et gestion. Elle est dirigée par M. Beat Vonlanthen, Conseiller d'Etat.

Le secrétariat général de la DEE est placé sous l'autorité de M. *Christophe Aegerter*, secrétaire général. Il remplit une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et effectue les tâches qui lui sont attribuées, notamment en matière de planification de support logistique et de représentation. Il exerce des fonctions d'état-major et donne un appui aux unités administratives de la Direction.

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

L'exercice 2009 a été consacré à l'élaboration du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg. Celle-ci s'est concrétisée par la mise en œuvre de 24 mesures, axées sur 6 domaines d'intervention (soutien à l'emploi, formation continue, soutien à la jeunesse; innovation; infrastructures; énergie; transports publics; environnement, agriculture et alpages). Ces mesures ont nécessité, pour certaines d'entre elles, l'adoption de bases légales d'exécution. Dans ce cadre également, la DEE a mis sur pied une «Task Force», laquelle est chargée d'évaluer les effets de la crise dans le canton et de proposer toute mesure propre à contrer les difficultés conjoncturelles actuelles. Durant cette année, la DEE s'est aussi chargée d'établir la planification énergétique du canton (nouvelle stratégie énergétique). Le Grand Conseil a pris acte du rapport lié à cet objet lors de la session du mois de novembre 2009. Dans la foulée, il a approuvé une modification de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie relative à la production de chaleur pour les nouveaux bâtiments de l'Etat et des communes, ainsi que leur approvisionnement en courant électrique vert labellisé. La DEE a participé à l'organisation et à la tenue, à Fribourg, d'une réunion du Bureau de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) les 14 et 15 mai 2009, à laquelle ont pris part une huitantaine de représentants politiques de régions européennes, ainsi que les membres du secrétariat de l'ARE à Strasbourg. Finalement, la DEE fait partie de la délégation fribourgeoise qui s'est rendue en Chine au mois d'octobre 2009, avec, à la clé, la signature d'un accord de coopération avec la province de Zhejiang.

### 2.2 Evénements particuliers

#### 2.2.1 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2009, 26 décisions, soit:

- > 18 décisions accordant l'autorisation
- > 1 décision constatant le non-assujettissement
- > 5 radiations de charges
- > 1 constat de retrait
- > 1 acquisition complémentaire

Les **18 décisions** accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

> 6 autorisations de revente HLM (habitation à loyer modéré)	
+ 12 logements de vacances	
+ Secteur Vallée de la Jogne et Berra	7
+ Secteur Veveyse	1
+ Secteur Intyamon	2
+ Secteur Singine	0
+ Secteur Bulle	2

#### 2.2.2 Tourisme

Ainsi que l'ont établi les dernières données recueillies par l'Office fédéral des statistiques (OFS), l'hôtellerie suisse, secteur dominant de la branche, a enregistré en 2009 – comme attendu par les spécialistes touristiques – des résultats «nuitées» en baisse de quelque - 4,7 %: ce bilan confirme la sensibilité à la conjoncture de ce secteur économique. Dans les faits – et s'agissant toujours de la seule hôtellerie – l'OFS escompte, sur la base de données disponibles, un résultat annuel de 35,6 millions de nuitées, soit une baisse de près de deux millions d'unités. Incontestablement négatif en comparaison aux années 2007 et 2008, ce résultat reste néanmoins supérieur de près de 2 % aux chiffres obtenus en 2006. Ce recul de l'hôtellerie est imputable à la fois à la diminution de la demande indigène (- 401 000 nuitées ou - 2,5 %) et à celle de la demande des hôtes de l'étranger (- 1 340 000 ou - 6,2 %). La Grande-Bretagne (- 425 000 ou - 18,6 %), l'Allemagne (- 282 000 ou - 4,5 %), et les Etats-Unis (- 130 000 ou - 8,9 %) sont les marchés étrangers qui enregistrent les plus grandes diminutions de nuitées.

Dans ce contexte de crise économique mondiale, l'hôtellerie fribourgeoise a également connu un recul de ses nuitées. En effet, le

—  
2009

bilan annuel enregistre 11'000 nuitées de moins (- 2,7%). Cependant, avec une augmentation de quelque 200 nuitées des hôtes suisses (0,1 %), ce résultat indigène confirme la notoriété et la crédibilité croissante de l'offre touristique fribourgeoise pour cette clientèle. Quant aux hôtes de l'étranger, à l'exception du marché français qui augmente de 3,4 %, tous les autres marchés sont touchés par le recul, plus particulièrement les Pays-Bas (- 28 %, conséquence de l'année suivant l'événement du championnat d'Europe de football), la Grande-Bretagne (- 19,6 %), les Etats-Unis (- 19,4 %) et l'Allemagne (- 10 %). En diminution de quelque 2,4 %, le nombre d'arrivées/clients confirme également la tendance à la baisse. S'agissant de la parahôtellerie, les toutes premières évaluations semblent également exprimer un certain recul pour 2009, en comparaison des résultats des exercices précédents.

S'agissant ainsi de l'hébergement, et ce malgré des résultats en repli, le bilan 2009 d'ensemble du tourisme fribourgeois peut être considéré comme positif. En effet, il faut se rappeler que la base de comparaison est l'année 2008, c'est-à-dire l'année de tous les records pour le tourisme fribourgeois. En revanche, en comparaison avec l'année 2007, on totalise 391 000 nuitées en 2009, soit une augmentation de 1,4 %; l'année 2009 constitue ainsi le 2<sup>e</sup> meilleur résultat de tous les temps. Ce constat est conforté par des résultats réjouissants sur le plan des activités touristiques «à la journée» (excursionnisme), qui ont bénéficié d'un hiver bien enneigé. Quant à l'été qui a suivi, la plupart des régions du canton se sont déclarées satisfaites des résultats enregistrés, et ce malgré une météo quelques fois capricieuse.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière et positive l'année touristique fribourgeoise 2009, il convient notamment de mentionner:

- > la présentation par l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) d'une analyse prospective, fixant, sous l'appellation «VISION 2030», la stratégie de développement du tourisme fribourgeois et l'obtention d'un soutien financier Innotour (subventionnement fédéral à l'amélioration de la structure et de la qualité de l'offre dans le domaine du tourisme suisse), permettant la mise en œuvre des mesures prioritaires de cette stratégie.
- > le lancement ou l'achèvement, sur divers sites (Broc, Bulle, Charney, Fribourg, Givisiez, Gletterens, Gruyères, Morat, Rathvel, Schwarzsee), de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique;
- > l'exécution par l'UFT d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et aux Etats-Unis, en application de la stratégie incluant notamment les actions de promotion des ventes à l'attention des intermédiaires professionnels;
- > la réalisation par l'UFT d'une nouvelle vidéo promotionnelle présentant en près de 5 minutes l'ensemble du Pays de Fribourg touristique;
- > l'accueil par les services de l'UFT et en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de quelque 80 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance de nombreux pays;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la loi du 13 octobre 2005 sur le tourisme, en soutien des activités de promotion des organismes touristiques régionaux du canton (OT Estavayer-le-Lac et sa région, Fribourg Tourisme et région, Châtel-St-Denis/La Veveyse, la Gruyère, le district du Lac, Romont/La Glâne et Schwarzsee-Senseland);
- > la tenue de plusieurs événements touristiques d'importance nationale, voire internationale, notamment l'émission télévisée autrichienne «Musikantenstadl» diffusée en Eurovision ou encore les deux journées «Slow Up» du Lac de Morat et de la Gruyère;
- > l'édition par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures «FRIBOURG REGION – Emotion» (document principal traitant de l'offre touristique «toutes saisons» du canton), le *Guide des Hôtels*, le document promotionnel «Meeting», le dépliant «Séjours attractifs» ou encore le *Programme des randonnées guidées*;
- > la gestion par l'UFT des sites Internet [www.fribourgregion.ch](http://www.fribourgregion.ch) et [www.skideal.ch](http://www.skideal.ch) ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton au profit de l'offre touristique fribourgeoise;
- > la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
- > la publication, désormais sur Internet, de l'organe de communication de l'UFT «Tourisme-Info»;
- > l'activité de service déployée par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2009, de treize (des dix-huit) sociétés de développement;
- > l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée du Pays de Fribourg, désormais renforcée par la convention de collaboration conclue entre l'UFT et l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre;
- > la conduite et l'achèvement de la révision de l'inventaire du réseau pédestre cantonal;

—  
2009

- > la reprise de la direction de l'institution faitière cantonale par Nicolas Zapf, suite au départ à la retraite de Jacques Dumoulin.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale – à laquelle se sont ajoutés quelque 1 300 000 francs de taxe cantonale de séjour, affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes – a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique – qui présentait, au 31 décembre 2009, un actif de 1 441 000 francs – il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé – outre la confirmation, à hauteur de quelque 1 130 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs – l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:

- > Kaisereggbahnen Schwarzsee, à Schwarzsee: réalisation d'un bob-luge;
- > Télécabine Charmey/Les Dents Vertes, à Charmey: rénovation du restaurant d'altitude;
- > Skilift Rathvel, à Remaufens: déplacement et rénovation du skilift du Gros Niremont;
- > Hôtel Ibis, à Bulle: construction d'un nouvel hôtel;
- > Hôtel du Musée, à Fribourg: rénovation de l'équipement;
- > Hôtel le Rallye, à Bulle: agrandissement de l'hôtel;
- > Restaurant Hacienda, à Givisiez: construction d'un nouvel équipement.

**3. Collaboration intercantonale**

Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre de quatre conférences intercantionales.

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a tenu en 2009 deux séances de travail, ainsi que son assemblée générale, le 22 octobre. Elle a notamment traité:

- > des tendances conjoncturelles;
- > de la promotion des exportations;

- > de la promotion économique du pays;

- > du renforcement de la CDEP;

- > du développement et des prévisions dans le domaine du marché du travail.

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

La CDEP-SO s'est réunie quatre fois en 2009 et a notamment traité des sujets suivants:

- > de la constitution de l'accord de partenariat Greater Geneva Berne area (GGBa);

- > d'une étude prospective consacrée à la Plate-forme Cleantech.

Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

La CTP a tenu son assemblée générale les 17 et 18 septembre 2009. Elle a notamment traité des effets du réexamen des tâches de la Confédération sur les transports publics, de la réforme des chemins de fer 2, de la stratégie des CFF, de leur situation actuelle et de leurs défis.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

Cette conférence s'est réunie deux fois en 2009, dont une fois à Fribourg à l'occasion de son assemblée annuelle (20 et 21 août 2009). Elle a traité notamment:

- > du programme national d'assainissement des bâtiments;

- > de la révision de l'ordonnance sur le CO2;

- > de la politique énergétique dynamique (utilisation des contributions globales et des fonds de la Confédération, mise en œuvre du MoPEC, Minergie, etc...).

**4. Affaires contentieuses**

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2009 est la suivante:

Recours déposés	16
Recours traités	16
Dont	
Admis	0

—  
2009

Partiellement admis	0
Rejetés	8
Recours sans objet ou retrait du recours	5
Irrecevables	3
Encore pendants à la DEE au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	9

Ces recours concernent les services suivants: Service du logement, Service public de l'emploi, Ecole d'ingénieurs et d'architectes, Service des transports et de l'énergie, Service de la formation professionnelle. Le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral ont, chacun, rejeté deux recours formés contre des décisions de la DEE.

## 5. Législation

### 5.1 Lois et décrets

Loi du 13 novembre 2009 modifiant la loi sur l'énergie.

Décret du 11 février 2009 portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'énergie/rétribution à prix coûtant du courant injecté).

Décret du 18 juin 2009 relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg.

### 5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 4 mai 2009 modifiant l'arrêté établissant un contrat-type de travail pour les collaborateurs du service de maison.

Règlement du 18 août 2009 d'exécution du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg (assurance perte de gain pour demandeurs et demandeuses d'emploi).

Règlement du 18 août 2009 d'exécution du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg (formation continue dans les entreprises en réduction de l'horaire de travail).

Règlement du 18 août 2009 d'exécution du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg (insertion professionnelle des jeunes ayant terminé leur formation).

Ordonnance du 15 septembre 2009 indiquant les effectifs au 31 décembre 2008 de la population dite «légale» et de la population résidante des communes du canton de Fribourg.

Règlement du 1<sup>er</sup> décembre 2009 sur la promotion économique.

## II. PROMOTION ECONOMIQUE DU CANTON DE FRIBOURG

### 1. Missions

La Promotion économique du canton de Fribourg a pour mission de développer le tissu économique fribourgeois, en favorisant la création d'emplois à haute valeur ajoutée par un soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'extension des activités des entreprises existantes. Elle assure également la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (au niveau cantonal). La Promotion économique du canton de Fribourg est dirigée par *M. Thierry Mauron*, chef de service.

### 2. Activités

#### 2.1 Activités à l'étranger

Vingt-cinq sociétés étrangères ont visité le canton de Fribourg en 2009 pour y effectuer une analyse détaillée des conditions d'implantation et des possibilités de développement de leurs activités. La Promotion économique a soutenu durant l'année écoulée l'implantation d'une dizaine d'entre elles, provenant des Etats-Unis d'Amérique et de France, mais aussi du Canada, de l'Union européenne et d'Amérique latine.

La plupart des nouvelles implantations étrangères en terre fribourgeoise développent des activités de services et vont générer, à terme, environ 200 nouveaux emplois.

##### 2.1.1 Activités de démarchage direct

Les activités de marketing direct à l'étranger se sont concentrées sur les marchés français et nord-américains, qui sont à l'origine des principales implantations réalisées durant l'année. Les activités de la Promotion économique ont ainsi permis l'installation du siège européen de la division des sciences de la vie d'une multinationale de la côte est des Etats-Unis d'Amérique, la création du siège international d'une multinationale américaine spécialisée dans le commerce des fertilisants et l'établissement du centre de production d'une société industrielle française. Ainsi, et malgré la situation économique globalement dégradée et les difficultés auxquelles la Suisse a dû faire face – et qui ont eu un impact sur l'activité promotionnelle à l'étranger –, le canton de Fribourg a soutenu en 2009 l'implantation d'une dizaine de sociétés étrangères.

—  
2009

Les séries de visites réalisées sur place ont permis de rencontrer les représentants de près de trente multinationales, ainsi que des PME technologiques, de même que de nombreux conseillers d'entreprises, membres d'associations et autres partenaires et multiplicateurs. La Promotion économique a également participé à plusieurs séminaires professionnels de différents domaines, durant lesquels des contacts ont également été créés avec d'autres entreprises et partenaires.

### 2.1.2 Activités de démarchage en collaboration avec d'autres partenaires

L'étroite collaboration des Promotions économiques fribourgeoise et genevoise a permis de générer des contacts dans des multinationales intéressées aux atouts respectifs ou combinés des deux cantons, avec des visites à la clé dans l'un ou l'autre canton.

Tout au long de l'année 2009, la Promotion économique a collaboré avec les cinq autres cantons de la Suisse occidentale (BE, GE, NE, VD et VS) à la mise sur pied de la Greater Geneva Berne area (GGBa). Annoncé le 2 juillet 2009 et formellement constitué sous la forme d'une association le 8 octobre, ce nouvel organe vise à assurer la prospection et l'acquisition d'entreprises à l'étranger pour l'ensemble des cantons concernés. Le canton de Fribourg attend de sa participation à GGBa (opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2010) l'implantation d'un plus grand nombre de projets étrangers grâce à la plus forte présence de l'association dans un nombre plus élevé de marchés. L'augmentation des moyens budgétaires consentis par le canton de Fribourg doit permettre non seulement de maintenir la capacité du canton à attirer des sièges internationaux et des activités technologiques, mais aussi à étendre le nombre de pays de provenance des entreprises visées.

En 2009, la Promotion économique a effectué des missions de prospection et de démarchage en Asie, dans le cadre de séminaires promotionnels organisés par l'OSEC en Inde, ainsi que de missions économiques en Chine et aux Emirats Arabes Unis. Un accord d'échange et de coopération a d'ailleurs été signé le 20 octobre 2009 entre le canton de Fribourg et la province du Zhejiang (Chine).

De nombreux contacts ont pu être créés grâce aux conseillers d'entreprises et autres professionnels avec lesquels la Promotion économique entretient des relations suivies.

Enfin, la Promotion économique a assuré le traitement et le suivi d'une centaine de demandes d'informations qui lui sont parvenues directement durant l'année, en provenance de l'étranger.

## 2.2 Activités dans le canton

### 2.2.1 Soutien et accompagnement d'entreprises déjà implantées

La Promotion économique s'est efforcée d'assurer le soutien et l'accompagnement en faveur des entreprises en cours d'implantation, mais aussi en faveur de celles déjà établies dans le canton. Un tel service est indispensable pour garantir le succès d'une implantation, tant pour l'entreprise que pour ses collaborateurs, et pour faciliter le développement de cette dernière. Le maintien des contacts étroits et du partenariat avec les entreprises constitue un atout pour le gain de nouvelles implantations, souvent favorisées par le soutien du tissu économique existant.

Le canton de Fribourg doit poursuivre ses efforts pour maintenir et améliorer les conditions-cadre permettant de convaincre les centres de décision, pourvoyeurs d'emplois à très haute valeur ajoutée, de s'y établir. La possibilité de continuer d'octroyer, dans les régions situées hors des centres urbains mais néanmoins bien positionnées par rapport aux principaux axes de communication, un allègement fiscal fédéral partiel, ciblé sur les activités à haute valeur ajoutée et les emplois à revenus élevés, demeure une priorité pour les autorités cantonales.

### 2.2.2 Promotion économique endogène

En 2009, la Promotion économique a soutenu 25 projets endogènes d'implantation ou d'extension (entreprises suisses souhaitant s'implanter dans le canton et entreprises fribourgeoises ayant des projets d'extension). Ces projets constituent environ les trois quarts des dossiers accompagnés par la Promotion économique ayant abouti en 2009.

55 entreprises ont en outre été soutenues dans leur recherche de locaux ou de terrains disponibles.

### 2.2.3 Task Force de la DEE

La Promotion économique participe à la «Task Force» mise sur pied par la DEE en vue d'évaluer les effets de la crise économique dans le canton. Dans ce contexte et dans le cadre du plan de relance approuvé en juin 2009 par le Grand Conseil, la Promotion économique est chargée de diverses tâches, à savoir:

- > d'élaborer une structure de Seed Capital;
- > de collaborer avec la Direction de l'instruction publique à la création d'un fonds d'innovation;
- > de co-représenter l'Etat avec le SITel au sein du comité de pilotage dirigé par le Groupe e visant à la réalisation d'un réseau de fibres optiques jusqu'à chaque ménage (FTTH).

—  
2009

### 2.2.4 Guichet-entreprises

Dans le cadre du guichet d'orientation pour les entreprises, 190 entreprises et porteurs de projets ont été conseillés et orientés vers les partenaires adéquats de la Promotion économique. Parmi ceux-ci figurent notamment l'association Fri Up et l'antenne fribourgeoise de la Coopérative Romande de Cautionnement, qui proposent aux sociétés qui les contactent des solutions adaptées et efficaces.

### 2.2.5 Coopérative Romande de Cautionnement – PME (CRC-PME) – Antenne fribourgeoise

Afin de donner à l'antenne fribourgeoise de la Coopérative Romande de Cautionnement-PME (CRC-PME) une identité distincte, d'améliorer sa visibilité et de simplifier le traitement des demandes, l'association CRC-PME Fribourg a été créée en août 2009 par l'Etat, l'Union patronale du canton de Fribourg et la Chambre de Commerce Fribourg. La Promotion économique en assure la présidence et représente les intérêts du canton de Fribourg dans le conseil d'administration de la coopérative.

15 entreprises fribourgeoises ont été soutenues par un cautionnement de la CRC-PME durant l'année 2009. En outre, de nombreuses entreprises ont été informées sur la Coopérative de cautionnement et ont pu obtenir la documentation nécessaire.

### 2.2.6 Petits déjeuners de la Promotion économique

Introduits en 2008, les «Petits déjeuners» de la Promotion économique ont été reconduits en 2009. Ces conférences permettent d'informer un public composé de représentants des banques, des cabinets d'avocats, des sociétés fiduciaires et de conseils, ainsi que les médias du canton de Fribourg sur des thèmes actuels de promotion économique.

Le premier «Petit déjeuner» 2009 avait pour thème «Comment la Promotion économique peut-elle soutenir les entreprises?». Les champs d'action de la Promotion économique ont été expliqués en détail lors de cet événement. Deux autres manifestations consacrées au thème «Comment optimiser une transmission de PME» ont été organisés en collaboration avec l'association kmuNext/Relève PME.

### 2.2.7 Prix à l'innovation 2009 du canton de Fribourg

Les sociétés ACL Instruments AG à Chiètres et Asyrl SA à Villaz-St-Pierre sont les lauréates du Prix à l'innovation 2009 du canton de Fribourg. Pour la première fois, le jury a ainsi attribué le Prix à l'innovation à deux entreprises simultanément. Les deux jeunes entreprises, créées en 2008, respectivement en 2007, sont en passe de connaître le succès au niveau international. La remise du Prix à l'innovation s'est déroulée devant plus de 200 invités à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

### 2.3 Autres activités

En 2009, la Promotion économique s'est employée à renforcer la position de la place économique fribourgeoise en œuvrant afin d'améliorer les conditions-cadre du canton de Fribourg. Elle a notamment travaillé sur quatre postulats et deux questions déposés au Grand Conseil. Ces démarches ont conduit à la mise en place effective d'une fondation de Seed Capital (cf. point 2.2.3 ci-dessus) et à l'octroi d'un mandat d'étude (en cours) sur l'opportunité de la création d'un parc technologique dans le canton de Fribourg.

La fondation de Seed Capital pourra débiter ses activités durant le premier trimestre 2010. Les structures administratives nécessaires ont été élaborées en novembre 2009 et la fondation est en cours de création. Cette structure a pour objectif de soutenir financièrement les entreprises en cours de création, particulièrement les spin-offs des Hautes Ecoles et de l'Université de Fribourg.

La Promotion économique a également rendu son préavis sur 26 consultations liées à des questions d'aménagement du territoire et de développement durable.

Enfin, sur demande du Conseil d'Etat, un rapport sur l'orientation future du RER fribourgeois (RER FR) a été réalisé, sous la conduite de la Promotion économique et en étroite collaboration avec le Service des transports et de l'énergie et les Transports publics fribourgeois (TPF).

## 3. Nouvelle Politique Régionale

—

La mise en œuvre du programme cantonal pluriannuel de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour les années 2008–2011 s'appuie sur la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique. Le règlement d'exécution de cette loi a été adopté par le Conseil d'Etat en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009 et précise les modalités d'octroi des aides financières au titre de la NPR.

La NPR distingue trois niveaux d'intervention: cantonal, intercantonal et transfrontalier. Dans le cadre de la stratégie cantonale, deux premiers projets touristiques ont été approuvés, dont le projet «Pays des Trois Lacs». Par ce projet, la région touristique du lac de Morat collaborera étroitement avec les autres cantons concernés pour la création d'une société de marketing unique afin de renforcer les deux destinations «Jura et Pays des Trois Lacs».

Dans le domaine du soutien à l'innovation, la mise en place d'une plate-forme dédiée aux Clean Tech vise à favoriser le développement économique du canton de Fribourg dans le domaine des technologies propres, en soutenant des projets technologiques et de formation au bénéfice des entreprises cantonales. Le projet prévoit notamment des soutiens aux entreprises pour la réalisation d'études de faisabilité dans le domaine des technologies propres ainsi que la création d'une veille technologique.

—  
2009

Par ailleurs, la collaboration canton-régions au sein de la NPR a connu des changements importants avec la création de l'association des régions INNOREG FR et l'engagement par cette association d'un coordinateur chargé principalement d'identifier des projets NPR et de conseiller les requérants dans le montage de leurs dossiers de demande. Une convention conclue entre la DEE et l'association INNOREG FR définit les prestations des régions et du coordinateur d'INNOREG FR dans le cadre de la mise en œuvre de la NPR et précise les modalités de versement des montants prévus au budget.

Le volet intercantonal s'intègre dans l'initiative commune de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO). Par cette collaboration, les entreprises et les instituts de formation supérieure du canton de Fribourg ont bénéficié des trois plate-formes de promotion sectorielle (Bioalps, Micronarc et Alpict), ainsi que des deux plate-formes de soutien à l'innovation et au transfert de technologies (Platinn et Alliance). En fin d'année 2009, et sur la base d'une étude d'opportunité, la CDEP-SO a décidé de lancer une plate-forme de promotion sectorielle dédiée aux cleantechs. Cette nouvelle plate-forme sera coprésidée par les cantons de Fribourg et du Valais.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, quatre projets ont été retenus auxquels le canton de Fribourg est activement associé autour d'un large spectre de thèmes, dont notamment l'analyse de la création de valeur par les produits de terroir AOC et du rôle protecteur de la forêt dans la préservation des ressources naturelles.

Finalement, le canton de Fribourg a pu bénéficier d'un soutien extraordinaire dans le cadre des mesures fédérales de stabilisation conjoncturelle en faveur de la politique régionale. A ce titre, les deux premiers projets ont été approuvés. Il s'agit, d'une part, de l'amélioration des infrastructures d'accueil du Papiliorama-Nocturama et, d'autre part, d'une contribution à la rénovation du Musée de la Singine.

#### 4. Mesures d'aide en matière de promotion économique

En termes de contributions financières, le canton a versé à fonds perdu au cours de l'année 2009 un montant de 2 754 906 francs pour le volet cantonal, de 343 439 francs pour le volet intercantonal et de 42 370 francs pour le volet transfrontalier.

##### 4.1 Décisions

Au cours de l'année 2009, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné neuf demandes. Sept demandes ont été acceptées et deux demandes ont été refusées. De plus, cinq demandes ont été soumises au Conseil d'Etat et acceptées par ce dernier.

#### 4.2 Etat des cautionnements

Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny	Nombre	Montant Fr.
Etat au 31.12.2009	6	7 751 750

#### 4.3 Contributions au service de l'intérêt en faveur des entreprises

	Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.
Contributions au service de l'intérêt versées depuis 1987 jusqu'à fin 2008:	19 309 820
Contributions au service de l'intérêt versées en 2009:	2 400 978
<b>Total</b>	<b>21 710 798</b>

### III. SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

#### 1. Missions

Le Service public de l'emploi (SPE) est l'autorité cantonale qui traite du marché de l'emploi. Il a pour mission de contribuer à ce que ce marché soit le plus équilibré possible. Il agit sur deux fronts: la lutte contre le chômage et l'observation et la gestion du marché du travail, notamment dans les domaines de la protection des travailleurs, de l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes et de la lutte contre le travail au noir. Il est dirigé par *M. Marc Genilloud*, chef de service.

#### 2. Activités courantes

##### 2.1 Section chômage

###### 2.1.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage a augmenté dans le canton durant l'année 2009, passant de 3,4 % en janvier à 3,8 % en décembre. Le taux moyen pour 2009 est de 3,3 % (2,5% en 2008 et 2,7 % en 2007). Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution du chômage dans le canton, en comparaison avec la moyenne nationale. En 2009, 742 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage (667 en 2008).

—  
2009

	Canton de Fribourg			Suisse	
	2008	2009	%	2009	%
Janvier	3648	4312	3,4	128 430	3,3
Février	3465	4520	3,6	132 402	3,4
Mars	3253	4030	3,2	134 713	3,4
Avril	3022	3820	3	136 709	3,5
Mai	2781	3682	2,9	135 128	3,4
Juin	2706	3811	3	140 253	3,6
Juillet	2824	4036	3,2	145 364	3,7
Août	3063	4345	3,4	150 831	3,8
Septembre	3117	4514	3,5	154 409	3,9
Octobre	3217	4564	3,6	158 138	4
Novembre	3393	4584	3,6	163 950	4,2
Décembre	3847	4792	3,8	172 740	4,4

### 2.1.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine.

### 2.1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur des mesures actives du marché du travail (MMT) met à disposition des ORP des outils leur permettant d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures de réinsertion adaptées aux divers besoins: cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET) et qualifiant (PEQ LEAC), etc. L'année 2009 a été marquée par l'acquisition de places d'occupation et de cours supplémentaires. Une réflexion sur la mise en place de nouvelles mesures a également été initiée, afin de faire face à la forte augmentation du chômage.

#### 2.1.3a Mesures d'emploi et de formation

Les programmes d'emploi temporaires (PET) portent sur des activités proches de la réalité professionnelle et intègrent un volet de formation. En 2009, 2137 personnes ont participé à un ou plusieurs PET sur plus d'une semaine et ce durant un peu plus de 2 mois en moyenne. 59 % des assurés ont suivi un PET auprès de fournisseurs subventionnés, 24 % auprès d'associations à but non lucratif et 17 % auprès de communes, de l'Etat ou de PET hors canton. Ces programmes restent une mesure privilégiée par les ORP pour maintenir les assurés en contact avec le monde du travail.

Les semestres de motivation (SeMo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation. Durant l'année de programme 2008–2009, 231 jeunes ont suivi un SeMo qui dure en moyenne six mois. Cette population reste la cible d'efforts particuliers en matière de soutien,

tant par l'intermédiaire des MMT mises à leur disposition que par d'autres mesures discutées dans le cadre de la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté.

Les mesures de formation ont pour but, au travers de plateformes, de cours et de stages de formation et d'orientation, d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier. 4004 mesures de ce type ont été octroyées aux demandeurs d'emploi, en majorité sous la forme de cours dans différents domaines (technique de recherche d'emploi: 40 %; langues: 29 %; informatique: 10 %; autres: 10 %). Enfin, 6 % des mesures sont constituées de stages de formation et 5 % de stages d'orientation.

#### 2.1.3b Mesures spécifiques

Parmi les 1744 mesures spécifiques octroyées, 65 % constituent des allocations d'initiation au travail, 23 % des allocations de formation, 9 % des contributions aux frais de déplacement et enfin 3 % des soutiens à une activité indépendante.

#### 2.1.3c Répartition du budget MMT

36 % du budget est alloué aux programmes d'emploi temporaire (PET), 40 % aux cours et aux plateformes et 24 % aux semestres de motivation (SeMo). Dès 2009, les frais liés aux mesures spécifiques (allocations d'initiation au travail, allocations de formation, frais de déplacement) sont pris en charge directement par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et ne sont donc plus pris en compte dans le budget MMT cantonal.

#### 2.1.3d Programmes d'emploi qualifiant (PEQ LEAC)

Les chômeurs en fin de droit qui remplissaient les conditions légales ont trouvé dans les programmes d'emploi qualifiant (PEQ LEAC) une nouvelle chance d'intégrer un emploi. En 2009, 81 personnes ont bénéficié d'un contrat de durée déterminée auprès d'associations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 23 personnes ont participé à un PEQ LEAC auprès d'entreprises privées, pour une durée moyenne de 3,2, respectivement 3,8 mois par personne.

#### 2.1.4 Frima 1606 et FRee Trading

Le SPE gère deux mesures: Frima 1606 et Free Trading. Le programme d'emploi qualifiant Frima 1606, dont le but est la réalisation d'une maquette historique de la ville de Fribourg, a accueilli 75 assurés durant 2009. Depuis le début de sa création en 1996, la maquette a pu être présentée pour la première fois dans son entier en décembre 2009.

L'entreprise de pratique commerciale FRee Trading, dont l'organisation et la gestion des commandes correspondent à celles d'une entreprise privée, a accueilli 127 assurés.

## 2009

### 2.1.5 Médiation

181 interventions ont été recensées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009. Elles se réfèrent aux assuré(e)s qui ont des problèmes avec les ORP, les caisses de chômage et la section juridique notamment. La quasi-totalité des assurés se déclare satisfaite de l'intervention du médiateur.

### 2.1.6 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle (CII) constitue une stratégie commune des ORP, de l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI) et des services sociaux régionaux (SSR) pour améliorer l'efficacité de la réinsertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Durant l'année 2009, les collaborateurs des ORP ont été formés à l'utilisation de l'outil informatique de gestion de cas CaseNet. La CII a pu être largement utilisée par les ORP: 146 cas de collaboration simple, ainsi que 17 cas complexes ont été annoncés et traités via CaseNet.

La Commission cantonale de la CII a poursuivi ses travaux, appuyée par les quatre membres représentant le SPE. Ceux-ci ont également pu contribuer à la suite des travaux de la Commission dans les différents groupes de travail institués.

## 2.2 Section Marché du travail

### 2.2.1 Inspection du travail

Par son activité et ses actions (contrôle, audits, conseils, information, formation, sensibilisation), l'Inspection du travail veille à une application correcte des prescriptions en matière de protection de la santé et de sécurité au travail ainsi qu'en matière de durée du travail et du repos pour un collectif de 117 354 emplois à plein temps dans le canton (cf. Annuaire statistique du canton de Fribourg, édition 2010).

S'agissant de la protection des travailleurs, les inspecteurs ont effectué 184 visites d'entreprises en 2009 (254 en 2008), partiellement ou intégralement rémunérées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). La diminution du nombre de visites est liée à deux éléments: d'une part, l'effectif de l'Inspection du travail a été sujet à variation (engagement d'un nouvel inspecteur, formation de ce dernier, ainsi que la formation continue de deux inspecteurs en place) et, d'autre part, une augmentation du temps nécessaire aux contrôles a été observée, notamment dans les domaines de la durée du travail et de la protection de la personnalité. De manière générale, l'Inspection du travail a constaté une recrudescence des plaintes concernant la durée du travail et les conditions du travail, notamment en raison

de violations de la protection de l'intégrité de la personnalité dans les entreprises.

Dans le domaine de la santé au travail, le laboratoire intercantonal de santé au travail a examiné 27 échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Dix d'entre eux étaient positifs. Les propriétaires concernés ont reçu des conseils sur les mesures à prendre et l'Inspection du travail a enregistré ces cas pour en assurer le suivi. L'Inspection du travail a en outre effectué 11 investigations dans le cadre de l'hygiène au travail, dans des domaines aussi variables que les poussières, le formaldéhyde et les composants volatiles organiques (COV), l'amiante et le climat des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale de la semaine de travail, l'Inspection du travail délivre les permis de courte durée (moins de six mois), les permis pour une période plus longue faisant l'objet de décisions du SECO. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution. Dans le cadre de ses compétences, l'Inspection du travail a rendu des décisions négatives à 21 reprises sur des demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés en 2009.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2008	2009	2008	2009
Travail de nuit	87	52	45	93
Travail du dimanche	107	118	44	83
Travail en continu	2	1	9	5
Travail en 3 équipes	-	-	-	-
Total	196	171	98	181

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2008	2009
Agrandissements (transformations) industriels	26	20
Autorisations d'exploiter	21	23
Entreprises non industrielles	583	518
Total	630	561

L'Inspection du travail a pris part à plusieurs commissions et groupes de travail à l'échelle cantonale et nationale.

### 2.2.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE):

—  
2009

- › Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le deuxième semestre 2007 et le deuxième semestre 2008 (mars 2009).
- › Nouvelle conception des indicateurs de l'évolution du chômage par branche économique en Suisse romande sur une base trimestrielle. Projet réalisé et approuvé par la CRT (septembre–octobre 2009).
- › Evolution du travail intérimaire en Suisse romande (décembre 2009).
- › Bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (avril–juillet–octobre 2009).
- › Bulletin semestriel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (juillet 2009).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé sur l'ensemble de l'année au groupe RA Viador romand, qui a élaboré et développé un catalogue de nouvelles requêtes dans le cadre de l'introduction du nouveau système informatique de gestion du chômage NC Plasta.

### 2.2.3 Approvisionnement économique du pays

L'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays (OCAE) a participé aux travaux des plans de rationnement du mazout et des carburants. Il a participé à deux séances de l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays consacrées à ces objets.

L'OCAE a préparé et mis sur pied une formation destinée à toutes les communes du canton et plus particulièrement aux offices communaux de l'approvisionnement économique du pays (OCOAE). Ces formations ont eu lieu les 26, 27 et 28 janvier 2009 et ont porté sur la réglementation du mazout, le rationnement des carburants et des aliments.

### 2.2.4 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. L'Inspectorat de l'emploi contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 350 contrôles portant sur 964 travailleurs ont été réalisés.

Le SPE est l'autorité cantonale au sens de la législation fédérale sur les travailleurs détachés. En 2009, 35 décisions ont été rendues, dont 20 avertissements et 9 interdictions d'entrée en Suisse. 83 %

des contrôles effectués n'ont révélé aucune infraction. Les infractions les plus fréquentes sont celles relatives au devoir d'annonce avant d'effectuer une prestation de service en Suisse.

Le secrétariat de la Commission de surveillance du marché du travail, assumé par le SPE, a traité 2801 annonces pour 3888 travailleurs, dont 2087 travailleurs détachés, 1429 prises d'emploi en Suisse et 372 prestataires de services indépendants.

### 2.2.5 Lutte contre le travail au noir

Le SPE est l'autorité d'exécution cantonale de la loi fédérale sur le travail au noir (LTN).

L'Inspectorat pour la lutte contre le travail au noir se compose des 2 inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendant de la Commission paritaire de contrôle dans la construction. Pour l'année 2009, le SPE a délégué à cette commission les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'inspection du travail au noir a effectué 557 contrôles concernant 1735 travailleurs. Parmi ces contrôles, 107 entreprises pour 205 travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Une rencontre avec les autorités chargées de la lutte contre le travail au noir a été organisée. Différents aspects relatifs à la collaboration fructueuse entre le SPE, la police, l'office des juges d'instruction, le service de la population et des migrants, la SUVA, l'établissement cantonal des assurances sociales et le service des contributions ont été abordés.

Cinq cours sur le thème du travail au noir ont été donnés aux candidats à la patente pour établissements publics.

### 2.2.6 Placement privé et location de services

Le SPE a délivré 20 autorisations en 2009: 11 pour le placement privé et 9 pour la location de services. 12 autorisations ont été supprimées à la suite de cessation d'activités ou de fusion avec d'autres entreprises. Il a également préavisé favorablement auprès du SECO 6 demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontalière et 9 pour le placement privé intéressant l'étranger. Par ailleurs, 8 investigations ont été menées afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Deux entreprises ont arrêté leurs activités de placement, une entreprise a été assujettie formellement à autorisation.

Les pratiques illicites constatées lors de contrôles concernent notamment les décomptes de salaires erronés, la déduction illicite

—  
2009

des frais d'équipement de protection ou de loyers, les infractions à la loi sur les étrangers, ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats. Le règlement de l'horaire de travail dans le contrat de mission a souvent donné lieu à des remarques. L'horaire de travail n'a pas été correctement convenu ou alors les travailleurs n'ont pas été payés correctement sur la base de l'horaire de travail convenu. Le SPE a transmis une circulaire à ce sujet à toutes les agences de location de services autorisées.

Par ailleurs, le Service a réglé la faillite d'une entreprise de location de services. Après examen des différentes créances salariales, tous les anciens collaborateurs de cette entreprise ont reçu entièrement leur part du salaire impayé sur la base de la garantie obligatoire déposée par le débiteur auprès de l'Etat avant l'octroi de l'autorisation.

De plus, le SPE a reçu trois dénonciations de la part des autorités d'autres cantons concernant les agissements des entreprises fribourgeoises. Dans deux cas, il a constaté que l'activité ne tombait pas dans le champ d'application de la loi fédérale sur le placement privé et la location de services. Dans le dernier cas, une enquête sera diligentée en 2010.

En 2008, 1088 personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises; les services de 6240 personnes ont été loués, ce qui correspond à 2 771 590 heures de mission.

## 2.3 Section juridique

### 2.3.1 Décisions et avis de droit

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 4484 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail, selon la répartition suivante:

- > Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité: 3337
- > Aptitudes au placement et autres décisions: 218
- > Remises de l'obligation de restituer: 2
- > Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail: 927

Durant l'année 2009, la Section juridique a également enregistré 372 oppositions contre des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 309 décisions sur opposition, dont 69,25 % ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 20,71 % ont été admises, 8,1 % ont été partiellement admises et 1,94 % ont été rayées du rôle. En 2009, 25 recours ont été interjetés auprès du Tribunal cantonal du canton de Fribourg contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 36 affaires. Le Tribunal cantonal a rendu 17 arrêts. 58,83 % des recours ont été rejetés ou déclarés irrece-

vables, 11,76 % ont été admis, 5,88 % ont été partiellement admis et 23,53 % ont été rayés du rôle.

### 2.3.2 Réduction d'horaires de travail et intempéries

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2008	2009	Suisse	2008	2009	Suisse
Janvier	4	1304	25 414	398	66 212	1 528 240
Février	4	2117	45 537	391	130 942	2 598 166
Mars	7	2412	64 642	441	169 856	4 111 434
Avril	1	2612	79 955	107	177 220	4 459 519
Mai	0	2966	91 924	0	173 985	4 777 867
Juin	0	2718	90 306	0	146 981	4 696 100
Juillet	0	2152	61 355	0	125 369	3 088 953
Août	2	1574	63 691	824	70 878	3 139 488
Septembre	26	1797	68 220	1 068	91 912	3 484 652
Octobre	0	1559	54 072	0	77 176	2 961 161
Novembre	134	1532	58 547	6 464	77 691	2 973 293
Décembre	418	897	39 646	18 686	44 096	1 899 218

## 2.4 Section Services généraux

### 2.4.1 Communication

Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois, plus de 20 000 entrées sont enregistrées. Le Service a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site.

### 2.4.2 Informatique

Le SPE a poursuivi le renouvellement de son parc informatique. Il a également opéré en juin 2009 le lancement du système de gestion électronique des documents, ainsi que du nouveau système fédéral d'administration des données des demandeurs d'emploi (PLASTA).

### 2.4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales, de 21,5 millions de francs. En outre, 1 299 636 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté 439 643 francs, les PEQ associations

2009

504 024 francs et les PEQ canton et communes 355 968 francs. Au 31 décembre 2009, le capital du Fonds se montait à 12 millions de francs.

#### IV. CAISSE PUBLIQUE DE CHÔMAGE

##### 1. Missions

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est dirigée par *M. Dominique Schmutz*, administrateur. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

##### 2. Activités

###### 2.1 Activités courantes

L'année 2009 a été particulièrement mouvementée avec une augmentation constante du chômage et un accroissement des réductions de l'horaire de travail (chômage technique; RHT). Le total des prestations versées par la Caisse se situe au-delà des 119 millions d'indemnités, dont près de 31 millions pour la seule RHT. Cette prestation a été versée durant l'année 2009 à 88 entreprises du canton pour un total de 1 269 606 heures chômées.

Pour répondre à cette situation, la Caisse a revu ses effectifs à la hausse et a ainsi procédé à six nouveaux engagements pour un total de 31 collaboratrices et collaborateurs. Elle a également dû faire face à de multiples défis. Outre l'organisation du travail afin de fournir des prestations fiables, la Caisse collabore au recueil des données pour le registre central des allocations familiales (LA-Fam) et gère différentes prestations du plan de soutien à l'économie (allocation d'insertion professionnelle des jeunes, indemnisation de la formation donnée durant la réduction de l'horaire de travail et subvention aux demandeurs d'emploi pour l'allocation perte de gain en cas de maladie). La Caisse a également adopté à satisfaction le nouveau logiciel comptable SAP.

Durant l'année 2009, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a confié une enquête à l'institut LINK afin de connaître le degré de satisfaction des bénéficiaires d'indemnités de chômage envers

leur caisse de chômage. La très grande majorité des assurés se déclare satisfaite ou très satisfaite. Ainsi, 83 % des assurés de la Caisse publique de chômage du canton de Fribourg qui ont fait l'objet de l'enquête sont satisfaits de la rapidité du versement des indemnités de chômage. Ce résultat est supérieur à la moyenne des caisses en Suisse.

Enfin, la Caisse publique de chômage a notifié 2707 décisions. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 90 cas pour examen. Son activité fait en outre l'objet des statistiques suivantes.

###### 2.2 Prestations versées aux bénéficiaires

Genre et nombre de prestations	2008	2009	variation en %
Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)			
Nombre d'assurés	4293	4968	15.72 %
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions	4786	5483	14.56 %
Nombre d'indemnités journalières versées	333 844	446 141.4	33.64 %
Demandes d'indemnités en cas d'intempéries			
Nombre d'entreprises annoncées	16	118	637.50 %
Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail			
Nombre d'entreprises annoncées	8	84	950 %
Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité			
Nombre d'assurés	186	88	-52.69 %

Indemnités versées	2008 Fr.	2009 Fr.	
Chômage complet (IC)	45 774 865.75	63 830 173.95	39.44 %
Allocations familiales	1 420 930.70	1 580 251.10	11.21 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	3 374 197.05	3 313 738.40	-1.79 %
Coût afférent au projet (organisateur)	13 854 937.50	14 854 070.80	7.21 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	361 394.55	35 117 488.90	9617.22 %
Insolvabilité	729 841.55	145 968.50	-43.01 %
Allocations d'exportation des prestations (avance accords bilatéraux)	22 237.60	59 197.70	166.21 %
<b>Total</b>	<b>65 538 404.70</b>	<b>119 170 889.35</b>	<b>81.83 %</b>

—  
2009**V. SERVICE DU REGISTRE DU COMMERCE****1. Missions**

L'ordonnance fédérale du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce attribue au Service du registre du commerce la tâche de servir à la constitution et l'identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

*Le Service du registre du commerce est dirigé par Madame Urška Kozomara Yao, préposée.*

**2. Activités****2.1 Activités courantes**

Le Service du registre du commerce a procédé dans le courant de l'année 2009 à un total de 7139 inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1227 inscriptions de nouvelles sociétés, 1038 radiations et 4874 modifications d'entités déjà existantes. Le total d'inscriptions a ainsi augmenté de 1802 par rapport à l'année 2008. Chaque année, un certain nombre de demandes d'inscriptions sont traitées mais n'aboutissent pas de suite car elles ne remplissent pas les conditions légales ou parce que le Service est en attente de l'autorisation d'une autre autorité (dossier en suspens).

**2.2 Evénements particuliers**

La réforme du Code des obligations, plus particulièrement du droit de la révision, a obligé de nombreuses sociétés à responsabilité limitée soit à nommer un organe de révision, soit à y renoncer. Dans tous les cas, une inscription au registre du commerce était prescrite par la loi. Cette particularité explique l'augmentation considérable d'inscriptions en 2009.

En décembre 2009, le Service du registre du commerce a mis en ligne son nouveau site Internet.

**2.3 Statistiques****2.3.1 Etat des sociétés actives**

Au 31 décembre 2009, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant:

Associations (ASS)	181
Sociétés coopératives (COOP)	626

Etablissements de droit public (EDP)	22
Entreprises individuelles (EI)	5386
Fondations (FOND)	510
Sociétés anonymes (SA)	6720
Sociétés à responsabilité limitée (SARL)	3585
Sociétés en commandite (SC)	25
Sociétés en commandite par actions (SCA)	1
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	168
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	328
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	8
Sociétés en nom collectif (SNC)	380
Total	17 940

**2.3.2 Langue d'inscription**

Le français est la langue d'inscription de 14 031 sociétés, l'allemand, celle de 3909 sociétés.

**2.3.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés**

Le tableau comparatif des nouvelles sociétés inscrites de 2004 à 2009 se présente comme suit:

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/ SES	SNC/ SC	Total
2004	7	2	348	17	256	309	80	31	1050
2005	7	3	351	24	292	350	60	49	1136
2006	7	5	359	14	298	372	46	54	1155
2007	8	5	374	17	291	415	57	43	1210
2008	18	0	379	19	334	398	42	32	1222
2009	15	6	376	15	293	448	38	36	1227

**3. Collaborations intercantionales**

Le Service du registre du commerce a intégré les séances de travail communes à plusieurs cantons alémaniques qui portent essentiellement sur des questions juridiques.

—  
2009**4. Législation**  
—

Le Service du registre du commerce s'est prononcé sur le projet de loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE), mis en consultation auprès de la Direction de l'économie et de l'emploi.

**VI. SERVICE DES TRANSPORTS ET DE L'ÉNERGIE**  
—**1. Missions**  
—

Le Service des transports et de l'énergie est responsable de la gestion de tous les aspects touchant aux transports publics. Il veille à la coordination des différents modes de transports. Il est en outre chargé de la promotion des énergies renouvelables et des ressources indigènes, ainsi que de la promotion d'une utilisation économe et rationnelle de l'énergie.

*Il est dirigé par M. Martin Tinguely, chef de service.*

**2. Activités**  
—**2.1 Activités concernant les transports**  
—**2.1.1 Planification des transports**

La Commission consultative des transports a tenu trois séances. Le projet de Réseau Express Régional Fribourgeois (RER-FR), les résultats de la procédure de consultation du projet d'horaire 2010 et la nouvelle organisation de l'Agglomération de Fribourg ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

Les travaux relatifs à la création d'un RER-FR ont été poursuivis. Un accord de collaboration a été trouvé entre les Chemins de fer fédéraux suisses et les Transports publics fribourgeois dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

Sur le plan régional, le Service des transports et de l'énergie a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics. Il a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg (Agglo-FR) et par la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise (MOBUL).

Au niveau tarifaire, il y a lieu de signaler l'introduction du nouvel abonnement «InterAbo» entre les communautés tarifaires Frimobil et Libero.

**2.1.2 Plan cantonal de soutien à l'économie**

Conformément à la mesure n° 18 du plan cantonal de soutien à l'économie, le Service a alloué un montant de 258 240 francs pour les études relatives à l'avant-projet portant sur l'amélioration de l'accès aux trains et la modernisation du point de croisement de Grolley. Conformément à la mesure n° 20, le Service a versé un montant 254 654 francs pour les études relatives à la future halte de St-Léonard.

**2.1.3 Horaires**

Suite à la procédure de consultation du projet d'horaire 2010, le Service a analysé les 135 requêtes formulées. Les unes visaient des modifications prioritaires pour l'horaire 2010, les autres serviront de base de planification pour les prochaines périodes horaires.

Se fondant sur les offres des entreprises de transport, il a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2009 et 2010.

**2.1.4 Rail 2030**

Le Service a suivi les travaux de planification de Rail 2030.

**2.1.5 Améliorations techniques des entreprises de transports publics**

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- > la construction des infrastructures de radio ferroviaire nécessaires à la couverture du tronçon Fribourg–Lausanne;
- > l'assainissement phonique (parois antibruit et/ou fenêtres phonoabsorbantes) sur le tronçon Puidoux–Matran;
- > le renouvellement de la voie 850/851 sur le tronçon Dündingen–Schmittigen;
- > L'installation de barrières automatiques au passage à niveau «Le Rosez» sur la commune de Vuadens.

**2.1.6 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs**

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour une demande de renouvellement et d'extension de concession ferroviaire, deux demandes d'octroi et deux demandes de renouvellement de concession automobile. Le Service s'est également prononcé sur huit demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

—  
2009

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré sept autorisations pour le transport de voyageurs.

#### 2.1.7 Installations de remontées mécaniques

Le Service a délivré deux autorisations de construire et d'exploiter des installations de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale. Il a également renouvelé onze autorisations d'exploiter un télésiège et deux autorisations d'exploiter un mini-télésiège. Il a transmis 25 rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les télésièges.

#### 2.1.8 Obstacles à la navigation aérienne

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile treize annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et une annonce de démontage.

#### 2.1.9 Navigation aérienne

L'Office fédéral de l'aviation civile a requis l'avis du Service pour la construction d'une place de réglage de boussoles sur l'aérodrome régional de Fribourg-Ecuvillens.

## 2.2 Activités concernant l'énergie

### 2.2.1 Généralités

La Commission cantonale de l'énergie a tenu une séance consacrée principalement au programme de soutien à l'économie et à la révision de la politique énergétique cantonale.

Le Service a élaboré un projet de révision du règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie (REn). Cette révision avait été annoncée dans le cadre de la révision de la planification énergétique cantonale. Elle permettra notamment la mise en œuvre du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) pour les dispositions ne nécessitant pas une modification de la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, ainsi que l'introduction de mesures d'encouragement en lien avec la nouvelle stratégie énergétique et le plan financier 2010–2013.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, il a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho».

Le Service a organisé plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment relatifs au standard «Bâtiments 2008», au certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), aux outils d'aide à la conception Minergie et à la rénovation des bâtiments.

Associé à d'autres services de l'Etat, il a tenu un stand d'information au salon Energissima à Fribourg du 23 au 26 avril 2009.

Par ailleurs, il a poursuivi son action d'information dans les écoles à l'aide du concept d'information destiné aux classes primaires francophones du canton.

En matière de projet pilote et de démonstration, il a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire, du bois et de l'éolien.

Sur le plan intercantonal, il a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

### 2.2.2 Plan cantonal de soutien à l'économie

Conformément à la mesure n°14, le Service a alloué un montant de 1 162 880 francs pour 80 assainissements de bâtiments (énergie fossile) et un montant de 440 600 francs pour 25 assainissements de bâtiments (énergie non fossile). Il a accordé un montant de 84 800 francs pour une campagne d'information et de sensibilisation sur le thème de la certification énergétique des bâtiments afin de motiver les propriétaires à faire analyser leurs bâtiments (mesure n° 15). Conformément à la mesure n° 16, il a alloué un montant de 8 610 235 francs pour 282 projets solaires photovoltaïques. Enfin, sur la base de la mesure n° 17, il a accordé un montant de 64 279 francs pour le concept mis sur pied par l'Association «Cité de l'énergie» afin d'accompagner les communes et d'inciter ces dernières à se lancer dans les démarches en vue de l'obtention du label «Cité de l'énergie».

### 2.2.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé cinq autorisations.

### 2.2.4 Installations de chauffage au bois d'une puissance supérieure à 70 kW

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré quinze promesses de subvention représentant un montant de 463 062 francs pour une puissance de 4085 kW.

### 2.2.5 Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 424 promesses de subvention représentant un montant de 627504 francs pour une surface totale installée de 5140 m<sup>2</sup>.

—  
2009

### 2.2.6 Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 31 400 francs pour une surface de référence énergétique de 1226 m<sup>2</sup>.

### 2.2.7 Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz SA:

- > secteurs Cewag, Aldi, zone industrielle, commune de Düringen;
- > secteurs chemin de la Croix-Blanche, Farchim, commune de Bulle.

Il a également autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Cosvegaz SA:

- > communes de Ménières, Chapelle et Cheiry;
- > commune de Châtonnaye;
- > secteur III, commune de Cheyres.

### 2.2.8 Lignes électriques à haute tension

Conformément à la procédure fédérale d'approbation des plans, l'Inspection fédérale des installations à courant fort a demandé au Service de se prononcer sur les projets suivants:

- > la ligne aérienne 60 kV L-160129.3 Monteynan-Farvagny-Romont, communes de Corpataux-Magnedens et Farvagny;
- > la ligne aérienne 60 kV L-160130.3 Monteynan-Farvagny-Botterens, communes de Corpataux-Magnedens et Farvagny;
- > la ligne Mixte 18 kV entre les stations Steffelbetz-Le Mouret (S-118994) et Village-St. Silvester (S-122006), passage du Rüdigraben, communes Le Mouret et St. Silvester.

## VII. SERVICE DE LA STATISTIQUE

---

### 1. Missions

—

Le Service de la statistique est l'organe central de la statistique cantonale. Il a pour tâche de fournir des prestations de nature statistique aux services et établissements de l'Etat, aux communes et au public. Il coordonne la statistique cantonale ainsi que les obligations cantonales en matière de statistique fédérale. Il assure un savoir-faire en matière de production et d'analyse statistiques. Dans la mesure de ses possibilités, il procède lui-même aux enquêtes et aux analyses ou conseille les instances de l'administration et les milieux scientifiques dans leurs propres travaux.

Pour ses tâches de diffusion et de communication externe, le Service de la statistique se présente sous le nom de «Statistique Fribourg» ou STAT-FR.

*Le Service de la statistique est dirigé par M. Pierre Caille, chef de service.*

### 2. Activités

—

#### 2.1 Activités courantes

—

##### 2.1.1 Statistique progressive de la population (ESPOP)

Les effectifs, les mouvements migratoires (arrivées, départs) et les mouvements naturels (naissances, décès) de la population font l'objet d'une statistique annuelle établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce dernier se sert des différents registres centralisés au niveau suisse, comme le système d'information central sur la migration (SYMIC) ou le registre de l'état civil (INFOSTAR). Les mouvements migratoires de la population suisse font par contre l'objet d'une enquête annuelle dont l'exécution est confiée aux cantons. A partir de ces informations, l'OFS calcule la population résidente permanente des communes, qui sert ensuite au Service de la statistique pour calculer les effectifs communaux de la population dite «légale» et de la population résidente. L'ordonnance du Conseil d'Etat du 15 septembre 2009 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2008.

##### 2.1.2 Statistique scolaire

Le Service de la statistique a publié les résultats détaillés du recensement scolaire 2008/2009 dans l'annuaire statistique 2010 ainsi que sur son site Internet. Comme les années précédentes, il a transmis à l'OFS les données exigées par la législation fédérale. Le relevé pour l'année scolaire 2009/2010 a eu lieu en novembre 2009 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception des Hautes Ecoles spécialisées et de l'Université.

—  
2009

Le Service de la statistique participe au projet de développement d'un système harmonisé de gestion des écoles (projet «HarmAdminEcoles»). Lorsque ce système sera mis au point, soit en principe dès 2013, il sera possible d'en tirer directement la quasi-totalité des informations nécessaires aux statistiques fédérales du domaine de la formation et de renoncer par conséquent au traditionnel relevé par enquête auprès des élèves.

### 2.1.3 Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) et celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans *Conjoncture fribourgeoise* et sur le site Internet Statistique Fribourg.

Pour le compte de l'OFS, le Service de la statistique procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête est réalisée par sondage auprès des communes.

Pour l'OFS également, le Service de la statistique exécute l'enquête annuelle sur la construction.

Depuis mars 2005, le registre des bâtiments et logements fribourgeois est géré de façon autonome par le canton, tout en étant reconnu officiellement comme faisant partie intégrante du registre fédéral. La Confédération indemnise chaque mise à jour du registre cantonal reprise par le registre fédéral. Au début 2009, le Service de la statistique a dû basculer toute la production du secteur construction, bâtiments et logements sur une infrastructure informatique mise à disposition par la Confédération, renonçant ainsi à utiliser sa propre infrastructure informatique pour la gestion du Registre des bâtiments et des logements. Ce changement s'est imposé en raison du fait que l'infrastructure cantonale ne pouvait pas répondre aux nouvelles exigences découlant des différents projets fédéraux d'harmonisation des registres.

### 2.1.4 Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre de Commerce Fribourg.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel *Conjoncture fribourgeoise*, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

### 2.1.5 Perspectives de l'économie fribourgeoise

Le 1<sup>er</sup> décembre 2009, la Banque cantonale de Fribourg et le Service de la statistique ont présenté au public les résultats des travaux

menés avec le BAK Basel Economics sur les perspectives conjoncturelles de l'économie fribourgeoise, notamment sous forme d'estimations du produit intérieur brut. 570 personnes ont participé à cette manifestation organisée à Forum Fribourg.

### 2.1.6 Statistique de l'emploi et recensement des entreprises

Le Service de la statistique, en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation et le Service de l'informatique et des télécommunications, a transmis trimestriellement à l'OFS les informations requises concernant l'administration cantonale, après les avoir validées. Le Service de la statistique a également coordonné les obligations cantonales (géocodage des établissements, validation des résultats pour le canton de Fribourg) dans le cadre du recensement fédéral des entreprises 2008, dont les résultats ont été publiés en novembre 2009. Les résultats pour le canton de Fribourg figurent dans l'annuaire statistique 2010. De tels recensements exhaustifs ont lieu 3 fois par dix ans, soit tous les 3 ou 4 ans (en l'occurrence, 1995, 1998, 2001, 2005 et 2008).

### 2.1.7 Publications

En février, mai, août et novembre ont été publiées les quatre éditions de *Conjoncture fribourgeoise*, qui comptait environ 500 abonnés à la fin de l'année 2009.

La publication désormais annuelle *Perspectives de l'économie fribourgeoise* a été présentée au public en décembre 2009 (voir sous 2.1.5).

L'édition 2010 de *l'Annuaire statistique du canton de Fribourg* a été publiée dans les délais, soit à la fin décembre 2009.

Le mémento gratuit *Le canton de Fribourg en chiffres*, édité par la Banque Cantonale de Fribourg ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et réalisé par le Service de la statistique, a également été distribué en décembre 2009 et joint à l'envoi de l'annuaire.

### 2.1.8 Site Internet

Le site Internet Statistique Fribourg ([www.stat-fr.ch](http://www.stat-fr.ch)) est mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations. Quelques nouveautés ont été introduites en 2009, dont la présentation des portraits de communes sur Google Earth, des graphiques interactifs et des graphiques animés.

### 2.1.9 Renseignements

Le Service de la statistique a été sollicité en 2009 pour des demandes de renseignements dont le nombre est estimé à près de 1000. Ces demandes entraînent une charge de travail dont la du-

—  
2009

rée peut varier de 5 minutes à deux semaines. Elles émanent principalement des services de l'Etat, de communes, de chercheurs, d'étudiants, de journalistes et de responsables politiques ou économiques.

## 2.2 Evénements particuliers

### 2.2.1 Recensement fédéral de la population

Le Service de la statistique participe au projet d'harmonisation et de centralisation des données issues des registres communaux des habitants (projet «HarmPers»). Un nouveau système mettra à la disposition des services de l'Etat et de toutes les instances autorisées les informations dont ils ont besoin sur les personnes, de façon harmonisée. Dans le domaine statistique, il permettra d'extraire les données exigées par la Confédération dans le cadre du Recensement fédéral de la population 2010. Le Service de la statistique est chargé de conduire le sous-projet consistant à assister les communes dans la mise à jour de leurs registres des habitants, avec attribution des nouveaux numéros d'assurés, ainsi que des identifiants de logements et de bâtiments. L'ensemble du projet est placé sous la présidence de la Direction de la sécurité et de la justice et est porté par une structure interdirectionnelle.

En 2009, les collaborateurs/trices du Service de la statistique affectés à ce projet ont soutenu les communes dans leurs travaux d'apurement et de mise à niveau de leurs registres, avec notamment l'attribution et l'introduction du nouveau numéro AVS, permettant ainsi au canton de satisfaire les exigences de qualité fixées par la Confédération.

### 2.2.2 Statistiques du domaine de la formation

A la fin de l'année 2009, et dans l'urgence, le Service de la statistique a mis sur pied une structure de projet pour le développement d'une solution transitoire pour les statistiques du domaine de la formation. Ce projet s'impose pour deux raisons: d'une part, l'environnement informatique utilisé pour le recensement scolaire sera abandonné à la fin 2010 ; d'autre part, le projet fédéral de modernisation des enquêtes du domaine de la formation (MEF) posera de nouvelles exigences dès l'automne 2010. Or, le projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion administrative des écoles (HAE), qui remplacera le recensement scolaire et répondra aux exigences fédérales, ne sera pas terminé avant 2013.

### 2.2.3 Collaboration avec les autres cantons et la Confédération

En novembre 2009, le chef du Service de la statistique a été élu Président de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT) pour les années 2010 et 2011. A ce titre, il a été désigné par le Conseil fédéral pour représenter les cantons au sein

de la Commission fédérale de la statistique. Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et est représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Il est enfin représenté au titre de délégué des cantons dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou des réformes dans le domaine statistique sur le plan fédéral.

### 2.2.4 Activités diverses

Le Service de la statistique participe à plusieurs groupes de travail au niveau cantonal, notamment le comité de projet sur les structures territoriales, le comité de pilotage et le groupe de travail sur l'harmonisation des registres de personnes, le comité de pilotage du projet de système d'administration des écoles, la commission tripartite de surveillance du marché du travail et la «Task Force» sur la situation économique et conjoncturelle du canton. Dans le cadre de ces groupes de travail, il est mis à contribution pour rassembler et analyser des informations statistiques. En 2009, le Service de la statistique a en outre fourni un soutien méthodologique pour différentes enquêtes ou activités d'autres services de l'Etat (enquêtes sur la fréquentation des musées, enquête sur les besoins en matière d'accueil extrascolaire, enquête sur la fréquentation des services décentralisés, enquête sur le temps de travail des enseignants des écoles professionnelles, procédure de pré-orientation des élèves du primaire).

## VIII. SERVICE DU LOGEMENT

### 1. Missions

Le Service du logement est responsable de la gestion des aides financières octroyées pour des logements subventionnés. Il s'occupe en outre de tous les autres aspects relatifs à la politique du logement et de la gestion administrative des commissions de conciliation en matière de bail à loyer.

*Il est placé sous la responsabilité de M. Martin Tinguely, chef de service.*

### 2. Activités

#### 2.1 Marché du logement

Au 1<sup>er</sup> juin 2009, 1030 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 243 unités de moins que l'année précédente. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au

—  
2009

total approximatif des logements en 2008, a légèrement baissé de 1,08 % à 0,85 %. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre, il est partout inférieur à 1 % sauf dans le district de la Sarine.

Sarine	1,13 %
Glâne	0,62 %
Gruyère	0,96 %
Broye	0,59 %
Veveyse	0,15 %
Singine	0,86 %
Lac	0,54 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

1 et 2 pièces	16 %
3 pièces	28 %
4 pièces	36 %
5 pièces et plus	20 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 74 % sont à louer et 26 % sont à vendre.

Le marché fribourgeois fait donc apparaître une offre différenciée de logements selon les endroits.

## 2.2 Encouragement à la construction de logements

La Confédération peut, en vertu de la loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG), accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accession à la propriété de logements à prix modéré. En raison de l'acceptation par les Chambres fédérales du programme d'allègement budgétaire 2003, les articles 12 et 24 de la LOG, qui constituent la base légale de ces prêts directs, ne peuvent pas être appliqués, et en février 2007, la Confédération a définitivement renoncé aux prêts directs.

Le programme d'allègement budgétaire 2003 n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cau-

tionnements et arrière-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faitières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faitières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat est à Lausanne). L'octroi de l'aide fédérale au titre de la LOG est cependant soumis depuis 2009 au respect de critères en matière énergétique (standard Minergie, prescriptions MoPEC) lors de la construction ou de la rénovation.

## 2.3 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les deux tâches principales suivantes:

- mutations de locataires (environ 1000 par année) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 4 682 938 francs; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 096 028 francs;
- contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale (environ 8000 logements). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

## 2.4 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2009, une seule vente d'immeubles a fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ce remboursement s'est élevé à 1500 francs. Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

## 2009

### 2.5 Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière Confédération-cantons, cette tâche est entièrement confiée aux cantons dès 2008. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas légiférer en la matière et, partant, de supprimer toute subvention dans ce domaine.

Une dernière promesse a été accordée en 2007 dans le district de la Gruyère. Le décompte de construction n'a pas été approuvé en 2009. Le montant des subventions encore dues s'élève à 40 000 francs.

### 2.6 Lutte contre les abus dans le secteur locatif

Les trois autorités de conciliation ont traité 1279 contestations de locataires en 2009. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit :

Conciliations	871	(68 %)
Pas d'entente	154	(12 %)
Décisions prises concernant la protection contre les congés et la consignation du loyer	79	(6 %)
Pas d'entrée en matière, retrait	131	(10 %)
Au tribunal arbitral	44	(4 %)
Total des demandes en 2009	1279	(100 %)

### 2.7 Réserves de terrains

En 2009, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

### 2.8 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des im-

meubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2009, le Service n'a été saisi d'aucune demande d'acquisition dans ce domaine.

### 2.9 Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Elle n'a tenu aucune séance en 2009.

## IX. SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### 1. Missions

Le Service de la formation professionnelle (SFP), dirigé par *M. Fritz Winkelmann*, chef de service, est chargé de la surveillance et de l'application des législations fédérale et cantonale sur la formation professionnelle et des conventions intercantionales y relatives. En outre, il assure la mise en œuvre des mesures encourageant le développement de la formation professionnelle, en incitant notamment les partenaires de la formation professionnelle à la création de places de formation. Il informe, conseille et encadre tous les partenaires de la formation professionnelle et les personnes en formation. En outre, il est chargé d'assurer le bon fonctionnement de 61 commissions d'apprentissage, de 87 commissions de qualifications et de 30 commissions de cours interentreprises, ainsi que du Secrétariat de l'Association du Centre Professionnel Cantonal (ACPC).

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

Durant l'année 2009, le SFP a connu une nouvelle augmentation globale de 382 apprentis, ce qui porte à 8402 le nombre de personnes en formation dans le canton. En comparaison avec 2008, la hausse des nouveaux contrats de formation se chiffre à plus de 10%. Le démarchage de nouvelles places d'apprentissage, les demandes d'autorisation de former accordées et les entreprises formant actuellement des apprentis-e-s sont répertoriés comme suit:

—  
2009

	2006	2007	2008	2009
Entreprises contactées dans le but de créer des places d'apprentissage			364	1137
Autorisations de former accordées			148	351
Entreprises autorisées	3400	3520	3605	3664
Entreprises formatrices	2252	2341	2396	2409

Trois réseaux d'entreprises formatrices sont désormais reconnus par le canton et font l'objet d'un contrat de prestations. Il s'agit des associations: Ref-flex, l'association pour les professions du domaine de l'intendance et Fribap. Grâce à ce projet initié par le SFP et pour lequel la Confédération a apporté l'aide financière principale, ces réseaux ont permis la conclusion de 104 contrats d'apprentissages sanctionnés par des attestations fédérales professionnelles ou des certificats fédéraux de capacité.

Le règlement sur la formation professionnelle a été finalisé durant l'année 2009 et sera adopté au début de l'année 2010 pour une entrée en vigueur prévue au début 2011. Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale pour 24 professions sont entrées en vigueur. Grandement impliqué au niveau national dans l'élaboration de ces ordonnances, le SFP s'est prononcé sur toutes les consultations.

En 2009, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a présenté les conclusions de son travail. Le rapport final, adopté par le Conseil d'Etat en date du 15 septembre, propose une série de mesures destinées à, d'une part, augmenter le nombre de réussite aux examens de fin de formation professionnelle et, d'autre part, à diminuer le nombre de ruptures de contrats.

S'agissant de la communication du service, les Newsletters, publiées depuis 2007, sont au nombre de sept pour cette année, dont trois étaient liées à des actions particulières en relation avec la promotion des places d'apprentissage. Chaque Newsletter informe quelque 4500 acteurs de la formation professionnelle au niveau cantonal et national. Les statistiques du site Internet du SFP démontrent que plus de 10 000 accès, en moyenne, sont effectués par mois.

La construction du projet «Boucle» de l'ACPC se poursuit conformément au calendrier. Le 21 septembre, la pose du traditionnel sapin a eu lieu pour marquer la fin du gros œuvre. En l'état, le coût des travaux est respecté. L'entrée en jouissance des locaux est prévue pour la rentrée scolaire 2010. S'agissant de la nouvelle Ecole des Métiers, l'avancement des travaux respecte la planification. L'entrée en jouissance des locaux est prévue pour la rentrée scolaire 2011.

## 2.2 Evénements particuliers

### 2.2.1 Ecole des Métiers – reprise de nouvelles filières de formation

Une manifestation, destinée à marquer la reprise des formations dans le domaine des arts visuels et de la communication par l'Ecole des Métiers, a eu lieu le 14 septembre. A cette occasion, les nouvelles dénominations des filières de ladite école ont été dévoilées, à savoir:

- > eikon<sup>EMF</sup> – art et communication
- > ergon<sup>EMF</sup> – technologies industrielles
- > logus<sup>EMF</sup> – informatique et technologies de l'information
- > scola<sup>EMF</sup> – maturité professionnelle

Avec la reprise des formations dans le domaine des arts visuels et de la communication, l'Ecole des Métiers compte désormais 125 personnes en formation supplémentaires. Sur les 31 collaboratrices et collaborateurs de l'ancienne «émaf», l'Etat a pu en engager 28. S'agissant de nouvelles personnes en formation qui ont débuté en septembre 2009, elles sont 56, ce qui correspond exactement au nombre de l'année passée.

### 2.2.2 Mobilité des jeunes

Après un an de parrainage avec la Région Rhône-Alpes, la signature de l'acte d'entrée officielle dans le programme EURODYSSÉE du 18 septembre 2009 marque l'intégration de la Région Fribourg dans ce programme d'échanges de jeunes, placé sous l'égide de l'Assemblée des Régions d'Europe.

### 2.2.3 Rapport sur l'analyse du temps de travail

Le Service de la formation professionnelle et ses Ecoles professionnelles, en étroite collaboration avec le Service du personnel et d'organisation, ainsi qu'avec le Service de la statistique, ont mené une enquête sur le temps de travail des enseignants de la formation professionnelle, dans le but d'élaborer un règlement sur le personnel enseignant de la Direction de l'économie et de l'emploi, à l'instar de celui de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

### 2.2.4 Plan cantonal de soutien à l'économie

Conformément à la mesure n° 1 du plan de soutien, la subvention cantonale aux cours interentreprises est doublée durant les années scolaires 2009–10 et 2010–11 (de 20 à 40%). Le but visé consiste à maintenir des places d'apprentissages, voire à en créer de nouvelles, ainsi qu'à donner un signal politique fort en faveur de la formation professionnelle.

—  
2009

Une mesure supplémentaire, décidée postérieurement à l'adoption du plan cantonal de soutien par le Conseil d'Etat (Action «Win-Win»), a permis, en septembre 2009, d'intégrer encore 17 jeunes en formation professionnelle initiale sur les 51 ayant reçu une proposition. 281 jeunes issus principalement des semestres de motivation (SEMO) ayant été convoqués, seuls 50 % se sont présentés au SFP. L'action «Win-Win» a mis en place un mécanisme de facilitation de contacts entre ces jeunes et les entreprises.

### 2.2.5 Aide aux jeunes en difficulté

L'aide aux jeunes en difficulté représente un domaine partiel du concept «case management». La participation financière de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a permis de développer des mesures et des outils pour améliorer l'encadrement des jeunes en difficulté et des entreprises concernées.

## 2.3 Commission de la formation professionnelle

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à deux reprises. Elle a traité notamment d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la maturité professionnelle et en relation avec la formation professionnelle supérieure et continue. Elle a également émis, sur préavis des organisations du monde du travail, des recommandations relatives aux salaires des personnes en formation sous contrat d'apprentissage et procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage – en remplacement des membres démissionnaires – tout en veillant à tendre à la parité des représentations.

## 3. Formation

### 3.1 Formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant:

	Personnes en formation		Certificats et Attestations délivrés			
	2008	2009	2008		2009	
Maturité professionnelle post-CFC	207	237				
Apprentissage (y compris maturité professionnelle intégrée)	7352	7667	1766	349	1839	357
Auditeurs	98	70		130		82
Formation pratique	18	18		12		14
Formation élémentaire	37	53		60		54
Préapprentissage	45	38				

	Personnes en formation		Certificats et Attestations délivrés	
	2008	2009	2008	2009
Cours préparatoire (SeMo)	194	217		
Cours d'intégration	69	102		
<b>Total</b>	<b>8020</b>	<b>8402</b>	<b>2317</b>	<b>2346</b>

Il est à relever que le SFP et les Centres de formation professionnelle forment 17 apprenti-e-s.

## 3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel des personnes en formation dans le canton est dispensé dans cinq écoles professionnelles, qui accueillent aussi 281 apprenti-e-s sous contrat issu-e-s d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces écoles.

Ecoles professionnelles	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Fribourg	2497	742	3239
Ecole professionnelle commerciale (EPC), Fribourg	710	405	1115
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	476	60	536
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Bulle	988		988
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Posieux	332	23	355
<b>Total</b>	<b>5003</b>	<b>1230</b>	<b>6233</b>

L'Ecole professionnelle commerciale (EPC) a offert, dès la rentrée scolaire 2009–2010, la formation complémentaire pour la maturité professionnelle commerciale intégrée aux apprenti-e-s gestionnaires du commerce de détail fribourgeois.

Suite à l'intégration de la profession d'assistant-e en soins et santé communautaire (ordonnance Croix-Rouge Suisse) à l'Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG) en 2002, celle-ci a assuré en 2009 la transition avec la mise en place de la nouvelle ordonnance de formation et a parallèlement pérennisé l'offre de formation des assistant-e-s socio-éducatif-ve-s dans les deux langues. La mise en place de ces formations a été réalisée grâce à un projet, financé par l'OFFT, qui a pris fin en 2008. Une première volée d'élèves en formation d'aide soignant-e a débuté au mois de janvier 2009, suite au transfert de cette offre de formation de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) à la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), respectivement de l'HEdS à l'ESSG. Cette formation sera assurée jusqu'en 2012. L'ESSG a également pu bénéficier d'un soutien financier ponctuel de la Fondation Hirschmann, permettant ainsi de réaliser

—  
2009

une journée d'intégration de toutes les personnes débutant leur apprentissage.

L'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) a ouvert une classe mixte (français et allemand) de 1<sup>re</sup> année d'apprenti-es électronicien-ne-s. Cette offre répond à une demande des entreprises formatrices concernées.

Une première classe de maturité professionnelle post-CFC alémanique en santé-social a également pu être ouverte grâce à un tronc commun avec la maturité professionnelle artisanale.

Les élèves sans solution ont également vu leur nombre augmenter, ceux-ci étant pris en charge par les classes d'intégration et des cours préparatoires (SeMo). Pour les SeMo, trois classes supplémentaires ont donc été ouvertes.

L'Ecole de couture, qui est une entité de l'EPAI, a été transférée de la Ruelle des Liguoriens en Basse-Ville de Fribourg dans le bâtiment de l'EPAI, Derrière-les-Remparts 5, durant l'été. Elle a également organisé son défilé triennal à l'aula de l'Université. Les apprenti-e-s créatrices et créateurs de vêtements ont défilé devant un public nombreux en présentant leurs propres créations.

1557 élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton.

### 3.3 Cours interentreprises

7667 apprenti-e-s ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2008–2009. Sur ce nombre, 114 apprenti-e-s fréquentent les cours interentreprises directement au sein de leur entreprise formatrice.

### 3.4 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de Perfectionnement Interprofessionnel (CPI) a enregistré 2861 inscriptions réparties dans les formations suivantes: 763 en informatique, 784 en management, 344 dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie, 409 en ressources humaines, 278 en langues, 80 en vente et marketing et 203 en pédagogie. Cela représente une augmentation de 26 % par rapport à l'année précédente.

### 3.5 Bibliothèques des Arts et Métiers

La bibliothèque des arts et métiers de Fribourg est rattachée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux Ecoles professionnelles de Fribourg (EPC et EPAI), sous la responsabilité de l'EPAI. Etant donné l'emménagement de l'Ecole de couture dans ses locaux et en attendant son propre emménagement dans le nouveau bâtiment, la bibliothèque n'est momentanément plus en mesure d'assurer l'entier de

ses prestations. Un service minimal est garanti pour les travaux personnels liés aux procédures de qualification.

La bibliothèque de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle (EPAC) a acquis 491 nouveaux ouvrages et a réalisé 2392 prêts. 5913 personnes l'ont visitée (travail personnel, lecture, Internet, matériel scolaire, visites de classes) et 1494 lecteurs et lectrices y sont inscrits à ce jour, soit 143 nouvelles inscriptions pour 2009. Cela représente une augmentation de 10.5 % par rapport à l'année précédente.

## X. HAUTE ÉCOLE FRIBOURGEOISE DE TECHNIQUE ET DE GESTION (HEF-TG)

### 1. Missions

—  
La HEF-TG, dont le chef de service est *M. Jean-Etienne Berset*, directeur général, et les écoles qu'elle comprend, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) et la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR), ont les missions dévolues aux hautes écoles spécialisées par la législation fédérale, à savoir l'enseignement, le perfectionnement professionnel, la recherche, le développement et les prestations à des tiers, ainsi que les collaborations sur les plans national et international.

### 2. Activités

#### 2.1 Activités de la HEF-TG

Depuis janvier 2006, la direction générale de la HEF-TG assume la direction générale non seulement de l'EIA-FR et de la HEG-FR, mais aussi des deux autres écoles de la HES-SO Fribourg, la Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS), écoles rattachées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

La HES-SO Fribourg a continué sa progression dans le cadre posé dès 2005. Dans la droite ligne de l'axe stratégique «Synergie», un groupe «Santé Sécurité au Travail» a été constitué. Comportant quatre volets: sécurité financière, informatique, bâtiments et infrastructures et sécurité des personnes, ce groupe répond aux exigences de l'ordonnance relative à la sécurité et à la protection de la santé au travail (ordonnance SST) du 24 avril 2007. Organisé au plan de la HES-SO Fribourg et placé sous la responsabilité du directeur général, il fonctionne depuis janvier 2009.

Sous l'axe stratégique «Qualité», on relèvera la certification selon la norme ISO 9001 de la dernière des quatre écoles, la Haute école

—  
2009

fribourgeoise de travail social (HEF-TS) le 25 juin 2009. Du même coup, c'est toute la HES-SO Fribourg qui se trouve ainsi certifiée. Une cérémonie réunissant les collaboratrices et collaborateurs des quatre écoles ainsi que de nombreux et nombreuses invité-e-s de marque a souligné cet événement le 24 novembre 2009. Cette année aura aussi vu la création de la troisième association d'ancien-ne-s étudiant-e-s. En effet, après celle de la Haute école de gestion (HEG-FR) et celle de l'École d'ingénieurs et d'architectes (EIA-FR), la Haute école de santé (HEdS-FR) s'est dotée d'une association analogue en date du 3 décembre 2009.

Au titre des contacts, on relèvera deux visites effectuées à la HES-SO Fribourg par des organismes extérieurs, dont celle de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du siège de la HES-SO de Delémont en date du 2 juin 2009. De même, le nouveau directeur général de la Haute école vaudoise (HE VD) a rendu visite à la HES-SO Fribourg le 6 novembre 2009.

Du point de vue des effectifs, l'évolution reste positive, l'EIA-FR étant même la seule école d'ingénieurs de la HES-SO à voir le nombre de ses étudiant-e-s en hausse régulière. Ainsi, à la rentrée académique 2009/2010, elle comptait 695 étudiant-e-s. La HEG-FR poursuit, elle aussi, sa progression après un tassement momentané entre 2005 et 2007. A la rentrée académique 2009/2010, son effectif s'élevait à 354 étudiant-e-s. Ces chiffres ne comprennent pas les étudiant-e-s inscrits aux formations continues des deux écoles.

Différents masters complètent désormais les formations offertes par ces écoles au niveau bachelor. Du point de vue de la recherche appliquée et développement (Ra&D), la situation reste très difficile en raison notamment d'une conjoncture économique déprimée, qui n'est pas de nature à favoriser les investissements des entreprises, spécialement des PME, dans des activités de recherche, puisqu'elles souffrent souvent d'un manque de liquidités et luttent pour leur survie.

## 2.2 Activités de l'EIA-FR

En matière d'organisation interne, l'EIA-FR a lancé en automne une réflexion sur l'opportunité de calquer son organisation et son fonctionnement sur les processus-métiers identifiés dans le système de gestion par la qualité. Cette réflexion devrait déboucher sur une organisation aussi proche que possible des besoins liés à ses missions principales – formation, Ra&D et post-formation. Les résultats de ce travail devraient se concrétiser en 2010.

### 2.2.1 Enseignement

A l'instar de ces années dernières, le nombre d'étudiant-e-s dans les filières bachelor continue de croître régulièrement, obligeant à procéder à des dédoublements de classes tant pour les enseignements théoriques que pour l'enseignement en laboratoire. L'année

2009 a vu la première volée d'étudiant-e-s recevoir son diplôme de bachelor d'ingénieur et d'architecte. Conformément aux exigences légales, les étudiant-e-s qui avaient commencé leur cursus sous le régime du diplôme HES se sont vus offrir la possibilité d'effectuer un travail complémentaire les autorisant à recevoir, en sus du diplôme de bachelor, un diplôme HES. Ce sont finalement 22 étudiant-e-s qui ont choisi cette option.

L'année 2009 a été l'année du démarrage des premières formations de master en ingénierie (MSE) et en sciences de la vie (MSLS). Ces formations, organisées sous la houlette de la HES-SO, sont le fruit d'une coopération au niveau suisse faisant intervenir les cinq sites de formation d'ingénieurs de la Suisse Occidentale, dont l'EIA-FR. Cette dernière collabore à la mise sur pied des orientations du MSE en technologies industrielles et en technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à la mise sur pied du MSLS, orientation chimie industrielle.

Le master en architecture a vu partir sa troisième volée de diplômés, en collaboration avec la HES-SO Genève et la HES-SO Berne. Après Burgdorf et Fribourg, c'est cette fois-ci à Genève que leur diplôme leur a été remis.

### 2.2.2 Perfectionnement professionnel

En collaboration avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Fribourg, le département de la construction et de l'environnement a proposé une large palette de cours de concert avec d'autres partenaires académiques. On citera, parmi les cours les plus importants, un Master of advanced studies (MAS) en expertise dans l'immobilier, un MAS en énergie et développement durable dans l'environnement bâti (avec d'autres écoles de la HES-SO), et un Certificate of advanced studies (CAS) en génie parasismique (avec la Hochschule Luzern, HSLU).

Un MAS en management de la construction et un CAS en protection des bâtiments contre les dangers naturels sont en phase de montage. Organisées en collaboration avec la HSLU et la Berner Fachhochschule (BFH), ces formations seront offertes à partir de l'année académique 2010.

Le département des technologies de l'information et de la communication organise un MAS en technologies de l'information et de la communication en partenariat avec d'autres hautes écoles de la HES-SO, ainsi que divers cours dans le cadre de l'académie CISCO (cours certifiés CCNA et CCNP) et de la Security Academy (cours certifié OPST).

### 2.2.3 Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

Les 300 projets et prestations de service ont tous été réalisés dans le cadre des trois instituts de l'EIA-FR et de son service informa-

—  
2009

tique. Le chiffre d'affaires 2009 est de 6,61 millions dont 80 % correspondent à des projets de recherche et 20 % à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 47 % par des fonds de tiers, 30 % par la HES-SO et 23 % par d'autres fonds (CTI, fondations, etc.). Au total, 70 professeur-e-s (16 EPT) ont conduit ces activités et 129 collaborateurs scientifiques ou techniques (32 EPT) y ont œuvré à plein temps ou à temps partiel.

L'Institut des technologies de l'information et de la communication (iTIC) a renforcé ses activités en sécurité. En plus de la composante réseau, introduite il y a trois ans, il a mis en place, dans le cadre d'un partenariat public-privé, soutenu par le Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg (PST-FR), un centre de compétences en sécurité des applications web. Dans le domaine des réseaux, il est le premier parmi les hautes écoles suisses à mener des projets sur les réseaux IP de prochaine génération et à former les étudiant-e-s de bachelor, master, ainsi que des ingénieur-e-s des entreprises à ces nouvelles technologies. L'institut a également lancé, en fin d'année, un pôle de compétences consacré aux aspects technologiques de la cyberadministration.

En 2009, L'Institut des technologies industrielles (iTIN) a concentré ses activités sur les trois axes prioritaires de recherche suivants: Chimie industrielle et appliquée, Energie et Manufacturing et Plasturgie. L'institut récolte les fruits de ses efforts avec une nette augmentation du nombre de projets Ra&D réalisés avec le soutien de la CTI et de l'OFEN. En partenariat avec trois réseaux du PST-FR et son unité de transfert technologique, plusieurs travaux de recherche ont été réalisés par l'institut sous la forme de projets pré-concurrentiels répondant aux besoins formulés par les industriels.

L'Institut de la construction et de l'environnement (iCEN) continue de développer ses compétences dans les domaines de l'ingénierie civile et de l'architecture pour pouvoir satisfaire aux exigences de niveau master des filières d'étude.

#### 2.2.4 Collaborations nationales et internationales

Outre les traditionnels échanges d'étudiant-e-s (45 étudiant-e-s entrant-e-s, 27 étudiant-e-s sortant-e-s), plusieurs échanges de professeur-e-s se sont déroulés durant l'année 2009. Ainsi, ce sont 43 professeur-e-s de l'EIA-FR qui se sont rendu-e-s à l'étranger pour y nouer des contacts académiques ou dans le domaine de la recherche, et 54 professeur-e-s de diverses universités qui ont séjourné à Fribourg.

Une délégation d'une dizaine de personnes des départements TIC et TIN s'est rendue à Nantes pour y poser les bases d'une collaboration avec Polytech'Nantes.

Six accords de collaboration ont été signés au cours de l'année 2009.

Un accord-cadre de collaboration entre la HES-SO et l'Université libanaise et un accord spécifique entre l'EIA-FR et l'UIT de Saida au Liban ont été signés lors d'un voyage organisé en automne. Ce voyage a également permis de poser les jalons d'un accord entre la HES-SO, l'EIA-FR et l'AUF (Agence Universitaire de la Francophonie), en vue de faciliter les échanges d'étudiant-e-s entre la HES-SO et des universités d'autres pays francophones. Cet accord devrait être finalisé début 2010. Un accord de collaboration a en outre été signé en vue de l'accueil de doctorants issus de l'université de Bedfordshire. Finalement, l'accord existant avec l'Instituto Tecnológico de Monterrey au Mexique a été renouvelé pour une période de trois ans, et deux nouveaux accords ont été passés, l'un avec l'University of Chongqing en Chine, l'autre avec l'Università degli Studi di Firenze en Italie.

#### 2.2.5 Autres événements

Les instituts de l'EIA-FR ont été très impliqués dans le montage et la réalisation des premiers projets des réseaux et clusters soutenus par le PST-FR. Plus d'une vingtaine d'exposés ont été présentés par des professeur-e-s de l'école dans le cadre de conférences nationales ou internationales. Une trentaine d'articles ont été publiés dans des revues spécialisées. En 2009, une trentaine de conférences importantes sur différents thèmes ont été organisées à l'EIA-FR. Outre les nombreux séminaires et workshops d'une journée ou moins, on relèvera quatre manifestations d'envergure organisées durant l'année 2009 :

- › Pour fêter les 50 ans du génie civil à l'EIA-FR, la filière a mis sur pied un cycle de 11 conférences réparties sur 10 journées.
- › Au mois de janvier, l'EIA-FR a accueilli le European Workshop and 5th International TESCT Meeting on Advanced Clinical Methodologies and Engineering Technologies for Stem Cell Application, co-organisé par la filière Génie électrique.
- › Au mois de septembre, la filière de chimie mettait sur pied le désormais traditionnel Symposium de chimie industrielle, en collaboration avec la Société suisse de chimie. Il s'agissait de la 9e manifestation de ce type organisée à l'EIA-FR.
- › Finalement, la filière d'architecture a organisé au mois d'octobre le 4th EAAE-EHNSA sub-network workshop, un colloque international dédié à la recherche en architecture. Le sujet traité était l'établissement de liens entre les théories architecturales et les applications pratiques.

Le 13 octobre 2009, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a accepté le financement de la Plate-forme Clean Tech, projet monté conjointement par l'EIA-FR et l'UNI-FR dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR). Ce projet traduit la volonté de ces deux hautes écoles d'œuvrer conjointement dans des activités de recherche appliquée destinées à concrétiser

—  
2009

ser leurs axes stratégiques communs et liés au développement durable.

### 2.3 Activités de la HEG-FR

L'activité 2009 de la HEG-FR a été marquée par la remise de diplômes à la 2<sup>e</sup> volée de bachelors, par la poursuite de la croissance du nombre d'étudiant-e-s, par la consolidation du master en entrepreneuriat lancé en 2008, ainsi que par le développement des activités de recherche appliquée et de mandats. Par ailleurs, l'école a redéfini sa mission, sa stratégie et ses atouts.

#### 2.3.1 Enseignement

Avec une progression des étudiant-e-s de bachelor, de master ainsi que des participant-e-s aux formations postgrades, l'école connaît une progression de ses effectifs de plus de 10% par rapport à 2008. Cette progression réjouissante est due à un intérêt marqué pour les différents types de formation de l'école ainsi que pour les études en cours d'emploi très prisées dans le contexte économique actuel.

Suite à l'introduction du système dit de «Bologne», la HEG-FR a décerné pour la deuxième fois des diplômes de bachelor. Cette année, ce titre a consacré les efforts de 84 étudiants-e-s dont 45 ont suivi une formation en emploi, c'est-à-dire effectuée sur 4 ans, en parallèle à une activité professionnelle. 39 ont suivi le cursus à plein temps sur 3 ans. 14 étudiant-e-s ont suivi une formation entièrement bilingue en français et en allemand et ont obtenu un diplôme dit «bilingue», spécialité unique en Suisse pour ce type de formation. 13 étudiant-e-s ont échoué aux examens ou au travail de bachelor.

Organisé en commun au niveau de la Suisse occidentale, le Master of science in business administration rencontre un beau succès à Fribourg qui offre une orientation en entrepreneuriat (innovation et croissance). Le programme de master, qui suit celui de bachelor, permet par l'équilibre judicieux qu'il propose entre les aspects conceptuels et pratiques, de travailler à temps partiel en cours d'études. D'une durée de 2 ans, ces études amènent les diplômé-e-s à occuper des positions de cadre dans le management, et à assumer des responsabilités dans la gestion du changement, aussi bien dans les entreprises privées que dans les organisations publiques.

#### 2.3.2 Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

En 2009, en dépit d'un environnement économique peu favorable, le volume des missions autres que la formation de base (bachelor et master Bologne) a dépassé celui de 2008. De nouvelles prestations et une réputation croissante de la HEG-FR expliquent ces bons résultats.

#### 2.3.3 Statistique des collaboratrices et collaborateurs HEF-TG (EIA-FR + HEG-FR)

	HEF-TG		HEG-FR		EIA-FR <sup>1</sup>	
	08/09	09/10	08/09	09/10	08/09	09/10
<b>Professeur-e-s</b>						
plein temps	61	73	8	9	53	64
temps partiel	120	114	33	26	87	88
Total	181	187	41	35	140	152
<b>Collaborateurs/collaboratrices scientifiques et techniques</b>						
plein temps	67	74	3	1	64	73
temps partiel	33	56	6	11	27	45
Total	100	130	9	12	91	118
<b>Administration et direction</b>						
plein temps	12	16	3	4	9	12
temps partiel	15	18	5	8	10	10
Total	27	34	8	12	19	22
<b>Apprenti-e-s</b>						
	28	24	--		28	24
<b>Total général</b>						
plein temps	168	187	14	14	154	173
temps partiel	168	188	44	45	124	143
Total	336	375	58	59	278	316

<sup>1</sup> Y compris l'école technique de la construction (ETC)

2009

## 2.3.4 Statistique des étudiant-e-s HEF-TG + ETC

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2009 (+ diplômes HES)	Master délivrés en 2009
<b>EIA-FR</b>								
Architecture	59	47	30	7	15	158	22 (+8)	8
Chimie	30	25	15	-	-	70	13	-
Génie civil	25	19	13	-	-	57	11	-
Informatique	29	30	20	-	-	79	18 (+2)	-
Télécommunications	30	13	18	-	-	61	16 (+1)	-
Génie électrique	39	33	-	-	-	112	-	-
- Electronique	-	-	15	-	-	-	12	-
- Energie électrique	-	-	25	-	-	-	21 (+3)	-
Génie mécanique	51	31	29	-	-	111	28	-
<b>Total EIA-FR</b>	<b>263</b>	<b>198</b>	<b>165</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>648</b>	<b>141 (+14)</b>	<b>8</b>
<b>HEG-FR</b>								
Economie d'entreprise à plein temps	68	24	49	-	-	141	39	-
Economie d'entreprise en emploi	46	74	29	51	21	221	44 (+1)	-
<b>Total HEG-FR</b>	<b>114</b>	<b>98</b>	<b>78</b>	<b>51</b>	<b>21</b>	<b>362</b>	<b>83 (+1)</b>	<b>-</b>
<b>ETC</b>								
Conduite des travaux	28	20	8	-	-	56	8	-
<b>Total HEF-TG</b>	<b>405</b>	<b>316</b>	<b>251</b>	<b>58</b>	<b>36</b>	<b>1066</b>	<b>232 (+15)</b>	<b>8</b>
<b>Dont niveau HES</b>	<b>377</b>	<b>296</b>	<b>243</b>	<b>58</b>	<b>36</b>	<b>1010</b>	<b>224 (+15)</b>	<b>8</b>

## 2.3.5 Statistique des étudiant-e-s selon la provenance (cantons, étrangers)

	HEF-TG	HEG-FR	EIA-FR	ETC
Fribourg	582	259	323	25
Berne	87	50	37	-
Genève	22	2	20	-
Jura	20	2	18	4
Neuchâtel	21	2	19	4
Tessin	71	1	70	-
Vaud	103	25	78	10
Valais	55	9	46	13
Autres cantons	26	10	16	-
Etrangers	23	2	21	-

## 2.4 Ecole technique de la construction (ETC)

L'ETC est une école supérieure (ES) qui se situe dans le secteur tertiaire non universitaire.

Les ES jouent un rôle important dans la formation de spécialistes, actifs dans le monde du travail. En sus de l'offre en matière d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs, elles permettent d'acquérir les compétences requises pour assumer des responsabilités aussi bien techniques que de gestion. Le plan d'étude cadre technique, comprenant une partie générale et 8 domaines définis, a été soumis à consultation en 2008. Il est maintenant reconnu. La deuxième consultation, lancée le 16 décembre 2009 concerne, elle, 7 nouveaux domaines, dont la conduite des travaux, domaine qui concerne l'ETC.

L'offre des entreprises des secteurs du bâtiment et du génie civil en places de stage a été très supérieure au nombre d'étudiant-e-s achevant leurs études. Ainsi, la majorité des nouveaux et nouvelles diplômé-e-s avait un contrat signé entre les mains avant la fin des examens. Tous/toutes ont trouvé un emploi.

La statistique des étudiant-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux 2.3.3 et 2.3.4 ci-dessus.

—  
2009**2.5 Etat des fondations**

Fondation	Etat au en Fr.	
	31.12.2008	31.12.2009
Habricht del Soto	37 877.20	38 634.75
Fond James Daler	73 929.70	72 400.85
Fond Frédéric Broillet, peintre	55 806.50	56 922.65
Fond Ampelio Regazzoni, sculpteur	20 536.10	20 946.80
Fonds Placide Perroset	8 671.50	8 844.95
Fonds J.-J. Zbinden	4 595.10	4 687.00
Fondations Caisse maladie EIA-FR	91 773.16	93 608.61

Depuis longtemps, ces fonds ne sont pratiquement plus sollicités, puisqu'ils ne sont plus en mesure de permettre un soutien efficace aux étudiant-e-s qui en auraient besoin. Encouragée par l'Ins-

pectorat des finances du canton de Fribourg, l'EIA-FR envisage dès lors de réunir l'ensemble de ces fonds en un seul. Consulté, le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle arrive à la conclusion que, vu les circonstances, en particulier l'ancienneté et la non sollicitation de ces fonds, rien ne s'opposerait à une dissolution de ceux-ci au profit de la création d'une seule et unique fondation. Ce dossier sera suivi en 2010.

**3. Législation**

—  
Les nouveaux blocages intervenus dans le dossier «Convention HES-SO» ont imposé dès août 2009 un gel des travaux relatifs à la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg. En conséquence, la mise en vigueur de cette LHES-SO//FR ne pourra pas intervenir en 2010, mais au plus tôt en 2011.

**XI ETAT DU PERSONNEL**

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2009 EPT	Compte 2008 EPT	Ecart EPT
<b>ECONOMIE ET EMPLOI</b>		<b>589.03</b>	<b>557.40</b>	<b>31.63</b>
ADMINISTRATION CENTRALE		74.18	70.86	3.32
3500 / ETES	Secrétariat général	6.36	6.18	0.18
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	8.30	7.74	0.56
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	13.35	11.74	1.61
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	5.75	5.95	-0.20
3535 / LOGE	Service du logement	2.59	2.93	-0.34
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	23.98	23.38	0.60
3560 / STAT	Service de la statistique	8.01	7.94	0.07
3570 / TRCE	Service des transports et de l'énergie	5.84	5.00	0.84
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT		514.85	486.54	28.31
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	146.11	144.44	1.67
3542.3 / EPCO	Ecole professionnelle commerciale	47.09	45.78	1.31
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	38.78	37.39	1.39
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	26.56	26.06	0.50
3542.6 / EMEF	Ecole des métiers	62.66	53.67	8.99
3557 / ETEC	Ecoles techniques	5.73	5.89	-0.16
3558 / HESF	Haute école fribourgeoise de technique et de gestion	187.92	173.31	14.61



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de la santé et des affaires sociales DSAS**  
**Direktion für Gesundheit und Soziales GSD**

[WWW.FR.CH/DSAS](http://WWW.FR.CH/DSAS)

# Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

—  
2009

<b>I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL</b>	<b>1</b>	<b>VII. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE</b>	<b>37</b>
1. Mission .....	1	1. Mission .....	37
2. Activités .....	1	2. Aide aux personnes dans le besoin .....	37
3. Collaboration intercantonale .....	2	3. Aide aux victimes d'infractions .....	41
4. Affaires contentieuses .....	3	4. Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force, aux réfugiés .....	43
5. Législation .....	3	5. Pensions alimentaires .....	45
<b>II. SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE</b>	<b>5</b>	<b>VIII. SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE</b>	<b>46</b>
1. Mission .....	5	1. Mission .....	46
2. Activités .....	5	2. Activités générales .....	47
3. Professions de la santé .....	6		
4. Hôpitaux .....	7		
5. Hospitalisations hors canton .....	9		
6. Planification hospitalière .....	10		
7. Soins et aide familiale à domicile .....	10		
8. Promotion de la santé et prévention .....	11		
9. Activités du pharmacien cantonal .....	13		
10. Assurance-maladie .....	14		
11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA) .....	14		
<b>III. SERVICE DU MEDECIN CANTONAL</b>	<b>16</b>	<b>IX. ETAT DU PERSONNEL</b>	<b>53</b>
1. Mission .....	16		
2. Principales tâches et prestations .....	16		
3. Prévention et promotion de la santé .....	17		
4. Surveillance et planification du système sanitaire .....	24		
5. Information et coordination .....	26		
6. Echanges et collaborations .....	27		
<b>IV. SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE</b>	<b>27</b>		
1. Mission .....	27		
2. Activités .....	27		
<b>V. SERVICE DE PLANNING FAMILIAL ET D'INFORMATION SEXUELLE</b>	<b>29</b>		
1. Mission .....	29		
2. Activités .....	29		
3. Données statistiques .....	30		
<b>VI. SERVICE DE LA PREVOYANCE SOCIALE</b>	<b>31</b>		
1. Mission .....	31		
2. Activités .....	32		
3. Statistiques .....	34		

—  
2009

## I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

---

### 1. Mission

---

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) garantit à la population fribourgeoise une prise en charge sanitaire et sociale de qualité. Ses sept services assurent un vaste éventail de prestations en matière de santé et de social, et elle subventionne de nombreuses institutions actives dans ces domaines. Trois établissements – qui présentent leur propre rapport annuel au Grand Conseil – sont en outre rattachés administrativement à la DSAS: l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Le 15 septembre 2009, le Conseil d'Etat a décidé de transférer le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF à la DSAS. Ce nouveau rattachement administratif prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

*La Directrice de la santé et des affaires sociales est M<sup>me</sup> Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat. Le secrétaire général est M. Antoine Geinoz.*

### 2. Activités

---

#### 2.1 Planification sanitaire

La mise en œuvre de la planification sanitaire décidée par le Conseil d'Etat en 2008 s'est poursuivie. Un recours est toujours pendant devant le Tribunal administratif fédéral (TAF) concernant la répartition des spécialités entre cliniques privées, mais il n'affecte pas l'organisation du secteur hospitalier public.

La Commission en matière de planification sanitaire a siégé à trois reprises durant l'année. Elle a régulièrement traité de la prise en charge des urgences préhospitalières, qui fait l'objet d'un rapport et d'un avant-projet de loi qui pourra être mis en consultation prochainement. Elle s'est également penchée sur le Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention et sur le projet de clinique de jour du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) à Fribourg.

Avec la révision de la loi sur la santé adoptée le 8 mai 2009, le rôle de la Commission de planification sanitaire sera renforcé.

#### 2.2 Hôpital fribourgeois

Pour sa troisième année d'existence, l'hôpital fribourgeois (HFR) a réalisé de nouvelles étapes dans la mise en œuvre de la planification sanitaire. Les engagements de personnel spécialisé et l'équipement de l'HFR Billens, rouvert au début 2009 après deux ans de travaux, devaient y permettre l'ouverture de la réadapta-

tion cardiovasculaire. Cette mission cantonale complète celles de réadaptation générale et de réadaptation respiratoire assignées à Billens. A Meyriez, l'activité chirurgicale est supprimée, mais une permanence médicale a été ouverte à l'HFR Meyriez-Murten, innovation qui s'inscrit, comme le projet d'urgences préhospitalières, dans le cadre de la lutte contre la pénurie de médecins de premier recours. A l'HFR Fribourg – Hôpital cantonal, le service des urgences a été renforcé durant la nuit sur le plan de la sécurité. A Riaz, le projet de nouveau bâtiment pour la radiologie a été voté par le Grand Conseil.

La rentrée universitaire a vu l'arrivée des 20 premiers étudiants en troisième année de médecine, innovation à laquelle le HFR et l'Université de Fribourg collaborent activement.

#### 2.3 Réseau fribourgeois de santé mentale

Au cours de sa deuxième année d'existence, le RFSM a poursuivi sa mise en place et son développement à un rythme soutenu. Les «raisons sociales» Hôpital psychiatrique cantonal, Service psychosocial et Service de pédopsychiatrie ont définitivement disparu au profit des trois secteurs – psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents, pour adultes, pour personnes âgées – et des chaînes de soins. La présence d'équipes pluridisciplinaires dans les régions s'est étendue: au centre psychosocial de Fribourg et aux consultations régionales de Bulle, Estavayer-le-Lac et Meyriez se sont ajoutées des antennes à Romont et Tafers. En vue du déplacement de la clinique de jour de Marsens à Fribourg en 2010 et de son extension, l'Etat a trouvé un bâtiment adapté et bien situé à louer. Pour les enfants et adolescents, le RFSM s'est doté d'une équipe d'intervention mobile qui peut œuvrer dans le milieu du patient – domicile, foyer, école, lieu de travail, cabinet médical – et qui se compose d'un-e psychologue, d'un-e assistant-e social-e, d'un-e soignant-e et d'un-e psychiatre. D'une façon générale, le Réseau s'emploie à développer des prestations de santé mentale en adéquation avec les besoins des patients et moins stigmatisantes que naguère.

#### 2.4 Pandémie de grippe A(H1N1)

Alors que plusieurs services de la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et de la DSAS poursuivaient leurs travaux préparatoires à une pandémie, l'actualité sanitaire leur a donné l'occasion d'œuvrer en situation réelle. La grippe A(H1N1), sous-type du virus Influenza, est en effet apparue au Mexique au mois d'avril 2009 pour se propager rapidement au monde entier. L'OMS ayant déclaré la phase 6 de pandémie, le Conseil d'Etat a nommé une délégation pour piloter les mesures de prévention nécessaires. Recommandations en matière d'hygiène et de contacts entre personnes, campagne de vaccination, identification des cas: la grippe A

—  
2009

a mobilisé beaucoup de forces, et de manière évolutive, certaines données n'étant pas connues au départ, y compris l'agrément des vaccins mis sur le marché. Finalement, la pandémie a été moins virulente et moins répandue que prévu. Elle a causé quelques hospitalisations, mais aucun décès dans le canton de Fribourg.

### 2.5 Fumée passive

La protection contre la fumée passive a été un des dossiers complexes qui ont traversé l'année. A la suite de la votation populaire du 30 novembre 2008, il s'agissait de préparer une ordonnance d'application des dispositions interdisant de fumer dans les lieux accessibles au public. Cette ordonnance a pu être adoptée par le Conseil d'Etat le 3 juin 2009, et le nouveau droit est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet, sauf pour les établissements publics. Pour ces derniers, l'interdiction générale a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, assortie de la possibilité d'aménager un fumoir. Le canton de Fribourg prévoyait de se calquer sur l'ordonnance fédérale à venir pour ce qui concerne les normes de ventilation de ces locaux fumeurs. En automne toutefois, la Confédération a renoncé à édicter des normes, ce qui a contraint Fribourg à définir les siennes dans une nouvelle ordonnance, adoptée le 1<sup>er</sup> décembre. Les cafés et restaurants équipés d'un fumoir à fin 2009 ont jusqu'à la fin de l'année 2010 pour le rendre conforme aux normes. Au sein de la DSAS, la fumée passive a suscité une importante activité, tant sur le plan juridique que sur celui de la communication. Une *hotline* a été mise en place.

### 2.6 Politique de la personne âgée

Le projet Senior+ a été officiellement lancé en septembre, au terme de travaux préparatoires avalisés par le Conseil d'Etat. Il concerne à la fois la santé, l'intégration sociale, les infrastructures et la transition vers la retraite. Il réunit les responsables politiques et les milieux concernés, avec la mission de définir une politique globale de la personne âgée, qui trouvera son ancrage dans une loi dont l'entrée en vigueur est programmée pour 2013. Ce projet est doublement nécessaire, en raison de l'importante augmentation à venir de la proportion d'ânés dans la population et pour répondre au mandat constitutionnel, qui leur donne notamment le droit à l'autonomie, à la participation et à la qualité de vie.

### 2.7 Mise en œuvre de la RPT

La mise en œuvre de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) implique un plan stratégique «LIPPI» (loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides). L'avant-projet de ce plan a été mis en consultation et d'une façon générale bien accueilli. Le projet sera soumis au Conseil fédéral en 2010, en même temps que les plans stratégiques des autres cantons latins, avec lesquels Fribourg collabore étroitement. Les cantons latins ont par ailleurs procédé

à des tests en vue d'adopter un instrument commun de mesure du besoin d'accompagnement des adultes en situation de handicap.

### 2.8 Politique familiale

Les projets de mise en œuvre de la Constitution dans le domaine de la politique familiale avancent. Le projet de loi sur les allocations de maternité a été transmis au Conseil d'Etat. Il prévoit de compléter le dispositif fédéral d'assurance maternité avec des allocations destinées aux mères sans activité lucrative.

La commission chargée de préparer un avant-projet de loi sur les structures d'accueil extrafamiliales a poursuivi et intensifié ses travaux. En particulier, elle a fait étudier de manière approfondie par des experts externes la couverture et le besoin en structures d'accueil ainsi que le coût moyen des différentes prestations d'accueil. Fort des résultats de ces analyses, elle a procédé en fin d'année à l'avant-dernière lecture du projet. Pour le projet «un enfant – une allocation» et pour les prestations complémentaires pour familles à revenu modeste, les études nécessaires ont été menées et les avant-projets de loi arriveront en 2010.

### 2.9 Asile

En 2009, le mandat d'hébergement et d'encadrement des requérants d'asile a été assumé pour la deuxième année par la société ORS Service AG. En février, un nouveau centre d'hébergement a été ouvert à Sugiez, dans les locaux du centre de formation de la protection civile, afin de faire face à l'augmentation des arrivées. Malgré les résistances que ce projet a engendrées au départ, il a finalement été bien accepté. Collaboration entre autorités cantonales et communales, soirée d'information, projection du film «La Forteresse», journée portes ouvertes: tout cela a contribué à atténuer les craintes, et la création d'un groupe de contact par des habitants de la région a été déterminante. Sugiez était cependant une solution temporaire, pour une durée d'une année. La DSAS poursuit ses recherches de nouveau site d'hébergement. L'effectif des requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire dans le canton, 1295 personnes à fin 2009, est assez stable par rapport à fin 2008.

## 3. Collaboration intercantonale

### 3.1 Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé (CDS) est intervenue dans plusieurs réformes en cours sur le plan fédéral. Elle a critiqué la procédure précipitée de la révision urgente de la LAMal proposée par le Conseil fédéral au printemps, tout en coopérant à la recherche de solutions pour maîtriser les coûts de la santé à long terme. Elle a notamment demandé que ses propositions sur la prise en charge intégrée soient rapidement mises en œuvre et que des mesures efficaces mettent un terme à la

—  
2009

chasse aux «bons risques» par les assureurs. La CDS a aussi insisté pour que le nouveau régime de financement des soins de longue durée n'entre pas en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, afin de préserver les cantons de grosses difficultés juridiques et financières. Elle a été suivie par le Conseil fédéral. La CDS a également continué d'apporter son avis dans la recherche d'un nouveau système pour éviter la suspension des prestations d'assurance maladie en cas de non-paiement des primes.

En matière de formation, la CDS entend stimuler l'activité afin de mieux répondre aux besoins en personnel. Une étude qu'elle avait commandée a établi que seuls deux tiers du personnel nécessaire sont aujourd'hui formés en Suisse, les hôpitaux accueillant un tiers de collaborateurs de nationalité étrangère. La nouvelle profession d'assistante en soins et santé communautaire (ASSC) est appelée à répondre à une partie des besoins constatés.

### 3.2 Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La politique familiale a été au centre des préoccupations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) en 2009. Lors de leur assemblée annuelle, les membres ont analysé les problèmes structurels auxquels sont confrontées les familles, problèmes qui en conduisent bon nombre à la pauvreté et qui ne devraient pas être résolus par l'aide sociale, celle-ci étant remboursable. Les spécialistes recommandent plutôt d'agir sur les allocations familiales, sur les déductions fiscales et sur l'introduction de prestations complémentaires pour familles à faible revenu. De telles prestations existent dans 12 cantons et un projet est en cours d'élaboration à Fribourg. Sur le plan fédéral, en revanche, la concrétisation de deux initiatives parlementaires est repoussée depuis plusieurs années. Les directrices et directeurs des affaires sociales se sont aussi penchés sur l'accueil extrafamilial des enfants, particulièrement important dans la phase préscolaire pour réduire les inégalités sociales.

La CDAS a aussi combattu avec succès l'entrée en vigueur en 2010 du nouveau régime de financement des soins.

### 3.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

La Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) réunit les conseillers et conseillères d'Etat en charge de ces domaines des cantons romands, de Berne et du Tessin. Depuis le début de l'année 2009, elle est présidée par la Directrice de la santé et des affaires sociales, Anne-Claude Demierre. Elle collabore régulièrement avec les groupes spécialisés des chefs de service cantonaux, avec la CDS et la CDAS et avec la Confédération. En 2009, elle a traité de nombreux dossiers tels que la révision de la LAMal, le financement des soins de longue durée, le projet «Poids corporel sain» ou le programme de lutte contre la dépendance au jeu. La

CLASS s'est particulièrement préoccupée de la situation des médecins de premier recours, sur laquelle elle s'est exprimée par un communiqué de presse à la veille de la grève du 1<sup>er</sup> avril. Rappelant que les médecins de premier recours sont la clé de voûte d'un système de santé publique visant à garantir l'accès aux soins, elle a émis des doutes sur l'effet de la baisse des tarifs de laboratoire projetée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La CLASS a décidé d'harmoniser les conditions d'assistantat en cabinet afin de promouvoir le métier de médecins de premier recours.

## 4. Affaires contentieuses

La DSAS traite, sur la base de l'art. 116 al. 1 du Code de procédure et de juridiction administrative (CPJA), les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2009 est la suivante:

Recours déposés	12
Recours traités	14
<i>dont</i>	
Admis	1
Partiellement admis	1
Rejetés	8
Irrecevables	1
Sans objet	2
Suspension de procédure	1
Procédures pendantes le 31 décembre 2009	1

Sur les 12 recours enregistrés en 2009, 11 ont été déposés en français et un en allemand. Les recours concernent les services suivants: Service de l'action sociale, ORS, Service de la santé publique, Police cantonale (récusation du Directeur de la sécurité et de la justice). Deux décisions sur recours de 2009 ont été déferées au Tribunal cantonal. L'une d'entre elles a été rayée du rôle et l'autre est toujours en suspens. En outre, en 2009, le Tribunal cantonal a déclaré irrecevable un recours contre une décision sur recours de la DSAS rendue en 2008.

## 5. Législation

La liste chronologique des lois et décrets, puis des ordonnances et règlements adoptés en 2009 dans les domaines relevant de la DSAS est la suivante:

—  
2009

Loi du 8 mai 2009 modifiant la loi sur la santé (révision partielle)

Décret du 11 septembre 2009 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction et l'équipement d'un bâtiment d'imagerie médicale à l'HFR Riaz

Décret du 13 novembre 2009 relatif au subventionnement des travaux complémentaires de transformation et de rénovation du toit de l'hôpital fribourgeois, site de Billens

Ordonnance du 13 janvier 2009 modifiant le règlement concernant les fournisseurs de soins et la Commission de surveillance

Ordonnance du 13 janvier 2009 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 13 janvier 2009 concernant les services d'information et de conseil en matière d'analyse prénatale

Ordonnance du 13 janvier 2009 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Ordonnance du 27 janvier 2009 approuvant les conventions tarifaires ainsi que leurs annexes fixant les forfaits hospitaliers 2008 passées entre santésuisse et les hôpitaux publics du canton de Fribourg

Ordonnance du 3 mars 2009 abrogeant l'arrêté relatif à la facturation par l'Hôpital psychiatrique cantonal de l'hospitalisation des personnes reconnues impotentes

Ordonnance du 10 mars 2009 modifiant l'ordonnance instituant un prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et pour le travail auprès de la jeunesse

Ordonnance du 10 mars 2009 modifiant l'ordonnance fixant le taux des contributions dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2009

Ordonnance du 17 mars 2009 concernant la création d'un Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif

Règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse

Ordonnance du 31 mars 2009 approuvant l'annexe I à la convention concernant le traitement hospitalier en division commune, passée entre santésuisse Fribourg et l'Hôpital Daler, fixant les forfaits hospitaliers 2009 de la division commune

Ordonnance du 21 avril 2009 approuvant le règlement relatif aux conditions générales d'engagement des médecins cadres de l'hôpital fribourgeois et abrogeant le règlement relatif à l'engagement des médecins-chefs et des médecins-chefs adjoints de l'Hôpital cantonal

Ordonnance du 28 avril 2009 fixant la valeur provisoire du point tarifaire TARMED pour les médecins libres praticiens dans le cadre de la procédure de fixation de la valeur du point TARMED 2009

Ordonnance du 28 avril 2009 approuvant l'annexe tarifaire 2009 de la convention intercantonale d'hospitalisation hors canton entre les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud

Ordonnance du 12 mai 2009 approuvant la convention pour la gestion des Ambulances Sud Fribourgeois

Ordonnance du 19 mai 2009 modifiant l'ordonnance désignant les unités administratives des Directions du Conseil d'Etat et de la Chancellerie d'Etat

Ordonnance du 19 mai 2009 approuvant les annexes aux conventions tarifaires passées entre santésuisse et les hôpitaux publics du canton de Fribourg (forfaits hospitaliers 2009)

Ordonnance du 19 mai 2009 approuvant la valeur du point tarifaire TARMED 2009 pour les hôpitaux somatiques publics fribourgeois ainsi que pour le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale

Ordonnance du 3 juin 2009 concernant la protection contre la fumée passive

Ordonnance du 30 juin 2009 modifiant l'ordonnance concernant la vaccination contre le cancer du col de l'utérus (papillomavirus humain)

Ordonnance du 7 juillet 2009 fixant la valeur du point du tarif des prestations du Service dentaire scolaire

Ordonnance du 25 août 2009 approuvant la convention passée entre l'Association fribourgeoise du diabète et santésuisse concernant la valeur du point des prestations de conseils nutritionnels et de conseils aux diabétiques

Ordonnance du 15 septembre 2009 attribuant le domaine de légalité hommes-femmes et de la famille à la Direction de la santé et des affaires sociales

Ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'ordonnance fixant la procédure sur la participation financière de l'Etat de Fribourg aux coûts de traitement de ses résidents en cas d'hospitalisation hors canton

Ordonnance du 13 octobre 2009 approuvant les accords concernant la prise en charge des examens de dépistage du cancer du sein passés entre la Ligue fribourgeoise contre le cancer et santésuisse

## 2009

Ordonnance du 17 novembre 2009 modifiant l'ordonnance fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 2009 modifiant l'ordonnance concernant la protection contre la fumée passive

Ordonnance du 14 décembre 2009 fixant le taux des contributions dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2010

Ordonnance du 22 décembre 2009 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

que des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention;

› la gestion financière des hospitalisations hors canton;

› la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé, y compris l'établissement de préavis des demandes de permis de séjour pour les professionnel-le-s de la santé étranger-ère-s;

› la gestion des autorisations de pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire;

› la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé;

› la gestion des dispenses d'affiliation à l'assurance-maladie obligatoire;

› le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants;

› la gestion du fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents; cf. ci-dessous point 11).

En plus de ces activités régulières, les collaboratrices et collaborateurs du Service se sont impliqués dans le suivi et le financement du RHF, institué par la loi du 27 juin 2006 concernant le Réseau hospitalier fribourgeois (voir également ci-dessous point 4).

Il en va de même pour le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), institué par la loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Dans le but de procéder à l'analyse et de formuler des propositions de fonctionnement, d'organisation et de financement efficaces, réalistes et viables de la prise en charge des urgences préhospitalières en tenant compte des besoins de la population de tout le canton, le Conseil d'Etat a créé un groupe de pilotage dans lequel sont représentés les différents prestataires de soins concernés par la problématique, ainsi que des représentants des communes et de l'Etat. Le Service a collaboré intensément aux travaux à réaliser dans le cadre de ce projet, travaux qui ont commencé au cours du second semestre de l'année 2008 et se termineront par la présentation d'un rapport à l'intention du Conseil d'Etat dans le courant du premier semestre de l'année 2010.

Le Service a élaboré un projet de révision partielle de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé mis en consultation du 29 avril jusqu'au 25 juillet 2008. Cette révision a été adoptée par le Grand Conseil le 8 mai 2009. La loi et les dispositions d'exécution, mises en consultation en 2009, devraient entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2010.

## II. SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE

### 1. Mission

La mission du Service de la santé publique (ci-après: le Service) consiste à exécuter les tâches de planification, de gestion et de contrôle dans le domaine de la santé visant à garantir la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des individus en particulier et de la population en général, le tout à un coût supportable individuellement et collectivement.

*La direction du Service de la santé publique est assurée par M. Patrice Zurich, chef de service.*

### 2. Activités

Les attributions du Service portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les activités du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement, le contrôle et la police sanitaire.

Les principales activités du Service sont les suivantes:

› le suivi du dossier de planification hospitalière;

› l'établissement des statistiques cantonales dans le domaine sanitaire;

› le subventionnement, respectivement le financement des hôpitaux publics, des services d'aide et de soins à domicile, ainsi

—  
2009

Le Service a participé activement à l'élaboration des dispositions d'exécution de la législation cantonale en matière de protection contre la fumée passive. Approuvées par le Conseil d'Etat, ces dispositions sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2009, respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les établissements publics.

Le Service a entrepris l'analyse des conséquences financières et légales du nouveau régime de financement des soins introduit par une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Pour ce faire, il dispose depuis le mois de septembre 2009 de l'appui d'une collaboratrice administrative engagée pour un an.

Le Service a en outre poursuivi l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter que doivent obtenir les institutions de santé.

Le Service a transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), pour approbation, dix-neuf règlements communaux de cimetières et trois règlements communaux en matière de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Le Service a poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), conclu avec la Communauté européenne (CE), et la convention relative à l'Association européenne de libre échange (AELE) en matière d'assurance-maladie. Le 1<sup>er</sup> juin 2009, l'ALCP, réglementant notamment la coordination de la sécurité sociale, a été étendu à la Bulgarie et à la Roumanie.

Le Service dispose d'un site Internet pour l'information au public (<http://admin.fr.ch/ssp>). Le nombre de visites sur le site s'est élevé en 2009 à 42 506.

### 3. Professions de la santé

#### 3.1 Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, la DSAS a délivré des autorisations de pratiquer une profession de la santé, à savoir:

- > ergothérapeute: 9 autorisations
- > hygiéniste dentaire: 1 autorisation
- > diététicien-ne: 1 autorisation
- > infirmier-ière: 30 autorisations
- > logopédiste: 2 autorisations
- > masseur médical: 1 autorisation

- > médecin: 35 autorisations
- > médecin chef-fe de clinique: 30 autorisations
- > médecin chef-fe de clinique adjoint-e: 4 autorisations
- > médecin assistant-e: 95 autorisations
- > médecin dépendant-e: 20 autorisations
- > médecin dentiste: 17 autorisations
- > médecin dentiste dépendant-e: 4 autorisations
- > médecin dentiste assistant-e: 6 autorisations
- > médecin vétérinaire: 8 autorisations
- > opticien-ne: 7 autorisations
- > opticien-ne diplômé-e: 3 autorisations
- > ostéopathe: 7 autorisations
- > pharmacien-ne: 15 autorisations
- > pharmacien-ne dépendant-e: 1 autorisation
- > pharmacien-ne assistant-e: 3 autorisations
- > physiothérapeute: 8 autorisations
- > podologue: 2 autorisations
- > psychologue-psychothérapeute: 10 autorisations
- > sage-femme: 4 autorisations

Deux décisions de retrait d'autorisation de pratiquer ont été rendues, dont une concernant un médecin et une autre un médecin dentiste.

Dans le cadre de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (LPMéd), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a développé, en se fondant sur les articles 51 à 54 LPMéd, un registre relatif au personnel médical universitaire, accessible au public. L'OFSP recueille ces données et les met à disposition des services cantonaux habilités, lorsque ceux-ci en font la demande. Ce registre contient des données standardisées et fiables, fournies entre autres par les organisations professionnelles et les autorités sanitaires cantonales, sur les personnes exerçant une profession médicale (médecin, médecin dentiste, médecin vétérinaire, chiropraticien et pharmacien) et leurs qualifications profession-

—  
2009

nelles, ainsi que des données sur les autorisations d'exercer qui leur ont été délivrées par les autorités cantonales. Afin de respecter le délai fixé par l'OFSP et permettre l'accès au registre par le public dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Service a développé, avec l'appui du SITel, un système de migration de ses propres données vers la banque de données de l'OFSP, après avoir accompli un contrôle approfondi de toutes les autorisations de pratiquer les professions concernées.

139 préavis en matière de demandes de permis de travail pour du personnel étranger exerçant une profession de la santé ont été donnés durant l'année 2009.

### 3.2 Surveillance des professions de la santé (2009)

Au cours de sa 9<sup>e</sup> année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 22 plaintes, dénonciations ou autres requêtes.

Au total, en 2009, la Commission a liquidé 24 affaires, soit:

- > 3 par médiation,
- > 10 par préavis à l'intention de la DSAS,
- > 3 par décision de levée de mesures de contraintes,
- > 7 par retrait de plainte,
- > 1 par une autre décision (classement).

La Commission s'est réunie à 11 reprises en séance ordinaire.

Un groupe de travail chargé de mener une réflexion sur la médiation au sein de la Commission de surveillance a adopté des documents de médiation et est chargé d'établir un règlement de médiation.

La Commission s'est prononcée sur le projet de directives de gestion des plaintes du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) ainsi que sur le projet d'ordonnance concernant les fournisseurs de soins remplaçant le règlement du 21 novembre 2000 concernant les fournisseurs de soins et la Commission de surveillance.

Un échange de vue a eu lieu avec le Service de la prévoyance sociale concernant une éventuelle attribution à la Commission de surveillance et à ses médiateurs de la gestion externe des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI).

Le secrétariat de la Commission est assuré par le Service. Pour le secrétariat juridique, la Commission bénéficie de l'appui d'un juriste francophone et d'un juriste germanophone.

### 3.3 Formation

A fin 2003, l'ensemble du secteur formation des professions de la santé a été transféré à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Néanmoins, le Service est appelé à fournir des préavis concernant des concepts de formation et des reconnaissances de diplômes.

## 4. Hôpitaux

### 4.1 Activités générales

Durant l'année 2009, le Service a étroitement collaboré avec le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) dans le but de continuer la mise en place de cette nouvelle structure. Ainsi, le Service a contribué à l'élaboration d'un mandat de prestations approuvé par le Conseil d'Etat le 21 avril 2009. Il a participé aux réflexions menées dans le cadre des travaux de reprise de la propriété des biens hospitaliers par le RHF et à l'élaboration de conventions relatives à l'usage en commun des biens par le RHF et d'autres institutions. Des contacts étroits ont été nécessaires entre le RHF, le Service et l'Administration des finances pour coordonner les différentes étapes aboutissant à l'attribution au RHF d'un budget global pour l'année 2010.

Les discussions avec le canton de Vaud se sont poursuivies dans le but de définir un nouveau statut juridique pour l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) et d'harmoniser les procédures de financement. Le Service a également analysé les demandes d'investissements 2009 du HIB. Dans ce but, il a participé aux commissions instituées dans le canton de Vaud pour l'analyse des demandes des hôpitaux.

En outre, le Service a répondu à différentes questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions intercantionales et fédérales.

### 4.2 Budget global

La modification de la LAMal du 21 décembre 2007 sur le financement hospitalier, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2012, prévoit des modifications dont les conséquences et les effets ne sont pas encore tout à fait clairs et sont sujets à interprétation. Le Service s'est concentré, dans le courant de l'année 2009, sur les questions posées par cette modification de la LAMal et a informé le Conseil d'Etat sur l'état de la situation, les conséquences prévisibles et les travaux à réaliser.

La LAMal modifiée va fondamentalement changer le financement hospitalier. Ainsi, la rémunération du traitement hospitalier, y compris le séjour à l'hôpital ou dans une maison de naissance, devra se baser sur des forfaits négociés entre les partenaires tarifaires et liés aux prestations; leur calcul devra se baser sur une méthode uniforme pour l'ensemble de la Suisse et le tarif devra

—  
2009

être différencié selon la nature et l'intensité de la prestation. Pour les soins aigus stationnaires par exemple, les forfaits seront liés au diagnostic (DRG: Diagnosis related group). Les investissements, actuellement financés par les pouvoirs publics, seront cofinancés par les pouvoirs publics et les assureurs. De manière générale, le nouveau financement hospitalier vise une meilleure maîtrise des coûts grâce à l'introduction du financement à la prestation. Ce financement devrait par ailleurs inciter les établissements à encore mieux organiser la prise en charge des patients.

Pour l'année 2009, le budget global fixé par le Conseil d'Etat à l'hôpital fribourgeois (HFR) s'élève à 162 299 470 francs, y compris les amortissements des investissements, mais sans les recettes et les dépenses d'investissements. Finalement, le HFR a réalisé une enveloppe globale de 165 806 406 francs, soit un malus de 3 506 936 francs. Après affectation d'un montant de 996 273 francs au fonds d'égalisation des résultats pour le bonus 2008, l'excédent du compte de fonctionnement s'élève à 166 802 679 francs. Le financement du malus 2009 par rapport au budget global fixé par le Conseil d'Etat fera l'objet d'un examen et d'une décision dans le courant 2010. Un mandat de prestations pluriannuel a été attribué par le Conseil d'Etat au HFR dans le but de définir les prestations et les options stratégiques pour les années 2009 à 2011. Les objectifs spécifiques ainsi que le budget global attribué pour l'année 2009 ont fait l'objet d'un mandat de prestations annuel.

Un montant de 667 750 francs a été prévu au budget 2009 du Service pour le subventionnement des travaux de rénovation, d'agrandissement et de transformation du HFR Billens et des travaux de transformation du HFR Meyriez nécessaires à sa nouvelle mission. Un montant de 1 222 017 fr. 15 pour les travaux sur le site de Billens a été payé grâce au report de crédit des années précédentes, le décompte définitif étant attendu dans le courant 2010. Une commis-

sion de planification de la transformation du HFR Meyriez a siégé à plusieurs reprises dans le but de définir un programme d'utilisation des locaux correspondant aux besoins. A cet effet, les utilisateurs ont été associés aux réflexions. Le Service a émis sur le programme proposé un préavis à l'intention de la Direction.

Pour l'année 2009, les Services de la santé publique des cantons de Fribourg et de Vaud se sont rencontrés à plusieurs reprises dans le but de continuer l'harmonisation du financement du HIB dans la perspective d'un financement à terme des hôpitaux à la prestation, à l'instar de ce qui est déjà appliqué par le canton de Vaud pour le financement des hôpitaux vaudois. Pour l'année 2009, le Conseil d'Etat a attribué au HIB un budget global de 11 325 086 francs.

Le Conseil d'Etat a attribué un budget global de 29 586 780 francs au RFSM. Finalement, le RFSM a réalisé un budget global de 28 637 929 francs, soit un bonus de 948 851 francs. Après affectation d'un montant de 585 849 francs au fonds d'égalisation des résultats pour le bonus 2009, l'excédent du compte de fonctionnement s'élève à 29 223 778 francs.

### 4.3 Statistiques

Le Service est chargé de l'établissement des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux.

Il a également participé au relevé de la statistique fédérale des hôpitaux, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur les hôpitaux pour l'année 2008. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, leur récolte est assurée par le Service du médecin cantonal.

Statistiques générales d'exploitation en 2009 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site)	Nombre de journées de malades (de chaque site)	Taux moyen d'occupation (de chaque site)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)	Nombre moyen de patients présents
<b>HFR hôpital fribourgeois</b>						
HFR Fribourg - Hôpital cantonal	345	11 240	107 122	85%	9.5	293
HFR Tafers	67	2 733	20 565	84%	7.5	56
HFR Riaz	94	4 789	27 616	80%	5.8	76
HFR Billens (1)	28	429	9 010	88%	21.0	25
HFR Châtel-St-Denis	45	504	14 659	89%	29.1	40
HFR Meyriez-Murten	40	1 301	14 000	96%	10.8	38
<b>Hôpital intercantonal de la Broye</b>						
Site d'Estavayer-le-Lac (2)	46	740	16 587	99%	22.4	45
Site de Payerne (2)	105	4 062	31 644	83%	7.8	87

2009

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site)	Nombre de journées de malades (de chaque site)	Taux moyen d'occupation (de chaque site)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)	Nombre moyen de patients présents
<b>RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale</b>						
Centre de soins hospitaliers Marsens	190	1 870	66 556	96%	35.6	182
<b>Cliniques privées de Fribourg</b>						
	104	8 042	36 739	97%	4.6	101
<b>Total cantonal soins somatiques et psychiatriques</b>	<b>1 064</b>	<b>35 710</b>	<b>344 498</b>	<b>89%</b>	<b>9.6</b>	<b>944</b>

(1) Médecine gériatrique sur RiAZ (jusqu'à fin 2008) et Traitement réadaptation sur Châtel-St-Denis (jusqu'au 19.01.2009)  
 (2) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y compris les patients vaudois)

**5. Hospitalisations hors canton**

Conformément à l'article 41 alinéas 2 et 3 de LAMal et aux dispositions cantonales d'exécution, l'Etat participe financièrement aux frais d'une hospitalisation hors canton, pour autant que le patient réside dans le canton de Fribourg et qu'il y ait une raison médicale qui justifie cette hospitalisation en dehors du canton. Une telle raison n'existe qu'en cas d'urgence survenue hors canton ou lorsque, sur la base de la liste négative des prestations établie par le Service du médecin cantonal, il apparaît que le traitement nécessaire ne peut pas être fourni par un hôpital fribourgeois. Le Service de la santé publique gère la participation financière et le paiement des factures concernant les séjours hospitaliers pour lesquels la raison médicale a été formellement reconnue et une garantie de paiement octroyée par le Service du médecin cantonal au nom de la DSAS. Il négocie également les conventions tarifaires avec les cantons romands et le Tessin ainsi qu'avec l'Hôpital de l'île à Berne.

Par ailleurs, le Service établit et met à jour la liste, arrêtée par le Conseil d'Etat, des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg qui sont nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise non couverts par l'offre hospitalière interne.

Il faut relever que l'ordonnance du 13 décembre 2004 fixant la procédure sur la participation financière de l'Etat de Fribourg aux coûts de traitement de ses résidents en cas d'hospitalisation hors canton a été modifiée. En effet, annexée à cette ordonnance, une liste (dite «liste négative des prestations») définit les prestations qui ne peuvent pas être effectuées dans le canton. Cette liste subit des modifications régulières en raison du développement des pratiques médicales dans le canton et du transfert de certaines prestations du domaine stationnaire au domaine ambulatoire. Afin d'apporter plus de flexibilité au système, la compétence de publier cette liste a été déléguée au Service du médecin cantonal, qui est déjà compétent pour l'établir et l'adapter. Par ailleurs, la voie de la réclamation, préalable à la voie de recours, a été introduite, pour permettre de renforcer l'efficacité de la procédure tout en garan-

tissant le droit d'être entendu. La modification approuvée par la DSAS est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Concernant les séjours 2009, environ 4400 demandes de participation financière ont été examinées. Environ 54.7% des demandes ont été acceptées, tandis que le solde a été refusé, les conditions fixées par la LAMal n'étant pas remplies. Les décisions du Service du médecin cantonal sont communiquées aux hôpitaux de destination, aux médecins traitants et aux assureurs-maladie, ainsi qu'aux patients en cas de refus de participation financière de l'Etat. En 2009, 14 recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre ces décisions. 8 demandes ont été finalement acceptées sur la base d'informations médicales complémentaires, 3 recours ont été retirés et 3 affaires sont encore en cours.

	Financement accordé par			Financement rejeté par		Recours retiré	Affaire en cours	Total
	DSAS	Tribunal cantonal	Tribunal fédéral	Tribunal cantonal	Tribunal fédéral			
Recours 2007	4	-	-	5	-	2	4	15
Recours 2008	9	-	-	-	-	6	2	17
Recours 2009	8	-	-	-	-	3	3	14

En 2009, les comptes de l'Etat de Fribourg pour le financement des hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 20 893 296 francs. Environ 18.8 millions de francs concernent des séjours de l'année en cours, alors que près de 2 millions de francs ont servi à payer des factures concernant des séjours antérieurs à 2008.

	Séjours antérieurs à 2008 Fr.	Séjours 2008 Fr.	Séjours 2009 Fr.	Total Fr.
Comptes 2008	1 490 063	18 022 581	-	19 512 644
Comptes 2009	-40 747	2 147 368	18 786 675	20 893 296

—  
2009

Il convient de rappeler que les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent recourir librement par convenance personnelle (c'est-à-dire sans raison médicale avérée) aux services d'un hôpital situé hors canton sans bénéficier de la contribution financière de l'Etat.

La facturation des séjours 2009 n'étant pas achevée à fin 2009, les dernières données disponibles pour une période terminée se rapportent à l'année 2008. La répartition des séjours par catégorie d'hôpitaux montre une nette prédominance des prestations universitaires par rapport aux autres types d'établissements.

Catégorie d'hôpitaux	Séjours 2008	Jours 2008	Montant 2008 Fr.
Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV (VD)	621	5788	6 721 692
Hôpital de l'Île (BE)	888	8075	10 084 280
Hôpitaux universitaires de Genève HUG (GE)	101	848	989 055
Hôpital universitaire de Zurich (ZH)	7	52	74 613
Autres hôpitaux universitaires	9	65	69 228
<b>Hôpitaux universitaires</b>	<b>1626</b>	<b>14 828</b>	<b>17 938 868</b>
Hôpital de l'Enfance (VD)	10	85	52 706
Hôpital ophtalmique Jules Gonin (VD)	36	101	132 652
Hôpital orthopédique de la Suisse romande HOSR (VD)	0	0	0
Autres hôpitaux spécialisés	11	212	95 979
<b>Hôpitaux spécialisés</b>	<b>57</b>	<b>398</b>	<b>281 337</b>
<b>Hôpitaux de soins généraux</b>	<b>299</b>	<b>1214</b>	<b>985 033</b>
Clinique Bernoise Montana (VS)	71	1473	484 030
Berner REHA Zentrum (BE)	43	807	247 930
Clinique Bethesda Tschugg (BE)	23	624	246 372
Institution de Lavigny (VD)	4	73	22 265
Clinique Le Noirmont, Centre de réadaptation cardio-vasculaire (JU)	0	0	0
Centre suisse des paraplégiques (LU)	0	0	0
Autres hôpitaux de réadaptation	4	97	36 276
<b>Hôpitaux de réadaptation</b>	<b>145</b>	<b>3074</b>	<b>1 036 873</b>
Services psychiatriques universitaires de Berne (BE)	36	1081	330 281
Autres hôpitaux psychiatriques	31	731	253 057
<b>Hôpitaux psychiatriques</b>	<b>67</b>	<b>1812</b>	<b>583 338</b>
<b>Total</b>	<b>2194</b>	<b>21 326</b>	<b>20 825 449</b>

## 6. Planification hospitalière

La planification hospitalière se trouve actuellement dans sa phase de mise en œuvre. Ainsi, au début de l'année 2009, la transformation du HFR Billens a été terminée et les services de réadaptation générale et de réadaptation respiratoire ont été inaugurés.

En janvier 2009, la permanence du HFR Meyriez-Murten a ouvert ses portes pour y accueillir de 7 heures à 23 heures la population pour les consultations urgentes, cela suite à la fermeture du service d'urgence de l'hôpital de Meyriez.

## 7. Soins et aide familiale à domicile

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile. Pour l'accomplissement de cette tâche, il

adresse à ces services des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse tout particulièrement le détail des données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Le Service analyse pour la DSAS les demandes de modification de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux.

En 2009, dix services d'aide et de soins à domicile ont offert les soins et l'aide familiale à domicile, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Toute la population fribourgeoise est couverte par l'ensemble de ces services, qui bénéficient d'une subvention cantonale. Les subventions sont allouées sur la base des frais du personnel soignant et des aides familiales et au foyer,

—  
2009

déduction faite des subventions fédérales reçues par les services (supprimées dès 2008) et des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Le taux de la subvention cantonale est de 35% pour l'aide et les soins à domicile. La loi prévoit également que l'association faitière de l'aide et des soins à domicile, soit l'Association fribourgeoise aide et soins à domicile (AFAS), puisse obtenir un mandat de la DSAS. Pour l'année 2009, l'établissement et le suivi des statistiques annuelles de l'aide et des soins à domicile, l'introduction du RAI-Home Care, ainsi qu'une analyse des prestations d'aide et de soins à domicile ont ainsi fait l'objet d'un contrat avec l'AFAS.

La participation cantonale aux autres services de maintien à domicile s'est présentée de la manière suivante:

Institutions subventionnées	Subvention cantonale Fr.
AFAS	135 000
Pro Senectute, Service de nettoyage	100 000
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	30 000
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	10 000
Total	275 000

La DSAS a passé un mandat de prestation avec ces institutions et la participation financière sera identique pour 2010 en ce qui concerne la mise en œuvre de la RPT.

Un montant de 103 000 francs a été reporté sur l'année 2010, afin de pouvoir assurer le paiement des décomptes relatifs à l'introduction de l'outil d'évaluation RAI Home Care.

Les subventions aux services d'aide et de soins à domicile ont atteint 4 749 641 fr. 85 en 2009.

Elles ont été réparties comme il suit:

Subventions cantonales versées en 2009	Aide et soins à domicile Fr.
Report de crédit 2008-2009	-1 000 000.00
Sarine	1 313 541.60
Singine	958 707.30
Gruyère	1 050 363.20
Lac	347 277.60
Glâne	856 801.15
Broye	613 985.05
Veveyse	499 118.15
Ergothérapie CRS (solde 2008 uniquement – service supprimé, prestations reprises par les districts)	13 647.80
Report de crédit 2009-2010	96 200
Total	4 749 641.85

Ce montant comprend 692 104 fr. 80 pour la correction des années précédentes et 1 237 769 fr. 05 comme solde 2008.

Une correction interviendra en 2010 pour la prise en compte des nouvelles classifications des responsables de service découlant de la procédure EVALFRI, raison pour laquelle un montant de 96 200 francs a été reporté sur 2010.

## 8. Promotion de la santé et prévention

### 8.1 Activités générales

En collaboration avec le Service du médecin cantonal, le Service, principalement par la déléguée à la prévention des dépendances et à la promotion de la santé et avec le soutien d'une collaboratrice administrative supérieure et d'une stagiaire (période limitée à huit mois en 2009), veille à la pertinence des actions de prévention, au suivi, ainsi qu'à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention, en lien avec les priorités cantonales en la matière.

### 8.2 Planification

En 2009, le Service a continué l'élaboration d'un plan d'action découlant du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention pour 2007-2011 (approuvé par le Conseil d'Etat en mai 2007) sur la base d'un processus impliquant la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, le Service du médecin cantonal, les Directions de l'Etat de Fribourg et les partenaires cantonaux de la prévention et de la promotion de la santé. Ce plan d'action contient des objectifs, mesures, indicateurs et moyens nécessaires. Il a été finalisé au sein de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, puis présenté pour validation à la Commission de planification sanitaire. Il devra être mis en consultation au cours de 2010. Courant 2009, ce plan cantonal a été présenté à l'assemblée générale du Service social inter-entreprises Fribourg (SSIEF).

Le Service est également chargé de la préparation et du suivi des dossiers de la Commission de promotion de la santé et de prévention, qui s'est réunie pendant l'année à quatre reprises dans sa forme plénière. La Commission étant également l'organe de préavis pour les demandes faites auprès du Fonds pour la lutte contre les toxicomanies, elle a préavisé les directives de ce Fonds ainsi que le formulaire pour les demandes de projets y relatifs (documents élaborés en collaboration avec le Service). En 2009, 5 projets ont ainsi été préavisés par la Commission.

### 8.3 Subventionnement

Au budget du Service de la santé publique figurent, d'une part, les subventions accordées aux institutions de promotion de la santé et de prévention et, d'autre part, les subventions allouées à des

—  
2009

projets spécifiques. En 2009, un montant total de 2 318 640 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 314 490 francs à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools.

En ce qui concerne les institutions de promotion de la santé et de prévention, les prestations fournies peuvent être subventionnées. Un mandat de prestations de la DSAS définit les missions confiées à ces institutions, leurs objectifs et les prestations y relatives. Ces mandats définissent plus clairement la relation de l'Etat avec ces institutions et leur rôle dans la couverture des besoins de la population fribourgeoise. Ils permettent aussi de lier, par le biais d'objectifs, les activités de ces institutions aux priorités proposées dans le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.

Le Service a ainsi concrétisé, pour la deuxième fois en 2009, huit mandats de prestations annuels avec les principales institutions de promotion de la santé et de prévention du canton. Ce travail a abouti au développement de 19 objectifs annuels en lien avec les objectifs stratégiques du plan cantonal.

Les projets spécifiques, quant à eux, désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées en fonction d'une thématique particulière. Ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique de l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens déployés (procédures, méthodes). Les nouveaux formulaires de demande de projets élaborés par le Service ont permis d'améliorer la qualité du travail.

Les divers projets spécifiques de promotion de la santé et de prévention soutenus en 2009 portent sur des thématiques variées, comme par exemple l'activité physique avec les projets Purzelbaum (projet de promotion de l'activité physique à l'école enfantine) et Pedibus (système d'accompagnement des enfants à pied à l'école), ou encore l'éducation comme facteur protecteur avec le projet de promotion de la santé par l'éducation familiale.

D'autres projets ont été accompagnés par le Service, en particulier la mise sur pied de la brochure et du rapport de l'analyse fribourgeoise des données de l'Enquête suisse sur la santé de 2007 (ESS 07).

Le Service a également piloté deux projets de grande envergure, à savoir: l'élaboration d'un programme cantonal «Poids corporel sain» 2010–2013 (conception d'état des lieux, organisation d'une journée de réseau et rédaction du document de programme) et la mise sur pied d'une première journée cantonale de réseau visant à l'élaboration d'un Plan cantonal d'action alcool dans le canton. Cette journée a réuni près d'une huitantaine de personnes, issues des milieux politique, médical, policier, judiciaire, associatif et organisateur de manifestations.

Sur le plan de la santé scolaire, le Service, avec le Service du médecin cantonal, les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande et les partenaires du terrain de la promotion de la santé et de la prévention, a terminé l'élaboration d'un concept de santé à l'école. Un bureau provisoire chargé de suivre l'avancement du concept a été constitué; il comprend des représentants de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et de la DSAS. 6 séances du comité de pilotage et une dizaine de réunions du bureau ont été nécessaires en 2009. Des auditions (hearings) ont en outre été menées avec les partenaires de l'école et de la santé. Le concept sera mis en consultation en 2010. A noter que le Service a rédigé un article sur le concept pour le no 75 de la revue SPECTRA («newsletter» spécialisée en promotion de la santé et prévention). Le Service participe également au groupe constitué pour élaborer un concept de médecine scolaire. Une séance a eu lieu en 2009.

Afin d'assurer un meilleur pilotage des ressources de l'Etat et de se conformer à la législation sur les subventions, le Service a élaboré des mandats de prestations pour les services de puériculture. Ces mandats, assortis de budgets annuels par objectifs, ont été signés par la DSAS et entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le Service a fait l'objet, entre juin et novembre 2009, d'un examen périodique de la subvention couvrant le domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Un rapport d'examen a été élaboré.

#### 8.4 Collaborations

Au titre des participations à des commissions cantonales, le Service est membre de la Commission d'utilisation du Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif, qui s'est réunie une fois en 2009; il est également membre du Comité de pilotage du projet «Développement durable: stratégie et plan d'action», qui s'est réuni une fois en 2009.

Par rapport au thème de la fumée passive, et en particulier en vue de l'élaboration de l'ordonnance du 3 juin 2009 concernant la protection contre la fumée passive, le Service a assisté à plusieurs séances de coordination tant en Suisse romande qu'au niveau national.

Le Service a assisté à l'Assemblée annuelle de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) ainsi qu'à d'autres séances organisées également par l'ARPS sur le projet de nouvelle législation fédérale sur la promotion de la santé et la prévention.

Au niveau intercantonal, dans le cadre de la Commission de prévention et de promotion de la santé du GRSP (CPPS, anciennement DiPPS), qui s'est réunie à 5 reprises en 2009, le Service a également été actif en particulier concernant l'exploitation intercan-

—  
2009

tonale des prochains résultats des données de l'Enquête suisse sur la santé de 2007, et concernant le développement d'une méthode commune pour élaborer des plans cantonaux de prévention et de promotion de la santé ainsi que le développement d'un argumentaire thématique en faveur de la promotion de la santé.

Le Service est membre de la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanie (CDCT), qui s'est réunie à quatre reprises au cours de 2009. Le Service a participé aux conférences suivantes: la Conférence annuelle de Promotion santé suisse, un Congrès sur la campagne «L'Education donne de la force», la deuxième Journée de mise en réseau des programmes cantonaux sur le poids corporel sain, la Conférence annuelle de Promotion santé suisse sur la santé au travail «En bonne santé et performant dans la société des 24 heures», le Colloque «50 ans et plus: la santé, ça se travaille», la Journée organisée par le Collège romand de médecine de l'addiction intitulée «La médecine aux frontières de l'addiction», une demi-journée consistant en un échange d'experts «Evaluation Modulprojekte Kantonale Aktionsprogramme Gesundes Körpergewicht», la première conférence d'Action santé, une Journée sur la Prévention de la maltraitance envers les enfants.

En ce qui concerne la formation, le Service est intervenu à la Haute Ecole de Santé à Fribourg dans le cadre d'un cours sur la promotion de la santé et la prévention, auprès des étudiants en 3<sup>e</sup> année de bachelor.

## 9. Activités du pharmacien cantonal

—  
Quatre activités ont particulièrement occupé le pharmacien cantonal durant l'année 2009:

- > aspects pharmaceutiques liés à la pandémie de grippe A (H1N1),
- > aspects législatifs en relation avec l'élaboration d'une nouvelle ordonnance cantonale sur les produits thérapeutiques (OPTh),
- > octroi des autorisations de fabrication et commercialisation des spécialités de comptoir annoncées par les droguistes et pharmaciens du canton,
- > lutte contre l'abus de médicaments psychotropes.

En ce qui concerne la pandémie de grippe A(H1N1), le canton s'est chargé, d'une part, de veiller à la disponibilité de médicaments antiviraux pour la population (acquisition de 5000 emballages pour adultes et enfants) et, d'autre part, d'assurer la logistique des vaccins (livraison de 55 000 vaccins). Cette logistique a été assurée de façon rapide, efficace et économique grâce à la collaboration des partenaires, parmi lesquels les médecins et pharmaciens. En outre, le travail d'information et de coordination a nécessité un

engagement spécial, impliquant d'une part de nombreuses heures supplémentaires et d'autre part le renoncement à des travaux faisant habituellement partie du travail de base.

Le Service s'est fortement impliqué dans l'élaboration de l'OPTh, qui permet d'adapter la législation cantonale aux nouvelles dispositions de la législation fédérale. Les compétences entre la Confédération et les cantons ont été modifiées pour permettre notamment une harmonisation de la surveillance du contrôle des produits thérapeutiques au plan national. Par ailleurs, le niveau des exigences destinées à assurer la sécurité de l'utilisation des produits thérapeutiques a été renforcé. L'OPTh entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2010.

Les cantons sont compétents pour effectuer le contrôle des spécialités de comptoir fabriquées et commercialisées par les droguistes et les pharmaciens. 210 spécialités de comptoir ont ainsi été autorisées après examen des documents y relatifs par le Service. Le niveau des exigences pour ces produits n'est pas comparable à celui des médicaments pour lesquels Swissmedic délivre des autorisations de mise sur le marché, mais il doit permettre de s'assurer que ces produits ne présentent pas de risque élevé pour les patientes et patients.

En étroite collaboration avec le Service du médecin cantonal, une stratégie a été élaborée pour combattre les cas d'abus de médicaments psychotropes par des personnes qui en sont dépendantes. Sans entraver la mise en œuvre des traitements légitimes, il s'agit bien plutôt de contribuer à l'usage rationnel de tels médicaments. Des mesures incitatives et si nécessaire limitatives peuvent améliorer la situation. Le problème des abus a fait l'objet d'une concertation au niveau intercantonal; le médecin cantonal et le pharmacien cantonal y ont joué un rôle prépondérant.

Le canton de Fribourg compte 70 pharmacies. En moyenne, ce chiffre inchangé depuis 2008 représente une pharmacie pour 3800 habitants, ce qui est suffisant pour assurer l'approvisionnement en produits thérapeutiques de l'ensemble de la population. 12 médecins sont autorisés à dispenser eux-mêmes ces produits dans des endroits éloignés des pharmacies publiques. 13 drogueries complètent l'offre de médicaments destinés à l'automédication. Les établissements de soins (47) pourvoient aux thérapies médicamenteuses des personnes qui y sont traitées. Les entreprises qui s'occupent de fabrication, de distribution et de remise de médicaments sont relativement nombreuses dans le canton (30 sites). Le contrôle est effectué par l'Inspectorat de Suisse Occidentale des Produits Thérapeutiques (ISOPTh). L'ISOPTh et ses 6 partenaires cantonaux établissent des rapports d'inspection qui sont reconnus au niveau international dans le cadre des reconnaissances mutuelles des autorisations de distribution et de mise sur le marché. Ce sont donc au total le contrôle ou l'inspection de quelque 171 sites que le pharmacien cantonal assure périodiquement.

—  
2009

Au surplus, les activités de base du pharmacien cantonal comportent notamment les inspections des titulaires d'une autorisation cantonale d'exploitation d'une pharmacie publique, d'une pharmacie d'institution ou d'hôpital, d'une pharmacie privée (médecin dispensant) et d'une droguerie. En 2009, 26 inspections ont été effectuées. La plupart des inspections ont permis de vérifier que les dispositions légales sont respectées; seuls quelques cas isolés ont nécessité des mesures correctrices importantes pour permettre la poursuite de l'exploitation.

## 10. Assurance-maladie

En ce qui concerne la gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, le Service a traité 873 demandes durant l'année 2009. A la demande de communes, il a également fourni 17 avis en matière de contrôle d'affiliation.

Approximativement, le 90% de ces demandes concernent des personnes en formation ou en perfectionnement, ainsi que des enseignants et des chercheurs rattachés à des établissements scolaires. Près de 9% des demandes ont été déposées par des travailleurs et approximativement 1% concerne des rentiers.

	Accepté	Refusé	En suspens	Total
Formation	646	101	35	782
Travailleurs	26	48	7	81
Rentiers	5	4	1	10
<b>Total</b>	<b>677</b>	<b>153</b>	<b>43</b>	<b>873</b>

Pour la première catégorie de personnes, le taux d'acceptation des dispenses est d'environ 83%. Concernant les travailleurs, ce taux s'approche du 32%, et 5 dispenses ont été accordées à des rentiers. Les variations du taux d'acceptation des requêtes entre ces catégories de personnes s'expliquent par une réglementation légale différente. En effet, les travailleurs doivent généralement conclure une assurance-maladie au lieu de travail, alors que les personnes rattachées à des établissements scolaires peuvent en principe prétendre à l'octroi d'une dispense sur la base de la présentation d'une carte européenne d'assurance-maladie ou d'une couverture d'assurance équivalente à celle offerte par un assureur LAMal.

Les données relatives à la réduction des primes accordées aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

## 11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

### 11.1 Activités courantes

Depuis l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents, le Service s'est vu confier la tâche de gérer la liquidation des cas en

cours, en ce qui concerne les accidents survenus avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006, en plus de l'octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date.

Jusqu'à présent, l'ASA disposait d'une base de données propre sur un ordinateur central IBM. Cet ordinateur va être mis hors service en 2010 et les données indispensables pour l'ASA ont été exportées sous la forme de fichiers Excel par le SITel.

### 11.2 Prestations

Les prestations versées par le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA concernent:

- > les frais de traitement pour les accidents survenus avant l'abrogation de l'assurance en 2006
- > les contributions financières en faveur des familles d'enfants accidentés.

Même après l'abrogation de l'ASA, la prise en charge de la suite des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Cela signifie concrètement que, pour les enfants qui n'étaient déjà plus affiliés auprès de l'ASA lors de sa suppression au 1<sup>er</sup> septembre 2006, les frais sont pris en charge jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation effective. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l'assurance scolaire en date du 31 août 2006, les frais sont aussi encore pris en charge, mais uniquement jusqu'à 5 ans après la fin de la fréquentation d'une école où ils auraient été précédemment soumis à l'obligation d'assurance (par exemple école enfantine, primaire, secondaire, technique, d'agriculture, à l'exclusion de l'université et de l'apprentissage).

La répartition des prestations versées en 2009, selon l'année de survenance de l'accident et le type de frais, est la suivante:

—  
2009

Accident	Cas	Frais dentaires Fr.	Frais médicaux Fr.	Frais transport Fr.	Frais appareils Fr.	Total Fr.	Total %
1981 – 1985	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.0%
1986 – 1990	2	8104.15	0.00	0.00	0.00	8104.15	17.8%
1991 – 1995	14	17 414.45	0.00	0.00	0.00	17 414.45	38.2%
1996 – 2000	8	1 431.40	3006.40	0.00	0.00	4437.80	9.7%
2001	2	571.90	0.00	0.00	0.00	571.90	1.3%
2002	17	1598.35	2711.95	1744.55	0.00	6054.85	13.3%
2003	3	1153.45	3020.45	0.00	0.00	4173.90	9.1%
2004	6	197.95	259.00	60.00	303.00	819.95	1.8%
2005	17	99.20	1788.30	0.00	0.00	1887.50	4.1%
2006	5	2143.45	14.70	0.00	0.00	2158.15	4.7%
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>32 714.30</b>	<b>10 800.80</b>	<b>1 804.55</b>	<b>303.00</b>	<b>45 622.65</b>	<b>100.0%</b>
		<b>71.7%</b>	<b>23.7%</b>	<b>4.0%</b>	<b>0.7%</b>		

La répartition des prestations par classe d'âge est la suivante:

Classe d'âge	Cas	% cas
0 – 5 ans	0	
6 – 10 ans	1	1.4%
11 – 15 ans	6	8,1%
16 – 20 ans	38	51.3%
21 – 25 ans	27	36.5%
26 ans et plus	2	2.7%
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>100.0%</b>

En ce qui concerne la possibilité de versement d'une contribution financière prélevée sur le Fonds et destinée à améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1<sup>er</sup> septembre 2006 ayant subi une invalidité ou une impotence durable, aucune demande n'a été déposée en 2009. Ceci est en partie dû à la subsidiarité de la contribution financière, qui ne peut être envisagée qu'à défaut d'intervention d'une autre instance (caisse maladie, autres assurances, AI, etc.).

### 11.3 Réassurance

Les indemnités versées en cas de décès ou d'invalidité concernant les accidents survenus avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006 sont réassurées auprès de la Nationale Suisse Assurances. Actuellement, 4 cas sont encore en suspens et doivent faire l'objet d'évaluations nouvelles et complémentaires de la situation d'invalidité. Ces évaluations ne pourront être réalisées que lorsque l'état de santé sera stabilisé et que l'évolution de la situation sera définitivement connue. Au total, un montant de l'ordre de 450 000 francs est prévu par la Nationale Suisse Assurances pour régler ces cas.

### 11.4 Comptabilité

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat.

En 2009, la Nationale Suisse Assurances n'a pas versé d'acompte sur la participation au bénéfice de la réassurance, un acompte de 100 000 francs est cependant prévu pour le début 2010.

Les prises en charge des frais de traitement (frais dentaires, médicaux, de transport et pour appareils) ont diminué de 45 622 fr. 65 la provision de traitements garantis, la provision des frais de restructuration a été diminuée de 62 522 fr. 10 en 2009. La perte de l'exercice 2009 a été couverte par le capital frais courants, qui lui a diminué de 77 000 fr. 45 à 945 887 fr. 10.

L'exercice 2009 se solde par un résultat d'exploitation négatif dû au fait que plus aucune cotisation n'a été encaissée.

Les comptes d'exploitation 2009 et le bilan au 31 décembre 2009 sont les suivants:

Comptes d'exploitation	2009	2008
<b>Recettes</b>		
Intérêts des capitaux	401.45	661.35
Participation bénéfice – La Nationale	--.--	--.--
Recettes diverses	260.35	--.--
Excédent de dépenses	59 781.80	77 000.45
<b>Total</b>	<b>60 443.60</b>	<b>77 661.80</b>
<b>Dépenses</b>		
Différences s/cotisations	--.--	19 285.45
Frais d'administration	60 443.60	58 376.35

—  
2009

Comptes d'exploitation	2009	2008
<b>Dépenses</b>		
Contributions financières cas rigueur	--.--	--.--
Excédent de recettes	--.--	--.--
<b>Total</b>	<b>60 443.60</b>	<b>77 661.80</b>

Bilan	2009	2008
<b>Actifs</b>		
Compte Postfinance	224 112.30	391 947.90
Trésorerie d'Etat	5 923 102.05	5 923 102.05
Actifs transitoires	140.50	231.45
Mobilier	1.00	1.00
<b>Total</b>	<b>6 147 355.85</b>	<b>6 315 282.40</b>
<b>Passifs</b>		
Passifs transitoires	--.--	--.--
Capital courant	945 887.10	1 022 887.55
Provisions traitements garantis	3 288 634.75	3 334 257.40
Provisions cas de rigueur	1 234 606.60	1 234 606.60
Provisions restructuration	338 009.20	400 531.30
Réserve de sécurité	400 000.00	400 000.00
Bénéfice / Perte	-59 781.80	-77 000.45
<b>Total</b>	<b>6 147 355.85</b>	<b>6 315 282.40</b>

Au 31 décembre 2009, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un montant de 6 147 355 fr. 85.

### III. SERVICE DU MEDECIN CANTONAL

#### 1. Mission

Le Service du médecin cantonal (SMC) est en charge des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérale et cantonale.

Le SMC est le centre de référence pour toutes sortes de questions liées à la santé publique et contribue au maintien et à l'amélioration de la santé de la population fribourgeoise. Dans ce but, il collabore étroitement avec les autres services publics fédéraux, cantonaux et communaux et coordonne ses activités pour fournir les informations et conseils nécessaires au Conseil d'Etat et à la DSAS.

Le SMC assure, dans le cadre de ses compétences, l'information et le dialogue avec la population, les médias, les professionnels, les institutions et établissements publics ou privés. Il demeure attentif aux besoins actuels et futurs dans le domaine de la santé publique.

*La direction du Service est assurée par le D<sup>r</sup> Chung-Yol Lee, médecin cantonal.*

## 2. Principales tâches et prestations

### 2.1 Prévention et promotion de la santé

- > Prise en charge des personnes dépendantes (autorisation du traitement de substitution, coordination de la prise en charge interprofessionnelle, intercantonale et avec la Confédération)
- > Prévention et contrôle des maladies transmissibles (gestion des déclarations obligatoires des maladies transmissibles, préparation et gestion de la pandémie, enquêtes épidémiologiques, vaccinations et prophylaxies médicamenteuses, informations)
- > Prévention des maladies non transmissibles (registre des tumeurs, programme de dépistage du cancer du sein, plan cantonal et plan d'action de promotion de la santé et de prévention, santé et sécurité au travail, santé à l'école)
- > Organisation de la médecine scolaire, y compris les vaccinations dans les écoles
- > Protection de la santé de la population en cas de situation d'urgence et de catastrophe (en collaboration avec d'autres partenaires dans le cadre de l'organe cantonal de conduite (OCC) et le Service sanitaire coordonné de la Confédération)
- > Gestion de la promotion de la santé (en collaboration avec le Service de la santé publique)

### 2.2 Surveillance et planification du système sanitaire

- > Contrôle des institutions de soins (surveillance des soins et placement avant l'âge AVS en EMS, garantie d'hospitalisation hors canton)
- > Préavis médicaux et évaluations de prestations (exploitation d'un établissement, levée du secret médical, sépulture)
- > Participation à la planification sanitaire du canton (planification hospitalière, urgences préhospitalières, médecine de premier recours, attribution des lits dans les EMS et psychogériatrie)

2009

**2.3 Information et coordination**

- > Renseignements et informations diverses concernant la santé publique provenant de l'administration cantonale, du grand public et des médias
- > Traitement et fourniture de statistiques (traitement de substitution pour les stupéfiants, interruption volontaire de grossesse, services d'ambulance, statistiques hospitalières, cancers)

**2.4 Echanges et collaborations**

- > Participation à de nombreux groupes de travail et commissions au niveau cantonal, intercantonal et fédéral.
- > Prises de position dans le cadre des consultations cantonales et fédérales touchant le domaine de la santé publique.

**3. Prévention et promotion de la santé**

**3.1 Addictions**

**3.1.1 Traitement de substitution des personnes toxico-dépendantes**

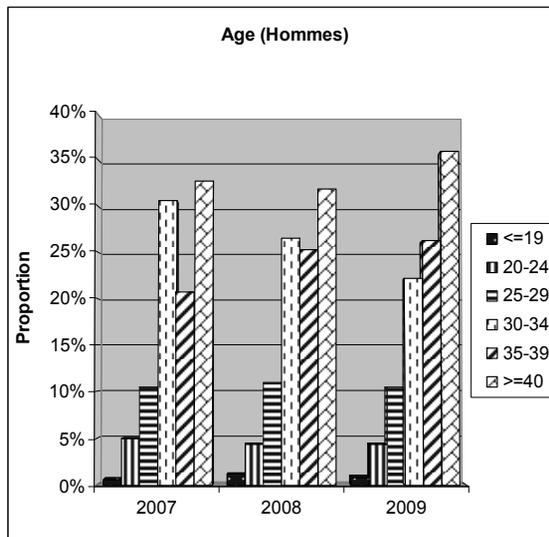
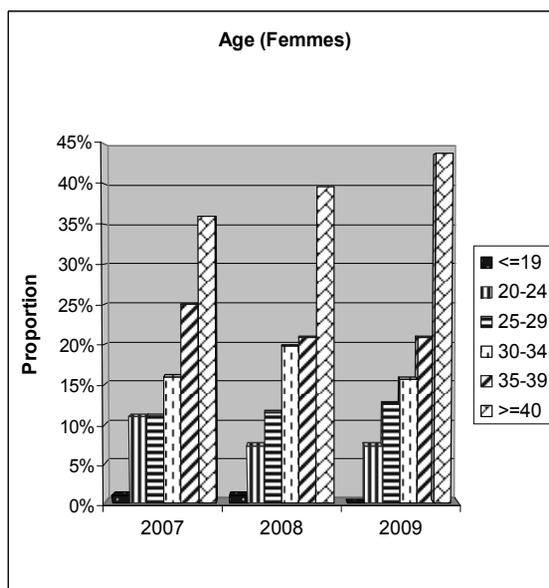
Durant l'année 2009, 439 personnes bénéficiaient d'un traitement de substitution autorisé. 343 hommes et 96 femmes dont la fourchette d'âge se situe entre 20 et 68 ans. Parmi ces patients, 113 avaient un traitement à la Buprénorphine et 336 un traitement de méthadone. 174 cas sont suivis par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), centres psychosociaux de Fribourg et Bulle et le nombre restant de 265 par les 88 médecins autorisés à les traiter, y compris ceux qui travaillent dans ou pour des institutions, hôpitaux et prisons.

En 2008 a été observé un changement du mode de consommation concernant les nouvelles demandes de traitement. La tendance s'oriente plutôt vers une consommation fumée ou sniffée de l'héroïne. En 2009, on constate une légère reprise de la consommation par de jeunes patients entre 18 et 25 ans. Le vieillissement des personnes bénéficiaires de traitements de substitution se révèle par la diminution de la tranche d'âge <30-34 ans et l'augmentation de la tranche d'âge >35 ans. La proportion d'hommes (78,1%) par rapport aux femmes (21,9%) est également frappante depuis des années. La majorité des personnes concernées sont célibataires, divorcées ou séparées.

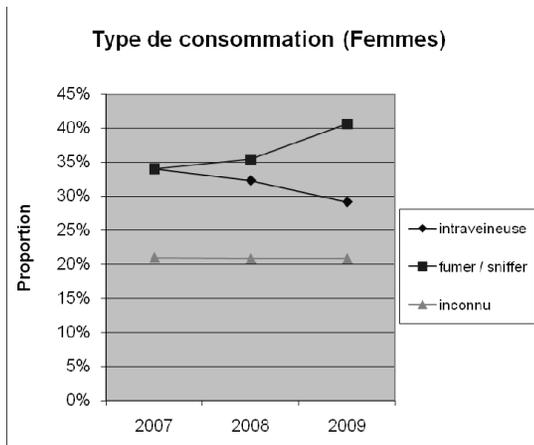
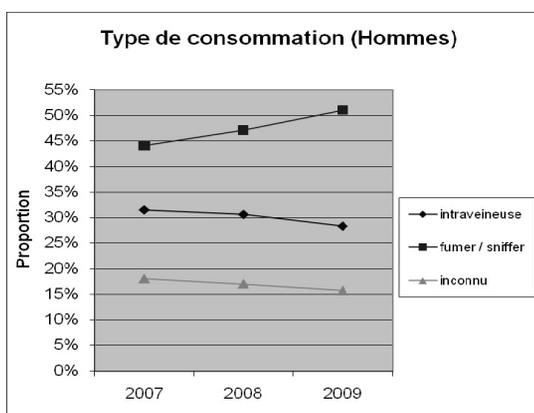
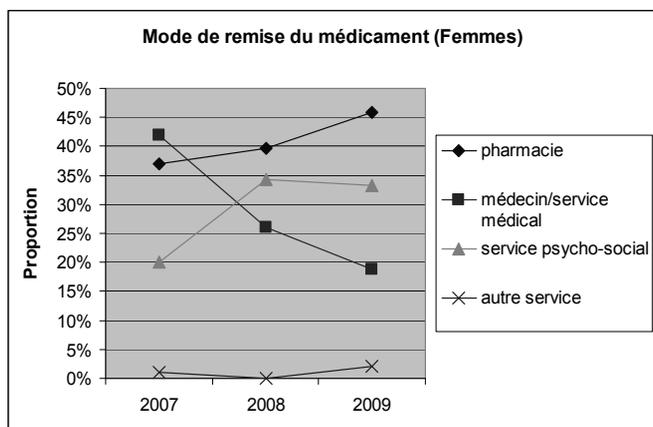
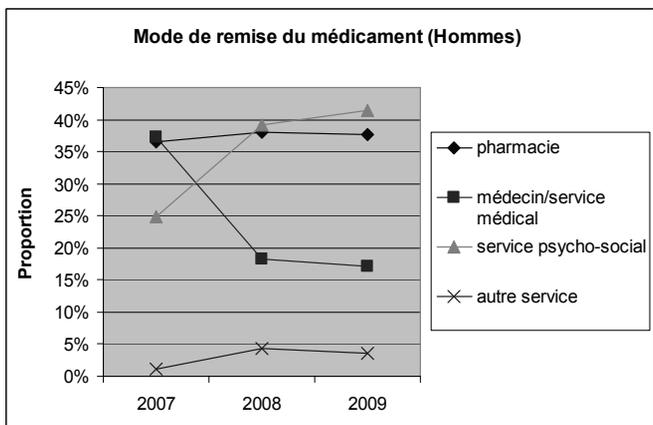
Il est à noter également que le revenu d'une majorité des personnes toxicodépendantes sous traitement de substitution provient d'un travail rémunéré à plein temps (103 personnes), à temps partiel (41) ou d'une rente AI (127). 92 personnes vivent en partie (travail à temps partiel + aide sociale) ou totalement de l'aide sociale et les autres se répartissent sur d'autres catégories.

Suite à la publication des recommandations de la Société suisse de médecine de l'addiction (SSAM) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour le traitement de substitution chez les personnes dépendantes des opiacés, le médecin cantonal a mandaté, au nom du comité de l'Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS), un groupe de travail représentant plusieurs cantons d'élaborer des standards communs pour la prise en charge des personnes sous traitement de substitution. Ces recommandations se basent sur des travaux déjà menés par le collège romand de médecine de l'addiction (COROMA) et du «Forum Suchtmedizin Ostschweiz» (FOSUMOS) ainsi que sur les recommandations de la SSAM. Les propositions du groupe de travail seront aussi utilisées pour une actualisation de la pratique de l'autorisation et du contrôle du traitement de substitution dans les cantons.

L'évolution concernant le groupe de personnes bénéficiant d'un traitement de substitution est illustrée par une comparaison des situations de 2007 à 2009, objets des graphiques suivants:



2009



### 3.1.2 Projet de coordination de la prise en charge des personnes dépendantes

Le but de ce projet, qui a démarré en 2008, est la mise en place d'un dispositif cantonal de prise en charge des personnes dépendantes (drogues illégales et alcool), avec les caractéristiques suivantes:

- > une offre de qualité adaptée aux besoins et problématiques actuels et démontrés
- > de manière interinstitutionnelle et interdisciplinaire
- > par une chaîne thérapeutique centrée sur la personne
- > en utilisant de manière optimale les ressources à disposition (efficacité et efficience)
- > en s'améliorant de manière constante (besoins/offres, fonctionnement, résultats)

Un comité de pilotage, composé de chef-fe-s de service de la DSAS ainsi que d'une représentante de la Direction de la sécurité et de la justice, gère le projet. Un groupe de projet, composé de représentant/e/s des institutions spécialisées dans la prise en charge des personnes toxico- et alcoolo-dépendantes (Fondations Le Tremplin et Le Torry, Association Le Radeau), de l'Association REPER, du Réseau fribourgeois de santé mentale (chaînes addictions et adolescents ainsi que chaîne de soins de crise et de liaison hospitalière), de l'hôpital fribourgeois et des médecins installé-e-s, est chargé de mener les réflexions pratiques. Un chef de projet rattaché au Service du médecin cantonal est en charge de la gestion du processus global. La coordination des travaux entre ce projet et celui de mise en œuvre de la RPT est assurée par des collaborations dans divers groupes de travail.

Les travaux ont été principalement axés sur l'étude d'un dispositif cantonal d'indication dans le domaine des addictions. La mise en œuvre de ce processus interviendra en début de 2010 sous forme de projet pilote.

Parallèlement au processus d'indication, des réflexions sur les prestations ont été menées. Dans le domaine de la prise en charge bas seuil/réduction des risques, des réflexions feront l'objet d'approfondissements dans le courant de 2010. Les prestations de prise en charge seront analysées et améliorées parallèlement au projet pilote sur le processus d'indication, tout comme les collaborations avec d'autres réseaux.

Des réflexions sur les synergies structurelles entre les institutions spécialisées dans la prise en charge des personnes toxico- et alcoolo-dépendantes (Fondations Le Tremplin et Le Torry, Association Le Radeau) ont été menées. Elles se poursuivront en 2010.

—

## 2009

Le financement du projet par le Fonds pour la lutte contre les toxicomanies a été reconduit pour une année au moins. Outre les thèmes discutés ci-dessus, les travaux porteront sur l'introduction d'une structure de pérennisation du dispositif.

### 3.2 Maladies transmissibles

#### 3.2.1 Relevés annuels des déclarations des maladies transmissibles

ANNEES	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Hépatites B aiguës	4	2	1	2		2	1	12
Hépatites B total <sup>1</sup>	70	49	21	31	50	44	33	298
Hépatites C aiguës	2	3		1	1		1	8
Hépatites C total <sup>1</sup>	72	50	43	34	43	43	38	323
Chlamydirose	68	81	87	99	116	106	150	707
Gonorrhée	16	20	9	8	11	13	24	101
Syphilis				18	6	19	18	61
VIH	0	18	19	16	6	17	12	88
SIDA	7	8	3	3	2	2	4	29
Campylobactériose	139	138	134	172	183	173	195	1134
Hépatites A	8	4	9	3	5	8	8	45
Escherischia coli	3	1	6	2		2		14
Salmonelloses	57	46	43	35	42	67	26	316
Shigelloses	8	4	5	5	3	4	9	38
Listériose				2	1	3	1	7
Influenza saisonnière	17	5	6	16	6	7	11	68
Influenza A H1N1	0	0	0	0	0	0	416	416
Haemophilus Influenzae		4	2	3	1	1	3	14
Légionelloses	3	2	3	2	3	6	5	24
Pneumococcie	41	35	32	39	45	34	40	266
Méningococcie	4	3	2		2	2	1	14
Tuberculose	21	12	11	13	14	8	17	96
Rougeole	62	2	5	9	5	22	12	117
Encéphalite à tiques	2	3	3	9	3	1	3	24
Malaria	1	3	5	9	6	3	7	34
<b>Totaux</b>	<b>602</b>	<b>487</b>	<b>441</b>	<b>513</b>	<b>545</b>	<b>583</b>	<b>1025</b>	<b>4196</b>

<sup>1</sup> cas aigus et chroniques

Sources:

- > Statistiques de l'OFSP (relevés annuels de 2003 à 2009)
- > Données cantonales VIH et sida 2003 à 2009

#### 3.2.2 Rougeole

Après un «pic» de six déclarations de rougeole en février 2009, la situation s'est normalisée. En tout, le canton de Fribourg a recensé 16 cas de suspicion de rougeole en 2009, dont 12 ont été recensés par l'OFSP. Trois évictions scolaires et une professionnelle ont

été prononcées afin de limiter au maximum la propagation. Une attention particulière a été portée à la communication et à l'information. Pour cela, des courriers ont été transmis aux écoles et sur le site Internet du SMC et les informations sur la rougeole ont été complétées. Depuis début juillet 2009, plus aucun cas de rougeole n'a été signalé au SMC.

#### 3.2.3 Campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV)

Dans la première année d'existence du programme cantonal de vaccination contre le HPV (cancer du col de l'utérus), approxi-

—  
2009

mativement 5000 filles ont été vaccinées (~3640 dans le cadre de la médecine scolaire, ~1370 dans les cabinets médicaux), ce qui correspond à une couverture vaccinale d'environ 30%. La campagne se poursuivra durant l'année scolaire 2009–2010.

Comme en 2008, les médecins du SMC ont été sollicités pour donner une séance d'information dans un CO du canton pour décharger le médecin scolaire responsable pour cette école. Ceci permettait de «prendre le pouls» directement auprès des 180 filles entre 11 et 15 ans. Il a été constaté que les filles concernées portent un grand intérêt à cette vaccination et que la majorité d'entre elles participent au programme. Il a aussi été relevé que la brochure diffusée est insuffisante comme seul moyen d'information. Les filles doivent avoir la possibilité de poser des questions à un médecin. Dans les cercles scolaires, les médecins scolaires ont une présentation PowerPoint et un DVD de l'OFSP à leur disposition. Les médecins sont rémunérés par un montant forfaitaire pour les séances d'informations.

### 3.2.4 Préparation à une pandémie de grippe

Le SMC a poursuivi les activités préparatoires à une pandémie Influenza en étroite collaboration avec le Service des affaires militaires et de la protection de la population. L'organisation du projet pour le plan d'engagement cantonal pandémie a été remaniée. La planification des travaux a également été adaptée, l'objectif étant l'élaboration du plan d'engagement cantonal pandémie. Les sous-groupes de projet thématiques, impliquant différents services de l'Etat ainsi que des associations faitières et des professionnels de terrain, ont continué leurs travaux. Quatre concepts dits «pilotes», dont la gestion des contacts, qui se trouve sous la responsabilité du SMC, ont été rédigés selon un canevas commun. Ces concepts pilotes seront soumis au Comité de pilotage du projet début 2010 pour validation.

Pour ce qui concerne les thèmes nécessitant une coordination sur le plan national (p.ex. soins intensifs pédiatriques), le médecin cantonal a présidé des groupes de travail nationaux ou intercantonaux ou proposé la création de tels groupes.

D'importants défis restent à relever pour la préparation du canton à une pandémie, notamment la coordination des acteurs dans le domaine ambulatoire, secteur qui réunit des professions et des activités très différentes ainsi que la coordination dans la région de la Broye avec le canton de Vaud.

La préparation à une pandémie a pris une acuité particulière en 2009 avec la grippe A(H1N1). Le virus s'est avéré fort heureusement moins virulent que celui de la grippe aviaire, sur lequel les travaux de préparation à une pandémie se sont essentiellement basés jusqu'à présent. Néanmoins, la gestion de la grippe A(H1N1) a montré à quel point la préparation était indispensable pour pouvoir faire face de manière efficace à une pandémie, quelle que soit la virulence du virus pandémique.

La préparation à une pandémie reste donc prioritaire pour le SMC qui poursuivra ses travaux dans ce domaine en 2010 en étroite collaboration avec ses nombreux partenaires à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de l'administration cantonale, ainsi qu'aux niveaux fédéral et intercantonal.

### 3.2.5 Engagement pandémie de grippe A(H1N1) 2009

Alors que l'épidémie de grippe saisonnière touchait à sa fin, le 12 avril 2009, les autorités mexicaines annoncèrent une épidémie de grippe avec un nouveau sous-type de virus Influenza A(H1N1), appelée «grippe porcine». En peu de temps, ce virus s'est étendu au monde entier, raison pour laquelle l'OMS a déclaré le 11 juin 2009 la phase 6 de pandémie. Ce virus de la grippe pandémique a été détecté en Suisse pour la première fois le 29 avril 2009. Dans le canton de Fribourg, le premier cas a été confirmé le 25 juin 2009 chez une jeune femme qui revenait de vacances en Espagne.

Dès le début du mois de mai, le SMC s'est attelé à l'information de la population. Plusieurs communiqués de presse ont été publiés et le site Internet du SMC a été régulièrement mis à jour au gré de l'évolution de la situation. De concert avec l'OFSP, la population a été sensibilisée à l'importance prépondérante des mesures d'hygiène personnelle pour limiter les risques de propagation. Des communiqués ont été transmis aux institutions de santé et aux médecins du canton. Des directives ont été élaborées en collaboration avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) pour la rentrée scolaire, à destination des milieux d'accueil de la petite enfance et des différents niveaux scolaires. Le programme cantonal de vaccination contre la grippe A(H1N1) a également été mis en place.

Pour les premiers cas recensés, le SMC a appliqué le concept de gestion des contacts élaboré dans le cadre des préparatifs à une pandémie de grippe aviaire ou de type inconnu HxNy. Les personnes ayant eu des contacts rapprochés avec les personnes malades ont été contactées personnellement par le SMC et ont été priées de rester à la maison et de s'abstenir de tout contact direct avec le monde extérieur. Jusqu'à fin juillet, le canton n'a recensé que 5 cas confirmés. Par la suite, obéissant à des modifications stratégiques dictées par l'OFSP, le SMC s'est contenté de recenser les cas déclarés.

Les critères de déclaration et de test ont été modifiés plusieurs fois depuis fin avril, de même que les actions du SMC face aux cas. Du 28 avril au 30 juin 2009, tout cas suspect devait être déclaré dans les 2 heures et des examens de laboratoire devaient être faits lorsque les critères d'une suspicion de cas étaient remplis. Dès le 10 juillet 2009, tous les cas suspects devaient être déclarés dans un délai de 1 jour; toutefois, seuls ceux présentant des symptômes sévères, un risque accru de complications ou ayant des contacts avec des personnes à risque accru de complications devaient

—  
2009

être testés. A partir de cette date, conformément aux directives de l'OFSP, le SMC n'a plus procédé à des isolements à domicile de personnes saines ayant eu des contacts avec des personnes malades. Depuis le 10 août 2009, seuls les cas suspects nécessitant une hospitalisation ou lors d'une suspicion chez un patient déjà hospitalisé étaient à déclarer. Les cas suspects présentant des symptômes sévères, un risque accru de complications ou ayant des contacts avec des personnes à risque accru de complications devaient toujours être testés. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, les médecins étaient également tenus de déclarer, dans un délai de 1 jour, tout foyer inattendu (compte tenu de la saison) de cas remplissant les critères cliniques à l'aide du formulaire «flambée de cas ou événement inhabituel». Cette évolution explique que les statistiques cantonales doivent être prises avec précaution et ne reflètent pas le nombre de cas réels.

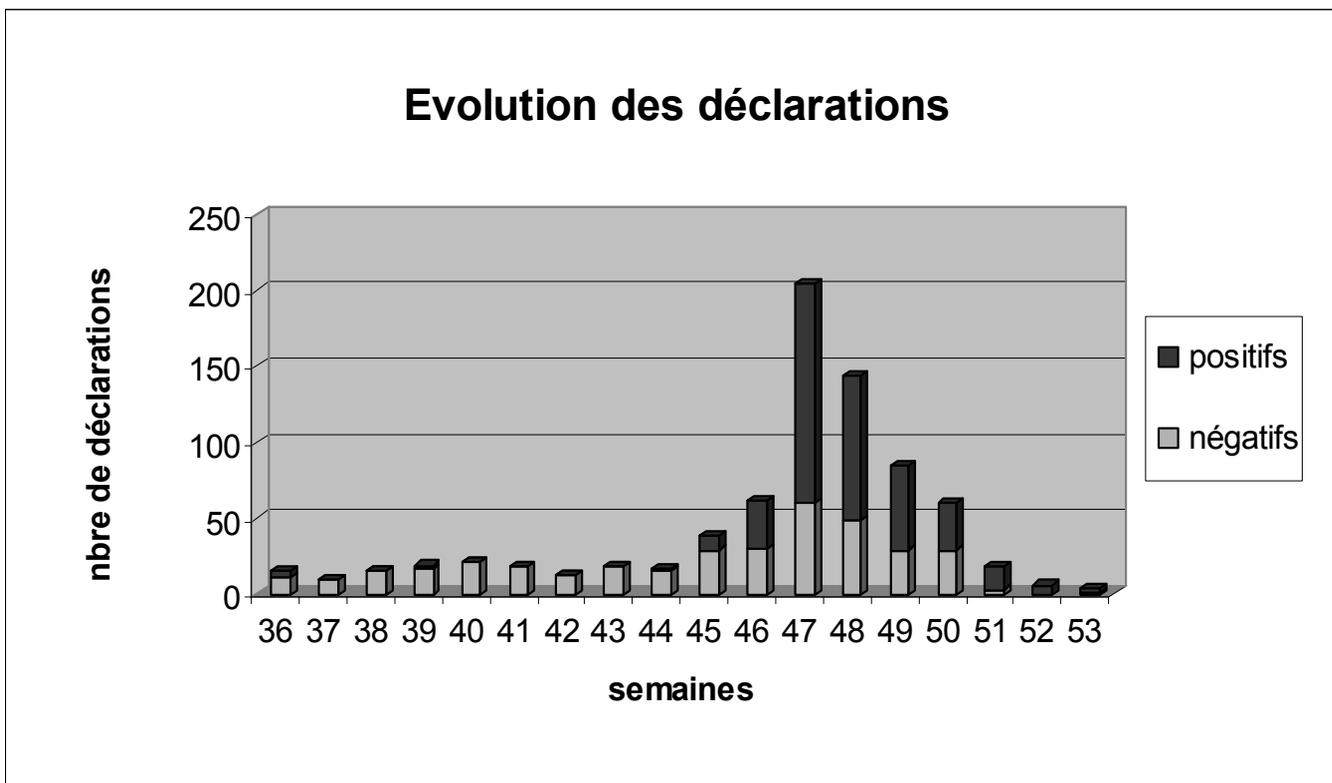
Pour faire face à la complexité des tâches et à l'évolution de la pandémie, l'OCC a été activé début août 2009 et une délégation du Conseil d'Etat ad hoc a été désignée à la fin du même mois.

Début novembre, les travaux de préparation à la vaccination de la population fribourgeoise se sont concrétisés en vue d'un démarrage rapide une fois les vaccins livrés aux cantons. Les livraisons

devaient se faire par tranches et l'accès à la vaccination devait être donné en priorité aux groupes à risque. Le Conseil d'Etat a donc décidé, sur proposition du SMC et de l'OCC, de s'appuyer sur les médecins de premier recours, avec l'option d'ouvrir des centres de vaccination suivant la nécessité.

A partir de la semaine 44, le nombre de cas positifs a fortement augmenté et la vague pandémique a atteint son pic dans la semaine 47. Couplée à l'arrivée des vaccins, cette vague pandémique a très fortement sollicité le SMC. Face à la surcharge occasionnée auprès des médecins traitants, le SMC a, en collaboration avec le Service des affaires militaires et de la protection de la population et sur demande de la délégation du Conseil d'Etat, mis en place des centres de vaccination à Bulle, Guin et Fribourg ainsi qu'une hotline cantonale permettant d'informer sur la campagne de vaccination et d'enregistrer les inscriptions. Grâce à la précieuse collaboration du pharmacien cantonal, d'infirmières indépendantes, de médecins disponibles ou retraités et de la protection civile, 4 séances ont pu se dérouler dans de très bonnes conditions et environ 1200 personnes ont pu se faire vacciner.

A la fin 2009, un total de 416 cas confirmés et de 8 cas d'hospitalisation pour le canton de Fribourg a été dénombré.



## 2009

### 3.2.6 Semaine européenne de la vaccination

Du 20 au 26 avril 2009, la Suisse a décidé de participer pour la première fois à la Semaine européenne de la vaccination organisée par l'OMS. Il appartient à chaque pays de définir un thème en fonction de ses besoins. La Suisse a choisi celui du rattrapage des vaccinations manquantes. Pour cela, l'OFSP a mis en place une hotline info-vaccins avec conseils personnalisés, mis à jour son site Internet [www.sevacciner.ch](http://www.sevacciner.ch) et élaboré des posters et des flyers permettant de vérifier son statut vaccinal. En ce qui concerne la participation du SMC, la population a été informée au moyen d'un communiqué de presse. Un document de questions-réponses en lien avec la vaccination et transmettant les informations de l'OFSP a été élaboré et mis en ligne sur le site Internet du SMC.

### 3.3 Promotion de la santé et prévention des maladies non transmissibles

#### 3.3.1 Prévention du cancer

##### 3.3.1.1 Programme cantonal de dépistage systématique du cancer du sein

En 2009, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a poursuivi, sur mandat de l'Etat, la troisième vague de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie, qui se déroule entre mars 2008 et mars 2010.

Durant l'année 2009, le Centre a envoyé 13 582 invitations régulières aux femmes et 1019 invitations sur demande.

Après analyse, 13 264 femmes étaient éligibles pour le dépistage. Au total, 8743 femmes ont participé et effectué une mammographie de dépistage en 2009 dans le cadre du programme fribourgeois, ce qui se traduit par un taux de participation de 65,9%. Ce taux de participation est un peu surfait en raison d'un certain nombre de femmes qui ont exprimé leur non-participation et ne désirent donc plus recevoir d'invitation. A noter que ces personnes sont toutefois admissibles. Sans prendre ces femmes en compte, le taux effectif de participation en 2009 pour le canton de Fribourg est de 61,2%.

Parmi ces femmes, 2001 ont effectué leur première mammographie de dépistage et parmi elles, 1046 sont âgées de 50 ans. Le Centre de dépistage a traité une moyenne de 199 mammographies par semaine sur un temps opérationnel de 44 semaines.

511 femmes ayant participé ont reçu un résultat positif. Parmi celles-ci, 182 effectuaient l'examen pour la première fois. Le taux de résultat positif entraînant une convocation pour des investigations complémentaires s'élève dans ce groupe à 9.1% et est supérieur au taux de référence des guidelines européennes ( $\leq 7\%$ ).

Pour les 329 autres participantes, le taux de reconvoication est de 4.8%, dans la norme des taux de référence européens ( $EU \leq 5\%$ ).

Toutes ont été invitées à effectuer des investigations supplémentaires, et à ce jour, 33 cancers ont été confirmés (chiffre provisoire, les investigations étant en cours pour les résultats concernant les dernières semaines 2009).

Le rapport d'évaluation de la deuxième vague (mars 2006–mars 2008) a été publié en février 2009 et distribué à tous les partenaires. Le canton de Fribourg est bien positionné par rapport à la classification internationale pour le nombre de cancers détectés par dépistage, avec une plus grande proportion de cancers détectés précocement et aussi une plus grande proportion de cancers sans métastases dans les ganglions lymphatiques. Il s'agit de deux indicateurs importants pour l'efficacité d'un programme.

En 2009, Fribourg a lancé un projet pilote visant la numérisation du flux de la mammographie. Avec le soutien de la Ligue suisse contre le cancer et de la Loterie romande, un Workflow Manager basé sur Internet a été développé sur la base d'un logiciel de transport développé en Belgique. La préparation de ce transfert technologique vers le numérique a pris beaucoup d'énergie et de temps supplémentaire. La nouvelle solution devrait être opérationnelle en mars 2010 pour le démarrage de la 4<sup>e</sup> vague d'invitations.

##### 3.3.1.2 Registre fribourgeois des tumeurs

La récolte et le codage des cas 2008 se sont achevés en octobre 2009. Les analyses faites sur les données de 2006 à 2008 ont montré que, toutes localisations confondues, le taux d'incidence dans le canton de Fribourg se situe au même niveau que celui des autres cantons suisses, soit 1146 nouveaux cas enregistrés au 1<sup>er</sup> novembre 2009 pour l'année 2008.

—  
2009

		Groupe d'âge						FR Total
		0-19	20-49	50-59	60-69	70-79	80+	
Hommes	2006	4	69	113	186	162	77	<b>611</b>
	2007	6	65	107	197	192	93	<b>660</b>
	2008	2	50	96	205	179	92	<b>624</b>
Femmes	2006	3	97	124	119	107	56	<b>506</b>
	2007	7	111	104	118	108	81	<b>529</b>
	2008	2	100	113	110	113	84	<b>522</b>
Total des cas	2006	7	166	237	305	269	133	1'117
	2007	13	176	211	315	300	174	1'189
	2008	4	150	209	315	292	176	1'146
	Total	<b>24</b>	<b>492</b>	<b>657</b>	<b>935</b>	<b>861</b>	<b>483</b>	<b>3'452</b>
Moyenne annuelle		8.0	164	219	312	287	161	<b>1'151</b>
Pourcentage		0.70	14.25	19.0	27.1	24.9	14.0	100

Le détail de l'analyse des données 2006 à 2008, avec la répartition des taux d'incidence, par tranches d'âge, pour toutes les localisations, peut être consulté sur le site Internet de la Ligue fribourgeoise contre le cancer, à l'adresse: [http://www.liguecancer-fr.ch/fr/registre\\_des\\_tumeurs/resultats/analyse\\_donnees\\_2006\\_2008/](http://www.liguecancer-fr.ch/fr/registre_des_tumeurs/resultats/analyse_donnees_2006_2008/).

La refonte en profondeur du programme informatique du registre, obligatoire pour la mise en conformité avec les données à produire pour NICER, n'a pas permis de travailler avec les données de mortalité. L'intégration de ces données devrait se faire au cours du premier trimestre 2010. Par contre, l'accord passé avec la direction de la santé du canton de Berne, afin de recevoir les données de la statistique médicale des hôpitaux relatives à des patients fribourgeois, a permis de retrouver plus de 80 cas qui seraient autrement passés inaperçus.

La qualité des données 2006 et 2007 ayant été jugée excellente par l'Institut national pour l'épidémiologie et l'enregistrement du cancer (NICER), le processus d'accréditation du registre fribourgeois a été lancé début 2009. Le registre fribourgeois des tumeurs a obtenu son accréditation et a pu signer son contrat avec NICER en juin 2009.

### 3.4 Canicule

Sous la responsabilité du SMC et en collaboration avec le Service des affaires militaires et de la protection de la population, le Service de la santé publique et le Pharmacien cantonal, le dispositif cantonal d'informations relatif à la protection contre les risques sanitaires en cas de grandes chaleurs a été revu. La liste des destinataires des informations envoyées chaque année par le SMC a été élargie. Ainsi, au début de la période estivale, des informations ciblées concernant la prévention sont communiquées par le SMC aux nombreux partenaires qui s'occupent des personnes à risque en cas de canicule, en particulier, aux établissements de soins, aux services d'aide et de soins à domicile, aux médecins en cabinet (via leurs associations faitières respectives), aux institutions et foyers

pour handicapés, aux services de puériculture et structures d'accueil de la petite enfance, de même qu'à la Croix-Rouge fribourgeoise, aux Ligues de santé, aux pharmacies et drogueries et aux communes.

En cas d'avis canicule émis par MétéoSuisse, il est prévu que le SMC rappelle les mesures de prévention à adopter aux partenaires précités par courriel, et à la population via son site Internet, voire par communiqué de presse. Un avis canicule a été diffusé par MétéoSuisse pour le 18 août 2009 en fin de journée jusqu'au 20 août 2009 au soir, déclenchant toutes les mesures d'informations prévues dans ce cas, exceptée la diffusion d'un communiqué de presse.

### 3.5 Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, à l'école enfantine et en 5<sup>e</sup> année primaire, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Les médecins scolaires ont en outre vacciné 1347 écoliers contre la rougeole, oreillons et rubéole, 1420 contre la diphtérie et tétanos, 543 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 406 contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite et 3 contre la poliomyélite. Comme ces dernières années, la vaccination contre l'hépatite B des adolescents dans les cycles d'orientation a remporté un certain succès puisque environ 2350 jeunes ont été vaccinés, ce qui correspond à un taux de vaccination d'environ 65%.

La médecine scolaire dans sa forme d'aujourd'hui a été le sujet d'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) dans le cadre du projet expérimental de santé scolaire (PESS). Vu la bonne couverture médicale des élèves sur le plan privé et une bonne santé physique des enfants, il a été constaté que le système actuel, qui est essentiellement un outil de dépistage avec deux examens médicaux à l'école enfantine et à l'école primaire (sans examen au CO) ne répond plus vraiment aux besoins actuels qui sont surtout marqués par des problèmes psychosociaux. De plus, le système actuel est de

—  
2009

plus en plus menacé par un manque de médecins de premier recours prêts à s'engager dans ce domaine. Des réflexions seront menées à ce sujet dans le courant de l'année 2010 en lien avec la mise en œuvre du projet expérimental de santé scolaire.

### 3.6 Activités en lien avec la protection de la santé de la population

La nouvelle loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et des modifications y relatives ont été introduites dans la loi du 16 novembre 1999 sur la santé. Notamment, a été introduite la notion d'un organe de conduite sanitaire pour mieux faire face à des situations extraordinaires dans le domaine sanitaire. A partir de la fin 2009, les détails de ses compétences, sa composition et son fonctionnement seront définis en parallèle avec un concept sanitaire détaillé.

Les deux médecins du service ont été impliqués dans les diverses activités de l'OCC, en particulier dans les deux journées d'exercice, y compris un exercice conduit par l'Office fédéral de la protection de la population simulant un accident dans la centrale nucléaire de Mühleberg.

Dans le cadre de l'OCC, le SMC est actuellement représenté dans trois groupes de travail:

- > Relation OCC et Organes Communaux de Conduite (ORCOC)
- > Direction d'exercice HERMES (accident de trafic dans le tunnel H189)
- > Direction d'exercice OCC-PCE (aura lieu en 2010)

Durant la période «chaude» de pandémie de grippe, l'OCC a été mis sur pied pour planifier et conduire les actions liées à la pandémie. Les médecins du SMC ont participé à 9 rapports de l'OCC du début du mois d'août jusqu'à la fin du mois de décembre.

A l'occasion de l'achat d'un véhicule de soutien sanitaire (VSS) stationné à l'Hôpital intercantonal de la Broye, à Payerne, cofinancé par les cantons de Vaud et de Fribourg, des réflexions sur le rôle, l'intervention et le fonctionnement du Groupement d'intervention sanitaire professionnel (GISP) ont été menées. Ces réflexions ont abouti à un règlement intercantonal du VSS qui est actuellement en phase d'approbation par les services compétents des deux cantons.

Le 3 décembre 2009, un exercice, conduit par le chef de Service des affaires militaires et de la protection de la population, a eu lieu dans le tunnel de la H189 à Bulle. Le SMC, comme membre de la direction de l'exercice était impliqué dans la planification et la conduite de cet exercice. L'exercice, dans lequel toutes les formations et moyens sanitaires du canton (ambulances, médecins de l'Organisation cantonale en cas de catastrophe ORCAF, Groupe

d'intervention sanitaire professionnel GISP) étaient exercés, a été un succès et a démontré les améliorations potentielles surtout en ce qui concerne la coordination des différentes formations d'intervention (sanitaire, police, sapeurs pompiers).

### 3.7 Gestion de la promotion de la santé

Le SMC a contribué à la gestion et au pilotage de différents projets, parmi lesquels sont mentionnés à titre d'exemple:

- > Plan d'action de promotion de la santé et de prévention (en collaboration avec la Commission de promotion de la santé et de prévention et le Service de la santé publique)
- > Projet expérimental de santé scolaire, suivi du projet «Santé à l'école» (en collaboration avec les services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande et le Service de la santé publique)
- > Co-évaluation des projets de prévention soumis à la DSAS pour subvention (en collaboration avec le Service de la santé publique)
- > Protection contre la fumée passive (en collaboration avec le Service de la santé publique)
- > Interdiction de la pêche et recommandations de consommation des poissons contaminés de cPCB (préavis à l'intention du comité de pilotage, entrevue dans le cadre de la réorganisation du projet)

## 4. Surveillance et planification du système sanitaire

—

### 4.1 Autorisation d'exploiter les institutions de santé

Sur la base de la loi sur la santé et de sa législation d'exécution et en collaboration avec le Service de la santé publique, le SMC préavis des dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter des institutions de santé sur la base des critères d'exigences établis.

### 4.2 Préavis concernant les levées de secrets professionnels

Le SMC a donné son préavis favorable à la DSAS pour 18 requêtes de levées de secrets professionnels (trois ont été considérées comme irrecevables par la DSAS).

### 4.3 Surveillance des EMS

Dans le cadre de la loi sur la santé et de sa législation d'exécution ainsi que de la loi sur les EMS et de son règlement, le SMC est

—  
2009

chargé de la surveillance des EMS. Ces visites de contrôles, effectuées selon les normes d'exigences intercantionales, sont déterminantes pour l'octroi et le maintien de l'autorisation d'exploiter l'institution.

#### 4.3.1 Placement en EMS en âge non AVS

En vertu de l'art. 10 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS), le médecin cantonal peut accorder des dérogations permettant l'entrée en EMS de personnes n'étant pas encore en âge AVS mais nécessitant un séjour définitif en milieu institutionnel en raison d'une maladie ou d'un handicap sévère.

#### 4.3.2 Reconnaissance de nouveaux lits EMS

Dès 2009, le SMC ne participe plus à la reconnaissance de nouveaux lits EMS. L'adéquation de la dotation en personnel soignant avec le niveau de soins requis est vérifiée désormais par le Service de la prévoyance sociale.

#### 4.3.3 Contestation du degré de dépendance

L'évaluation des besoins en soins et en accompagnement des personnes résidant en EMS est faite au moyen d'une grille définissant 14 domaines à évaluer selon un système de points allant de 1 à 6, en fonction du temps d'intervention des soignants. Selon le nombre de points obtenus, la personne est évaluée avec un degré de dépendance (ou niveau de soins) A, B, C ou D. Le degré de dépendance détermine le coût des soins et de l'accompagnement lié à la dotation nécessaire à la prise en charge de la personne.

Les personnes résidant en EMS peuvent déposer un recours contre le degré de dépendance attribué par l'établissement. Les infirmières du SMC procèdent alors à une contre-évaluation confirmant ou infirmant le degré de dépendance attribué par l'institution. Sur la base de leur rapport, le recours est traité par la commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées, présidée par le médecin cantonal et composée d'un représentant des assureurs maladie et d'un représentant des EMS.

#### 4.4 Evaluations pour octroi de prestations sociales

Pour cette activité sporadique, le SMC intervient sur mandat de la Caisse cantonale de compensation AVS/AI/APG et conformément à l'ordonnance du 26 octobre 2004 désignant le SMC comme étant l'organe compétent chargé de déterminer la part des soins et des tâches d'assistance pouvant être remboursés en matière de prestations complémentaires.

Ces prestations permettent le remboursement des frais de personnel soignant directement engagé par un bénéficiaire d'une allocation pour impotence moyenne ou grave. Elles s'inscrivent

dans un encouragement au maintien à domicile de personnes handicapées.

Institutions de santé: résumé du nombre des prestations

Type de prestation	nombre
Préavis d'autorisations d'exploiter une institution de santé	3
Visites dans le cadre de la surveillance des EMS	5
Autorisations de placement en EMS en âge non AVS	21
Contestation de degré de dépendance de résidents en EMS	0
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	2

#### 4.5 Projet pilote d'unité sécurisée en psychogériatrie à la Résidence «Les Chênes»

Le concept présenté par la Résidence des Chênes a été approuvé par la DSAS Le 12 juillet 2005. Le projet s'est réalisé en 2006 et l'unité a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> mai 2007.

L'unité héberge 12 résidents avec des démences sévères. Les résidents disposent de chambres individuelles et d'une architecture adaptée à leur pathologie. L'espace intérieur et le jardin sécurisé permettent de déambuler aisément. Le personnel est formé à l'accompagnement de personnes atteintes de démence et les activités thérapeutiques et récréatives sont adaptées à leurs besoins.

Ce projet pilote fait l'objet d'une évaluation sur mandat de la DSAS qui a débuté en juin 2009 et qui devrait apporter des réponses nécessaires, entre autres, pour le développement de telles unités dans le courant du premier trimestre 2010.

#### 4.6 Projet de nouvel outil d'évaluation des besoins et de la charge en soins dans les EMS fribourgeois

Le nouveau régime de financement des soins, sa loi fédérale et ses dispositions d'exécution, en particulier la modification de l'ordonnance fédérale sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) prévoient une échelle d'évaluation des besoins en soins des résidents des EMS harmonisée au plan national. Cette échelle se déploie en 12 degrés et par tranches de 20 minutes. L'entrée en vigueur est fixée par le Conseil fédéral au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour répondre aux nouvelles exigences, un groupe de projet a été mis sur pied dans le but de choisir un nouvel outil d'évaluation des besoins en soins pour les EMS fribourgeois. Lancés en juillet 2009, les travaux de ce groupe, qui s'occuperont également de son implémentation, sont appelés à se poursuivre en 2010.

—  
2009

**4.7 Autres activités dans le domaine des personnes âgées**

› Le SMC est représenté dans le comité de projet et dans le groupe de travail du projet Senior+. Ce projet a démarré officiellement au mois de septembre 2009. Il vise l'élaboration puis l'approbation par le Conseil d'Etat d'une politique cantonale en faveur des seniors. Cette politique doit répondre aux besoins spécifiques des seniors ainsi qu'aux nouvelles réalités démographiques de la société fribourgeoise. Il se trouve actuellement dans la phase de l'analyse des besoins.

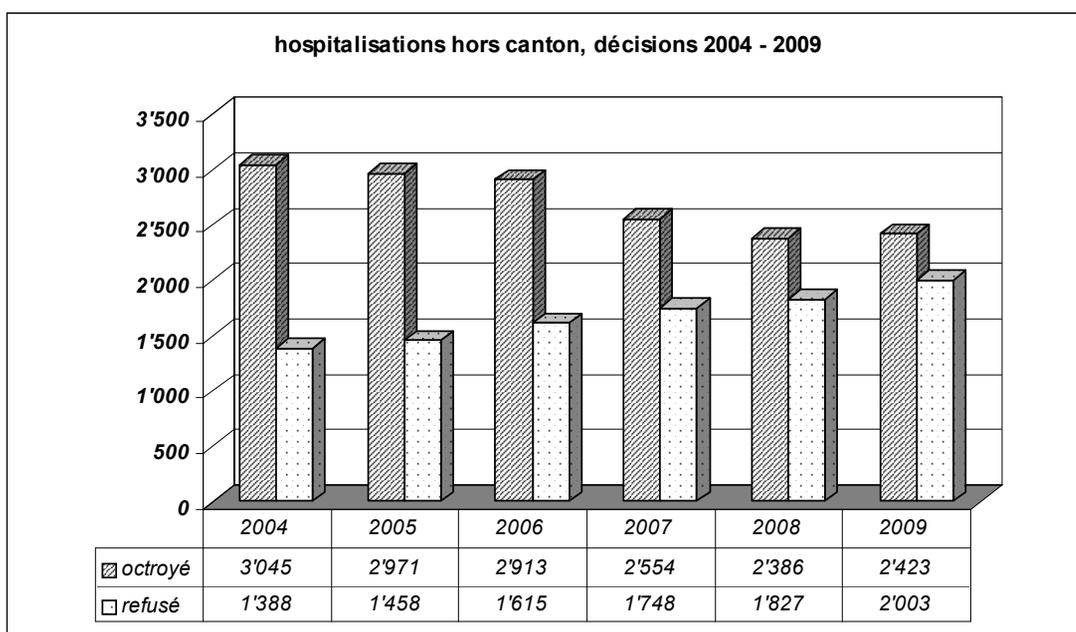
› Le SMC a participé activement à un congrès sur les erreurs médicamenteuses organisé par l'Association Fribourgeoise des Institutions pour Personnes Agées (AFIPA) ainsi qu'à une

journée d'information sur le thème de la personne âgée (Rencontre romande de CURAVIVA): «Institutions et démence – quel accompagnement des personnes âgées souffrant de démence?»

**4.8 Hospitalisations hors canton**

En 2009, le SMC a traité au total 4426 demandes de garanties de paiements pour les hospitalisations hors canton, dont 2423 (55%) ont été acceptées et 2003 (45%) refusées.

Comparé aux années précédentes, le nombre total des cas est relativement constant. Par contre, une augmentation constante des refus est à constater. Le SMC attribue cette augmentation à une expansion des prestations du HFR.



Le traitement des hospitalisations extra-cantonaux représente un travail administratif considérable pour le SMC.

**5. Information et coordination**

Les nombreuses activités d'information dans le cadre des projets mentionnés dans le rapport et de renseignements concernaient, entre autres, les thèmes très hétérogènes suivants:

- › Pandémie A(H1N1)
- › Programme de vaccination contre le HPV
- › Epidémie de rougeole
- › Fumée passive

› Santé au travail (Projet 50+)

› PCB-La Pila

**5.1 Statistiques**

Le SMC a récolté, vérifié et transmis les données de la statistique médicale annuelle des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique.

La statistique des interventions des services d'ambulances basée sur les fiches d'intervention préhospitalières IAS (interassociation de sauvetage) est actuellement dans une phase transitoire. Le nouveau logiciel introduit dans les services d'ambulances en 2009, qui doit encore faire l'objet d'adaptations, permettra bientôt de disposer de données informatisées centralisées dans ce domaine.

—  
2009**6. Echanges et collaborations****6.1 Commissions et groupes de travail**

En dehors des activités mentionnées ailleurs, les collaborateurs du service ont contribué au travail de nombreuses commissions et groupes de travail. Sont mentionnés ici:

- › Commission cantonale en matière de planification sanitaire
- › Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST)
- › Commission consultative en matière d'EMS (COMEMS)
- › Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées
- › Commission soins préhospitaliers du GRSP (groupement romand des services de santé publique)
- › Commission fédérale pour la prévention du tabagisme
- › Comité scientifique du registre des tumeurs
- › Comité de l'IAS (représentation de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé)
- › Groupe de travail «Stratégie d'élimination de la rougeole»
- › Groupe de travail pour l'élaboration d'un projet de loi sur l'exercice de la prostitution

**IV. SERVICE DENTAIRE SCOLAIRE****1. Mission**

Le Service dentaire scolaire (ci-après: le Service) s'adresse prioritairement aux enfants en âge de scolarité obligatoire. Il a pour mission de promouvoir l'hygiène bucco-dentaire, de lutter contre la carie et les affections parodontales et de corriger les malformations bucco-dentaires.

*La direction du Service est assurée par M. Jean-Claude Meylan, chef de service.*

**2. Activités**

Pour mener à bien ses différentes missions, le Service est divisé en trois sections:

**2.1 Prophylaxie**

Les éducatrices en hygiène dentaire dispensent aux élèves du canton en âge de scolarité infantine et primaire un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire. De l'école infantine à la sixième primaire, chaque classe est visitée en principe une fois par année. En septembre 2009, 47 nouvelles classes enfantines se sont ouvertes dans le canton. Actuellement, vu l'augmentation constante du nombre de classes et d'élèves, il faut environ 20 mois aux deux éducatrices du Service pour voir l'ensemble des enfants du canton. Afin de permettre aux élèves de mettre en pratique la théorie enseignée et également dans un but préventif, chaque enfant reçoit gratuitement une brosse à dent ainsi que du matériel didactique. Les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 808 classes et ont dispensé leur enseignement à 14 466 élèves.

Grâce au travail de fond effectué par le Service et au suivi régulier du médecin dentiste, la carie régresse de manière satisfaisante chez les enfants en âge de scolarité. Par contre, année après année, on constate encore et toujours une progression très inquiétante de la carie chez les enfants en bas âge. A l'avenir, il serait souhaitable que les parents d'enfants d'âge préscolaire soient également sensibilisés à la problématique d'une bonne hygiène dentaire. L'introduction d'une seconde année d'école infantine permettra d'améliorer la situation.

Le Service a participé à la Journée romande de prophylaxie qui a eu lieu à Sion. Une quarantaine de spécialistes venus de toute la Romandie s'y sont donné rendez-vous. Cette manifestation fut, d'une part, l'occasion de rappeler les valeurs essentielles d'une prophylaxie dentaire efficace et, d'autre part, d'établir le bilan de la santé bucco-dentaire en Suisse romande.

**2.2 Soins dentaires**

Le Service met à disposition des enfants en âge de scolarité obligatoire une infrastructure permettant de contrôler et, si nécessaire, de soigner leurs dents et leurs gencives. Il dispose toujours de quatre cliniques dentaires itinérantes, dont deux sont à l'usage exclusif des contrôles, et de huit cliniques fixes.

Les différentes cliniques du Service fonctionnent selon le rythme scolaire, c'est-à-dire qu'elles ferment durant les vacances. Les cliniques itinérantes sont chargées de se déplacer dans toutes les communes du canton qui n'ont pas de médecin dentiste scolaire.

—  
2009

L'année 2009 fut, comme l'année précédente, une année de grands changements. En effet, après l'analyse effectuée en 2008 sur demande de la DSAS par un expert externe et suite à ses différentes recommandations, le Service a mis en place de nouvelles structures, avec l'aide de deux experts du Service du personnel et d'organisation. Des groupes de travail ont été formés, avec pour mission de proposer à la DSAS des structures novatrices. La majorité des propositions retenues ont déjà pu être efficaces en 2009. En 2007, le Service avait fixé comme objectif prioritaire de contrôler et soigner tous les enfants du canton dans une fourchette allant de 12 à 18 mois. Grâce à la mise en place de ces nouvelles structures, ces objectifs ont pu être atteints sur l'ensemble du canton.

Il faut encore rappeler que le Service est toujours en phase de restructuration, laquelle sera poursuivie ces prochaines années. Le but est d'améliorer les prestations des soins et de garantir une meilleure rentabilité.

Les différentes restructurations ont apporté, année après année, une augmentation réjouissante du nombre de patients, qui ne compense pas toutefois une diminution significative de la carie et, partant, une forte diminution des recettes.

Le nombre de déplacements des cliniques itinérantes est resté stable. Il est passé de 54 en 2008 à 58 en 2009.

En 2009, le Service dentaire scolaire a contrôlé 11 474 enfants dont 10 065 ont bénéficié de soins appropriés.

### 2.3 Soins orthodontiques

Situées au boulevard de Pérolles 23 à Fribourg et au Collège du Sud à Bulle, les cliniques orthodontiques sont spécialisées dans le traitement des malformations dentofaciales.

Cette année, comme l'année précédente, le fonctionnement des cliniques orthodontiques n'a été que très peu perturbé. Le personnel est resté d'une grande stabilité, ce qui a contribué à l'obtention de résultats en adéquation avec les prévisions.

En 2009, le nombre de patients souhaitant entreprendre un traitement orthodontique a été en légère progression. Le Service n'a plus de liste d'attente et chaque nouvelle demande peut être traitée dans un délai raisonnable. Les cliniques orthodontiques ont accueilli en 2009 462 nouveaux patients. Le chiffre d'affaires des cliniques orthodontiques se monte à 2 113 509 francs. 2086 enfants ont été traités lors de 10 964 rendez-vous.

Cliniques	Taux d'activité	1 Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire	2 Nombre d'enfants contrôlés à la clinique	3 Nombre d'enfants soignés à la clinique	4 Nombre d'enfants contrôlés à la clinique et soignés en privé	5 Nombre d'enfants contrôlés et soignés en privé (avec attestation)	Total des factures	% des enfants contrôlés et soignés à la clinique	Temps nécessaire pour effectuer le programme
Les Buissonnets	85%	2035	1303	1142	142	732	236 263.65	64.03%	11 mois
Fribourg	95%	2491	1665	1543	115	826	317 138.65	66.84%	12 mois
No 2 / Veveyse (jusqu'à fin juin)	85%	1665	711	594	117	954	112 313.55	42.70%	
Romont / Glâne	85%	2252	1518	1345	87	734	228 523.75	67.41%	12 mois
No 3 Sarine	85%	2936	767	620	146	2169	108 987.85	26.12%	12 mois
No 4 Vudalla Bulle / Gruyère	85%	1582	1007	849	153	575	216 873.00	63.65%	12 mois
No 5 Broye	85%	2464	1173	988	183	1291	167 444.70	47.61%	13 mois
No 8 Marly, je/ve	34%	2313	1096	1092	4	1217	119 070.10	47.38%	12 mois
No 9 Villars-sur-Glâne, lu/ma	34%	1065	597	493	104	468	134 456.85	56.06%	12 mois
No 10 Collège Sud Bulle / Gruyère	85%	3313	917	871	46	2396	219 022.05	27.68%	12 mois
No 11 Düdingen, me/je/ve	51%	3009	720	528	192	2289	110 856.50	23.93%	12 mois
<b>Total</b>		<b>25 125</b>	<b>11 474</b>	<b>10 065</b>	<b>1289</b>	<b>13 651</b>	<b>1 970 950.65</b>	<b>45.67%</b>	

—  
2009

## V. SERVICE DE PLANNING FAMILIAL ET D'INFORMATION SEXUELLE

---

### 1. Mission

La mission du Service de planning familial et d'information sexuelle est la prévention et la promotion de la santé sexuelle, affective et reproductive dans le canton de Fribourg. Le Service offre à toute personne qui le demande informations et conseil, soutien, accompagnement et orientation sur les questions de santé sexuelle et reproductive. Il comprend deux secteurs, le planning familial et centre de grossesse et l'information sexuelle. Le Service est situé à Fribourg et dispose d'antennes d'information et de conseil à Bulle dans les locaux du Réseau Santé Gruyère, à Morat au HFR Meyriez-Murten et depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 dans le Planning familial à Payerne.

*La direction du Service est assurée par M<sup>me</sup> Marie Perriard, cheffe de service.*

### 2. Activités

Le Service assume les tâches liées à l'éducation sexuelle, à la prévention des grossesses non désirées, à la prévention des IST (infections sexuellement transmissibles) et du VIH/SIDA, à la prévention des abus sexuels et des maltraitements. Il offre deux jours par semaine des consultations médicales qui sont assurées par un médecin-assistant du Service de gynécologie du HFR Fribourg-Hôpital cantonal sous la responsabilité du Professeur David Stucki. Le site Internet du Service fournit aux internautes des informations sur les prestations offertes et sur divers thèmes de la santé sexuelle et reproductive. Une boîte aux lettres électronique permet aux usagers de poser des questions et de recevoir une réponse personnalisée.

#### 2.1 Planning familial et centre de consultation en matière de grossesse

Le Service a répondu aux demandes individuelles, de couples et de groupes concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse. En 2009, le Service a donné 1868 entretiens qui se répartissent de la manière suivante: 38% concernent la contraception, 25% les infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/Sida, 18% la grossesse, 7% l'éducation sexuelle et les difficultés sexuelles, 12% d'autres questions de santé sexuelle. La clientèle qui fréquente le service est jeune; 55% des usagers ont moins de 20 ans et de ce pourcentage 16% ont moins de 16 ans.

Conformément à son mandat de centre de consultation en matière de grossesse, le Service offre des entretiens d'information, de clarification, de soutien et informe les personnes concernées sur l'aide privée et publique auxquelles elles peuvent faire appel

pour mener la grossesse à terme. En 2009, le Service a donné 327 entretiens liés à des questions de grossesse, dont 114 concernent l'accompagnement autour des demandes d'interruption de grossesse.

Dans le but de promouvoir le conseil et le dépistage volontaire du VIH, le Service offre à Fribourg et à Bulle la possibilité de faire des tests anonymes accompagnés d'un entretien conseil. Depuis la fin novembre 2009, le Service utilise un nouveau test de dépistage VIH à lecture rapide qui détecte à la fois l'antigène et les anticorps du virus. 420 tests VIH ont été réalisés cette année dont 68 à l'antenne de Bulle. La clientèle masculine représente le 45% de cette consultation.

#### 2.2 Cours, interventions et collaborations

Tout au long de l'année, le Service est sollicité pour des cours et interventions sur différents thèmes de la prévention et de la promotion de la santé sexuelle et reproductive (85 en 2009). Les bénéficiaires de ces cours sont principalement des étudiant-e-s du secondaire II et de la Haute école de santé (HedS-FR), des jeunes en foyers et des apprenti-e-s. A la demande d'enseignant-e-s de CO alémaniques de Fribourg et de la Singine, une conseillère a organisé 10 ateliers autour de la sexualité dans les locaux du Service de planning familial. L'Ecole des parents de la Gruyère a fait appel au Service pour organiser un cours à Bulle sur le thème «Fille aujourd'hui, femme demain» pour des mères et leur fille âgée de 10 à 12 ans. Une conseillère est allée deux soirées dans le bus de l'association Grisélidis pour offrir informations et conseil aux femmes travailleuses du sexe. En Singine, le Service a participé au marché de la prévention organisé par le CO de Tafers le 30 avril 2009. Dans le cadre des activités du groupement Coordination Sida Fribourg, qui regroupe les acteurs travaillant dans la prévention du VIH/SIDA, le Service a participé à l'organisation d'une manifestation festive à l'occasion de la journée mondiale du SIDA le 28 novembre 2009 sur le thème «C'est le sida qu'il faut exclure, non pas les séropositifs».

Le Service collabore étroitement avec les professionnels du domaine médical, social et éducatif, le Réseau fribourgeois de santé mentale, les médecins gynécologues, les pharmaciens, ORS Service AG pour les requérants d'asile, Fri-Santé et Grisélidis pour les personnes en situation de précarité, les foyers et institutions pour adolescent-e-s, le Service de l'enfance et de la jeunesse, Espacefemmes et Empreinte. Il participe à différents groupements professionnels qui œuvrent dans la prévention et la promotion de la santé tels que le Groupement de promotion, de prévention et d'éducation à la santé du canton de Fribourg (GES), le Groupement de coordination du Réseau santé et social de la Gruyère, le groupement Coordination SIDA Fribourg et le Verein Sozialtätige Deutschfreiburg (VSD). Les conseillères et les formatrices en santé sexuelle ont participé à la formation continue organisée par l'Association suisse des conseillères en planning familial (ASCPF)

—  
2009

et l'Association romande et tessinoise des éducatrices/teurs, formatrices/teurs en santé sexuelle et reproductive (ARTANES). Le 10 novembre 2009, les conseillères en santé sexuelle et reproductive ont fêté à Lausanne les 30 ans de leur association professionnelle. Le thème de la journée était une réflexion sur l'évolution des idées en matière de santé sexuelle et aussi sur celle de la profession de conseillère en planning familial, que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de conseiller/ère en santé sexuelle et reproductive.

### 2.3 Information sexuelle

Le Service offre dans les écoles du canton des cours de prévention d'abus sexuels à l'école enfantine, des cours d'information sexuelle en 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire et en 2<sup>e</sup> année du cycle d'orientation. L'année 2009 se caractérise par une augmentation des contacts avec les cycles d'orientation de la partie alémanique du canton. Des interventions d'éducation sexuelle ont eu lieu dans deux CO (Jaun et Kerzers) et une rencontre avec les enseignant-e-s a été organisée pour planifier des interventions dans un troisième CO en 2010.

Le Service a assisté à une augmentation sensible des demandes de suivi lors de situations de violence sexuelle ou de maltraitance d'adultes sur des enfants ou entre mineurs (88 entretiens pour 47 situations). Ces demandes émanent d'institutions, de commissions scolaires, d'inspecteurs/trices, d'enseignant-e-s ou de parents. Une réflexion avec l'équipe éducative, une collaboration avec le réseau des psychologues, un travail avec la classe ou des entretiens avec les parents et avec les enfants directement concernés ont souvent permis de résoudre la situation. Certains cas (5) ont nécessité un signalement à la justice. Un suivi de situation a été demandé par mandat du juge de paix.

### 2.4 Prévention de la violence

En collaboration avec la Police, la Chambre pénale des mineurs, le Service de l'enfance et de la jeunesse et le GRIMABU (groupe interprofessionnel fribourgeois de prévention contre la maltraitance et les abus sexuels sur les enfants), la responsable est intervenue lors de quatre soirées de sensibilisation à l'influence des nouvelles technologies (Internet et autres) sur l'évolution de la violence sexuelle. Le Service a participé au Comptoir gruérien dans le cadre de la campagne de prévention de la Police cantonale et de la présentation du projet «T-KI».

### 2.5 Evénements particuliers

#### 2.5.1 Conseil psychosocial en matière d'analyse prénatale

Le Conseil d'Etat a attribué au Service le rôle de service d'information et de conseil en matière d'analyse prénatale (ordonnance du 13.01.2009). Ce mandat découle de l'article 17 de la loi fédérale du 8 octobre 2004 sur l'analyse génétique humaine qui demande

aux cantons de veiller à ce qu'il existe des services d'information et de conseil indépendants en matière d'analyse prénatale. Cette nouvelle tâche qui entre dans le cadre des prestations du Service comme centre de consultation en matière de grossesse permet aux futurs parents concernés qui le demandent d'avoir des entretiens de conseil psychosocial dans les différentes étapes du dépistage prénatal.

#### 2.5.2 Un planning familial intercantonal dans la Broye

En 2005, en lien avec l'ouverture du Gymnase intercantonal de la Broye, un groupe de travail intercantonal s'est réuni afin d'élaborer un projet de centre de planning familial pour cette région. Le projet s'est concrétisé par l'ouverture d'une consultation de planning familial à Payerne à l'automne 2008, destinée dans un premier temps à la population vaudoise. La réflexion s'est poursuivie et les cantons de Vaud et de Fribourg sont arrivés à un accord. C'est ainsi que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, la population fribourgeoise peut également bénéficier de prestations d'information et de conseil au Centre de planning familial intercantonal de la Broye.

## 3. Données statistiques

### 3.1 Consultations des conseillères en santé sexuelle et reproductive

Entretiens individuels, de couple	1868	
Entretiens de groupes	85	
	Français	81%
	Allemand	16%
	Anglais	2%
	Autres	1%
Entretiens téléphoniques	4441	
Consultations médicales	1177	
Nationalité		
Suisse	66%	
Etrangère	34%	
Domicile		
Ville de Fribourg	34%	
Sarine-Campagne	24%	

—  
2009

District de la Singine	13%
District de la Gruyère	10%
District du Lac	3%
District de la Glâne	2%
District de la Broye	5%
District de la Veveyse	1%
Autres cantons	4%
Inconnu	4%

### 3.2 Interventions des formatrices en santé sexuelle

Type d'intervention	
Interventions en classe	2930 heures
Soirées de parents	104 soirées
Suivi de situations: 47 situations	88 entretiens
Scolarité des participant-e-s	
Elèves de CO et apprenti-e-s	23%
Ecoles enfantines et primaires	71%
Classes spécialisées	6%
Nombres de classes visitées	
Ecoles enfantines, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> primaires (prévention des abus sexuels)	254 classes
Français	213 classes
Allemand	41 classes
Ecoles primaires, 3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année (information sexuelle)	288 classes
Français	225 classes
Allemand	63 classes
Cycles d'orientation (information sexuelle)	154 classes
Français	147 classes
Allemand	7 classes

Ecoles professionnelles (prévention VIH/SIDA)	26 classes
Français	24 classes
Allemand	2 classes
Autres institutions	35 classes
Français	31 classes
Allemand	4 classes

## VI. SERVICE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

### 1. Mission

Le Service de la prévoyance sociale (ci-après: le Service) est chargé de la mise en œuvre de la politique cantonale en faveur des personnes handicapées adultes et du financement des institutions pour mineurs et jeunes adultes. En collaboration avec le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal, il assume aussi les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine des établissements médico-sociaux (EMS).

*La direction du Service est assurée par M<sup>me</sup> Maryse Aebischer, cheffe de service.*

#### 1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du subventionnement des lieux de vie et d'occupation pour personnes avec un handicap mental, physique, psychique ou sensoriel. Cette activité s'étend aussi aux structures institutionnelles accueillant des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, aux maisons d'éducation pour mineurs et jeunes adultes ainsi qu'aux familles d'accueil professionnelles. Le secteur planifie en outre les besoins en places dans ces établissements et contrôle leurs activités. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

#### 1.2 Secteur des établissements médico-sociaux

Le secteur des EMS est en charge de la planification des lits dans les établissements médico-sociaux et du financement des frais d'accompagnement des personnes qui y séjournent, ainsi que du contrôle des dotations en personnel de soins et d'accompagnement. De plus, il a été mandaté par le Conseil d'Etat pour concrétiser les articles de la nouvelle Constitution fribourgeoise relatifs aux personnes âgées.

—  
2009**2. Activités****2.1 Secteur des institutions spécialisées**

## 2.1.1 Activités courantes

Les tâches inhérentes au financement des institutions spécialisées et des familles d'accueil professionnelles comprennent principalement le contrôle et les discussions des budgets avec les responsables des institutions (budgets de fonctionnement et d'investissement). Calculées sur la base des budgets adoptés par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), les subventions sont versées aux institutions sous forme de trois acomptes correspondant à 80% des budgets. L'établissement des décomptes finaux et le calcul de la subvention définitive à charge des pouvoirs publics se font sur la base des comptes révisés par les organes de révision des institutions. Durant l'année 2009, le SPS est parvenu à combler une partie du retard pris dans l'établissement des décomptes finaux. Cet effort de rattrapage se prolongera durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2010 et permettra au Service d'être à jour en automne 2010, avec l'établissement des décomptes finaux pour l'année 2009.

La planification des places nécessaires dans les homes et ateliers pour couvrir les besoins des personnes en situation de handicap se fonde notamment sur le recensement des adultes vivant en home et/ou travaillant en atelier protégé. Ce recensement est établi grâce aux données collectées auprès des institutions. Sur la base des dernières données récoltées, le SPS a élaboré en 2009 un rapport qui fait état, au 31 mai 2008, de l'ensemble des prestations offertes par les institutions fribourgeoises et des caractéristiques des personnes adultes en situation de handicap qui y séjournent et/ou y travaillent. Ce rapport constitue un document de référence sur lequel fonder les discussions au sujet du futur développement de l'offre de prestations en faveur des personnes en situation de handicap.

Le SPS agit en qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions prévues par la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS). Les placements hors canton sont soumis à des demandes de garantie de prise en charge des frais auprès de cette instance qui contrôle le respect des exigences législatives en matière de placement, le prix journalier, la contribution de la personne et donne son accord au financement du séjour. Il gère les dossiers des personnes placées hors canton et traite aussi les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services placeurs. Pour l'année 2009, on constate une progression du nombre de garanties de prise en charge financière. Ainsi 97 garanties de prise en charge financière ont été octroyées pour le séjour de Fribourgeois dans les institutions hors canton accueillant des personnes en situation de handicap (88 en 2008) et 81 pour des séjours de mineurs placés dans des établissements d'éducation hors canton (67 en 2008). Ces placements recouvrent des séjours d'une durée très variable selon la

nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année).

## 2.1.2 Projets et événements particuliers

Les travaux en vue de la mise en œuvre de la Réforme de la pré-répartition financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), dans le domaine qui concerne les adultes en situation de handicap, ont abouti à la mise en consultation, durant le deuxième trimestre 2009, d'un avant-projet de plan stratégique LIPPI auprès des milieux concernés. Ce plan stratégique est exigé par la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) et définit les principes et les procédures qui prévaudront notamment pour l'analyse et la planification des besoins ainsi que pour le financement des institutions.

L'évaluation des résultats de la consultation a démontré que l'avant-projet de plan stratégique, dans son ensemble, avait été bien accueilli par une grande majorité des organismes consultés, quelques points ayant toutefois provoqué des réactions très divergentes au sein des milieux les plus directement concernés. Trois séances organisées avec une délégation de l'association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI) ont permis de clarifier certains points et d'élaborer des solutions satisfaisantes. Ces solutions ont été présentées aux délégués des organisations suivantes: Insieme; Cérébral, Afaap, Pro Infirmis, Forum Handicap Fribourg et Réseau fribourgeois de santé mentale. Le 30 novembre 2009, le comité de pilotage a autorisé les responsables du projet à modifier et compléter l'avant-projet de plan stratégique dans ce sens. Le comité de pilotage transmettra le projet de plan stratégique au Conseil d'Etat au début du 2<sup>e</sup> trimestre 2010, afin de tenir les délais décidés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) pour l'envoi simultané de tous les plans stratégiques latins au Conseil fédéral à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2010. Comme prévu par la LIPPI, les plans stratégiques cantonaux seront préalablement soumis pour préavis à une commission fédérale qui a commencé ses travaux en octobre 2009. Au sein de cette commission, les cantons latins sont représentés par la cheffe du SPS.

La mise en œuvre de la RPT dans le domaine du handicap exige aussi de nouveaux instruments de gestion. Ainsi, le SPS et le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) ont-ils collaboré, avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel), à l'élaboration d'un cahier des charges en vue de bénéficier d'une solution informatique qui permette l'échange de données financières et statistiques entre les institutions et l'Etat et facilite ainsi le calcul et le contrôle des subventions à verser aux institutions spécialisées et écoles spécialisées du canton de Fribourg (projet EDISES).

Parallèlement à ces travaux internes au canton, le groupe de travail des cantons latins mis en place par la CLASS pour la mise en œuvre

—  
2009

de la RPT s'est réuni à sept reprises durant l'année 2009 en vue de coordonner les travaux d'élaboration des plans stratégiques cantonaux et de travailler sur les domaines définis dans le rapport «Principes communs des plans stratégiques latins», du 17 novembre 2008. Les travaux ont porté notamment sur la procédure de planification des besoins, sur les exigences de qualité et sur les modalités de reprise des principales normes édictées par la Confédération.

Parmi ces mesures de collaboration intercantonale, les cantons latins ont prévu de mettre en place un instrument commun destiné à mesurer le besoin d'accompagnement des personnes adultes en situation de handicap, vivant ou travaillant en institution. A cet effet, ils ont décidé de tester en parallèle dans tous les cantons latins les instruments EFEBA (Evaluation Fribourgeoise En Besoin d'Accompagnement) et ARBA (Analyse des Ressources et Besoins d'Aide), afin de déterminer lequel est le mieux à même de définir l'accompagnement requis par une personne en fonction de son handicap et de son environnement. Les tests se sont déroulés durant les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2009, dans un échantillon d'institutions représentatives des différentes catégories de handicap. Mandat a été donné à un expert externe de procéder à l'évaluation des résultats de ces tests. Le rapport de l'expert est attendu à la fin du mois de janvier 2010.

## 2.2 Secteur des EMS

### 2.2.1 Activités courantes

Pour les 46 EMS du canton, le Service calcule le prix de l'accompagnement, en tenant compte notamment des dotations en personnel de soins et d'accompagnement requises par chaque établissement en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergés ainsi que des forfaits payés par les assureurs-maladie. Un système de correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement des coûts effectifs. Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les avis d'engagement préavisés par le Service (500 avis par année en moyenne). Ce personnel représente plus de 3000 personnes pour environ 1700 EPT. Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué depuis 2001 par la Caisse cantonale de compensation.

Lors de la procédure budgétaire 2010, le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître 45 nouveaux lits médicalisés long séjour, ainsi que 5 lits médicalisés court séjour supplémentaires. Ces lits ont été attribués aux établissements suivants:

---

Lits long séjour:

---

Résidence St-Martin, Cottens + 9 lits

Villa Beausite, Fribourg	+ 5 lits
Maison Sainte Jeanne-Antide, Givisiez	+ 3 lits
Alters- und Pflegeheim St. Martin, Tafers	+ 8 lits
Foyer Saint-Germain, Gruyères	+ 1 lit
Foyer Saint-Joseph, Sorens	+ 2 lits
Altersheim Ulmiz, Ulmiz	+ 3 lits
Résidence Beaulieu, Morat	+ 10 lits
Les Grèves du Lac, Gletterens	+ 4 lits
Lits court séjour:	
Foyer La Rose d'Automne, Villars-sur-Glâne	+ 1 lit
Pflegeheim Wolfacker, Düringen	+ 1 lit
Pflegeheim Auried, Flamatt	+ 1 lit
Les Fauvettes, Montagny-la-Ville	+ 2 lits

L'attribution de ces nouveaux lits a été préavisée par la Commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux (COMEMS) qui s'est réunie à une seule reprise durant l'année 2009.

A fin 2009, le nombre de places dans les foyers de jour s'élève à 43.

### 2.2.2 Projets et événements particuliers

Dans son rapport N° 89 donnant suite au postulat N° 295.05 Marie-Thérèse Weber-Gobet/René Thomet relatif à une politique globale en faveur des personnes âgées, du 19 août 2008, le Conseil d'Etat annonçait la mise en place d'un vaste projet intégrant tous les acteurs publics et privés susceptibles de contribuer à l'amélioration de la condition des personnes âgées. C'est le 18 septembre 2009 qu'a eu lieu le lancement officiel du projet Senior+. Cette journée a réuni plus de 130 partenaires des milieux de la santé, du social et de l'économie, ainsi que des représentants politiques. Cet événement a aussi été l'occasion pour Felix Bohn, architecte EPF, ergothérapeute et gérontologue diplômé, de donner à l'auditoire une vision concrète des problèmes auxquels sont confrontées les personnes âgées dans leur habitat et dans leur environnement. Le Professeur Yves Flüchiger, professeur ordinaire au département d'économie politique de l'Université de Genève, a présenté quant à lui les défis posés par l'évolution démographique pour le marché suisse. Finalement, le Professeur Bernard Vermeulen, Directeur

—  
2009

médical de l'hôpital fribourgeois, a cerné les responsabilités du Réseau hospitalier face aux personnes âgées. Ces trois conférences ont largement contribué à nourrir les premières réflexions et discussions des personnes présentes sur la question d'une politique globale en faveur des personnes âgées. A la suite de cette journée du 18 septembre, les divers groupes de travail prévus dans l'organisation du projet Senior+ ont commencé leurs travaux.

Mandaté par le SPS, l'Observatoire suisse de la santé a remis à la fin septembre 2009 son rapport final sur les bases statistiques pour la planification des soins de longue durée dans le canton de Fribourg à l'horizon 2010–2025. Ce rapport propose trois scénarios en vue d'une planification des soins de longue durée. Il a été transmis à la Commission cantonale de planification sanitaire en décembre 2009 et a servi de document de référence pour l'élaboration d'un avant-projet de rapport sur la planification des soins de longue durée qui sera soumis à la commission à la fin janvier 2010, puis au Conseil d'Etat.

Le 24 juin 2009, le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution relatives au nouveau régime de financement des soins. En collaboration avec d'autres unités de la DSAS, le Service a commencé les travaux d'adaptation de la législation cantonale. En ce qui concerne plus précisément les EMS, notons que dans son article 7a, l'ordonnance fédérale sur les prestations dans l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (OPAS) précise que l'assurance prendra les coûts des prestations en charge selon un

tarif fondé sur 12 échelons. Cette nouvelle disposition, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011, exige du canton de Fribourg qu'il introduise un nouvel outil d'évaluation du degré de dépendance dans les EMS fribourgeois comptant 12 niveaux pour remplacer l'actuelle grille d'évaluation des degrés de dépendance qui en comprend 4. Un groupe de travail a été chargé d'évaluer les outils existants, d'élaborer une proposition en vue de l'acquisition d'un nouvel outil et de prévoir les modalités de son implémentation dans les EMS fribourgeois.

Dans l'objectif de favoriser la formation du personnel de soins et d'accompagnement, notamment dans les domaines de la psychogériatrie et des soins palliatifs, le Conseil d'Etat a accepté de prendre en compte les coûts de formation dans les EMS jusqu'à hauteur de 0.5% de la masse salariale du personnel de soins et d'accompagnement.

### 3. Statistiques

#### 3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2009, pour les personnes en situation de handicap, le canton offre 787 places dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1102 places en atelier et centre de jour. Pour les mineurs et jeunes adultes, le nombre de places s'élève à 211, dont 178 dans les maisons d'éducation.

Lieu de vie - handicap mental	Lieu	2008			2009	
		Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	Modification du nombre de places	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	Zumholz	8				
Home-Atelier Linde	Tentlingen	47			-5	
Home-Atelier La Colombière	Misery	27			8	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac		17	6		
Home Clos Fleuri	Bulle	39	35			
Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC	Ursy	32		16		
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32				
Sensler Stiftung für Behinderte SSB	Tafers		32	22	-2	
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15			
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte SSEB	Murten		22		2	
La Farandole	Fribourg		16	20	4	
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		17	4	-1	
<b>Total des places</b>		<b>185</b>	<b>154</b>	<b>68</b>	<b>6</b>	

—  
 2009

Lieu de vie - handicap psychique	Lieu	2008 Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	2009 Modification du nombre de places
Fondation HorizonSud		75	46	15	-2
La Traversée 3	Seiry	12			
Foyer St-Louis	Fribourg		37		
Applico	Schmitten				
Düdingen			12		
La Traversée 1	Fribourg			13	
La Traversée 4	Fribourg			11	3
<b>Total des places</b>		<b>87</b>	<b>83</b>	<b>51</b>	<b>1</b>

Lieu de vie - handicap physique	Lieu	2008 Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	2009 Modification du nombre de places
Association St-Camille	Marly / Villars-sur-Glâne	57		12	9
Linde, Unité germanophone	Tinterin	7			
SSEB Holzgasse	Kerzers	10			5
<b>Total des places</b>		<b>74</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>14</b>

Lieu de vie - addiction	Lieu	2008 Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	2009 Modification du nombre de places
Le Torry	Fribourg	20			
Centre Le Radeau	Orsonnens	12			
Fondation Le Tremplin	Fribourg	14		6	
<b>Total des places</b>		<b>46</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

Lieu d'occupation - handicap mental	Lieu	2008 Atelier	Centre de jour	2009 Modification du nombre de places
Home-Atelier Linde	Tentlingen		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery		6	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-lac	60	6	
Home Clos Fleuri	Bulle	110		
Homato, Les Buissonnets	Fribourg		8	1
Sensler Stiftung für Behinderte SSB	Tafers	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte SSEB	Murten	50		20
La Farandole	Fribourg	88		
Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC	Romont	50		
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40		
<b>Total des places</b>		<b>533</b>	<b>26</b>	<b>21</b>

—  
2009

Lieu d'occupation - handicap psychique	Lieu	2008 Atelier	Centre de jour	2009 Modification du nombre de places
Fondation HorizonSud	Marsens	137		
Fondation St-Louis	Fribourg	35		
Centre d'intégration socio-professionnelle CIS (AOPH)	Fribourg	85		6
Fondation L'Estampille	Fribourg	40		
Applico	Murten, Schmiten	36		
<b>Total des places</b>		<b>333</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

Lieu d'occupation - handicap physique	Lieu	2008 Atelier	Centre de jour	2009 Modification du nombre de places
Association St-Camille	Marly, Villars-sur-Glâne	163		
<b>Total des places</b>		<b>163</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Lieu d'occupation - addiction	Lieu	2008 Atelier	Centre de jour	2009 Modification du nombre de places
Tremplin	Fribourg	20		
<b>Total des places</b>		<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Maisons d'éducation	Lieu	Places 2009	Places de progression
Le Bosquet *	Givisiez	20	
Foyer St-Etienne	Fribourg	39	6
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10	
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	27	1
Nid Clairval	Givisiez	15	2
Foyer pour Apprentis	Fribourg	15	2
La Traversée II	Corminboeuf	9	2
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12	
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10	
Aux Etangs **	Fribourg	8	
<b>Total des places</b>		<b>165</b>	<b>13</b>

\* Institutions mixtes

\*\* L'institution Aux Etangs accueille des jeunes femmes et leur(s) enfant(s) pour des mesures éducatives. 8 places sont reconnues pour l'accueil des ces jeunes femmes, l'institution pouvant en outre héberger 4 enfants.

Autres institutions pour mineurs	Lieu	Places 2009
Centre thérapeutique de jour	Givisiez	15
Tagesklinik	Fribourg	10
Le Bosquet (secteur AI)	Givisiez	8
<b>Total des places</b>		<b>33</b>

### 3.2 Secteur des EMS

Au début de l'année 2009, le réseau des établissements médico-sociaux comptait 2357 lits, dont 2313 lits long séjour et 44 lits court séjour. En 2010, il comptera 2358 lits long séjour et 49 lits court séjour, ce qui portera le taux de couverture de lits médicalisés pour 100 personnes de plus de 65 ans à 6.02% (6.21% en 2008). A noter que ce taux a une valeur indicative, dans la mesure où les chiffres relatifs à la population 2010 sont une extrapolation de la statistique fédérale basée sur l'évolution de la population de cette tranche d'âge à la population totale du canton. Pour les personnes âgées de plus de 80 ans, ce taux s'élève à 22.58% (22.81% en 2008).

2009

Nombre de lits long et court séjour par district

	2009		2010	
	Lits EMS long séjour	Lits EMS court séjour	Lits EMS long séjour	Lits EMS court séjour
Sarine	747	11	764	12
Singine	326	10	334	12
Gruyère	472	3	475	3
Lac	246	4	259	4
Glâne	186	3	186	3
Broye	187	9	191	11
Veveyse	149	4	149	4
CANTON	2313	44	2358	49

Nombre de places en foyer de jour par district

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Foyer du Gibloux, Farvagny	5	4
	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	8	5
Singine	La Famille au Jardin, St. Ursen	10	4
	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	5	4
Lac	Foyer les Mouettes, Estavayer-le-Lac	7	4
Broye	Foyer Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	8	2

Années	Nombre de lits reconnus	Population 80 ans et + chiffres OFS jusqu'au 31 décembre 2008 *	Taux		
			Population 65 ans et + chiffres OFS jusqu'au 31 décembre 2008 *	Taux	
2000	1784	8344	21.38%	31 170	5.72%
2001	1836	8526	21.53%	31 432	5.84%
2002	1933	8694	22.23%	31 774	6.08%
2003	1993	8849	22.52%	32 207	6.19%
2004	2063	9047	22.80%	32 727	6.30%
2005	2133	9220	23.13%	33 252	6.41%
2006	2183	9474	23.04%	34 212	6.38%
2007	2233	9725	22.96%	35 326	6.32%
2008	2273	9964	22.81%	36 601	6.21%
2009 *	2313	10 203	22.67%	37 876	6.11%
2010 *	2358	10 442	22.58%	39 151	6.02%

\* La population des personnes de 80 ans et plus a augmenté, entre 2007

et 2008, de 239 personnes et celle des 65 ans et plus de 1275 personnes. Ces augmentations ont été appliquées à la simulation de l'évolution de la population pour les années 2009 et 2010.

## VII. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

### 1. Mission

La mission du Service de l'action sociale (SASoc, ci-après: le Service) est de proposer des mesures de politique sociale et d'améliorer en permanence le dispositif cantonal d'aide sociale, d'aide aux requérants d'asile et aux réfugiés, d'aide aux victimes d'infractions et d'aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires. Son rôle est d'animer ce dispositif, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques en visant à faire respecter l'égalité entre les instances de l'action sociale et en invitant à la collaboration les acteurs publics, privés, bénévoles.

*Le Service de l'action sociale est dirigé par François Mollard, chef de service. Dans le cadre de l'analyse des prestations de l'Etat décidé par le Conseil d'Etat, une mise à jour de l'ensemble des prestations du Service a été effectuée au cours du second semestre 2009.*

### 2. Aide aux personnes dans le besoin

#### 2.1 Tâches

Le Service est, conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations inter-cantoniales définies dans la loi fédérale sur l'assistance pour les Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton. Il procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres cantons confédérés. Le Service a également pour mission de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques en vue de garantir une égalité de traitement des bénéficiaires. Le Service veille en outre à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, et bénévoles. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la loi sur l'aide sociale (art. 21) occupent par conséquent une place de choix parmi les activités du Service.

—  
2009

## 2.2 Contribution aux mesures de politique sociale

Le Service a apporté sa contribution au développement de différentes mesures de politique sociale et participé à plusieurs consultations tant cantonales que fédérales. L'un des points forts de l'activité du Service en 2009 dans ce domaine a été de réorienter le projet de mise en place du revenu déterminant unifié (RDU) pour les prestations cantonales sous condition de ressources, dont l'aide sociale. Les études complémentaires conduites par le Service ont démontré qu'un tel dispositif ne se justifiait pas et serait disproportionné. Le Service a mandaté en particulier l'Université de Neuchâtel pour effectuer une évaluation approfondie de l'impact du RDU, qui a mis en évidence le trop faible taux de recouvrement des prestations dans le canton de Fribourg pour justifier un système de calcul unifié. Il a en outre réuni une conférence entre les cantons qui travaillent sur des projets similaires (Neuchâtel, Genève, Tessin, Vaud et Bâle-Ville), pour effectuer une comparaison qui a confirmé les conclusions auxquelles étaient parvenues les études complémentaires. Il a préparé dans ce sens le Rapport N° 148 du Conseil d'Etat à l'attention du Grand Conseil exposant dans les détails ces conclusions.

Suite à ce rapport, le Service a été chargé d'entreprendre la modernisation du dispositif d'aide sociale et de coordination de l'échange des données utilisées entre les services responsables des prestations sociales disponibles dans le canton. Les travaux sur le RDU ont en effet confirmé l'un des objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet en démontrant le besoin impératif de renforcer la coordination et l'harmonisation au sein de l'action sociale fribourgeoise. Les tâches engagées par le Service s'orientent dans trois directions: uniformisation des procédures d'aide sociale et coordination des modalités de traitement administratif, harmonisation des données d'aide sociale, révision de la loi sur l'aide sociale afin d'apporter un ancrage juridique aux divers aménagements effectués au plan organisationnel et structurel. De plus, le Service a été chargé de poursuivre la présidence du comité constitué dans le cadre du projet RDU réunissant les principaux services responsables des prestations sociales cantonales, afin de simplifier et d'automatiser la coordination et la transmission des données utilisées par ces services.

Parallèlement, le Service a poursuivi les démarches entamées en 2008 visant à renforcer la prévention et la lutte contre les abus dans l'aide sociale. Il a donné suite également à la décision du Conseil d'Etat d'intensifier encore la vérification de l'application des normes d'aide sociale par les services sociaux régionaux. S'efforçant d'agir en synergie, le Service a élaboré un projet de concept cantonal de contrôle et à la fois de révision répondant simultanément à ces deux objectifs. Pour ancrer juridiquement ces nouvelles modalités de contrôle et de révision, le Service a élaboré les modifications nécessaires dans la loi sur l'aide sociale et transmis ce projet de révision partielle à la DSAS pour adoption par le Conseil d'Etat. Le Service a été appelé à préparer aussi

dans ce domaine les réponses du Conseil d'Etat aux postulats du député Eric Collomb (P2033.08) et à celui des députés Josef Fasel et Claudia Cotting (P2053.09) concernant, respectivement, la subsidiarité, les abus et la fraude dans l'aide sociale et, d'autre part, l'obtention déloyale d'aide sociale et les fraudeurs. De même, il s'est occupé de la motion du député Stéphane Peiry (M1055.08) visant une modification de la loi sur l'aide sociale afin d'autoriser les services sociaux à accéder directement aux sources d'information dont ils ont besoin.

La politique cantonale d'insertion socioprofessionnelle a mobilisé en 2009 le Service sur plusieurs fronts. Il a été désigné pour présider la nouvelle Commission d'étude prospective sur la politique en matière de chômage de longue durée, nommée par le Conseil d'Etat à l'issue de l'évaluation des mesures de réinsertion socioprofessionnelle dans le canton réalisée en 2008 et présentée au Grand Conseil dans le Rapport N° 96. Toujours dans le même volet, le Service a participé aux travaux de la Commission mise sur pied par le Conseil d'Etat pour coordonner la politique cantonale face à la problématique des jeunes en difficulté par rapport à l'insertion professionnelle. Il a constitué un état des lieux de cette problématique dans le cadre de l'aide sociale et contribué à l'élaboration du rapport transmis au Conseil d'Etat.

Ensuite, le Service a participé aux travaux de la Commission cantonale de coordination de la collaboration interinstitutionnelle, dont il assume la vice-présidence. Cette commission assure le suivi du dispositif visant à renforcer la réinsertion socioprofessionnelle, conformément au rapport adopté par le Conseil d'Etat en 2006. Ce dispositif a achevé en 2009 sa première année de fonctionnement. Il concrétise une nouvelle manière de travailler entre les organes de l'aide sociale, du chômage et de l'assurance invalidité. Le Service assure en particulier dans ce cadre le financement des trois espaces de coordination distribués dans le canton (Nord – Centre – Sud) et veille à la bonne coordination de ce dispositif avec les services sociaux régionaux (SSR).

En prenant part aux trois commissions qui viennent d'être citées ainsi qu'à la Commission cantonale de l'emploi, le Service dispose d'une bonne vue d'ensemble des problématiques liées à l'insertion professionnelle et des mesures mises en œuvre pour y répondre. Par sa mission, l'aide sociale, ultime filet de la sécurité sociale, est toutefois témoin d'un grand nombre de situations qui, malgré ces mesures, demeurent durablement écartées du marché du travail. C'est la raison pour laquelle le Service a préparé un mandat, confié à l'Université de Fribourg, visant à évaluer ces situations pour mieux cerner les limites de ces mesures. Ce mandat répond à l'un des objectifs de la nouvelle Constitution cantonale garantissant, à l'article 63, un soutien aux personnes vulnérables et dépendantes et dont le Service est chargé d'examiner la réalisation.

Pour terminer avec ce volet de l'insertion socioprofessionnelle, il faut encore signaler la participation du Service aux travaux de

—  
2009

la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Le Service collabore en particulier à l'élaboration d'un plan stratégique cantonal et de la loi qui l'accompagne, visant à promouvoir l'intégration des personnes invalides, comme le prévoit la loi fédérale sur les institutions (LIPPI). Enfin, il a participé à l'élaboration d'un état des politiques d'insertion socioprofessionnelle en Suisse romande réalisé à la demande du Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS) à l'attention de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS).

Dans le domaine de la politique familiale, le Service est membre du comité de pilotage et du comité de projet instaurés par le Conseil d'Etat afin de coordonner la mise en œuvre et l'exécution des prestations relevant de cette politique. Il assume également les secrétariats de ces deux comités. Le Service contribue dans ce domaine à l'élaboration, en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), d'un projet de prestations complémentaires en faveur des familles qui répond à l'un des objectifs de la nouvelle Constitution cantonale. Le Service a aussi préparé le Rapport N° 153 du Conseil d'Etat à l'attention du Grand Conseil qui donne suite au postulat des députés Anne-Claude Demierre et Yves Menoud N° 248.04 concernant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants. Ce rapport a été constitué sur la base des résultats d'une étude réalisée par l'Université de Lausanne. Partageant les conclusions de cette étude, le Conseil d'Etat a décidé la création d'un guichet social dont le Service est chargé de la mise en œuvre en 2010.

Afin d'encourager la création de projets sociaux en faveur de la population fribourgeoise, un Prix du social est décerné tous les deux ans par le Conseil d'Etat. Pour la deuxième fois, le Service a été chargé d'organiser ce prix, qui a été remis en 2009 à l'association Le Square à Marly. Le Service gère par ailleurs deux Fonds institués par le Conseil d'Etat. Premièrement, le Fonds de l'action sociale ayant pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. En 2009, quatorze associations ont bénéficié d'une aide financière pour un montant total de 109 700 francs. Ce Fonds est alimenté par le produit des taxes relevant de la loi sur les loteries. Deuxièmement, le Fonds de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu qui est alimenté par les montants provenant de l'obligation pour les loteries et paris de verser aux cantons une taxe sur la dépendance au jeu. En 2009, aucun soutien financier à des projets cantonaux n'a été accordé, un état des lieux sur les besoins du canton étant en cours d'élaboration. Un montant de 44 600 francs a été versé au programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu sur la base d'une convention signée entre les cantons romands. Ce programme est piloté par le GREA, Groupement Romand d'Etudes des Addictions.

Le Service a pris position dans plusieurs consultations concernant en particulier l'avant-projet de loi sur les registres des habitants (LRH), l'avant-projet de loi sur la péréquation financière intercommunale, le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat N° 2013.07 Jacques Bourgeois/Fritz Glauser concernant la diminution des charges administratives et la simplification des procédures afin d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, la 6e révision de l'assurance-invalidité (AI).

### 2.3 Coordination

Sur le plan de la coordination, activité essentielle à la bonne marche du dispositif cantonal d'action sociale, le Service a contribué au développement de synergies entre les acteurs dudit dispositif et leurs partenaires publics ou privés. Il a poursuivi ses efforts de coordination entre les services sociaux régionaux et les organismes fournissant des activités d'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. Ce catalogue comprend au terme de l'année 2009 près de 150 activités réparties dans six différentes catégories (formation, développement personnel, développement du bien-être personnel, activités communautaires, de participation sociale et d'utilité sociale). Le Service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui de près d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données nécessaires à la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT). Ces statistiques sont disponibles depuis 2005 et celles de 2008 viennent d'être publiées. Il se charge de coordonner la publication de cette statistique également avec le Service cantonal de statistique (SStat). Il est aussi chargé de coordonner avec l'OFS et tous les services cantonaux responsables de prestations octroyées sous condition de ressources la mise en place de la statistique financière de l'aide sociale complémentaire à SOSTAT. Enfin, il représente les cantons romands dans le groupe national d'accompagnement de la mise en œuvre de SOSTAT, sur proposition du Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS).

### 2.4 Information et formation

Le Service assure une information régulière par le biais de son site Internet ([www.admin.fr.ch/sasoc](http://www.admin.fr.ch/sasoc)) tenu à jour en permanence. Il maintient aussi des liens étroits avec les SSR en participant régulièrement aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton, en visitant les services sociaux et

—  
2009

les commissions sociales et en rencontrant les organisateurs de mesures d'insertion sociale. Il a également assuré des formations à l'attention des professionnels des différents services impliqués dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII) ou de services spécialisés, tels que la Tuile à Fribourg.

En 2009, le Service s'est consacré à la préparation de la 6<sup>e</sup> édition des Assises du social qui auront lieu le 16 avril 2010 à Grange-neuve avec pour thème: «La participation: un impératif pour la cohésion sociale». Cette rencontre cantonale, mise sur pied depuis 2000 en collaboration avec la Chaire francophone de travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, est conçue comme un espace d'échanges et de lancement d'actions notamment en matière de politique sociale.

Enfin, le Service a participé, à la demande du canton de Neuchâtel, à une étude comparative (Benchmarking) conduite par l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) concernant l'organisation des deux dispositifs cantonaux d'aide sociale.

## 2.5 Prévention

Dans le domaine de la prévention, le Service assure en particulier la présidence de la Commission d'utilisation du Fonds cantonal de désendettement, qui vise à anticiper la grave détérioration des situations sociales confrontées à cette problématique. Il assume, en collaboration avec Caritas Fribourg et les services sociaux publics et privés, le suivi et la gestion de ce nouvel instrument d'assainissement des situations sociales précaires. Par ailleurs, il a poursuivi sa participation au sein du groupe de travail «sécurité des autorités et du personnel de l'Etat» institué par le Conseil d'Etat et dont les travaux ont été achevés en 2009. Il a contribué régulièrement dans ce cadre à la formation des nouveaux agents de l'Etat pour prévenir les risques et gérer les situations de violence dans les services publics.

Afin de s'informer et de suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a participé à divers séminaires consacrés notamment aux thèmes de la pauvreté après le divorce, des jeunes adultes en difficulté, de la famille en mutation, du chômage et de l'insertion, de la CII, des nouveaux risques sociaux, de la formation dans les métiers du social, des enfants en situation de précarité, des causes et conséquences de la crise économique, de la formation et de la requalification des chômeurs de longue durée.

## 2.6 Suivi du dispositif d'aide sociale

Parallèlement, le Service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a transmis pour cela régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Il a assuré

conformément à la loi sur l'aide sociale (art. 34) la répartition des frais d'aide matérielle entre toutes les communes d'un district. Par ailleurs, il a participé à cinq séances de commission sociale, comme la LASoc lui en donne la possibilité.

Le Service entretient des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc), subventionnés par l'Etat et les communes dans le cadre de conventions et chargés dans leur domaine spécifique d'appuyer les SSR. Il s'agit de la Fondation «Le Tremplin», qui offre une aide aux personnes toxicodépendantes, de La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans-abri et/ou en situation de détresse, de Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques, de Pro Senectute, accordant une aide spécialisée aux personnes âgées, de la Ligue fribourgeoise contre le cancer, aidant les personnes atteintes de cancer et leurs proches, de la Fondation «SOS Futures mamans», appuyant les futures mamans en difficulté, de l'Association Caritas, assurant un service de gestion de dettes et de désendettement, de l'Association «Banc Public» à Fribourg pour l'accueil de jour qu'elle propose aux personnes dans le besoin.

## 2.7 Représentations

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service était en outre représenté dans la Commission cantonale de l'emploi, dans la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la Commission cantonale de la Loterie Romande, dans la Commission de surveillance du marché du travail, dans la Commission pour la collaboration interinstitutionnelle, dans la Commission pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif, dans la Commission contre la violence conjugale, dans la plateforme «exploitations agricoles en difficultés». Depuis 2009, le Service est également représenté dans la Commission des subsides de formation et il préside la nouvelle Commission d'étude prospective sur la politique en matière de chômage de longue durée. Au niveau intercantonal, il a contribué au développement du «Guide social romand» ([www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)) en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales (GFIS) et l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) dont il assure la vice-présidence depuis 2009. Il est enfin représenté au comité de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Groupement des affaires sociales des cantons romands, de Berne et du Tessin (GRAS). Parallèlement, il a comme chaque année participé au séminaire de printemps organisé par l'ARTIAS visant à harmoniser l'application des normes d'aide sociale entre tous les cantons.

## 2.8 Statistiques et dépenses de l'exercice 2009

### 2.8.1 Aide matérielle LASoc

Un recueil des statistiques de l'aide matérielle a été élaboré comme chaque année par le Service. Ce recueil comporte un état de la

2009

prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district ainsi que des informations tirées des rapports d'activité émis par les services sociaux LASoc.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2009 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte

des remboursements personnels) à 25 797 086 fr. 60 (en augmentation de 6,52% par rapport à 2008) pour 4695 dossiers (en augmentation de 1,97% par rapport à 2008) représentant 8675 personnes (en augmentation de 3,08% par rapport à 2008). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 2 416 536 fr. 40 et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 110 000 francs (pour de plus amples détails se référer aux tableaux qui suivent le présent rapport).

Aide matérielle nette 2009 (période du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009)  
Les remboursements personnels sont pris en compte.

REPARTITION COMMUNES/ETAT Art: 32 et 33 LASoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.
Suisses	7 137 187.60	47.19	1 083 000.85	7.16	6 904 877.20	45.65	15 125 065.65
Etrangers	5 280 915.80	49.48	400 874.55	3.76	4 990 230.60	46.76	10 672 020.95
Total	12 418 103.40	48.14	1 483 875.40	5.75	11 895 107.80	46.11	25 797 086.60

Aide matérielle 2009  
Personnes domiciliées, en séjour ou de passage

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE		
Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/chômage	666	14.20
Famille monoparentale/couple divisé	594	12.65
Maladie/accident/hospitalisation	350	7.45
Aide à l'enfance	52	1.10
Patronage	33	0.70
AVS/AI/PC: avances/insuffisantes	634	13.51
Revenus insuffisants	1487	31.68
Placement HM/Home pour personnes âgées	41	0.87
Drogue/alcool	175	3.72
Hospitalisation/accident/maladie: de passage	32	0.68
Rapatriement: de passage	71	1.51
Chômage: fins de droit	560	11.93
<b>Total dossiers</b>	<b>4695</b>	<b>100</b>

### 2.8.2 Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement est composée de représentants de divers domaines d'activité tels que banque, assurance, service social, Service des contributions, Service du personnel et d'organisation, Administration des finances, Service de l'action sociale, Service de désendettement et Service des tutelles. Elle a siégé à quatre reprises et s'est déterminée sur neuf demandes de désendettement présentées durant l'année. Elle a rendu six décisions positives pour un montant de 79 736 fr. 80

et deux décisions négatives. Une demande est encore en cours de procédure de compléments d'informations.

	Fr.
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	1 187 196.70
Montant prêté par le Fonds	./..107 469.95
Montant remboursé au Fonds	+ 129 118.90
Divers frais de gestion	./.. 3288.75
Intérêts pour couverture du Fonds jusqu'au maximum	+ 3288.75
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2009	1 208 845.65

### 3. Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts: *l'aide immédiate et à plus long terme* fournie via les deux centres de consultation LAVI du canton (il s'agit d'accueillir les victimes dans un délai très court, de les écouter et de les soutenir, voire de les héberger en urgence, et de leur accorder au besoin une aide psychologique, médicale ou juridique auprès de tiers intervenants tels que psychothérapeutes ou avocats); *la garantie des droits appartenant à la victime dans le cadre de la procédure pénale; le droit pour la victime*

—  
2009

d'obtenir auprès du canton du lieu de l'infraction des indemnités à titre d'indemnisation et de réparation morale lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances ne peuvent ou ne doivent payer ces indemnités. L'aide aux victimes est garantie dans cette mesure à toute personne ayant subi, à cause d'une infraction pénale, une atteinte directe et importante à son intégrité physique, psychique ou sexuelle. Les diverses compétences du Service en ce domaine sont définies à l'article 3 de la loi d'application de la législation fédérale sur l'aide aux victimes. L'Etat a également édicté des normes pour délimiter les prestations d'aide immédiate et à plus long terme. Ces normes ont été entièrement révisées au 1<sup>er</sup> juillet 2009 et figurent avec toute la législation applicable sur le site Internet du Service: [www.admin.fr.ch/sasoc](http://www.admin.fr.ch/sasoc).

### 3.1 Activités principales

Les activités du Service sont principalement les suivantes: veiller au bon déroulement des procédures nécessaires pour garantir aux victimes une aide efficace et appropriée en fonction de leurs besoins; veiller au bon fonctionnement des deux centres de consultation LAVI du canton (Solidarité Femmes Fribourg pour les femmes victimes et les enfants qui les accompagnent, d'une part, et centre LAVI pour les enfants, les adolescents, les hommes victimes et les victimes d'accidents de la circulation routière, d'autre part). Durant l'année 2009, le Service a été amené à préparer et à négocier une nouvelle convention qui lie l'Etat à l'association Solidarité Femmes Fribourg, afin de renouveler le mandat par lequel cette association exerce la fonction de centre de consultation LAVI dans le canton. La nouvelle convention a été signée pour une durée renouvelable de deux ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le mode de financement de l'association consiste désormais en une subvention annuelle forfaitaire. S'agissant des prestations d'aide aux victimes, les centres de consultation LAVI restent seuls compétents pour décider en matière d'aide immédiate, dans les limites des normes cantonales. Le Service reçoit ensuite les factures y relatives et contrôle le bien-fondé des prestations accordées. Pour toutes décisions relatives aux prestations qui dépassent l'aide immédiate, le Service demeure seul compétent, sous réserve de la réclamation et du recours à la DSAS. Il reste exclusivement compétent pour statuer sur les demandes d'indemnisation et de réparation morale des victimes, sous réserve du recours au Tribunal cantonal. Il est également chargé de diffuser les informations nécessaires auprès du public et des services partenaires sur les centres de consultation LAVI et les prestations qui peuvent être accordées aux victimes. Ainsi, il a organisé une nouvelle journée thématique qui a eu lieu le 5 novembre 2009 à Grangeneuve, portant sur l'atteinte à l'intégrité physique et la réparation du tort moral des victimes, ainsi que sur le rôle de la police dans le dispositif cantonal d'aide aux victimes. Cette journée a réuni une centaine de participants. De plus, le Service a exercé ses tâches liées à la formation du personnel des centres de consultation LAVI, au versement de la subvention cantonale en faveur de Solidarité Femmes Fribourg, à la réparti-

tion des frais d'aide immédiate et à plus long terme entre l'Etat et les communes (art. 9 al. 2 LALAVI), étant rappelé que les dépenses en matière d'indemnisation et de réparation morale sont assumées entièrement par le canton, sous réserve des montants récupérés auprès des auteurs d'infractions.

### 3.2 Statistiques

Durant l'année 2009, le Service a poursuivi ses démarches de remboursement auprès des auteurs d'infractions pénales. Grâce à la coopération du Service de l'exécution des peines et du Service de probation, il a pu récupérer un montant total de 47 166 francs, déduction faite des frais de contentieux (52 396 francs en 2008 et 25 426 francs en 2007). De plus, il fait valoir également le principe de la subsidiarité des prestations d'aide aux victimes déjà en amont, notamment en orientant les victimes vers les assurances sociales et privées qui doivent en principe couvrir le dommage en priorité. Toutes prestations confondues, le Service a traité 320 dossiers (286 en 2008 et 278 en 2007) et effectué 662 écritures comptables (548 en 2008 et 498 en 2007). Il a rendu 66 décisions formelles (68 en 2008 et 48 en 2007), soit 34 décisions en matière d'aide immédiate et à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat, et 32 décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale. Les indemnités allouées aux victimes demeurent souvent inférieures aux prétentions formulées par les victimes et leurs avocats, compte tenu de la nature particulière des prestations LAVI qui sont assimilées par le Tribunal fédéral à des prestations d'assistance. Aucune réclamation ni aucun recours n'ont été enregistrés en 2009.

### 3.3 Coordination

Sur le plan de la coordination cantonale, qui regroupe dix-huit membres représentant les principaux acteurs du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, avocats, écoles et services sociaux), le Service a présidé une séance le 8 octobre 2009. Il a également été mis à contribution pour la mise en œuvre du mécanisme de coopération contre la traite d'êtres humains, notamment en veillant à la bonne répartition des rôles des différents intervenants en ce domaine sensible et à garantir une juste répartition des coûts entre les cantons relatifs à la prise en charge des victimes. De même sur le plan national, le Service a participé à cinq séances de coordination en matière de lutte contre la traite d'êtres humains dans les locaux de la police fédérale à Berne, notamment en vue de créer une structure d'accueil des victimes en Suisse romande. Il était aussi représenté lors de trois séances de la commission cantonale contre la violence conjugale. Dans le cadre de la Conférence régionale des services cantonaux de coordination LAVI pour la Suisse latine (CR1), il a participé à trois séances pour harmoniser les pratiques des cantons à la suite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, de la LAVI révisée. En outre, il a participé à une séance organisée par l'Office fédéral de la justice à Berne, le 10 novembre 2009, afin de favori-

—  
2009

ser des échanges entre les instances cantonales LAVI en matière d'indemnisation et de réparation morale.

Pour l'année 2009, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 208 243 francs (1 168 858 francs en 2008 et 1 160 008 francs en 2007). Le détail figure dans le tableau ci-dessous.

LAVI		
ACTIVITES ET DEPENSES DE L'EXERCICE 2009		Fr.
Subventions de l'Etat au centre de consultation Solidarité Femmes		775 000.00
Frais d'aide immédiate	*	162 316.60
Frais d'aide à long terme	*	63 271.45
Frais d'avocat	*	44 821.95
* Total à répartir entre l'Etat et les communes (45%/55%):		<b>270 410.00</b>
Indemnisation (dommage matériel)	**	24 931.10
Réparation morale	**	136 679.35
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	**	1 222.60
** Dépenses entièrement à charge de l'Etat:		<b>162 833.05</b>
Total		<b>1 208 243.05</b>

#### 4. Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force, aux réfugiés

##### 4.1 Cadre légal

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par l'Office fédéral des migrations (ODM). En vertu de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007, il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et domiciliées depuis moins de cinq ans dans le canton.

Pour rappel, les dispositions de la loi fédérale sur l'asile révisée (modification du 16 décembre 2005) et de la nouvelle loi sur les

étrangers, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, prévoient une prise en charge spécifique en fonction des différentes catégories de personnes et un nouveau système de financement avec l'introduction d'un forfait global versé par la Confédération pour les personnes durant la procédure d'asile et les sept premières années de leur admission provisoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société ORS Service AG (Organisation für Regie-und Spezialaufträge, ci-après: la société ORS) assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des requérants d'asile déboutés et des personnes NEM. Caritas Suisse à Fribourg continue d'assurer le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour de moins de 5 ans (permis B).

##### 4.2 Requérants d'asile déboutés

Les requérants d'asile déboutés (RAD) faisant l'objet d'une décision négative en matière d'asile et de renvoi de Suisse entrée en force sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, exclus du régime ordinaire d'aide sociale de l'asile. Dès lors, ils ne peuvent plus, au même titre que les personnes NEM, bénéficier des structures de l'asile et n'ont droit en principe qu'à une aide d'urgence. Le Conseil d'Etat a fixé les règles et les procédures régissant le traitement de ces personnes. Ainsi, à l'exception des personnes pour lesquelles l'octroi d'une autorisation de séjour peut être envisagé (cas de rigueur) et des personnes vulnérables (familles avec enfants mineurs, personnes âgées ou souffrant de maladie grave, mineurs non accompagnés, etc.), les personnes RAD ne peuvent plus prétendre à être hébergées dans les structures d'hébergement «Asile» gérées par la société ORS dans le canton. Si elles ne quittent pas la Suisse, elles ne peuvent prétendre qu'à un hébergement dans la structure «bas-seuil» de la Poya, à Fribourg. Seule une aide d'urgence, de 10 francs par jour, peut leur être accordée, sur demande, conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale. Les normes d'aide d'urgence ne sont pas appliquées aux personnes vulnérables ni aux cas de rigueur, qui restent soumises aux normes d'aide sociale de l'asile. Par ailleurs, toutes les personnes RAD et NEM restent affiliées à la caisse maladie. Le Service, en collaboration avec le Service de la population et des migrants, veille à l'application de cette procédure. Il rend les décisions de fin de droit à l'hébergement pour chaque personne concernée par une telle mesure, décisions qui sont notifiées par le Service de la population et des migrants, ainsi que les décisions d'expulsion, notifiées et exécutées par la Police cantonale. En 2009, il a rendu 139 décisions de fin de droit à l'hébergement et une décision d'expulsion. Au début janvier 2009, le canton comptait 198 requérants d'asile déboutés. A la fin décembre, il en comptait 233, dont 71 personnes hébergées dans la structure «bas-seuil» de La Poya. Les coûts liés à la poursuite du séjour en Suisse des personnes RAD et NEM sont assumés par le canton. A titre compensatoire, une indemnisation forfaitaire

—  
2009

unique est versée au canton par la Confédération pour chaque nouveau cas RAD ou NEM attribué. Par ailleurs, une contribution unique de 15 000 francs par personne a été versée par la Confédération pour les personnes RAD domiciliées dans le canton au 31 décembre 2007. Un fonds spécial relatif à l'application de la loi sur l'asile a été constitué. Au 31 décembre 2009, le montant des réserves destinées à financer l'aide matérielle octroyée à cette catégorie de personnes s'élève à 1 063 000 francs.

#### 4.3 Mesures spécifiques d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire

Les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale ont l'obligation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, de participer à des mesures d'intégration. Dans ce contexte, le Service a mis en place des mesures spécifiques d'intégration adaptées à la situation particulière des personnes admises à titre provisoire. Il est responsable de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation des mesures spécifiques d'intégration sociale et professionnelle pour cette catégorie de personnes, mesures qu'il est chargé de valider et de réunir dans un catalogue. Dans ce sens, il collabore avec la société ORS pour coordonner la mise en œuvre de ces mesures et avec les autres acteurs impliqués dans l'intégration pour la validation de ces mesures. Il informe régulièrement le Délégué à l'intégration de ses projets et de sa stratégie qui sont en accord avec les points forts de la Confédération en matière d'intégration et qui s'intègrent dans le Schéma directeur cantonal pour l'intégration des migrantes et des migrants. Cette stratégie a pour objectif d'encourager de manière intensive l'intégration de groupes de personnes se trouvant pour la plupart en situation d'exclusion sociale. L'enjeu de l'instauration efficace de ce dispositif d'intégration spécifique est également financier, dans la mesure où l'investissement dans les mesures d'intégration est compensé par la diminution des dépenses en matière d'aide sociale, notamment pour les personnes admises à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans et entièrement à charge du canton. Pour l'année 2009, le montant total de l'aide sociale octroyée pour les personnes admises à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans s'élève à 2 577 648 francs (3 259 271 francs en 2008). Les dépenses au titre de l'intégration s'élèvent pour cette catégorie de personnes à 757 148 francs.

La Confédération verse un forfait d'intégration unique pour chaque nouvel admis provisoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Une contribution unique de 3500 francs par personne a été versée par la Confédération au titre de l'intégration pour les admis provisoires domiciliés dans le canton au 31 décembre 2007. Au 31 décembre 2009, le montant des réserves destinées à financer les mesures spécifiques d'intégration s'élève à 2 146 940 francs.

#### 4.4 Statistiques

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en Suisse en 2009 s'élève à 16 005 (contre 16 606 en 2008). Au niveau du can-

ton, le nombre de requérants d'asile attribués s'élève à 434 (contre 481 en 2008). L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton est resté relativement stable en 2009. Au 31 décembre 2009, il s'élève à 1190 requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire, à l'exception des requérants d'asile déboutés, contre 1246 au 31 décembre 2008.

#### 4.5 Situation de l'hébergement

Au début de l'année 2009, le Directeur de l'Office fédéral des migrations a informé les autorités cantonales que les difficultés rencontrées au cours de l'année 2008, suite à l'augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse, avaient pu être maîtrisées, mais que la situation restait néanmoins tendue. Il a demandé aux autorités responsables de l'hébergement des requérants d'asile de renforcer leurs efforts pour faire face à la situation en 2009.

Dès lors, pour pallier la forte augmentation des arrivées au cours du deuxième semestre 2008 et l'annonce d'un nombre d'arrivées aussi important pour 2009, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a informé le Conseil d'Etat de la nécessité d'ouvrir un nouveau foyer d'accueil pour requérants d'asile. Le Conseil d'Etat a apporté son soutien à l'ouverture immédiate d'un foyer d'accueil dans le district du Lac, à Sugiez, dans les locaux, propriété de l'Etat, du Centre cantonal d'instruction de la protection civile (PC), pour une durée d'une année. Cette ouverture s'est concrétisée grâce à de nombreuses démarches de la DSAS, respectivement du Service, auprès des préfets et de diverses communes disposant de structures adaptées, notamment dans les districts du Lac, de la Veveyse et de la Singine. Le 19 janvier 2009, la DSAS, accompagnée du Préfet du district du Lac, des responsables de la société ORS et des représentants du Service, a rencontré le Conseil communal de Bas-Vully. Une séance d'information à la population a eu lieu le 3 février 2009, en présence du Président du Conseil d'Etat, de la Directrice de la santé et des affaires sociales, du préfet du Lac, des responsables de la société ORS et des représentants du Service. Le centre d'accueil de Sugiez a ouvert ses portes le 16 février 2009. La DSAS, respectivement le Service, a mis sur pied divers projets relatifs à l'intégration et à la prévention contre le racisme, projets qui ont réussi à lever les quelques oppositions de la population à l'ouverture du foyer d'accueil. Finalement, une bonne collaboration s'est établie entre les diverses instances communales et cantonales. Un grand nombre d'échanges se sont concrétisés entre la population et les résidents du foyer. Au cours de l'année, cinq bilans intermédiaires ont été effectués en présence du syndic et des représentants de la société ORS, du centre d'instruction PC et du Service.

Par ailleurs, les requérants d'asile ont été logés dans les quatre autres foyers d'accueil du canton, soit au foyer des Remparts et au foyer du Bourg, sis tous deux en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac et au foyer des Passereaux à Broc. Le

—  
2009

nombre de personnes logées dans les foyers d'accueil s'élève, au 31 décembre 2009, à 266 personnes. 1042 personnes du domaine de l'asile (requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire, personnes NEM et déboutées) étaient par ailleurs logées dans les autres structures d'hébergement (hormis la structure «bas-seuil» de la Poya) gérées par la société ORS au 31 décembre 2009.

#### 4.6 Mesures structurelles

Au cours de l'année 2009, la mise en place de nouvelles pratiques et procédures de collaboration entre le Service et la société ORS s'est poursuivie. De nombreux échanges ont permis de consolider le nouveau dispositif et les mesures de contrôle. La convention ORS définit le cadre du mandat Asile. Les aspects financiers sont quant à eux réglés dans un avenant renouvelé chaque année. Les normes d'aide sociale pour les personnes du domaine de l'asile ont été entièrement revues et sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Au niveau des procédures de contrôle mises en place par l'Office fédéral des migrations, respectivement le Service, il y a lieu de mentionner notamment la statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl), la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (Flüstat), la statistique de l'aide sociale pour ce qui concerne l'aide matérielle octroyée aux personnes admises à titre provisoire de plus de sept ans en Suisse (SoStat), la mise en place du monitoring de l'extension de l'exclusion de l'aide sociale (Monitoring 2), le Reporting des mesures spécifiques d'intégration, le contrôle des listes Finasi saisies par l'Office fédéral des migrations pour le calcul du montant du forfait global versé au canton par la Confédération, ainsi que les différents tableaux de bord élaborés par le Service permettant un suivi budgétaire régulier et une comparaison annuelle des recettes de la Confédération et des dépenses en fonction des rubriques budgétaires.

#### 4.7 Autres tâches

Le Service a préparé le projet de réponse à plusieurs consultations au niveau fédéral concernant le projet de modification de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la modification de la Directive sur la répartition des requérants d'asile dans les cantons, ainsi que le développement de l'acquis de Schengen. Il a préparé la réponse à la question Michel Losey concernant le nouveau centre de requérants d'asile sur la commune du Bas-Vully à Sugiez du 13 février 2009, et a également fait ses remarques dans le cadre du postulat Christian Ducotterd/André Schoenenweid sur les mesures d'intégration des étrangers.

Le Service a été actif dans la commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme, dans le groupe de coordination cantonale concernant les mesures mises en place pour les personnes RAD, ainsi qu'à la table ronde mise en place par la Direction de la

sécurité et de la justice pour l'analyse des cas de rigueur. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part à des séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODM. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment: la mise en place des mesures prises à l'encontre des personnes RAD/NEM et le suivi du monitoring 2 sur l'aide d'urgence, les incidences financières et les modes de calcul du forfait global, les mesures d'intégration pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire. Il a également participé au niveau national au comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement», ainsi qu'à la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM).

#### 4.8 Dépenses de l'exercice 2009

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2009 à 18 924 538 francs, dont 2 809 139 francs restent à la charge de l'Etat.

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire se sont élevées en 2009 à 757 148 francs, dont 285 481 francs prélevés dans le fonds spécial relatif à l'application de la loi sur l'asile. Ces dépenses sont entièrement remboursées par la Confédération.

Concernant l'aide sociale accordée aux réfugiés statutaires, aux réfugiés admis à titre provisoire et aux personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour, le Service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg pour régler des questions relatives à la mise en application des procédures de suivi social et la validation des mesures d'intégration, à la présentation des décomptes trimestriels et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour lesdits réfugiés.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire se sont élevés en 2009 à 2 724 988 francs, dont 18 743 francs à charge du canton. Les dépenses pour l'intégration des réfugiés et des réfugiés admis à titre provisoire se sont élevées en 2009 à 228 596 francs. Ces dépenses sont entièrement remboursées par la Confédération.

### 5. Pensions alimentaires

—  
Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention dûment homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints. Parallèlement, en cas de non-paiement des pensions alimentaires par la personne obligée, le Service peut accorder des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par

—  
2009

mois au maximum en faveur des conjoints ou des ex-conjoints lorsque leur situation financière le justifie (cf. art. 46, 79 et 81 LACC; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du droit au recouvrement et aux avances de contributions d'entretien). Le Service doit assumer, d'une part, des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires et, d'autre part, des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des pensions alimentaires. Il assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires, des personnes débitrices et du Service sont définis par les dispositions du code civil et de sa loi d'application cantonale, par l'arrêté susmentionné du 14 décembre 1993 et par les directives cantonales y relatives.

### 5.1 Activités principales

Les activités du Service sont principalement les suivantes: détermination du droit à l'aide au recouvrement et du droit aux avances de pensions alimentaires, préparation et motivation des décisions y relatives, révision périodique des dossiers et du droit aux prestations en faveur des bénéficiaires, information et accueil des personnes créancières et débitrices de l'obligation d'entretien, facturation mensuelle des pensions alimentaires, versement d'avances de pensions alimentaires et gestion du contentieux en cas d'avances perçues indûment, encaissement des contributions d'entretien, traitement de questions juridiques en lien avec ces activités, démarches d'encaissement proprement dites (poursuites, saisies de revenus, requêtes de sûretés, plaintes pénales), représentation du Service devant les préfetures et les tribunaux civils et pénaux du canton. Ainsi, durant l'année 2009, le Service a participé dans les différents districts du canton à 32 séances devant le Président du Tribunal civil d'arrondissement (33 séances en 2008) et à 100 séances devant les autorités de poursuite pénale (88 séances en 2008). A noter que 348 réquisitions de poursuite ont été déposées (336 en 2008), 249 actes de défaut de biens ont été reçus (241 en 2008), 39 demandes de saisie de salaire ont été déposées (32 en 2008), 170 plaintes pénales ont été déposées (121 en 2008) et 132 ordonnances et jugements ont été rendus par les autorités pénales (109 en 2008), dont 41% de condamnation, 44% de classement faute d'adresse connue du prévenu et 14% de non-lieu en l'absence de ressources suffisantes chez le prévenu.

### 5.2 Statistiques

Au 31 décembre 2009, le montant total des avances de contributions d'entretien versées par l'Etat s'élevait à 5 482 230 francs (5 488 953 francs en 2008). Les démarches d'encaissement du Service ont permis de récupérer sur cette somme un montant total de 2 731 632 francs, dont 31 077 francs via la société de recouvrement mandatée par l'Etat pour le suivi des dossiers terminés, ce qui représente un taux de recouvrement 48,93% sur les avances et les frais de contentieux (48,48% en 2008). L'argent non

récupéré a été réparti à parts égales entre l'Etat et les communes (art. 81 al. 2 LACC). Quant à la part des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat et appartenant exclusivement aux personnes créancières de l'obligation d'entretien, elle a pu être récupérée en 2009 à hauteur de 2 548 235 francs en faveur des bénéficiaires de l'aide au recouvrement fournie par le Service (2 477 869 francs en 2008).

Durant l'année 2009, le Service a enregistré 219 nouvelles demandes (231 en 2008), dont 188 ont fait l'objet d'une décision positive (181 en 2008). Le nombre de dossiers «actifs» au 31 décembre 2009 s'élevait à 1476 (1508 en 2008). Parmi ces dossiers «actifs», on compte 102 dossiers qui relèvent de l'application de la Convention internationale dite de New York, ce qui implique le domicile à l'étranger de la personne créancière ou débitrice de l'obligation d'entretien, l'autre devant naturellement être domiciliée dans le canton de Fribourg. Dans le cadre du suivi des dossiers où des avances de pensions alimentaires sont accordées aux bénéficiaires, 722 révisions ont été effectuées. Pour les dossiers limités à une aide à l'encaissement des pensions alimentaires, 171 révisions ont été effectuées. De ce fait, en plus des décisions d'ouverture et de refus d'ouverture, le Service a rendu en tout 893 décisions formelles de révision en 2009. Durant cette année, le Service a enregistré 28 réclamations (21 en 2008), dont trois ont donné lieu à un recours à la DSAS.

### 5.3 Coordination

S'agissant de la coordination intercantonale, le Service est représenté au sein de la Conférence romande des offices cantonaux de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires de Suisse latine. A ce titre, il a participé à une séance, le 8 mai 2009, à Fribourg. En outre, il a été particulièrement sollicité en 2009 pour l'achèvement des travaux en cours relatifs à l'installation d'un nouveau programme informatique dans le domaine de l'aide au recouvrement et du droit aux avances de pensions alimentaires. Parallèlement, il a poursuivi ses travaux visant à la révision du droit cantonal en la matière, en tirant profit de son expérience depuis la reprise de ce domaine d'activité en automne 2003.

## VIII. SERVICE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

### 1. Mission

—  
Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est le service spécialisé chargé de la protection de l'enfance et de la jeunesse. La loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse fixe les tâches suivantes:

—  
2009

- > la mise en œuvre des actions socio-éducatives nécessaires, d'entente avec les parents ou les représentants légaux, pour les enfants en danger dans leur développement ou pour les jeunes adultes,
- > l'exécution des mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités tutélaires ou judiciaires, la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton, ainsi que la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants,
- > l'évaluation, l'autorisation et la surveillance des milieux d'accueil extrafamiliaux, ainsi que la responsabilité d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption,
- > la consultation des victimes au sens de la législation sur l'aide aux victimes d'infractions,
- > l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes,
- > la mise en œuvre des éléments de politique de l'enfance et de la jeunesse.

*Pour accomplir ses missions, le SEJ est organisé en cinq secteurs d'activité, placés sous la responsabilité du chef de service, M. Stéphane Quéru.*

## 2. Activités générales

### 2.1 Personnel

En matière de personnel, le SEJ a introduit, avec l'accord de la Direction de la santé et des affaires sociales, la dénomination d'intervenantes et intervenants en protection de l'enfant pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui développent des activités opérationnelles de protection de l'enfance.

Le SEJ développe depuis plusieurs années, en complément de ses nombreux mandats, une politique de formation importante. Ainsi, en 2009, le SEJ offre des places de stagiaires, provenant des Hautes Ecoles spécialisées ou de l'Université, ainsi que des places de stage post-universitaires.

Enfin, le SEJ collabore de manière intensive avec les offices régionaux de placement dans la lutte contre le chômage en offrant des places d'emploi temporaire et de primo-demandeurs.

### 2.2 Activités générales du SEJ

En 2009, le SEJ a développé ses activités internes sur trois axes principaux: la consolidation de la politique de l'enfance et de la jeunesse, l'organisation du service et le développement de l'information.

Sur le plan externe, le SEJ s'est engagé dans la collaboration avec de nombreux partenaires publics et privés, aussi bien sur le plan cantonal qu'extra-cantonal.

#### 2.2.1 Politique de l'enfance et de la jeunesse

Le règlement sur l'enfance et la jeunesse a été adopté le 17 mars 2009 par le Conseil d'Etat. Il met en place et développe:

- > les principes de la politique de la jeunesse,
- > les domaines de la promotion de l'enfance et de la jeunesse,
- > la prise en compte des accueils extrascolaires,
- > la constitution et l'organisation de la commission de l'enfance et de la jeunesse,
- > les critères d'attribution du soutien financier de l'Etat aux projets de jeunesse,
- > des précisions dans l'intervention en protection de l'enfant.

La Commission de l'enfance et de la jeunesse, composée de onze membres, a commencé ses travaux en septembre 2009 et a siégé à quatre reprises.

#### 2.2.2 Organisation du SEJ

Le SEJ a poursuivi les travaux résultant du processus de l'Analyse des prestations en mettant en œuvre plusieurs groupes de travail internes sur la gestion de l'information, l'organisation de la réception téléphonique, les enquêtes sociales et la pondération des dossiers.

#### 2.2.3 Information

La mise en ligne du site Internet du SEJ a été réalisée au début 2009. Dans la foulée, un groupe de travail a été instauré pour développer le concept d'une brochure destinée aux usagers et aux institutions partenaires du SEJ dans le domaine des interventions de protection de l'enfance. Un autre groupe de travail se penche depuis octobre 2009 sur la refonte du système informatique interne de transmission des informations.

#### 2.2.4 Commissions et groupes de travail

Hormis les groupes de travail en relation avec les secteurs d'activité du SEJ, le chef de service et le chef de service adjoint se répartissent la participation à plusieurs groupes de travail mis en place aussi bien au sein de la DSAS que de manière interdépartementale et extra-cantonale:

2009

- groupe de travail «maison d'éducation» et Commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, présidés par le Service de la prévoyance sociale
- comité de pilotage de la «Plate-forme jeunes» et Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle sous l'égide de la DEE
- comité de pilotage «HarmadminEcole» et groupe de travail spécifique aux mesures d'appui
- sous-groupe de travail no 8 dans le cadre des mesures RPT mises en place par la DICS; coordination DSAS/DICS dans le domaine de l'intervention précoce
- comité de la Conférence suisse des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse et présidence de la Conférence romande des responsables cantonaux de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse.

2.2.5 Supervision

Le SEJ a poursuivi l'offre d'une supervision ouverte à l'ensemble des intervenants en protection de l'enfance. En juin, deux journées de formation se sont tenues à Grangeneuve sur le thème de l'aide contrainte, donnée par le superviseur.

Le SEJ a pu inscrire deux intervenants en protection de l'enfance à la formation du diplôme en protection de l'enfance dispensée par l'Institut Universitaire Kurt Bösch à Bramois (VS).

2.3 Secteur de l'action sociale directe (SASD)

Ce secteur composé d'intervenants en protection de l'enfance met en œuvre les actions socio-éducatives, exécute les mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités tutélaires ou judiciaires, assume la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton, ainsi que la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants.

2.3.1 Eléments statistiques

Composé d'une équipe de permanence (Intake) et de trois équipes régionales, le SASD a connu, en 2009, une augmentation de 200 enfants ou 166 interventions par rapport à l'année 2008. Cette augmentation provient principalement de mandats octroyés par les Justices de paix (72 en plus) et les situations «sans mandat officiel» (84 en plus), suivies essentiellement par l'équipe de permanence (Intake).

Type	2008	2009	Différence
Nombre d'enfants traités	2707	2907	+ 200
Nombre de nouvelles interventions	1038	1204	+ 166

Les nouvelles interventions se répartissent de la manière suivante:

Types d'interventions	2008	2009	Différence
Situations sans mandat officiel	450	534	+ 84
Justices de paix	493	565	+ 72
Chambre pénale des mineurs	45	48	+ 3
Tribunaux civils de district	46	48	+ 2
Divers	4	8	+ 4

Concernant les 565 nouveaux mandats ordonnés par les Justices de paix en 2009, 191 mandats (33%) concernaient des curatelles de gestion des relations personnelles (art. 308 al. 2 CCS). Ces mandats concernent principalement la surveillance des droits de visite dans le cadre conflictuel des situations de séparation et de divorce.

Il est constaté encore que les demandes des enfants, des parents et des tiers pour un suivi sans mandat officiel, ainsi que les demandes de renseignements auprès de l'Intake sont en constante augmentation.

L'augmentation des nouvelles interventions survenues en 2009 (166) correspond à l'occupation de 2 postes EPT d'intervenant en protection de l'enfant.

2.3.2 Placements d'enfants

Les intervenants du SASD assument l'organisation des placements des enfants. Cette intervention demande toujours des démarches complexes et difficiles. En 2009, les placements suivants ont été organisés par le SASD:

	Institutions cantonales	Institutions hors canton	Familles d'accueil professionnelles	Familles d'accueil non-professionnelles	Total
Total des placements en 2009	319	109	12	71	511
Total des sorties en 2009	118	40	2	12	172
Total des placements au 31.12.2009	201	69	10	59	339

La durée des placements se raccourcit. Le retour dans la famille d'origine de l'enfant est un objectif très important qui est toujours bien préparé et évalué puisque la protection de l'enfant doit être assurée.

Un élément essentiel de cette procédure est constitué par l'opinion de l'enfant, qui a le droit d'être entendu dans toute procédure le concernant. Un accent particulier a été mis sur cette disposition

—  
2009

de la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, afin qu'elle soit appliquée systématiquement, ainsi que le prescrit également la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse.

## 2.4 Secteur des milieux d'accueil (SMA)

Ce secteur assume les enquêtes en vue de l'autorisation et de la surveillance de milieux d'accueil extrafamiliaux de l'enfant, ainsi que la responsabilité d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption. Il participe à l'information de toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et participe à la mise en œuvre des éléments de politique de l'enfance, particulièrement dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants.

### 2.4.1 Activités du secteur

En 2009, le SMA a accompagné la Directrice de la santé et des affaires sociales dans les négociations concernant de nouvelles normes et recommandations cantonales, incluant la reconnaissance comme personnel formé des titulaires du certificat fédéral de capacité d'assistante et assistant socio-éducatif.

Le SMA a participé à la préparation de la réponse du Conseil d'Etat sur l'avant-projet de révision de l'ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien et en vue de l'adoption (OPEE).

Dans le domaine des familles d'accueil, le deuxième cycle de la formation pour la première volée des familles d'accueil fribourgeoises, dont le mandat a été attribué à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social, s'est terminé par la remise d'une attestation de formation à plus de 30 familles d'accueil.

Dans le domaine de l'adoption internationale, la situation devient difficile, suite aux longs délais d'attente et à l'élévation de l'âge des enfants adoptables.

Un groupe de travail du SMA se charge de tenir à jour les informations sur les pays d'origine des enfants adoptables.

Le secteur siège au sein de la Conférence latine des autorités centrales en matière d'adoption (CLACA), conduite par l'Office fédéral de la justice.

En ce qui concerne l'adoption nationale, un groupe de travail se charge de présenter les lignes de travail et des protocoles auprès des divers partenaires. En 2009, il n'y a pas eu de présentation, puisque l'équipe s'est réorganisée.

Dans le domaine des institutions de la petite enfance, le SMA a participé activement au comité des «Assises fribourgeoises de l'accueil de la petite enfance». Celles-ci ont eu lieu en mai 2009. Un

groupe de travail étudie la mise en place d'un concept et d'un document ressources sur la «qualité pédagogique pour les structures petite enfance de type crèche et groupe de jeux».

Un groupe de travail se charge de réunir tous les types de formations acceptées pour travailler dans une structure d'accueil de la petite enfance.

Le SMA participe aux rencontres romandes des conseillères éducatives.

Dans le domaine de l'accueil à la journée, une rencontre a eu lieu avec le Président de la Fédération Fribourgeoise d'Accueil Familial de Jour. Un groupe de travail est chargé de mettre en place des lignes directrices du SMA en matière d'accueil à la journée, qui soient en adéquation avec les exigences des associations d'accueil familial de jour.

Le domaine de l'accueil parascolaire s'est développé en 2009 consécutivement à l'introduction de la deuxième année d'école infantine. Le sujet préoccupe de nombreuses communes et le SMA a soutenu le travail de la collaboratrice scientifique chargée d'aider les communes fribourgeoises à développer des structures d'accueil parascolaire. Pour soutenir les communes dans leur tâche d'évaluation des besoins en matière d'accueil parascolaire, le SEJ a développé deux formes d'outils :

- › Des outils pour mener une enquête auprès de la population: un modèle de questionnaire, un outil de saisie des données et un guide d'utilisation pratique. Ces outils peuvent être adaptés par les communes en fonction de leurs besoins et questions spécifiques.
- › Un modèle de simulation statistique permettant d'estimer les potentiels de demande en structures d'accueil parascolaire pour deux catégories de modules: les modules d'accueil sur le temps de midi et les modules d'accueil de l'après-midi. Cet outil, développé avec l'Institut INFRAS, permet d'estimer les *probabilités de choix des ménages* pour chaque commune fribourgeoise en fonction des caractéristiques structurelles de la population observée. Il considère la demande des ménages fribourgeois ayant au minimum un enfant âgé entre 5 et 12 ans.

Le secteur a également élaboré un projet de normes et recommandations pour ces structures, afin de les soumettre, conformément au règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse, à l'approbation de la DSAS.

### 2.4.2 Eléments statistiques

L'activité du SMA a connu une augmentation significative en 2009: alors que 559 dossiers étaient suivis en 2008, 608 dossiers ont été suivis en 2009 (+ 8,7%).

—  
2009

Situation générale du secteur des milieux d'accueil (SMA)	2009
Nombre de situations parents nourriciers en vue de l'adoption (PNADO) en cours	105
Nombre de situations familles d'accueil (FAC) en cours	137
Nombre de situations FAC professionnelles (FACpro) en cours	4
Nombre de situations d'accueil de jour en cours	28
Nombre d'associations d'accueil familial de jour (AAFJ) en activité	9
Nombre de situations INSTITUTIONS «petite enfance» suivies	175
Nombre de situations d'accueil extrascolaire (AES) suivies	56
Nombre de situations INSTITUTIONS «spéciales» suivies	3
Total de dossiers ouverts aux titres d'autorisations et de surveillances	517
<hr/>	
Autres prestations traitées par le SMA	2009
Nombre de demandes d'adoption conjointe d'enfant	8
Nombre de demandes d'adoption de l'enfant du conjoint	13
Nombre de demandes d'adoption de majeur	3
Nombre de demandes changement nom de famille	2
Nombre de demandes abandon d'enfant/adoption nationale aboutie	0
Nombre de demandes abandon d'enfant/adoption nationale non aboutie	0
Nombre d'enquêtes SPoMi - accueil d'enfants étrangers sans projet d'adoption	1
Nombre de préavis OFAS (structures petite enfance)	5
Total des autres prestations traitées	32
Total des situations traitées en 2009	608

C'est principalement la prise en compte des dossiers relatifs aux structures d'accueil extrascolaires qui explique l'augmentation constatée.

Situation de type AES	2009
Nombre de situations en projet	10
Nombre de situations en évaluation (demandes enregistrées)	0
Nombre de situations suivies (surveillance)	46
Nombre de situations de soutien à l'évaluation des besoins + conseils pour la mise en route d'un projet d'AES (premières réflexions)	11
Nombre de nouvelles autorisations délivrées	0
Nombre de préavis OFAS	2
Nombre de situations classées	5

## 2.5 Centre de consultation LAVI

Le Centre de consultation LAVI doit permettre d'apporter une aide aux victimes et à leurs proches selon la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Il se compose d'un secteur s'occupant spécifiquement des enfants et adolescents et d'un second secteur s'occupant des hommes et des victimes de la circulation. Le soutien octroyé par le Centre de consultation LAVI doit permettre une aide rapide, le but étant la réinsertion de la victime au sein de la société et la réparation des conséquences négatives de l'infraction.

### 2.5.1 Activités du Centre de consultation LAVI

Avec l'entrée en vigueur de la LAVI révisée au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les prestations à fournir par les centres de consultation ont subi quelques modifications. Les intervenantes et intervenants du Centre ont dû se familiariser avec les nouvelles dispositions de la loi et de les adapter à leur pratique.

Le Centre a traité deux situations particulières dans l'accompagnement de victimes qui ont nécessité des suivis plus soutenus.

Il a également assumé, dans le cadre de ses compétences, la première prise en charge d'une situation de traite d'être humain, en application du mécanisme de coopération contre la traite des êtres humains, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

L'équipe du Centre LAVI s'est préoccupée de la qualité des prestations qu'il offre par le biais d'une supervision de l'équipe et des

2009

interventions régulières des situations. Des formations continues sont accomplies dans le domaine de la psychotraumatologie, l'accompagnement de personnes en deuil, les assurances sociales, les dangers des nouvelles technologies.

Les groupes thérapeutiques pour enfants abusés se sont réorganisés dans le courant 2009 et la collaboration avec le Centre LAVI a été renforcée.

Deux intervenants du Centre ont organisé la journée de formation continue pour la COROLA (coordination romande des praticiens LAVI), en collaboration avec la Chaire de travail social et politique sociale de l'Université de Fribourg.

2.5.2 Données statistiques

Le Centre de consultation LAVI est tenu de récolter les données de son activité selon des directives fédérales. Ainsi, le Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents a déployé les interventions suivantes:

	2008	2009
Nouvelles demandes durant l'année: Total	147	156
Situations LAVI	140	153
Situations non LAVI	7	3
Situations reprises de l'année précédente	108	117
Total des situations traitées	255	273

Ces données s'inscrivent dans les évolutions suivantes :

Le Centre de consultation LAVI pour les hommes et les victimes LCR a suivi les situations suivantes:

	2008	2009
Nouvelles demandes durant l'année: Total	109	109
Situations LAVI	105	101
Situations non LAVI	4	8
Situations reprises de l'année précédente	69	54
Total des situations traitées	178	163

Infraction (réponses multiples)	
Homicide	0
Homicide LCR	6
Tentative d'homicide	1
Lésions corporelles	52
Lésions corporelles LCR	28

Brigandage	4
Extorsion, chantage, menaces, contrainte	17
Infraction contre la liberté	3
Propagation d'une maladie de l'homme	1
Autre selon CP	2
Non clarifié	3
Infraction contre l'intégrité sexuelle des enfants	4
Infraction contre l'intégrité sexuelle de personnes dépendantes	2
Contrainte sexuelle, viol	4
Violence domestique	6
Avec procédure pénale	73

De manière générale, le Centre a assumé 574 entretiens et 624 consultations téléphoniques (>15 min.), il a effectué 44 accompagnements (police, tribunal, etc.) et 666 entretiens avec des intervenants du réseau. Il a été constaté une nette augmentation des demandes de renseignements, demandes par e-mail, triage: 133 (2008: 85). 14 présentations du Centre (formations, demandes individuelles) ont été faites et il a été répondu à 6 demandes de journalistes.

2.6 Bureau de promotion des enfants et des jeunes (friJ)

Le friJ est chargé de mettre en œuvre la politique de l'enfance et de la jeunesse. Celle-ci est sectorielle et comprend des mesures individuelles et collectives, permettant de promouvoir les compétences et les ressources des enfants et des jeunes, afin de leur permettre un développement harmonieux pour devenir des adultes responsables.

En 2009, les activités du friJ ont été développées selon 4 grands domaines d'activité par les déléguées.

## 2009

### 2.6.1 Organisation de la Commission de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) et demandes de soutien

L'adoption du règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse par le Conseil d'Etat et son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009 ont permis de convoquer les membres de la CEJ, nommés en juillet 2009. Quatre séances de la commission ont été organisées entre les mois de septembre et décembre 2009 et se sont réparties en deux séances ordinaires et deux séances consacrées à préavis des demandes de soutien par le fonds jeunesse inscrit au budget du SEJ. Ainsi, 36 demandes de soutien ont été traitées. Parmi elles, 21 demandes ont été préavisées favorablement et acceptées par la DSAS pour un montant total de 99 485 francs.

### 2.6.2 Gestion du savoir

Des travaux ont été lancés, afin de réaliser un monitoring fribourgeois. Ainsi, un inventaire des informations fournies par les communes sur leurs sites Internet a été réalisé, ainsi qu'une première vue d'ensemble des structures et projets que l'administration cantonale conduit dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

### 2.6.3 Service d'information et de conseil

Une conférence de presse a été organisée en avril 2009. L'onglet «promotion des enfants et des jeunes» du site Internet du SEJ est actualisé de manière régulière alors que des actualités viennent alimenter le nouvel onglet «actualités» du friJ. Ce dernier envoi des e-mails d'information à ses partenaires cantonaux, afin de les tenir au courant des projets nationaux ou cantonaux pouvant les intéresser.

Le friJ a rencontré trois communes qui ont mis sur pied une commission de la jeunesse. De nombreux contacts ont été mis en place, soit lors de séances, soit par téléphone, en particulier avec les organisations et communes qui ont déposé une demande de soutien.

Le friJ a rédigé deux prises de position; la première concernait les Standards de la promotion de l'enfance et de la jeunesse en Suisse et de la Conférence des délégués-es cantonaux à la promotion de

l'enfance et de la jeunesse (CPEJ); la seconde concernait la prise de position de la CEJ relative à la révision totale de la loi fédérale concernant l'encouragement des activités de jeunesse extrascolaires (Loi sur les activités de jeunesse, LAJ) – nouvelle loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ).

### 2.6.4 Relations publiques et coordination

Les deux délégués du friJ ont conduit ou participé à 146 séances dont:

- > 71 séances de coordination
- > 52 séances avec des partenaires cantonaux (présentation du friJ, coordination)
- > 6 séances au niveau communal (dont trois de présentation de la politique de l'enfance et de la jeunesse devant une commission de jeunesse)
- > 7 séances au niveau intercantonal pour assurer la représentation du canton de Fribourg au sein des instances de coopération, telles que la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse et la CPEJ
- > 10 séances au niveau national pour assurer la représentation du canton de Fribourg lors d'événements nationaux importants pour la politique de l'enfance et de la jeunesse
- > Le friJ participe activement à la préparation des projets suivants:
  - > promotion du congé-jeunesse dans le canton de Fribourg
  - > espace d'information fribourgeois sur [www.ciao.ch](http://www.ciao.ch) et [www.tschau.ch](http://www.tschau.ch)
  - > T-KI: rédaction de la brochure T-KI et intégration du point de vue des jeunes
  - > rédaction de la brochure du SEJ

—  
2009

## IX. ETAT DU PERSONNEL

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2009 EPT	Compte 2008 EPT	Ecart EPT
<b>SANTE PUBLIQUE ET AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>2'446.49</b>	<b>2'420.84</b>	<b>25.65</b>
ADMINISTRATION CENTRALE	119.42	183.91	-64.49
3600 / SASS      Secrétariat général	5.34	4.93	0.41
3605 / SANT      Service de la santé publique	18.75	18.15	0.60
3606 / DENT      Service dentaire scolaire	26.55	26.66	-0.11
3625 / CPSY      Service psycho-social		34.16	-34.16
3626 / PPSY      Service de pédopsychiatrie		13.62	-13.62
3630 / PFIS      Service de planning familial et d'information sexuelle	6.62	6.62	
3635 / LABC      Laboratoire cantonal		19.29	-19.29
3645 / SOCI      Service de la prévoyance sociale	10.55	10.20	0.35
3650 / AISO      Service de l'action sociale	13.00	12.40	0.60
3665 / OCMF      Service de l'enfance et de la jeunesse	38.61	37.88	0.73
SECTEUR HOSPITALIER	2'312.11	2'221.47	90.64
3611 / RHFR      Réseau hospitalier fribourgeois	1'965.35	1'925.80	39.55
3618 / RFSM      Réseau fribourgeois de santé mentale	346.76		346.76
3620 / MAHP      Hôpital psychiatrique cantonal		295.67	-295.67
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	14.96	15.46	-0.50
3624 / MABU      Buanderie de Marsens	14.96	15.46	-0.50



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction des finances** DFIN  
**Finanzdirektion** FIND

[WWW.FR.CH/DFIN](http://WWW.FR.CH/DFIN)

# Direction des finances DFIN

—

2009

<b>I. DIRECTION ET SecrÉTARIAT GÉNÉRAL</b>	<b>1</b>	3. L'activité fiscale du registre foncier.....	33
<hr/>		4. L'autorité de surveillance du registre foncier .....	33
1. Missions.....	1		
2. Activités.....	1		
3. Collaboration intercantonale.....	1		
4. Affaires contentieuses.....	2		
5. Législation.....	2		
<b>II. ADMINISTRATION DES FINANCES</b>	<b>4</b>		
<hr/>			
1. Missions.....	4		
2. Activités.....	4		
<b>III. SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>10</b>		
<hr/>			
1. Missions.....	10		
2. Activités.....	10		
<b>IV. SERVICE DES IMPÔTS SUR LES SUCCESSIONS ET LES DONATIONS</b>	<b>14</b>		
<hr/>			
1. Missions.....	14		
2. Activités.....	14		
<b>V. SERVICE DU PERSONNEL ET D'ORGANISATION DE L'ÉTAT DE FRIBOURG</b>	<b>15</b>		
<hr/>			
1. Missions.....	15		
2. Activités.....	15		
<b>VI. SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>21</b>		
<hr/>			
1. Mission.....	21		
2. Activités.....	21		
<b>VII. MENSURATION OFFICIELLE</b>	<b>27</b>		
<hr/>			
1. Missions.....	27		
2. Activités.....	28		
<b>VIII. REGISTRE FONCIER</b>	<b>31</b>		
<hr/>			
1. Missions.....	31		
2. Les Bureaux du registre foncier.....	31		
		<b>IX. INSPECTION DES FINANCES</b>	<b>33</b>
		<hr/>	
		1. Missions.....	33
		2. Activités.....	34
		<b>X. ETAT DU PERSONNEL</b>	<b>35</b>
		<hr/>	

—  
2009

## I. DIRECTION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

---

### 1. Missions

—  
La Direction des finances (DFIN) veille, à travers ses services, à une gestion efficiente des ressources propres de l'Etat, notamment des ressources financières, humaines, fiscales et informatiques. Elle est aussi chargée de la mensuration officielle, soit des plans cadastraux du territoire cantonal, et de la bonne tenue du registre foncier. L'Inspection des finances et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat sont rattachées administrativement à la DFIN.

Le Conseiller d'Etat, Directeur des finances, était en 2009 M. Claude Lässer. Le Secrétaire général était M. Jean-Paul Monney.

### 2. Activités

#### 2.1 Activités courantes

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) s'occupe de la préparation des objets que la Direction des finances soumet au Conseil d'Etat et du suivi des dossiers que les autres Directions soumettent au Conseil d'Etat, notamment ceux qui sont importants sur les plans financiers, du personnel ou de l'informatique et dont les services spécialisés font partie de la Direction des finances. Le SG-DFIN s'occupe également de la préparation administrative des objets soumis au Grand Conseil, du suivi des actes législatifs et de la gestion de maints dossiers relevant de la Direction, notamment en matière de consultations internes ou externes. La gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat lui incombe également, ainsi que les relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du secrétariat comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, le guichet et la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes en français, tout particulièrement des textes officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la Direction (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent sur le plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique s'occupe des procédures contentieuses (voir point 4. ci-après), de l'élaboration ou de la révision d'actes légis-

latifs et de règlements, de préparer les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'extérieur de l'Etat, surtout aux services de la Direction qui ne disposent pas de juristes. Les activités juridiques 2009 ont porté en particulier sur la mise en oeuvre de la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

#### 2.2 Autres domaines d'activités

Le montant du fonds des bénéfices de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2009 à 1 787 307 francs (1 283 673 francs à fin 2008).

Dans le domaine des assurances, le contrat d'assurances «choses», qui couvre les risques d'incendie du mobilier et les risques de dégâts d'eau du mobilier et des bâtiments, a fait l'objet d'une mise en soumission publique selon la procédure ouverte de la législation sur les marchés publics. Le résultat de cette mise en soumission a été positif car la prime annuelle a passé de 480 000 francs à 355 000 francs.

### 3. Collaboration intercantonale

#### 3.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

—  
La Conférence des directeurs cantonaux des finances a tenu trois séances en 2009, les 30 janvier, 28/29 mai et 18 septembre. Comportant tous les directeurs des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le chef du Département fédéral des finances et des contributions, ainsi que des chefs des services cantonaux des finances et des contributions. M. Claude Lässer fait partie du comité de cette Conférence depuis le début 2007.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- › La suite de la réforme de la fiscalité des entreprises après l'imposition partielle des dividendes pour les participations qualifiées qui a été acceptée par le peuple suisse le 24 février 2008 à une courte majorité.
- › La réforme de l'imposition fiscale de la famille, avec enfants, suite au refus du paquet fiscal fédéral lors de la votation populaire du 16 mai 2004, continue à faire l'objet d'analyses.
- › Le vaste chantier de la nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, après de nombreux travaux d'adaptation dans les cantons. Le groupe

—  
2009

technique chargé d'établir un premier rapport d'évaluation des résultats a commencé ses travaux pour examiner périodiquement l'efficacité de la RPT. La Conférence a notamment examiné en 2009 les données et indices pour 2010.

- › La concurrence fiscale intercantonale et internationale, notamment aussi la controverse avec l'Union européenne, l'imposition des holdings, le secret bancaire, l'entraide administrative, les accords de double imposition.
- › L'imposition forfaitaire selon la dépense.
- › L'initiative populaire du parti socialiste pour une harmonisation fiscale matérielle.
- › La distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse.
- › Un projet de nouveau modèle de comptes pour les collectivités publiques, en conformité avec les normes internationales.
- › Le remplacement de l'indice global de la charge fiscale par un indice d'exploitation fiscale, la politique de la Banque nationale suisse et le réaménagement ou la suppression de l'imposition fiscale de la valeur locative, objets qui ont été débattus par la Conférence avec des représentants de la Confédération.
- › Les réponses à plusieurs consultations fédérales ayant d'importantes répercussions financières sur les cantons: la révision de la taxe sur la valeur ajoutée et notamment le traitement des subventions versées par les cantons et les communes, le financement des hôpitaux par les cantons, le programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière, la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>, l'exonération fiscale de la solde des pompiers, la compensation plus rapide de la progression fiscale à froid, la garantie des dépôts bancaires, la révision partielle du Code civil et du Code des obligations concernant les fonds en déshérence.
- › L'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, conférence suisse sur l'informatique, groupe de travail sur la péréquation financière).

### 3.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins a tenu cinq séances en 2009, les 23 janvier en Valais, 3 avril à Fribourg, 26 juin à Berne, 11 septembre à Neuchâtel et 26 novembre à Genève. Elle réunit les directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle accueille généralement des représentants des administrations cantonales des finances et de l'administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- › Le financement des hautes études spécialisées (HES-SO et S2), en particulier l'examen et l'intégration des besoins financiers dans le cadre des procédures de chaque canton en matière d'établissement du budget.
- › La nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, en particulier une correction avec Argovie et une demande de Neuchâtel concernant les modalités de passage d'un canton bénéficiaire à contributeur.
- › Les régimes financiers et les degrés de couverture des caisses de pensions du personnel des collectivités publiques cantonales romandes, ainsi que le projet de dispositions légales fédérales à ce sujet.
- › Les incidences financières sur les cantons romands en particulier de plusieurs objets de la Confédération, telles que les réformes fiscales, la distribution des bénéfices de la BNS, l'évaluation des subventions, les mesures d'assainissement financier envisagées.
- › Des échanges d'informations sur les comptes et les budgets des cantons représentés, en particulier sur les recettes fiscales, et sur les risques de dégradation des finances cantonales suite à la grave crise financière sur le plan international.
- › Les travaux d'un groupe de travail constitué en vue de dégager des prises d'actions coordonnées pour lutter contre la crise financière et économique.

## 4. Affaires contentieuses

—

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises, ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière d'impôt sur les successions et les donations et de droits de mutation. Le nombre de dossiers est resté stable en 2009. Le retard accumulé en 2006 et 2007, dû à l'élaboration de la nouvelle loi sur l'impôt sur les successions et les donations (LISD), est totalement comblé.

## 5. Législation

—

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, pris en 2009 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

### 5.1 Lois et décrets

Décret du 10 février 2009 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2008;

—  
2009

Décret du 6 mai 2009 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2008 et à l'institution d'un fonds de relance;

Loi du 9 septembre 2009 modifiant la loi sur le personnel de l'Etat (congé paternité);

Loi du 6 octobre 2009 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs;

Décret du 11 novembre 2009 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2010;

Loi du 11 novembre 2009 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2010;

Décret du 11 novembre 2009 relatif à l'augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société immobilière Agy Expo SA.

## 5.2 Ordonnances et arrêtés

Ordonnance de la Direction de la sécurité et de la justice et de la Direction des finances du 27 janvier 2009 concernant l'accès des autorités judiciaires, par voie d'appel, aux données du Service cantonal des contributions;

Ordonnance du 3 février 2009 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (conseiller/ère en orientation scolaire et professionnelle);

Arrêté du 3 février 2009 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Vuissens (secteur forestier);

Arrêté du 3 mars 2009 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Gurmels (secteurs Guschelmuth et Cordast, lot I);

Ordonnance du 4 mars 2009 de la Direction des finances modifiant l'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés, des investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement ainsi que des frais de restauration de biens culturels immeubles;

Ordonnance du 10 mars 2009 modifiant le règlement relatif au Fonds d'entraide sociale;

Arrêté du 10 mars 2009 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 (160<sup>e</sup> affectation);

Arrêté du 10 mars 2009 relatif à la mise en vigueur du registre transitoire (périmètre du remaniement parcellaire A12) et du registre foncier fédéral (périmètre de la nouvelle mensuration) de la commune de Châtel-St-Denis;

Ordonnance du 31 mars 2009 relative à la désignation des unités administratives autorisées à se gérer par prestations;

Ordonnance du 7 avril 2009 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (technicien/ne en radiologie);

Arrêté du 28 avril 2009 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Morat, lot VIII a;

Arrêté du 19 mai 2009 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Botterens;

Ordonnance du 26 mai 2009 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat;

Ordonnance du 9 juin 2009 relative à la gestion de la mise à jour et de la publication des catalogues de prestations;

Règlement du 15 juin 2009 sur le temps de travail du personnel de l'Etat;

Arrêté du 15 juin 2009 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2009 (161<sup>e</sup> affectation);

Arrêté du 7 juillet 2009 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Kerzers, lot VII;

Ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 2009 modifiant l'ordonnance relative à l'adoption de mesures favorisant la création de places de stages dans l'administration cantonale et l'intégration des jeunes demandeurs d'emploi dans le monde du travail;

Ordonnance du 15 septembre 2009 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (12 fonctions);

Arrêté du 22 septembre 2009 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2009 (162<sup>e</sup> affectation);

Arrêté du 29 septembre 2009 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Tafers, lots 1, 2 et 3;

Ordonnance du 27 octobre 2009 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2010;

Ordonnance du 4 décembre 2009 de la Direction des finances relative à la perception des créances fiscales pour l'année 2010;

Ordonnance du 9 décembre 2009 relative à la perception de l'impôt à la source;

—  
2009

Arrêté du 9 décembre 2009 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2009 (163<sup>e</sup> affectation);

Ordonnance du 14 décembre 2009 modifiant le règlement du personnel de l'Etat (congé de paternité);

Arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Cressier, lots III et IV;

Ordonnance du 22 décembre 2009 relative à la compensation et à la rémunération du travail de nuit du personnel de l'Etat;

Ordonnance du 22 décembre 2009 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (diététicien/ne);

Ordonnance du 22 décembre 2009 relative à la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour l'année 2010.

tualisation et la prolongation des estimations jusqu'en 2013 se sont déroulées dans un contexte économique difficile et pour une période présentant de nombreuses incertitudes. D'importantes corrections ont été apportées aux premières projections établies par les services et établissements.

Le plan financier finalement arrêté présente les principaux résultats suivants:

	2011	2012	2013
Déficit du compte de fonctionnement (mios)	60,1	105,6	132,8
Investissements nets (mios)	147,0	175,8	157,6
Besoins de financement (mios)	87,0	146,4	151,4
Autofinancement en %	40,8	16,7	3,9
Quote-part des subventions cantonales en %	40,8	42,7	43,5

## II. ADMINISTRATION DES FINANCES

### 1. Missions

L'Administration des finances de l'Etat de Fribourg (AFin) est un service central en charge de la gestion des finances du canton et de l'élaboration de toutes les bases utiles à la conduite de sa politique financière.

*Le chef de l'AFin est M. Daniel Berset, Trésorier d'Etat.*

### 2. Activités

En 2009, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes: l'actualisation du plan financier, l'élaboration du budget 2010, le nouveau modèle comptable harmonisé, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la préparation à la mise en œuvre de la gestion par prestations au sein de l'AFin, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen des subventions et le contrôle budgétaire.

#### 2.1 L'actualisation du plan financier

A mi-parcours de la législature, le Conseil d'Etat a procédé au réexamen des perspectives financières à moyen terme. Cette ac-

La forte et rapide détérioration de la situation financière de l'Etat, que révèlent les travaux de planification, découle d'une évolution de fond des besoins, des effets de transferts de charges sur le canton et des exigences croissantes de la société. Le caractère structurel des déséquilibres appelle des solutions durables, notamment pour faire face au nouveau régime de financement hospitalier et pour assurer également le financement de nombreux projets nouveaux en matière sociale, d'énergie, de transport, de tourisme. En l'état, le financement de ces nouveaux projets n'est pas assuré.

#### 2.2 Le projet de budget 2010

L'élaboration du projet de budget 2010 s'est faite en étroite liaison avec l'actualisation du plan financier. Les décisions prises dans le cadre de ces travaux de prévisions à moyen terme ont pu être répercutées au niveau de la budgétisation 2010 et ont facilité et accéléré cette dernière. En date du 7 septembre 2009, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2010 qui présente les principaux résultats suivants: boni de 0,9 million de francs au compte de fonctionnement, investissements nets de 128,7 millions de francs, insuffisance de financement de 19,6 millions de francs, quote-part des subventions cantonales nettes de 39,04% par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41%). Toutes les dispositions légales à caractère financier sont ainsi respectées. De plus, ce budget assure le développement et une extension des prestations publiques conformes aux nécessités dans les différents domaines d'intervention de l'Etat et aux possibilités financières du canton. Il intègre la tranche 2010 du plan de soutien à l'économie. Il prévoit également une nouvelle baisse de la fiscalité. Le 11 novembre 2009, le Grand Conseil a adopté ce projet de budget 2010, sans aucune retouche.

—  
2009

### 2.3 Le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

L'AFin a mis sur pied une organisation de projet en vue d'introduire le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) adopté le 25 janvier 2008 par la Conférence suisse des directeurs des finances. Le comité de projet s'est réuni à plusieurs reprises en 2009 et le comité de pilotage a siégé deux fois. Les travaux portent en particulier sur l'adaptation du plan comptable, l'analyse des recommandations et la statistique fonctionnelle. Le nouveau modèle comptable nécessite une modification de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances. Un avant-projet a été élaboré. Il sera mis en consultation au début 2010. L'introduction du nouveau modèle comptable aura également d'importantes incidences sur l'outil informatique SAP: une évaluation des conséquences pratiques et des solutions à envisager a été menée. Les publications (fascicules du budget et des comptes), les statistiques, l'outil de planification financière seront également fortement influencés par le nouveau modèle comptable.

### 2.4 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2009, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 40 objets à incidences financières, notamment sur les avant-projets de lois sur le registre des habitants, le sport, les allocations de maternité, l'encouragement des fusions de communes, l'exercice de la prostitution, les eaux, les routes, la péréquation financière, l'Université, l'énergie. Des préavis ont aussi été communiqués au sujet des décrets portant en particulier sur l'encouragement des fusions, l'acquisition d'un IRM pour Riaz et la galerie souterraine de St-Léonard (projet Poya). L'AFin a été aussi amenée à donner son préavis sur plusieurs projets d'ordonnances notamment celui se rapportant à la promotion économique et sur des directives, concepts, conventions ou rapports. Cet important travail en «amont» contribue de façon très efficace à une meilleure présentation et préparation des projets et favorise la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavis également à l'attention du Directeur des finances tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

### 2.5 La mise en œuvre de la RPT

Une réforme complète de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Durant l'année 2009, l'application, pour la deuxième fois, du nouveau système et les réflexions complémentaires qui s'imposent encore dans certains domaines ont donné lieu à divers travaux aux niveaux cantonal et fédéral. L'AFin y a contribué de la manière suivante:

› analyse des incidences financières de la RPT pour l'Etat: vérification, en collaboration avec le Service cantonal des contributions, des chiffres 2010 mis en consultation par la Confédération, préparation de la prise de position du Conseil d'Etat, estimation des effets totaux de la RPT sur les comptes 2008 de l'Etat, élaboration d'une stratégie en vue des discussions politiques qui débiteront au niveau fédéral en 2010 sur la dotation financière des instruments péréquatifs pour la période 2012–2015;

› analyse des incidences financières de la RPT pour les communes: affinement de la méthode d'analyse, recherche d'informations complémentaires dans les comptes 2008 des communes, estimation des effets 2008 pour les communes dans leur ensemble, calculs détaillés pour un échantillon de communes, présentation des premiers résultats au Comité de l'Association des communes fribourgeoises;

› activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement: agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2008 et des demandes concernant le versement des subventions 2009, préparation des dossiers à l'intention du Conseil d'Etat pour l'adoption de deux avenants et d'un complément aux conventions-programmes 2008–2011;

› entretien des contacts administratifs avec la Conférence des Gouvernements cantonaux, la Conférence des Directeurs des finances et le Département fédéral des finances: réponses à diverses questions et enquêtes relatives à la RPT et à sa mise en œuvre dans le canton;

› participation, dans le cadre d'un groupe de travail intercantonal, à l'élaboration d'un rapport du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) sur le mécanisme de compensation des charges instauré par la RPT.

Un régime transitoire en matière de RPT, d'une durée de trois ans au moins, s'applique en outre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 aux domaines de l'enseignement spécialisé et des institutions pour personnes handicapées adultes. D'importants travaux, visant à élaborer les stratégies cantonales qui seront ultérieurement mises en œuvre dans ces domaines, sont en cours. Ils sont menés par la DICS et la DSAS, avec la collaboration des milieux concernés. Plusieurs représentants de l'AFin sont intégrés aux groupes et sous-groupes de travail actuellement à l'œuvre.

### 2.6 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2009, la section Nigefi a continué le déploiement du progiciel SAP au sein des services de l'administration cantonale. Toutefois, les efforts ont été moins soutenus que par

—  
2009

le passé car la section a mené, en parallèle, diverses études dans le cadre:

- > de la mise en œuvre du nouveau plan comptable (MCH2);
- > de la «business intelligence»;
- > du déploiement de l'outil de facturation dans divers services de l'administration.

#### 2.6.1 Déploiement du progiciel SAP

Dans le cadre de la poursuite du déploiement du progiciel SAP, la section a déployé les modules de comptabilité financière et analytique auprès de l'Ecole des métiers. L'outil de facturation a quant à lui été mis à disposition:

- > du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires;
- > de l'Ecole de métiers;
- > de la Haute école pédagogique.

Divers projets sont encore en cours et leur achèvement devrait avoir lieu au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2010. Il s'agit notamment du déploiement de l'outil de facturation auprès:

- > de la Section des lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées;
- > du Service de la population et des migrants;
- > du Service du cadastre et de la géomatique.

La section est également engagée dans le projet du Service de l'action sociale relative à la refonte de l'outil gestion des pensions alimentaires. En effet, le progiciel SAP devra, dans le cadre de cette nouvelle application, couvrir les aspects comptables liés au recouvrement de ces pensions.

#### 2.6.2 Maintenance applicative

Outre les tâches usuelles de maintenance, la section a effectué les travaux nécessaires à l'implémentation, début 2010, des «supports packages» fournis par SAP.

#### 2.6.3 Développements et travaux d'intégration

Au chapitre des développements et travaux d'intégration, l'activité s'est concentrée sur deux axes: la mise à disposition de «Web Services» pour faciliter l'interopérabilité entre les systèmes d'informations, le développement, en collaboration avec le SITel et le

Service cantonal des contributions, d'un module «Compensation de créances».

### 2.7 Le contrôle périodique des subventions

La planification générale des examens de subventions pour la période 2007 à 2012 a été adoptée par le Conseil d'Etat en avril 2007, en tenant compte de la liste actualisée des subventions cantonales répertoriées. Tous les domaines de subventions doivent être réexaminés durant cette période, conformément aux prescriptions de la LSub.

#### – Examens des subventions 2009

Conformément à la planification générale, dix domaines de subventionnement ont fait l'objet d'un examen durant l'année au moyen du concept d'examen adopté par le Conseil d'Etat. Trois examens n'étaient toutefois pas achevés à la fin 2009, ils seront finalisés au début de l'année 2010.

Après une formation de base individuelle dispensée par l'Administration des finances, les personnes chargées de réaliser ces examens ont accompli leur mandat entre les mois d'avril et de décembre. Les premiers résultats de ces travaux ont été transmis à la Commission de coordination des examens périodiques (ci-après: la Commission) courant novembre, laquelle les a traités dans sa séance du 7 décembre 2009. Les derniers rapports seront discutés au début de l'année 2010. Conformément à la procédure établie, la Commission fera ensuite part de ses propositions au Conseil d'Etat pour cette neuvième série d'examens.

#### – Suivi des mesures décidées dans le cadre des examens de subventions

L'Administration des finances tient à jour le suivi des mesures qui ont été décidées dans le cadre des examens de subventions. Ce suivi est actualisé périodiquement en collaboration avec les différentes Directions, dans le but d'assurer une réalisation adéquate des décisions arrêtées.

#### – Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion du produit de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette contrainte. Elle est actuellement fixée à 41%.

Pour mémoire, le budget 2009 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 38.42% et celui de 2010 un taux de 39.04%. La limite légale a ainsi été respectée.

En outre, l'Administration des finances a réalisé, comme le prévoit la LSub, l'examen détaillé de plusieurs projets de textes sous l'angle de la législation spéciale relative aux subventions. Ces examens

—  
2009

ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la LSub.

– Autres tâches liées au domaine des subventions  
L'Administration des finances a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement.

### 2.8 Les comptes 2009

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour 2/3 par la comptabilité générale et pour 1/3 dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. Elle a consacré un temps important aux travaux préparatoires à la mise en place du nouveau modèle comptable, plus particulièrement pour ce qui concerne l'adaptation du plan comptable. Elle apporte son appui aux travaux de réorganisation

comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du service financier.

Le compte d'Etat de l'année 2009 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent rapport d'activité se limite, dès lors, à ne reproduire que les principaux résultats de bilan de 1999 à 2009 et des comptes généraux de 2003 à 2009.

Bilan

Année	Actif	Passif	Excédent passif (-) Excédent actif (+)
1999	1 265 488 680.33	1 209 536 997.63	+ 55 951 682.70
2000	1 366 008 196.88	1 316 114 087.06	+ 49 894 109.82
2001	1 465 029 537.96	1 420 005 433.54	+ 45 024 104.42
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99	+ 48 438 876.12
2003	1 379 603 003.23	1 267 862 379.15	+ 111 740 624.08
2004	1 342 637 275.24	1 185 169 023.44	+ 157 468 251.88
2005	2 098 675 653.75	1 092 068 811.08	+ 1 006 606 842.67
2006	2 201 131 411.37	1 110 122 346.42	+ 1 091 009 064.95
2007	2 527 832 965.43	1 225 264 539.82	+ 1 302 568 425.61
2008	2 896 071 805.99	1 565 162 137.40	+ 1 330 909 668.59
2009	2 959 038 758.59	1 622 302 319.21	+ 1 336 736 439.38

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

Année	Compte de fonctionnement			Compte des investissements			Compte administr.	Insuf./ +excédent de financement
	Charges	Revenus	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent	Excédent	
2003	2 258,8	2 322,1	+ 63,3	188,0	85,9	- 102,1	- 38,8	+ 51,2
2004	2 409,8	2 455,5	+ 45,7	164,4	70,4	- 94,0	- 48,3	+ 47,6
2005	2 497,8	3 346,9	+ 859,1	173,5	85,5	- 88,0	+ 761,1	+ 908,9
2006	2 501,7	2 586,1	+ 84,4	162,7	89,1	- 73,6	+ 10,8	+ 107,8
2007	2 624,9	2 698,5	+ 73,6	199,4	89,5	- 109,9	- 36,3	+ 55,6
2008	2 955,2	2 984,8	+ 29,6	219,7	83,4	- 136,3	- 106,7	+ 3,0
2009	3 104,0	3 109,8	+ 5,8	209,5	69,7	- 139,8	- 134,0	- 28,2

—  
2009

## 2.9 Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements;
- > enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2008 et 2009:

	2008	2009
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 404.41	1 442.23

Comptes bancaires et postaux:

> écritures enregistrées	8 023	8 027
--------------------------	-------	-------

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

– gestion des liquidités et des fonds et fondations:

En 2009, le volume des prêts à court terme s'est élevé à 945 millions de francs (2008: 1,76 mia de francs). Le nombre de prêts a été de 16 contre 36 en 2008.

L'AFin gère et tient la comptabilité de 52 fonds et fondations.

– gestion de la dette publique de l'Etat:

En 2009, la dette à moyen et long terme de l'Etat a été réduite de 55 millions de francs à la suite du remboursement de trois prêts arrivant à échéance. Elle atteint désormais 560 millions de francs.

– gestion des prêts:

L'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (21,6 millions, 214 prêts).

– autres tâches:

Parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé auprès de l'Administration fédérale des contributions.

## 2.10 Le service financier cantonal

Le service financier cantonal a notamment pour mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'une infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité de ce service connaît un développement important.

En 2009, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 144 millions de francs (2008: 140 millions de francs). Cela correspondait à près de 139 000 factures (2008: 134 000). A fin 2009, les poursuites en cours se montent à 570 000 francs (2008: 650 000 francs). A signaler que la possibilité de payer par carte de débit touche de plus en plus de secteurs de l'Etat et devient de plus en plus courante. Cela s'est traduit par des encaissements par ce biais à hauteur de 268 000 francs, en progression de 28% par rapport à 2008.

## 2.11 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés par les Directions, l'Administration des finances élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel: il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et au 30 septembre et il indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2009, celui-ci a admis 28 demandes (31 en 2008) portant sur un montant total de 14,4 millions de francs (9,6 millions en 2008), représentant le 0,48% (0,33% en 2008) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2009. Ce volume des crédits supplémentaires est inférieur de plus d'un tiers à la moyenne qui s'élève à 0,76% pour la période 1990–2008. Un message détaillé est soumis au Grand Conseil à la session de février 2010.

—  
2009

## 2.12 Gestion par prestations (GpP)

La section gestion par prestations (SGpP) dont la mission consiste à planifier, organiser et introduire progressivement la gestion par prestations (GpP) auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg est rattachée à l'AFin depuis avril 2008.

Principales activités effectuées en 2009

### – Comptes GpP 2008

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et elles ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La SGpP a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2008 et apporté son soutien aux unités concernées.

### – Controlling GpP au 31.12.2008 et 31.08.2009

Les unités GpP ont délivré au Conseil d'Etat les rapports de controlling au 31 décembre 2008 et au 31 août 2009. Ces rapports, signés par les Directions concernées, ont fait l'objet d'une analyse par la SGpP, puis l'Administration des finances a préparé un rapport à l'attention du Conseil d'Etat pour valider les mesures d'amélioration à entreprendre. La SGpP a coordonné l'établissement de ces rapports de controlling et apporté son soutien aux unités pilotes.

### – Budgets GpP 2010

Les unités GpP ont établi les budgets 2010 par groupe de prestations et prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La SGpP a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités pilotes.

### – Rapports sur l'aptitude d'une unité administrative à se doter de la GpP

Conformément à la stratégie générale de déploiement de la gestion par prestations approuvée par le Conseil d'Etat et à l'ordonnance du 20 mai 2008 sur la gestion par prestations, quatre unités administratives ont fait l'objet d'une évaluation préalable pilotée par la SGpP. Il s'agit du Service du personnel et d'organisation, des Etablissements de Bellechasse, du Service de législation et du Service des bâtiments. Pour les deux premières unités, le Conseil d'Etat a déjà émis un préavis favorable à leur passage à la gestion par prestations. Les travaux sont en cours dans les deux autres unités.

### – Déploiement de la GpP

La SGpP a lancé les travaux de mise en œuvre de la GpP auprès de quatre unités. Il s'agit de l'Administration des finances (budget GpP prévu en 2011), du Service de l'informatique et des télécommunications (budget GpP prévu en 2012), des Etablissements de Bellechasse (budget GpP prévu en 2012) et du Service archéologique (budget GpP prévu en 2012).

La SGpP a conçu et organisé différentes formations (clés de lecture budgétaire, comptabilité analytique, saisie des temps, etc.) facilitant l'introduction et la compréhension de la GpP par les différents acteurs.

### – Développement de la GpP

Parallèlement à ses activités principales, la SGpP a initialisé différents travaux d'analyse et de développement afin d'améliorer certaines procédures, concepts et instruments GpP. Elle a notamment participé au développement du logiciel de saisie des temps développé par le Service de l'informatique et des télécommunications qui constitue un instrument indispensable à la gestion par prestations. Les expériences faites avec cet outil « maison » qui couvre les besoins de la gestion par prestations sont très positives.

## 2.13 Autres activités

› Réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales;

› Evaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective de l'actualisation du plan financier et du budget 2010;

› Suivi des mesures structurelles ou organisationnelles décidées dans le cadre du plan financier de législature 2007–2011;

› Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2008 et le budget 2010;

› Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2008, au budget 2010 et à l'actualisation du plan financier 2010–2013;

› Elaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2009;

› Edition du dépliant 2009 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;

› Mise à jour et entretien du site Internet de l'AFin;

› Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés;

› Appui à la réorganisation financière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin;

› Représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration d'Agy Expo SA, de la Grenette SA et de la société des Remontées mécaniques fribourgeoises SA;

—  
2009

› Participation à divers groupes de travail et commissions (en particulier, réforme territoriale, accueil petite enfance, task force plan de relance, fonds d'équipement touristique, senior +, projets d'agglomération, aide et accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, outil de saisie des prestations et des absences, construction du collège de Gambach, de la H189, du pont de la Poya, de la route Romont–Vaulruz et de l'école des métiers).

### III. SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

---

#### 1. Missions

---

Le Service cantonal des contributions (SCC) a pour mission de procéder à la taxation des divers impôts prévus dans la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD), dans la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de traiter les demandes de remboursement de l'impôt anticipé. A cet effet, il tient à jour le registre des contribuables avec la collaboration des communes et en se basant sur les publications de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et les informations reçues du Registre central des étrangers.

Il procède à la perception des impôts cantonaux, de l'IFD et de l'impôt ecclésiastique des personnes morales. Il assume, sur mandat contractuel de nombreuses communes et paroisses, la perception de leurs impôts.

Il adresse une copie des décisions de taxation aux communes. Il communique aux Autorités de l'AVS les éléments déterminants pour la perception de l'AVS auprès des indépendants et des personnes sans activité lucrative et au Bureau de la taxe d'exemption de l'obligation de servir les données nécessaires à la perception de cette taxe.

*Le chef du SCC est M. Raphaël Chassot, Administrateur.*

#### 2. Activités

---

##### 2.1 Taxations fiscales

---

###### 2.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2009, plusieurs collaborateurs du SCC se sont tenus à disposition des contribuables dans tous les districts (8 points de rencontre) pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2008.

Pour faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FRItax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formulaires, accompagnés d'une feuille de codes barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les données contenues dans les codes barres permettent une saisie accélérée des déclarations. Plus de 69 000 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques, ce qui représente plus de 45% des déclarations. L'année précédente, le nombre de déclarations saisies de cette manière s'élevait à 51 000.

Il est à relever qu'à fin décembre 2009 plus de 94% des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2008. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

###### 2.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale précédente (2007). Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année 2009 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2008. Ainsi, à la fin décembre 2009, 70% des personnes morales avait reçu leur avis de taxation pour l'année fiscale 2008 et 150 expertises avaient été effectuées.

L'outil «e-tax PM» permet aux personnes morales, ainsi qu'à leur fiduciaire, non seulement de déposer la déclaration au SCC par la voie électronique, mais également de demander des délais, de consulter l'historique et les taxations antérieures, d'accéder aux instructions et aides spécifiques en ligne, de joindre des fichiers ou des annexes ou de simuler le résultat d'une taxation. Cet outil est en production depuis le printemps 2007 et il est utilisé par 18% des contribuables.

###### 2.1.3 Impôts sur les gains immobiliers

Seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des privés sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. L'impôt sur les gains immobiliers est en augmentation comme cela ressort des comptes de l'Etat.

L'imposition est différée en cas d'aliénation de l'habitation ayant durablement et exclusivement servi au propre usage du vendeur dans la mesure où le produit ainsi obtenu est affecté, dans un délai de deux ans avant ou après l'aliénation, à l'acquisition ou à la construction, en Suisse, d'une habitation servant au même usage.

2009

En 2009, 87 cas ont bénéficié d'un report d'imposition pour un total de 14 873 000 francs. L'impôt cantonal non perçu s'est élevé à 1 138 000 francs.

Dans un rapport du 5 mars 2007, l'Inspection des finances, suite au contrôle des comptes du secteur de l'impôt sur les gains immobiliers, avait recommandé de prévoir une amélioration du système informatique. Dans le schéma directeur informatique du SCC, le développement d'un outil informatique intégré pour gérer les taxations des bénéficiaires immobiliers a été prévu. En 2009, en collaboration avec le SITel, une étude préliminaire a été effectuée et il a été décidé que ce développement commencerait au début 2010.

2.1.4 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2009, 290 décisions ont été prises en matière de soustraction d'impôt et/ou de rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, soit

187	cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
20	cas de tentative de soustraction fiscale et de complicité
40	cas d'impôts rappelés (notamment successions)
43	affaires ayant fait l'objet d'un non-lieu ou d'un classement d'enquête.

Les impôts cantonaux rappelés ou soustraits se sont élevés à 2 093 000 francs et les amendes fiscales à 761 000 francs. Pour l'impôt fédéral direct, le total des impôts arriérés et des amendes prononcées s'élève à 1 385 000 francs.

Délits fiscaux: 7 dossiers de soustraction d'impôt ont été transmis aux autorités pénales ordinaires pour la poursuite de délit d'usage de faux au sens des articles 231 LICD et 186 LIFD.

2.2 Encaissement

2.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2009 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2009 à janvier 2010; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 40 000 contribuables ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2008, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est

versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi environ 130 000 comptes.

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 21 950 arrangements de paiement fermes, expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 10 132 commandements de payer. Il est à relever que le nombre de commandements de payer est équivalent à celui des dernières années. Le SCC a également déposé 189 plaintes pour distraction de biens saisis. Quant aux montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens, ils s'élèvent à environ 616 000 francs pour l'impôt cantonal.

2.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2009, 56 communes ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique mise en place dès l'année 1995 a permis d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 131 communes du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

2.2.3 Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

En 2009, les demandes de remise de 443 contribuables ont été traitées. 126 contribuables ont reçu une décision négative, alors que 172 contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Dans 163 cas, la remise concernait l'impôt d'une année et dans 9 cas l'impôt de deux ans. Il est à relever que les requêtes de 86 contribuables n'ont finalement pas été liquidées sous l'angle de la remise. Le nombre des dossiers tient compte des requêtes en cours d'examen, soit 51 au début de l'année et 59 en fin d'année.

Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 208 000 francs.

2.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2009, plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept

—  
2009

de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales. Trois collaborateurs participent actuellement au cours de formation I (cours de base). En outre, à l'issue d'un examen écrit, le certificat CSI du cours I a été obtenu par deux collaboratrices et deux collaborateurs. Le certificat CSI du cours II (indépendants et personnes morales) a été obtenu par une collaboratrice et deux collaborateurs alors que le certificat CSI du cours III (cas complexes) a été obtenu par une collaboratrice. La loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II a fait l'objet d'un séminaire interne avec les réviseurs du secteur de révision (dossiers d'indépendants).

## 2.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2009, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

## 2.5 Données statistiques

### 2.5.1 Evolution du nombre de contribuables

L'évolution des recettes fiscales est aussi fonction de l'accroissement du nombre de contribuables. Cet indicateur permet également d'apprécier l'augmentation du volume du travail du SCC, même si le facteur «complexité des dossiers» n'apparaît pas dans une telle statistique.

Durant ces dernières périodes, le nombre de dossiers fiscaux a connu l'évolution suivante:

— Personnes physiques

Districts	Nombre de dossiers de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2008	2009
Fribourg-ville	18 809	19 458	19 016	20 114	20 761
Sarine-campagne	18 169	24 639	26 185	31 621	32 604
Singine	17 673	21 216	22 172	24 584	25 178
Gruyère	18 462	21 454	22 884	26 220	27 166
Lac	12 172	15 223	16 441	19 334	19 893
Glâne	8 165	9 711	9 878	11 205	11 535
Broye	11 847	13 915	14 497	16 742	17 404

Districts	Nombre de dossiers de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2008	2009
Veveyse	5 898	7 492	7 869	9 206	9 515
	111 195	133 108	138 942	159 026	164 056

— Personnes morales

Districts	Nombre de dossiers de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2008	2009
Fribourg-ville	3 934	4 056	3 749	4 161	4 166
Sarine-campagne	657	1 366	1 572	2 281	2 354
Singine	773	1 074	1 107	1 393	1 441
Gruyère	611	964	1 042	1 484	1 581
Lac	477	782	913	1 271	1 317
Glâne	306	386	442	567	585
Broye	427	582	666	985	1 050
Veveyse	242	337	433	642	679
	7 427	9 547	9 924	12 784	13 173

### 2.5.2 Les statistiques fiscales 2007

Les statistiques fiscales 2007 ont été publiées en novembre 2009. En 40 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet du SCC [www.admin.fr.ch/scc](http://www.admin.fr.ch/scc). Il en est de même pour celles des années précédentes.

## 2.6 Collaboration

### 2.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service des communes ou le Service de la statistique. Dans le domaine de l'intendance, il procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli d'environ 3 300 000 documents représentant environ 1 466 000 envois durant l'année 2009. Environ la moitié des envois ont été effectués pour d'autres services. De multiples réponses ont dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget.

—  
2009

### 2.6.2 Dans le domaine fiscal

Avec l'harmonisation fiscale, la collaboration entre la Confédération et les cantons s'est fortement développée. On parle en effet d'harmonisation verticale lorsqu'il s'agit de comparer la loi sur l'impôt fédéral direct et les législations fiscales cantonales et d'harmonisation horizontale lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison des lois fiscales cantonales.

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la CSI. Les membres de la direction du service et certains collaborateurs sont engagés dans ces structures. En effet, le canton de Fribourg est présent dans les commissions «indépendants et personnes morales», «impôts sur le revenu et la fortune», «procédure et perception», ainsi que dans différents groupes de travail dont celui de la «prévoyance professionnelle» et du CET (Réseau de communication des états des titres).

### 2.6.3 Communications aux autorités pénales

La partie générale révisée du code pénal suisse (CP) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette révision visait, entre autres, à introduire une peine pécuniaire sous forme de jours-amende fixés sur la base de la situation financière de l'auteur de l'infraction. Dans la mesure où les autorités de poursuite pénale sont tenues d'effectuer un contrôle approfondi de la situation financière des mis en cause, l'article 34 al. 3 CP prévoit expressément qu'elles s'adressent aux autorités fiscales cantonales et communales, afin d'obtenir les renseignements nécessaires à cette fin.

La législation fribourgeoise prévoit que le SCC met à la disposition des autorités pénales compétentes, par voie d'appel, l'avis de taxation notifié des contribuables soupçonnés d'avoir commis des infractions pénales. La mise en production de cet accès a été réalisée à la fin du premier trimestre 2009. Par conséquent, le nombre de requêtes écrites a fortement diminué. Il s'est élevé à 229 en 2009 (648 requêtes en 2008).

## 2.7 L'informatique au SCC

### 2.7.1 Evolutions du logiciel de taxation des personnes physiques

Suite à la mise en production au 1<sup>er</sup> janvier 2008 du nouveau logiciel, deux nouveaux outils de taxation complètement intégrés au logiciel principal ont été mis en production. Il s'agit de la taxation des prestations en capital et de la taxation des bénéfices de liquidation (imposition réduite en cas de cessation d'une activité indépendante). Comme pour les autres applications, la facturation de ces impôts, la comptabilisation dans le système d'encaissement et le suivi complet des paiements sont entièrement automatiques. De plus, un outil calculant l'évolution de fortune d'un contribuable en comparant les taxations de deux périodes fiscales a été mis

en place afin de détecter des éventuelles anomalies provenant des éléments déclarés par le contribuable. Enfin, un autre outil permettant la gestion des réclamations, des recours et des demandes de remises assure, dès 2009, le suivi de toutes les phases de la procédure, jusqu'à la décision finale. Il permet également de suspendre momentanément la procédure d'encaissement des impôts.

### 2.7.2 Evolutions du logiciel de taxation des personnes morales

Des améliorations techniques ont été apportées dans le système de dépôt de la déclaration des personnes morales par Internet. Le transfert des éléments depuis l'environnement Internet vers l'environnement de travail du réviseur a été simplifié. Les fiduciaires bénéficient maintenant de la possibilité de demander un délai directement depuis Internet. Le contribuable ou son mandataire peut encore vérifier si la déclaration a bien été déposée et si la taxation est effectuée. Le transfert permettant la facturation des amendes et leur comptabilisation dans le système d'encaissement a été entièrement automatisé.

### 2.7.3 Evolutions du logiciel d'encaissement des impôts

Dans le cadre des répartitions de l'impôt fédéral direct entre les cantons, un nouvel outil permettant le calcul et la préparation des listes pour les décomptes de répartition des taxations PP et PM a été mis en production.

Une étude est en cours afin de relier la partie contentieux du logiciel d'encaissement du SCC au projet THEMIS. Ce projet est actuellement utilisé par les Offices des poursuites des cantons de Fribourg et Vaud. Les réquisitions de poursuites seront envoyées directement à THEMIS qui les retransmettra aux Offices des poursuites concernés. La mise en production de cette application est prévue pour 2010.

L'Administration des finances (AFin) procède au paiement de factures adressées par les entreprises, fournisseurs et autres prestataires pour les travaux et services réalisés pour l'Etat ou pour l'achat de matériel. La compensation des créances doit permettre d'éviter le paiement automatique d'une facture à un créancier alors que celui-ci est également débiteur de l'Etat pour des contributions fiscales échues et impayées. Une liaison informatique entre le SCC et l'AFin a été élaborée et testée en cours d'année 2009. Cette liaison permet, sur demande de l'AFin, de détecter automatiquement tous les cas qui pourraient donner lieu à une compensation de créances. Cette application a été mise en production le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### 2.7.4 Plate-forme de communication sedex

En 2007, les administrations fiscales ont décidé de mettre en place un échange électronique des données dans le domaine fiscal en

—  
2009

suyant la stratégie de-government (projet CH-Meldewesen Steuern). A partir de novembre 2009, les communications fiscales sur papier de l'Administration fédérale des contributions et des autorités fiscales cantonales, peuvent, dans une phase pilote, être échangées par voie électronique (par ex. répartitions intercantona-les). Le traitement automatisé est assuré par l'intermédiaire de la plate-forme sedex, mise à disposition par l'Office fédéral de la statistique. Le canton de Fribourg, qui participe à ce projet, poura prochainement traiter les informations reçues directement dans l'application de taxation. Le traitement des messages sans interruption de la chaîne électronique simplifie grandement la gestion administrative des documents.

**2.8 Mise en place d'un centre d'appel téléphonique (Call-Center)**

Le nombre des appels téléphoniques arrivant au SCC est très élevé. Dans le but d'améliorer la gestion et la fluidité des appels téléphoniques des contribuables, un centre d'appel a été mis en place au SCC en collaboration avec le SITel. Cette application fonctionne à la manière d'un «Call-Center». Un système automatique questionne l'appelant et l'aiguille, en fonction des réponses données, vers le secteur concerné par sa demande.

**2.9 Contrôle interne**

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2009, le Conseil d'Etat a donné suite à la demande du SCC tendant à obtenir un poste de collaborateur/trice chargé(e) du contrôle interne. Le but de la création de ce poste est de s'assurer que les procédures adéquates soient mises en place pour l'accomplissement de la mission du service et qu'elles soient appliquées de manière uniforme et selon les directives par l'ensemble des secteurs de tout le service. La création de ce poste répondait à une recommandation émise par l'Inspection des finances dans son rapport du 28 février 2006. Il est important qu'un service de la taille du SCC, dont les revenus représentent plus d'un tiers du budget, soit doté d'un système de contrôle interne (SCI) formalisé et que des contrôles réguliers soient effectués.

Après l'engagement du préposé, entré en fonction le 1<sup>er</sup> mai, les cadres du service ont été sensibilisés aux mesures utiles liées à l'environnement de contrôle. Il leur a été rappelé que le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux du service et qu'il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants: réalisation et optimisation des opérations – fiabilité des informations financières – conformité aux lois et règlements.

Des informations plus précises sur le travail effectué et les résultats obtenus seront donnés dans le prochain rapport d'activité. Cela s'inscrit dans la ligne de la position prise par le Conseil d'Etat dans la réponse du 17 février 2009 au postulat P2046.08 Stéphane Peiry/Pierre Mauron concernant le système de contrôle interne à l'Etat. Il avait en effet proposé d'accepter le postulat en demandant une prolongation du délai pour la remise de son rapport d'ici fin 2010 afin de prendre en compte les premières expériences du préposé au contrôle interne du SCC.

**IV. SERVICE DES IMPÔTS SUR LES SUCCESSIONS ET LES DONATIONS**

**1. Missions**

—  
Le Service des impôts sur les successions et les donations (SISD) a pour missions de prélever les impôts de succession et de donation pour le compte de l'Etat de Fribourg et des communes du canton.

*Le chef du SISD est M. Kurt Aebischer.*

**2. Activités**

**2.1 Activités courantes**

—  
Durant l'année 2009, le service a traité 1779 inventaires au décès et déclarations d'absence de biens (1569 en 2008). La différence du nombre traité des inventaires au décès s'explique par le rat-trapage à la suite de la réorganisation des Justices de paix dont le nombre est passé de 29 à 7. Le service a établi 323 bordereaux d'impôts de succession et de donation (228 en 2008) pour un total de 3 839 245 francs d'impôts pour le canton.

La répartition entre les impôts sur les successions et sur les dona-tions est la suivante:

> impôts sur les successions: 276 factures pour un total de 3 364 309 francs.

> impôts sur les donations: 47 factures pour un total de 474 936 francs.

L'évolution du produit des impôts sur les successions et les dona-tions depuis 2002 se présente comme suit:

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
4 553 051	5 165 721	8 939 871	4 192 536	2 745 312	4 438 309	2 086 927	3 839 245

—  
2009

Le service contrôle les déclarations d'absence de biens et les inventaires au décès établis par les Justices de paix. Il assure aussi la liaison avec le Service cantonal des contributions en transmettant un exemplaire de chaque inventaire aux secteurs concernés.

Il répond à de très nombreuses demandes de renseignements provenant de fiduciaires, de notaires, de banques, de compagnies d'assurances et de particuliers concernant les impôts sur les successions et les donations.

Un renforcement du service sur le plan juridique a été décidé.

## 2.2 Evénements particuliers

Suite aux décisions du Conseil d'Etat, la suppression de la transmission des listes de décès pour publication dans la Feuille officielle est traitée dans le cadre du projet HarmPers au sein de la Direction de la sécurité et de la justice (remplacement par une plate-forme informatique qui devrait être opérationnelle d'ici quelques années).

En octobre 2009, le service a procédé à la mise à jour de son catalogue des prestations (APE).

En décembre 2009, le nouveau site Internet du service a été mis en production. Une nouvelle forme graphique et une nouvelle image donnent au site une meilleure lisibilité. Il est également plus convivial et répond mieux aux critères d'une administration au service et proche des gens.

## V. SERVICE DU PERSONNEL ET D'ORGANISATION DE L'ETAT DE FRIBOURG

### 1. Missions

Le Service du personnel et d'organisation (SPO) contribue à la définition de la politique du personnel par le Conseil d'Etat et/ou les Directions et établissements, propose les stratégies de réalisation, contrôle l'exécution conforme des mesures décidées et propose les améliorations nécessaires. Dans ce contexte, la direction du SPO assiste aux séances organisées entre la Délégation du Conseil d'Etat pour les affaires du personnel, la FEDE et les associations du personnel. Le SPO assume les travaux de préparation de ces séances et des dossiers y relatifs. En tant que service central à la disposition du Conseil d'Etat et de toutes ses Directions, le SPO a notamment les attributions suivantes:

- > il est organe de conseil, de contrôle, de rapport et de préavis au Conseil d'Etat, aux Directions et aux établissements dans tous les domaines relatifs au personnel;
- > il veille à l'application uniforme de la législation sur le personnel concernant le personnel de l'Etat et de ses établissements;
- > il développe les instruments de gestion centralisés;
- > il assure la gestion des salaires du personnel de l'Etat et gère le logiciel relatif à la gestion et aux salaires du personnel;
- > il fournit les prestations et des conseils relatifs au développement de l'organisation;
- > il est organe de coordination en matière de la santé et sécurité au travail;
- > il propose et gère le programme général de la formation continue;
- > il assume le secrétariat pour diverses commissions, notamment pour la commission d'évaluation des fonctions et le fonds d'entraide social, et participe en tant que délégué de l'employeur au comité de la caisse de prévoyance;
- > il prépare à l'intention du Conseil d'Etat les affaires en relation avec les partenaires sociaux.

*Le chef du SPO est M. Markus Hayoz.*

## 2. Activités

### 2.1 Activités courantes

#### 2.1.1 Généralités

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le SPO est amené à fournir de très nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers. En prenant pour base la nature de ces prestations, on peut les catégoriser de la manière suivante:

- > les prestations classiques liées à l'administration générale du personnel, soit principalement, le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel, l'informatique;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur, soit principalement le controlling et le reporting au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures,

—  
2009

l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel;

> les prestations liées à l'activité de soutien aux collaborateurs, soit principalement le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail;

> les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, soit principalement, la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Bien qu'aucune hiérarchie de valeur ne puisse être établie entre les prestations à fournir par le SPO, certaines d'entre elles possèdent néanmoins un caractère prioritaire: il s'agit naturellement de l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit impérativement assurer le fait que chaque mois les quelque 15 600 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent très exactement leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

### 2.1.2 Gestion du personnel

L'Etat de Fribourg organise la recherche des candidatures en publiant les postes vacants dans la Feuille officielle, la presse et sur son site Internet. Outre la nécessité d'améliorer la procédure de transmission et de publication des annonces des postes vacants, la section chargée de la gestion du personnel a, durant l'année 2009, participé à un groupe de travail dont l'objectif est d'accélérer le processus de recrutement standard en offrant à chaque service de l'Etat de Fribourg un soutien électronique.

La situation économique moins favorable de 2009 a stabilisé la fluctuation du personnel et a occasionné une diminution du nombre de publications des postes vacants. Ainsi, 499 postes de travail (diminution de 13% par rapport à l'an 2008 et augmentation de 32% par rapport à l'an 2007) ont été publiés durant l'année 2009 dans le cadre des mises au concours.

Par ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2008, le Conseil d'Etat a décidé de prolonger la mesure d'encouragement à la prise volontaire de la retraite dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2010. La mesure consiste dans l'octroi d'un pont pré-AVS égal à la rente annuelle simple maximale AVS. En 2009, 132 collaboratrices et collaborateurs, tous secteurs confondus, ont bénéficié de cette retraite anticipée.

Durant l'année 2009, on constate une augmentation des contrats élaborés par le SPO. Ainsi, 764 contrats et avenants pour le per-

sonnel de l'administration centrale ont été établis durant l'année (571 en 2005, 640 en 2006; 632 en 2007, 735 en 2008):

(le tableau suivant ne contient pas les contrats des établissements et du secteur de l'enseignement)

Directions	Contrats d'engagement		Avenants	
	2008	2009	2008	2009
Chancellerie d'Etat, Secrétariat du Grand Conseil	18	13	13	8
Instruction publique, culture et sport	29	24	7	15
Sécurité et justice	165	210	77	83
Institutions, agriculture et forêts	95	80	14	38
Economie et emploi	56	82	22	22
Santé et affaires sociales	68	48	22	17
Finances	75	69	14	10
Aménagement, environnement et constructions	50	36	10	9
Totaux	556	562	179	202

### 2.1.3 Gestion de la paie

La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié (administration centrale et enseignement). Le volume des affaires traitées par la section est toujours en augmentation. L'année 2009 a été marquée par le versement des salaires à plus de 9000 personnes et la reprise de la gestion de la paie du personnel de l'«EMAF SA», soit une trentaine de collaboratrices et collaborateurs.

En 2009, la gestion des allocations familiales cantonales et de celles de l'Etat-employeur a été une activité de grande ampleur; l'analyse de l'octroi du droit, le suivi et le contrôle des attestations d'études et de formation professionnelle ont touché plus de 3500 enfants. A cela s'est ajoutée l'analyse des nouveaux droits, suite aux adaptations de la législation fribourgeoise à la nouvelle législation fédérale en matière d'allocations. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le SPO a dû procéder à un certain nombre d'adaptations avant tout d'ordre technique (suppression du fractionnement des allocations pour les personnes travaillant à temps partiel, octroi de l'allocation jusqu'à l'âge de 16 ans, analyse du droit prioritaire lorsque deux parents travaillent dans des cantons différents). La diversité de ces particularités techniques a engendré de nombreux ajustements sur les principes d'octrois des allocations suite aux révisions de la répartition du droit.

Parallèlement, la section «Centre de gestion», traite les tâches générales liées à la gestion de la paie: attestations pour l'assurance chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de

2009

gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est, par l'intermédiaire de la section «Centre de gestion», d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié (administration centrale et enseignement) pour plus de 9000 personnes: versement des salaires en conformité avec le statut, les dispositions légales, les échelles de traitements et les barèmes particuliers propres à certaines catégories de personnel.

2.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section «Informatique et planification», assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie et aux modules de gestion des ressources humaines. Il développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et les informaticiens. Il forme et conseille les utilisateurs du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

2.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2009, le SPO a ainsi continué d'assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Il a notamment assumé les tâches d'élaboration des nouvelles dispositions légales relatives au congé de paternité, à la flexibilisation du temps de travail et à la compensation du travail accompli la nuit (cf. 2.2.). Le SPO a poursuivi son projet de création des entités de gestion du personnel au sein des Directions et des établissements, conformément aux exigences définies à l'article 13 LPers. Une convention relative à la création d'une entité de gestion a été signée entre le SPO et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Le SPO a également été sollicité à plusieurs reprises en 2009 pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat-employeur dans les procédures de contestation en matière d'évaluation des fonctions, ainsi que dans des procédures de résiliation des rapports de service.

2.1.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est orienté sur les procédures applicables: fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour l'établissement des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les

organes de l'AI. Dans ce contexte, 55 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section alors qu'en 2008, ce sont 57 cas qui ont nécessité une intervention. S'agissant de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides, le SPO examine et traite de nombreuses requêtes, sollicite les unités administratives pour l'engagement de personnes invalides et met en œuvre la procédure d'engagement. 45 personnes sont actuellement engagées conformément à l'ACE des invalides.

Dans le contexte de la LAA, il y a lieu de rappeler que l'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève en 2009 à 80% de 126 000 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de 1,1 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, est entré en vigueur un nouveau système électronique de déclaration des accidents auprès du pool d'assureurs géré par la Nationale. Ce nouvel outil assure un suivi plus rapide des cas d'accident. Il permettra en outre l'établissement de statistiques plus pointues dans le but de promouvoir une prévention accrue des accidents professionnels et des accidents non professionnels.

Un quart des primes versées vont à la SUVA et trois quarts à un pool d'assureurs privés représenté par la Nationale Suisse Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le pool. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool était en 2009 de 8,69‰ pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA était en 2009 de 13,8‰. Pour l'assurance accidents professionnels, le taux de prime du Pool était en 2009 de 1,54‰ et celui de la SUVA de 6,225‰, respectivement de 32,665‰, pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Comme organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Nationale Suisse, le bureau LAA rattaché au SPO est sollicité tout au long de l'année. Plus de 2300 déclarations d'accident de collaborateurs/collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (18%) et la Nationale (82%) en 2009. Le 21% relève d'accidents professionnels et le 79% d'accidents non professionnels. Environ 50% des accidents sont dus à des chutes ou à la pratique d'un sport et environ 34% des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2007	2008	2009
Nombre de cas d'assurance LAA	1850	2251	2322
- accidents professionnels	278	427	476
- Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	1853	3149	3780
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	12 666	20 245	19 681

—  
2009

Récupérations auprès de tiers:

> l'assurance invalidité	Fr.	112 664.60
> l'assurance militaire	Fr.	23 449.60
> des assurances RC de tiers responsables	Fr.	—

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 400 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2009.

Enfin, tout au long de l'année, le SPO a participé aux travaux liés à la révision de la législation sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

#### 2.1.7 Fonds d'entraide

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE). Venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille est le but du fonds.

En 2009, 18 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE, 14 ont été acceptées, une a été refusée, deux ont été retirées et une est en cours de traitement. Au 31 décembre 2009, 29 prêts sont encore ouverts pour un montant total de Fr. 129 200.75.

Les requêtes font le plus souvent suite à des dépenses imprévues, à une mauvaise gestion ou à une rupture familiale. Les demandes de prêt pour un crédit de consommation sont systématiquement refusées. Les prêts sont versés directement aux créanciers par l'Administration des finances et le remboursement se fait par le biais de retenues sur le salaire mensuel des bénéficiaires du prêt.

Conformément à la convention de collaboration entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 entre le service de désendettement de CARITAS Fribourg et le FESPE, ce dernier confie l'examen des situations complexes nécessitant une analyse plus approfondie et une prise en charge globale (aide au désendettement) à CARITAS Fribourg. Sur la base des recommandations de CARITAS Fribourg (rapport dressant un bilan de la situation financière de la personne ayant adressé une demande), le FESPE peut contribuer, par l'octroi d'un prêt, à une aide financière ponctuelle.

En date du 10 mars 2009 le règlement du FESPE a été modifié par le biais d'une ordonnance. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989, les montants maximaux des prêts consentis en faveur du personnel n'avaient pas été modifiés. Ces montants ont été adaptés à la réalité économique et sociale actuelle; ainsi les prêts sans intérêts ne

peuvent en principe pas dépasser 10 000 francs (au lieu de 6000 francs) et exceptionnellement le Comité du Fonds peut consentir des prêts jusqu'à hauteur de 25 000 francs (au lieu de 15 000 francs), un intérêt de 3% étant applicable pour le montant dépassant 10 000 francs (au lieu de 6000 francs).

#### 2.1.8 Santé et sécurité au travail (SST)

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST).

L'année 2009 a été marquée par deux thèmes principaux, la phase pilote du projet de «Care management» ainsi que la poursuite du déploiement et le suivi du système SST.

La Police cantonale, le Service archéologique et le Musée d'Art et Histoire de Fribourg ont adopté le système SST au cours de l'année écoulée. D'autre part, les unités administratives appliquant déjà le système STT ont bénéficié des conseils et du soutien de la section.

Sur mandat du Conseil d'Etat, les voies d'évacuation de dix bâtiments dont l'Etat de Fribourg est propriétaire ont été examinées. Le rapport intermédiaire approuvé par la Commission permanente de la sécurité et de la protection de la santé au travail sera soumis au Conseil d'Etat. L'analyse desdites voies d'évacuation se poursuivra en 2010 en collaboration avec le Service des bâtiments.

Le développement progressif du projet de «Care management» concrétise l'engagement du Conseil d'Etat en faveur de la promotion de la santé et du bien-être du personnel. Ce projet a pour objectif de prévenir l'absentéisme et d'assurer un soutien ainsi qu'un suivi personnalisé au personnel absent pour cause de maladie ou d'accident ou rencontrant des difficultés à sa place de travail. Le projet est cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

L'Institut agricole de Grangeneuve, les Etablissements pénitentiaires de Bellechasse, le HFR Riaz, le Service cantonal des contributions et le Service de l'informatique et des télécommunications ont participé à la phase pilote du «Care management». Le bilan réjouissant dressé au terme de cette phase a permis de confirmer la bonne orientation prise et de poursuivre sur cette voie en engageant deux case managers supplémentaires pour 2010. D'autre part, la section a entretenu l'étroite collaboration avec les partenaires tels que notamment la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, l'Office Assurance Invalidité du canton de Fribourg, le corps médical et a cultivé la coopération des autres acteurs concernés par les processus du «Care management».

2009

2.1.9 Evaluation des fonctions

La section en charge de l'évaluation des fonctions assure la gestion et le développement du système EVALFRI pour l'ensemble des fonctions de l'Etat. Elle réalise et contrôle la bonne exécution des décisions du Conseil d'Etat en la matière.

Au cours de l'année 2009, la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF), dont la présidence et le secrétariat sont assumés par le SPO, a connu plusieurs changements, puisque les deux collaborateurs du secrétariat ont démissionné et ont été remplacés et que, de plus, deux membres de la CEF ont présenté leur démission. Les travaux d'évaluation en cours ont donc connu un ralentissement momentané la CEF a néanmoins pu se réunir neuf fois en séance plénière.

La troisième étape du troisième mandat d'évaluation a pu s'achever dans la deuxième moitié de l'année et a donné lieu à une ordonnance du 15 septembre 2009 modifiant l'arrêté du 19 novembre 1990 concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat. Cette étape d'évaluation a modifié ou confirmé la classification de fonctions appartenant entre autres aux domaines «justice – police» et «manuel et exploitation». La quatrième étape du troisième mandat a débuté en fin d'année et regroupe différentes fonctions administratives, des soins, de même que certaines fonctions cadres. Cette étape occupera la CEF tout au long de l'année 2010.

En rapport avec la publication des descriptions de fonction, la CEF s'est attelée à la mise sur pied d'un guide explicatif. Avant la publication des descriptions des fonctions déjà évaluées, le Conseil d'Etat devra en 2010 les adopter par voie de directives.

2.1.10 Formation et développement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la section «Formation et développement» (SPO-F) s'est réorganisée afin de se concentrer sur des tâches de conseil, de soutien et d'analyse des besoins auprès des unités. La HEG Fribourg, quant à elle, s'occupe, sous mandat, de la gestion du programme de formation du SPO. Une collaboration similaire a été mise en place avec le centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) pour la formation continue des apprenti-e-s de l'Etat.

La formation continue a réalisé en 2009, 59 séminaires de formation générale, 31 séminaires de formation pour les cadres, 38 cours d'informatique et 15 ateliers linguistiques. Durant ces deux dernières années, la fréquentation des cours s'est répartie de la manière suivante:

	2008	2009
Formation continue des collaborateurs-trices	768	638
Formation continue des cadres	138	142
Formation continue des apprenti-e-s	395	195

Formation linguistique	181	120
Formation informatique	249	236

A noter que le nombre d'apprenti-e-s ayant suivi des cours en 2008 est fortement supérieur à celui de 2009 car les cours interentreprises étaient compris dans les statistiques 2008, ce qui n'est plus le cas.

Le perfectionnement du personnel de l'Etat est important pour son développement et son adaptation aux changements constants. En 2009, un projet de réorganisation complète du programme de formation a démarré. En outre, ce projet cherche aussi à offrir un vrai processus de soutien et de conseil aux unités administratives. Des formations sur mesure ont été organisées, notamment une formation sur les «évaluations du personnel» et des formations en «gestion de projet», de «prévention de la violence», de «team building» ainsi que diverses formations linguistiques et informatiques personnalisées ou générales.

Concernant la formation professionnelle à l'Etat, le processus de recrutement des apprentis a commencé le 15 septembre 2009 par une enquête auprès des unités administratives de l'Etat et recensera jusqu'en automne 2010 les besoins en apprentis. A la fin décembre 2009, environ 200 dossiers de candidatures ont été déposés (chiffre évolutif). Pour la formation continue des apprentis, le SPO-F collabore avec le centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) afin que la gestion des cours soit assurée. Le SPO-F propose deux jours de cours par année scolaire sur des thèmes comme «apprendre à apprendre et motivation et prise de notes» en première année, «sensibilisation à une communication réussie et accueil à la clientèle» en deuxième année et «rédaction d'un procès-verbal et postulation à un entretien d'embauche» en dernière année. De plus, un module d'enseignement «connaître l'Etat», préparé et animé par le SPO-F, a également eu lieu en août 2009 pour tous les nouveaux apprentis. Diverses directives ont été rédigées comme celle concernant l'augmentation du droit aux vacances des apprentis de plus de 20 ans, en rapport avec le nouveau droit aux vacances pour les collaborateurs de l'Etat, et les règles par rapport à l'aide accordée par l'Etat-employeur aux apprentis qui participent à un voyage linguistique en 3<sup>e</sup> année.

2.1.11 Organisation

La section en charge de l'organisation apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes en matière d'organisation, qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

Le SPO a soutenu et accompagné directement plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'organisation, l'optimisation ou la réorganisation, le choix de leur consultant ou le

—  
2009

suivi des activités confiées à des tiers. Dans ce cadre, il a coaché plusieurs chefs de services et géré une trentaine de mandats dans différents services de l'Etat, à leur satisfaction et à celle de leur Direction respective.

Dans le cadre de la procédure budgétaire, environ 500 demandes de nouveaux postes ont été enregistrées et la section a préparé le rapport à l'intention des Directions et du Conseil d'Etat.

Dans la succession du projet d'Analyse des Prestations de l'Etat (APE), la mise à jour des catalogues de prestations de toutes les unités de l'Etat a été lancée ainsi que le suivi de la réalisation des propositions validées par le CE.

## 2.2 Evénements particuliers

Durant l'année 2009, plusieurs réglementations relatives au personnel, ayant nécessité des études et des travaux effectués par le SPO, ont été adoptées, respectivement par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat.

L'introduction d'un congé payé de paternité de cinq jours a été adoptée par le Grand Conseil en date du 9 septembre 2009. Ce principe a été concrétisé par des dispositions réglementaires adoptées par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2009: le congé de paternité peut être pris en une fois ou en jours isolés, dans le courant de l'année qui suit la naissance de l'enfant.

Le règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat a été adopté par le Conseil d'Etat le 15 juin 2009. Ce nouveau règlement fixe les règles de base qui déterminent ce qui est pris en compte dans le temps de travail, puis rappelle les grands types d'horaire: l'horaire flexible, l'horaire partiellement imposé, l'horaire imposé, l'horaire à temps partiel. Il détermine les compétences des organes d'application, attribuant en la matière le rôle principal aux chef-fe-s de service et aux supérieur-e-s hiérarchiques. Comme point essentiel et nouveau par rapport à la réglementation précédente, il introduit une réelle flexibilité de l'horaire, tout en veillant à respecter les besoins à la fois de l'employé-e et de l'employeur. A cet effet, il distingue un horaire flexible, selon un modèle de base, d'un horaire flexible établi par convention entre le ou la supérieur-e hiérarchique et l'employé-e. Le SPO a établi des documents figurant sur son site Internet et permettant l'application de ces conventions de flexibilisation dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Une nouvelle réglementation relative à la compensation du travail de nuit a été adoptée par le Conseil d'Etat en date du 22 décembre 2009. Ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans le contexte de l'applicabilité de la loi fédérale sur le travail au personnel des établissements personnalisés de l'Etat, en particulier les hôpitaux. C'est sur la base de discussions menées par la Délégation du Conseil d'Etat pour les questions de personnel avec les

associations de personnel et sur la base de projets élaborés par le SPO que le Conseil d'Etat a adopté cette nouvelle réglementation relative au travail de nuit. Selon ces dispositions qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le travail de nuit est compensé à raison de 110% entre 23h et 6h. Dès 2013, il sera compensé à raison de 110% entre 20h et 6h et, pour le personnel âgé de 50 ans et plus, à raison de 115%. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le travail de nuit entre 20h et 6h donne droit en outre à des indemnités. Enfin, le service de garde est désormais entièrement compté dans le temps de travail. Ces dispositions sont applicables à l'ensemble du personnel de l'Etat.

Une révision LAA et AVS, effectuée par la SUVA sur l'ensemble des salaires versés au personnel de l'Etat par les divers centres de gestion, a eu lieu en 2009. La révision conclut que les salaires déclarés auprès de l'AVS, du POOL des assureurs LAA et à la SUVA sont conformes à la réalité. Les bases légales sont appliquées correctement. Selon les recommandations des réviseurs, les listes de contrôle devront être adaptées en 2010 pour correspondre entièrement aux normes «swissdec».

La section du SPO chargée de la santé et de la sécurité au travail a exécuté les mesures lui ayant été dévolues par l'OCC dans le cadre du plan de pandémie de l'Etat de Fribourg, notamment l'évaluation, la planification, l'organisation et la coordination de la distribution des masques. L'expérience acquise contribuera certainement à améliorer le déploiement de mesures adéquates si un tel scénario venait à se reproduire.

La section formation a poursuivi la nouvelle collaboration avec la HEG (Haute école de gestion de Fribourg) et une nouvelle formule d'information et d'inscription électronique a été mise sur pied. Le programme de formation est, dès l'automne 2009, accessible par Internet (<http://admin.fr.ch/form/fr/pub/index.cfm>) et les inscriptions se font par le remplissage d'un formulaire accessible par Internet.

Dans sa séance du 22 décembre 2009, le Conseil d'Etat a décidé de soumettre le SPO, comme certains autres services centraux, aux principes de la gestion par prestations.

En 2009, le SPO a collaboré à l'exécution de certaines mesures du plan de relance. Il s'agit en premier lieu de la création de 50 nouvelles places d'apprentissage (mesure n° 3 du plan de relance). Un plan d'action a été soumis par le SPO au Conseil d'Etat fin 2009 dans le but de stimuler l'ensemble des unités administratives à l'accueil d'un nombre plus élevé d'apprenti-e-s. L'année 2010 sera celle de la réalisation de la première phase de ce plan d'action. En second lieu, le SPO a contribué à l'intégration de jeunes dans le monde du travail (mesure no 4 du plan de relance). Dans cette perspective, le SPO a réactualisé le concept et les directives sur les stages et l'engagement des jeunes demandeurs d'emploi. Depuis septembre 2009, une page Internet du site du SPO est à disposi-

—  
2009

tion des unités administratives pour annoncer toutes leurs places de stages vacantes. En 2009, et selon les informations envoyées à la section formation du SPO par les unités administratives, environ 45 jeunes ont pu bénéficier de stages rémunérés ou non. En outre, en collaboration avec le SPE, plus d'une vingtaine de jeunes demandeurs d'emploi (contre moins de dix en 2008) ont pu acquérir une première expérience professionnelle au sein de l'administration cantonale. Cette expérience est composée d'un stage professionnel financé par l'assurance-chômage, suivi d'un engagement, par l'Etat, d'une durée maximale d'un an et rémunéré à un niveau salarial correspondant à la formation de l'employé-e bénéficiaire.

## VI. SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

### 1. Mission

Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) est le service spécialisé de l'Etat en matière d'informatique. Sa fonction principale est d'assurer une gestion rationnelle de l'informatique, y compris les aspects liés à la télécommunication (réseaux, téléphonie), dans l'administration cantonale et les établissements de l'Etat.

*Le chef de service du SITel est M. Roland Marro, Directeur.*

### 2. Activités

La maîtrise du système informatique a été assurée d'une manière évolutive très rapide. Dans ce contexte, les principales activités du SITel ont été les suivantes:

- › la gouvernance du système d'information de l'Etat de Fribourg (architectures, normes et standards, sécurité, pilotage et coordination, budget informatique cantonal et plan financier informatique de la législation);
- › la fourniture de prestations modulées selon des standards définis (mise en place de solutions informatiques (applications et infrastructures), l'exploitation et le support);

Les activités visaient en plus à poursuivre un objectif d'optimisation continue des ressources consacrées à l'informatique ainsi qu'à la maîtrise des systèmes d'information de l'Etat.

La collaboration intercantonale entre les unités informatiques se poursuit et s'accroît de manière concrète.

### 2.1 Activités courantes

#### 2.1.1 Centre de compétences (CC) SIT (système d'informations sur le territoire)

##### 2.1.1a Bases légales et organisation

Le nouveau droit fédéral de la géoinformation se compose de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) et de treize ordonnances d'application nouvelles ou révisées qui sont en vigueur à l'exception de deux ordonnances sur les émoluments. Préparant la mise en œuvre de ces dispositions au niveau cantonal, le CCSIT s'est particulièrement intéressé en 2009 aux domaines suivants:

- › les dispositions fondamentales sur la géoinformation, notamment en matière d'harmonisation des géodonnées et des géoservices. Le CCSIT a ainsi coordonné la prise de position du canton de Fribourg sur le «Plan d'introduction des modèles de géodonnées minimaux applicables aux géodonnées de base relevant du droit fédéral»;
- › le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (ordonnance entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2009);
- › les émoluments: le CCSIT a pris connaissance de la nouvelle ordonnance sur les émoluments de l'Office fédéral de topographie, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et a répondu à la consultation sur l'ordonnance sur les émoluments applicables à la mensuration officielle, qui pourrait être appliquée à toutes les géodonnées de base.

En réponse à un mandat confié au SPO par le comité de direction de SYSIF, un groupe de travail ad hoc s'est réuni à de nombreuses reprises entre février et septembre 2009 afin de définir la structure organisationnelle la plus performante pour le SIT compte tenu des besoins actuels et futurs. Le rapport «Réorganisation du SIT» rendant compte de ces travaux a été présenté en décembre 2009 aux trois Conseillers d'Etat principalement concernés.

##### 2.1.1b Coordination

La coordination dans le domaine du SIT se fait:

- › en relation avec des tâches de gouvernance informatique: mutualisation et mise à niveau des infrastructures, politique d'utilisation des licences, vérification de l'adéquation aux besoins et équilibrages, respect des directives informatiques et collaboration étroite avec les spécialistes du SITel, notamment en matière de gestion des équipements informatiques et de sécurité;
- › en relation avec la gestion des géodonnées: directives pour la structuration, l'édition, la mise à jour et le stockage des données, gestion des métadonnées, harmonisation des solutions lo-

—  
2009

gicielles, conseils en matière de diffusion et de tarification des géodonnées;

- dans le cadre de réalisations satisfaisant des objectifs communs tels que le géorépertoire et le guichet cartographique du canton de Fribourg;
- dans le cadre de projets (p. ex. développement de solutions informatiques, mise en place de systèmes d'information, acquisition ou mise en valeur de données) répondant à des besoins de services impliqués dans la gestion du territoire et utilisateurs de géodonnées.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations (OSIG ou geosuisse), dans le cadre de programmes (e-geo.ch) et de projets (geocat.ch, géoportail national) de la Confédération ainsi que dans le cadre de collaborations avec les offices fédéraux.

C'est par le biais de la conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) que les cantons peuvent le mieux exprimer leur point de vue sur la politique en matière de SIG en Suisse. En 2009, la coordination intercantonale a été renforcée par la mise en place de l'IKGEO (interkantonale Koordination im Bereich Geoinformation), structure soutenue par les gouvernements cantonaux, qui permettra aux cantons de contribuer efficacement à la mise en place de l'infrastructure nationale de données géographiques, avec la Confédération.

Enfin, concrétisant la collaboration entre le laboratoire de SIG de l'EPFL et les SIT romands, le CCSIT a contribué à l'organisation d'une journée de veille technologique dans le domaine des SIG, baptisée «Géoperspectives '09», qui s'est tenue le 4 juin 2009 à l'EPFL. Centrée sur le potentiel des SIG comme plate-formes collaboratives, cette manifestation a réuni plus de 150 participants.

#### 2.1.1c Projets et réalisations

Le guichet cartographique du canton de Fribourg (<http://www.geo.fr.ch/>) a connu quelques évolutions au cours de l'année 2009: publication de nouvelles cartes thématiques («Mensuration officielle» et «Aménagement du territoire») et ajout des sols de fondation sur la carte «Dangers naturels». La mise à jour de CartoWeb s'est accompagnée de l'implémentation de nouvelles fonctionnalités très attendues, telles que p. ex. la recherche de biens-fonds ou la possibilité de sauvegarder l'URL d'une carte. Enfin, d'autres changements sont en préparation, tels que la publication des cartes thématiques «Patrimoine culturel» et «Faune» ou la publication des demandes de permis de construire et des avis d'enquête.

Les principaux projets dans lesquels le CCSIT a œuvré durant l'année 2009 sont: SI-Eaux – système d'information sur les eaux (SPC), ForestMap – système d'information pour la gestion des

géodonnées forestières (SFF), DATEC – dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, environnement et constructions (SeCA), SIG'Alp – mise en place d'un SIG des alpages (SAgri et IAG, en collaboration avec VD), GELAN – système d'information agricole (SAgri), SIPO – gestion du cadastre des sites pollués (SEn), HarmBat – harmonisation des bâtiments et logements, JEF – journal des événements Fribourg (SAMPP) et Constructions de la PCi – remplacement de l'application de gestion des ouvrages de protection gérés par le secteur Constructions de la PCi (SAMPP).

Le CCSIT a également travaillé sur des projets plus techniques:

- MigraSIT: projet terminé qui a consisté à remplacer les serveurs du SIT, à les intégrer dans les zones réseaux standards du SITel et à en confier la gestion au secteur «Data Center»;
- ArcGIS Server: projet qui vise à mettre à jour le logiciel de gestion de bases de données spatiales ArcSDE, à mettre en place un serveur SIG couplé à un serveur Web offrant de nouvelles possibilités pour répondre aux demandes des services et à remplacer les bases de données Oracle par des bases de données SQL Server;
- Geocat.ch II: le CCSIT a participé au projet mené par la Confédération (swisstopo) pour le remplacement de l'application geocat.ch, qui permet de gérer le catalogue de métadonnées pour l'ensemble des géodonnées suisses.

#### 2.1.1d Données géographiques

Le CCSIT gère de nombreux jeux de géodonnées (plus de 400 jeux de données vectoriels et près de 150 jeux de données raster) et les métadonnées associées (350 fiches de métadonnées saisies sur geocat.ch, le catalogue géographique suisse) sur une architecture qui tend à se complexifier.

Au cours de l'année 2009, le SIT cantonal s'est enrichi de plusieurs jeux de données intéressants: données de la mensuration officielle selon la structure du «modèle simplifié de la MO» (une vingtaine de jeux de données organisés en sept thèmes), orthophoto 2008–2009, pentes (en pourcents et en degrés) et orientations calculées sur la base du modèle numérique de terrain (MNT-MO), carte géotechnique de la Commission géotechnique suisse, carte des sols de fondation (microzonage sismique), zones d'aléa sismique, zones de bruit des stands de tir et des autoroutes, CP100 avec relief, RIMINI (MNT de la Suisse à faible résolution), orthophoto et MNT-MNS LiDAR à haute résolution de la Gérine, état des plans d'affectation des zones et des règlements communaux d'urbanisme, plans d'aménagement de détail approuvés, etc.

Toujours dans le domaine de la gestion des géodonnées, le CCSIT a effectué la mise à jour complète des données GEOSTAT four-

—  
2009

nies par l'OFS ainsi que des données de l'inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS) de l'OFROU. En collaboration avec le SCG, le CCSIT a normalisé les numéros et les noms des districts et des communes et a défini leur gestion future dans le respect de l'ordonnance sur les noms géographiques. Le CCSIT a aidé l'IAG pour la correction des erreurs topologiques du jeu de données «aptitudes alpestres». Il a procédé à l'harmonisation des données relatives aux cartes indicatives des dangers de crues sur le Plateau. Il a conseillé l'UFT pour la réalisation de l'inventaire des chemins de randonnées pédestre. Il a collaboré avec le BPNP et le SAgri pour organiser la gestion des informations relatives aux alpages à moutons. Il a collaboré avec plusieurs services de la DICS à l'établissement d'un jeu de données dédié aux cercles scolaires. Le CCSIT a également préparé l'attribution d'un mandat pour la digitalisation des objets fribourgeois de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse et il a collaboré avec le SEN à l'établissement d'un jeu de données sur les antennes de téléphonie mobile.

### 2.1.2 La sécurité informatique

L'objectif de la sécurité informatique est de garantir qu'aucun préjudice ne puisse mettre en péril la pérennité de l'Etat de Fribourg. Cela consiste à diminuer la probabilité de voir des menaces se concrétiser, à en limiter les atteintes ou dysfonctionnements et à permettre le retour à un fonctionnement normal à des coûts et dans des délais acceptables en cas de sinistre (erreurs, accidents naturels et malveillance).

#### 2.1.2a Mission de la sécurité informatique

La mission de la sécurité informatique se résume en quelques types d'actions génériques. Elle consiste à:

- > définir le périmètre de la vulnérabilité lié à l'usage des technologies de l'information et de la communication;
- > offrir un niveau de protection adapté aux risques encourus par l'Etat de Fribourg;
- > mettre en œuvre et valider l'organisation, les mesures, les outils et les procédures de sécurité;
- > optimiser la performance du système d'information en fonction du niveau de sécurité requis;
- > assurer les conditions d'évolution du système d'information et de sa sécurité.

#### 2.1.2b Le concept de sécurité informatique

La politique de sécurité informatique fixe les exigences standards en matière de sécurité informatique, définit les responsabilités de

sécurité des systèmes, des applications et des réseaux informatiques et constitue un catalogue général des mesures, basé sur la norme internationale ISO/IEC 27002. Cette politique sera validée au cours de l'année 2010 par les instances concernées.

Le concept de sécurité informatique fixe les exigences standards, les responsabilités, les mesures et les instructions pour initier, implémenter, maintenir et améliorer la sécurité informatique au sein de l'Etat de Fribourg.

#### 2.1.3 Section «Services généraux» SG

La section SG fournit les prestations suivantes:

- > des prestations dans le domaine de l'assistance à la Direction dans la gestion financière (planification financière, budgétisation, comptabilité financière et analytique) et dans les domaines contractuels;
- > l'administration du personnel du SITel;
- > la logistique;
- > la gestion des relations clientèles (Directions et services/établissements de l'Etat, communes, autres cantons et Confédération);
- > le secrétariat du service.

L'année 2009 a été chargée, notamment au niveau de la planification, de la coordination et de l'établissement et du suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement pour le SITel et pour les budgets informatiques des services de l'Etat, de la gestion des ressources humaines et de la logistique. Aussi, au vu des travaux de rénovation entrepris par l'ECAS (maître d'œuvre) dans le bâtiment, des déplacements importants de bureaux et de personnel ont été effectués en respectant les délais et sans heurts et en sécurité. Le projet pour la mise en œuvre de la GpP (Gestion par prestations) a débuté en automne 2009 et sera un projet d'envergure pour cette section durant les années à venir.

#### 2.1.4 Section «Computing Service & Network» CS

Cette section a pour mission principale de mettre à disposition les outils informatiques nécessaires aux utilisateurs de l'administration cantonale, ainsi qu'à ceux de l'hôpital fribourgeois. En outre, la mission englobe également l'ensemble des prestations en rapport avec la téléphonie pour les services de l'administration cantonale. A cet effet, le personnel de la section est en charge, d'une part, de maintenir, exploiter et sécuriser l'ensemble des infrastructures informatiques centrales et, d'autre part, de maintenir le parc de PC et d'imprimantes, ainsi que d'exploiter le réseau informatique cantonal.

—  
2009

#### 2.1.4a Secteur «User Services»

Ce secteur délivre pour l'essentiel des prestations destinées directement à l'utilisateur final et englobe les activités liées aux postes de travail (PC et imprimantes) ainsi que celles en rapport avec le support aux utilisateurs.

Dans le domaine des postes de travail, outre l'installation de nouveaux postes, le secteur a procédé, pour les services de l'administration cantonale ainsi que pour l'hôpital fribourgeois, au renouvellement pour un peu plus de 300 postes de travail. Ce renouvellement permet de conserver un parc homogène et performant, d'en faciliter la maintenance et de préparer celui-ci pour le futur système d'exploitation. Le secteur a également préparé 75 PC pour répondre aux éventuels demandes des services dans le cadre du plan pandémie.

Le nombre de demandes et d'incidents annoncé au Service Desk (support aux utilisateurs) a augmenté en 2009. Ainsi, ce sont plus de 27 000 «tickets» (demandes et annonces d'incidents) répartis entre les services de l'administration (65%) et l'hôpital fribourgeois (35%) qui ont été traités en 2009, ce qui représente une augmentation de 5% environ par rapport à l'année précédente. Sur l'ensemble des «tickets» traités, plus des deux tiers ont été résolus entre 2 et 4 heures dès leur annonce. Afin de faire face aux exigences accrues des utilisateurs en matière de support, un responsable de processus est entré en fonction durant le dernier trimestre 2009. Dès son engagement, il s'est concentré sur la mise en service d'un nouvel outil de gestion des incidents, problèmes et demandes.

#### 2.1.4b Le secteur «Télécommunication»

Un axe fort en 2009 a été l'étude d'un nouveau design concernant l'architecture de sécurité au niveau du Datacenter («salle des machines»). Cette architecture, qui sera mise en service durant la première moitié de 2010, permettra de garantir un haut niveau de sécurité au cœur même des infrastructures informatiques de l'Etat tout en améliorant la souplesse de gestion et les performances de celles-ci.

Un autre point marquant a été la mise en œuvre d'un nouveau moyen d'authentification forte pour les utilisateurs d'accès à distance. Dans ce contexte, la carte à matrice a été déployée pour tous les nouveaux demandeurs d'accès à distance, ainsi que pour la majorité des personnes disposant déjà de tels accès. Il est à relever que la carte à matrice permet de réduire les coûts de cette prestation toujours plus demandée tout en assurant une flexibilité de gestion accrue.

Au cours de l'année, une cinquantaine de communes ont été reliées par des moyens sécurisés au réseau de télécommunications de l'Etat de Fribourg dans le cadre du projet CommuNet.

Quant à la modernisation des infrastructures de téléphonie, un grand nombre de secteurs du Service cantonal des contributions ainsi que le centre de triage téléphonique du Réseau Fribourgeois de Santé Mentale ont été migrés sur une nouvelle solution de Contact Center. Cette solution permet une répartition automatique et intelligente des appels téléphoniques. Les infrastructures téléphoniques du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, du Bapol ainsi que du Musée d'Art et Histoire ont été migrées en technologie «Voix sur IP» (VoIP).

#### 2.1.4c Le secteur «Data Center»

Ce secteur maintient et exploite les serveurs pour les services de l'administration cantonale et pour l'hôpital fribourgeois (sites de Fribourg, Riaz, Châtel-St-Denis, Billens et de Tavel et Meyriez depuis le mois de novembre), l'infrastructure de stockage de données, ainsi que les équipements de sauvegarde des données associés. Le parc actuel de serveurs centraux comprend 550 serveurs dans le Datacenter gérés par le SITel (et 619 en comptant les serveurs délocalisés).

En 2009, les activités se sont concentrées sur la consolidation du système de sauvegardes de données, le déploiement de la «virtualisation» des serveurs, la suite de la construction de l'infrastructure pour le projet de continuité informatique, l'infrastructure nécessaire pour l'implémentation des projets et la construction de l'infrastructure d'accueil des communes dans le cadre du projet CommuNet. Quant au projet de continuité des services informatiques, ce sont plus de 300 serveurs aujourd'hui qui bénéficient de la technologie de «virtualisation», ainsi que 24 Terabytes de données répliquées.

Le secteur a créé 180 nouveaux serveurs (pour la plupart des serveurs virtuels) soit pour le renouvellement du parc de serveurs, soit pour de nouvelles solutions réalisées au travers des projets.

Une attention particulière a été mise sur la maîtrise du volume de stockage et sur la stabilisation des performances de la plate-forme dont les bénéfices sont déjà perçus mais qui le seront d'autant plus dès le printemps 2010. Un développement important des infrastructures de travail a eu lieu en mode Terminal Serveur dont la capacité peut soutenir aujourd'hui 600 utilisateurs simultanés (RZGD et Communes = 200 + extranet = 100 + Tribunaux = 200 + TribunaV3 = 50 + HFR = 50) sur les différents systèmes. A noter que le secteur a également préparé une extension d'infrastructure basée sur le Terminal Serveur en vue de faire face aux éventuelles demandes de télétravail des services de l'administration dans le cadre de leur plan pandémie (extension à 250 utilisateurs supplémentaires en prévision de pandémie, extension restée heureusement non utilisée).

#### 2.1.4d Le secteur «Middleware»

En 2009, les principales activités du secteur Middleware ont consisté à assurer le bon fonctionnement des infrastructures qui

—  
2009

lui ont été confiées, à assister des projets métier ayant un impact important sur sa propre activité et à développer ses infrastructures en conséquence. Parmi les changements les plus importants, la plate-forme de gestion électronique des documents du canton de Fribourg est maintenant en production avec le premier projet métier (permis de construire) qui sera ouvert aux communes et aux architectes au début 2010. Le secteur s'est également fortement investi dans le déploiement d'un nouvel outil de gestion des incidents et des problèmes des utilisateurs de l'infrastructure déployée par le SITel. Le secteur est actuellement en train de renforcer la surveillance automatique des infrastructures qui lui sont confiées. Il est également en train de déployer une nouvelle plate-forme d'échange de données entre applications pour l'hôpital fribourgeois. Cette dernière est appelée à jouer un rôle central pour tous les échanges de données dans les années à venir.

#### 2.1.5 Section Solution Engineering SE (Développement, ingénierie de solutions, intégration)

La section Solution Engineering fournit les prestations suivantes:

- > des prestations dans le domaine de la gouvernance informatique, en particulier l'élaboration de l'architecture informatique de l'Etat, la gestion du portefeuille de projets, des études préalables et des schémas directeurs de prestations;
- > des projets informatiques dans le cadre de l'acquisition, du développement et de l'intégration de solutions métiers sectorielles ou transversales ainsi que des plate-formes informatiques générales;
- > le support et la maintenance applicative et des plate-formes logicielles.

En 2009, les collaborateurs de la section ont presté environ 64 000 heures dont 54% dans le cadre des projets informatiques, 41% dans le support et la maintenance applicative et 5% dans le cadre de la gouvernance informatique.

Les collaborateurs ont été engagés dans 54 projets et dans 24 études préalables. Ils ont également maintenu et fourni un support technique sur une petite centaine d'applications.

Principaux projets menés en 2009:

##### 2.1.5a ARPA - Avances & recouvrement des pensions alimentaires

Les activités principales du projet ARPA ont consisté à élaborer les spécifications pour la mise en œuvre de l'application, tant au niveau de la partie financière gérée par SAP que de la partie administrative des dossiers. Cette dernière regroupe différents domaines d'activités qui sont la gestion pure des éléments de base d'un

dossier (bénéficiaires, débiteurs, pensions, situations financières), la mise en place des processus métier liés aux pensions alimentaires, le pilotage des données financières destinées à SAP et la mise à disposition d'un module de génération des documents pré-remplis basés sur des modèles librement définissables. Parallèlement, le projet ARPA a permis de consolider le framework interne du SITel destiné à la GED permettant de standardiser l'interaction de FileNet avec d'autres technologies. Le projet est actuellement en phase de construction, laquelle prévoit d'être achevée au premier trimestre 2010.

##### 2.1.5b HarmPers - Harmonisation des registres des personnes

En date du 23 novembre 2005, le Conseil fédéral a adopté un projet de loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR), avec le message y relatif. Cette loi, qui a été adoptée par les Chambres fédérales le 23 juin 2006, vise à simplifier la collecte de données à des fins statistiques en assurant l'harmonisation des registres officiels des personnes et l'échange de données personnelles entre les registres. Le champ d'application de la LHR couvre divers registres fédéraux ainsi que les registres cantonaux et communaux des habitants et des électeurs.

Le Conseil fédéral a en outre prévu que le recensement fédéral 2010 se fasse entièrement sur la base de registres numérisés.

Le projet de mise en œuvre sur le plan cantonal est dirigé par la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et se compose de trois sous-projets, soit l'adaptation de la loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) sous la responsabilité de la DSJ, l'harmonisation des registres communaux sous la responsabilité du Service de la statistique et la mise en place de la plate-forme informatique cantonale sous la responsabilité du SITel.

En 2009, le projet informatique est entré dans sa phase de construction. La collaboration avec BEDAG Informatique SA, le fournisseur de l'application GERES choisi par le canton de Fribourg, a commencé en janvier et une première mise en production a eu lieu en fin d'année. Bien que le raccordement des communes à la plate-forme Fri-Pers ait commencé plus tardivement que prévu, les résultats sont tout à fait encourageants.

La communauté des dix cantons utilisateurs du produit GERES a été fondée et le canton de Fribourg en assurera la vice-présidence.

##### 2.1.5c DATEC

DATEC est une solution informatique qui permet de suivre l'évolution des demandes de permis et des plans, l'état d'avancement des constructions et de stocker les documents qui y sont associés.

—  
2009

Les étapes importantes franchies en 2009 étaient:

- › en avril 2009: mise en production de la procédure ordinaire du permis de construire avec la préfecture de la Sarine comme préfecture pilote;
- › en septembre 2009: intégration de toutes les préfectures;
- › en décembre 2009: mise en production de tous les types de permis de construire (avec ou sans dérogation, demande préalable, demande de permis d'implantation, demande de permis de démolir, demande d'exploiter).

A la fin de l'année 2009, la solution DATEC a été déployée dans 28 services concernés de l'Etat de Fribourg, représentant quelque 250 utilisateurs. En 2010, la solution DATEC sera entre autres ouverte aux communes et aux architectes.

#### 2.1.5d HarmAdminEcoles

Le projet HarmAdminEcoles visant l'harmonisation et l'amélioration du système informatique pour la gestion de l'environnement administratif des écoles a été lancé au début de l'année 2009, suite à la nomination de son comité de pilotage par le Conseil d'Etat.

Les travaux principaux réalisés jusqu'ici, donc environ à mi-chemin de l'importante phase d'étude, sont les suivants:

- › organisation du projet (comité de pilotage, direction de projet, 7 groupes d'étude, comité des groupes d'étude, direction informatique); près de 100 personnes sont impliquées de près ou de loin;
- › lancement des travaux des groupes d'étude métier (menés avec la méthodologie de l'analyse de la valeur, déjà mise en œuvre dans le cadre de la pré-étude): analyse plus approfondie de domaines «sensibles» du périmètre, pour lesquels des gains importants sont pressentis;
- › élaboration d'un panorama des applications mises en œuvre dans les cantons suisses pour les différents degrés d'instruction correspondant à notre périmètre d'étude;
- › mise en place d'une démarche d'urbanisation, adaptée particulièrement aux projets informatiques couvrant un large périmètre, et pour lesquels la mise en place de nouveaux outils s'effectuera par petites étapes successives;
- › analyse métier plus poussée dans les domaines jugés prioritaires, notamment le S2 (collèges fribourgeois);
- › étude ou réalisation de mesures ad-hoc (mesures à caractère urgent ne pouvant pas attendre la réalisation du projet proprement dit), notamment:

- + lancement du projet de mise en place de l'application Musica (application développée par le SITel au profit des Conservatoires de Fribourg et Neuchâtel), renommée en *Cursus* pour les besoins, à la HEP;
- + mise en place d'un outil de planification à l'IAG;
- + étude d'un projet de remplacement de l'application actuelle de recensement scolaire (tournant encore sur le host) et de mise en conformité avec les nouvelles directives MEF (modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation) édictées par l'OFS. Ce projet sera mené en 2010 par le SStat, avec le soutien du SITel, et coordonné avec HAE;
- + pré-étude pour la mise en place d'une application pour l'organisation de la formation continue à la HEP;
- + diverses autres mesures ad hoc mineures.

#### 2.1.5e CICLOP VD

Le déploiement de THEMIS, application de gestion de poursuites, développée pour les Offices de poursuites fribourgeois par le SITel, a eu lieu comme prévu sur l'ensemble des Offices de poursuites vaudois durant le premier semestre 2009. L'opération a été réalisée dans son intégralité le 29 juin 2009 avec le dernier des 13 Offices et près de 290 collaborateurs travaillent avec ce système.

Au 2<sup>e</sup> semestre 2009, le SITel a concentré ses efforts sur l'accompagnement après la mise en production (correction de données, ajustements, etc.) et la fin du développement de nouvelles fonctionnalités THEMIS pour la fusion et la scission d'offices dans le cadre du projet de réorganisation territoriale des Offices vaudois (regroupement / fermeture d'Offices).

#### 2.1.5f CICLOP VS

A fin 2008, le canton du Valais a également retenu THEMIS comme solution unique pour ses 12 Offices de poursuites. Le projet de déploiement, visant à remplacer les quatre solutions actuelles et à reprendre les données respectives dans le nouveau système, a démarré en été 2009 et se poursuivra jusqu'à fin 2010.

#### 2.1.6 Commission informatique de l'Etat de Fribourg

La Commission informatique de l'Etat (ci-après: Commission) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions informatiques. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11).

La Commission informatique de l'Etat, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu deux séances pendant l'année 2009. Conformément à ses attributions, elle a donné son préavis ou a été informée sur les activités et projets suivants:

—  
2009

- > la sécurité informatique à l'Etat de Fribourg (présentation de la politique et du concept de la sécurité informatique);
- > l'extension de la fenêtre de maintenance sur l'ensemble des services de l'Etat et des établissements hébergés au SITel;
- > le controlling des projets informatiques avec présentation de l'outil de suivi;
- > le portefeuille de projets informatiques à l'Etat de Fribourg, notamment:
  - + «CommuNet» (informatique de communes des districts de la Glâne, Gruyère, Broye et Veveyse);
  - + TaxPP/Enc (taxation des personnes physiques et encaissement);
  - + Platcom (mise à disposition à des partenaires divers, d'une manière standardisée et hautement sécurisée, d'informations confidentielles ainsi que des fonctionnalités au travers d'applications Web);
  - + la Gestion Electronique des Documents (GED);
  - + «CICLOP» (Collaboration Inter-Cantonale pour un Logiciel pour les Offices de Poursuites);
  - + DATEC (Dossiers d'Autorisations en aménagement du Territoire, Environnement et Constructions);
  - + HarmPers (Harmonisation des registres des personnes);
  - + HarmBat (Pré-étude sur l'harmonisation des bâtiments et logements);
  - + ARPA (Avances et Recouvrements des Pensions Alimentaires);
  - + HarmAdminEcoles (Harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles).
- > prendre position sur le projet concernant l'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles;
- > donner son préavis concernant les sites Internet des écoles du degré secondaire 2 et la possibilité d'intégration dans le site Internet de l'Etat de Fribourg;
- > prendre connaissance de la Convention entre le SITel et la HEP – fri-tic;
- > donner son préavis sur les comptes 2009 des écoles post-obligatoires;
- > donner son préavis concernant le projet d'un portail pédagogique.

### 2.1.7 Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE)

La CC-IE est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions d'informatique dans l'enseignement. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11).

La CC-IE s'est réunie à trois reprises en 2009. Ses tâches ont été les suivantes:

- > examiner les besoins des écoles post-obligatoires en matière informatique, les stratégies informatiques et les procédures budgétaires à l'exception des budgets de l'Université et de la HES qui disposent de statuts particuliers;
- > donner son préavis concernant les travaux pour une organisation future de la maintenance informatique dans les écoles post-obligatoires;

## VII. MENSURATION OFFICIELLE

### 1. Missions

La mensuration officielle est exécutée en vue de l'établissement et de la tenue du registre foncier et apporte une contribution essentielle à la garantie de la propriété foncière. Les géodonnées qu'elle produit servent de base à de nombreux domaines de l'économie et de l'administration. Elles sont utilisées par les autorités, la communauté scientifique et des particuliers pour la constitution et l'exploitation de systèmes d'informations du territoire. Pour assumer sa tâche de surveillance cantonale, le Conseil d'Etat dispose du Service du cadastre et de la géomatique (SCG), ci-après le Service. Le Service dirige, vérifie et coordonne les opérations de saisie, de mise à jour et de diffusion des informations de la mensuration officielle. Il gère et assure l'existence et la qualité de la base des données spatiales de référence du système d'information du territoire cantonal, soit les données originales sur la propriété foncière et ses restrictions, sur la couverture du sol et les objets divers, sur la nomenclature et les adresses, sur l'altimétrie, sur les points fixes de référence, sur le plan d'ensemble et les orthophotos aériennes. Il veille à la coordination entre la mensuration officielle et d'autres projets de mensuration et systèmes d'information du territoire. Il s'assure de la fiabilité, de la précision, de l'actualisation et de l'intégralité de ces informations dans le respect des standards imposés par la Confédération et selon les attentes des collectivités publiques et des privés en ce qui concerne les délais et les coûts. Le Service a mis en place un système de gestion et d'assurance de la qualité, certifié ISO9001 et PM9001. Pour l'exécution des travaux, il s'appuie essentiellement sur le secteur privé, soit les ingénieurs géomètres et autres professionnels de la mensuration.

—  
2009

*Le chef du Service est M. Gérald Faoro, Géomètre cantonal.*

## 2. Activités

### 2.1 Activités courantes

#### 2.1.1 Points fixes

Comme les années précédentes, compte tenu de la rationalisation des méthodes et de la diminution quantitative des points fixes de référence, le Service n'a garanti qu'une prestation minimale et n'est intervenu que sur appel lorsqu'on lui a signalé un point menacé. De même, aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique. L'activité du Service s'est concentrée sur l'accompagnement des bureaux de géomètres pour la mise en œuvre du nouveau système de référence de la mensuration nationale (MN95) dans les nouvelles entreprises de mensuration. Ce partage d'expériences s'avère très précieux pour l'élaboration d'un concept cantonal pour le changement de cadre de référence de MN03 à MN95 (voir point 2.2.3 ci-après).

#### 2.1.2 Plans d'ensemble

Les plans d'ensemble, mémorisés sous forme «raster», sont à disposition des services par le réseau de l'Etat. Leurs diffusions aux tiers se fait essentiellement via les réseaux informatiques.

Le territoire cantonal est quadrillé par 175 feuilles de plan à l'échelle du 1:5000e. Pour 140 (129) plans, soit 80% du territoire cantonal, l'état de mise à jour est postérieur à l'année 2000 et se fait de manière informatique en corrélation avec l'avancement du programme des mensurations parcellaires. Pour 19 feuilles, soit 11% du territoire, cette mise à jour date de 1997 à 2000. Pour 16 plans, soit 9% du territoire, la mise à jour a encore été réalisée de manière graphique entre 1992 et 1996 et sera prioritaire pour la mise à jour de manière informatique en 2010.

En 2009, la mise à jour a concerné les 13 (18) feuilles dont l'état de mise à jour était le plus ancien, soit les numéros 1185.14, 22, 31, 33, 1205.14, 23, 33, 34, 1206.11, 12, 1224.43, 1244.13 et 42.

#### 2.1.3 Mensurations parcellaires

##### 2.1.3a Organisation

La mensuration est une tâche conjointe de la Confédération, qui en a la conduite stratégique, et des cantons, qui en ont la responsabilité opérationnelle. Le programme de mise en œuvre des nouvelles mensurations est étroitement dépendant des conventions-programmes convenues entre le canton et la Confédération.

La convention-programme 2008–2011 prévoit la mise en base de données de 50 000 hectares et la conclusion de contrats pour

24 000 hectares supplémentaires. Réciproquement, la Confédération s'engage au versement de contributions pour un montant total de près de 3,4 millions de francs. Au début de chaque année, un accord cadre pour l'année est convenu entre swisstopo et le Service. L'accord 2009 prévoyait une prestation de 6000 hectares de superficie; l'objectif a été réalisé (voir les points 2.1.3 b à d ci-après).

##### 2.1.3b Entreprises décidées en 2009

En application des dispositions sur les marchés publics, les travaux définitifs des mensurations parcellaires ont été attribués pour Haut-Intyamon, Planfayon et Chapelle (Glâne). Les travaux préparatifs ont débuté pour Bellegarde et Charmey et des avant-projets ont été réalisés pour Chénens, Cottens et Neyruz.

##### 2.1.3c Entreprises en cours d'exécution

Les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 51 860 hectares, soit 31,03% (25,46%) de la superficie du territoire cantonal (sans les lacs), alors que 93 675 hectares, soit 56,05% (53,69%) de la superficie sont définitivement gérés en base de données. Des avant-projets de mensuration sont attribués pour 1 882 hectares.

##### 2.1.3d Entreprises terminées en 2009

Les nouvelles mensurations de Brünisried, Bussy, lot 5, Cressier lots 3 et 4, Estavayer-le-Lac lot 6, Lurtigen, Lully lot 2, Morat lot 8d, Sévaz lot 2 et Sorens lot 3 et les numérisations de Delley-Portalban, Montet (Glâne), Surpierre (secteur Praratoud) et Vuarmarens ont été vérifiées et mises à disposition sur les serveurs cantonaux. Les travaux liés aux contrôles des surfaces agricoles utiles par la mensuration ont engendré des mises à jour sur 4330 hectares des communes de Bösingén, Broc, Granges, Gruyères, Rue, Semsales et Wünnewil-Flamatt et sur 2110 hectares des communes de Marsens, Montet (Glâne), Sorens et Vuarmarens dans le cadre des entreprises susmentionnées. Les frais restant après déduction des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires de Botterens, lot 1 (village), Botterens, lot 2 (montagne), Cordast, lot 2 (village), Cordast-Guschelmuth (zones à bâtir), Courgevoux, lot 1 (village), Düdingen, lot 9 secteurs 1 et 2, Bas-Intyamon lot 3 (Estavannens, montagne), Grandvillard, lot 3 (montagne) et Gurmels, lot 3 (village) ainsi qu'à Lurtigen d'entente avec le syndicat d'améliorations foncières.

##### 2.1.3e Conservation et mise à jour

Dans le canton de Fribourg, la mise à jour de la mensuration est effectuée par les bureaux de géomètres privés de la manière suivante:

> pour les territoires qui n'ont encore que des données graphiques, les propositions de mutations («les verbaux») sont technique-

—  
2009

ment vérifiées par le Service, puis les géomètres les mettent à jour sur les plans du registre foncier une fois par an.

- pour les communes et parties de communes dont les données sont numériques, c'est à la base de données originale qu'est attribuée la foi publique. A partir d'extraits, les géomètres établissent leurs propositions de modification des objets mesurés. Celles-ci sont examinées, contrôlées, puis intégrées à la base de données par le Service dans le cadre de processus de mise à jour qui permettent de gérer leur validation par étape (coordination avec le registre foncier). Ce système optimise la collaboration avec le secteur privé et permet à l'Etat d'être en possession des géodonnées de référence pour toutes ses applications et projets qui nécessitent des informations à références spatiales. L'échange de données se fait dans un format standardisé qui garantit aux entrepreneurs la liberté des méthodes et le choix des outils.

En 2009, les géomètres officiels ont établi et transmis 3858 (3135) dossiers de mutations au Service; 1030 (994) de ces verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles; durant cette même période, 1117 (1048) de ces dossiers ont été visés après contrôle. Concernant la cadastration des bâtiments neufs ou modifiés, le Service a ordonné 2742 (3062) levés, lesquels concernent 3338 (4028) bâtiments et accordé 3355 (1868) visas de contrôle, continuant ainsi de combler les retards cumulés des bureaux et du Service lors de la migration. En moyenne, quatre mutations sur cinq concernent la base de données.

Le contrôle de la mise à jour annuelle 2009 des plans du registre foncier a été fait à partir des verbaux 2008. Pour les 2719 (2627) plans déjà en base de données, cette vérification s'est faite par le Service sur la base des fichiers des plans officiels, directement auprès des bureaux du registre foncier. Un nouveau tirage papier sera généré et produit pour tous les plans lors de la mise à jour 2010, soit l'état au 31 décembre 2009. Parallèlement, le contrôle et l'éventuelle correction des paramètres graphiques altérés par la migration se poursuivent, 2387 (1166) plans ont été corrigés et il en reste 332 à contrôler.

Les copies de sécurité des mesures de terrain effectuées par les géomètres en 2008 et 2009, ont été faites par scannage de manière continue avec Canofile for Windows. Les mesures livrées sont néanmoins toujours enregistrées sous forme de fichiers issus des appareils de mesures et une offre est à l'étude pour migrer sur une application plus moderne capable de lire plus de quatre cents sortes de fichiers et qui permettrait également aux bureaux de géomètres de s'y connecter directement.

2.1.4 Géomatique

—  
2.1.4a Base de données géométriques de la mensuration officielle

La base de données est en exploitation depuis début 2007, la migration et l'adaptation des données au nouveau modèle avait alors généré 6 365 182 objets, ventilés en 17 thèmes (ou catégories) d'informations différents.

Les objets sont créés, modifiés ou supprimés dans la base par des dossiers préparés par les géomètres privés. Avant d'être définitivement validé, un dossier passe par quatre états: réservé, ouvert, en attente de validation, puis définitivement traité. Pour des raisons de clarté et de lisibilité, seul le nombre d'objets définitivement traités (validés) est mentionné dans le présent rapport.

La version 2009 de ces statistiques est la suivante:

Nombre d'objets en base de données début 2009	7 448 718	(6 633 901)
Nombre d'objets créés (10,68%)	795 743	(814 817)
Nombre d'objets modifiés (4,16%)	309 663	(174 427)
Nombre d'objets supprimés (4,43%)	330 212	(98 074)
Nombre d'objets en base de données début 2010	7 914 249	

Par ailleurs, à fin décembre, le cumul des objets en travail dans les dossiers réservés, ouverts et en attente de validation est de 76 730 (64 439), soit une augmentation du mouvement de près de 20% par rapport à l'année dernière.

2.1.4b Nomenclature et adresses

La nouvelle ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, prévoit que toutes les rues des localités et autres agglomérations habitées doivent être pourvues d'un nom. L'ordonnance établit aussi que seule l'orthographe des noms de rues de la mensuration officielle doit être utilisée dans les documents officiels de la Confédération (La Poste), du canton et de la commune.

Le canton de Fribourg n'a heureusement pas attendu ces dispositions pour inciter les communes à définir les adresses, notamment à l'occasion des nouvelles mensurations ou des numérisations. En l'état, la base de données originale contient déjà 87 055 (80 829) points d'entrées de bâtiments, dont 35 828 ont également un identifiant de bâtiment (EGID) attribué pour la coordination avec le RegBL (Registre des bâtiments et logements de l'Office des statistiques).

En collaboration avec les commissions cantonales de nomenclature, le Service a examiné et pris position sur plus de trente

—  
2009

dossiers, dont seize concernaient la révision complète des noms locaux et l'attribution des noms aux rues dans le cadre d'une entreprise de mensuration. Le Service a encore été sollicité pour une quinzaine d'examen de cas isolés.

#### 2.1.4c Diffusion

Conformément à l'accord conclu avec swisstopo, le Service a diffusé les données du modèle numérique de terrain et du modèle numérique de surface à de nombreux clients. Il en est de même pour l'orthophoto et le plan d'ensemble. A noter que le nouveau jeu d'orthophotos est désormais complet pour tout le territoire cantonal. Il a été établi sur la base de trois vols ayant eu lieu en 2008 et 2009. Grâce à l'application mise en place avec Autodesk et le SITel en 2007, les utilisateurs permanents peuvent extraire les données de manière autonome via un serveur d'extraction qui utilise une base de géodonnées répliquée quotidiennement depuis la base originale. Swisstopo utilise ce système pour récupérer les données originales de la mensuration selon le modèle fédéral et pour les intégrer à son portail géomatique à contrôle d'accès, <http://www.geodata.cadastre.ch>.

Le modèle fribourgeois de données de la mensuration est basé sur celui de la Confédération. Il est très complexe et difficilement utilisable par les clients qui n'appartiennent pas au cercle des gestionnaires de la mensuration. Pour résoudre ces difficultés, la Confédération a élaboré un modèle simplifié (MO-public) et le Service a collaboré au groupe de travail visant à le produire. Sur la base de ce modèle simplifié, le Service a réalisé les travaux d'implémentation dans la base de données cantonale. Le modèle original est automatiquement transformé dans le modèle simplifié puis les données résultantes sont extraites et copiées sur les serveurs de distribution génériques de l'administration cantonale pour être ainsi mises à disposition des utilisateurs non spécialistes.

#### 2.1.4d Coordination avec le Registre foncier

Le Registre foncier et le Service gèrent tous deux des informations liées aux immeubles et une coordination est essentielle pour garantir les liaisons entre les plates-formes Internet du registre foncier et de la mensuration en ligne. A terme, il s'agira d'interconnecter les bases de données du registre foncier et de la mensuration officielle pour permettre une véritable rationalisation des procédures de dépôt de pièces auprès des bureaux du registre foncier. Ce travail a débuté dans le cadre du projet DSK2 (voir point 2.2.2), soit le remplacement et l'amélioration du logiciel de «registre des mutations de la MO» et de «la gestion du descriptif cadastral des immeubles».

Le Registre foncier et le Service collaborent également pour mettre à disposition du Service de l'agriculture (SAGri) les données permettant le calcul des paiements directs liés aux surfaces agricoles utiles. Un jeu de requêtes a été créé pour calculer les surfa-

ces agricoles utiles par immeuble dans les zones en mensuration numérique. Le Registre foncier complète ces résultats en ajoutant la surface totale des immeubles qui ne sont pas encore numérisés et les propriétaires. Ces données sont ensuite injectées dans le système du SAGri (Gélan) et permettent de contrôler les annonces des exploitants.

#### 2.1.4e Intranet et Internet

Le Service utilise régulièrement son site Internet comme vecteur d'informations à l'usage du public et des professionnels de la mensuration. Les données originales sont répliquées automatiquement pour l'Intranet (quotidiennement) et l'Internet (hebdomadaire), ce qui permet ainsi l'accès à l'intégralité du catalogue original des données de la mensuration officielle. En 2009, ce sont plus de 900 000 requêtes qui ont été lancées sur l'application «Mensuration officielle en ligne».

Un outil de synchronisation entre l'application du registre foncier public (par Intercapi) et les données de la mensuration en ligne sur Internet permet de sauter, dans les deux sens, d'une application à l'autre à l'endroit concerné. Par la fiche du bien-fonds, on accède au plan et du plan, en double-cliquant dans le bien-fonds, on accède à sa fiche.

## 2.2 Evénements particuliers

—

### 2.2.1 Législation

La mensuration officielle fait l'objet de nouvelles dispositions légales fédérales, contenues en particulier dans la loi du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo) et dans des ordonnances spécifiques du Conseil fédéral. Ces dispositions nécessiteront certaines modifications de la loi cantonale du 7 novembre 2003 sur la mensuration officielle (LMO) d'ici au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2011. Ces modifications sont actuellement à l'étude. Elles nécessitent des réflexions plus importantes que prévues car il s'agira notamment d'intégrer la cadastration des projets de constructions et de proposer des petites améliorations dictées par des raisons d'opportunité tirées de l'application qui est faite de l'actuelle LMO depuis sa mise en vigueur.

### 2.2.2 Migration de l'application DESCA

L'application de gestion du descriptif cadastral des immeubles et du suivi des mutations (DESCA) a plus de 20 ans et doit être migrée en raison de l'abandon, en 2010, de l'exploitation de l'ordinateur qui supporte sa gestion. Les procédures de reprise des données du SITel ont mis en évidence la nécessité du maintien de l'application, avec refonte, afin de s'adapter à l'environnement informatique actuel. En collaboration avec le SITel, le Registre foncier et les géomètres privés, plus de dix réunions de travail ont permis de produire le cahier des charges définitif et toutes

—  
2009

les spécifications nécessaires pour la réalisation concrète de l'application DSK2. Les travaux doivent être attribués dès le début de 2010. Parallèlement, les travaux d'examen de consistance des données existantes ont été entrepris en vue de leur reprise. Sur les 376 secteurs (lots) cadastraux créés dans DESCA, 111 sont supprimés (caducs); 61 secteurs ont entièrement été collationnés avec capitastra et 10 871 enregistrements redondants ont été épurés.

### 2.2.3 Cadre de référence

En raison de l'utilisation croissante d'appareils de positionnement tels que par exemple les navigateurs GPS et afin de pouvoir bénéficier pleinement des avantages de ces technologies, le cadre de référence suisse, plus que centenaire, a été rénové et rattaché au cadre de référence européen. Le nouveau cadre de référence, appelé MN95, se base sur la mensuration nationale de 1995 et devrait remplacer d'ici 2016 le cadre de référence suisse actuel MN03. La notion de «transformation MN03 ⇔ MN95» est apparue pour la première fois dans une circulaire de la Direction fédérale des mensurations en juin 2000. Depuis, en collaboration étroite avec les cantons, swisstopo a finalisé le maillage des triangles nécessaires à cette transformation pour toute la Suisse et les pays limitrophes. Ce jeu de données, appelé officiellement CHENyx06, est désormais disponible pour tous les producteurs de géodonnées.

En collaboration avec le coordinateur SIT, le Service a en 2009 jeté les premières bases du concept de transformation qui concerne non seulement les données de la mensuration officielle, mais encore toutes les autres données géoréférencées.

### 2.2.4 Analyse des prestations de l'Etat (APE)

En 2009, le Service a procédé à la mise à jour annuelle du catalogue des prestations du Service qui avait fait l'objet d'une étude en 2008. Les mesures de simplification proposées concernent essentiellement la répartition des tâches dans le partenariat public-privé qui prévaut pour la mise à jour des mutations.

### 2.2.5 Archivage

Les archives du Service ont été réorganisées dans le courant de l'été 2009. De nombreux documents historiques caducs ont été inventoriés et versés aux archives cantonales. Il s'agissait notamment de cartes, minutes, croquis, plans originaux, répertoires statistiques, rôles divers et correspondances du 19<sup>e</sup> siècle, de dossiers de vérifications, de calculs polygonométriques et de superficies, d'états des contenances de cadastrations du début du 20<sup>e</sup> siècle, des mesures originales (carnets d'angles et de nivellement) et calculs de la première triangulation et de la triangulation actuelle du canton.

## VIII. REGISTRE FONCIER

### 1. Missions

Le registre foncier a pour fonction de réaliser, en matière immobilière, le principe de publicité selon lequel les droits réels doivent être rendus manifestes pour les tiers, conformément au titre vingt-cinquième du Code civil suisse.

Sa tenue est assurée dans notre canton par les Bureaux du registre foncier.

Les Registres fonciers sont aussi des autorités fiscales chargées de la taxation des droits de mutation en cas de transferts de propriété immobilière, des droits sur les gages immobiliers ainsi que de l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

Les Conservateurs/trices des Registres fonciers sont, par ordre alphabétique: René Aeby (Singine), Zoltan Barsi (Gruyère), Anita Bulliard (Veveyse), Jean-Jacques Gumy (Broye), Josef Haag (Lac), Denise Jan (Glâne), Bertrand Renevey (Sarine).

### 2. Les Bureaux du registre foncier

#### 2.1 Activités courantes

Les principales tâches courantes des Registres fonciers sont les suivantes: traitement des réquisitions d'inscription, délivrance d'extraits du registre foncier, réponse aux demandes de renseignements.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2009 est de 32 473 (2008: 30 458) concernant quelques 110 286 immeubles (2008: 104 424).

La saisie initiale du registre foncier fédéral sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre 2009, 138 096 immeubles ont été entièrement informatisés, soit 69,11% de l'ensemble des immeubles du canton (31.12.2008: 125 805 immeubles, soit 61,36%). En conséquence, en 2009, 12 291 immeubles ont été informatisés, soit 7,75%.

Parmi les informations relatives aux droits sur les immeubles, on distingue: les extraits officiels du registre foncier, signés par le conservateur et revêtus de la foi publique, les consultations par Internet (Intercapi et RFPublic), les transferts de données informatiques. En 2009, la consultation d'Intercapi a augmenté de 9,6% et celle de RFPublic de 28,4%.

Le nombre des extraits officiels délivrés s'élève à 12 450 et concerne quelque 27 780 immeubles (27 621 en 2008).

—  
2009

En outre, 253 709 immeubles ont été consultés sur Intercapi et 270 316 immeubles sur RFPublic.

Chaque jour, des données ont été transférées sous forme électronique au Service cantonal des contributions et au centre de compétences du Système d'Information du Territoire. De plus, 131 livraisons de données ont été effectuées au Service du cadastre et de la géomatique, aux communes et aux géomètres.

Les demandes de renseignements portent sur toutes questions en relation avec les immeubles. Il s'agit par exemple de renseignements sur les droits inscrits, sur des aspects fiscaux, sur les règles du droit de voisinage, sur le droit foncier rural et d'autres législations applicables en matière immobilière.

Le projet de scannage des documents s'est poursuivi dans chaque bureau du registre foncier. Ses buts sont l'archivage, la consultation en interne des documents à l'aide du progiciel Capitastra et la sécurité des données. En 2009, 86 073 pièces justificatives et verbaux ainsi que 9512 feuillets fédéraux ont été scannés.

#### 2.1.1 Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

L'introduction du registre foncier fédéral comprend l'épuration de droits avec une reconnaissance par les propriétaires, le traitement des droits de gage ainsi que la constitution de nouveaux droits.

En 2009, le registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur: Botterens lot I; Châtel-St-Denis; Cordast-Guschelmuth; Ecublens; Kerzers lot VII; Murten lot VIIIa; Tafers lots 1,2,3 (toute la commune); Ulmiz.

#### 2.1.2 L'informatique du registre foncier

L'informatique du registre foncier est pilotée par un comité composé de trois conservateurs et du responsable du système informatique. Ce dernier a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique des registres fonciers. Ce comité a tenu trois séances en 2009. La pérennité et la sécurité des données demeurent une préoccupation majeure.

En outre, il collabore au projet DSK2 du Service du cadastre et de la géomatique qui consiste à redévelopper l'application Desca et à créer un lien entre les systèmes des Registres fonciers et de la mensuration officielle.

#### 2.1.3 Association des conservateurs du registre foncier

L'association a organisé trois séances de travail au cours de l'année 2009 dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux de registre foncier, d'examiner des projets cantonaux et fédéraux (eGRIS,

révision de la LACCS), et d'être informée des développements informatiques.

Le comité de l'Association rencontre annuellement une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois.

#### 2.1.4 Représentation au niveau intercantonal et fédéral

Des conservateurs des registres fonciers participent deux fois par an au Colloque romand des inspecteurs des registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin pour traiter de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général, ainsi qu'au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont les objets reposent sur trois volets: l'assemblée générale et statutaire; les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier; les conférences.

Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies sur le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier en vue d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

Des membres du comité informatique participent également au projet eGRIS, un projet e-geo.ch et eGovernment de la Confédération qui s'occupe de la poursuite du développement et de la standardisation du registre foncier, tenu de manière décentralisée et à l'aide de systèmes hétérogènes en vue de l'accès aux données du territoire par un portail central, et du commerce électronique des données du registre foncier.

#### 2.1.5 Emoluments du registre foncier

En 2009, les émoluments du registre foncier se sont élevés à 7 288 321 francs (2008: 7 696 456 francs). Les réclamations à l'encontre de leur prélèvement sont de la compétence des conservateurs.

Les émoluments relatifs à la consultation des données par Internet au moyen d'Intercapi et aux livraisons de données se montent à 215 754 francs (+ 11%), respectivement à 32 952 francs (+13,35%).

## 2.2 Evénements particuliers

Dans le cadre de l'analyse des prestations de l'Etat (APE), certaines propositions faites par les Registres fonciers et acceptées par le Conseil d'Etat ont fait l'objet d'une procédure de consultation auprès des instances concernées. Le suivi et la mise en œuvre de ces propositions se poursuivent.

La révision de la loi d'application du code civil pour le canton de Fribourg du 22 novembre 1911 (LACC) a fait l'objet de proposi-

—  
2009

tions de la Direction des finances, élaborées avec l'avis de l'Association fribourgeoise des conservateurs du registre foncier ainsi que de celui du Service du cadastre et de la géomatique.

L'application des articles 2 al.2 lettre b et 5 al.1 lettre a de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du 16 décembre 1983 (LFAIE) qui ont trait au régime d'exception à l'assujettissement en cas de domicile légal et effectif en Suisse a donné lieu à de nouvelles directives de l'Office fédéral de la justice aux Offices du registre foncier dans leur teneur au 1<sup>er</sup> juillet 2009. L'Association fribourgeoise des conservateurs du registre foncier a décidé d'en informer les notaires par une lettre-circulaire.

### 3. L'activité fiscale du registre foncier

#### 3.1 Activités courantes

##### 3.1.1 L'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'élève en 2009 à 3 321 307 francs (2008: 4 383 305 francs).

##### 3.1.2 Les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2009, le montant total des droits de mutation est de 19 432 428 francs (2008: 21 362 372 francs) et celui des droits sur les gages immobiliers ascende à 10 064 194 francs (2008: 10 777 095 francs).

##### 3.1.3 L'organe d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

L'organe d'estimation de la valeur vénale en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM) a été sollicité quatre fois durant l'année 2009. La réclamation pendante en 2008 a été traitée. La composition de la Commission est restée inchangée.

### 4. L'autorité de surveillance du registre foncier

#### 4.1 Organisation

En 2009, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, greffière au Tribunal cantonal, qui est également la secrétaire de l'Autorité, ont siégé comme membres. Mme Alexan-

dra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, M. Jérôme Delabays, président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine, et M. Ludovic-Jean Egger, notaire stagiaire, ont fonctionné comme membres suppléants.

#### 4.2 Activité générale

L'Autorité a tenu 6 séances. Elle a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et a procédé à des contrôles par sondages. En raison du scannage des pièces référencées dans le système Capitastra, l'instruction de l'Autorité de surveillance du registre foncier concernant la sécurité et la conservation des données du registre foncier a été révisée le 1<sup>er</sup> juillet 2009 en collaboration avec les Conservateurs et Conservatrices du registre foncier. Elle a été prise en accord avec la Direction des finances, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et l'Archiviste cantonal.

#### 4.3 Recours

L'Autorité a été saisie de quatre recours (2 en 2008). Elle a rendu trois décisions. Une affaire est reportée en 2010. Il n'y a aucun recours pendant à la Cour d'appel du Tribunal cantonal.

## IX. INSPECTION DES FINANCES

### 1. Missions

La mission de l'Inspection des finances (IF) est définie dans la loi sur les finances de l'Etat (LFE). L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but de s'assurer de l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses attributions. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

Les modifications du droit de la révision au 1<sup>er</sup> janvier 2008 impliquent de nouvelles prescriptions concernant l'obligation de révision, le type de révision et la qualification de l'organe de révision. L'agrément accordé par l'autorité fédérale de surveillance de la révision habilite à fournir des prestations de révision selon le nouveau droit. L'IF a reçu son agrément en octobre 2008. Cette

—  
2009

reconnaissance au niveau fédéral et l'inscription du service au registre fédéral confirment que l'IF effectue ses prestations en respectant les exigences élevées du droit fédéral.

*La cheffe de l'IF est M<sup>me</sup> Irène Moullet.*

**2. Activités**

**2.1 Activités courantes**

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique, des caisses et comptabilités de l'Etat, des établissements et exploitations autonomes ainsi que de certaines institutions privées auxquelles les pouvoirs publics apportent une aide financière.

Lors de la planification de ses contrôles des services et établissements, l'IF fixe les cadences de ses contrôles, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en terme de risque financier, ne le sont pas. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Afin d'améliorer l'efficacité de ses contrôles, l'IF a mis en place un nouveau suivi des recommandations. Il s'agit de créer une base de données contenant toutes les recommandations et de déterminer une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées ou, dans le cas contraire, que leur non-application est justifiée.

En 2009, le service a émis 74 rapports concernant des révisions ordinaires. Lors de 14 contrôles, l'IF a formulé 43 recommandations. Les recommandations sont classées selon leur degré d'importance (haute, moyenne ou basse) et sont toujours discutées avec les services concernés. L'IF a rendu son rapport concernant le projet Poya (voir point 2.2 événements particuliers) et a vérifié le décompte final de construction de l'agrandissement et de la rénovation de l'Ecole de Culture Générale Fribourg. En 2009, l'IF a révisé les comptes 2008 du Contrôle fédéral des Finances (CDF) à Berne.

Les rapports émis en 2009 se sont répartis de la manière suivante:

Pouvoir exécutif – Administration	49
Fonds et fondations	12
Mandats divers	17

Les 74 rapports de vérifications ordinaires concernent les directions suivantes:

Chancellerie	4
Instruction publique, culture et sport	20
Sécurité et justice	10
Institutions, agriculture et forêts	8
Economie et emploi	10
Santé et affaires sociales	12
Finances	6
Aménagement, environnement et constructions	4

La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

En 2009, l'IF a effectué 22 contrôles de liquidités dans les services disposant de caisses décentralisées.

Très souvent, lors de ses contrôles, l'IF constate que les services ou établissements enregistrent dans leurs comptes des dépenses relatives à des frais divers de peu d'importance (apéritifs, cadeaux, repas de travail entre collègues, agapes de Noël, sorties au vert, etc.) sans bases légales ou directives cadre précises. En 2009, l'IF a effectué un contrôle horizontal de tous les montants supérieurs à 500 francs enregistrés dans les comptes de l'Etat 2008 sous les positions «dépenses administratives diverses» et «dépenses d'exploitation diverses». Aucun abus nécessitant une action spéciale n'a été constaté.

Un inspecteur de l'IF fait partie, comme représentant de l'Etat, du conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

La cheffe de service est membre du comité de pilotage chargé de la supervision de la mise en place à l'Etat de Fribourg du nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons (MCH2) développé par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Au mois de novembre 2009, quatre personnes de l'IF ont participé à un séminaire de deux jours organisé par la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins, ayant pour thème «l'informatique au service de l'audit». Un collaborateur a suivi un cours organisé par l'Office fédéral des routes ayant pour thème «le calcul des variations de prix». L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins. Au vu de l'importance de la péréquation financière intercantonale et de la nécessité de vérifier les données fiscales livrées à la Confédération, la Conférence latine a mis en place un groupe technique

—  
2009

«RPT». Un représentant de l'IF du canton de Fribourg a participé à ce groupe qui a élaboré, en mars 2009, une recommandation concernant l'audit de la péréquation des ressources comportant un tableau des risques principaux dans ce domaine auxquels sont associés des exemples de contrôles appropriés.

## 2.2 Evénements particuliers

Le 3 avril 2008, le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a demandé à l'IF de procéder à un audit ciblé du projet Poya. Cet audit a porté sur l'organisation du projet, l'état d'avancement du projet lors de la détermination du devis estimatif, l'analyse des éléments financiers figurant dans le message à l'intention du Grand Conseil et l'état des honoraires. L'IF a effectué ce travail en faisant appel à un bureau d'ingénieurs

externe au canton. Le rapport a été émis le 16 janvier 2009. Le Directeur de la DAEC a présenté les résultats de cet audit lors d'une conférence de presse le 6 février 2009.

Le 4 décembre 2009, l'IF a reçu une délégation de l'audit office de la province chinoise du Zhejiang. Cette délégation avait demandé que l'IF lui présente son organisation et ses méthodes de travail. Suite à la présentation, une discussion a eu lieu, permettant un échange d'expériences.

L'IF a mis en ligne son site Internet en juin 2009. Ce site permet aux personnes intéressées par l'activité de contrôle des finances de l'Etat de se familiariser avec les activités et méthodes de travail de l'IF.

## X. ETAT DU PERSONNEL

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2009 EPT	Compte 2008 EPT	Ecart EPT
<b>FINANCES</b>	<b>362.69</b>	<b>355.28</b>	<b>7.41</b>
ADMINISTRATION CENTRALE	362.69	355.28	7.41
3700 / FINS      Secrétariat général	5.80	5.64	0.16
3705 / TRES      Administration des finances	25.58	24.74	0.84
3710 / IFEF      Inspection des finances	6.20	6.32	-0.12
3725 / CIEF      Service de l'informatique et des télécommunications	73.72	68.96	4.76
3730 / OPER      Service du personnel et d'organisation	27.69	26.19	1.50
3740 / SCCF      Service cantonal des contributions	176.26	176.53	-0.27
3745 / ENRE      Service des impôts sur les successions et les donations	2.30	2.30	
3760 / SCAD      Service du cadastre et de la géomatique	14.00	14.00	
3765 / RFON      Registres fonciers	31.14	30.60	0.54



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC**  
**Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD**

[WWW.FR.CH/DAEC](http://WWW.FR.CH/DAEC)

# Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC

—  
2009

<b>I. DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS (DAEC)</b>	<b>1</b>	4. Ressources .....	43
1. Missions .....	1	5. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS) .....	45
2. Activités .....	1	<b>VI. SERVICE DES BÂTIMENTS</b>	<b>48</b>
3. Collaboration intercantonale .....	4	1. Missions .....	48
4. Affaires contentieuses .....	4	2. Activités .....	49
5. Législation .....	4	3. Récapitulation des dépenses pour le service .....	55
<b>II. SERVICE DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT</b>	<b>4</b>	<b>VII. ÉTAT DU PERSONNEL</b>	<b>55</b>
1. Missions .....	4		
2. Activités .....	4		
3. Coordination, gestion et études .....	5		
4. Aménagement cantonal .....	5		
5. Aménagement local (PAL) .....	6		
6. Constructions .....	6		
7. Recours .....	6		
8. Commissions .....	7		
<b>III. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>7</b>		
1. Missions du service .....	7		
2. Activités .....	8		
3. Protection des eaux .....	12		
4. Laboratoire et substances .....	15		
5. Protection de l'air .....	16		
6. Bruit et rayonnement non ionisant .....	17		
7. EIE, sol et sécurité des installations .....	18		
8. Déchets et sites pollués .....	20		
<b>IV. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES</b>	<b>22</b>		
1. Missions .....	22		
2. Activités .....	22		
3. Section administration .....	25		
4. Section projets routiers (PRo) .....	25		
5. Section Gestion du réseau .....	31		
6. Section entretien des routes .....	35		
7. Section lacs et cours d'eau .....	37		
<b>V. SERVICE DES AUTOROUTES</b>	<b>42</b>		
1. Missions .....	42		
2. Activités .....	43		
3. Staff .....	43		

—  
**2009**

## **I. DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CONSTRUCTIONS (DAEC)**

---

### **1. Missions**

—

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) garantit, à travers ses services, un développement responsable du territoire, une protection adéquate de l'environnement, la mise à disposition d'une infrastructure de transport performante, sûre et adaptée aux besoins et une gestion efficiente du patrimoine immobilier de l'Etat. Le Conseil d'Etat lui a également attribué le domaine du développement durable depuis 2008 et depuis août 2009 la responsabilité de la politique fédérale des agglomérations.

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, la DAEC dispose des cinq unités administratives suivantes qui lui sont subordonnées: le Service des constructions et de l'aménagement, le Service de l'environnement, le Service des ponts et chaussées, le Service des autoroutes et le Service des bâtiments.

*Elle est dirigée par M. le Conseiller d'Etat Georges Godel.*

Le Secrétariat général est l'état-major de la Direction. Il a une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction. Le Bureau pour la protection de la nature et du paysage fait également partie du Secrétariat général.

Le Secrétaire général est M. Pascal Aeby depuis juillet 2009, suite au départ de M. Bernard Pochon au Service de l'environnement.

### **2. Activités**

—

#### **2.1 Activités courantes**

—

##### **2.1.1 Fonctionnement**

La Direction prend de nombreuses décisions, notamment en matière d'aménagement du territoire (approbation de plans d'aménagement et de règlements d'urbanisme, autorisation spéciale pour les constructions en dehors des zones à bâtir, dérogation en zone à bâtir), d'infrastructures routières (approbation de plans de routes cantonales ou communales), de protection de l'environnement (assainissement contre le bruit, autorisation en matière de gestion des déchets), de marchés publics (adjudication de marchés de construction, de fournitures et de services), de biens immobiliers (acquisition, vente, bail).

##### **2.1.2 Représentation de l'Etat**

La Direction représente l'Etat dans les conseils d'administration de sociétés de transport, à savoir les Transports Publics Fribourgeois (tpf), le Montreux Oberland Bernois (MOB) et la société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM).

Elle représente également l'Etat au sein du conseil d'administration de la société anonyme pour l'incinération des déchets du canton de Fribourg et de la Broye vaudoise (SAIDEF) et de la société anonyme pour le chauffage à distance du Plateau de Pérolles (PLACAD SA).

##### **2.1.3 Participation à des groupes de travail**

La Direction est représentée par un membre de son Secrétariat général dans plusieurs groupes de travail, notamment «Structures territoriales» (projet n° 35 de la mise en œuvre de la Constitution cantonale), «Gestion des situations de crise» et «Nouvelle Feuille officielle», ou encore au sein de diverses commissions de l'Etat.

##### **2.1.4 Recherches d'hydrocarbures**

La société FREAG Erdöl AG est titulaire d'un permis de recherches d'hydrocarbures sur la partie nord-est du canton qui a été prolongé jusqu'au 15 juin 2011. La société Schuepbach Energy LLC à Dallas est titulaire d'un permis de recherche d'hydrocarbures sur la partie sud-ouest du canton, permis valable jusqu'au 30 novembre 2011.

##### **2.1.5 Protection de la nature et du paysage**

Le Bureau de la protection de la nature et du paysage (BPNP) est subordonné administrativement au Secrétariat général de la DAEC. Il s'occupe de la sauvegarde de la faune et de la flore indigènes et de leurs milieux de vie. Ses tâches comportent la protection, la gestion, l'entretien, la revitalisation ainsi que la création de biotopes, assurant ainsi le maintien et le développement de la biodiversité dans le canton.

En 2009, le BPNP a été saisi de 433 dossiers pour préavis et/ou prise de position (2008: 482):

> 175 projets de constructions situées dans des sites sensibles.  
2008: 193

**2009**

- › 84 plans d'aménagement local, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux. *2008: 105*
- › 45 projets d'aménagement de cours d'eau. *2008: 56*
- › 26 installations à caractère touristique, tels que ports de plaisance, téléskis ou téléphériques. *2008: 23*
- › 18 projets d'améliorations foncières ou forestières. *2008: 18*
- › 16 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges. *2008: 17*
- › 16 projets d'infrastructures routières. *2008: 13*
- › 14 réseaux de gaz. *2008: 8*
- › 9 projets liés à la production et/ou au transport d'énergie électrique. *2008: 7*
- › 6 consultations dans le cadre d'importantes modifications de bases légales et d'affaires judiciaires. *2008: 7*
- › 24 dossiers divers qui ne peuvent pas être classés selon les catégories ci-dessus. *2008: 26*

L'examen de ces dossiers a nécessité de nombreuses visions locales, séances de travail et de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les services de l'Etat.

Les collaborateurs du BPNP ont également participé à plusieurs groupes de travail cantonaux et intercantonaux, notamment dans les domaines de la mise en œuvre des différents inventaires fédéraux, de la compensation écologique et de l'élaboration de directives pour l'implantation d'installations de production d'énergie éolienne et hydroélectrique.

Comme chaque année, plusieurs milliers d'heures de travail ont été fournies par des jeunes accomplissant leur service civil, par des personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, par des équipes forestières spécialement mandatées ou par des bénévoles pour la protection, l'entretien et la revitalisation de milieux naturels et pour le sauvetage des batraciens au printemps.

La collaboration avec les communes s'est poursuivie, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des plans de gestion pour les zones alluviales et les marais, ainsi que par plusieurs actions de plantation de haies par les écoliers.

De nombreux agriculteurs fribourgeois continuent de toucher des indemnités pour l'exploitation appropriée de prairies maigres ou

de prés à litière, pour compenser des restrictions d'exploitation dans les zones-tampons autour des marais, pour la mise en place particulièrement judicieuse de leurs surfaces de compensation écologique ou pour d'autres prestations sans avantage lucratif correspondant.

2009 a également vu l'aboutissement de l'avant-projet de loi cantonale sur la protection de la nature, l'acceptation par la Confédération du projet de parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, ainsi que la mise en route de plusieurs projets d'envergure dans le cadre des programmes de soutien de la conjoncture lancés par la Confédération et le canton.

#### 2.1.6 Développement durable

Le développement durable, attribué à la DAEC selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 juin 2008, est rattaché administrativement au Secrétariat général. La personne responsable du développement durable du canton a pris ses fonctions début juin 2009. Elle a pour mission d'assurer l'application des principes de développement durable dans l'administration cantonale et de promouvoir le développement durable sous ses trois dimensions économie, social et environnement, dans les politiques sectorielles menées par les services, notamment dans les domaines de l'aménagement, des transports, des bâtiments, du bureau, des achats et marchés publics, de l'énergie, de la cohésion sociale, de la santé, de la famille et du travail, de la gestion des ressources naturelles, de la formation, de la recherche, de l'économie, des entreprises ainsi que du tourisme.

Ses activités principales sont:

- › Développer une stratégie développement durable cantonale ainsi qu'un plan d'action dans les politiques sectorielles susmentionnées et en collaboration avec les services concernés
- › Appliquer ou participer à l'exécution des décisions
- › Mettre en place et assurer le fonctionnement d'une structure organisationnelle transversale au sein de l'administration cantonale
- › Prendre position lors de consultations ayant trait au développement durable
- › Assurer le secrétariat de la Commission cantonale consultative «Développement durable»
- › Conseiller les communes dans le développement durable.

Le projet «Développement durable du canton de Fribourg: stratégie et plan d'action» a pour objectif de faire de Fribourg un canton durable exemplaire, où l'efficacité économique, la solidarité

—  
2009

sociale et la responsabilité écologique sont respectées lors de la planification, la prise de décisions, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques. La priorité est donnée aux actions qui se situent dans le domaine de compétence du canton. Etant donné les ressources humaines limitées, le soutien aux communes viendra dans un deuxième temps.

La structure de travail en vue d'élaborer la stratégie «Développement durable» a été validée par le Conseil d'Etat fin septembre 2009. Cette structure transversale est constituée d'un Comité de pilotage stratégique et de six groupes de travail thématiques, internes à l'administration. Au Comité de pilotage, les Directions suivantes sont représentées: DAEC (présidence), DEE (vice-présidence), DFIN, DIAF et DSAS. Dans les groupes de travail, on retrouve ces mêmes Directions, ainsi que la DICS et la Chancellerie. Les travaux ont commencé en novembre 2009. La Commission cantonale consultative «Développement durable» sera créée en 2010. Elle intègrera la société civile, c'est-à-dire des représentants des domaines environnement, social, économie ainsi que de la politique et des communes.

Le processus mis en place comprend un état des lieux, l'élaboration d'objectifs et d'actions, la rédaction d'un rapport, sa consultation, sa validation politique par le Conseil d'Etat et finalement la mise en œuvre des actions, qui sera par la suite soumise à évaluation. Le but est que la stratégie aboutisse à la mise en place en 2011 d'une vingtaine d'actions, qui auront été approfondies quant à leur apport au développement durable, leur efficacité, leur coût éventuel, leur financement et les ressources en personnel nécessaires.

## 2.2 Evénements particuliers

### 2.2.1 Projets de construction importants

La Direction a été très active sur les projets suivants:

- > La route de contournement de Bulle (H 189). Si les travaux de construction se sont déroulés selon le programme prévu et sans incidents majeurs, les coûts de l'ouvrage ont continué d'alimenter l'actualité en 2009. Le Grand Conseil a adopté en février un crédit additionnel de 26 millions et la Commission des finances et de gestion a présenté son rapport sur les responsabilités politiques en septembre. La route a été inaugurée le 11 décembre et ouverte au trafic, dans le délai prévu, le 13 décembre.
- > Le projet Poya (construction du pont de la Poya, d'un tunnel et élargissement à 4 voies de la route de Morat). Une nouvelle variante du carrefour de St-Léonard a été proposée par le Directeur AEC au Conseil d'Etat qui l'a approuvée en novembre. Un crédit additionnel de 28 millions a été sollicité au Grand Conseil afin de permettre sa réalisation.

### 2.2.2 Gens du voyage

Depuis plusieurs années, le canton est à la recherche d'un site pour y créer une aire d'accueil pour les gens du voyage étrangers qui transitent par le canton. Un rapport de la Conférence des Préfets a proposé plusieurs endroits sur des terrains appartenant à l'Etat. Suite au mandat parlementaire urgent de 2008 obligeant l'Etat à créer rapidement des aires d'accueil, la DAEC a entrepris des démarches afin de trouver des emplacements. A l'issue de ces démarches et des débats sur le mandat précité, le Grand Conseil a décidé qu'il y avait lieu de poursuivre les négociations en vue de l'acquisition d'un terrain sur la commune de Sâles, terrain contigu à l'aire de repos de la A 12 (chaussée Jura) dans le secteur de la «Joux des Ponts»; vu que cette aire d'accueil est très souvent entièrement occupée par des poids lourds durant la nuit et que, pour la période hivernale surtout il serait souhaitable de créer des places de stationnement supplémentaires, la DAEC a proposé à l'Office fédéral des routes de créer une extension de la place précitée. L'entrée en matière a été positive, mais la décision définitive n'a pas encore été prise.

### 2.2.3 Marchés publics

Par son centre de compétence «Marchés publics», la DAEC a développé son activité dans les domaines suivants:

Nouvelle plateforme du système d'information pour les marchés public (SIMAP): suite à l'échec du projet de la plateforme simap2, une nouvelle plateforme, simap 1+, utilisée en commun par la Confédération et les cantons, a été mise en exploitation dès mars pour la Confédération, respectivement mai pour le canton de Fribourg. A l'automne, tous les cantons membres de l'association SIMAP utilisaient cette nouvelle plateforme, qui permet d'avoir une vue d'ensemble des marchés publics publiés en Suisse, ce qui n'était pas le cas précédemment du fait que la Confédération ne publiait ses appels d'offres que dans la FOSC.

Cette évolution a nécessité la réalisation d'une nouvelle interface pour les publications dans la Feuille officielle qui a été opérationnelle à mi-décembre.

Après six ans d'exploitation de SIMAP, le nombre des utilisateurs potentiels formés pour l'accès à simap.ch est devenu stable. Le nombre de publications sur simap.ch est également resté stable, avec un total de 274.

Les publications des unités administratives de l'Etat représentent le 41% des publications du canton.

—  
**2009**

### **3. Collaboration intercantonale**

#### **3.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)**

Cette conférence est un organe de liaison entre les responsables (Conseillers d'Etat) de tous les cantons suisses traitant des questions relevant des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Elle s'est réunie en mars et septembre et elle a principalement traité de la coordination intercantonale en géoinformation, des compensations des coûts en lien avec les routes nationales, de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, des constructions adaptées aux handicapés, de la gestion du trafic et des questions environnementales.

#### **3.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)**

La Conférence a tenu une séance le 23 janvier. Elle a traité principalement du bilan du plan d'action «particules fines», de la présence d'amiante dans les bâtiments et du stockage des déchets en décharge bioactive pour la Suisse romande.

#### **3.3 Conférence romande des travaux publics (CRTP)**

Les 25 et 26 juin 2009 s'est tenue à Berne l'assemblée générale de la Conférence romande des travaux publics, qui regroupe les cantons latins et le canton de Berne. Le professeur Joos, de l'Université de Berne, a présenté un exposé sur le réchauffement climatique. Une visite du centre Paul Klee et une présentation du projet «Aarewasser» – protection durable contre les crues entre Thoune et Berne – ont également eu lieu.

### **4. Affaires contentieuses**

La DAEC a statué sur 35 recours contre des plans d'aménagement et sur 6 recours contre des plans de routes communales.

Elle a rendu 666 décisions en matière de construction en dehors des zones à bâtir.

### **5. Législation**

Décret du 13 février 2009 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H189)

Décret du 13 février 2009 relatif à l'acquisition de l'immeuble place Notre-Dame 2, à Fribourg

Ordonnance du 17 mars 2009 d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OEOPB)

Décret du 19 juin 2009 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour les études et les acquisitions de terrain en vue de la réalisation de la route de contournement de Düringen

Loi du 8 octobre 2009 modifiant la loi sur les routes (aménagement de bandes et pistes cyclables)

Règlement du 1<sup>er</sup> décembre 2009 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC)

Décret du 18 décembre 2009 relatif à l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Taverna et l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la participation du canton à la construction d'un pont sur la route cantonale Flamatt–Fribourg–Plaffeien

Loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux)

## **II. SERVICE DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT**

### **1. Missions**

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a pour mission de garantir une utilisation parcimonieuse et judicieuse du sol avec des constructions de qualité. Pour ce faire, le Service:

- > Planifie l'aménagement du territoire pour la Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et des Constructions (DAEC), le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral en veillant à son utilisation rationnelle par un examen, une coordination et l'établissement de préavis.
- > Contrôle le respect des normes architecturales et urbanistiques pour les préfectures par un examen, une coordination et l'établissement de préavis relatifs aux demandes de permis de construire.

### **2. Activités**

Sous la conduite de son chef, M. Hubert Dafflon, le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local. Pour ce qui concerne les activités particulières, il faut relever que l'année 2009 a été marquée par la suite des travaux de la révision de la législation sur l'aménagement du territoire et les

—  
**2009**

constructions, travaux qui ont abouti à l'adoption par le Conseil d'Etat du règlement d'exécution du 1<sup>er</sup> décembre 2009 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC).

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis d'exploiter des matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération ou les cantons voisins.

### **3. Coordination, gestion et études**

#### **3.1 Généralités**

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, celui du canton de Berne et l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. Des contacts réguliers avec les autres services d'aménagement du territoire des cantons romands ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CORAT).

#### **3.2 Activités au sein d'associations, de groupes et de commissions**

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

#### **3.3 Informatique**

La collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique SeCA, s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants:

› Poursuite du projet (DATEC) pour le remplacement de l'application sur le suivi des demandes de permis de construire et

à terme des dossiers de plan d'aménagement local et de plans d'aménagement de détail.

› Enregistrement des plans d'affectation des zones (PAZ). Tous les PAZ sont saisis et l'information est tenue à jour au gré des approbations de la DAEC.

› Mise en place d'un thème «Aménagement» sur le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg.

Le site Internet du Service ([www.fr.ch/seca](http://www.fr.ch/seca)) est adapté de façon régulière ou en fonction des besoins particuliers (révision de la LATEC, par exemple). Le site dédié au plan directeur cantonal sert de support pour l'information sur les travaux en cours.

## **4. Aménagement cantonal**

### **4.1 Planification directrice**

Une modification du plan directeur cantonal concernant la gestion des déchets a été adoptée par le Conseil d'Etat et sera prochainement transmise pour approbation au Conseil fédéral.

Une modification en lien avec l'établissement du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) a été mise en consultation publique.

### **4.2 Aménagement régional**

Le Service a suivi les différentes manifestations organisées par l'Office fédéral du développement territorial pour le suivi et la mise à jour des projets d'agglomération (instrument de planification à établir afin de bénéficier de montants prélevés du fonds pour le trafic d'agglomération).

Il a également poursuivi sa participation aux séances techniques de Mobul qui établit le projet d'agglomération de Bulle et aux travaux d'accompagnement du plan directeur régional intercantonal dans la Broye à l'échelle de la COREB. Le projet de plan directeur régional de la Broye a fait l'objet d'un examen préalable.

Il a également participé à des séances pour la révision des plans directeurs régionaux du district du Lac et de la Singine. Une première consultation des services cantonaux a eu lieu sur les objectifs du plan directeur régional du district du Lac.

### **4.3 Dangers naturels**

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de construction fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de:

**2009**

- › La prise en compte des études de base (notamment les cartes de dangers), dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions.
- › L'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels.
- › L'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le Service a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée. Le rôle de conseil et les interventions dans ce domaine se stabilisent après le pic de 2006.

Le Service a participé activement à la coordination des études de base en matière de dangers naturels; il assure plus particulièrement la gestion du programme cantonal de cartographie (2000–2011).

#### **4.4 Gravières et exploitations de matériaux**

En 2009, le canton de Fribourg compte 101 exploitations en cours (82 gravières et 19 carrières).

### **5. Aménagement local (PAL)**

Cinq révisions générales de PAL ont été approuvées par la DAEC. Il s'agit de celles des communes de Vuisternens-dt-Romont, Villorsonnens, Le Flon, Heitenried et Sâles. En outre, 44 modifications de PAL et de RCU ont été soumises à l'approbation de la DAEC. La DAEC a refusé d'approuver 2 modifications de PAZ pour les communes de Marly et d'Ependes.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 12 révisions ou compléments de révisions générales de PAL, de 47 modifications de PAL (PAZ et RCU) ainsi qu'à 3 plans communaux des énergies. De plus, 10 rapports de pré-études pour la révision de PAL ont été établis par le Service.

### **6. Constructions**

#### **6.1 Permis de construire**

En 2009, 3968 autorisations ont été délivrées pour des constructions nouvelles, des transformations, agrandissements, rénovations et des démolitions, ce qui constitue une année record.

Sur proposition du Service, la DAEC a délivré 659 autorisations spéciales pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges.

Durant la même période, 7 refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

400 dossiers ont été examinés sous l'angle des barrières architecturales.

En outre, 78 dérogations aux règlements communaux ont été traitées par le Service, dont 2 refusées.

#### **6.2 Plans d'aménagement de détail (PAD)**

Le Service a présenté 26 PAD et modifications pour approbation à la DAEC. De plus, 28 PAD ont fait l'objet d'un examen préalable.

En outre, 9 PAD ont été abrogés et 8 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

#### **6.3 Registre des architectes et des ingénieurs**

En 2009, 100 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les différentes catégories prévues par les articles 187, 188 et 189 de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

### **7. Recours**

#### **7.1 Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire**

Au 31 décembre 2009, 53 recours sont pendants devant la DAEC.

En 2009, 28 recours ont été déposés contre les décisions communales. Un seul a été retiré.

Contre les 35 décisions prises sur recours par la DAEC en 2009, un recours a été déposé auprès du Tribunal cantonal.

#### **7.2 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir**

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 5 recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

—  
**2009**

### **7.3 Décisions du Tribunal cantonal**

En 2009, le Tribunal cantonal a statué sur 13 recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 2 recours ont été admis et 11 ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

### **7.4 Recours de communes au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de leur PAL rendues par la DAEC**

Aucune commune n'a recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC en 2009.

## **8. Commissions**

### **8.1 Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire**

En 2009, la Commission a tenu 4 séances. Elle a notamment pris position de façon détaillée sur le projet de loi fédérale sur le développement territorial. Elle s'est également prononcée sur le projet de règlement d'exécution de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) ainsi que sur le projet de plan sectoriel sur l'exploitation des matériaux (PSEM) et les modifications du plan directeur cantonal y relatives.

### **8.2 Commission d'architecture et d'urbanisme**

La Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu 2 séances en 2009.

### **8.3 Commission des dangers naturels**

En 2009, la Commission a tenu 4 séances plénières. Les sujets abordés ont porté sur:

- › Le cas particulier du quartier de «La Frasse» à Châtel-St-Denis. Une séance s'est tenue entre la Commission, la commune de Châtel-St-Denis et les propriétaires de parcelles.
- › L'avancement des travaux dans la Vallée du Gottéron
- › Les cas particuliers des quartiers «BatGliss» au Lac Noir.
- › La coordination/diffusion des études de base dans le domaine des dangers naturels: en particulier les règles de diffusion des données digitales.

› L'examen de dossiers de révisions de PAL et de PAD et de demandes de permis de construire. Le fonctionnement interservice pour le traitement des PAL a été adapté.

Par le biais de son secrétariat, la Commission a examiné 64 PAL, PAD, plans directeurs régionaux et plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et 386 dossiers de demande de permis de construire. Dans 18 cas, des extraits de données informatiques ont été préparés pour des bureaux privés, mandatés pour des révisions de PAL dans la plupart des cas.

### **8.4 Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel**

La Commission a tenu 5 séances plénières en 2009.

## **III. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

### **1. Missions du service**

—  
Le Service de l'environnement (SEn) a pour mission de veiller à l'équilibre entre l'homme et l'environnement, par l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement et de la loi fédérale sur la protection des eaux. Ses domaines de compétences concernent les thèmes suivants:

- › sauvegarde de la qualité des eaux souterraines et superficielles, prévention et réparation des atteintes nuisibles aux eaux;
- › gestion des déchets et assainissement des sites pollués;
- › protection de l'air (contrôle et limitation des émissions, surveillance des immissions et assainissements);
- › lutte contre le bruit et protection contre le rayonnement non ionisant;
- › protection des sols (coordination générale et protection des sols urbains);
- › études d'impact et prévention des atteintes liées aux grandes installations; planification et coordination des prescriptions;
- › protection contre les accidents majeurs, limitation des risques liés à l'utilisation de substances, sécurité biologique; service d'assistance en cas de pollutions;
- › analyses d'eaux (polluées, superficielles, souterraines), de terres et de boues d'épuration.

**2009**

Pour accomplir sa mission, le Service agit selon les quatre objectifs suivants:

- > prévenir et réduire les atteintes nuisibles ou incommodes;
- > inciter à l'utilisation responsable des ressources naturelles;
- > promouvoir le respect de l'environnement dans le quotidien de chacun;
- > être le pôle de compétences environnementales au service du Canton.

*Le chef du Service de l'environnement est M. Marc Chardon-*  
*nens.*

## **2. Activités**

### **2.1 Relations extérieures**

Le Service participe activement aux travaux des commissions, associations et groupes de travail suivants:

#### 2.1.1 Au niveau national

- > Conférence suisse des chefs de service et offices cantonaux de protection de l'environnement (CCE), dont il est membre du comité;
- > Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (VSA), en particulier pour le groupe de travail «GEP-Musterpflichtenheft»;
- > Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux (Cercleau), dont il est membre du comité;
- > Association suisse des responsables cantonaux des questions géologiques et hydrogéologiques;
- > Groupe de travail pour les installations avec liquides polluants (CITA);
- > Commission fédérale de l'hygiène de l'air;
- > Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air, dont il est membre du comité (CercleAir);
- > Groupement des responsables cantonaux de la lutte contre le bruit (Cercle Bruit);
- > Groupe de contact de l'office fédéral de l'environnement (OFEV) pour l'application de l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM);

- > Groupe de l'OFEV pour le nitrate d'ammonium (OPAM);
- > Groupe intercantonal dans le domaine de la sécurité biologique (ERFA BIO);
- > Groupe intercantonal pour le transport des marchandises dangereuses (ERFA Strasse);
- > Groupe intercantonal «Erf-Austausch Fachstellen Bodenschutz»;
- > Groupe de travail «Sols» du réseau suisse de l'observation de l'environnement (NUS FG Boden);
- > Groupe de travail Netzwerk Umweltbeobachtung Schweiz (NUS) mis sur pied par l'OFEV et la CCE;
- > Groupe de travail de la Confédération pour le projet «PCB dans les eaux et les poissons en Suisse».

#### 2.1.2 Au niveau intercantonal

- > Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE), dont il assure la présidence et où il participe activement à la plate-forme «énergie-environnement»;
- > Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD);
- > Conseil d'administration du Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC) à Eclépens;
- > Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore à l'élaboration de cours de formation;
- > Groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne;
- > Groupe intercantonal Berne - Neuchâtel - Fribourg (BENEFRI) pour le contrôle des lacs du Mittelland (Neuchâtel, Bienne et Morat);
- > Groupe de travail romand pour la surveillance des installations de stockage de liquides polluants (SIL);
- > Groupe de planification et d'intervention intercantonal de lutte contre les hydrocarbures sur les lacs de Neuchâtel, Bienne, Morat, et les canaux (GIPESI);
- > Groupe de travail romand concernant la branche automobile (AGC);

**2009**

- › Groupes de travail intercantonaux chargés de la mise en œuvre des nouvelles dispositions du droit fédéral dans le domaine du stockage des liquides polluants;
  - › Groupe romand des exploitants de stations d'épuration des eaux (GRESE);
  - › Groupe romand technique pour le contrôle des stations d'épuration (GRTCS);
  - › Commission technique intercantonale pour la protection des eaux au sein du programme GELAN (GELAN-GS);
  - › Groupe de travail romand constitué des spécialistes de la macrofaune benthique;
  - › Groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE), dont il assume la présidence;
  - › Groupement romand des responsables de la protection de l'air (GREMMI);
  - › Groupement romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH);
  - › Groupe de travail romand des responsables air/émissions dans le domaine industriel et artisanal;
  - › Groupe de coordination romand pour la protection des sols (ROSOL);
  - › Commission technique intercantonale pour l'intégration du module érosion dans le programme GELAN (PROSOL-GELAN), dont il assume la présidence;
  - › Groupe intercantonal romand pour l'information en matière environnementale (Info-Environnement);
  - › Deutschschweizer Sachbearbeitertagungen für Industrie und Gewerbe;
  - › Groupe romand d'assainissement industriel (GRAIN);
  - › Groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP);
  - › Conférence intercantonale des responsables en cas de pollutions;
  - › Groupement romand des laboratoires de protection de l'environnement (LAB'Eaux);
  - › Groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL);
  - › Groupe intercantonal «Transport dangereux», sous-groupe routes (TGgCH, UG2);
  - › Groupe de contact pour l'aérodrome militaire de Payerne.
- 2.1.3 Au niveau cantonal
- › Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage, dont il assure le secrétariat;
  - › Commission cantonale pour les stands de tir, dont il assure le secrétariat;
  - › Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CCCAT);
  - › Groupe de coordination des transports;
  - › Commission cantonale de la pêche;
  - › Commission cantonale pour la protection des végétaux;
  - › Commission cantonale de promotion de la santé et de la prévention;
  - › Commission du plan ORCAF;
  - › Conseil d'administration de SAIDEF;
  - › Conseil d'administration de Kompostieranlage Seeland AG;
  - › Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC);
  - › Club de l'environnement du Grand Conseil, dont il assure le secrétariat;
  - › Comité de pilotage et groupe technique pour l'introduction du système de suivi électronique des dossiers de PAL, PAD et permis de construire (DATEC);
  - › Comité de gestion du fonds du groupe E pour la mise en valeur du label «Nature Made Star»;
  - › Groupe de coordination interservices pour l'aménagement et la revitalisation des cours d'eau;
  - › Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM), dont il assume la présidence et le secrétariat;
  - › Groupe de coordination du plan ORCAF;

**2009**

- Groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1, dont il assume la présidence;
- Groupe de travail du plan sectoriel des zones d'activités;
- Groupe de travail Erosion FR;
- Groupe de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol, dont il assume la présidence et le secrétariat;
- Conférence cantonale des commandants de centres de renfort;
- Groupe de travail ECAB pour «les sapeurs-pompiers et la protection de l'environnement»;
- Groupe de travail pour l'assainissement acoustique des routes;
- Comité de pilotage pour l'assainissement de la décharge de la Pila;
- Cellule de coordination interservices pour l'assainissement de la Pila, dont il assure la présidence et le secrétariat;
- Comité de pilotage et groupes de travail pour le développement durable.

**2.2 Travaux législatifs**

Le projet de loi sur les eaux, approuvé par le Conseil d'Etat le 7 juillet 2009, a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil le 18 décembre 2009.

Le Service a collaboré à la préparation du projet de loi sur l'eau potable en participant dès le mois de juillet à un groupe de travail regroupant des représentants de la DIAF, du SECA et de l'ECAB.

Les diverses tâches confiées aux services concernés, notamment SPC et SEn, ont été redéfinies par le biais de l'ordonnance cantonale d'exécution de l'OPB, adoptée par le Conseil d'Etat le 17 mars 2009. Ce nouvel outil législatif permet de garantir un avancement coordonné dans l'assainissement acoustique des routes au cours des prochaines années.

Le chapitre gestion des déchets du plan directeur cantonal et le plan cantonal de gestion des déchets ont été révisés pour ce qui concerne le stockage définitif des matériaux inertes, la gestion des matériaux d'excavation et la valorisation de la biomasse. Les modifications ont été adoptées par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2009.

Un avant-projet de loi cantonale d'exécution des dispositions fédérales sur les sites pollués (LESites) est en cours de rédaction. Une des intentions consiste à mettre en place un fonds alimenté

notamment par des taxes sur les déchets mis en décharge pour permettre de financer certains coûts liés à l'assainissement.

L'ordonnance sur les études d'impact et les procédures doit être adaptée formellement, suite aux modifications de l'ordonnance fédérale. Un projet a été élaboré et mis en consultation auprès des Directions et instances concernées. Il sera soumis au Conseil d'Etat en 2010.

**2.3 Information**

La communication est une des tâches fixées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et par la loi fédérale sur la protection des eaux. L'article 6 LPE dispose que les autorités renseignent le public de manière objective sur la protection de l'environnement et sur l'état des nuisances qui y portent atteinte et que les services spécialisés conseillent les autorités et les particuliers et recommandent l'adoption de mesures visant à réduire les nuisances.

La communication est primordiale pour la protection de l'environnement. Elle permet à la population de prendre conscience des enjeux en la matière et contribue à l'adoption de comportements qui ne portent pas atteinte à l'environnement.

**2.3.1 Activités et événements particuliers**

Les principales activités de communication en 2009 sont résumées dans la liste ci-dessous:

- Représentation de la conférence romande des chefs de service de l'environnement au comité de pilotage d'énergie-environnement.ch: La plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud s'est entièrement métamorphosée en 2009 pour s'adapter à l'Internet moderne. Récompensé par le Prix Roberval multimédia en début d'année, le site donne des conseils concrets pour économiser l'énergie et pour agir au quotidien en faveur de l'environnement.
- Le 7 mai 2009 s'est tenue à Fribourg la Journée de la communication dans le domaine de l'environnement organisée par l'Office fédéral de l'environnement en collaboration avec le Service de l'environnement du canton de Fribourg.
- Le 13 mai 2009, le SEn a envoyé des exemplaires de la brochure «Lozone nuit! Informez-vous et agissez» aux médecins exerçant dans le canton (FMH praticien, médecine générale, médecine interne, pédiatrie, allergologie, ORL et ophtalmologie). Cette brochure donne des conseils sur les comportements à adopter en cas de concentrations élevées et indique comment agir pour lutter contre l'ozone. Elle est éditée par Cercl'Air, Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air.

**2009**

- Le canton de Fribourg a organisé sa 5<sup>ème</sup> édition du «Coup de balai» qui associe concrètement la population à une démarche participative de lutte pour la propreté des espaces publics et de sensibilisation à la gestion des déchets. 35 communes fribourgeoises ont mis sur pied une ou plusieurs actions les 15 et 16 mai 2009, ou à une autre date. Le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a participé à l'action «Coup de balai» à Bossonnens, le samedi 16 mai 2009.
- En 2006, les Conseillers d'Etat de la DAEC et de la DIAF ont demandé à leurs services d'établir un état de la situation relatif aux interactions entre l'agriculture et l'environnement dans le canton de Fribourg, de définir les objectifs et les priorités d'action dans l'optique d'un développement durable et enfin de proposer des mesures. A l'occasion de la publication du Rapport agriculture et environnement, résultat de cette démarche, une conférence de presse a été organisée le 5 juin 2009.
- Le projet de loi sur les eaux adopté par le Conseil d'Etat a été présenté à la presse le 4 septembre 2009.
- Le canton a édité une aide à l'exécution qui explique comment éliminer les déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins. Cette nouvelle aide a été envoyée aux communes fribourgeoises et un communiqué de presse a été diffusé le 21 octobre 2009.
- Le SEN a édité en octobre 2009 un bulletin d'information sur la protection contre le bruit routier dans le canton de Fribourg.
- Le service a participé à Greentech, 1<sup>er</sup> salon professionnel de la gestion des déchets, des ressources et des technologies de l'environnement, qui s'est tenu à Forum Fribourg du 21 au 24 octobre 2009. Dans ce cadre, un séminaire sur la gestion des déchets de chantier a été organisé de concert avec la Conférence cantonale de la construction.
- Une conférence de presse a été organisée le 16 février 2009 pour présenter le rapport d'investigation de détail de l'ancienne décharge de la Pila (voir chapitre 8 déchets et sites pollués ci-après). Trois communiqués de presse ont été diffusés et quatre actualités ont été publiées sur le site Internet admin.fr.ch/pila. Trois rencontres ont été organisées avec les associations de protection de la nature et la fédération fribourgeoise des sociétés de pêche.
- Un courrier d'information et rapport d'appréciation est envoyé trimestriellement aux communes ou associations sur l'état de fonctionnement de leurs stations d'épuration.
- Publications: rapport sur la charge en dioxyde d'azote en 2008, aide à l'exécution concernant l'élimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, aide à l'exécution

concernant l'évacuation et le traitement des eaux des cuisines professionnelles, épandage d'engrais de ferme en hiver – à savoir et à respecter.

- Séances d'information avec les sociétés fribourgeoises de tir à propos de l'assainissement des buttes de tir et des nouveaux délais pour bénéficier des subventions fédérales conformément à la modification de la LPE du 20 mars 2009.
- Séances d'information aux communes relatives à la publication du cadastre des sites pollués.

### 2.3.2 Site Internet

Le Service dispose d'un site Internet ([www.fr.ch/sen](http://www.fr.ch/sen)) sur lequel il donne en continu des informations relatives à la qualité de l'air mesurée dans les diverses stations réparties dans le canton. Le site comprend en outre des informations de base pour tous les domaines couverts par le SEN, des brochures, directives, notices et formulaires téléchargeables en matière d'élimination des déchets et de traitement des eaux, des adresses utiles et le rapport sur l'état de l'environnement en format pdf. Il comprend également une page commune avec le Service des autoroutes (SAR) consacrée aux mesures de compensation écologique de l'A1. Dix-sept actualités ont été publiées en 2009.

Un autre site Internet ([www.les3lacs.ch](http://www.les3lacs.ch)), dont la gestion est assurée conjointement par les trois cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du Service, diffuse des informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Bienna, Morat et Neuchâtel). Le Service collabore également à la mise à jour de la base de données suisse des entreprises de collecte et de traitement des déchets accessible sur son site. Finalement, il faut encore signaler la plate-forme Internet «énergie-environnement», résultat de la collaboration des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement de Suisse romande, qui met à disposition du grand public des informations pratiques et d'intérêt général.

### 2.3.3 Guichet cartographique

Le Service a mis plusieurs informations à disposition du grand public sur le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg:

- les sites pollués, avec le cadastre des sites pollués comprenant les aires d'exploitation et les sites de stockage;
- la protection des eaux, avec les secteurs et zones de protection des eaux, les stations d'épuration et leur bassin d'alimentation, et les sondes géothermiques.

—  
**2009**

2.3.4 Formation

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), le Service a donné 7 cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention, la protection des eaux et la gestion des déchets. Destinés aux chefs d'engins et de chantier ainsi qu'aux chauffeurs de grues sur camion, ils ont été dispensés à la Maison de la formation Chiemi à Düdingen.

Il a également dispensé 2 cours sur le traitement des eaux usées à l'intention des technologues en industrie laitière et des élèves de l'Ecole Supérieure technique agro-alimentaire à l'IAG (brevet TIL).

Il a participé activement à l'enseignement donné aux aspirantes et aspirants gendarmes de la promotion 2009 par des cours sur les connaissances pratiques en matière de protection de l'environnement, afin de préparer les représentants de l'ordre aux futures interventions auxquelles ils auront à faire face. Des fiches thématiques sur la prise en compte de l'environnement par la police lors de ses interventions ont été distribuées en deux langues à cette occasion.

Il a également donné deux cours à la Haute Ecole Pédagogique afin de sensibiliser les futurs enseignants du canton à la problématique de la protection des eaux.

Il a dispensé aussi une formation au cours interentreprises pour les apprenti-e-s de commerce dispensés par le SPO.

2.3.5 Analyse préventive de dossiers

Le nombre global de dossiers d'aménagement et de constructions traités par le Service en cours d'année est en légère diminution par rapport à 2008. Au niveau purement quantitatif, les permis de construire représentent la part la plus importante des dossiers traités:

- > 3028 dossiers de permis de construire contre 3464 dossiers en 2008, ce qui a occasionné une charge de travail toujours très importante;
- > 320 demandes diverses émanant des communes (enquêtes restraints) ou d'autres requérants (routes, etc.);
- > 117 plans d'aménagement local (PAL) et plans d'aménagement de détail (PAD).

2.3.6 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Depuis plus de dix ans, le Service intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité, garantie en permanence pendant toute

l'année, est assurée par 19 personnes du Service. Dans le cadre de cette assistance, le SEn est intervenu 82 fois, dont 17 pour des événements hydrocarbures, 18 pour des pollutions agricoles, 6 pour de gros incendies, 24 pour des événements touchant le domaine de la chimie et 17 interventions traitant d'événements divers (limons de forage, eaux usées, boues, déchets, etc.).

2.3.7 Divers

Le Service a terminé, en collaboration avec l'IAG, l'élaboration du rapport «agriculture et environnement» qui dresse un état de l'évolution des interactions entre agriculture et environnement dans le canton entre 1996 et 2006 et qui sert à définir les objectifs et les priorités d'action pour les 10 ans à venir dans l'optique du développement durable. Ce rapport a été publié et présenté à la presse le 6 juin 2009.

**3. Protection des eaux**

—

**3.1 Activités courantes**

—

3.1.1 Secteur eaux usées urbaines

—

3.1.1a Subventionnement

En 2009, le montant des subventions cantonales versées pour une trentaine de PGEE a été d'environ 125 000 francs. Certains ouvrages d'évacuation et d'épuration des eaux ont également bénéficié de subventions cantonales pour un montant de près de 330 000 francs. Les demandes de versement de subventions fédérales pour 2008 se sont élevées quant à elles à environ 1 500 000 francs.

3.1.1b Planifications communales et dossiers de constructions

Le secteur a analysé 21 demandes d'adaptations de règlements d'épuration. Actuellement, 58 communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux, en particulier l'art. 60a).

Durant l'année 2009, le secteur a réceptionné 10 plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE communaux, d'association et globaux). La plupart des études ayant débuté au même moment (entre 2000 et 2002), le Service est confronté depuis quelque temps déjà à un afflux important de dossiers en vue de leur examen préalable. En 2009, il a effectué l'examen de 14 PGEE. Des moyens supplémentaires externes ont été mobilisés pour faire face aux retards dans le traitement de ces dossiers.

3.1.1c STEP

En 2009, le Service a poursuivi son assistance aux exploitants des 29 stations centrales d'épuration (STEP) du canton, sous forme

**2009**

d'aide et conseils en matière de gestion de leurs installations afin d'assurer le respect des rendements et des normes de rejets fixés par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).

Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration conformément à l'OEaux, il procède périodiquement, à des analyses de la qualité des eaux (près de 400 échantillons) et des boues d'épuration (environ 100 échantillons). L'accroissement de la population et le développement économique du canton confrontent les installations à de nouveaux défis pour garantir la qualité de la prestation d'assainissement. Les résultats suivants ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités:

- > pour 17 STEP, le fonctionnement est bon à excellent;
- > pour 10 STEP, le fonctionnement est qualifié de satisfaisant; des mesures d'agrandissement des steps concernées ou de réduction des charges au niveau du bassin d'apport doivent être envisagées à court ou moyen terme.
- > pour 2 STEP, le traitement des eaux est insuffisant; le problème d'une de ces STEP a été résolu puisqu'elle a été supprimée et que les eaux qu'elle traitait ont été raccordées à une installation plus importante; pour la seconde STEP, un raccordement sur une plus grande STEP est également prévu dans le courant de l'année 2010.

Le secteur a suivi les travaux d'agrandissement et d'adaptation de la STEP de Marly qui doivent se terminer au début de l'année 2010. Ces transformations (nitrification, dénitrification) sont subventionnées par la Confédération (2 000 000 francs) et le canton (1 500 000 francs).

### 3.1.2 Secteurs eaux usées industrielles et liquides polluants

#### 3.1.2a Activités industrielles et artisanales, y compris celles liées à la branche automobile

Le secteur a examiné et préavisé 165 dossiers de permis de construire, 22 dossiers de demandes restreintes, 20 dossiers relatifs à des assainissements et 4 dossiers de demande d'autorisation pour des citernes chimiques.

Il a réceptionné 31 nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Il a par ailleurs contrôlé visuellement certaines installations de prétraitement des eaux industrielles. Il a encore activé l'assainissement de 10 installations d'entreprises suite à des cas de pollution des eaux.

220 entreprises ont été visitées et contrôlées dans le cadre de l'établissement et du suivi du cadastre des eaux usées industrielles en

collaboration avec les communes et les associations intercommunales pour l'épuration des eaux. Dans plus de la moitié des cas, des mesures d'assainissement ont été demandées aux détenteurs d'installations non-conformes. Ces démarches administratives ont nécessité une trentaine de visions locales et séances supplémentaires.

Le Service a finalement demandé des attestations d'examen pour 6 nouvelles citernes chimiques afin de vérifier leur conformité aux règles de la technique admises.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles rejetées, il a vérifié les résultats analytiques et évalué les rapports de charges polluantes de 26 entreprises ayant un impact sur les STEP.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation, 20 établissements de la branche automobile ont été inspectés par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. 5 exploitations ont été contraintes d'assainir leurs installations afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement.

L'ensemble des travaux d'assainissement a nécessité 37 visions locales.

786 entreprises pour un total de 2274 ont en outre été saisies dans une base de données afin de recenser et gérer l'ensemble des industries dont les activités nécessitent des mesures particulières en matière de protection des eaux.

#### 3.1.2b Citernes d'hydrocarbure

Le Service a examiné et préavisé 55 dossiers de demande d'autorisation relatifs à 112 citernes. Sur 22 installations de citernes qui ont été réceptionnées, 15 propriétaires ont dû être informés par écrit que leur installation devait être mise en conformité et assainie.

Au 31 décembre 2009, le registre comptait 48 218 citernes d'hydrocarbure. 2088 réservoirs ont été révisés et enregistrés. 302 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation, changement du système de chauffe ou autres défauts. De plus, 250 rappels ont pu être traités et les installations assainies. 162 rappels sont en cours de traitement. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 88 visions locales.

2700 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites de citernes enterrées ont été traités. 404 appareils sont en cours de traitement de rappel 1+2.

Durant la campagne 2009, le Service a adressé 85 ordres de révision aux propriétaires de citernes qui se trouvent en zone S3 de protection des eaux.

**2009**

5 entreprises de révision de citernes ont été contrôlées. L'ensemble de ces contrôles a occasionné 12 visions locales. 4 livreurs de carburant ont été contrôlés et des remarques ont été formulées.

219 citernes enterrées simple paroi ont été assainies (mise hors service ou transformation en citernes double paroi) sur les 1316 citernes simple paroi qui devront être assainies au 31 décembre 2014. Ces assainissements ont nécessité 21 visions locales.

Le Service a expertisé 28 installations suite à des contestations sur les mesures d'assainissement fixées par les entreprises de révision.

L'assainissement des sites pollués a nécessité 23 visions locales.

Les bases légales techniques pour les installations de stockage en zones inondables sont maintenant réalisées. Cela permettra de donner aux propriétaires concernés les infos nécessaires pour l'assainissement de leur réservoir (autoresponsabilité).

### 3.1.2c Accidents et pollutions par hydrocarbures

Le Service a traité 51 dossiers d'accidents occasionnés par des hydrocarbures. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur l'établissement de 68 factures, dont 3 ont fait l'objet d'une procédure administrative.

### 3.1.3 Secteur agriculture

Le secteur a préavisé 85 demandes de permis de construire et 10 demandes pour des installations de biogaz, ayant nécessité l'élaboration d'une étude d'impact.

Le volume des fosses à purin préavisées cette année pour le contrôle d'étanchéité est de quelque 15 000 m<sup>3</sup>, ce qui a nécessité 21 contrôles par le secteur et une dizaine de tests d'étanchéité effectués par l'ingénieur mandaté par le propriétaire des installations.

Les conditions particulièrement rigoureuses de l'hiver 2008/2009 (terrains gelés et enneigement persistant) ont fait apparaître divers problèmes liés à la capacité de stockage des purins et aux conditions d'épandage. D'entente avec la DIAF-Sagri, la DAEC et le SEN ont mis en place une procédure d'urgence exceptionnelle engageant la responsabilité des agriculteurs pour un épandage minimum. 161 déclarations ont ainsi été remises au Service. Une recommandation préventive élaborée en commun par la DIAF et la DAEC a été envoyée aux exploitants agricoles concernés au début de l'automne 2009.

### 3.1.4 Secteur eaux souterraines

—

#### 3.1.4a Cartes des secteurs de protection des eaux au 1:25 000

La mise à jour générale de ces cartes se poursuit. Avec les moyens informatiques d'aujourd'hui, la publication sur papier va diminuer de plus en plus étant donné que les informations sont disponibles depuis 2009 sur le guichet cartographique cantonal.

#### 3.1.4b Zones de protection des eaux souterraines (zones S et zones S provisoires)

Selon la base de données des sources et captages d'intérêt public, la situation dans ce domaine peut être synthétisée de la manière suivante:

> 7 zones S ont été approuvées en 2009;

> 15 zones S sont prêtes à être approuvées;

> la procédure pour 50 dossiers de zones S n'ayant pas abouti par le passé en raison de conflits d'intérêts elle doit être reprise et, dans plusieurs cas, une nouvelle mise à l'enquête doit être faite; les concessions y relatives seront traitées en parallèle;

> 15 dossiers sont à clarifier; il est nécessaire de savoir si la source est encore utilisée ou non, ce qui implique une prise de contact avec le propriétaire du captage;

> au moins 50 zones sont provisoires et devront être délimitées définitivement.

#### 3.1.4c Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)

Un bureau de géologie a été mandaté pour effectuer une étude pour définir l'aire d'alimentation d'une source à Belfaux.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau des bassins d'Avry, de Courgevax, de Domdidier, de Fétigny, de Lurtigen, de Middel et de Salvenach s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois. 5 autres sites en projet sont inclus dans ce programme de surveillance.

#### 3.1.4d Gravières, exploitations de matériaux et sondes géothermiques

En 2009, 2 dossiers de demande de permis d'exploitation de matériaux sablo-graveleux ont été préavisés.

651 dossiers de demande de permis de construire pour l'implantation d'une sonde géothermique ont également été traités.

—  
**2009**

Afin de simplifier la procédure de demande de permis de construire pour les sondes géothermiques, une carte, comprenant la délimitation des zones autorisées, interdites et soumises à conditions spéciales est en cours d'élaboration.

**3.1.4e** Projet Naqua et surveillance des eaux souterraines

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, s'est poursuivi en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques. Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur 14 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 49 sites. Deux campagnes de prélèvement ont été effectuées en 2009.

Avec l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice (50%), la valorisation des résultats d'analyse du concept d'observation mentionné ci-dessus a pu être effectuée. Toutes les communes concernées ont été informées de la qualité des eaux souterraines analysées sur leur territoire.

L'étude préliminaire pour l'établissement d'un plan sectoriel de prélèvement d'eaux publiques est en voie d'achèvement. Les résultats de cette étude ayant mis en évidence un important déficit d'informations, un mandat a été donné en 2008 afin de compléter l'inventaire des ressources. Ce mandat a été poursuivi durant l'année 2009.

Le Service est associé à un projet interreg franco-suisse (Alpeau) qui a pour but de consolider et de pérenniser, dans les zones préalpines, le rôle protecteur de la forêt pour la préservation durable de la ressource en eau potable. La zone du Gibloux a été retenue comme zone d'études.

**3.1.4f** Gestion de l'eau souterraine

Deux demandes de concession ont été déposées durant l'année 2009 et n'ont pas encore pu être traitées.

Depuis 1972, 22 concessions pour l'utilisation de l'eau publique à des fins d'eau potable ont été délivrées et 5 pour d'autres utilisations (refroidissement, pisciculture, etc.).

Sur le territoire du canton de Fribourg, un grand nombre de prélèvements d'eau publique se font sans concession. C'est un grand manque dans la gestion de l'eau publique.

**3.1.4g** Préavis

Durant l'année 2008, 1025 dossiers (PC, PAD, PAL, PED, PGEE, gravières) ont été traités sous l'angle de la protection des eaux souterraines.

**3.1.5** Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à 12 prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Neuchâtel. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère, de Schiffenen et de Lessoc, à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le Service a poursuivi et intensifié ses travaux de mesures de l'état physico-chimique des bassins versant du canton. Ainsi, Il a procédé à 4 campagnes sur la Sionge, 8 campagnes sur la Serbache et la Veveyse et 5 campagnes sur la Haute Sarine. Ces efforts ne sont malheureusement pas encore suffisants pour obtenir une image satisfaisante et représentative de la qualité de l'eau du canton.

Le Service a également poursuivi sa campagne d'étude de l'état sanitaire des cours d'eau du canton entamée en 2004 en appliquant la méthode dite de l'indice biologique global normalisé (IBGN), basée sur l'examen des communautés de macroinvertébrés. En 2009, ce sont les bassins de la Haute Sarine et de la Veveyse qui ont pu être étudiés.

Parallèlement à ces travaux, le Service a effectué deux études sur l'état phytosanitaire de quelques cours d'eau du canton en mesurant leur teneur en pesticides ainsi que sur l'impact des rejets des stations d'épuration sur les cours d'eau. Les rapports de ces études sont prévus pour le début 2010.

La mise en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les eaux impliquera d'intensifier les efforts dans les différents domaines d'observation.

**4. Laboratoire et substances**

—  
**4.1 Activités courantes**

—  
**4.1.1** Accréditation ISO 17025

Dans le cadre de la gestion du système de management de la qualité, le Service a procédé à plusieurs séries d'analyses interlabora-

—  
**2009**

toires organisées soit par le groupe «méthodologie» de la CIPEL, soit par WEPAL aux Pays-Bas ou encore en collaboration avec le Gewässer und Boden Labor de Berne afin de couvrir l'ensemble des matrices d'analyses. L'ensemble de ces actions a engendré 306 analyses, qui ont permis d'assurer la qualité des prestations fournies par le laboratoire du Service.

#### 4.1.2 Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OEaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, le Service a procédé au contrôle des 28 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales. L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 3371 analyses.

Le Service a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 1261 analyses. Il a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP mis sur pied par la Station fédérale de recherches Agroscope Reckenholz Tänikon (ART) en vue de la qualification des laboratoires. Cette procédure vaut la reconnaissance officielle du laboratoire du service pour le contrôle des boues d'épuration et du compost.

#### 4.1.3 Eaux usées industrielles / Décharges

Le laboratoire a procédé à 32 analyses dans le domaine des industries. De plus, il a poursuivi ses contrôles analytiques des eaux usées et des eaux souterraines de la décharge d'En Craux à Châtel-St-Denis, ainsi que l'étude de la qualité des eaux de la nappe souterraine qui se trouve à proximité de la décharge de Châtillon à Hauterive. L'ensemble des échantillons prélevés a nécessité 980 analyses.

Dans le domaine des décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI), le laboratoire a entrepris 29 analyses en complément du programme sous-traité à un laboratoire privé.

#### 4.1.4 Eaux superficielles et souterraines

Le Service a procédé à 9171 analyses d'eaux superficielles et souterraines dans le cadre de la gestion des eaux du canton, soit 28% d'analyses supplémentaires par rapport à 2008.

#### 4.1.5 Pollutions

Le Service a été sollicité pour des analyses sur 29 cas de pollutions des eaux superficielles. Ces cas de pollutions ont occasionné 140 analyses.

#### 4.1.6 Coopérations intercantionales

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement, section romande, Lab'Eaux. Dans le cadre de cette coopération, il a traité 44 échantillons correspondant à 71 analyses. Il a transmis 116 échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'un équipement approprié.

#### 4.1.7 Substances

Le canton ne dispose pas encore de dispositions légales pour l'application du nouveau droit fédéral sur les produits chimiques. Le Service participe dans son domaine de compétences aux activités déployées par Chemsuisse (association regroupant les services cantonaux compétents pour l'application du droit chimique).

Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le Service a répertorié, via la plateforme Internet d'autorisation électronique des fluides réfrigérants PEBKA, 51 autorisations. De plus dans le cadre des procédures de mise à l'enquête, 23 préavis ont été délivrés pour la réalisation d'installations frigorifiques contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants.

## **5. Protection de l'air**

—

### **5.1 Activités courantes**

—

#### 5.1.1 Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des installations de combustion industrielles et artisanales, 26 chauffages alimentés au bois ainsi qu'un générateur de chaleur alimenté au biogaz ont été mesurés. Les émissions de 4 installations de production industrielle ont également été analysées. Ces contrôles ont entraîné 17 assainissements et réglages d'installations. La plupart de ces contrôles ont aussi porté sur les émissions de particules qui revêtent une importance particulière dans la lutte contre les immissions excessives en poussières fines. En outre, 8 installations de nettoyage chimique des vêtements utilisant du perchloréthylène ont fait l'objet d'un contrôle.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 15 200 installations de chauffages domestiques. Avec la modification de 2004 de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, les exigences pour les installations commercialisées avant 1991 ont été renforcées. Cela explique le nombre élevé de 1016 cas pour lesquels un délai d'assainissement a dû être fixé. Au total, 8856 installations sont actuellement sujettes à assainissement (état fin 2009).

Sous l'angle de la protection de l'air, le Service a traité 153 dossiers de demande de permis de construire, dont 23 à caractère indus-

—  
2009

triel ou artisanal, 43 concernant l'élevage agricole, 13 relatifs à la construction de parkings, 10 liés à l'exploitation de restaurants, 5 ayant trait à la construction de stations-service ou d'ateliers mécaniques, le solde représentant des demandes diverses. L'examen des dossiers agricoles concerne deux éléments: d'une part la vérification du respect des distances minimales entre une installation d'élevage et la zone habitée, d'autre part, la limitation des émissions d'ammoniac provenant notamment du stockage du lisier.

Le Service a également préavisé 50 demandes d'autorisation pour l'installation de nouvelles chaudières. De plus, 11 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, le Service a enregistré 8 plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 20 entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptation et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement

#### 5.1.2 Secteur surveillance des immissions

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2008 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT- FR 2009», ainsi que sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement ([http://www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/blick\\_zurueck](http://www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/blick_zurueck)). Sur le site Internet du Service (<http://admin.fr.ch/sen>), les valeurs actuelles du dioxyde d'azote et de poussières fines sont publiées quotidiennement et celles de l'ozone sont actualisées chaque heure. De plus, durant l'été, les valeurs d'ozone sont complétées par des prévisions des valeurs maximales attendues pour les trois prochains jours.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, le seuil critique recommandé de  $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$  nécessaire pour protéger les écosystèmes sensibles est également dépassé.

Le Service a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesure des immissions à la route de la Fonderie 2 à Fribourg. Durant l'année, deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

➤ mesure de la charge polluante au quartier de Chamblieux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle;

➤ mesure de la charge polluante au quartier du Bourg à Fribourg, derrière la poste.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote s'est étendu en 2009 aux communes suivantes: Bulle (3 emplacements), Châtel-St-Denis (1), Misery-Courtion (1), Düdingen (1), Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (6, dont 3 aux emplacements des stations de mesure pour des raisons de comparaison), Givisiez (2), Granges-Paccot (1), Kerzers (1), Murten (1), Romont (1), Villars-sur-Glâne (3) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 23 emplacements de mesures répartis sur tout le canton. Des mesures de l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) ont été effectuées sur deux des sites précités. Les résultats de ces mesures sont accessibles sur le site Internet du Service.

## 5.2 Événements particuliers

Dans le cadre du programme «Utilisation durable des ressources naturelles» et conformément à la mesure M16 du plan de mesures, les services cantonaux concernés (Service de l'agriculture, Institut d'agriculture de Grangeneuve, Service de l'environnement) ont élaboré en collaboration avec l'Union fribourgeoise des paysans un projet intitulé «Amélioration de l'efficacité de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole». Le rapport a été approuvé par l'Office fédéral de l'agriculture. La mise en œuvre du projet a commencé à partir de l'été 2009. Il permet de contribuer financièrement aux mesures volontaires prises par les agriculteurs pour diminuer leurs émissions d'ammoniac.

## 6. Bruit et rayonnement non ionisant

### 6.1 Activités courantes

#### 6.1.1 Protection contre le bruit

En matière de protection contre le bruit, l'activité du Service a continué de se concentrer sur l'application du principe de prévention. A cet effet, 69 dossiers de PAL et PAD, 815 demandes de permis de construire, ainsi que 18 dossiers de demandes de patentes ou de prolongation de l'horaire d'ouverture d'établissements publics ont été préavisés.

La sensibilité de la population aux nuisances sonores est en légère croissance. Le nombre de plaintes en relation avec des nuisances sonores demeure élevé: 35 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2009. Les piscines privées, pour l'essentiel les pompes à chaleur destinées à chauffer l'eau, accessoirement les systèmes de purification de l'eau, représentent environ la moitié des sources de bruit impliquées.

L'activité en matière d'assainissement acoustique des installations existantes non conformes (routes, industries, établissement publics, stands de tir à 25/50 mètres) reste fonction des moyens

—  
**2009**

disponibles, sachant que la priorité revient aux tâches liées à la prévention.

Dans le domaine prioritaire du bruit routier, la situation se présente comme suit. Les routes nationales, dont l'assainissement acoustique est placé sous la responsabilité directe de la Confédération (OFROU), doivent être mises en conformité jusqu'au 31 mars 2015. Les routes principales et cantonales, gérées par le Service des ponts et chaussées, et les routes communales, gérées par les communes, doivent être assainies avant le 31 mars 2018. Une estimation faite en 2006 indiquait qu'environ 14 000 personnes dans le canton étaient exposées à des nuisances sonores qui dépassent – parfois largement – les normes admissibles. Les neuf années doivent impérativement être mises à profit pour réaliser les assainissements nécessaires. A ce propos, l'ordonnance d'exécution du Conseil d'Etat du 17 mars 2009 a permis de mieux clarifier les compétences entre le Service des ponts et chaussées, responsable de l'établissement du cadastre de bruit des routes cantonales et de leur assainissement, et le SEn qui assume la tâche générale de coordination et d'évaluation en matière de bruit.

L'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de la RPT a impliqué la signature d'une convention-programme entre le canton et la Confédération. Les projets à réaliser au cours de la première période (2008–2011) ont été précisés. Le taux de subvention est désormais fonction de l'efficacité de chaque projet et se situe entre 15 et 32%. L'ambitieux programme, réalisé de concert par le SPC et le SEn et qui a servi de base à l'élaboration de la convention-programme, doit permettre au canton de Fribourg de bénéficier de subventions fédérales importantes (1 895 700 francs). Les moyens financiers nécessaires à la réalisation du programme en matière de routes cantonales ont fait l'objet d'un crédit-cadre de 6 millions de francs, dont 5 sont attribués aux mesures antibruit.

### 6.1.2 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur a porté sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile (antennes et stations de base). L'arrivée de nouvelles technologies de communication, notamment l'UMTS, ainsi que la nécessité d'adapter les installations existantes à des besoins toujours croissants, font que le nombre de dossiers de demandes de permis de construire – nécessaires en particulier pour toute modification d'au moins un des paramètres caractérisant la station de base (puissance, nombre, type et orientation des antennes) – se maintient à un niveau élevé. Le nombre de dossiers traités s'élève à 40; pour la majorité, il s'agit de l'ajout du service UMTS à l'installation existante.

Les craintes de la population à l'égard du RNI sont toujours vives. La quasi-totalité des dossiers de demande de permis de construire fait l'objet d'oppositions et les plaintes sont en nombre croissant. Au cours de l'année 2009, 10 plaintes ou recours ont été traités.

Le protocole d'accord entre les opérateurs et l'Etat, signé en novembre 2006, est utilisé avec profit. Des séances réunissant les opérateurs et les services concernés de l'administration cantonale permettent d'améliorer la coordination.

Le matériel de mesure acquis en 2006 est mis à profit pour procéder aux contrôles nécessaires, que ce soit juste après la mise en service des installations, afin de vérifier la conformité au permis de construire, ou alors de manière périodique, et par échantillonnage, dans le but de suivre l'évolution de leurs paramètres d'exploitation dans le temps. Ces contrôles de conformité permettent aussi de répondre à une attente de la population et de l'informer en cas de besoin. Le Service a effectué plus de 10 mesures auprès d'habitants préoccupés par le rayonnement non ionisant émis par les antennes des stations de base. A chaque fois, les niveaux mesurés étaient très nettement inférieurs aux valeurs limites en vigueur.

L'implantation de toutes les stations de téléphonie mobile, en exploitation, sises sur le territoire fribourgeois est désormais visible par SIT.

Un concept de monitoring pour apprécier la charge RNI prévalant dans les cours d'écoles et sur les places publiques a été initié.

## 6.2 Evénements particuliers

L'ouverture à l'aviation civile de l'aérodrome militaire de Payerne, de même que l'évolution de l'activité militaire, a mobilisé d'importantes ressources du service en 2009. Le travail effectué en collaboration avec le canton de Vaud a contribué à mettre en place des solutions adéquates aux problèmes de bruit posés dans la région par la présence de l'aérodrome. En particulier des directives concernant les règles à respecter en matière d'aménagement du territoire aux environs de l'aérodrome ont été finalisées. Pour l'essentiel, c'est l'activité militaire qui influence négativement tant l'aménagement du territoire des communes riveraines que la qualité de vie des habitants de la région.

## 7. EIE, sol et sécurité des installations

—

### 7.1 Activités courantes

—

#### 7.1.1 Coordination générale

Les travaux du Service sont les suivants:

- > coordination, mise en circulation, examen et synthèse des PAL, des PAD et des permis de construire importants;
- > représentation du SEn au groupe interservices pour l'introduction du système de suivi électronique des dossiers de PAL, PAD et de permis de construire (DATEC);

**2009**

- > mise en œuvre de l'application DATEC dans le processus des permis de construire: supervision générale, formation des collaborateurs, gestion des dossiers;
- > élaboration de diverses prises de position sur les projets en consultation émanant d'instances fédérales et cantonales;
- > prises de position sur des rapports cadre de la Confédération;
- > gestion de la base de métadonnées fédérale relative à l'environnement (Envirocat);
- > collaboration au recensement et au suivi par l'OFEV des entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP);
- > élaboration du concept relatif à la mise sur le guichet cartographique de l'Etat des données de l'environnement et coordination générale des aspects SIT dans le service;
- > examen des demandes d'attestation de conformité pour les entreprises engagées dans des projets ISO 14001.

### **7.1.2 Etudes d'impact sur l'environnement**

Les travaux du Service sont les suivants:

- > suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- > évaluations et prises de position sur des enquêtes préliminaires, des notices et rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec diverses instances cantonales et fédérales: 11 rapports d'impact, 9 rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale et 1 notice d'impact;
- > coordination des suivis de chantier: route d'évitement de Bulle H189; glaisière de Wallenried, Pont de la Poya; carrière des Tatüren, Cerniat;
- > présidence du groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation EIE de l'A1: gestion des mesures de compensation.

### **7.1.3 Protection du sol**

Les travaux du Service sont les suivants:

- > mise à jour et gestion du concept cantonal de protection des sols, coordination générale et pilotage des activités de protection du sol dans le canton;
- > mise en œuvre du concept d'information dans le domaine du sol;
- > suivi des analyses des sols urbains;
- > préavis de demandes de permis de construire pour les sols urbains;
- > accompagnement des suivis pédologiques des gravières et grands chantiers;
- > lancement du projet pilote BI-CH (digitalisation de données pédologiques existantes).

### **7.1.4 Sécurité biologique**

Les travaux du Service sont les suivants:

- > traitement des demandes de notification ou d'autorisation: le Service s'est prononcé sur 5 projets d'utilisation d'organismes en milieu confiné;
- > exécution des tâches cantonales concernant le domaine de la sécurité biologique en système confiné, collaboration pour l'établissement de directives techniques concernant la sécurité biologique et harmonisation intercantonale de l'exécution de l'ordonnance fédérale y relative.

### **7.1.5 Protection contre les accidents majeurs**

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, le Service a évalué 7 objets concernant des installations stationnaires. A la fin 2008, environ 85% des installations stationnaires et environ 80% des voies de communication (routes cantonales) sont évalués sous l'angle des rapports succincts ou autres études. Pour les autoroutes, dont l'autorité d'application est l'Office fédéral des routes, les procédures sont en cours et le Service a été consulté de cas en cas. La procédure globale d'évaluation des lignes de chemins de fer est terminée; le Service a été consulté dans le cadre de la mise à jour de cette procédure. L'élaboration d'études particulières concernant la problématique des routes cantonales existantes qui traversent des zones S de protection des eaux est en cours. La préparation du dossier du pont de la Poya doit être relevée.

Environ 45 PAL et PAD, 110 demandes de permis de construire, 15 PGEE, EIE ou demandes d'attestation de conformité ISO

—  
**2009**

14001 ont été examinés sous l'angle de l'OPAM. 4 entreprises ont été inspectées. 3 rapports de risques ont été établis et évalués en relation avec l'aménagement du territoire.

L'élaboration d'une étude de risque concernant un gazoduc à haute pression et son évaluation ont été menées à bien en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en 2008. Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 1<sup>er</sup> mai 2009, les travaux d'études et d'assainissement se poursuivent. Le traitement des demandes de permis de construire et changement d'affectation dans les zones concernées est complexe puisqu'il implique également l'Office fédéral de l'énergie en tant qu'autorité de surveillance au niveau fédéral.

La première étape de la procédure d'application en matière de risques pour les 52 entreprises de commerce de produits phytosanitaires et engrais est terminée. Les critères de base (seuils quantitatifs) seront modifiés en 2010 par la Confédération. En conséquence, les deuxième et troisième étapes de cette démarche sont repoussées en 2010 et 2011, une solution de branche, même partielle, étant envisagée.

Le cadastre des risques est régulièrement mis à jour sous forme de tableaux. Une représentation graphique sera mise sur Internet en 2010.

**7.1.6 Registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et polluants dans les eaux usées**

La section a collaboré au recensement et suivi des entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP); le projet est géré par l'Office fédéral de l'environnement. Actuellement 6 entreprises fribourgeoises sont enregistrées par la Confédération.

**8. Déchets et sites pollués**

—  
**8.1 Activités courantes**

—  
**8.1.1 Déchets**

—  
**8.1.1a Statistique des déchets**

Il n'y a pas eu d'activité spécifique dans le domaine de la statistique des déchets en 2009. Un nouveau recensement est prévu en 2010.

**8.1.1b Usine d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS)**

Les installations ont fait l'objet d'un contrôle général d'exploitation et de plusieurs visions locales en fonction de problématiques spécifiques (stockage des balles de déchets, sécurité,

projets de construction,...). Le SEN a évalué plusieurs projets de modification des installations, le principal étant la création d'une ligne de traitement des fumées de l'IBS distincte de celle de l'UIDEF et devant permettre d'améliorer la qualité des rejets aqueux.

**8.1.1c Règlements communaux de gestion des déchets**

11 communes ont obtenu l'approbation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour leur nouveau règlement ou pour un avenant à leur règlement relatif à la gestion des déchets.

**8.1.1d Décharges contrôlées bioactives**

La décharge contrôlée bioactive de Châtillon sur la commune d'Hauterive a fait l'objet de contrôles d'exploitation. De plus, une autorisation d'aménager a été délivrée pour l'aménagement de deux casiers complémentaires permettant pour l'un le dépôt de mâchefers et de déchets associés et pour l'autre de déchets mixtes. L'autorisation d'exploiter les nouveaux casiers devrait pouvoir être délivrée en début 2010.

**8.1.1e Décharges pour matériaux inertes (DCMI)**

Sur les 8 décharges en activité pour le stockage des matériaux inertes, celle de Semsales a été remplie et remise en culture. Les faibles volumes disponibles à court terme pour le stockage définitif de matériaux inertes posent des difficultés dans certaines régions (Singine, Veveyse et provisoirement en Sarine). Pour faire face à cette situation, le plan directeur cantonal et le plan de gestion des déchets ont été modifiés.

Les eaux souterraines situées à l'amont et à l'aval des DCMI ont été contrôlées en complément aux lixiviats. Ces analyses répondent aux exigences de l'OTD.

Le plan directeur et le plan de gestion des déchets ont introduit des dispositions relatives aux matériaux d'excavation; la planification intègre dorénavant les décharges contrôlées pour les matériaux inertes, catégorie matériaux d'excavation (DCMI-ME).

**8.1.1f Contrôle du remblayage des anciennes gravières**

Le remblayage de plusieurs anciennes gravières avec des matériaux d'excavation propres a été contrôlé.

**8.1.1g Déchets de chantier**

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et ont procédé à 462 inspections de chantiers de construction durant l'année.

—  
2009

8.1.1h Déchets spéciaux

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets en 2006 (OMoD), le Service a procédé à d'importantes mises à jour des bases de données. Les statistiques de déchets spéciaux et soumis à contrôle acceptés par les preneurs fribourgeois sont maintenant à jour.

8.1.1i Examen des demandes de permis de construire

912 demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes ont été examinées au niveau de la gestion des déchets. Dans ce nombre, sont également incluses les demandes de démolition, de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges. 32 révisions et études préalables de PAL, PAD, EIE et plans de quartiers ont également été préavisées sous l'angle de la gestion des déchets. Les demandes spécifiques de dépistage des substances dangereuses présentes dans certains bâtiments avant les démolitions ou les travaux de rénovation, comme notamment l'amiante ou les métaux lourds dans les peintures, ont été demandées dans les préavis. Cette manière de faire doit permettre de favoriser l'élimination correcte des déchets spéciaux induits et par là même d'éviter que des déchets contenant des substances dangereuses n'achouent dans des filières inappropriées.

8.1.1j Ecosor

L'entreprise de traitement de terres et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis, a déposé une demande d'extension de ses activités, qui a été traitée dans le courant de l'année pour aboutir à une nouvelle autorisation d'exploiter et à une nouvelle autorisation d'éliminer des déchets spéciaux et soumis à contrôle.

8.1.1k Déchets organiques

Une compostière a fait l'objet de démarches particulières d'assainissement. Les deux autres installations régionales ont été contrôlées et ont poursuivi normalement leur exploitation.

Le plan directeur et le plan de gestion des déchets ont été adaptés pour prendre en compte le développement des nouveaux systèmes de traitement des déchets organiques comme la méthanisation agricole ou industrielle ou encore la pyrolyse.

8.1.2 Sites pollués

Les travaux effectués en 2009 ont porté essentiellement sur le lancement des investigations des sites jugés prioritaires. Sur les 40 sites de stockage définitifs prioritaires, 11 rapports d'investigation historique ont été réceptionnés et traités par le Service en 2009, 17 rapports devraient être réceptionnés et traités début 2010. Un

site avait déjà fait l'objet de toute la procédure OSites sous l'égide d'une instance fédérale.

Sur les 15 aires d'exploitation jugées prioritaires, 4 sites ont fait l'objet de demande d'investigation en 2009.

Les démarches nécessaires d'investigation, de surveillance ou d'assainissement pour les nombreux autres sites pollués déjà en cours de procédures se sont poursuivies.

Les travaux pour l'élaboration d'une nouvelle application informatique pour la gestion des sites pollués ont été lancés en 2009 en collaboration avec le SITEL. L'objectif est d'aboutir à une solution en 2010.

Des contrôles de la qualité des eaux ont été réalisés sur 28 captages sans zones S de protection des eaux. Il s'agit pour l'essentiel de captages privés pouvant être influencés par un site pollué. Les résultats réceptionnés fin 2009 seront traités et communiqués début 2010 aux propriétaires des captages.

La méthodologie pour déterminer dans quel délai les investigations préalables sur les sites pollués devront être réalisées a fait l'objet d'une directive qui doit encore être approuvée par la DAEC.

Les démarches au niveau fédéral en vue de prolonger les délais fixés pour l'arrêt de tir direct dans les buttes de tir afin de pouvoir bénéficier ultérieurement des indemnités lors de l'assainissement se sont poursuivies en 2009 et ont abouti le 1<sup>er</sup> octobre avec la mise en vigueur de la modification de la LPE. Dans ce contexte, de nombreuses démarches d'investigation et d'assainissement de stands de tir ont été entreprises. Les délais pour la pose de pare-balles artificiels ou l'arrêt de tir direct dans la butte ont été reportés à 2012 lorsqu'il s'agit de buttes sises en zone de protection des eaux, et à 2020 pour les autres.

Suite aux investigations préalables de l'ancienne décharge de la Pila et au constat en 2007 de contamination des poissons de la Sarine et de la Glâne par des polychlorobiphényles (PCB), de nombreuses démarches ont été menées en 2009. Elles concernent principalement :

- > l'adaptation de la structure de projet (arrêté du Conseil d'Etat du 17 novembre 2009);
- > les investigations complémentaires de l'ancienne décharge de la Pila (étude géostatistique, modélisation des flux, cahier des charges du projet d'assainissement, analyse de mesures préliminaires à l'assainissement,...) et la surveillance du site;
- > l'exécution de mesures urgentes sur l'ancienne décharge de la Pila dans une zone instable (création de 2 parois, excavation de matériaux, stockage provisoire sur le site,...);

—  
**2009**

- › les prélèvements et les analyses d'eau, de sédiments et de poisons dans la zone touchée de la Sarine, y compris dans les lacs de Pérolles et Schiffenen;
- › l'investigation d'anciennes autres décharges pouvant avoir un lien direct sur les cours d'eau touchés.

La coordination du dossier est assurée par le SEn, ce qui nécessite un engagement conséquent et des ressources complémentaires qui ont fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat le 17 novembre 2009.

59 attestations sur la situation de parcelles en relation avec le cadastre des sites pollués ont été établies.

#### **IV. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES**

##### **1. Missions**

—  
Le Service des ponts et chaussées (SPC) a pour missions:

- › l'entretien d'exploitation des routes nationales N1 et N12 (sous la responsabilité de l'Unité territoriale II);
- › l'aménagement, l'entretien d'exploitation et l'entretien constructif du réseau routier cantonal ainsi que la gestion de ce réseau;
- › la surveillance du réseau routier communal ainsi que de certaines opérations de gestion;
- › la gestion des cours d'eau et des lacs.

##### **2. Activités**

###### **2.1 Activités courantes**

Les activités du SPC en 2009 ont été principalement marquées par les événements suivants:

- › la nouvelle organisation du service organisé en 5 sections, Administration (Adm), Projets routiers (PRo), Gestion du réseau (GeRé), Entretien des routes (ERo), Lacs et cours d'eau (LCE), est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- › les nouveaux chefs des sections, à savoir MM. Denis Wéry (PRo), Claudéric Egger (ERo) et Jürg Blattner (GeRé), ont pris leur fonction le 1<sup>er</sup> avril, respectivement le 1<sup>er</sup> mai 2009;

- › la recertification du Service des ponts et chaussées selon la norme ISO 9001;
- › l'inauguration du nouveau dépôt de cantonniers du Löwenberg le 31 octobre 2009;
- › l'échange routier avec la commune Villars-sur-Glâne avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009;
- › la fin des travaux de la route de contournement de Bulle H189 et son inauguration le 11 décembre 2009.

Projet Poya: l'audit de l'Inspection des Finances relatif au projet Poya (H182) a été publié. Les travaux se sont poursuivis selon le calendrier préétabli (travaux du carrefour Bellevue terminés, travaux du collecteur d'eau claire à Granges-Paccot terminés, travaux du pont adjugés, travaux de mise à 4 voies de la route de Morat débutés, accès côté Palatinat terminé). La variante «galerie souterraine St-Léonard» a été développée et le message relatif à la demande de crédit complémentaire pour cette réalisation a été accepté par le Conseil d'Etat.

L'hiver très rigoureux 2008/2009 a engendré beaucoup de travaux de déneigement et généré de gros dégâts sur les routes cantonales (près de 3 millions de travaux extraordinaires).

En plus du programme d'entretien constructif normal, le plan de relance économique décidé par le Grand Conseil a permis d'investir 2,9 millions pour l'entretien du réseau routier cantonal.

###### **2.1.1 Lois:**

- › nouvelle loi sur les eaux a été acceptée par le Grand Conseil en session de décembre 2009. Son règlement doit maintenant être rédigé;
- › modification de la loi sur les routes concernant l'aménagement obligatoire des bandes et pistes cyclables suite à l'acceptation de la motion M1053.08 Edgar Schorderet/René Thomet acceptée par le Grand Conseil le 8 octobre 2009.

###### **2.1.2 Arrêtés/ordonnances:**

- › Ordonnance du 17 mars 2009 d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OEOPB).

###### **2.1.3 Rédaction de message accompagnant des projets de décret:**

- › Message n°119 du 13 janvier 2009 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la route de contournement de Bulle (H189), accepté par le Grand Conseil le 13 février 2009.

**2009**

- › Message n°129 du 28 avril 2009 concernant l'ouverture d'un crédit d'engagement pour les études et les acquisitions de terrain en vue de la réalisation de la route de contournement de Düdingen, accepté par le Grand Conseil le 19 juin 2009.
  - › Message n°155 du 22 septembre 2009 concernant l'octroi d'une subvention pour le projet d'aménagement de la Taverna et l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la participation du canton à la construction d'un pont sur la route cantonale Flamatt-Fribourg-Plaffeien, accepté par le Grand Conseil en décembre 2009.
  - › Message n°170 du 17 novembre 2009 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les travaux de la galerie souterraine St-Léonard (projet Poya),(sera présenté au Grand Conseil en 2010).
- 2.1.4 Rédaction de rapports suite à l'acceptation de postulats:
- › Rapport n°135 du 26 mai 2009 sur le postulat P2022.07 Heinz Etter relatif à la protection du Grand Marais contre les crues.
  - › Rapport n°165 du 13 octobre 2009 sur le postulat P2010.07 Josef Fasel/Elian Collaud concernant le flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable.
  - › Rapport commun sur les postulats 316.06 Ueli Johner-Etter/Ernst Maeder: contournement de Kerzers, 321.06 Solange Berset/Elian Collaud: traversée de Belfaux et P2014.07 Joe Genoud/Denis Grandjean: contournement de Châtel-St-Denis (en cours de traitement).
- 2.1.5 Préparation des réponses aux interventions parlementaires suivantes (4 motions, 3 postulats, 11 questions):
- › Motion M1068.09 Daniel Gander / Elian Collaud: Modification des articles 20 de la loi sur les routes et 24 du règlement d'exécution de la loi sur les routes, acceptée par le Grand Conseil le 9 septembre 2009.
  - › Motion M1073.09 Edgar Schorderet/Gilles Schorderet: Liaison Marly-Matran et aménagement de l'axe actuel Marly-Fribourg en faveur des transports publics, retirée par ses auteurs lors du débat du 8 octobre 2009.
  - › Motion M1075.09 Claude Chassot: Loi du 6 novembre 1986 sur les réclames, retirée par son auteur lors du débat du 13 octobre 2009.
  - › Motion M1085.09 Nicolas Rime/Valérie Piller-Carrard: Initiative cantonale : Pas de 60 tonnes sur les routes suisses (en cours de traitement).
  - › Postulat P2030.08 Christa Mutter/André Ackermann: Modernisation et application du concept Valtraloc, accepté par le Grand Conseil le 13 février 2009, la réponse faisant office de rapport.
  - › Postulat P2036.08 Josef Fasel/Jean-Claude Schuwey: Gestion des cours d'eau par prélèvements de gravier, accepté par le Grand Conseil le 16 février 2009, la réponse faisant office de rapport.
  - › Postulat P2055.08 Daniel Gander/Elian Collaud: Etude de faisabilité et réalisation d'un tunnel ou d'une galerie couverte reliant le site St-Léonard à la route de la Fonderie, retiré par ses auteurs lors du débat le 8 octobre 2009.
  - › Question QA 3178.08 Moritz Boschung: Giratoires, réponse du Conseil d'Etat du 17 mars 2009.
  - › Question QA 3212.09 Heinz Etter: Mesures de protection contre le bruit à Sugiez, secteur Péage (Bas-Vully), réponse du Conseil d'Etat du 3 juin 2009.
  - › Question QA 3215.09 Bernadette Hänni: Giratoire de Sugiez: problème d'immissions sonores inacceptables suite à une mesure provisoire pour l'Expo 02, réponse du Conseil d'Etat du 3 juin 2009.
  - › Question QA 3214.09 Nicolas Rime/Raoul Girard: Saturation du réseau hydrologique, réponse du Conseil d'Etat du 7 juillet 2009.
  - › Question QA 3224.09 Charles Brönnimann: Publicité paysagère, réponse du Conseil d'Etat du 7 juillet 2009.
  - › Question QA 3229.09 Christine Bulliard/Markus Bapst: Etude de trafic de la Basse-Singine, réponse du Conseil d'Etat du 15 septembre 2009.
  - › Question QA 3246.09 Ueli Johner-Etter: Interdiction de prélèvements d'eau dans les eaux de surface du canton de Fribourg, réponse du Conseil d'Etat du 24 novembre 2009.
  - › Question QA 3257.09 Christiane Feldmann: Tracé de la T10, réponse du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> décembre 2009.
  - › Question QA 3265.09 Moritz Boschung: Marquage des routes (en traitement).
  - › Question QA 3274.09 Dominique Corminboeuf: Pérennité des sites de déchargement ferroviaire du sel pour l'entretien hiver-

—  
**2009**

nal des routes et autoroutes dans le canton et en particulier celui de Domdidier (en traitement).

- › Question QA 3281.09 Bernadette Hänni: Suivi des constructions publiques de grande envergure au niveau du droit des constructions (en traitement).

**2.2 Activités particulières**

—  
2.2.1 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- › Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique 7 Gestion de l'entretien
- › Commission technique de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF)
- › Groupe technique interdirectionnel agglomérations (GTI Agglomération)
- › Comité de direction de MOBUL (suivi du projet d'agglomération bulloise)
- › Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF)
- › Commission Etat-major cantonal de défense (EMCD)
- › Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières
- › Commission Education routière
- › Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycom
- › Sous-commission piétons de la Ville de Fribourg
- › Sous-commission deux-roues légers de la Ville de Fribourg
- › Groupe de Coordination des transports (GCT)
- › Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale
- › Bureau et groupe de travail Valorisation des espaces routiers en traversée de localité VALTRALOC
- › Groupe de travail Sécurité routière
- › Office fédéral des routes, Projet MISTRA, comité stratégique

› Groupe de travail Migration du logiciel de saisie des temps

› TASK FORCE Bertigny-ouest.

2.2.2 Consultations

Le SPC s'est prononcé dans les procédures de consultation de divers textes au niveau fédéral, cantonal et communal.

2.2.3 Informatique

Les projets en cours se basent sur les priorités du schéma directeur informatique (SDI) de 2003.

2.2.3a Projets SIT

Banque de données routières STRADA-DB: la version 4.0 de STRADA est installée depuis fin octobre 2006. Le patch3, qui permet le lien entre STRADA et ArcGIS 9.x, a été installé durant l'été 2009. Le remplacement de STRADA-DB ne s'effectuera que lorsque toutes les fonctionnalités présentes auront été reprises par MISTRA. Dans l'intervalle, seule la maintenance et la mise à jour des données sont d'actualité.

MISTRA sera le successeur de STRADA: ce projet, développé par l'Office fédéral des routes (OFROU), devait être mis en service au début de l'année 2009, ce qui n'est pas le cas. MISTRA est un outil orienté SIT permettant d'introduire, d'exploiter, de visualiser et d'imprimer des données liées au domaine routier. Il est composé de plusieurs applications qui peuvent être prises indépendamment les unes des autres par les cantons. Pour l'instant, le canton de Fribourg a choisi les applications suivantes: Système de base, Data Warehouse, Chaussées, Ouvrages d'art et tunnels (KUBA) et Mobilité douce (cette application-ci est suivie par l'UFT). L'avancement du projet dépend de l'avancement de la Confédération. C'est un projet stratégique en vue de la mise en œuvre de la RPT. Un site Internet donne toutes les informations supplémentaires désirées <http://www.mistra.ch>

Système de gestion des eaux SI-Eaux: le projet a été réactivé en 2008 après une période de latence due à un manque de ressources humaines. En 2009, la phase d'élaboration a été achevée et les mandats de construction ont été attribués. Le réseau hydrographique ainsi que les bassins versants topologiques sont en passe d'être finalisés. La planification prévoit la mise en production du SI-Eaux en 2010.

Système de gestion des canalisations SI-Canalisations est en production depuis janvier 2007. La saisie des données se poursuit. Cette application fait l'objet d'une étude pour sa migration vers ArcGIS 9.3.

Système de gestion de la signalisation: l'entrée des données se poursuit, ainsi que la mise en place de petites améliorations. Les

**2009**

données ont été mises à disposition du SFF et du SAgri. Cette application fait également l'objet d'une étude pour sa migration vers ArcGIS 9.3.

Cadastre du bruit: le cadastre du bruit est opérationnel depuis 2008. Une migration vers ArcGIS 9.3 est à l'étude pour 2010 en vue de la migration depuis ArcSDE 8.3 vers ArcGIS Server.

2.2.3b Autre projet

GedXML: cet outil permet la numérisation et la structuration des archives du SPC. Il a été mis en service et testé durant le deuxième semestre 2009. La saisie des archives est en cours et durera plusieurs années. Devant les besoins urgents du SPC, cette solution a été mise en place temporairement en attendant une solution SI-Tel. La compatibilité des données a cependant été garantie par le fournisseur.

**3. Section administration**

**3.1 Activités courantes**

3.1.1 Statistique de l'utilisation des crédits routiers

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil.

La dépense totale brute s'est élevée à 44 778 289 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2009 à 242 726 119 francs.

3.1.2 Statistique des autorisations délivrées

- > 192 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation.
- > 29 conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.
- > 6 demandes de raccordements des eaux claires aux canalisations des routes cantonales ont été examinées et ont fait l'objet d'autorisations provisoires.
- > 7 contrats de servitude ont été conclus.

**3.2 Secteur acquisitions**

- > 22 chantiers d'aménagement et 11 chantiers d'entretien font l'objet de tractations avec des propriétaires.

Par ailleurs, des verbaux de mutation des routes ont été liquidés ou sont en cours d'exécution pour 33 chantiers d'aménagement et

d'entretien et des chantiers en relation avec des travaux édilitaires exécutés sur les routes cantonales par des communes (giratoires, présélections, trottoirs, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé de l'Etat (surface totale de l'ordre de 2 071 868 m<sup>2</sup>) s'est poursuivie ainsi que par la facturation des terrains loués à des tiers. Montant total des locations 138 488 fr. 55.

**4. Section projets routiers (PRo)**

**4.1 Activités courantes**

4.1.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

22 mandats pour des marchés de services (- de 100 000 francs) ont été attribués par la DAEC respectivement par le SPC. En outre, il y a eu 1 publication d'appels d'offres sur SIMAP.

**4.2 Etudes et projets**

4.2.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

- > 105 demandes préalables et de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local;
- > 7 dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE);

- > 4 dossiers de remaniements parcellaires et d'inventaire du domaine public.

4.2.2 Mise à l'enquête publique

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. 8 dossiers ont été mis en consultation; les préavis ont été rendus dans un délai moyen de 4-6 semaines.

Axe	N° Secteur	Communes
1300	24	Riaz; giratoire du Centre
1530	4	Ursy; liaison Ursy-Vauderens

4.2.3 Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessous et des projets antérieurs, 8 oppositions ont été enregistrées; 7 ont été liquidées suite à des séances de conciliation; 1 opposition

**2009**

a fait l'objet d'une décision de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final. 67 dossiers ont été mis en consultation; la durée moyenne a été de 4 à 6 semaines.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision.

#### 4.2.3a Objets cantonaux

Axe	N° Secteur	Communes
1200	20	Corbières; giratoire du Vanel
1300	24	Riaz; giratoire du Centre
H189	Modifications du projet et sortie de secours tpf Planchy	

#### 4.2.3b Objets édilitaires

Axe	N° Secteur	Communes
1210	4	Ferpicloz; trottoir sur la route d'Ependes
1300	12	Posieux; traversée de la localité
1310	1	Corserey; trottoir sur la route de Lentigny
1340	1	Massonnens; trottoir village
1500	3	Attalens; porte d'entrée côté Bossonnens, cheminement piétonnier, trottoir
1540	1	Attalens; trottoir sur la route de Granges
2000	26	Matran; cheminement piétonnier route du Madelain – Centre Coop
2010	5	Siviriez; aménagement du trottoir En Jogne
2110	2	Matran; giratoire de la Pâla
2200	4	Belfaux; giratoire de la Forge
2510	4	Domdidier; giratoire de la zone Industrielle
3220	1	Düdingen; cheminement piétonnier le long de la route de Bundtels

3300	10	Courtepin et Wallenried; carrefour à présélections donnant accès à la ZACT de Wallenried
------	----	--

3410	2	Haut-Vully; traversée de Môtier, secteur place du port
------	---	--

#### 4.2.4 Projets d'exécution de routes cantonales

L'avancement des projets d'exécution de routes cantonales en% à fin 2009 est représenté dans le tableau ci-après:

—  
2009

Axe	Sect	Désignation	Longueur m	Largeur m	Diamètre m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
		Contournement de Düdingen; préparation du message et du décret						
		Düdingen; préparation du message et le décret pour le crédit d'étude						
		Etude de trafic de la basse Singine						
		Etude d'opportunité d'une liaison routière Marly-Matran						
1000	36	Montbovon; La Tine: Construction de protections contre les chutes de pierres	100	100			x	100
1100	19-20	Jaun; traversée de la localité, réactualisation du devis	1400	6.00/ 1.65				100
1100	17	Im Fang; construction d'un arrêt de bus et d'un trottoir	100	3.00 / 1.65			x	75
1210	2	Arconciel / Corpataux-Magnedens; réfection du pont de la Tuffière	98.34	9.50		x		80
1220	4	La Roche; réfection du pont sur la Serbache	13.00	6.20		x		20
1300	23	Echarlens et Marsens; aménagement d'un carrefour giratoire et de baies d'arrêt de bus	200	7.00-11.00	34		x	50
1310	8	Autigny; reconstruction du pont sur la Glâne	22.00	9.30		x		90
1310	16	Treyvaux; aménagement d'un giratoire au centre de la localité	100		26		x	100
1400	9-17	Romont-Vaulruz; études du projet de l'ouvrage pour l'amélioration de la liaison routière	11000	7			x	50
1400	13	Romont-Vaulruz; avant-projet du contournement de Vuisternens-dt-Romont	1370	7		x		100
1450	1	Châtel-St-Denis; giratoire du Lussy	Ø29.50			x		25
1450	5	Bossonnens; arrêt de bus (VALTRALOC)	60	10		x		75
1500	2-3	Attalens; traversée du village, VALTRALOC, zone 30km/h	1200	6.00, 1.65		x		30
1530	4-5	Ursy; liaison Ursy-Vauderens	1340	6.00/7.00, 1.65			x	100
2200	3	Belfaux; assainissement du pont sur la Sonnaz	12.95	10.50		x		60
2200	5	Grolley; giratoire de la Rosière			Ø36.00		x	60
2310	2	Cheiry; traversée de la localité	835	6.00, 1.65			x	90
3000	12	Düdingen; Industriestrasse, préselection, trottoir	60	3.25, 1.65			x	90
3000	14	Düdingen, Jetschwil; arrêts de bus et trottoirs	110	3.00, 1.65		x		80
3000	23	Alterswil, Hofmatte; arrêts de bus et trottoirs	120	3.00, 1.65		x		80
3000	24	Alterswil, Wengliswil; arrêts de bus et trottoirs	120	3.00, 1.65		x		80
3000	37	Plaffeien; remplacement du pont Hürlinenbachbrücke	5.30	10.60		x		70
3000	37	Plaffeien, Gypsera; arrêts de bus et trottoirs	200	3.00, 1.65		x		80
3100	4	Wünnewil-Flamatt; remplacement et déplacement du pont sur la Taverna	12	11.5			x	80
3100	28	Giffers, Guglera; arrêts de bus et trottoir	60	3.00, 1.65		x		80
3170	1	St.Sylvester, Ebnet-Tscherlu; arrêts de bus et trottoirs	120	3.00, 1.65		x		80
3170	1	St.Sylvester, La Gomma; arrêt de bus et trottoir	70	3.00, 1.65		x		80
3200	8	Tafers, Weissenbach; arrêts de bus et trottoir	165	3.00, 1.65		x		80
3220	3-4	Bösingen; Riederberg – Bösingen Dorf – Laupen Bernergrenze	1200 1400	6.00, 2x1.20, 2x 0.80			x	25
3220	4-5	Bösingen; giratoire du centre			Ø20.00		x	100
3220	4	Bösingen, Cholholz; arrêts de bus et trottoirs	100	3.00, 1.65		x		80
3230	2	Ueberstorf; traversée de la localité	900	6.00		x		75
H182		Fribourg; projet Poya (pont, galerie, carrefour de Bellevue)	1467	19.25			x	70
H182		Fribourg et Granges-Paccot; aménagement de la route de Morat	800	14	36		x	90
H182		Carrefour St. Léonard; Trémie d'accès au tunnel de La Poya; Etude de la galerie souterraine	700	7.0 -15.0			x	50

**2009**

4.2.5 Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés:

Pont	67 inspections 25 principales et 42 intermédiaires
Aqueducs	74 inspections
Murs	48 inspections
Ouvrages spéciaux	21 inspections

Travaux d'entretien et de réfection, notamment:

64 autres ouvrages au total, dont 22 ponts, 42 aqueducs ont été l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour-Rouge.

4.2.6 Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (Valtraloc)

Le bureau et le sous-groupe VALTRALOC sont composés de représentants des principaux services de l'Etat concernés par les aménagements VALTRALOC, sous la conduite du Service des ponts et chaussées. Ils ont une mission d'expert conseil à divers stades d'études auprès des autorités communales et des auteurs de projet.

Liste des dossiers d'intention soumis au bureau VALTRALOC:

Axe	N° plan	Projet
1500	2	Attalens; modification du concept au centre de la localité
1310	7	Autigny; modification du concept
2200	3-4	Belfaux; modification du concept entre les carrefours d'Autafond et de la Forge
1400	11	Mézières; traversée de la localité

Aucun dossier d'avant-projet n'a été soumis au sous-groupe VALTRALOC.

4.2.7 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le Service des ponts et

chaussées, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales.

En coordination avec le Service de l'environnement, autorité d'application de l'OPAM, le Service des ponts et chaussées a entamé des compléments d'études pour les segments routiers ou la probabilité d'un accident majeur ne peut être admise comme suffisamment faible. Ces études doivent permettre d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter cette probabilité.

Liste des segments routiers soumis à des compléments d'études OPAM:

Axe	N° plan	Segment
1300	23	Echarlens

**4.3 Réalisation**

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 634,814 km (à laquelle s'ajoute la gestion de 5,568 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en% à fin 2008 et fin 2009 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante :

N°	Numéro d'axe de la route cantonale
B	Largeur nominale de la chaussée en m
L	Longueur du tronçon en m
S	Surface en m <sup>2</sup>
ACE	Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA	Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de base en enrobé bitumineux, accotements, bordures et pavés
REV	Revêtement (couche de roulement)

—  
2009

4.3.1 Travaux entrepris avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009

4.3.1 a Routes

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET.	
						2008	2009	2008	2009
2000	Décret du 18 octobre 1997 Villars-sur-Glâne; route du Condoz	6,00	970	6700	10.10.05	--	--	--	100
H189	Décret du 18 octobre 2000 Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 113 Piste Les Granges – La Ronclina y compris place d'installations.	6,00	1125	6750 + 8925	04.02.03	70	80	70	80
	Lot 123 PS et adaptations La Pâla	6,00	560	3360	01.07.03	--	--	20	100
	Travaux routiers (déviation provisoire et adaptations)								
	Lot 221 Gestion des matériaux et Fabrication des bétons	--	--	--	06.04.04	65	90	--	--
1060	Décret du 25 mars 2003 et du 10 mai 2007 Vaulruz; Croix-Verte – Hôtel de Ville	5,50	620	5000	27.02.07	--	--	--	100

4.3.1 b Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET.	
						2008	2009	2008	2009
H189	Décret du 18 octobre 2000 Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 212 Tunnel sous La Trême	7,50	580	4350	23.06.04	65	95	--	100
	Lot 322 Tranchée couverte Montcalia	7,50	444	3450	04.09.06	40	97	--	100
	Lot 324 Tranchée couverte Les Granges	7,50	527	3950	11.04.06	50	95	--	100
	Lot 321 Tranchée couverte Planchy / Tunnel tpf	7,50	430	3225	12.12.06	40	97	--	100
	Lot 323 Tranchée couverte «Les Usiniers» et interface «La Pâla»	7,50	355	4650	07.05.07	70	90	--	100

4.3.2 Travaux entrepris en 2009

4.3.2 a Routes

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET.	
						2008	2009	2008	2009
					11.03.08				
					31.03.08				
					29.04.08				
					30.04.08				
					05.06.08				
					10.06.08				
					08.07.08				
					09.09.08				
H189	Décret du 18 octobre 2000 Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Travaux d'électromécanique				03.03.09				
					30.06.09				
					06.07.09				
					08.07.09				
					09.07.09				
					10.07.09				
					19.08.09				
					25.08.09				
					14.09.09				
					22.09.09				
					23.09.09				
					29.09.09				
		--	5350	--	11.11.09	25	95	--	--

—  
2009

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET.	
						2008	2009	2008	2009
					08.07.08				
					18.07.08				
					09.09.08				
					15.12.08				
					26.01.09				
					03.02.09				
					17.03.09				
					23.03.09				
	Travaux de second œuvre				08.04.09				
					14.04.09				
					13.05.09				
					15.05.09				
					30.06.09				
					06.07.09				
					08.07.09				
					09.07.09				
					15.09.09				
		--	5350	--	11.11.09	10	95	--	--
1200	Décret du 2 novembre 2006 Corbières; giratoire du Vanel	Ø34.00		3550	23.06.09	--	50	--	30
1310	Décret du 23 mars 2003 Chénens; canalisation		300		11.11.08	--	100	--	--
1310	Décret du 2 novembre 2006 Treyvaux; giratoire du centre	Ø26.00	100	900	10.02.09	--	75	--	--
3000	Décret du 23 mars 2003 Plaffeien; Hangsicherung Telmoos	10	30		05.03.08	--	100	--	100
3000	Décret du 2 novembre 2006 Düdingen; giratoire Warpel et arrêts de bus	Ø26.00 3.00, 1.65	52.00		21.05.08	--	100	--	100
3000	Décret du 23 mars 2003 Alterswil; traversée du village	5.6	523		24.10.07	--	100	--	100
H182	Décret du 23 juin 2006 Projet Poya, Granges-Paccot; collecteur d'évacuation des eaux vers le lac de Schiffenen	--	917	--	8.07.08	26	60	--	--
	Fribourg, route de Berne; Carrefour de Bellevue	3 x 3.20 + 3.50	270	5100	19.08.08	22	75	--	75

4.3.2 b Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REJET.	
						2008	2009	2008	2009
H182	Décret du 23 juin 2006 Projet Poya Lot A Bassin de traitement des eaux				17.02.09	--	100	--	100
	Projet Poya Lot E Pont	19.25	852		30.08.09	--	5	--	--
1200	Décret du 31 mars 2009 Pont de la Gérine Marly – Remise en état du pont sur la Gérine	11.60	40	500	31.03.09	--	100	--	100

—  
**2009**

## **5. Section Gestion du réseau**

### **5.1 Introduction**

La section gestion du réseau a été réorganisée et créée en janvier 2009. Elle s'occupe principalement des tâches suivantes:

- > planification cantonale du trafic motorisé, des deux roues et des piétons;
- > détermination du développement de l'aménagement, de l'environnement et du trafic;
- > coordination des planifications et des projets des réseaux routiers cantonaux et communaux;
- > étude et analyse du développement du trafic, de la fluidité du trafic et de la sécurité sur les routes cantonales;
- > planification de mesures efficaces de développement des infrastructures routière du canton;
- > octroi d'autorisations techniques lors de constructions, signalisation et marquage sur des routes communales;
- > prise de positions sur les plans d'aménagement communaux, de détails ou de développement; autorisation pour les plans d'évacuation des eaux et de permis de construire;
- > lutte contre le bruit sur les routes cantonales.

La section gestion du réseau est responsable de la gestion et de la planification routière cantonale pour le trafic motorisé et la mobilité douce. Elle assume également la coordination nécessaire à la gestion et la planification des réseaux routiers de niveaux inférieur (routes communales) et supérieur (routes nationales).

Elle a été conçue dans le but d'optimiser les processus de tous les projets et aspects routiers dont le SPCa la charge, notamment pour assurer la coordination de tous les aspects thématiques inhérents à un projet. Elle est aussi responsable pour les aspects techniques de circulation. La section est le représentant pour les communes de toutes leurs préoccupations concernant les constructions et les mesures d'ingénierie sur les routes cantonales.

En revanche, la tâche de maintenance sur le plan national, régional et local a été cédée à la section entretien des routes.

La section gestion du réseau est partagée en 4 secteurs, signalisation et routes communales, mobilité, permis de construire et protection bruit. En raison de la forte interdépendance entre les tâches des différents secteurs, une coordination étroite est indispensable. Le secteur mobilité, en particulier, a été for-

tement sollicité de par sa fonction transversale au sein de la section.

La section gestion du réseau représente le Service des ponts et chaussées dans différentes commissions.

#### 5.1.1 Le Groupe technique interdirectionnel agglomérations (GTI Agglomérations)

Ce groupe a été constitué afin d'examiner les modalités de mise en œuvre à l'échelle cantonale de la politique fédérale des agglomérations. Un rapport a été transmis au Conseil d'Etat qui a chargé la DAEC de sa mise en œuvre. Sont représentés les organes cantonaux suivants: SG-DAEC, SPC, SeCA, SCom, AFin, STE, PromFR.

#### 5.1.2 Le Groupe de coordination des transports (GCT)

Conformément à la décision D 2.11.1 du plan cantonal des transports, ce groupe veille à l'application du concept global des transports. Font partie de ce groupe des représentants du STE, SeCA, SPC et SEn. Il s'est réuni 2 fois en 2009.

#### 5.1.3 La Commission éducation routière

Cette commission, présidée par le TCS, regroupe des représentants des différents acteurs agissant pour l'Education routière, en particulier: SPC, Police de la circulation, OCN, association des communes, association des parents d'élèves, corps enseignant, direction d'établissement scolaire, inspection des Ecoles). Cette commission, qui se réunit une fois par an, vise à informer et à coordonner les différentes actions menées pour l'éducation routière.

#### 5.1.4 Le Comité de direction MOBUL

Ce comité regroupe des représentants de chaque commune de l'agglomération bulloise et des services de l'Etat (STE, SeCA, SEn, SPC). Il se réunit mensuellement. En 2009, ses tâches ont principalement été liées à la mise en place des lignes urbaines 1 et 2 (procédures, financement, communication) et à l'aménagement des arrêts de bus y relatifs, ainsi qu'à la poursuite des travaux liés au plan directeur d'agglomération.

#### 5.1.5 Les Commissions des piétons et des deux-roues de la Ville de Fribourg

Ces commissions se réunissent une fois par an, et visent à informer et à coordonner les différentes actions menées pour les piétons et les deux-roues en Ville de Fribourg.

—  
**2009**

5.1.6 Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La commission est présidée par le chef de la section du réseau. Elle a siégé à trois reprises. Elle a préavisé les requêtes de demande de restriction de circulation réparties par districts, à savoir:

- > 4 dossiers pour le district de la Sarine
- > 3 dossiers pour le district de la Gruyère
- > 3 dossiers pour le district de la Glâne
- > 3 dossiers pour le district de la Broye
- > 1 dossier pour le district de la Veveysse
- > 1 dossier pour le district du Lac

5.1.7 Commission de la sécurité routière

La Commission «Sécurité routière» prend essentiellement en charge les questions de sécurité routière et est placée sous la direction de la police cantonale. Elle a siégé une fois en 2009.

**5.2 Secteur signalisation et routes communales**

—  
5.2.1 Signalisation routière et réclames

Le Secteur a examiné 677 demandes réparties de la manière suivante:

- > 94 décisions relatives à des restrictions de circulation définitive
- > 13 décisions relatives à des restrictions de circulations temporaires
- > 2 recours
- > 161 autorisations diverses
- > 310 examens et préavis de dossiers techniques
- > 97 dossiers concernant la pose de réclames routières

Le secteur a été intégré dans des projets importants comme la H189 (contournement de Bulle). Il a également préavisé des projets de modification de bases légales:

- > Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR)
- > Nouvelle Feuille officielle

> Règlement sur les aménagements extérieurs de la cité de Gruyères

> Règlement communal sur les contributions financières des propriétaires fonciers aux équipements routiers de base de la commune d'Avry

> Règlement sur le stationnement de la commune de Villars-sur-Glâne

> Règlement concernant l'utilisation du domaine public ou privé de la commune d'Attalens

Il a participé à 14 séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles ont été examinés 65 dossiers de signalisation routière.

De plus, près de 1000 interventions ont été effectuées sur le réseau routier cantonal, communal et privé auprès des autorités communales, des privés, des entreprises et des bureaux d'ingénieurs concernant la signalisation verticale, le marquage au sol, la réglementation du trafic, etc. Ces interventions ont eu lieu tant au bureau que sur le terrain.

5.2.2 Routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, le secteur a examiné, puis soumis à l'autorité compétente pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes, routes collectrices, routes d'accès, trottoirs, cheminements piétonniers, bandes piétonnes, pistes cyclables, baies d'arrêt de bus, zones 30 km/h, modérations de vitesse et de trafic, bassins de rétention, places d'évitement, zones industrielles, mesures de circulation, déplacement et correction de routes artisanales, réduction de largeurs de route, mise en place d'îlots, réaménagement de centres de village, giratoires et mini-giratoires, aménagement d'arrêts de bus et divers raccordements routiers sur la route cantonale.

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) s'est prononcée sur 39 approbations de projets routiers tels que mentionnés ci-dessus.

5.2.3 Passages à niveau

Dans le cadre de demandes d'assainissement des passages à niveaux dangereux dans le canton de Fribourg, 3 dossiers ont été approuvés par la DAEC.

—  
**2009**

### **5.3 Secteur mobilité**

#### **5.3.1 Bases**

##### **5.3.1a Comptages de trafic et mesures des vitesses**

Le secteur mobilité a effectué une trentaine de comptages de trafic et de mesures des vitesses, en lien avec des études de planification, de projets routiers ou d'assainissements contre le bruit menées par le SPC. A titre exceptionnel, des comptages de trafic et des mesures de vitesse ont été effectués dans le cadre d'un dossier de route communale.

Par ailleurs, la campagne de comptages quinquennaux prévue en 2010 à l'échelle nationale a été préparée (définition des postes et des tournées). Le travail préparatoire pour la mise en place de compteurs permanents pour l'OFROU a également été effectué.

Dans le cadre de l'assurance qualité, des modèles de fiches de résultats ont été créés.

##### **5.3.1b Statistiques accidents**

Pour permettre de prendre des décisions concernant la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation, sur le réseau routier cantonal ou communal, une trentaine de statistiques d'accidents ont été réalisées.

Les modèles de fiches de résultats pour les accidents ont également été adaptés.

##### **5.3.2 Planification**

Le secteur s'occupe de la planification du trafic sur les niveaux cantonaux, régionaux et locaux.

Dans le cadre de la planification cantonale les tâches suivantes ont été réalisées:

- > mise à jour du plan sectoriel des routes;
- > préparation de la révision de la planification cantonale du réseau cyclable;
- > préparation de l'introduction de modèles de trafic cantonaux;
- > préparation de l'analyse d'opportunité de routes de contournement pour soulager la traversée de localités;
- > participation à des travaux menés par le SeCA pour les centres commerciaux, les grands générateurs de trafic, la révision de la LATeC et du RELATeC, la politique foncière active et le plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux.

Dans le cadre de la planification régionale et communale, les dossiers suivants ont été préavisés sous les aspects de la mobilité en général:

- > 3 plans directeurs régionaux
- > 110 plans d'aménagement locaux
- > 10 concepts et règlements communaux
- > 40 plans d'aménagement de détail

Le secteur a été sollicité pour prendre position sur la dangerosité de 6 trajets scolaires et également pour fournir un appui aux communes dans le cadre de leur planification et de leurs analyses de sécurité (5 dossiers).

Enfin, le secteur a préavisé sous l'angle de la mobilité environ 5 recours pour la DAEC ou le tribunal cantonal.

##### **5.3.3 Projets routiers cantonaux**

La section est responsable pour la planification et le suivi des projets routiers sur routes cantonales pour les aspects de mobilité et de sécurité.

En particulier, les études suivantes ont été menées ou suivies:

- > étude de trafic de la Basse Singine;
- > étude d'opportunité de la liaison Marly–Matran;
- > vérification du fonctionnement du projet et mise au point de la nouvelle variante dénivelée au carrefour St-Léonard;
- > vérification du projet Romont–Vaulruz;
- > vérification de l'opportunité de réaliser des aménagements cyclables dans le cadre des réfections de routes cantonales;
- > vérification du fonctionnement du carrefour Industrie-Billens à Romont;
- > vérification des concepts Valtraloc;
- > vérification des assainissements de carrefours routiers;
- > vérification des projets de sécurisation des arrêts de bus sur routes cantonales.

**2009**

**5.3.4 Balisage des itinéraires cyclables**

Dans le cadre de la maintenance du balisage des itinéraires cyclables:

- > 500 km de parcours balisés ont été contrôlés;
- > une dizaine de kilomètres ont été sécurisés (modification du tracé);
- > une centaine de panneaux ont été changés (modification du tracé ou vandalisme);
- > les panneaux Info-point ont été changés (nouveau modèle);
- > un compteur pour vélos a été posé à Grandvillard;
- > l'étude pour un nouvel itinéraire autour du lac du Morat a démarré.

**5.4 Secteur permis de construire**

Le Secteur a examiné 2545 demandes réparties de la manière suivante:

- > 2463 demandes de permis de construire ou de transformation d'immeuble en bordure de routes publiques (2431 dossiers ont fait l'objet d'un préavis favorables, 7 provisoirement défavorables et 25 défavorable)
- > 2 plans d'évacuation générale des eaux (PGEE)
- > 2 routes communales
- > 49 dérogations avec inscription au registre foncier ont été accordées
- > 17 dérogations sans inscription au registre foncier ont été accordées
- > 8 prises de position pour la préfecture suite à des oppositions
- > 4 prises de position pour le tribunal administratif suite à des recours dans le cadre de procédures de permis de construire

Le secteur permis de construire examine les demandes de permis de construire par rapport à leur opportunité ainsi qu'à leur conformité à la législation et la planification cantonale. Les projets sont également examinés techniquement par rapport à l'influence sur le réseau routier existant ainsi qu'au niveau interne du projet (trafic interne et en arrêt, liaisons piétonnes, contrôle de l'évacuation des eaux de surface etc.) conformément aux dispositions légales et aux normes en vigueur.

Certains projets nécessitent une modification ou des mesures d'accompagnement, examinées en collaboration avec les requérants. Le travail investi varie énormément selon la complexité des dossiers. Un dossier de construction, par exemple, d'un complexe commercial et administratif de plus de 1000 m<sup>2</sup> ne nécessite pas le même investissement en temps de travail qu'un couvert à voiture.

De plus, la qualité des demandes de permis de construire est très différente. Lié à ces dossiers, le secteur a effectué environ 450 visions locales comme soutien aux communes, bureaux d'ingénieurs+architectes, préfectures et privés.

D'autre part le secteur:

- > a été consulté dans le cadre de la révision de la LATEC et de son règlement d'exécution;
- > a migré du système Sitel sur le nouveau programme DATEC pour l'établissement des préavis de permis de construire.

**5.5 Secteur protection bruit**

Les différentes tâches énumérées ci-dessous ont été effectuées conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 ainsi qu'à l'ordonnance d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OEOPB) approuvée par le Conseil d'Etat en date du 17 mars 2009. En particulier:

- > 86 préavis OPB concernant les permis de construire, PAD, PED, PAL ou projets routiers. (Depuis la mi-juillet 2009, les préavis OPB ont été effectués par le SE n selon la nouvelle OEOPB);
- > 12 mesures de bruit in situ (dont 6 mesures de bruit dans le cadre du programme de suivi des performances acoustiques de revêtements phono-absorbants sur les routes cantonales);
- > 6 traitements de réclamations émanant de particuliers ou de communes pour des nuisances sonores excessives subies aux abords des routes cantonales;
- > 8 soumissions pour des études d'assainissement contre le bruit du trafic routier
- > 2 mises à jour d'études d'assainissement contre le bruit du trafic routier
- > 3 projets d'assainissement en phase d'examen préalable auprès des services de concernés
- > 1 soumission pour la pose de revêtements phono absorbant (RPA)
- > 10 projets d'assainissement du bruit routier.

—  
2009

Projet d'assainissement du bruit routier selon l'art. 13 de l'OPB					
Axe	Secteur	Commune	Désignation	Phase de projet	
2000	23-25	Neyruz	Traversée du village	soumission pour l'étude	
2100	3	Villars-sur-Glâne	Rte de Moncor	soumission pour l'étude	
1300	6-8	Fribourg – Villars-sur-Glâne	Rte de la Glâne	soumission pour l'étude	
2100	5	Corminboeuf	Domaine du Bugnon	soumission pour l'étude	
1000	28-29	Bas-Intyamon	Villars-sous-Mont	soumission pour l'étude	
1000	30-32	Haut-Intyamon	Neirivue – Albeuve	soumission pour l'étude	
3410 / 3420	6 / 3	Bas-Vully	Le Péage	mise à jour de l'étude et phase d'examen	
1000	13-16	Vuadens	Traversée du village	soumission pour mise à jour de l'étude	
1200	2-3	Fribourg	Charmettes – Pont de Pérolles	soumission pour mise à jour de l'étude	
1000	22	Gruyères	Motel	soumission pour mise à jour de l'étude	

Dans le cadre de la mise en soumission des études d'assainissement contre le bruit et de la pose de RPA, des nouveaux documents de base ont été développés.

Le secteur s'est occupé de la mise à jour du cadastre du bruit des routes cantonales (en cours).

## 6. Section entretien des routes

### 6.1 Entretien des routes cantonales

#### 6.1.1 Activités courantes

Sur la base du budget 2009, de l'octroi d'un crédit extraordinaire pour les dégâts hivernaux et du plan de relance de l'économie fribourgeoise, un montant de 15 750 065 francs a été dépensé pour l'entretien des routes cantonales.

Ce montant a été utilisé de la façon suivante:

Entretien constructif (travaux d'entretien lourd, exécutés par des entreprises de génie civil): 13 093 719 francs dont une part de 943 952 francs allouée aux routes principales alpines, une part de 3 004 299 francs allouée aux travaux d'urgence dégâts hivernaux 2008/2009 et une part de 2 916 337 francs allouée au plan de relance de l'économie fribourgeoise.

Entretien d'exploitation (petites réparations et travaux d'entretien courant, exécutés par le personnel de l'entretien des routes cantonales): 2 656 346 francs

Tableau récapitulatif

A. Entretien constructif Fr. 13 093 719.—

Routes cantonales traversant la ville de Fribourg  
(délégation de compétence) Fr. 48 481.—

Assainissement des zones de captage S Fr. 40.—

Participation cantonale aux réfections de passages à niveau Fr. 40 370.—

Remboursements et participations (travaux édilitaires) Fr. 523 587.—

Route communale d'Allières Fr. 214 901.—

Arrondissement 1 Fr. 6 334 330.—

Arrondissement 2 Fr. 3 521 554.—

Arrondissement 3 Fr. 2 410 456.—

Ce qui correspond aux travaux suivants :

Fondations 26 149 m<sup>2</sup>

Renforcements et profilages 18 273 m<sup>2</sup>

Revêtement: couche de support et couche de surface 191 583 m<sup>2</sup>

Remise au profil par fraisage 96 137 m<sup>2</sup>

Traitements superficiels 25 794 m<sup>2</sup>

Talus et accotements 3 851 m<sup>2</sup>

Canalisations 4 694 m<sup>2</sup>

Enrobés bitumineux 34 671 to

Nombre d'analyse de contrôle des enrobés bitumineux 313 pc

**2009**

Tableau récapitulatif

B. Entretien d'exploitation	Fr. 2 656 346.—
Centre d'entretien des routes cantonales	Fr. 38 178.—
Arrondissement 1	Fr. 661 049.—
Arrondissement 2	Fr. 613 963.—
Arrondissement 3	Fr. 481 706.—
Route communale d'Allières	Fr. 7 818.—
Gestion des forêts aux abords des routes cantonales	Fr. 161 071.—
Place d'accueil des gens du voyage	Fr. 1 001.—
Réfection des ouvrages d'art	Fr. 298 484.—
Intervention des centres de renfort	Fr. 91 269.—
Prestations du personnel d'entretien des routes nationales pour la T10, l'H189 et la semi-autoroute de Givisiez	Fr. 301 807.—

6.1.2 Travaux exécutés par les équipes du Centre d'entretien des routes cantonales (Centre de Tour Rouge).

Génie civil: canalisations, réparations et reconstructions de chaussées, réparations et coupes de talus, abattages d'arbres, pose de revêtement, bordures, banquettes, accotement, sondages à: Fribourg, Villars-sur-Glâne, Nuvilly, Surpierre, Chénens, Matran, Avry, Cugy, Prez-vers-Noréaz, Ursy, Fétigny, Dompierre, Domdidier, Belfaux, Montagny, Grolley, Salvenach, Alterswil, Plaffeien, Marly, Cormagens, Châbles, Lully, La Folliaz, Romont, Villaz-St-Pierre, Corserey, Torny, Cheiry, Murist, Tafers, St.Antoni, Düdingen.

Ouvrage d'art: entretien et réparation de 55 ouvrages d'art.

Signalisation: pose de signalisation nouvelle, remplacement de signalisation existante, réparation de signalisation due à des accidents

Glissières de sécurité: pose de nouvelles, mise aux normes de secteurs existants, réparation des secteurs endommagés lors d'accidents.

Marquage: 247 000 m de lignes médianes (longueurs effectivement marquées, sans tenir compte des espaces lorsque les lignes

sont traitillées), 63 000 m de lignes de bords et 60 000 m de lignes de carrefours (lignes médianes et de bord: 15 cm de large, 85 grammes de peinture par m linéaire).

Atelier: entretien et réparation des véhicules et machines du centre et des arrondissements

6.1.3 Travaux exécutés par les équipes des arrondissements

6.1.3 a Activités principales des cantonniers

Service hivernal (piquets de surveillance – pose et dépose des balises et des pares-neige – déneigement et salage) 39 567 heures

Surveillance du réseau (tournée de contrôle – police des routes) 6 735 heures

Entretien des zones vertes (fauchage – élagage et abattage – plantation – traitements chimiques) 50 146 heures

Entretien des chaussées (nettoyage – réparations locales) 13 476 heures

Entretien des parties latérales (réparation des talus, banquettes et accotements - curage des parois rocheuses – maintenance du bornage du domaine public) 11 725 heures

Entretien des canalisations (curage des canalisations – contrôles vidéo – réparations locales) 9 569 heures

Entretien des ouvrages d'art (nettoyage – réparation de minime importance) 1 325 heures

Entretien de la signalisation: (entretien des balises routières – entretien des points de repère Strada – pré marquages) 5 705 heures

Service extraordinaire Inondations – éboulements et glissements de terrain 663 heures

Route communale Montbovon – Allières

Entretien d'exploitation 1 830 heures

Service hivernal 364 heures

6.1.3b Gestion des forêts à proximité des routes cantonales

Un montant de 161 071 francs a été utilisé pour la participation aux coupes de sécurité de bois le long des routes cantonales exécutées par les communes, les corporations de triage et les propriétaires privés, sur le territoire des communes de Broc (Bataille),

—  
**2009**

Montbovon (Routes des Allières), Rossens, Guin et Rue.

Ces travaux découlent de l'application de la directive de la Direction fédérale des forêts concernant l'élimination d'arbres ou de groupes d'arbres qui représentent un danger pour la population et les biens d'une valeur notable.

**6.2 Entretien des routes nationales**

—  
**6.2.1 Activités courantes**

Depuis l'entrée en vigueur de la RPT au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le réseau des autoroutes sur le territoire fribourgeois est de 62,34 km pour la N12 et de 32,59 Km pour la N1, soit un total de 94,93 km.

En plus sont entretenus les tronçons cantonaux suivant: Semi-Autoroute Givisiez, T10 Kerzers, H189.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les cantons de Fribourg, Genève et Vaud se sont regroupés dans l'Unité territoriale II (UT II) pour l'exploitation des routes nationales, sur mandat de prestations de la Confédération. En 2009, à la demande de l'OFROU, le contrat de mandat a été renégocié. Les négociations se poursuivront en 2010. Suite au départ à la retraite de M. Jean-Bernard Haegler, ingénieur cantonal genevois et président du comité directeur de l'UT II, c'est M. André Magnin, ingénieur cantonal fribourgeois, qui assume la présidence du comité directeur de l'UT II du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 décembre 2010.

L'activité du personnel d'entretien s'est répartie principalement dans les travaux suivants:

- > le service hivernal a représenté 16 108 heures. La consommation de fondants chimiques s'est élevée à 4344 tonnes;
- > les travaux de nettoyage des chaussées, des places d'arrêts, le curage des canalisations, ainsi que l'entretien des zones vertes ont nécessité 28 122 heures;
- > les équipes de signalisation ont procédé au rafraîchissement partiel du marquage des jonctions, des têtes d'îlots ainsi que des tunnels, qui représente 112.03 km de lignes, médiane, accotement et berme centrale. Elles ont utilisé pour ces travaux 8152 kg de peinture;
- > 254 accidents ont été dénombrés (dans 47 cas les auteurs sont restés inconnus); les travaux de réparation ont nécessité 2441 heures et les montants récupérés se sont élevés à 784 874 fr. 75.

**6.2.2 Activités particulières**

Sur demande de l'OFROU, l'Entretien des routes nationales a effectué les travaux suivants en sus de son mandat de prestations:

- > mesures individuelles autoroutes (petits travaux d'assainissement non prévus dans le mandat de prestations) 975 heures pour une recette de 1 350 116 francs;
- > mesures individuelles bâtiments (petits travaux d'assainissement non prévus dans le mandat de prestations) 231 heures pour une recette de 294 947 francs;
- > chantier UPlaNS 2300 heures pour une recette de 358 638 francs dont 41 211 francs pour les prestations de décembre 2009 qui seront facturées en janvier 2010;
- > service extraordinaire 197 heures pour une recette de 38 354 francs;
- > petits services 592 heures pour une recette de 242 939 francs dont 16 196 francs pour les prestations de décembre 2009 qui seront facturées en janvier 2010.

**7. Section lacs et cours d'eau**

—  
**7.1 Missions**

La section lacs et cours d'eau a pour mission d'aménager et d'entretenir les cours d'eau du canton, afin d'assurer leurs fonctions écologiques et réduire le potentiel de dommages dus aux crues. Elle assure la protection des eaux de surface du canton et veille à modérer leur usage et à diminuer l'impact de l'activité humaine sur les cours d'eau et leurs zones riveraines.

—  
**7.2 Activités courantes**

**7.2.1 Evaluation des dangers - cartographie**

Le programme de cartographie des dangers naturels se poursuit selon le programme établi par la Commission cantonale des dangers naturels (CCDN). Les cartes indicatives des dangers ont été établies les années précédentes pour l'ensemble des districts du Plateau à l'exclusion de celui du Lac. En 2009, un modèle conceptuel de données a été défini. L'adoption de ce modèle par les mandataires externes chargés d'établir les cartes de dangers permettra d'uniformiser les résultats et de les publier plus rapidement sur Internet.

Les cartes de dangers de la Gérine à Plasselb et du ruisseau du Moulin à Ménières ont été établies et validées par la Commission cantonale des dangers naturels (CCDN).

En 2007, le député Heinz Etter a déposé un postulat (P2022.07) afin de demander la réalisation d'une étude relative à la protection contre les crues dans le Grand Marais. Le but de cette étude était de définir des mesures pour la protection des cultures et des infrastructures, à court, à moyen et à long terme. Le Grand Conseil

—  
**2009**

a accepté ce postulat. Pour donner suite à cette décision, un mandat a été confié à un bureau d'ingénieur afin de conduire cette étude. Cette dernière sera terminée au cours de l'année 2010.

Finalement, une étude a été conduite par un mandataire externe afin de préciser le danger dû au processus d'érosion de la Singine au lieu-dit de Rufenen, sur la commune de Plaffeien.

**7.2.2** Gestion des étiages et récolte des données de base

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau ont été poursuivies comme dans le passé.

Un important travail a été effectué au cours de l'année 2009 afin de valoriser et valider l'ensemble des observations des niveaux d'eau dans les rivières et des précipitations accumulées pendant approximativement dix ans. Ces informations sont disponibles pour le public et les bureaux d'ingénieurs.

**7.2.3** Etudes et planification – revitalisation de cours d'eau

Comme il a été proposé par le Conseil d'Etat, dans sa réponse à la motion de René Fürst et Markus Bapst, concernant l'introduction d'un fonds de revitalisation de cours d'eau, le groupe de coordination «cours d'eau», intégrant les services de l'Etat occupés par la gestion des eaux de surface, a conduit une analyse en 2008, afin de définir un plan d'action pour les futures revitalisations. Les résultats de cette analyse et une stratégie pour les futurs travaux de revitalisation sont rassemblés dans un rapport, intitulé «Potentiel de revitalisation des cours d'eau fribourgeois», qui a été publié au mois de novembre 2009.

**7.2.4** Espace nécessaire aux cours d'eau

La réservation de l'espace nécessaire répond aussi bien aux objectifs de la protection contre les crues que de la revitalisation des cours d'eau. L'insertion de ce cadastre dans les plans d'affectation se fait en collaboration avec les services concernés. Le but est de pouvoir réserver l'espace nécessaire aux cours d'eau lors de la révision des PAL. Des études sont réalisées, afin de déterminer de manière systématique l'espace nécessaire. A ce jour, les données de l'espace nécessaire sur 66 communes ont été établies. La section lacs et cours d'eau a validé la définition de l'espace nécessaire dans 40 de ces communes. Seules 7 communes ont reporté actuellement cet espace à leur PAL.

**7.2.5** Aménagement et entretien des cours d'eau

La section a établi les projets généraux et a assumé la direction générale des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau

(voir ci-dessous les listes des travaux terminés et en cours). A côté de cela, elle a conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Elle a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, elle a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrages et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

**7.3** Etudes et projets en cours

—  
**7.3.1** Etudes de base et concepts

> Bibera, Ulmiz et Gempnach (carte de dangers et concept de mesures)

> Bibera, Grosses Moos (carte de dangers et concept de mesures)

> Commune de Jeuss (carte de dangers divers cours d'eau)

> Kerzers – Ried, (carte de dangers et concept divers cours d'eau)

> Farvagny, (carte de dangers divers cours d'eau)

> Hapferenbach, Plaffeien (carte de dangers et concept de mesures)

> Sarine de Hauterive à Schiffenen (carte de dangers et concept de mesures)

> Haute-Sonnaz, diverses communes (concept de mesures)

**7.3.2** Projets d'aménagement

> Aergera, Plasselb (protection contre les crues et revitalisation)

> Aergera, Tentlingen (protection contre les crues et revitalisation)

> Albeuve et rio de Chaux, Gruyères (protection contre les crues et revitalisation)

> Bibera, Ulmiz et Gempnach (protection contre les crues)

> Bi-Chalet, Jaun (protection contre les crues)

> Bioleyre, Léchelles (protection contre les crues)

> Biorde, Attalens, Granges et Bossonnens (protection contre les crues et revitalisation)

> Branches, Hauteville (protection contre les crues)

> Braseyres, Les Paccots (protection contre les crues et revitalisation)

—  
**2009**

- > Broye, Villeneuve (protection contre les crues et revitalisation)
- > Claruz, Pierrafortscha (protection contre les crues)
- > Crausaz, Courtepin (protection contre les crues et revitalisation)
- > Gérine, Marly (protection contre les crues et revitalisation)
- > Hôpital, Domdidier (protection contre les crues et revitalisation)
- > Heitiwilbach, Düringen (protection contre les crues et revitalisation)
- > Hürlinbach, Plaffeien (protection contre les crues)
- > Javro et affluents (protection contre les crues)
- > Jogne, Jaun (protection contre les crues)
- > Riaux, Lossy (protection contre les crues et revitalisation)
- > Mionna et affluents, St-Martin et La Verrerie (protection contre les crues)
- > Mortivue, Semsales (protection contre les crues)
- > Moulin, Ménières (protection contre les crues)
- > Moulin, Vuisternens (revitalisation)
- > Nesslera, Le Mouret
- > Palon, Prez-vers-Noréaz (protection contre les crues et revitalisation)
- > Pra Melley, Le Pâquier (protection contre les crues et revitalisation)
- > Sarine en Haute Gruyère, Broc et Bas-Intyamon (Enney) (protection contre les crues et revitalisation)
- > Singine Chaude et ses affluents au Rohrmoos, Plaffeien (protection contre les crues et revitalisation)
- > Sionge, Vuadens - Vaulruz (protection contre les crues et revitalisation)
- > Taverna, Mühletal et Wünnewil-Flamatt
- > Tana, Grandvillard

- > Veveyse de Châtel, Châtel-St-Denis
- > Veveyse de Fégire, Châtel-St-Denis

**7.4 Etudes et projets terminés en 2009**

—  
7.4.1 Etudes de base et concepts

- > Mortivue, Semsales (expertise complémentaire processus laves torrentielles, optimisation concept de mesures)
- > Ruisseaux de Le Pâquier (concept de mesures)
- > Moulin, Ménières (carte de dangers)
- > Gottéron, Tafers, St. Ursen et Fribourg (concept de mesures)
- > Aegera, Plasselb (concept de mesures et revitalisation zone alluviale)
- > Bry, Enney
- > Coppet, Charmey (protection contre les crues)
- > Corsalettes, Grolley (protection contre les crues)
- > Neirivue, Haut-Intyamon (protection contre les crues)
- > Sonnaz, Belfaux (revitalisation)
- > Stoutz, Serbache et Hap, La Roche (protection contre les crues)

> Tiguellet, Belfaux

- > Veveyse en montagne (protection contre les crues)

- > Zumholzbaach, Alterswil

**7.5 Subventions engagées et versées**

—  
7.5.1 Subventions – études de base et concepts

En 2009, les études et concepts ayant fait l'objet d'engagement de subventions cantonales représentent un montant total de 65 967 fr. 15. Le volume total des études ayant fait l'objet de subventions fédérales s'élève quant à lui à 569 000 francs. Les subventions cantonales et fédérales se sont élevées respectivement à 17 811 fr. 10 et 216 880 francs.

2009

a) Sur le plan cantonal :

	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
Bouleyres d'Amont, Pont-en-Ogoz	65 967.15	27.00	17 811.10
Sarine en Haute Gruyère, div.communes	85 000.—	30.00	25 650.—
Total	151 467.15		43 461.10

b) Sur le plan fédéral :

	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
Bouleyres d'Amont, Pont-en-Ogoz	66 000.—	39.00	25 740.—
Hôpital, diverses communes	503 000.—	38.00	191 140.—
Total	569 000.—		216 880.—

et les subventions fédérales à 451 734 fr. 80. Il est intéressant de comparer le montant total des subventions fédérales versées en 2009 aux communes (451 734 fr. 80) avec celui que la Confédération a attribué pour la même période à l'Etat de Fribourg selon les deux conventions-programmes «Ouvrages de protection – eaux» et «Revitalisation» (700 000 francs + 90 000 francs). La différence entre les contributions fédérales perçues par le canton et les subventions fédérales versées aux communes s'élève à 248 265 fr. 20. Ce montant sera reporté au budget 2010.

Cours d'eau, commune	Aménagement	Subventions	
	Travaux Fr.	Fédérales Fr.	Cantoniales Fr.
Bry, Bas-Intyamon	314 662.15	92 825.35	97 545.25
Crausaz, Courtepin	20 199.10	5 150.75	4 645.80
Crausa, Marly	33 995.10	8 668.75	7 818.85
Enterslochbach, Oberschrot	135 822.—	47 737.70	42 104.80
Gässlibach, Jeuss	44 626.70	10 933.50	9 817.90
Gros Mont, diverses communes	31 200.—	8 736.—	9 048.—
Javroz et Mossetta, diverses communes	139 757.15	41 228.35	43 324.70
Jaunbach, Jaun	94 629.35	27 442.50	28 388.80
Hôpital, diverses communes		30 302.50	
Marivue, Haut-Intyamon	31 058.—	9 783.25	10 249.15
Moulin, Farvagny	29 579.10	8 725.85	7 690.55
Neirivue, Haut-Intyamon	10 862.—	3 150.—	3 258.60
Oleyres, Domdidier	48 400.—	12 100.—	10 890.—
Pra Gemy, Fruence, Châtel-St-Denis	23 915.45	5 859.30	5 620.15
Rio de Coppet, Charmey	60 379.50	17 510.05	18 113.85
Ruz, Hauteville	38 009.25	10 642.60	11 022.70
Sionge, diverses communes	16 943.50	4 320.60	3 897.—
Sonnaz, Belfaux	122 143.95	32 368.15	29 314.55
Stoutz au «Plan des Gouilles», La Roche	43 455.05	12 167.40	11 732.85
Tiguellet à Belfaux, EETI	57 306.50	15 186.20	13 753.55
Veveyse de Châtel, «La Joux Verte», Châtel-St-Denis	11 437.80	2 973.85	3 088.20
Veveyse de Châtel, Châtel-St-Denis	64 665.75	20 350.05	21 319.10
Veveyse de Fégire, Châtel-St-Denis	32 858.05	9 200.25	9 528.85
Zumholzbach, St. Antoni	47 906.15	14 371.85	12 934.65
Total	1 453 811.60	451 734.80	415 107.85

### 7.5.2 Subventions – projets d'aménagement

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La RPT instaure une planification quadriennale des travaux. Les cantons s'engagent par convention-programme envers la Confédération qui finance leur activité première qui comprend les études de base, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau.

La Section lacs et cours d'eau est responsable de deux conventions-programmes, la première concernant les ouvrages de protection contre les crues et la deuxième la revitalisation des cours d'eau. Ces deux conventions fixent le taux maximum des subventions fédérales à 35%. Tous les projets d'aménagement de cours d'eau dont le coût total des travaux est inférieur à 1 000 000 francs font partie de ces conventions-programmes.

Pour les projets d'aménagement de cours d'eau supérieurs à 1 000 000 francs, la Confédération fixe le taux de subvention, qui est au maximum de 45%. Les cantons doivent lui adresser des demandes individuelles de subvention.

Indépendamment de la finalité ou l'objectif des projets d'aménagement de cours d'eau (protection contre les crues ou revitalisation), le taux maximum des subventions cantonales est de 31,5%.

#### 7.5.2a Subventions en lien avec des conventions-programmes

En 2009, les travaux d'aménagement faisant partie des conventions-programmes «ouvrages de protection contre les crues» et «revitalisation» représentent un volume de 1 453 811 fr. 60; les subventions cantonales versées se sont montées à 415 107 fr. 85

—  
2009

### 7.5.2b Subventions en lien avec des projets individuels

Le montant total des travaux réalisés en 2009 faisant l'objet d'une décision individuelle de subventionnement de la Confédération (projet dont le coût est supérieur à 1 million de franc) s'élève à 1 883 192 fr. 05; les subventions fédérales versées se sont montées à 448 219 fr. 15 et les subventions cantonales liées à ces projets se sont élevées à 573 227 fr. 05.

Cours d'eau, commune	Aménagement Travaux Fr.	Subventions	
		Fédérales Fr.	Cantonales Fr.
Bi-Chalet, Jaun	107 486.40		37 620.25
Broye Section II, diverses communes	53 732.80		16 119.85
Corsalettes, Ponthaux	14 834.05		4 450.20
Crau de la Cuvaz, Villeneuve		3 267.65	
Crausaz, Courtepin et Misery-Courtion	492 214.95	61 080.—	141 757.75
Crues mai-août 2007, diverses communes	180 081.50	44 034.30	55 825.25
Gérine, Marly	696 376.20	215 869.20	194 288.95
Hôpital, diverses communes	102 720.35		28 761.70
Longivue, Farvagny		7 923.95	
Murtensee, Murten	182 148.70		78 323.95
Pra Gemy, Châtel-St-Denis	418.—		125.40
Pra Riondet, Villarvolard		3 520.35	
Sarine en Haute Gruyère	53 179.10		15 953.75
Sarine, Fribourg		85 478.05	
Tâna, Grandvillard		27 045.65	
Total	1 883 192.05	448 219.15	573 227.05

### 7.5.3 Subventions – travaux de conservation

Finalement, les travaux d'entretien subventionnés ont porté sur une vingtaine de cours d'eau, représentant un volume de subventions cantonales respectivement de 131 118 fr. 35.

Cours d'eau	Commune / Entreprise d'endiguement	Subvention
Broye	Semsaies	2 663.25
Hôpital	Dompierre	474.—
Ruisseaux divers	Cheyres	7 014.50
Lac de Neuchâtel	Estavayer-le-Lac	1 039.95
Botheys	Charmey	1 293.85
Glâne	Hauterive	268.70
Roule	Marly	4 234.30
Lavaux	Siviriez	2 994.40
Croix et Russalet	Cheyres	2 950.95

Cours d'eau	Commune / Entreprise d'endiguement	Subvention
Cerniat	Pont-en-Ogoz	311.05
Corsalettes	Grolley	3 315.60
Petite Glâne et Fossé Neuf	Entreprise de correction fluviale (2008)	37 964.75
Tiguelet	Entreprise d'endiguement «Tiguelet»	11 316.55
Trême	Syndicat d'endiguement de la Trême	3 836.50
Bibera	WBU Grosser Moos	41 236.70
Bibera	WBU Obere Bibera	8 443.60
Canal des Rogrigues	La Verrerie	1 637.70
Sionge	Entreprise d'endiguement de la Sionge	122.—
Total		131 118.35

### 7.6 Gestion de la navigabilité et des amarrages

En 2009, un inventaire des installations et des amarrages illégaux sur et autour des lacs a été effectué. Celui-ci a été établi sur la base de l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de Gruyère et de Morat.

Les taxes d'amarrage en 2009 se sont élevées à 388 168 francs. Vingt-cinq nouvelles autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées.

### 7.7 Autorisations et concessions

La section a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant:

› à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, amarrages de bateaux et autres occupations en surface, extractions de matériaux, etc.) notamment le calcul de la redevance pour l'utilisation des forces hydrauliques du canton par Groupe E;

› à la police des eaux (ouvrages touchant aux cours d'eau, ponts, ponceaux, traversées de cours d'eau).

Au total, une centaine d'autorisations d'utilisation du domaine public a été délivrée. Au total, les redevances pour les concessions et les autorisations se sont élevées à 1 758 824 fr. 60.

### 7.8 Préavis et police des eaux

La section a étudié et contrôlé 643 dossiers de construction ou de planification. Les objets de ces dossiers sont essentiellement:

—  
**2009**

- > les plans d'aménagement locaux et de plans généraux d'évacuation des eaux;
- > les demandes de permis de construire.

**7.9 Événements particuliers**

—  
7.9.1 Travaux législatifs

Tout au long de l'année 2009, la Section lacs et cours d'eau a participé à l'élaboration de la nouvelle loi sur les eaux, qui a été acceptée par le Grand Conseil en date du 18 décembre 2009.

7.9.2 Assainissement des prélèvements d'eau

Le projet d'assainissement des prélèvements d'eau dans la Jogne au sens de l'art. 80 de la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991 (LEaux), est toujours en cours. Le rapport final d'assainissement a été publié en janvier 2005. Depuis 2008, l'Etat de Fribourg négocie les mesures d'assainissement avec les exploitants des grandes centrales hydroélectriques. En 2009, les discussions se sont portées essentiellement sur l'aspect économique de ces mesures. Ces dernières peuvent réduire les droits d'utilisation existants jusqu'à un seuil qui est économiquement supportable pour les exploitants des installations hydroélectriques. Au sens de la LEaux, ce seuil correspond à une réduction du droit existant qui ne nécessite pas d'indemnités. Avec ces nouveaux éléments, toutes les informations nécessaires à une prise de décision en vue de l'assainissement des prélèvements d'eau dans la Jogne sont à disposition de la DAEC.

7.9.3 Sécheresse 2009 – Interdiction du pompage dans les eaux de surface

Après un hiver long, froid et enneigé, les précipitations du printemps 2009 ont été bien en dessous des statistiques mensuelles. Le manque persistant de pluie a provoqué une diminution progressive des débits dans les cours d'eau. Le 22 août 2009, le Service des ponts et chaussées a prononcé l'interdiction générale de pompage dans les eaux de surface. Cette interdiction a été levée le 21 novembre 2009.

7.9.4 Autorisations et concessions

La loi fédérale sur l'énergie (LEne) prescrit d'augmenter la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables d'au moins 5400 GWh d'ici à 2030. A cet effet, elle prévoit un train de mesures visant à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité. Le pilier central de cet édifice est la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté issu d'énergies renouvelables. Quelques 247 millions de francs seront mis à disposition chaque année pour compenser la différence entre le montant de la rétribution et le

prix du marché. Les dispositions réglementant la rétribution à prix coûtant du courant injecté se trouvent dans l'ordonnance sur l'énergie révisée (OEne) et entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En lien avec ces nouvelles dispositions, le nombre de demandes de concession pour des petites centrales hydrauliques a fortement augmenté. A la fin de l'année 2008, une dizaine de demandes préliminaires ont été déposées. Il a été décidé de ne pas traiter ces demandes tant qu'une stratégie sur le plan cantonal n'était pas définie. En effet, il semble nécessaire de gérer la force hydraulique du canton de façon globale, afin d'utiliser efficacement le potentiel restant tout en minimisant l'impact sur l'environnement. Un groupe de travail a été mis sur pied, rassemblant tous les services de l'Etat concernés par cette thématique. Un mandat a été donné à un bureau externe afin de développer une méthode d'évaluation des demandes de concessions. Le développement de cette méthode sera terminé au courant du premier trimestre de 2010. Les demandes préalables de concessions pourront ensuite être traitées par les services de l'Etat.

7.9.5 Système d'information sur les eaux

Un nouveau système de gestion des données concernant les eaux de surfaces est en cours de développement. L'utilisation d'un programme de gestion intégrée des eaux permettra d'avoir une vue d'ensemble des cours d'eau du canton et des données y relatives. Avec un tel instrument, la gestion des données sera donc plus synthétique et une meilleure cohérence aux niveaux régional et global sera ainsi assurée, ce qui permettra d'améliorer la qualité et l'efficacité des prestations fournies par l'Etat.

Les phases d'initialisation et d'élaboration du projet ont été closes respectivement au mois de mars et de novembre 2009. Ainsi, la construction du système à proprement parler a débuté et devrait se terminer au cours de l'été 2010.

---

**V. SERVICE DES AUTOROUTES**

**1. Missions**

—  
Le Service des autoroutes (SAR) est chargé de l'établissement des projets définitifs, de la construction et, sur mandat de la Confédération, de l'aménagement, de l'entretien et du renouvellement des routes nationales.

*Le Service des autoroutes est dirigé par M. André Piller, Ingénieur en chef.*

—  
**2009**

## **2. Activités**

### **2.1 Activités courantes**

En préambule, on rappellera qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Confédération est devenue le seul responsable des routes nationales en Suisse, hormis les prestations concernant la terminaison du réseau (construction) qui restent de la compétence des cantons.

L'année 2009 a été marquée par une activité très soutenue du Service des autoroutes (SAR), due principalement à la terminaison des travaux du chantier d'entretien «TE6» sur l'A1, entre Morat et la frontière FR/BE, à la fin des travaux d'entretien et d'aménagement des ouvrages souterrains de Gumefens et d'Avry-devant-Pont, sur l'A12, ainsi qu'à la réalisation des travaux de réaménagement des jonctions de Fribourg-Nord et de Châtel-St-Denis. Cette activité a encore été complétée par les travaux de renouvellement du revêtement de la route d'accès à la jonction de Châtel-St-Denis, par le début des travaux de construction des parois de protection phoniques de Matran, le long de l'A12, et de la mesure de compensation écologique MCE 14, sur la route cantonale Estavayer-le-Lac – Bussy – Payerne, ainsi que par la poursuite des travaux de remise en état de la gravière de la Porta, à Grandvillard.

Le crédit annuel pour la construction s'est élevé à 6,6 mio de francs. Il a permis de réaliser les travaux de construction précités, alors que les travaux d'aménagement, d'entretien et de renouvellement sur l'A1 et l'A12 ont été pris en charge à 100% par la Confédération.

L'étude du projet définitif pour la création de la nouvelle route «Birch-Luggiwil» qui, depuis le nord, permettra d'accéder à la jonction de Düdingen, s'est poursuivie, sur mandat de la Confédération, alors que le projet de couverture de l'A12 dans la région de Chamblieux a été remis à l'OFROU, en septembre, pour son approbation technique et financière.

Les relations très suivies avec l'OFROU, les communes et les remaniements parcellaires (RP) se sont poursuivies dans le cadre des projets et travaux précités.

La continuité de la politique d'information s'est traduite, entre autres, par la mise à jour régulière du site INTERNET du SAR, par les communiqués de presse, par les conférences données par des collaborateurs et par leur participation à des séances d'information.

En mai dernier, le SAR a passé avec succès l'audit de renouvellement de son système de management (SMQ) de la qualité selon la norme ISO 9001-2000.

Enfin, le plan social pour le personnel occupé aux tâches des routes

nationales fait actuellement l'objet de tractations avec l'OFROU, le SAR devant, à terme, être dissout.

## **3. Staff**

—  
Les activités principales ont porté sur la préparation de l'audit de renouvellement et l'adaptation des documents du système de management de la qualité (SMQ).

## **4. Ressources**

### **4.1 Acquisition d'immeubles**

#### **4.1.1 A1**

—  
> suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la question de l'acquisition des immeubles pour les besoins des routes nationales n'est plus du ressort du canton de Fribourg. Toutes les propriétés des routes nationales ont été transférées dans le courant du mois d'avril 2008 de l'Etat de Fribourg à la Confédération suisse, Office fédéral des routes (OFROU).

#### **4.1.2 A12**

> toutes les propriétés des routes nationales, sauf celles sises sur les sites des gravières de Grandvillard et de Grenilles, (terminaison du réseau) ont été transférées dans le courant du mois d'avril 2008 de l'Etat de Fribourg à la Confédération suisse, OFROU.

### **4.2 Indemnités pour dommages causés aux cultures pendant les travaux**

> La somme totale des indemnités versées aux agriculteurs qui ont subi des pertes de gain s'est élevée à 1160 francs.

### **4.3 Remaniements parcellaires**

#### **4.3.1 A1**

Bollion – Châbles – Seiry

> les dossiers du cadastre transitoire ont été déposés au registre foncier en septembre 2009;

> l'enquête de l'abornement du territoire complet du remaniement parcellaire a eu lieu du 20 novembre au 21 décembre 2009.

Châtillon – Font – Lully

**2009**

> les travaux de terrain de la nouvelle mensuration sont terminés. L'enquête y relative aura lieu en 2010.

**Frasses et environs**

> le Syndicat d'améliorations foncières de Frasses et environs a été dissous le 16 mai 2009.

**Cugy – Bussy**

> les travaux de terrain de la nouvelle mensuration sont terminés. L'enquête y relative aura lieu en 2010;

> les enquêtes de l'abornement et du cadastre transitoire auront lieu en 2010.

**4.3.2 A12**

**Farvagny – Grenilles – Posat**

> vente de terrains en cours.

**Düdingen (nouvelle route d'accès à la jonction «Birch-Luggiwil»)**

> le service archéologique a effectué une campagne de sondages mécaniques du 5 au 9 septembre 2009;

> suite à l'acquisition d'une surface de 15 ha de terrain, le périmètre du remaniement a dû être adapté. L'enquête de l'extension du périmètre a eu lieu du 18 septembre au 19 octobre 2009. Une opposition a été enregistrée.

**4.4 Nuisances**

> communes de Riaz et Bulle, secteur «La Sionge» et «La Léchère»: Le dossier est toujours à l'Office fédéral des routes (OFROU) pour son approbation. La filiale de l'OFROU à Estavayer-le-Lac reprend le dossier;

> commune de Pont-en-Ogoz: sur demande de cette dernière, une étude de bruit a été effectuée sur la parcelle à bâtir n° 158. Cette étude a été confiée au bureau TRIFORM. L'étude démontre que les valeurs limites d'immission (VLI) sont juste respectées sur la parcelle concernée;

> commune de Rossens: suite à la demande de particuliers, une étude de bruit a été effectuée à la Route du barrage 6, à Rossens. Cette étude a été confiée au bureau CSD. Elle démontre que les VLI de cette habitation située en zone agricole sont largement respectées;

> commune d'Hauterive, secteur Ecuwillens: une nouvelle étude a été effectuée. Elle propose un assainissement par diverses me-

sures incluant une limitation de vitesse. Ce dossier a été repris par la filiale de l'OFROU à Estavayer-le-Lac;

> commune de Riaz: la commune de Riaz a contesté la nature de la route de jonction. A son point de vue, celle-ci doit être considérée comme nouvelle installation. Or, selon le dossier d'enquête sur l'étude d'impact de la construction de la route de détournement de Bulle H189, la route de la jonction doit être considérée comme une installation notablement modifiée, d'où la référence sur les VLI. Sur autorisation de la filiale de l'OFROU, à Estavayer-le-Lac, le Service des autoroutes (SAR) a fourni à l'avocat de la commune de Riaz, une copie intégrale de l'étude de bruit. Ce dossier est considéré clos pour le SAR;

> une séance, où étaient représentés le SAR et l'OFROU, ainsi que la filiale Estavayer-le-Lac, a eu lieu le 20 janvier 2009. Elle a permis de faire le point sur la situation des nuisances sonores dues au trafic des autoroutes A1 et A12 sur le territoire du canton de Fribourg. L'OFROU a également repris la plupart des dossiers «nuisances sonores» en cours. Un descriptif avec l'état d'avancement a été fourni pour chacun de ces dossiers;

> sur demande de l'OFROU, filiale d'Estavayer-le-Lac, le SAR a établi une série de plans représentant la valeur des nuisances sonores émises par le trafic des autoroutes A1 et A12. Les informations données sur les 18 plans établis à l'échelle du 1:3000 ou 1:4000, sont un fonds cadastral et les courbes isophoniques (par 1DB), ainsi que des informations annexes, telles que kilométrage, altitudes de chaussée, vitesse autorisée et type de revêtement. Ces plans ont été remis à l'OFROU le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

**4.5 Gestion électronique des données (GEDARC)**

A fin 2009, 98% des plans et 75% des documents ont été archivés électroniquement. Le SAR remet à la filiale de l'OFROU, chaque mois, la base de données GEDARC actualisée.

**4.6 Utilisation des crédits**

**a) Dépenses nettes pour la construction des RN**

	A1 en francs	A12 en francs
Etudes, direction des travaux	1 512 397.60	2 089 570.75
Terrains et remaniements	241 764.55	1 465 709.75
Exécution des travaux	4 631 087.05	6 806 970.85

—  
**2009**

Total des crédits utilisés,	6 385 249.20	10 362 251.35	16 747 500.55
(dont 10% à charge du canton:)			(6 655 737.25)
	<b>A1 en francs</b>	<b>A12 en francs</b>	
./. Recettes n'entrant pas en ligne de compte pour l'utilisation des crédits	1 441 555.75	1 298 070.30	2 739 626.05
	Total des dépenses nettes		14 007 874.50
<b>b) Total des dépenses brutes pour l'entretien lourd des RN:</b>			14 635 595.50
(dont 9% à charge du Canton:)			(226 036.50)
<b>c) Crédit d'engagement cantonal (décret du 26 juin 2001)</b>			
	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009:		840 274.75
	Utilisation en 2009:		589 915.50
	Solde disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 2010:		250 359.25

**5. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS)**

—  
**5.1 Pavement Management System (PMS)**

—  
5.1.1 A1 Construction et aménagement

Section Cheyres – Cugy et «enclave» de Domdidier

- > contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages;
- > étude de la mesure de compensation écologique (MCE) 14, Passage à Faune de la Petite Glâne, terminaison du réseau;
- > mise en soumission et adjudication des travaux de la MCE 14.

Les travaux suivants sont en cours:

- > début de la réalisation des travaux de la MCE 14.

Section Greng – Gurbrü

Les travaux suivants sont terminés:

- > achèvement de la remise en état de la Länggasse et de sa mesure de compensation liée (création d'un biotope).

5.1.2 A12 Construction et aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- > contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages;
- > approbation par l'OFROU du giratoire définitif d'En Craux à la jonction de Châtel-St-Denis;
- > mise en soumission et adjudication du giratoire définitif d'En Craux;
- > réalisation du giratoire définitif d'En Craux.

Section Vaulruz – Bulle

- > contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages.

Section Bulle – Corpataux

- > réalisation de travaux de garantie au giratoire de Riaz;
- > contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages;
- > vision locale avec les services spécialisés du canton (PNP et SEn) en vue de l'élaboration du projet de remise en état de la gravière de Grenilles.

Section Corpataux – Fribourg

- > contrôles altimétriques d'ouvrages;
- > étude de trafic et de géométrie pour un réaménagement de la jonction de Matran.

Section Fribourg – Düdingen

- > mise en soumission et adjudication des travaux des écrans paraphones de Matran;
- > début de la réalisation des travaux des écrans paraphones de Matran;
- > mise en soumission et adjudication des travaux de réalisation du giratoire définitif de Fribourg-Nord;
- > réalisation du giratoire définitif de Fribourg-Nord;
- > jonction de Düdingen: poursuite des études.

Section Düdingen – Flamatt

- > contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages.

**2009**

5.1.3 A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- › tronçon d'entretien TE6: fin des travaux de génie civil et d'électromécaniques.

5.1.4 A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- › approbation par l'OFROU du projet de renouvellement du revêtement de chaussées de la route d'accès à la jonction de Châtel-St-Denis;
- › tranchée couvertes (TC) d'Avry-devant-Pont et Gumefens (AvGu): finition des travaux de génie civil et électromécaniques; les réception des travaux ont été effectuées.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- › tronçon d'entretien TE3: l'OFROU a confirmé le mandat d'établissement du Concept Global (CG) au SAR. L'OFROU demande à participer au suivi du projet;
- › établissement des bases du CG du TE3;
- › poursuite des études de la Tranchée couverte de Chamblieux;
- › une campagne de sondage géotechnique a été réalisée dans le cadre du projet de la Tranchée couverte de Chamblieux;
- › le dossier de base du projet définitif a été envoyé à l'OFROU le 23 septembre 2009 pour son approbation technique et financière.

5.1.5 Gravières

Basiléa:

- › R.A.S.

Grandvillard:

- › les travaux de remise en état de la gravière se déroulent conformément au planning.

Grenilles:

- › la vision locale a eu lieu le 12 novembre 2009 avec les services spécialisés du canton en vue de démarrer l'étude de remise en état.

5.1.6 Divers

- › audit de renouvellement du système qualité effectué par la société SQS le 26 mai 2009; le SAR a passé avec succès et sans remarque l'audit de renouvellement. Ce renouvellement est valable jusque fin 2012;

- › suivi et adaptation du système qualité;

- › établissement de divers documents pour l'OFROU (Filiale F1).

**5.2 Bridge Management System (BMS)**

—

5.2.1 A1 Construction – aménagement

Section Cheyres – Cugy

- › mesure de compensation écologique (MCE) 14 – Passage à faune de la Petite Glâne sur la route Estaveyer-le-Lac – Bussy – Payerne: accompagnement de l'étude de l'ouvrage d'art et contrôle des offres des entreprises.

Section Greng – Gurbrü

- › travaux de remise en état des installations de la galerie technique de Chantemerle sous l'A1: suivi des travaux et réception des travaux.

5.2.2 A12 Construction – aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- › R.A.S.

Section Vaulruz – Bulle

- › tronçon d'entretien UPlaNS TE1 (Outre Broye – Riaz): soutien à la Filiale 1 de l'OFROU pour la transmission des informations et des documents relatifs aux projets et dossiers d'appel d'offres.

Section Bulle – Corpataux

- › R.A.S.

Section Corpataux – Fribourg

- › modification de la jonction de Matran: suivi et contrôle de l'étude préalable pour la modification du passage supérieur (PS) de la jonction de Matran.

**2009**

Section Fribourg – Düdingen

- › pont sur le Luggiwilerbach (jonction de Düdingen / route de liaison «Birch-Luggiwil»): suivi et contrôle de l'avant-projet.

Section Düdingen – Flamatt

- › R.A.S.

5.2.3 A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- › tronçon d'entretien UPlaN S TE6 (Löwenberg-Gurbrü – Limite FR/BE): suivi des travaux de finitions des ouvrages d'art;
- › contrôles d'ouvrages avant les échéances de garanties.

5.2.4 A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- › tronçon d'entretien UPlaN S P12 (La Veyre – Outre Broye): suivi des travaux de finitions;
- › contrôles des ouvrages avant les échéances de garanties;
- › tronçon d'entretien TE1 (Outre Broye – Riaz): soutien à la Filiale 1 de l'OFROU pour la transmission des informations et documents relatifs aux projets et dossiers d'appel d'offres.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- › passage supérieur (PS) piétons Oberflamatt (remise en état de l'ouvrage après accident): soutien au Service des ponts et chaussées (SPC) pour décompte avec la compagnie d'assurance;
- › tronçon d'entretien UPlaN S TE3 / concept global: inventaire des ouvrages d'art et contrôle de la faisabilité pour l'élargissement de quatre ouvrages;
- › tronçon d'entretien TE3: inspection principale et investigations de l'ouvrage passage inférieur (PI) CFF de Matran;
- › contrôle d'ouvrages avant les échéances de garantie.

5.2.5 Divers

- › suivi de l'établissement des dossiers des ouvrages exécutés;
- › préparation des plans et des documents pour l'archivage électronique des informations dans la banque de données GE-DARC du Service des autoroutes.

**5.3 Electrical Management System (EMS)**

5.3.1 A1

Section Cheyres – Cugy

- › les problèmes survenus sur les installations de la «détection incendie» dans le tunnel des Bruyères et la tranchée couverte de Châbles (ouvrage formant un seul tenant) ont incité l'OFROU à changer le système de détection existant. Ce dernier a maintenant été changé.
- › les travaux pour la mise en conformité des TC de Frasses et Sévaz, selon les nouvelles directives fédérales, sont achevés. Après surveillance des guidages lumineux sur une période représentative, des travaux sous garantie ont été réalisés.

Section Greng – Gurbrü

- › les travaux pour la mise en conformité du tunnel «Les Vignes» et de la tranchée couverte de «Combette», selon les nouvelles directives fédérales, sont achevés. Des travaux sous garantie ont été effectués.
- › les travaux de réalisation du tronçon d'entretien UPlaN S TE6 «Löwenberg – Gurbrü» ont été finalisés.
- › le projet de détail de la mise en conformité des installations EMS du tunnel «Les Vignes» et de la tranchée couverte de «Combette» a été remis à l'OFROU pour approbation. Selon les informations reçues, l'OFROU se chargera de la réalisation.
- › Le projet de l'implantation d'une nouvelle boucle de comptage a été remis à l'OFROU pour son approbation.

5.3.2 A12

- › R.A.S.

Section 2 Vaulruz – Bulle

- › R.A.S.

Section 76 Limite VD/FR – Rossens

- › les travaux de renouvellement des installations EMS des TC d'Avry-devant-Pont et de Gumefens sont terminés.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- › les études de la nouvelle route d'accès «Birch-Luggiwil», à la jonction de Düdingen, se sont poursuivies dans le cadre de l'élaboration du projet définitif, sur mandat de la Confédération.

—  
**2009**

**5.4 Appel d'offres**

Cinq appels d'offres en procédure ouverte ont été effectués en 2009.

Le montant des adjudications pour quatre d'entre eux s'élève à 7 680 836 francs dont 760 000 francs à charge du canton.

5.4.1 A1 Construction et aménagement (terminaison du réseau)

Section Cheyres – Cugy

> les travaux de la MCE 14 ont été adjugés.

Section Greng – Löwenberg

> R.A.S.

Section Löwenberg – Gurbrü

> R.A.S.

5.4.2 A1 Entretien

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

> R.A.S.

5.4.3 A12 Construction et aménagement

Section Bulle – Corpataux

> R.A.S.

Section Corpataux – Matran

> la déconstruction de la ferme, à la jonction de l'A12 de Matran, a été mise en soumission.

Section Matran – Düdingen

> la construction des écrans paraphones de Matran, le long de l'A12, ainsi que l'aménagement de la jonction de Fribourg-Nord ont été adjugés.

Section Düdingen – Flamatt

> R.A.S.

5.4.4 A12 Entretien

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

> le réaménagement du Carrefour d'En Craux a été adjugé.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

> R.A.S.

Contrôle des achats

Le contrôleur des achats a effectué divers contrôles dans l'application du plan qualité du SAR.

Ces contrôles ont été principalement axés sur:

> le déroulement des procédures d'évaluation des différents marchés mis en concurrence;

> le contrôle des factures;

> les décomptes finaux d'entreprises;

Ainsi, au cours de l'année écoulée, 16 notes de controlling ont été établies.

Marché publics

Le SAR participe activement à différents groupes de travail dans le domaine des marchés publics (Centre de compétence DAEC, Guide romand pour les marchés publics, simap, etc.). La version allemande du Guide romand pour les marchés publics a été mise à disposition sur le site Internet simap.ch, page du canton de Fribourg.

La nouvelle plate-forme électronique, opérationnelle depuis mars 2009, fait l'objet de diverses adaptations et compléments. Par son représentant, administrateur et webmaster du site Internet simap.ch, le SAR a participé à l'optimisation de cette plate-forme ainsi qu'à la mise en place d'un interface pour les publications officielles.

De plus, l'administration simap participe activement au soutien des utilisateurs.

---

## **VI. SERVICE DES BÂTIMENTS**

### **1. Missions**

—  
Le Service des bâtiments (SBat) est un service central qui intervient en qualité de prestataire de services auprès des autres Direc-

—  
2009

tions et de leurs unités administratives. Il est chargé de la gestion immobilière, de la maintenance du patrimoine, de l'exploitation des immeubles, de la gestion des projets d'investissements et des tâches en matière de conseil et d'expertise.

*La responsabilité du service est assumée par M. Charles-Henri Lang, Architecte cantonal.*

## 2. Activités

—  
Le Service des bâtiments se compose d'une section technique, d'une section administrative qui regroupe les secteurs gérance, opérations immobilières et constructions subventionnées.

### 2.1 Activités courantes

#### 2.1.1 Section technique

Dans leur tâche de conseillers en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

- › Collège du Sud à Bulle: attribution d'un mandat d'architecte au lauréat du concours de projets relatif à l'agrandissement et aux transformations du bâtiment;
- › Bibliothèque cantonale et universitaire: lancement d'un concours de projets pour la transformation et l'agrandissement des bâtiments selon le programme des locaux adopté par le Conseil d'Etat;
- › Haute Ecole Spécialisée, santé et travail social: étude d'urbanisme sur le secteur des Arsenaux et préparation du concours de projets relatif à une nouvelle construction;
- › Université: adoption par le Conseil d'Etat du programme des locaux pour une nouvelle construction sur le site «Tour Henri» pour les besoins de la faculté de droit;
- › Conservatoire: étude d'un projet d'extension à Granges-Paccot pour le théâtre et la danse;
- › Postes de police: planification des locaux et poursuite des études en vue d'une nouvelle construction pour le commandement à Granges-Paccot;
- › Tribunal cantonal: adoption par le Grand Conseil du crédit d'engagement relatif à la transformation de l'ancien prieuré des Augustins pour l'implantation du Tribunal cantonal;
- › Institut agricole de Grangeneuve: poursuite des études pour la construction d'une nouvelle ferme;

- › Pisciculture d'Estavayer-le-Lac: études relatives au déplacement éventuel du bâtiment;
- › Ecole de Multimédia et d'Art de Fribourg: approbation du projet d'achat du bâtiment par le Grand Conseil;
- › Hôpital fribourgeois: poursuite des études pour une blanchisserie cantonale et adoption par le Grand Conseil d'un crédit d'engagement relatif à l'imagerie à résonance magnétique (IRM);
- › Dépôts pour les Routes cantonales: poursuite des études relatives à la transformation du dépôt de Saussivue;
- › Laboratoires et unités administratives liées: poursuite des études pour leur regroupement dans le bâtiment des autoroutes à Givisiez.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, la section technique a examiné les plans d'exécution, contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

Fribourg:

- › Collège de Gambach: début des travaux par la démolition des bâtiments annexes;
- › Ecole des métiers: reprise du chantier suite à la modification du projet;
- › Hôpital fribourgeois, site de Fribourg: construction du nouveau bâtiment pour les salles d'opération;
- › Université: transformation de l'ancienne Clinique Garcia pour les besoins de l'institut Adolphe Merkle.

Sugiez:

- › Etablissements de Bellechasse: construction de nouveaux bâtiments pour les détenus en exécution anticipée de peine, salle de sport et buanderie.

Morat:

- › Dépôts pour les routes cantonales: réalisation des travaux et inauguration du dépôt du Löwenberg.

Les collaborateurs du Service ont participé régulièrement aux séances de la/du:

- › Commission des biens culturels;

**2009**

- › Commission cantonale de l'énergie;
- › Commission des constructions scolaires;
- › Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;
- › Commission du stade universitaire de St-Léonard;
- › Sous-commission cantonale Loro-Sport;
- › Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre;
- › Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation;
- › Conseil de Fondation Pro Vallon;
- › Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas.

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

- › Association du Centre professionnel: réalisation des constructions des Ecoles professionnelles sur le site des Remparts, à Fribourg, présidence de la commission de bâtisse;
- › Office cantonal du matériel scolaire: réalisation de l'extension des locaux;
- › Apartis: Fondation pour le logement des étudiants.

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Service des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour le Loro-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le Service des bâtiments a participé:

- › aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;
- › aux séances de la Commission pour les mesures de santé et sécurité au travail;
- › à l'étude de l'implantation de la Gestion par Prestations (GpP).

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

**2.1.2 Section administrative – secteur gérance**

Les tâches d'exploitation courante assurées par le secteur gérance du Service se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

**2.1.2a Entretien courant**

Le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Service des bâtiments a contrôlé et commandé le mobilier des services, mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 1 372 255 francs (non compris le montant alloué aux Etablissements de Bellechasse). Par ailleurs, 703 primes ECAB et 597 abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire (non compris les abonnements de l'Université depuis 2007).

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1216, réparties comme suit:

Peinture	57 chantiers
Menuiserie	620 interventions
Électricité	420 interventions
Installation sanitaire	119 interventions

**2.1.2b Location (PPE)**

Le secteur gérance a représenté l'Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

- › Givisiez, route André-Piller 21;
- › Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;
- › Charmey, la Soldanelle;
- › Schmitten, Wirtshausmatte.

**2.1.2c Location (bailleur)**

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 980 021 francs et 320 mutations ont été effectuées. De plus, depuis fin 2002, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. En 2009, plus de 1477 rapports de dé-

**2009**

nonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine. Le Service des bâtiments a pour sa part établi et transmis 65 rapports de dénonciation.

La Tour du Belluard fait toujours l'objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

**2.1.2d Chauffage**

1 503 509 litres de mazout ont été commandés auprès de 3 fournisseurs et livrés à 117 reprises dans 63 bâtiments.

Il existe, en outre, 24 immeubles chauffés au gaz (non compris l'Université depuis 2007).

Année	2006	2007	2008	2009
	Kwh	Kwh	Kwh	Kwh
Tarif interruptible (12 immeubles)	8 545 948.-	8 260 100.-	10 054 190.-	11 112 679.-
Tarif non- interruptible (10 immeubles)	2 325 098.-	2 168 900.-	2 617 635.-	2 596 313.-
Chauffage à distance (Placad) (5 immeubles)	13 747 164.-	3 919 484.-	3 658 328.-	3 996 273.-
Total	24 618 210.-	14 348 484.-	16 330 153.-	17 705 265.-

**2.1.2e Maintenance**

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 25 concierges et artisans et 211 dames de nettoyage (219 postes) qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires, non compris l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et le Service public de l'emploi (ORP).

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 320 commandes ont été passées.

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.

**2.1.2f Assurances**

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs. 52 sinistres ont été traités dont 32 dus à la grêle du 23 juillet 2009.

**2.1.3 Section administrative – secteur opérations immobilières**

Le secteur opérations immobilières a conclu divers avenants, contrats, contrats de bail et conventions et a effectué les tâches suivantes:

- > analyse technique et financière, pour le compte du Service de l'action sociale, de deux immeubles Hauptstrasse 76/77, à Galmiz;
- > analyse technique, pour le compte de la Police cantonale, de locaux à la rue du Four 14, à Estavayer-le-Lac;
- > suivi de travaux de réaménagement de locaux pour le compte de l'Etat civil de la Gruyère à l'avenue de la Gare 2, à Bulle;
- > analyse technique et financière de locaux pour le compte du Service de la culture à la route de Villars 13, à Fribourg;
- > analyse immobilière pour le compte du RFSM concernant dans un immeuble situé à la rue du Botzet 18, à Fribourg;
- > étude technique permettant l'acquisition d'un bâtiment propriété de la Société Nuthofil SA au chemin Montrevers 3, à Fribourg;
- > participation au groupe de travail en qualité de membre de la commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire;
- > participation à l'élaboration des directives d'utilisation, par des tiers, de locaux scolaires pour le compte de la DICS;
- > suivi de différents chantiers concernant l'aménagement de locaux loués pour les services de l'Etat;
- > acquisition du BAPOL suite à la promulgation du décret;
- > acquisition de l'immeuble de la rue Guillaume-Techtermann 8, à Fribourg;
- > signature d'un contrat de vente à terme, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil, pour l'acquisition du bâtiment du Groupe E, bd de Pérolles 25, à Fribourg.

**2.1.4 Section administrative – secteur constructions subventionnées**

La Commission des constructions scolaires a tenu quatre séances au cours desquelles vingt-trois dossiers ont été traités.

**2009**

2.1.4a Au niveau de l'enseignement primaire

De nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes de Pont-en-Ogoz, Montet (Glâne), Echarlens, Jeuss, Attalens, Morlon, La Sonnaz, Rue, Villaz-St-Pierre, Torny, Düdingen, Cheyres, Cugy, Estavayer-le-Lac, Fétiigny, Seiry et Surpierre.

Les communes de Corbières, Le Flon, Semsales, Vuadens, Bossonens, Bas-Intyamont, Gruyères, Broc, Bulle, Hauteville, Marsens, Avry, Belfaux, Fribourg, Marly, Noréaz, La Brillaz, Courtepin, Misery-Courtion, Châtel-St-Denis et La Verrerie étudient la transformation et l'agrandissement de leurs écoles ou la construction d'un nouveau complexe scolaire. Il en va de même pour les cercles scolaires suivants:

- › Bussy, Morens, Sévaz, Rueyres-les-Prés, Vernay;
- › Cerniat, Crésuz, Châtel-sur-Montsalvens, Charmey;
- › Agriswil, Büchslen, Gempnach, Ried bei Kerzers et Ulmiz.

L'Etat a versé 1 828 489 fr. 80 pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire.

2.1.4b Ecoles du cycle d'orientation

Les constructions sont en cours pour les CO de Domdidier, d'Estavayer-le-Lac et de Gurmels.

Les travaux sont terminés pour les CO de Pérolles et la salle de sport triple de Châtel-St-Denis.

Les études concernant l'agrandissement ou la transformation des CO de Planfayon, Kerzers, Bulle, Châtel-St-Denis et Romont se poursuivent.

L'Etat a versé 3 999 630 fr. 45 de subventions à l'investissement et 139 630 fr. 45 pour les locations.

**2.2 Evénements particuliers**

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du Service a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants:

2.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

- › la Bibliothèque cantonale et universitaire: aménagement ou réfection du bureau du secteur logistique, des ateliers techniques,

de reliure et d'équipement et du service du prêt, réaménagement des combles en économat, remise en ordre partielle des locaux et élimination des objets encombrants, équipement des magasins en étagères supplémentaires, remplacement de la cuisine de l'appartement du concierge, nettoyage spécial de la salle de lecture principale, mise en service d'une vidéosurveillance pour certains espaces publics, extension de l'accès sans fil au réseau informatique, amélioration du plan de fermeture du bâtiment, mise à jour des plans et schémas, études pour le remplacement des éjecto-convecteurs, mise en place d'un contrôle électronique de surveillance (température et humidité), mise sous surveillance des problèmes de dégagement d'odeurs, remplacement du transmetteur d'alarme incendie/fumée, révision de la signalisation et de l'éclairage de secours, dégagement partiel des chemins et sorties de secours, rappel de formation en cas d'alarmes, mise en conformité sur l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), installation d'une batterie de compensation (approvisionnement plus économique) et démolition des bâtiments à la rue St-Michel 4 et 6;

- › le Collège du Sud: remplacement des plans de lavabos dans les sanitaires des élèves, réfection de la maçonnerie des colonnes de l'œuvre d'art à l'extérieur du bâtiment, installation de casiers supplémentaires pour les élèves dans le hall d'entrée, étude et remplacement des luminaires et installation d'un groupe de batterie de secours pour l'éclairage de sécurité dans les salles de sport;

- › le Collège St-Michel: rénovation complète et remplacement du mobilier, installation de beamer dans quatre salles de classe et informatique du 2<sup>e</sup> étage de l'internat, rénovation et rafraîchissement du secrétariat au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment principal (rectorat), assainissement des murs de soutènement et pose de grillage de protection sur les murs sud et est des jardins potagers et de la place de l'église, coupe forestière sur le talus de la route du Varis, pose d'un évier accessible aux élèves, installation d'une ventilation et aménagement d'un espace grill à la cafétéria, changement des tableaux électriques et de la régulation du centre sportif, changement du collecteur de distribution du chauffage au centre sportif, remplacement des armoires pour stocker les produits dangereux dans le laboratoire de préparation de chimie, assainissement et sécurisation de la ventilation au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment du lycée, 2<sup>e</sup> étape de la restauration du narthex de l'église St-Michel;

- › les domaines du Collège St-Michel: assainissement des façades ouest et rénovation des sols de l'étable à la Ferme de Pépin à Sorens, changement des portes extérieures et remise en état des boiseries en façades à la Ferme des Molettes à Vaulruz, assainissement de la chambre à lait et changement du canal de fumée de la cuisine au Chalet de Tissiniva, changement des fenêtres de l'étable et cancèlement de la fosse de la porcherie à la Ferme de Monteynan à Arconciel;

**2009**

- > le Service de l'orientation professionnelle: rafraîchissement de la peinture de la cage d'escaliers;
  - > la Haute école pédagogique, site I: réfection de deux salles de cours, remplacement des stores au 2<sup>e</sup> étage, rafraîchissement de la peinture et des sols, transformation des studios de musique, amélioration de la ventilation (hotte d'aspiration et remplacement monobloc dans la cuisine);
  - > la Haute école pédagogique, site II: remplacement des fenêtres (suite), rafraîchissement de la peinture et des sols, révision des machines pour les activités créatrices manuelles, pose de stores d'obscurcissement, aménagement de l'institut des langues (suite), remplacement des chauffe-eau;
  - > la Haute école pédagogique, site III, stand 3: révision et entretien des engins sportifs, remplacement des portes des halles et des locaux d'engins;
  - > le Collège Ste-Croix: aménagement et transformation du secrétariat et des locaux de la direction, aménagement provisoire des locaux au 1<sup>er</sup> étage de la Villa Gallia pour des salles de cours, suite de la réfection de la salle de sport et des salles de classe, réaménagement de la bibliothèque;
  - > l'Ecole de Culture Générale: installation de rideaux d'obscurcissement pour l'utilisation de la salle de spectacle, restauration du traitement terrazzo au rez-de-chaussée du bâtiment A, construction d'un chemin pavé devant le bâtiment des salles de classe, installation d'une salle informatique dans les combles du bâtiment A et aménagement d'un bureau des responsables de l'informatique, protection anti-graffitis de l'œuvre d'art pictural du bâtiment B;
  - > le Musée d'histoire naturelle: changement d'un panneau publicitaire route de Marly, études et 1<sup>re</sup> étape des travaux de transformation et réaménagement de la salle de zoologie I (salle de la baleine);
  - > le Musée d'art et d'histoire: changement de vitrages, isolation des façades et de la toiture du bâtiment administratif (étape 4);
  - > la Haute école fribourgeoise de travail social: aménagement de nouvelles surfaces louées;
  - > le dépôt militaire à Belfaux: mise sous alarme du bâtiment pour le Musée d'art et d'histoire.
- 2.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice
- > la Prison centrale: remplacement de l'adoucisseur d'eau à l'introduction du bâtiment, sécurisation de la toiture sur l'annexe de la cafétéria et de la buanderie (ciel en fils barbelés), étude et engagement d'une nouvelle réception sécurisée, transfert central d'enregistrement et changement des caméras de sécurité, réfection de l'étanchéité de la toiture de la buanderie, étude et engagement des travaux d'aménagement des douches au 2<sup>e</sup> secteur;
- 2.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
- > le Service de la population et des migrants: assainissement du système de sécurité, changement de la centrale d'alarme, aménagement de nouvelles surfaces pour le service des passeports au rez-de-chaussée de l'immeuble des «Portes de Fribourg», installation du système de prise des mesures biométriques.
- 2.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi
- > le domaine des Faverges: aménagement d'un office vers les anciens pressoirs;
  - > la ruelle Notre-Dame 2 (Fribourg): contrôle d'accès d'entrée, suite de la restauration de la façade ouest et sud.
- 2.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales
- > l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg: changement de la centrale Tyco, réfection des salles de classe (peinture des parois et vitrification des fonds), des portes palières rétractables, de la porte automatique corridor/secrétariat, inscription sur les nouvelles portes, frais liés à la sécurité, vidange de la fosse à graisse, nettoyage des drainages et regards, entretien des stores et de la toiture, nettoyage spécialisé (nacelle), changement des batteries de la détection au gaz, divers achats pour le restaurant, adaptation de la ventilation et démolition d'un mur au labo hydraulique.
- 2.2.6 Pour la Direction des finances
- > la rue Joseph-Piller 13: aménagement de locaux pour le Service de l'informatique et des télécommunications.
- 2.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement des constructions
- > les dépôts de Tour Rouge: réfection de la toiture au 1<sup>er</sup> étage et pose de deux portes de service, divers travaux d'entretien courant;

**2009**

- > les dépôts de Stadtberg: réfection du local sanitaire, mise aux normes des installations électriques, divers travaux d'entretien courant;
- > les dépôts de Tavel: installation d'un silo à sel;
- > l'Ilot Tour Henri: remplacement du système de contrôle du parking à l'avenue de l'Europe (changement de la barrière), réparation et entretien des toitures à l'avenue de l'Europe 8, remplacement des portes de garage à l'avenue de l'Europe 4 pour l'aménagement du dépôt de Gambach, assainissement de la douche à l'appartement de Tivoli 5.

2.2.8 Pour l'Administration centrale

A Fribourg:

- > le chemin du Musée 4: réparation des fenêtres et stores, protection acoustique HEG, modification de l'introduction de l'électricité;
- > la rue des Chanoines 17, 19 et 21: aménagement du hall d'entrée et de bureaux;
- > la Grand-rue 26: rafraîchissement de bureaux;
- > la Grand-rue 51: entretien du chauffage «Gazbourg»;
- > le poste de police des Pilettes (Galeries du Rex): exécution des travaux d'aménagement et emménagement des locaux;
- > le BAPOL: aménagements divers et rafraîchissement des locaux, assainissement d'installations, entretien courant;
- > la Grenette: agrandissement pour les juges d'instruction et transformations sur 3 niveaux.

Dans les districts:

- > le château préfectoral de Bulle: complément de l'installation de paratonnerre sur la toiture, réaménagement et sécurisation du guichet d'accueil au poste de police, entretien courant;
- > le château préfectoral de Morat: aménagement et emménagement des locaux, entretien courant;
- > le château préfectoral de Châtel-St-Denis: consolidation des murs, démolition de divers doublages et murs, reconstruction intérieure au rez (entrée donjon) dans le cadre du réaménagement du château, entretien courant;
- > le château préfectoral d'Estavayer-le-Lac: rafraîchissement de bureaux, aménagement des abords et des jardins;

- > le château préfectoral de Romont: changement des fenêtres à la préfecture (suite et fin), études pour une nouvelle chaufferie avec le raccordement au gaz ou à la centrale de chauffage à distance;
- > le poste de police de Morat: aménagement et rafraîchissement intérieurs, entretien intérieur d'un local d'auditions;
- > le poste de police de Farvagny: assainissement du chauffage, isolation des façades et de la toiture, changement des fenêtres, entretien divers;
- > le poste de police de Broc: mise à l'enquête pour l'assainissement des façades et de la toiture;
- > le CIG Granges-Paccot: sécurisation de l'entrée, du hall, du guichet d'accueil et des fenêtres du rez-de-chaussée (secteur opérationnel), rafraîchissement intérieur de bureaux, amélioration de la sécurité de l'enceinte extérieure (éclairage, caméras), entretien divers;
- > le CIG Vaulruz: sécurisation de l'entrée, du hall, du guichet d'accueil et des fenêtres du rez-de-chaussée (secteur opérationnel), entretien divers;
- > le CIG Domdidier: sécurisation de l'entrée, du hall, du guichet d'accueil et des fenêtres du rez-de-chaussée (secteur opérationnel), entretien divers;
- > le Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne: suivi des travaux et conseils à la direction de l'école concernant l'entretien des bâtiments.

2.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

- > la Cathédrale St-Nicolas: travaux d'entretien selon rapport de coordination de Normal Office;
- > le Belluard: transformation de l'arsenal;
- > les Tours et Remparts: réfection de la toiture et consolidation de la façade à la porte de Morat;
- > l'Eglise St-Maurice: remplacement des installations de chauffage (2<sup>e</sup> partie).

2.2.10 Pour la télégestion

Les différentes valeurs des compteurs des 109 bâtiments sous télégestion ont été vérifiées. L'avancement des travaux concernant le changement de la télégestion par un système numérique est d'environ 30%. La recherche d'un nouveau partenaire dû à

**2009**

divers problèmes a mis en retard le projet par rapport au planning prévu.

La brochure «Recommandations CVS» concernant les installations techniques pour une meilleure uniformité lors de construction ou de transformation de bâtiment est actuellement en cours de finition.

Suite à la migration des transmissions des alarmes incendies, effractions et agressions par un système numérique IP, un compte rendu a été établi afin d'avoir une vue globale de ces installations.

**3. Récapitulation des dépenses pour le service**

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous:

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	3 935 310.-	6 921 830.-
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 699 970.-	78 664.-
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	17 911 232.-	29 945 420.-

\* à charge des comptes du Service des bâtiments

\*\* à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions, gérés par le Service des bâtiments, excepté les établissements

**VII. ETAT DU PERSONNEL**

POUVOIRS - DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2009 EPT	Compte 2008 EPT	Ecart EPT
<b>AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS</b>	<b>385.34</b>	<b>382.37</b>	<b>2.97</b>
ADMINISTRATION CENTRALE	377.34	369.55	7.79
3800 / TPSE      Secrétariat général	10.05	8.90	1.15
3805 / OCAT      Service des constructions et de l'aménagement	28.63	26.64	1.99
3810 / PCAD      Service des ponts et chaussées	45.87	43.47	2.40
3820 / PCRC      Routes cantonales: entretien	112.81	113.23	-0.42
3830 / PCRN      Routes nationales: entretien	44.18	43.31	0.87
3840 / PCEE      Section lacs et cours d'eau	7.90	7.91	-0.01
3845 / OPEN      Service de l'environnement	37.90	37.27	0.63
3850 / BATI      Service des bâtiments	90.00	88.82	1.18
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS	8.00	12.82	-4.82
3825 / RNCO      Service des autoroutes	8.00	12.82	-4.82



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Chancellerie d'Etat** CHA  
**Staatskanzlei** SK

[WWW.FR.CH/CHA](http://WWW.FR.CH/CHA)

# Chancellerie d'Etat CHA

—

2009

<b>I. SECRÉTARIAT DU CONSEIL D'ETAT</b>	<b>1</b>
<hr/>	
1. Mission .....	1
2. Activités .....	1
<b>II. SERVICE D'ACHAT DU MATÉRIEL ET DES IMPRIMÉS</b>	<b>5</b>
<hr/>	
1. Mission .....	5
2. Activité.....	5
<b>III. ÉTAT DU PERSONNEL</b>	<b>7</b>
<hr/>	

—  
2009

## I. SECRÉTARIAT DU CONSEIL D'ETAT

---

Chancelière d'Etat: *Danielle Gagnaux*

Vice-chancelier d'Etat: *Olivier Curty*

### 1. Mission

---

La Chancellerie d'Etat assure le Secrétariat du Conseil d'Etat. Cette tâche consiste à organiser les séances du Conseil d'Etat, à tenir les procès-verbaux, à assurer le suivi des décisions du Conseil d'Etat et à publier ces décisions dans les publications officielles (Feuille officielle et Recueil officiel fribourgeois) et sur Internet. La Chancellerie d'Etat est aussi chargée de l'information du public, de la coordination des relations extérieures et des relations avec le Grand Conseil. Elle organise les manifestations du Conseil d'Etat et les élections et votations fédérales et cantonales et s'occupe de la coordination des traductions à l'Etat, des légalisations, des achats de matériel, des imprimés et du courrier interne.

### 2. Activités

---

#### 2.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

---

##### 2.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

L'organisation des séances et manifestations du Conseil d'Etat, rapportées dans le chapitre «Vie du Conseil d'Etat», est l'activité principale de la Chancellerie d'Etat. La préparation du projet identité visuelle de l'Etat de Fribourg ainsi que du projet de renouvellement de la Feuille officielle ont également mobilisé les ressources des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat durant l'année en revue. Le toilettage des processus de gestion et de suivi des séances du Conseil d'Etat a été poursuivi, même si le projet de gestion électronique des dossiers n'a pas encore pu être déployé. La Chancellerie d'Etat a préparé l'édition de la brochure de présentation du Conseil d'Etat 2010 sous l'égide du président 2010 avec une photo d'ensemble confiée à la photographe fribourgeoise Corinne Aeberhard; premier document à se parer de la nouvelle identité visuelle, la brochure sera diffusée à la fin janvier 2010, lors de la présentation dudit projet.

##### 2.1.2 Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Le présent rapport est la troisième édition du rapport d'activité sous sa nouvelle formule. La couverture et la présentation ont été adaptées à la nouvelle identité visuelle.

##### 2.1.3 Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la chancelière d'Etat, a tenu cinq séances en 2009. Elle a donné un préavis sur plusieurs projets concernant l'ensemble de l'administration (rapport d'activité, projet sur l'identité visuelle de l'Etat de Fribourg,

nouveau modèle de présentation des comptes de l'Etat [MCH2], suivi de l'APE [analyse des prestations de l'Etat], conférence annuelle des cadres supérieurs de l'Etat de Fribourg, processus de gestion des consultations fédérales). Elle a participé à la mise en œuvre des mesures de lutte contre la grippe A-H1N1 et, sous l'égide de l'archiviste cantonal, mené une réflexion sur les impératifs de l'archivage à l'Etat de Fribourg.

##### 2.1.4 Identité visuelle

Le projet d'identité visuelle a connu des avancées décisives en 2009. Le groupe de travail chargé du projet a élaboré, avec le soutien de l'entreprise mandatée, les éléments clés de sa concrétisation et les a soumis au Conseil d'Etat pour adoption. Lors de sa séance du 26 mai 2009, le Conseil d'Etat a décidé que la nouvelle identité visuelle de l'Etat de Fribourg se baserait sur une approche uniforme, avec une charte graphique identique pour toutes les entités concernées par le champ d'application. Ensuite, lors de sa séance du 22 septembre, il a choisi le futur logo de l'Etat de Fribourg. Lors de ses séances des 9 et 17 novembre, il a arrêté la liste des exceptions.

A la fin de l'année en revue, la charte graphique est en cours d'élaboration. Le projet sera dévoilé à la presse et aux collaborateurs de l'Etat à la fin du mois de janvier 2010. Le déploiement de la nouvelle identité visuelle est prévu de manière progressive dès le printemps 2010. Il devrait s'achever, pour l'essentiel des applications, à la fin 2011.

##### 2.1.5 Relations avec le Grand Conseil

La collaboration entre la Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil a poursuivi son processus d'optimisation, suite à la révision, en 2008, de la convention de collaboration. Des forces de travail de collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat (huissiers, traducteurs, informaticien, comptable) continuent ainsi à être mises à disposition du Secrétariat du Grand Conseil pour réaliser certaines tâches. La chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions.

##### 2.1.6 Projet de loi sur l'information

Pour en assurer la continuité politique, le projet de loi sur l'information est resté dans les mains du Directeur de la DIAF, qui l'avait géré durant son année de présidence du Conseil d'Etat. La commission parlementaire l'a examiné au cours d'une quinzaine de séances. Le Grand Conseil a traité l'objet pour l'essentiel lors de la session de juin et l'a adopté lors de sa session de septembre. Le Conseil d'Etat a confié à la Chancellerie d'Etat la responsabilité de la mise en œuvre de la loi, dont il a fixé l'entrée en vigueur au 1er janvier 2011.

—  
2009

### 2.1.7 Gestion des situations de crise

L'élaboration du concept de gestion des crises à l'Etat de Fribourg s'est poursuivie. L'analyse des risques par Direction a été achevée. Le Conseil d'Etat a octroyé une prolongation de délai au groupe de travail pour proposer toutes les mesures susceptibles de raccourcir le temps de réaction en cas de survenance de crises, de minimiser leur impact sur le fonctionnement de l'administration et sur la vie cantonale et d'optimiser la communication interne et externe en pareille situation. Un rapport sera remis au Conseil d'Etat en 2010.

### 2.1.8 Feuille officielle

Le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail interne, présidé par le vice-chancelier, afin d'adapter la Feuille officielle aux nouvelles exigences de diffusion, notamment sa mise à disposition sur Internet. La nouvelle formule de la Feuille officielle, qui sera également adaptée aux règles de la nouvelle identité visuelle, devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2011.

## 2.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

### 2.2.1 Relations avec les membres de l'administration et avec les médias

Durant sa troisième année complète d'activité, le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. Il a notamment organisé une première journée de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat. Divers professionnels des médias interviennent durant cette journée, qui permet au BdI de jouer ainsi très concrètement son rôle de «trait d'union» entre l'administration cantonale et le monde des médias. Vu les retours très positifs, une deuxième édition de ce cours est prévue pour le printemps 2010.

### 2.2.2 Communiqués, conférences et points de presse

C'est toujours – et logiquement – la part la plus importante de la tâche dévolue au BdI. L'an passé, plus de 300 communiqués ont été adressés aux médias et près d'une cinquantaine de conférences de presse impliquant au moins un conseiller d'Etat ont été organisées. Le BdI a participé de près ou de loin à pratiquement chacune de ces dernières et en a mis sur pied plusieurs (Fibre optique, nouvelle identité visuelle, bilan présidentiel...). Soucieux d'améliorer encore la coordination de la communication, il a organisé deux séances avec l'ensemble des correspondants en matière d'information dans les Directions.

### 2.2.3 Sites Internet

En 2009, le BdI a poursuivi l'extension et le développement du contenu des sites Internet de l'Etat (relecture et assistance à la création de 12 nouveaux sites). Un effort particulier a été mis sur la création et le développement d'un site propre au Conseil d'Etat, qui sera mis en production en 2010.

### 2.2.4 Gestion du contenu du portail de l'Etat et du site de la Chancellerie

Le BdI gère la «boîte aux lettres» électronique de l'Etat de Fribourg. Interface directe entre l'administration et le citoyen, cette boîte reçoit chaque semaine plus d'une dizaine de questions, ce qui représente un total de près de 400 questions pour l'ensemble de l'année 2009.

### 2.2.5 Travail au sein de l'Organe cantonal de conduite (OCC)

Le responsable du BdI et son adjointe ont été appelés à œuvrer au sein de l'OCC, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes ou de pandémie. Ils ont pris une part importante à l'organisation de différents exercices. L'année 2009 a été marquée par la pandémie H1N1, situation qui a imposé aux membres du BdI la préparation des nombreuses communications ayant émaillé le second semestre.

### 2.2.6 Plan de communication lié au plan de relance

L'exercice 2009 a été marqué par les travaux de mise en œuvre du plan de communication lié au plan de relance économique. Outre la création d'un site Internet, ce projet s'est, notamment, concrétisé par la publication de neuf pages dans les principaux médias fribourgeois de presse écrite. La deuxième partie du plan de communication se déroulera durant le premier semestre 2010.

## 2.3 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Ses principales activités sont présentées dans le rapport qui figure dans le chapitre «Activités du Conseil d'Etat: relations extérieures» et consistent en la préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires qui relèvent de ce domaine. Seules quelques activités particulières sont par conséquent présentées ci-dessous.

### 2.3.1 Intégration européenne

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, consti-

—  
2009

tuent une tâche permanente du secteur des relations extérieures. L'année 2009 correspond à la deuxième année de lancement du programme INTERREG 4. Le canton de Fribourg est associé, en tant que territoire adjacent, au programme Interreg France-Suisse. Cinq projets (Léman sans frontières, forêt de protection, Trans-Alpine Bio Cluster, Rêves d'avenir, création de valeurs dans les territoires par les AOC), avec participation financière de la Confédération et du canton, ont été validés depuis l'entrée en vigueur du programme en 2008. Tous ces projets s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR) et sont coordonnés avec la Promotion économique, responsable de la NPR pour le canton.

Le secteur des relations extérieures coordonne la participation du canton à l'Assemblée des régions d'Europe (ARE). Les 14 et 15 mai 2009, le Conseil d'Etat a accueilli à Fribourg le bureau de l'ARE, soit 80 représentants politiques de régions européennes. Un des thèmes centraux débattus a porté sur des «Réponses régionales à la crise».

### 2.3.2 Coopération au développement

La Chancellerie d'Etat a été chargée de mettre en œuvre l'article 70 de la Constitution cantonale, qui stipule que le canton encourage la coopération au développement. A fin 2007, un premier mandat de prestations a été conclu entre l'Etat de Fribourg et Fribourg Solidaire, qui est l'association faîtière fribourgeoise d'organisations de développement. Le canton de Fribourg matérialise son soutien à travers une aide financière forfaitaire et un appui financier aux projets de développement qui lui sont proposés par Fribourg Solidaire. Une quinzaine de projets ont été soutenus dans le cadre du premier mandat qui a couvert la période 2007 à 2009 et un montant total d'environ 210 000 Fr. a été attribué. En 2009, le Conseil d'Etat a évalué ce premier mandat et, vu les résultats positifs, a décidé de conclure un nouveau mandat de prestations pour la période 2010–2011.

## 2.4 Secteur Langues et publications

Le secteur Langues et publications assure le contrôle formel et linguistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des autres textes officiels présentés par les Directions et pourvoit à leur publication dans la Feuille officielle (FO), dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) ou sur Internet. Il prépare les messages accompagnant les projets de lois ou de décrets en vue de leur impression. Il réalise les traductions pour la Chancellerie d'Etat et, si nécessaire, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions, et coordonne les questions liées à la traduction. Il contribue à la saisie de vocabulaire technique en vue de son utilisation pour des banques de données (terminologie).

### 2.4.1 Activités courantes

Ont été publiés dans le Recueil officiel fribourgeois: Grand Conseil: 19 (28) lois et 16 (19) décrets; Conseil d'Etat: 88 (89) ordonnances, 9 (6) règlements et 1 (1) tarif; Directions: 18 (23)

actes. Cela correspond à environ 770 (770) pages imprimées ROF dans chaque langue. Ont été publiés dans la Feuille officielle: Grand Conseil: 3 (3) décrets de naturalisation; Conseil d'Etat: 22 (24) arrêtés; Directions: textes officiels tels qu'avis, appels d'offres, mises à l'enquête publique, postes au concours, ventes immobilières, etc. Avant chaque publication hebdomadaire de la Feuille officielle, le secteur a contrôlé les épreuves des pages officielles remises par l'imprimerie.

### 2.4.2 Traductions

En 2009, des travaux volumineux ont été exécutés, notamment la traduction du rapport de la Commission parlementaire sur les dépassements de crédits pour la route de contournement à Bulle H189, de la Convention intercantonale sur la participation des parlements cantonaux lors de l'élaboration des conventions inter-cantoniales (Convention des conventions), ainsi que des communiqués de presse sur les décisions du Conseil d'Etat et de l'Organe de conduite sur la pandémie.

### 2.4.3 Publications

Le volume des textes qui, en 2009, ont été contrôlés et publiés dans les deux langues est resté stable sur un niveau élevé: parmi les actes les plus longs se trouvent la loi sur la justice avec 170 articles (contrôlée en décembre 2009, publiée à l'attention du Grand Conseil en janvier 2010) et, avec 116 articles, le règlement sur l'aménagement et les constructions.

Concernant les annonces dans les journaux sur la relance de l'économie, le Service de traduction a contrôlé les textes allemands.

### 2.4.4 D'autres points forts

En 2009, la nouvelle version du logiciel de traduction TRANSIT NXT a été installée chez les traducteurs et traductrices de l'Etat. Pour familiariser les utilisateurs et utilisatrices avec les nouveautés de ce programme, le service a organisé un cours et un soutien individuel.

En outre, le secteur s'est impliqué dans l'engagement de deux nouvelles traductrices; un poste est devenu vacant auprès de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le second auprès du Service public de l'emploi (Direction de l'économie et de l'emploi).

Comme par le passé, le secteur a été actif dans le travail terminologique. Il a participé aux travaux de l'Organe intercantonal de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public. La saisie terminologique des termes spécifiques définis dans la législation fribourgeoise pour leur usage dans la banque de données interne a pu être menée à terme (domaines de la santé et de l'harmonisation des termes de la construction).

—  
2009

## 2.5 Secteur administration et droits politiques

La réception commune de la Chancellerie d'Etat et de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions fait partie des tâches dévolues à ce secteur, de même que la gestion de la centrale téléphonique de la Chancellerie, ainsi que le service du courrier interne de l'Etat de Fribourg.

Il a été procédé à la légalisation de signatures sur différents documents destinés en majorité à l'étranger (2628 apostilles et 1463 légalisations).

Une rubrique entièrement consacrée aux droits politiques, avec répertoires des initiatives, référendums et pétitions déposés, a été rédigée et publiée sur le site Internet de la Chancellerie d'Etat.

### 2.5.1 Votations

#### Quatre votations fédérales ont eu lieu:

› le 8 février 2009, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie (56 025 oui / 30 830 non). Le taux de participation a été de 49,47%.

› le 17 mai 2009, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:

- + Article constitutionnel «Pour la prise en compte des médecines complémentaires» (41 607 oui / 15 812 non).
- + Introduction de données biométriques enregistrées électroniquement dans le passeport suisse et dans les documents de voyage des personnes étrangères (30 124 oui / 26 643 non).

Le taux de participation pour ces deux objets a été de 32,53%.

› le 27 septembre 2009, le peuple fribourgeois s'est également prononcé sur deux objets:

- + Arrêté fédéral relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA (43 694 oui / 30 226 non).
- + Arrêté fédéral portant suppression de l'initiative populaire générale (45 028 oui / 23 028 non).

Le taux de participation pour ces deux objets a été de 41,75%.

› le 29 novembre 2009, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets:

- + Financement spécial en faveur du trafic aérien (54 778 oui / 30 378 non).

+ Initiative populaire «Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre» (26 327 oui / 64 403 non).

+ Initiative populaire «Contre la construction de minarets» (50 970 oui / 40 226 non).

Le taux de participation s'est monté à 51,54% pour ces trois objets.

#### Deux votations cantonales ont eu lieu:

› le 8 février 2009, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:

- + Initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous» (36 372 oui / 47 630 non).
- + Contribution financière de l'Etat en faveur des communes en vue de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine (60 309 oui / 23 740 non).

Le taux de participation a été de 48,69%.

› le 27 septembre 2009, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur la loi du 9 octobre 2008 modifiant la loi sur l'exercice du commerce (31 016 oui / 42 320 non). Le taux de participation a été de 41,51%.

### 2.5.2 Initiatives – Référendums – Pétitions

La demande de référendum concernant la loi du 12 février 2009 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a été déposée le 26 mars 2009. L'aboutissement de cette demande a été constaté dans la Feuille officielle n° 34 du 21 août 2009. Sur les 6'831 signatures déposées, 6'361 étaient valables.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant du Syndicat des services publics (SSP CFT – région Fribourg) et de l'Association suisse des infirmiers (ASI) demandant le respect de la loi sur le travail (LTr), notamment en ce qui concerne le travail de nuit, a été déposée le 27 mars 2009.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat, émanant du Parti socialiste fribourgeois et demandant de tout mettre en œuvre pour qu'une ligne ferroviaire directe, Bulle–Romont–Fribourg, soit mise en place au plus tard en décembre 2010, a été déposée le 18 mai 2009.

## 2.6 Projets informatiques

—

### 2.6.1 Vote par Internet

Dans le cadre du développement de l'eGovernment, le secteur Projets informatiques et le secteur Administration et droits politiques ont collaboré étroitement afin de mettre à la disposition des Suisses et Suissesses de l'étranger inscrits dans le canton de

—  
2009

Fribourg un système de vote par Internet. Les travaux préparatoires ont eu lieu en 2009 et se poursuivront en 2010. La première votation avec ce système se déroulera en septembre 2010. Pour ce projet, la Chancellerie fédérale a formé un consortium entre les cantons de Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie. Le système de vote utilisé sera similaire à celui qui a déjà été éprouvé dans le canton de Zurich.

### 2.6.2 Sites Internet

L'évolution constante d'Internet incite la Chancellerie d'Etat à remplacer la plate-forme de publication des sites de l'Etat. La nouvelle version, développée en 2009, comprend notamment les améliorations suivantes: accessibilité des sites aux personnes handicapées de la vue, pages Internet adaptées aux mobiles et nouveaux sites Intranet à la disposition des collaborateurs et collaboratrices de l'administration cantonale. Cette nouvelle plate-forme sera mise en production en 2010, en même temps que sera déployée sur Internet la nouvelle identité visuelle de l'Etat.

## II. SERVICE D'ACHAT DU MATÉRIEL ET DES IMPRIMÉS

---

### 1. Mission

—  
Le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) est chargé de procéder à l'acquisition du matériel de bureau administratif et technique, des machines et appareils de bureau et des fournitures diverses dont il assure la réception, le contrôle, l'entreposage et la livraison. De même, il inventorie et organise l'entretien de ces derniers et en négocie les contrats. Il commande et exécute les travaux d'impression, de reproduction, d'édition et de reliure. Il procède aux travaux de microfilmage prescrits par la législation cantonale et fédérale, sous réserve des dispositions spéciales, notamment en matière de registre foncier. Enfin, il conseille les services et établissements sur le choix des fournitures, des machines et appareils de bureau afin d'en limiter la diversité. *Il est dirigé par M. Christian Brique, chef de service.*

### 2. Activité

#### 2.1 Acquisition de matériel de bureau administratif et technique

Contrairement à l'année précédente, le prix du papier à usage bureautique est resté stable en 2009. La fourniture de toners à l'ensemble des unités de l'Etat constitue une charge importante malgré la recherche de solutions visant à obtenir des prix plus

intéressants. Ce groupe de fournitures a occasionné des dépenses d'environ Fr. 590 000.– en 2009, en diminution d'environ 10% par rapport à l'année précédente. Cette diminution est principalement due à un examen systématique des besoins, en collaboration avec le SITel, lors de demandes de remplacement d'imprimantes. Le SAMI a assuré la logistique en matière de fournitures en gérant le stock et distribuant ou livrant le matériel de consommation courante. L'éventail des fournitures stockées représente plus de 1000 articles. Le SAMI a intensifié sa recherche d'articles respectueux de l'environnement et ne propose plus, par exemple, que du papier recyclé ou muni du label FSC ou équivalent. Il a continué à organiser l'entretien et les réparations, quand cela est possible, des appareils défectueux et a tenu à jour l'inventaire des machines et appareils de bureau.

### 2.2 Machines

Les principales catégories de machines et appareils dont le SAMI a la charge sont:

#### 2.2.1 Photocopieurs et appareils multi-fonctions (copieur, imprimante, scanner et fax)

Pour ce groupe de machines, le SAMI passe des contrats pour des mises à disposition d'installations sous la forme de taxe-copie, ce qui signifie que ces appareils ne sont, sauf exception, pas achetés. La convention-cadre qui lie GRAFOSA et, par là même, le SAMI aux fournisseurs prévoit que toutes les prestations sont comprises dans le prix convenu (mise à disposition de l'appareil, toner et maintenance) à l'exception du papier et, le cas échéant, des agrafes. 48 appareils ont été remplacés en 2009. Plus de 45 000 000 impressions ou copies ont été réalisées par l'ensemble du parc installé dans les unités de l'Etat. Ce volume est resté relativement stable pour les impressions en noir mais est encore une fois en augmentation pour les impressions en couleur.

#### 2.2.2 Périphériques informatiques

En accord avec le SITel, le SAMI acquiert les projecteurs multimédias (beamers) et les agendas électroniques en limitant le choix à deux ou trois modèles homologués par le SITel.

#### 2.2.3 Appareils de bureau

La demande en machines à écrire, calculatrices et rétroprojecteurs est en régression depuis la généralisation de l'informatique. Le SAMI a défini un standard pour les modèles de fax à installer dans les unités pour les besoins courants, en restant toutefois ouvert à des solutions particulières lorsque les nécessités le justifient. Il a obtenu le feu vert du SITel pour activer la fonction fax des appareils multifonctions disposant de cette fonctionnalité, évitant ainsi les dépenses occasionnées par l'acquisition d'appareils spécifiques. Comme constaté les années antérieures, les réparations

—  
2009

de ces appareils sont devenues extrêmement ardues à négocier à cause de la baisse des prix d'achat, d'une part, et de l'augmentation des prix de la main-d'œuvre, d'autre part.

#### 2.2.4 Commandes ou exécution de travaux d'impression, de reproduction, d'édition et de reliure

Comme les années précédentes, le secteur des imprimés s'est efforcé de proposer aux unités les solutions les mieux adaptées à leurs vœux en tenant compte des possibilités de réalisation interne. Chaque travail est analysé au plan technique et les aspects qualitatifs et quantitatifs sont pris en considération pour déterminer si le travail sera réalisé en interne ou confié à un prestataire externe. Le secteur des imprimés est à la disposition de tous les services et établissements de l'Etat. Ses activités principales sont la création et la production d'imprimés, l'achat auprès de prestataires externes ainsi que le conseil technique pour tous types d'imprimés nécessaires à l'activité de l'administration. Le volume d'impression réalisées sur le site du SAMI, tant en noir qu'en couleur, est resté relativement stable en 2009 pour atteindre plus de 7 200 000 faces imprimées en noir et environ 1 850 000 faces imprimées en couleur.

Le nombre de tirages effectués sur la presse offset (400 000 impressions) a encore une fois diminué, en raison principalement de l'évolution des appareils de production numériques. L'impression numérique offre le grand avantage de produire des documents «à la demande» et permet d'éviter la constitution de stocks dont l'utilisation est souvent incertaine.

Evolution du nombre d'impressions offset noir et couleur A4

2008	500'000
2009	400'000

Le personnel de l'atelier d'impression a produit environ 340 tirages grand format (laize de 108 cm) sur le plotter couleur et environ 2840 duplications et impressions de supports informatiques (CD).

Evolution du nombre d'impressions grand format

2008	240
2009	340

Evolution du nombre de duplications et d'impressions de CD

2008	2'150
2009	2'840

Evolution du nombre de badges plastiques au format carte de crédit.

2008	1000
2009	280

### 2.3 Secteur reliure

Ce secteur a poursuivi son activité principalement par la réalisation de reliures artisanales. Conformément aux recommandations émanant de l'analyse des prestations du SAMI, les travaux de reliure ont continué à être facturés au prix effectif.

Evolution du nombre de reliures semi-industrielles façon spirales

2008	2'500
2009	2'000

Evolution du nombre de reliures semi-industrielles façon fast-back (reliures préfabriquées en matière plastique)

2008	4'900
2009	3'100

Reliures dos carré thermocollées

2008 (installation en 2008)	4'500
2009	3'600

Cette production explique la diminution du volume de reliures «spirales et fast-back», plus coûteuses et nécessitant davantage de main-d'œuvre.

### 2.4 Secteur microfilmage

Le secteur microfilmage réalise toujours les travaux de conservation commandés par les législations fédérale et cantonale en matière de registre foncier et de l'état civil.

Il effectue régulièrement des travaux pour d'autres unités de l'Etat, principalement les Archives cantonales et la Bibliothèque cantonale et universitaire. Le nombre de prises de vues réalisées en 2009 s'élève à environ 68 000. Le secteur a encore dupliqué et développé 180 films de sauvegarde.

—  
2009

Evolution du nombre de prises de vues réalisées

2008	48'000
2009	68'000

Le secteur a en outre réalisé neuf reportages photographiques sur demande de la Chancellerie d'Etat.

### III. ETAT DU PERSONNEL

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges	Compte 2009	EPT Compte	Ecart EPT
<b>Pouvoir executif/Chancellerie d'Etat</b>	<b>36.68</b>	<b>36.51</b>	<b>0.17</b>
ADMINISTRATION CENTRALE	36.68	36.51	0.17
3100/CETA Chancellerie d'Etat	7.00	7.00	
3105/CHAN Service d'achat du matériel et des imprimés	18.78	18.42	0.36
3110/ECON Service d'achat du matériel et des imprimés	10.90	11.09	-0.19

**Chancellerie d'Etat** CHA

Rue des Chanoines 17, CH-1701 Fribourg

[www.admin.ch/cha](http://www.admin.ch/cha)

Avril 2010